DICTIONNAIRE

HISTORIQUE

DE TOUS

LES MINISTRES,

DEPUIS LA REVOLUTION JUSQU'EN 1827;

PUBLIÉ

PAR M. LÉONARD-GALLOIS,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON, D'APRÈS LUI-MÊME;
DE L'HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'INQUISITION D'ESPAGNE, ETC.

Paris.

CHARLES-BÉCHET, LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,
QUAI DES AUGUSTINS, N° 57, PRÈS LE PONT-NEUF.

AMBROISE DUPONT ET Cie, LIBRAIRES,
RUE VIVIENNE, N° 16.

1828.

AVANT-PROPOS.

Il y a environ deux ans, un volume fait pour exciter la curiosité publique parut chez les libraires du Palais-Royal : c'était la *Biographie de tous les Ministres, depuis la constitution de* 1791. Quoique ce fut plutôt un ouvrage historique, abondant en détails piquans sur les principaux personnages de la révolution, de la république, de l'empire et de la restauration, qu'un pamphlet de parti, ce volume obtint un succès de vogue. Deux éditions furent épuisées aussitôt qu'imprimées, et la Belgique en fit de nombreuses contrefaçons.

Malheureusement, la Biographie des Ministres fournit aussitôt l'idée d'un grand nombre de biographies, grandes ou petites, qui, après avoir provoqué un grand scandale, furent poursuivies et condamnées par les tribunaux. Il n'y eut plus qu'un cri d'indignation contre les *petites biogra-*

phies, et dans l'anathème lancé contre elles, se trouvèrent également compris les livres utiles qui portaient le même titre. Tous les hommes qui avaient quelque intérêt direct ou indirect à ensevelir la vérité dans la poussière des temps, affectèrent un grand mépris pour des ouvrages où la vérité était mise au grand jour. Les petites biographies tombèrent dans le plus grand discrédit, et furent un des principaux argumens dont se servirent les ministres pour appuyer la loi sur la presse, présentée et retirée dans la session législative de 1826.

On s'étonnera sans doute qu'après le sort éprouvé par les biographies, nous ayons osé publier le *Dictionnaire historique de tous les Ministres*. Peu intimidés par les déclamations des hommes qui redoutent la publicité, nous avons cru rendre un service à la société en lui offrant un ouvrage historique plus grave, plus complet, et plus digne de prendre place dans les bibliothèques que tout ce qui a paru jusqu'à ce jour, et où les faits et gestes de tous les ministres seraient appréciés à leur juste valeur. C'est là le but que nous nous sommes proposés d'atteindre. Ne connaissant aucun des personnages qui figurent dans ce livre, il nous était facile de l'écrire sans partialité. Nous croyons l'avoir fait; et si l'on remarque que quelques-uns des ministres passés ou présens y sont traités avec plus

ou moins d'affection, plus ou moins de rigueur, c'est que nous les avons jugés d'après leurs actes, en les rapportant toutes à la chose publique.

Quand on a lu le *Dictionnaire historique de tous les Ministres* qui ont occupé les divers ministères depuis la révolution, une classification aussi naturelle qu'elle est juste se présente d'abord à l'esprit.

On voit, sous la république, des ministres vraiment patriotes, bravant tous les dangers de leur position avec un courage qui étonne, et donnant presque toujours les plus grandes preuves de probité et de désintéressement : ceux-là, parmi lesquels nous pouvons citer Roland, Carnot, Servan, Gohier, Merlin, Dalbarade, Lambrechts, Aubert-Dubayet, Pléville-le-Peley, etc., ceux-là, disons-nous, travaillaient pour la patrie, souvent ingrate envers eux.

Sous l'empire, nous trouvons des ministres laborieux, doués de beaucoup d'expérience, faisant exécuter de grandes choses ; mais montrant toujours le dévouement le plus servile aux volontés de l'empereur, et n'osant jamais dire une vérité utile : ceux-là ne travaillaient que pour leur maître, qui les gorgeait d'or et d'honneurs.

Depuis la restauration, un grand nombre de ministres ont pesé sur la France ; mais c'est en vain que l'on chercherait chez eux le patriotisme, le désintéressement de la plupart des ministres

de la république, ni cette aptitude, cet esprit d'ordre et d'économie de ceux de l'empire. Les ministres de la restauration se sont presque tous montrés inhabiles, intéressés et anti-nationaux. Foulant aux pieds les libertés publiques, qu'ils auraient dû défendre, cachant la vérité au roi, trompant la nation, presque tous ces ministres n'ont absolument travaillé et ne travaillent encore que pour eux.

Faisons des vœux pour que la France ait enfin des ministres aussi véritablement amis de leur pays, aussi intègres que le furent ceux de la république; aussi laborieux, aussi expérimentés que l'étaient ceux de l'empire : nous aurons alors un ministère qui ne ressemblera plus à une misérable coterie, et la France ne sera plus gouvernée par de petites passions et de petites intrigues.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES MINISTRES.

Dans tous les temps les princes souverains, ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de l'état, ont eu des ministres dont ils ont pris les conseils, et sur lesquels ils se sont reposés pour certains détails où ils ne peuvent entrer.

Sous la première race des rois de France, les maires du palais, qui dans l'origine ne commandaient que dans le palais, accrurent considérablement leur puissance après la mort de Dagobert, et devinrent les *ministres* des rois.

Sous la seconde race, la dignité de maire du palais ayant été supprimée, la fonction de *ministre* fut remplie par des personnes de divers états.

Les rois de la troisième race avaient leur sénéchal ou grand-maître, leur connétable, leur bouteillier, leur chambrier et leur chanchelier, lesquels étaient proprement les ministres : ils composaient l'étroit conseil et signaient toutes les chartes. Le sénéchal était comme le premier ministre, il réglait les dépenses, rendait justice aux sujets du roi, et avait la conduite des troupes.

Dans le douzième siècle l'office de grand sénéchal fut supprimé, et les choses changèrent de face ; suc-

cessivement le conseil des rois se composa de six des princes du sang, du connétable, de deux maréchaux et de quelques évêques; en tout vingt-quatre personnes, et ce nombre fut tantôt augmenté, tantôt diminué.

Au commencement du quatorzième siècle, Philippe-le-Bel ordonna qu'il y aurait près de sa personne trois *clercs du secret* pour l'expédition des affaires du conseil secret, que l'on a depuis appelé *dépêches*. Ces *clercs du secret* prirent, en 1343, le titre de *secrétaires des finances*, et, en 1547, ils furent créés, en titre d'office, au nombre de quatre, sous le titre de *secrétaires d'état*, qu'ils ont conservé long-temps.

L'établissement des clercs du secret, dont l'emploi n'avait pas été d'abord aussi considérable qu'il le devint par la suite, n'empêcha pas que les rois de France n'eussent toujours des ministres pour les soulager dans leur administration.

Les secrétaires d'état n'avaient le titre de *ministres* que lorsque le roi leur accordait l'entrée du conseil d'état. Depuis Louis XI chacun des secrétaires d'état, dont le nombre était de quatre, avait son département, savoir: les affaires étrangères, la marine, la guerre, le clergé. Louis XIII y ajouta le département des finances, qui fut donné à un contrôleur général, lequel prit quelquefois le titre de *ministre des finances*, comme les divers secrétaires d'état prirent ceux de ministre de la marine, ministre de la guerre, etc.

Les rois avaient établi quelquefois un premier ou principal *ministre d'état*, et cette haute fonction a

été souvent remplie par des princes du sang ou par des cardinaux.

Ce ne fut que sous Charles IX, en 1560, qu'ils commencèrent à signer pour le roi. Villeroi ayant présenté à ce jeune prince plusieurs dépêches à signer dans le temps qu'il voulait aller jouer à la paume, « signez, mon père, lui dit il, signez pour moi. — « Eh bien, mon maître, reprit Villeroi, puisque « vous me le commandez, je signerai. »

Les choses étaient établies sur ce pied lorsque la révolution commença.

Une loi de l'assemblée législative, du 25 mai 1791, statua sur le nombre, la division et la démarcation des départemens du ministère, en laissant toujours au roi le choix de la révocation des ministres.

Ce nombre fut fixé à six, savoir : de la justice, de l'intérieur, des contributions et revenus publics, de la guerre, de la marine, et des affaires étrangères.

Les ministres furent déclarés responsables : 1° de tous délits par eux commis contre la sûreté nationale et la constitution du royaume; 2° de tout attentat à la liberté et à la propriété individuelles; 3° de tout emploi de fonds publics sans un décret du corps législatif, et de toutes dissipations de deniers publics qu'ils auraient faites ou favorisées.

La constitution décrétée le 3 septembre 1791 consacra les dispositions de cette loi. Le traitement des ministres fut fixé à 100,000 fr., excepté celui des affaires étrangères, qui en avait 150,000.

Au commencement de la république les ministres eurent pendant quelque temps la dénomination de

commissaires, et l'on disait *le commissaire des relations extérieures*, comme on dit aujourd'hui *le ministre secrétaire d'état au département des affaires étrangères.*

Sous le directoire, le consulat et l'empire, ils reprirent le titre de *ministres;* mais, depuis la restauration de 1814, Louis XVIII leur a donné celui de *ministres secrétaires d'état,* et leur traitement a été fixé pour chacun indistinctement à 150,000 fr. Ainsi ces mêmes *secrétaires d'état*, qui dans le quatorzième siècle n'avaient que 1,000 *livres de gages*, ont aujourd'hui 150,000 fr. de traitement.

Sous le consulat trois nouveaux ministères furent créés : celui de la secrétairerie d'état, celui de l'administration de la guerre, et celui des cultes. L'empereur en créa successivement encore deux autres : le ministère du trésor, et celui du commerce et des manufactures.

De ces cinq ministères il n'existe plus aujourd'hui que les cultes réunis à l'instruction publique; mais à la restauration il en a été organisé un nouveau, celui de la maison du roi. Ainsi, depuis la révolution, nous avons eu douze départemens ministériels, lesquels ont successivement eu pour titulaires les ministres suivans :

TABLEAU

DES DIVERS

DÉPARTEMENS MINISTÉRIELS

QUI ONT ÉTÉ CRÉÉS

DEPUIS LA CONSTITUTION DE 1791,

ET

DES MINISTRES

QUI LES ONT SUCCESSIVEMENT OCCUPÉS JUSQU'EN 1827.

MINISTÈRES CRÉÉS PAR LA CONSTITUTION DE 1791.

JUSTICE.

Duport-Dutertre.	1791.	Régnier.	an 10.
Duranton.	1792.	Molé.	1813.
Dejoli.	1792.	Henrion de Pensey.	1814.
Danton.	1792.	Dambrai.	1814.
Garat.	1792.	Cambacérès.	1815.
Gohier.	1793.	Boulay de la Meurthe.	1815.
Merlin de Douai.	an 4.	Pasquier.	1815.
Genissieux.	an 4.	Barbé-Marbois.	1815.
Merlin de Douai.	an 4.	Dambrai.	1816.
Lambrechts.	an 6.	Pasquier.	1817.
Cambacérès.	an 7.	De Serre.	1818.
Abrial.	an 8.	Peyronnet.	1821.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

* Montmorin.	1791.	* Chambonas.	1792.
Delessart.	1791.	* Bigot de Sainte-Croix.	1792.
Dumouriez.	1792.	Lebrun.	1792.

* Les noms precédes d'un astérisque se trouvent dans le SUPPLÉMENT, à la fin du volume.

Desforges.	1793.	Talleyrand.	1814.
Mangoury.	an 3.	Caulaincourt.	1814.
Miot.	an 3.	Bignon.	1815.
Colchen.	an 3.	Talleyrand.	1815.
Lacroix (Charles.)	an 4.	Richelieu.	1815.
Talleyrand.	an 5.	Dessoles.	1818.
Reinhard.	an 7.	Pasquier.	1819.
Caillard.	an 9.	Montmorency.	1821.
Champagny.	1807.	Châteaubriand.	1822.
Maret.	1811.	Damas.	1824.
Caulaincourt.	1813.		

INTÉRIEUR.

Cahier de Gerville.	1791.	Chaptal.	an 10.
Roland.	1792.	Crétet.	1807.
* Mourgues.	1792.	Montalivet.	1809.
* Terrier de Montciel.	1792.	Beugnot.	1814.
* Champion.	1792.	Benoist.	1814.
Roland.	1793.	Montesquiou.	1814.
Garat.	1793.	Carnot.	1815.
Paré.	1793.	Carnot-Feulins.	1815.
Benezech.	an 4.	Vaublanc.	1815.
François de Neufchâteau.	an 5.	Laine	1816.
Letourneux.	an 5.	Decaze.	1818.
François de Neufchâteau.	an 6.	Siméon.	1820.
Quinette.	an 7.	Corbière.	1821.
Bonaparte (Lucien.)	an 8.		

GUERRE.

Narbonne.	1791.	Pille.	an 4.
Degrave.	1792.	Aubert-Dubayet.	an 4.
Servan.	1792.	Schérer.	an 5.
Dumouriez.	1792.	Milet-Mureau.	an 7.
* Abancourt.	1792.	Bernadotte.	an 7.
Lajard.	1792.	Dubois-Crancé.	an 8.
Servan.	1792.	Carnot.	an 8.
Pache.	1793.	Lacuée.	an 8.
Beurnonville.	1793.	Berthier.	an 9.
Bouchotte.	1793.	Clarke.	1807.
Beauharnais.	1793.	Dupont.	1814.
Pétiet.	1795.	Soult.	1813.

Davoust.	1814.	Victor (Bellune.)	1821.
Gouvion Saint-Cyr.	1815.	Digeon.	1823.
Clarke.	1815.	Victor (Bellune.)	1823.
Gouvion-Saint-Cyr.	1817.	Damas.	1823.
Latour Maubourg.	1819.	Clermont-Tonnerre.	1824.

FINANCES.

Clavière.	1792.	Louis.	1814.
* Mourgues.	1792.	Gaudin.	1815.
* Leroux de la Ville.	1792.	Louis.	1815.
Claviere.	1792.	Corvetto.	1815.
Destournelles.	1793.	Roy.	1818.
Faypoult.	an 4.	Louis.	1818.
Ramel.	an 4.	Roy.	1819.
Robert-Lindet.	an 7.	Villèle.	1821.
Gaudin.	an 8.		

MARINE.

* Bertrand de Molleville.	1791.	Decrès.	an 10
* Lacoste.	1792.	Malouet.	1814.
Dubouchage.	1792.	Ferrand.	1815.
Monge.	1792.	Decrès.	1815.
Dalbarade.	1793.	Jaucourt.	1815.
Redon.	an 3.	Dubouchage.	1815.
Truguet.	an 4.	Gouvion-Saint-Cyr.	1817.
Pléville le-Peley.	an 5.	Molé.	1817.
Bruix.	an 6.	Portal.	1818.
Bourdon.	an 7.	Clermont-Tonnerre.	1821.
Forfait.	an 8.	Chabrol.	1824.

MINISTÈRE CREÉ SOUS LE DIRECTOIRE.

POLICE.

Merlin de Douai.	an 4.	Duval.	an 7.
Cochon.	an 4.	Bourguignon.	an 7.
Lenoir-Laroche.	an 4.	Fouché.	an 7.
Sotin.	an 5.	Savary.	1810.
Dondeau.	an 6.	Anglès.	1814.
Lecarlier.	an 6.	Fouché.	1815.

Pelet de la Lozère.	1815.	Decaze.	1815.
Fouché.	1815.		

MINISTÈRES CRÉÉS SOUS LE CONSULAT.

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT.

Maret.	an 10.

ADMINISTRATION DE LA GUERRE.

Dejean.	an 10.	Daru.	1812.
Cessac.	1810.		

CULTES.

Portalis.	an 12.	Frayssinous.	1824.
Bigot.	1808.		

MINISTÈRES CRÉÉS SOUS L'EMPIRE.

TRÉSOR.

Barbé-Marbois.	1801.	Mollien.	1806

COMMERCE ET MANUFACTURES.

Collin de Sussy.	1812.

MINISTÈRE CRÉÉ DEPUIS LA RESTAURATION DE LA MAISON DE BOURBON.

MAISON DU ROI.

Blacas-d'Aulps.	1814.	Lauriston.	1820
Richelieu.	1815.	Doudeauville.	1824.

TABLEAU

DES DIVERS

DÉPARTEMENS MINISTÉRIELS

QUI ONT ÉTÉ CRÉÉS

DEPUIS LA CONSTITUTION DE 1791,

ET

DES MINISTRES

QUI LES ONT SUCCESSIVEMENT OCCUPÉS JUSQU'EN 1827.

MINISTÈRES CRÉÉS PAR LA CONSTITUTION DE 1791.

JUSTICE.

Duport-Dutertre.	1791.	Régnier.	an 10.
Duranton.	1792.	Molé.	1813.
Dejoli.	1792.	Henrion de Pensey.	1814.
Danton.	1792.	Dambrai.	1814.
Garat.	1792.	Cambacérès.	1815.
Gohier.	1793.	Boulay de la Meurthe.	1815.
Merlin de Douai.	an 4.	Pasquier.	1815.
Genissieux.	an 4.	Barbé-Marbois.	1815.
Merlin de Douai.	an 4.	Dambrai.	1816.
Lambrechts.	an 6.	Pasquier.	1817.
Cambacerès.	an 7.	De Serre.	1818.
Abrial.	an 8.	Peyronnet.	1821.

RELATIONS EXTERIEURES.

Ledieu.	1792.	Deforgues.	1793.
Dumouriez.	1792.	Mangoury.	an 3.

Miot.	an 3.	Caulaincourt.	1814.
Colchen.	an 3.	Bignon.	1815.
Lacroix (Charles.)	an 4.	Talleyrand.	1815.
Talleyrand.	an 5.	Richelieu.	1815.
Reinhard.	an 7.	Dessoles.	1818.
Caillard.	an 9.	Pasquier.	1819.
Champagny.	1807.	Montmorency.	1821.
Maret.	1811.	Chateaubriand.	1822.
Caulaincourt.	1813.	Damas.	1824.
Talleyrand.	1814.		

INTÉRIEUR.

Cahier de Gerville.	1791.	Crétet.	1807.
Roland.	1792.	Montalivet.	1809.
Garat.	1793.	Beugnot.	1814.
Paré.	1793.	Benoist.	1814.
Favier de Monteuil.	1793.	Montesquiou.	1814.
Benezech.	an 4.	Carnot.	1815.
François de Neufchâteau.	an 5.	Carnot-Feulins.	1815.
Letourneux.	an 5.	Vaublanc.	1815.
François de Neufchâteau.	an 6.	Lainé.	1816.
Quinette.	an 7.	Decaze.	1818.
Bonaparte (Lucien.)	an 8.	Siméon.	1820.
Chaptal.	an 9.	Corbière.	1821.

GUERRE.

Monge.	1792.	Schérer.	an 5.
Servan.	1792.	Milet-Mureau.	an 7.
Lajard.	1792.	Bernadotte.	an 7.
Degrave.	1792.	Dubois-Crancé.	an 8.
Pache.	1793.	Carnot.	an 8.
Beurnonville.	1793.	Lacuée.	an 8.
Dumouriez.	1793.	Berthier.	an 9.
Bouchotte.	1793.	Clarke.	1807.
Beauharnais.	1793.	Dupont.	1814.
Petiet.	1795.	Soult.	1814.
Pille.	an 4.	Davoust.	1814.
Aubert-Dubayet.	an 4.	Gouvion-St.-Cyr.	1815.

Clarke.	1815.	Digeon.	1823.
Gouvion-St.-Cyr.	1817.	Victor (Bellune.)	1823.
Latour-Maubourg.	1819.	Damas.	1823.
Victor (Bellune.)	1821.	Clermont-Tonnerre.	1824.

FINANCES.

Clavière.	1792.	Gaudin.	1815.
Destournelles.	1793.	Louis.	1815.
Faypoult.	an 4.	Corvetto.	1815.
Ramel.	an 4.	Roy.	1818.
Robert-Lindet.	an 7.	Louis.	1818.
Gaudin.	an 8.	Roy.	1819.
Louis.	1814.	Villèle.	1821.

MARINE.

Monge.	1792.	Ferrand.	1815.
Dalbarade.	1793.	Decrès.	1815.
Redon.	an 3.	Jaucourt.	1815.
Truguet.	an 4.	Dubouchage.	1815.
Pléville-Peley.	an 5.	Gouvion-St.-Cyr.	1817.
Bruix.	an 6.	Molé.	1817.
Bourdon.	an 7.	Portal.	1818.
Forfait.	an 8.	Clermont-Tonnerre.	1821.
Decrès.	an 10.	Chabrol.	1824.
Malouet.	1814.		

MINISTÈRE CRÉÉ SOUS LE DIRECTOIRE.

POLICE.

Merlin de Douai.	an 4.	Fouché.	an 7.
Cochon.	an 4.	Savary.	1810.
Lenoir-Laroche.	an 4.	Anglès.	1814.
Sotin.	an 5.	Fouché.	1815.
Dondeau.	an 6.	Pelet de la Lozere.	1815.
Lecarlier.	an 6.	Fouché.	1815.
Duval.	an 7.	Decaze.	1815.
Bourguignon.	an 7.		

MINISTÈRES CRÉÉS SOUS LE CONSULAT

SECRÉTAIRIE D'ETAT.

Maret.	an 10.		

ADMINISTRATION DE LA GUERRE

Dejean.	an 10.	Daru.	1812
Cessac.	1810.		

CULTES.

Portalis.	an 12.	Frayssinous.	1824
Bigot.	1808.		

MINISTÈRES CRÉÉS SOUS L'EMPIRE.

TRÉSOR.

Barbé-Marbois.	1801.	Mollien.	1806.

COMMERCE ET MANUFACTURES.

Collin de Sussy.	1812.

MINISTÈRE CRÉÉ DEPUIS LA RESTAURATION DE LA MAISON DE BOURBON.

MAISON DU ROI.

Blacas d'Aulpt.	1814.	Lauriston.	1820.
Richelieu.	1815.	Doudeauville.	1824

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DES

MINISTRES.

A.

ABRIAL (ANDRE-JOSEPH), né le 19 mars 1750 à Annonay, département de l'Ardèche.

M. Abrial, aujourd'hui comte, pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., faisait ses études à l'université de Paris lorsque la révolution commença : il est inutile de dire que, sans ce grand événement, qui fit sortir de la foule un grand nombre d hommes de talent pour les mettre à leur place, M. Abrial n'eût probablement été durant toute sa vie qu'un avocat distingué, et rien de plus. Les circonstances le servirent.

A peine fut-il reçu avocat, qu'on le nomma commissaire du roi près l'un des six tribunaux créés dans Paris. Bientôt après, M. Abrial remplaça Hérault de Séchelles dans l'emploi de commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de cassation : il remplit ces fonctions durant tout le cours de la révolution, dont il avait franchement embrassé les principes.

Après la conquête du royaume de Naples, c'est-à dire

en 1799, le directoire envoya M. Abrial dans ce pays pour y organiser le gouvernement républicain. A son retour il fut nommé commissaire près l'administration du Prytanée français.

Lorsque les événemens du 18 brumaire eurent changé la forme du gouvernement, les consuls confièrent à M. Abrial l'administration de la justice. On assure que le premier consul lui dit, en lui remettant le portefeuille : « Ce n'est pas moi, c'est la voix publique qui vous nomme. » Le ministère de la justice était alors l'un des plus importans : il fallait réorganiser tous les corps judiciaires, et suppléer à l'absence des codes, pour guider la marche de la justice. M. Abrial s'acquitta aussi bien que possible de cette charge difficile.

Néanmoins, au bout de dix-huit mois, M. Abrial fut remplacé par Régnier; mais il sortit du ministère honorablement, puisqu'il entra au sénat conservateur, et qu'il devint titulaire de la sénatorerie de Grenoble. C'est encore à la même époque qu'il reçut le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Napoléon, qui savait rendre *flexibles* les talens des hommes dont il se servait, envoya, en 1804, le sénateur Abrial en Italie pour organiser la justice dans l'état qui succédait à la république cisalpine. Ainsi M. Abrial avait pris deux fois la même route, à peu d'années d'intervalle, tantôt pour organiser des républiques, tantôt pour rétablir des royaumes.

Dès que M. Abrial eut introduit le code Napoléon en Piémont et dans les états de Gênes, il revint à Paris, où il s'occupa des sciences; il fit plusieurs voyages pour visiter les fouilles du Mont-Séleucus et l'obélisque du Mont-Genèvre.

En 1811, M. Abrial épousa une demoiselle Abrial sa parente. Jusque-la il n'était encore qu'un sénateur ple-

béien ; le titre de *comte de l'empire* lui fut conféré peu après. Pendant près de dix ans, M. Abrial fit partie de cette commission existante au milieu du sénat, sous le nom dérisoire de commission de la liberté individuelle, qui ne cessa pourtant d'enregistrer et de légaliser tous les actes impériaux, dont elle se rendait journellement complice par son silence.

Lors des événemens de 1814, M. le comte Abrial fut du nombre de ceux qui votèrent le renversement de la dynastie impériale, et l'établissement d'un gouvernement provisoire. A la création de la chambre des pairs par Louis XVIII, M. Abrial quitta le titre de sénateur pour prendre celui de pair de France. Il fut assez heureux pour échapper à la nomination de Bonaparte dans les *cent jours ;* aussi, au second retour des Bourbons, M. Abrial fut-il compris dans la nouvelle composition de cette chambre, où il siége depuis lors, malgré ses soixante-quinze années ; il monte rarement à la tribune, et vote assez volontiers avec les pairs indépendans.

ANGLÈS (LE COMTE), fils de M. Anglès qui fut longtemps président d'âge de la chambre des députés, est né à Grenoble en 1770.

Comme ministre, M. Anglès fit si peu de chose, que nous ne le portons ici que pour la forme : sa place est marquée dans l'histoire des préfets de police.

M. Anglès était destiné à la magistrature ; mais la révolution ayant ouvert les portes de tous les emplois publics à ceux qui pouvaient y prétendre par leurs lumières, il renonça au culte de Thémis. A l'âge de vingt et un ans il fut nommé maître des requêtes. Peu de temps après on le chargea de la correspondance du troisième arrondissement de la police générale de l'empire.

Jusque-là le jeune maître des requêtes était resté obscur dans ses bureaux : les événemens de 1814 le placèrent sur un plus grand théâtre. Le gouvernement provisoire lui confia, par *interim*, le ministère de la police générale.

Ce fut en cette qualité que M. Anglès signa les pouvoirs extraordinaires donnés à Maubreuil, le 17 avril 1814, pour la fameuse mission *secrète*, qui, suivant les déclarations juridiques de Maubreuil, avait pour but l'assassinat de Napoléon.

Dans les *cent jours* une procedure fut instruite par le procureur impérial Courtin, contre M. de Talleyrand, le général Dupont, M. Anglès et M. Bourrienne, signataires des pouvoirs donnés à Maubreuil. Le réquisitoire de ce magistrat porte : « qu'il est très-vraisemblable que « les trois agens signataires des pouvoirs donnés à Mau- « breuil, connaissaient l'objet de la mission pour l'accom- « plissement de laquelle ces ordres avaient été donnés ; « que l'un d'eux, commissaire au département de la police « générale, a donné à l'expédition l'épithète de *secrète*, « sans doute afin de masquer le but criminel de la mission « qu'il n'osait avouer. Cependant, comme aucunes décla- « rations ne viennent éclairer la justice à cet égard, et « qu'enfin il serait possible que ces agens eussent reçu « purement et simplement l'ordre de délivrer de tels « pouvoirs sans avoir été préalablement admis à la confi- « dence du projet conçu contre l'existence de l'empereur « et de sa famille, en conséquence il n'y a lieu à suivre « quant à présent et jusqu'à *nouvelles charges* contre le « prince de Bénévent, le général Dupont, et MM. Anglès « et Bourrienne. »

M. Anglès ne resta pas long-temps ministre ; mais il fut dédommagé de la perte du portefeuille par son entrée au conseil d'état.

M. Anglès, qui avait cru devoir suivre le roi à Gand,

ne revint à Paris qu'à la seconde entrée des alliés dans cette capitale. Louis XVIII le récompensa de sa fidélité, en le nommant président du collége électoral des Hautes-Alpes, qui l'élut député à la Chambre introuvable : avant la fin de la session il remplaça M. Decaze à la préfecture de police.

M. le comte Anglès remplit les fonctions difficiles de préfet de police dans des temps bien malheureux; il fut souvent chargé de l'exécution d'une foule de mesures rigoureuses et inconstitutionnelles. M. Anglès pouvait, sans doute, donner sa démission, mais il préféra garder son emploi. Toutefois on se plaît à reconnaître qu'il ne cessait d'adoucir tout ce que son devoir avait de dur; il s'attira la haine des *ultra*.

D'un autre côté, les libéraux lui reprochaient sa participation aux arrestations de Grenoble et de Lyon, et plus spécialement encore la conduite de ses agens dans les troubles de juin 1820, et les malheurs résultés de l'emploi de la force armée sous ses ordres.

M. Anglès, dont la place était convoitée depuis qu'il l'occupait, sut s'y maintenir même après la chute de M. Decaze : cette préfecture lucrative lui fut enfin arrachée par M. Delaveau.

En 1827, à l'occasion des voies de fait exercées à Saint-Denis sur M. de Talleyrand par Maubreuil, M. Anglès devait être assigné pour déposer sur la fameuse mission secrète; mais, par un hasard bien singulier, on assigna un autre Anglès, amateur de peinture et de musique. Furieux de cette méprise, Maubreuil s'écria : « L'Anglès que j'ai voulu citer est un amateur d'assassinats et de vols : c'est le régicide Anglès, le plus scélérat des signataires des ordres, celui qui, à plusieurs reprises, a demandé avec instance le sang de son ancien maître. »

Ces terribles paroles de Maubreuil ont laissé M. Anglès

sous le poids d'une accusation morale très-grave, qu'il est de son honneur de ne pas laisser subsister.

AUBERT-DUBAYET (JEAN-BAPTISTE-ANNIBAL) est né à la Louisiane, le 9 août 1759.

Officier dès l'âge de dix-huit ans, Aubert-Dubayet fit la guerre de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et ne rentra en France que peu de temps avant la révolution. Ses principes politiques flottèrent d'abord; mais Dubayet était ambitieux et philosophe, il ne tarda pas à partager les opinions du jour: aussi, en 1791, fut-il nommé député à l'assemblée législative par le département de l'Isère.

Dubayet parla souvent; les dangers que la patrie courait l'occupaient sans cesse. Ce fut lui qui fit la proposition d'inviter le roi à demander aux puissances étrangères de cesser leurs préparatifs de guerre, et de dissoudre les corps d'émigrés. Quelque temps après il se prononça avec force pour la guerre contre l'Autriche. Dubayet défendit ensuite Lafayette et Duport Dutertre, attaqués tour à tour par les Girondins et par les Montagnards.

Porté à la présidence de l'assemblée législative le 8 juillet 1792, Aubert-Dubayet ne cessa de s'opposer au projet d'une fédération générale, et de demander le renvoi des fédérés, que les factieux retenaient à Paris. Il exigea la prohibition du costume des prêtres, et s'opposa en même temps à ce que les drapeaux des anciens régimens fussent brûlés. Dubayet se prononça pour le divorce. Lorsqu'il fut question de faire le serment de haine à la royauté, il proposa celui de ne jamais souffrir qu'un étranger donnât des lois à la France.

Entraîné, après le 10 août, par le torrent des évenemens, on ne le vit ni s'écarter de la ligne de ses devoirs,

ni voter dans le sens de la minorité, devenue toute puissante par la destruction du gouvernement constitutionnel.

La session de l'assemblée législative terminée, Aubert-Dubayet rentra dans la carrière militaire; il fut d'abord nommé lieutenant-colonel, et élevé au grade de général de brigade vers la fin de 1792.

Employé à la défense de Mayence, Dubayet fut décrété d'arrestation lorsque cette place eut capitulé; mais il se justifia, et justifia si complètement la garnison, qu'il reçut l'accolade du président. Il partit alors avec les troupes qu'il avait ramenées de Mayence, pour aller combattre les Vendéens. Il éprouva d'abord des revers, et sa destitution fut prononcée au moment où il allait livrer bataille; mais il n'en continua pas moins ses dispositions, et remporta une victoire complète. Arrivé à Paris, les jacobins parvinrent à le faire décréter d'arrestation : il ne fut rendu à la liberté qu'après le 9 thermidor.

Aubert-Dubayet, réuni au général Hoche, sut rétablir la paix dans l'Ouest; il montra autant d'adresse et de talent dans les négociations, qu'il avait déployé de fermeté et de courage sur le champ de bataille.

Promu au grade de général de division, et chargé du commandement en chef de l'armée de l'Ouest, Dubayet était au moment de marcher sur Paris lorsque les sections s'insurgèrent contre la convention nationale. Il continua à combattre les rebelles jusqu'au jour de l'acceptation de la constitution de l'an 3, c'est-à dire jusqu'au commencement de l'an 4, époque à laquelle il fut appelé au ministère par le directoire exécutif.

Dubayet ne fut ministre de la guerre que pendant quelques mois. Fatigué de lutter avec Carnot, qui continuait à diriger les affaires de ce ministère, il donna sa démission le 19 pluviôse an 4, et partit quelques mois après pour Constantinople, dont on lui avait confié l'ambassade.

Arrivé dans cette capitale avec une suite nombreuse, et une compagnie d'artillerie légère que la république française envoyait au Grand-Turc, Dubayet eut d'abord beaucoup de peine à balancer l'influence anglaise ; mais il sut se faire respecter, et ne tarda pas à jouir de la plus haute faveur à la Porte-Ottomane : il obtint l'éloignement de quelques émigrés qui intriguaient contre la France, et exigea en même temps que tous les chevaliers de Saint-Louis déposassent leur croix.

Après un séjour de quinze mois à Constantinople, Dubayet y mourut le 17 frimaire an 6, d'une fièvre maligne.

Un ministre anglais près la Porte-Ottomane, Spencer Smith, a osé troubler les mânes d'Aubert-Dubayet, en faisant ensevelir sous de vils décombres le marbre funéraire et les trophées de ce guerrier.

Le général Aubert-Dubayet fut bon, généreux, rempli de délicatesse et d'honneur : il aimait passionnément la liberté et détestait l'anarchie. Dans les derniers temps de sa vie, il était devenu zélé républicain : il fut toujours enthousiaste de la gloire nationale. On le félicitait un jour sur son ambassade : « J'ai commandé avec gloire, répondit-il, les armées de la république ; j'ai mis le militaire « sur un tout autre pied, étant ministre de la guerre ; j'aurais pu être directeur ; je suis nommé à l'ambassade la « plus intéressante de l'Europe : il ne me reste plus qu'à « mourir les armes à la main en combattant pour la « liberté. »

Toutes les qualités solides et brillantes d'Aubert-Dubayet furent ternies par un seul ridicule porté à l'excès : c'était une satisfaction de soi-même dont il serait difficile de se faire une juste idée, et qui le remplissait de la conviction de sa supériorité. Mais combien de ministres n'avons-nous pas vus qui se croient des aigles, sans avoir aucune des qualités que possédait Aubert Dubayet !

B.

BARBÉ MARBOIS (François) est né à Metz le 31 janvier 1745. Son père occupait un bon emploi, celui de directeur de la monnaie de Metz. On sent très bien que lorsqu'on fait battre monnaie, on ne doit pas être en peine pour donner une bonne éducation à ses enfans; aussi M. Barbé Marbois fils fit-il d'excellentes études.

Jeune encore, M. Barbé Marbois fut chargé par le ministre de la marine, M. de Castries, d'élever ses enfans. Plus tard ce ministre contribua beaucoup à le faire nommer consul aux Etats-Unis d'Amérique, et bientôt après il lui fit avoir l'intendance de Saint-Domingue. M. Barbé Marbois administra avec intégrité; mais il se fit tant d'ennemis, qu'ils parvinrent à le faire rappeler.

Revenu en Europe, M. de Marbois fut nommé maire de Metz, dans les premiers temps de la révolution. En 1791, Louis XVI l'envoya à la diète de Ratisbonne. Peu de temps après, il suivit à Vienne M. de Noailles, dont la mission était relative aux princes possessionnés en Alsace.

La cour de Vienne n'avait pas encore répondu, que déjà l'état des choses n'était plus le même en France. M. de Marbois reçut l'ordre de quitter Vienne. Il vécut oublié jusqu'à l'acceptation de la constitution de l'an 3; il fut alors député au conseil des anciens par son département.

Il avait à peine pris place dans ce conseil qu'on l'accusa d'avoir participé à la rédaction du traité de Pilnitz. Ses amis le défendirent, exaltant le patriotisme dont il avait donné des preuves lorsqu'il était maire.

Plus tard il fut compromis dans le procès de Brottier

et de la Villeheurnois : le directoire ne le regarda jamais comme tout-à-fait étranger à cette conspiration ; néanmoins M. Barbé-Marbois vanta la modération des directeurs lors des préliminaires de Léoben.

Les événemens du 18 fructidor an 5 devinrent funestes à M. de Marbois : il fut condamné à la déportation. Ne voulant pas se sauver par la fuite, il demanda à être jugé et ne l'obtint point. On l'envoya à la Guiane.

Après le 18 brumaire, il obtint avec Lafond-Ladebat, son compagnon d'exil, la permission de se rendre à l'île d'Oleron.

A peine revenu en Europe, le premier consul le nomma conseiller d'état. En 1801, il lui donna l'importante place de directeur du trésor public, qui devint bientôt un ministère : M. de Marbois en eut le portefeuille.

Pendant la durée de ses fonctions de ministre, c'est-à-dire depuis 1801 jusqu'en 1806, M. de Marbois jouit de la faveur de son maître ; mais à cette dernière époque, une opération fatale aux intérêts du trésor, et qui occasiona une baisse rapide des fonds publics, lui valut sa disgrâce. En ce temps-là, lorsqu'un ministre des finances faisait une fausse opération, il devait nécessairement céder sa place.

Napoléon, qu'on nous peint si méchant, si rancuneux, eut bientôt oublié la faute de M. Barbé-Marbois, et chercha à lui faire oublier sa disgrâce en lui envoyant le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et le parchemin de comte de l'empire. Il n'y eut pas jusqu'au roi de Bavière qui ne lui fît passer, comme fiche de consolation, le grand-cordon de l'ordre de Saint-Hubert.

M. de Marbois devint alors président de la cour des comptes, et se montra le sujet le plus dévoué et l'admirateur le plus passionné du grand Napoléon, ainsi qu'on peut le voir dans les divers discours qu'il prononça, et

principalement dans ceux de janvier 1808, janvier 1809, et de novembre de la même année, après la paix de Vienne. La maladie de l'adulation était tellement à la mode, que les plus fermes tempéramens ne pouvaient y résister. M. le premier président de la cour des comptes montra dans diverses circonstances plus de flexibilité qu'on ne devait en attendre d'un homme dont les principes austères étaient si connus. Cette conduite contribua à le faire entrer au sénat le 5 avril 1813.

Après ce qu'on vient de lire, qui ne sera étonné d'apprendre qu'à un an de date M. Barbé-Marbois fut un de ceux qui mirent le plus d'empressement à voter la déchéance de Napoléon?

Louis XVIII créa M. de Marbois pair de France le 4 juin 1814, le confirma dans sa charge de premier président de la cour des comptes, et, de plus, il le fit conseiller honoraire de l'université. M. Barbé-Marbois ne fut pas du nombre de ceux qui perdirent à la restauration : aussi se montra-t-il autant dévoué aux Bourbons qu'il l'avait été à Bonaparte.

Bonaparte revint, et malgré les instances du duc de Plaisance (Lebrun), gendre de M. de Marbois, il ne voulut plus entendre parler d'un homme qui, tenant tout de lui, disait-il, avait témoigné un empressement d'ingratitude que la nécessité ne justifiait même point. M. de Marbois perdit sa place de président de la cour des comptes. Si à la seconde restauration M. Barbé-Marbois a laissé éclater des ressentimens indignes d'un homme de son caractère, s'il a montré, dans ce moment-là, une partialité révoltante, il est juste aussi de reconnaître qu'il a empêché beaucoup de mal dès qu'il fut garde-des-sceaux.

Elevé à cette dignité dans le mois d'août 1815, M. de Marbois fut constamment en opposition avec la furibonde majorité de la chambre : il combattit avec fermeté les me-

sures de violences et de réaction proposées dans cette funeste session; et ses circulaires contrastaient singulièrement avec celles de son collègue M. de Vaublanc. Qui croirait que ce fut seulement en prouvant *que la déportation est un supplice plus cruel que la mort, et qui faisait mourir plus long-temps*, que le garde-des-sceaux parvint à faire substituer cette peine à celle de mort, dans la loi de 1815 relative aux cris et actes séditieux!

Chargé, en qualité de commissaire du roi, d'assister aux débats du procès de l'infortuné maréchal Ney, M. de Marbois ne prit aucune part au jugement de ce héros.

Quoique M. Barbé-Marbois ait organisé les cours prévôtales et qu'il les ait défendues dans la chambre, il ne s'est pas moins attiré la haine des ultrà-royalistes : il n'entrait plus dans la chambre sans y être l'objet des sarcasmes et des accusations de la majorité. L'orage qui grondait sur sa tête éclata enfin, et le 16 mai 1816, M. Barbé-Marbois fut destitué.

Il revint alors à la cour des comptes; quelque temps après il fut du nombre des pairs qui obtinrent le titre de marquis.

Pendant la session de 1815 à 1816, M. Barbé-Marbois a pu se faire une juste idée de l'esprit qui animait les ultrà-royalistes; il a été à même de pénétrer leurs vues et de les juger : aussi depuis cette époque s'est-il rangé franchement du côté des citoyens qui veulent un gouvernement représentatif, avec toutes les libertés légales qui en découlent : ses discours annuels au roi sont empreints de cet esprit. Nous pourrions en citer plusieurs qui font honneur au caractere de M. Barbé-Marbois, mais le défaut d'espace nous oblige de nous borner aux paroles que M. Barbé-Marbois a adressées, le 1er janvier 1827, au jeune duc de Bordeaux. Les voici telles qu'elles ont été rapportées par la *Gazette des Tribunaux :*

« Et vous, Monseigneur, qui êtes encore si jeune, et « sur la tête duquel repose le bonheur futur de la France, « souvenez-vous que ce beau royaume de France demande « aussi un bon roi, un roi qui aime la vérité, qui veut « qu'on la lui dise; un roi qui n'aime pas la flatterie, et « qui éloigne de sa personne les hommes qui le trompent. « Vous souviendrez-vous, Monseigneur, que ces conseils « vous ont été donnés par un vieillard qui avait la tête « couverte de cheveux blancs? » Le duc de Bordeaux dit: « *Oui.* — Votre *oui,* Monseigneur, reprit M. Barbé-Marbois, « va être consigné sur nos registres. Vous l'y trouverez « dans votre majorité : en attendant, il sera pour nous le « gage d'un avenir heureux. »

Ces paroles, qui méritent d'être gravées un jour dans l'histoire, devaient être recueillies par les contemporains avec la plus scrupuleuse exactitude. Elles font oublier tous les discours flatteurs que l'on reproche à M. Barbé-Marbois. En lisant les conseils donnés par M. le président de la cour des comptes au jeune prince destiné à monter sur le trône de France, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement peu propre à faire regretter la monarchie absolue, entre ces conseils et les misérables flatteries du courtisan Villeroi au Dauphin de France.

Nous nous faisons encore un vrai plaisir de dire à la louange de M. Barbé-Marbois qu'il a maintenu la cour des comptes dans l'indépendance qu'elle doit avoir, et que les ministres ont souvent tenté de lui ravir.

M. Barbé-Marbois est l'auteur de plusieurs ouvrages estimés : il s'est occupé tour à tour de finances, d'économie politique et de morale. Il existe aussi de lui un traité de la culture du trèfle, de la luzerne et du sainfoin.

BEAUHARNAIS (ALEXANDRE, VICOMTE DE), né en 1760 à la Martinique, était major en second d'infanterie lorsqu'il épousa mademoiselle Joséphine Tascher de Lapagerie, devenue depuis impératrice des Français. Après avoir vaillamment combattu pour l'indépendance des États-Unis, sous les ordres de Rochambeau, il revint en France, et obtint à la cour de Versailles tous les succès que pouvaient y donner les talens les plus aimables. Cependant son mariage n'avait pas été heureux. Les penchans des deux époux les portèrent à se créer des liaisons nouvelles et à se répandre dans un monde différent. La révolution ayant éclaté sur ces entrefaites, M. de Beauharnais fut député en 1789, par la noblesse du bailliage de Blois, aux états-généraux. Entraîné par l'enthousiasme qui dominait alors tous les grands esprits, il vota un des premiers avec le tiers-état, et fit prononcer, dans la mémorable séance nocturne du 4 août, l'abolition des priviléges, l'égalité des peines, et l'admission des citoyens à tous les emplois.

Nommé successivement secrétaire de l'assemblée nationale et membre du comité militaire, il rédigea au nom de ce comité un grand nombre de rapports propres à maintenir la discipline. On le vit dans les jours qui précédèrent le 14 juillet 1790, s'atteler à la même charrette que l'abbé Sieyes, et contribuer avec cet homme célèbre aux travaux qui se préparaient au Champ-de-Mars pour la première fédération. Elu président de l'assemblée nationale le dimanche 19 juin 1791, il occupait le fauteuil lorsque, le mardi 21, la nouvelle du départ du roi fut apportée à l'assemblée. « Messieurs, dit-il en ouvrant la séance, le roi est parti cette nuit; passons à l'ordre du jour. »

Immédiatement après la session, il se rendit à l'armée du Nord avec le grade d'adjudant-général, et fut, après la journée du 10 août, du nombre des généraux restés fidèles à la patrie et à la liberté. Promu, le 29 mai 1793,

au commandement général de l'armée du Rhin, il reçut, le 13 juin, sa nomination au ministère de la guerre; mais il ne tarda pas à donner sa démission, que les commissaires envoyés par la convention auprès de son armée acceptèrent en lui intimant l'ordre de se retirer à vingt lieues des frontières. Il choisit pour sa résidence la Ferté-Imbault, château érigé en marquisat pour son père.

La calomnie qui, depuis quelque temps, s'attachait à ses pas, le suivit dans sa retraite. Un fanatique aussi stupide que féroce, Varlet, cet orateur qui promenait ses tréteaux sur les égoûts de Paris, l'avait plusieurs fois dénoncé comme ex-noble. Beauharnais, soutenu par une conscience irréprochable, crut devoir repondre à ce misérable, et ne fit qu'irriter le parti qui le soudoyait. Il fut arrêté, conduit à Paris, et renfermé dans la prison des Carmes. Traduit devant le tribunal révolutionnaire pour avoir, disait-on, contribué à la reddition de Mayence, en restant quelques jours dans l'inaction à la tête de l'armée du Rhin, il fut condamné à mort le 23 juillet 1794, à l'âge de trente-quatre ans. Marchant au supplice, il écrivit à sa femme pour lui recommander leurs enfans et l'engager à faire réhabiliter sa mémoire. Il n'en eut pas besoin : son nom et celui de ses bourreaux rendirent ce soin inutile. Lors de l'installation du sénat au Luxembourg, sa statue fut une de celles qui décorèrent le grand escalier. Illustre par lui-même, le général Beauharnais le sera davantage encore par son fils, le prince Eugène, l'un des plus beaux caractères des temps modernes.

BENEZECH (Pierre), né à Montpellier en 1745, était, avant la révolution, propriétaire-rédacteur des *Petites-Affiches*. Le comité de salut public le tira de son paisible bureau, pour l'appeler à la direction des poudres

et salpêtres, et le directoire lui confia, en 1796, le portefeuille de l'intérieur. En proie aux attaques virulentes des journalistes, ses anciens confrères, il offrit plusieurs fois sa démission, qui ne fut point acceptée. Durant un voyage qu'il fit en Belgique, il fut compromis par la saisie des papiers des sieurs Duverne, Brottier et de la Villeheurnoy, comme devant être maintenu dans ses fonctions de ministre si le succès couronnait l'attente des royalistes. Il espérait sans doute, sous le nouveau gouvernement, réussir à imposer silence aux journalistes qui lui rendaient la vie insupportable.

Quoi qu'il en soit, il se plaignit amèrement au directoire de ce qu'il se trouvait nommé dans cette correspondance; et pour détruire les fâcheuses impressions qu'elle avait fait naître sur son compte, il publia des instructions raisonnées sur la manière de célebrer les fêtes nationales.

Cette démarche ne suffit point pour désarmer ses ennemis. Ses liaisons avec le parti clichien achevèrent de le perdre, et la majorité du directoire exécutif se décida, aux approches du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), à le remplacer au ministère de l'intérieur, par M. François de Neufchâteau. Benezech fut nommé, sous le consulat, inspecteur général du jardin des Tuileries. Cet emploi, fort assujétissant et assez peu honorable, avait fait de lui une sorte de maître de cérémonies et de maître d'hôtel. L'avantage d'approcher le premier consul était compensé par des humiliations et des dégoûts de toute espèce. Benezech comprit enfin ce que sa position avait de pénible. Aussi las de Bonaparte que Bonaparte l'était de lui, il demanda la permission d'accompagner, en qualité de préfet colonial, le général Leclerc, qui commandait l'expédition dirigée contre Saint-Domingue. Il n'eut pas de peine à obtenir cette faveur. Parti avec sa famille dans l'espoir de faire valoir les droits qu'il avait du chef de sa femme sur de

grandes propriétés situées dans cette colonie, il y mourut en 1802, après un séjour de peu de durée.

Benezech sortit du ministère sans aucune fortune. Ses filles, après sa mort, obtinrent du premier consul une faible pension qui leur servit de dot. Nous avons eu beaucoup de ministres plus habiles que lui, nous en chercherions vainement de plus probes.

BENOIT (P. V.) naquit en Anjou, l'année 1758, d'une famille de robe. A l'époque de l'installation du directoire, il refusa, dit-on, la place de secrétaire général du ministère de l'intérieur, qui lui avait été offerte par le ministre Quinette. En compensation, il sollicita, après le 18 brumaire, celle de secrétaire-rédacteur du tribunat, qui lui fut refusée. Il parvint cependant, sous le ministère de M. Champagny et par le crédit du duc de Bassano, dans les bureaux desquels il avait été employé, à se faire nommer chef de l'importante division du personnel de l'intérieur. Il acquit sous le ministère de M. de Montalivet une grande influence; mais il ne put jamais s'élever au-dessus de sa place : l'inflexibilité de l'empereur l'environnait d'un mur d'airain. Siége au conseil-d'état, préfecture, Légion-d'Honneur, il vit les plus insignifians de ses collègues obtenir tout, et n'obtint rien, si ce n'est, après d'opiniâtres supplications, le *ruban de la Réunion.* Fontanes l'appelle au conseil de l'université impériale; nouveau désappointement! l'empereur ne confirme pas sa nomination. Elisa, grande duchesse de Toscane, le réclame à sa cour; mais Napoléon ne veut ni le céder, ni lui donner de l'avancement. Enfin nommé, à force de prières et de persévérance, officier de la garde nationale, il allait, à l'époque du siége de Paris, se rendre en cette qualité aux barrières, lorsqu'il en fut empêché par une missive du gouvernement

provisoire, qui lui conférait la direction de l'intérieur, en attendant l'arrivée de M. Beugnot, alors à Lille.

Le roi, lors de sa rentrée, l'appela au conseil-d'état, à la porte duquel il frappait depuis si long-temps, et il jouit auprès de l'abbé de Montesquiou, devenu ministre de l'intérieur, d'une faveur plus grande encore que celle dont les prédécesseurs de ce ministre l'avaient honoré. Il perdit sa place et s'éloigna de Paris au 20 mars 1815. Après la seconde restauration, il fut appelé à la chambre introuvable, et y vota presque toujours avec la majorité. La postérité recueillera le passage suivant du discours qu'il prononça dans la mémorable séance du 24 février 1816: « Songez-y bien, dans cinq ans les jeunes gens qui ont « vingt-cinq ans en auront trente; aucun d'eux n'aura pris « part aux événemens désastreux qui, depuis vingt-cinq « ans, couvrent notre malheureux pays de deuil et de ca- « lamités; lorsqu'ils lèveront la main dans cette enceinte « pour prêter leur serment de fidélité, ils n'auront point « à se reprocher d'en avoir prêté d'autres; lorsqu'ils se « présenteront devant la fille de nos rois, elle ne pourra « pas lire dans leurs yeux inquiets leurs remords et leurs « regrets; ils auront des mains vierges, un cœur pur, des « ames sans reproche et sans honte. » (*Moniteur* du 25 février.) Ce passage n'a pas besoin de commentaire. Tout le monde se demandera pourtant, après l'avoir lu: *M. Benoît a-t-il plus de vingt-cinq ans? n'a-t-il point à se reprocher d'avoir prêté plusieurs sermens? a-t-il des mains vierges, un cœur pur, une ame sans reproche et sans honte?*

M. Benoît remplit maintenant les fonctions de directeur des contributions indirectes. Le nom de son épouse n'est etranger ni à la littérature, ni aux arts. Demoustier, dans ses *Lettres sur la Mythologie*, l'a rendue célebre sous le nom d'Emilie. Comme peintre, elle s'est acquis une belle réputation; elle est de l'école de David, et naguère il n'y

avait pas un chef-lieu qui ne possédât un portrait de Napoléon sorti de ses ateliers. On a même prétendu que sous le gouvernement impérial les préfets, pour faire leur cour à M. le chef de division Benoît, croyaient ne pouvoir se dispenser de faire souscrire les grandes communes de leurs départemens aux portraits du grand homme, exécutés par Emilie. Madame Benoît est morte l'année dernière : on voit d'elle au Musée un tableau représentant une négresse, qui fait honneur à l'école française.

Parmi plusieurs ouvrages que M. Benoît a traduits de l'anglais avec plus ou moins de bonheur, on remarque *le Moine,* de Lewis. Au reste, la place qu'il occupe dans la littérature a fait dire de lui qu'il était une des médiocrités les plus transcendantes de l'époque.

M. Benoît montait souvent à la tribune. Sa voix rauque et son débit lent et saccadé l'ont placé au nombre des plus mauvais orateurs de la chambre.

Dernièrement, lorsque M. d'Apponi, ambassadeur d'Autriche, tenta d'ôter à nos maréchaux les titres que la plupart avaient acquis par leurs hauts faits d'armes, M. le directeur des contributions indirectes fit annoncer qu'il n'irait plus aux soirées de M. d'Apponi. Ce trait lui a fait beaucoup d'honneur dans le monde libéral.

BERNADOTTE (Jean-Baptiste-Jules), né à Pau, en Béarn, le 26 janvier 1764.

Après avoir rempli les fonctions de clerc dans l'étude de son père, avoué de province, il entra comme simple soldat, en 1780, dans le régiment de royale-marine. Sergent en 1789, colonel en 1792, il servit glorieusement sous Custines et Kléber, et obtint successivement, en 1793, le grade de général de brigade, et celui de général de division. Il se distingua à la mémorable bataille de

Fleurus et au passage du Rhin, prit Altorf, favorisa la retraite de Jourdan, passa en Italie, s'empara de Gradisca, de Palma-Nuova, de Lamina. Fermement attaché aux institutions républicaines, il fit arrêter à Trieste le comte d'Entraigues, agent des Bourbons. Il partit ensuite pour Paris, avec la mission de présenter au directoire les drapeaux enlevés à l'ennemi après la bataille de Rivoli. Il pacifia Marseille, reprit à l'armée d'Italie le commandement de sa division, et fut, peu après la conclusion du traité de Campo-Formio, nommé ambassadeur de la république française près la cour de Vienne. Pendant ce temps, on l'accusait à Paris de ne point porter la cocarde tricolore : pour détruire cette accusation, il fit arborer sur son hôtel le drapeau national, ce qui donna lieu à une violente émeute que son sang-froid sut apaiser. De retour à Paris, le directoire le nomma successivement au commandement de la cinquième division militaire, qu'il refusa, et à l'ambassade de La Haye, dont il se démit bientôt après. Dans les premiers jours de fructidor an 6 (fin d'août 1798), le général Bernadotte épousa mademoiselle Eugénie Clary, troisième fille de M. Clary, négociant de Marseille, et sœur de la femme de Joseph Bonaparte. Le prince Oscar, fruit de cette union, est le filleul de Napoléon. On attendit son retour d'Egypte pour le baptiser. On le nomma Oscar, parce qu'alors son parrain lisait avec intérêt les poésies d'Ossian, dans l'excellente traduction d'un professeur de Padoue.

Nommé en 1799 général en chef de l'armée du Rhin, Bernadotte chassa de Francfort les agens de l'Autriche, et ordonna aux émigrés de se retirer à vingt lieues des positions occupées par les troupes de la république. Appelé au ministère de la guerre le 2 juillet 1799, il s'y fit remarquer par une énergie extraordinaire dans un moment où les revers de la France jetaient le découragement dans

tous les cœurs. Son influence porta ombrage au directoire, qui s'empressa de le remplacer par le général Milet-Mureau, en lui écrivant « qu'en cela il ne faisait que céder au vœu manifesté par lui, de reprendre un service actif. » Bernadotte répondit qu'il n'avait jamais parlé de démission, demanda son traitement de réforme, et se retira à la campagne. Il désapprouva hautement le 18 brumaire; cependant il fut nommé par les consuls conseiller-d'état et général en chef de l'armée de l'Ouest, où il battit en plusieurs rencontres les royalistes insurgés. Napoléon, qui n'aimait pas Bernadotte, lui donna pourtant, en 1804, le bâton de maréchal et le commandement de l'armée de Hanovre. Il reçut presque en même temps la grand'croix de Saint-Hubert de Bavière, et les aigles noire et rouge de Prusse, s'empara de Munich, de Salzbourg, et se couvrit de gloire à Austerlitz. Créé prince souverain de Ponte-Corvo en 1806, il marcha contre ce bon roi de Prusse qui l'avait si bien décoré. D'après les mémoires de M. Montholon (t. 1, pag. 211), « la conduite de Bernadotte à Iéna fut telle, que l'empereur signa le décret par lequel il était traduit devant un conseil de guerre, et il eût été infailliblement condamné, tant l'indignation était grande dans l'armée; il avait manqué de faire perdre la bataille. C'est en considération de la princesse de Ponte-Corvo qu'au moment de remettre le décret au prince de Neuchâtel, Napoléon le déchira. Quelques jours après, Bernadotte se distingua au combat de Halle, ce qui effaça un peu ces fâcheuses impressions. » La prise de Lubeck, et la capitulation de Magdebourg, ayant terminé la campagne de Prusse, le prince de Ponte-Corvo reçut l'ordre d'en commencer une plus terrible encore contre la Russie. Il s'y distingua, mais il fut obligé de se retirer à cause d'une grave blessure. En 1808, il prit le commandement d'un corps considérable de Français, d'Espagnols, et de Hol-

landais, avec lesquels il passa dans la Fionie et le Jutland. Sa modération lui concilia l'amour des habitans de ces contrées. Rappelé en Allemagne lorsque la guerre éclata de nouveau en 1809, il reçut le commandement du neuvième corps, composé presque tout entier de Saxons, battit les Autrichiens au-delà du pont de Lintz, et assista, le 6 juillet, à la bataille de Wagram. La proclamation qu'il se permit de faire après cette bataille, où les troupes sous ses ordres lâchèrent pied, indigna l'empereur. Bernadotte quitta l'armée. De retour à Paris, il fut chargé par le conseil des ministres de repousser la descente que les Anglais venaient de faire dans les îles de la Zélande. Quoique malade, il organisa sur-le-champ des gardes nationales, marcha à l'ennemi, et le força de se rembarquer.

Il vivait dans la retraite, décoré depuis peu de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, quand les états de Suède, assemblés après la mort du prince d'Augustenbourg, se rappelèrent les services du général français, et d'une voix unanime lui conférèrent le titre de prince royal. Le roi Charles XIII l'adopta pour son fils, et Napoléon ne s'opposa pas à son départ. Bernadotte abjura le catholicisme pour la religion réformée, et quitta Paris le 3 octobre 1810. Dans le but de plaire à Napoléon, il déclara la guerre à l'Angleterre; mais bientôt des corsaires français ayant pris des bâtimens suédois, et la Poméranie ayant été envahie, le prince royal se ligua avec l'empereur Alexandre, il eut une entrevue avec lui à Abo. Deux mois après, il débarqua à Stralsund avec trente mille Suédois, pour se joindre aux armées combinées contre la France; il s'aboucha avec Moreau, venu d'Amérique pour servir la même cause..... Arrêtons-nous ici : il est trop cruel pour des Français d'avoir à relater les exploits de deux généraux français armés contre leur patrie.....!

En 1818, le roi de Suède, Charles XIII, mourut, et

Bernadotte monta sur le trône sous le nom de Charles XIV. Le prince Oscar, son fils, a reçu des états-généraux le titre de prince royal, et la faculté de gouverner le royaume en cas de maladie de son père. Il a épousé la fille du prince Eugène. Les fils de l'infortuné maréchal Ney, et celui du comte d'Erlon, servent maintenant dans l'armée suédoise. « Bernadotte, disait Napoléon, a été le « serpent nourri dans notre sein. A peine il nous avait « quittés, qu'il était dans le système de nos ennemis, et « que nous avions à le surveiller et à le craindre. Plus tard « il a été une des grandes causes actives de nos malheurs; « c'est lui qui a donné à nos ennemis la clef de notre po- « litique, la tactique de nos armées; c'est lui qui leur a « montré les chemins du sol sacré! Vainement dirait-il « pour excuse qu'en acceptant le trône de la Suède, il n'a « plus dû être que Suédois : excuse banale, bonne tout au « plus pour le vulgaire des ambitieux. Pour prendre « femme on ne renonce pas à sa mère; encore moins « est-on tenu à lui percer le sein, et à lui déchirer les en- « trailles. On dit qu'il s'en est repenti plus tard, c'est-à- « dire quand il n'était plus temps, et que le mal était « accompli. Le fait est qu'en se trouvant au milieu de nous « il s'est aperçu que l'opinion en faisait justice; il s'est « senti frappé de mort : alors ses yeux se sont dessillés, « car on ne sait pas dans son aveuglement à quels rêves « n'auraient pas pu le porter sa présomption et sa vanité... « Il est désormais le seul parvenu occupant un trône. »

BERTHIER (Alexandre) naquit à Versailles le 20 novembre 1753. Son père, ingénieur-géographe, avait eu l'honneur de voir quelquefois Louis XV et Louis XVI, parce qu'il était chargé de lever les plans des chasses, et que ces princes à leur retour aimaient à corriger les fautes

qu'il y avaient aperçues. Le jeune Berthier reçut une éducation militaire distinguée, servit d'abord dans le génie, obtint ensuite une compagnie de dragons dans le régiment de Lorraine, et fit la guerre d'Amérique comme lieutenant-adjoint à l'état-major de Rochambeau. Il était colonel à l'époque de la révolution.

Nommé en 1789 major-général de la garde nationale de Versailles, il ne contribua pas peu à faire rejeter au comité militaire la proposition de Lecointre, l'un des officiers de cette garde, et plus tard député à la convention, pour que les gardes-du-corps prêtassent le serment civique et prissent la cocarde tricolore. Il contribua de tous ses efforts à la sûreté du roi et de sa famille, jusqu'au moment où toutes les forces humaines devinrent impuissantes contre le torrent des idées nouvelles. Vers 1791 il se rendit à Metz avec le rang d'adjudant-général, et dès le commencement de 1792 il y devint chef de l'état-major du maréchal Luckner. Chargé de plusieurs commandemens dans les armées de l'Ouest, il eut le talent de se soustraire aux soupçons du comité de salut public, montra, dans diverses occasions, de la bravoure. Le 13 juin 1794, à la seule affaire de Saumur, il eut trois chevaux tues sous lui. Après le 9 thermidor, li devint chef d'état-major du général Kellermann, à l'armée des Alpes, et le suivit à l'armée d'Italie. Bonaparte ayant pris ce dernier commandement, Berthier demanda et obtint la place de son chef d'état-major. Il seconda puissamment ce général pendant tout le cours de cette glorieuse campagne, si féconde en prodiges. Il faudrait nommer toutes les victoires d'Italie, pour rappeler tous les services de Berthier. C'est lui qui fut chargé, en 1797, d'apporter au directoire le traité que Bonaparte venait de conclure avec l'Autriche à Campo-Formio. Ce général s'étant ensuite rendu à Rastadt et à Paris, Berthier prit en son absence le commandement, marcha sur Rome,

et s'en empara. Il y établit un gouvernernement républicain, et en expulsa les émigrés. On remarque le passage suivant dans la proclamation qu'il publia en cette circonstance : « Mânes de Caton, de Pompée, de Brutus, d'Hor-« tensius, recevez l'hommage des Français libres dans le « Capitole, où vous avez tant de fois défendu les droits « du peuple et illustré la république romaine. Ces enfans « des Gaulois viennent dans ce lieu auguste, l'olivier de « la paix à la main, rétablir les autels de la liberté, dres « sés par le premier Brutus. » Qui eût pensé alors que ce fier républicain dût être un jour prince de Neuchâtel et de Wagram, maréchal d'empire, vice-connétable, grand-veneur, grand-officier de la couronne, grand-dignitaire de l'empire, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, grand-officier de la Couronne-de-Fer, grand-cordon de l'ordre de la Réunion, grand-commandeur de l'ordre royal de Westphalie, pair de France, capitaine de gardes-du-corps du roi, etc., etc., etc.?

Quand le général Bonaparte fut sur le point d'appareiller de Toulon, Berthier accourut de Paris en poste, pour lui dire qu'il était malade et qu'il ne pouvait pas le suivre, bien qu'il fût son chef d'état-major. Le général en chef n'y fit pas seulement attention.... Cependant Berthier partit. Arrivé en Egypte, l'ennui le saisit ; il ne put résister à ses souvenirs, il demanda et obtint de revenir en France; il prit congé de Napoléon, lui fit ses adieux; mais il revint bientôt après fondant en larmes, disant qu'il ne voulait pas se déshonorer. Berthier portait une espèce de culte à ses amours, et ce culte l'a conduit plus d'une fois jusqu'au voisinage de l'idiotisme.

Revenu d'Egypte avec Bonaparte, il seconda de tous ses efforts les événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Nommé ministre de la guerre après cette époque, il conserva ce département jusqu'au 2 avril 1800. Dé-

signé par le premier consul pour commander en chef l'armée française qui se portait en Italie, il fut remplacé au ministère par Carnot. Il remplissait à Marengo les fonctions de général en chef sous les ordres de Bonaparte, et fut chargé après cette victoire d'organiser le gouvernement provisoire du Piémont; il se rendit ensuite en Espagne avec une mission à laquelle le ministère français attachait une grande importance.

Le sénatus-consulte du 18 mai 1804 ayant élevé Napoléon à l'empire, toutes les faveurs de la fortune semblèrent se réunir sur la tête de Berthier. Admis à la plus intime confiance du chef du gouvernement, dépositaire fidèle de tous ses secrets, il ne quittait pas un instant l'empereur, qui lui faisait souvent des dons considérables. Napoléon demanda pour lui la main de la princesse Elisabeth, fille du duc Guillaume, frère et cousin du roi de Bavière.

C'était une opinion tellement accréditée dans le public, que rien ne pouvait séparer Berthier de Napoléon, que ce ne fut pas sans surprise qu'on apprit qu'il avait, le 11 avril 1814, adhéré formellement à la déchéance de son bienfaiteur. Ce fut lui qui, au nom et à la tête des maréchaux, complimenta Louis XVIII à Compiègne, et lui jura fidelité. Il en obtint pour récompense les honneurs de la pairie et le commandement d'une compagnie de gardes-du-corps. Bonaparte croyant, du fond de l'île d'Elbe, pouvoir compter encore sur la reconnaissance d'un homme qu'il avait comblé de bienfaits, lui écrivit, en janvier 1815, une lettre confidentielle; le roi en fut instruit et se flatta que Berthier lui en ferait part. Huit jours s'étant écoulés dans cette attente, il envoya le duc de Raguse demander communication de la missive, tout en se plaignant du silence qu'on avait gardé à ce sujet; Berthier répondit qu'elle était de fort peu d'importance et qu'il l'avait brûlée. De-

puis lors sa position à la cour de Louis XVIII devint une véritable disgrâce, et les événemens du 20 mars achevèrent de le jeter dans les plus cruelles perplexités. Après de longues incertitudes, il venait de se déterminer à suivre le roi en Belgique, lorsque par l'effet d'une irrésolution nouvelle il partit pour l'Allemagne, et se retira à Bamberg, en Bavière. Sa tête était véritablement perdue ; c'est à ce désordre de sa raison qu'il faut attribuer les bruits répandus sur sa mort, arrivée à Bamberg le 1er juin 1815 ; les uns ont dit que voyant passer un régiment russe qui se portait sur les frontières de la France, il s'était élancé de sa fenêtre sur les baïonnettes ; les autres ont assuré qu'il en avait été précipité par des assassins.

Berthier a laissé peu de regrets. Ce n'était ni un bon ni un méchant homme, incapable de nuire et de servir, n'ayant ni amis ni ennemis. Bonaparte, à son retour à Paris, disait, en parlant de son major-général : « Je ne « veux d'autre vengeance de ce pauvre Berthier, que de « le voir dans son costume de capitaine des gardes de « Louis XVIII. » A Sainte-Hélène, on lui a entendu dire : « La nature en formant certains hommes, a voulu « qu'ils restassent dans une situation subalterne ; tel était « Berthier ; il n'y avait pas au monde de meilleur chef « d'état-major, mais il n'était pas en état de commander « cinq cents hommes. »

BEUGNOT (Jacques-Claude), aujourd'hui comte, ministre-d'état, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc., est né à Bar-sur-Aube en 1761.

Peu d'hommes ont occupé autant d'emplois que le comte Beugnot. Il était lieutenant-général du présidial de sa ville natale en 1788, et fut nommé procureur-syndic du département de l'Aube, lors de la nouvelle division du

territoire français. Ce même département l'envoya comme député à l'assemblée législative. Dès les premières séances il proposa de n'accorder de traitement qu'aux seuls fonctionnaires assermentés, de laisser aux paroisses la liberté de conserver leurs prêtres si elles le jugeaient à propos, mais de poursuivre les perturbateurs devant les tribunaux et de les punir par des amendes. Plus tard il s'éleva avec courage contre les feuilles incendiaires de Marat et de Carra, et demanda un décret d'accusation contre Marat, qui fut rendu à la grande majorité. Nommé secrétaire de l'assemblée, M. Beugnot prit la défense de Duport-Dutertre.

La presque totalité des membres du côté droit ayant été proscrits après le 10 août, M. Beugnot se voua à la retraite. Arrêté en octobre 1793, il fut enfermé à la Conciergerie et à la Force, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. Il resta alors étranger aux affaires pendant long-temps.

Au 18 brumaire, M. Beugnot fut appelé au conseil particulier du ministère de l'intérieur rempli par Lucien Bonaparte, et s'occupa particulièrement du travail relatif aux préfectures. Il avait sollicité pour lui-même celle de Paris, mais il n'obtint que celle de Rouen. Personne ne se montra aussi prodigue d'éloges envers le gouvernement consulaire, mais ces éloges étaient alors mérités. Remplacé, en 1806, par M. Savoie-Rollin, M. Beugnot fut nommé conseiller-d'état, section de l'intérieur. En 1807, il fut l'un des conseillers-d'état désignés par Napoléon pour organiser le royaume de Westphalie; il devint ensuite ministre des finances de ce royaume. Rentré en France en 1808, il fut de nouveau envoyé en Allemagne, et mis à la tête des finances du grand-duché de Clèves et de Berg. M. Beugnot remplissait encore ce poste lorsque les événemens de 1813 le forcèrent à rentrer en France.

Durant son absence M. Beugnot avait été nommé comte

de l'empire et officier de la Légion-d'Honneur; il avait en même temps marié sa fille au général Curial.

M. Beugnot était à Lille, administrant par *interim* le département du Nord, lorsqu'il reçut, dans les premiers jours d'avril 1814, sa nomination, de la part du gouvernement provisoire, à la place de commissaire pour l'intérieur. Durant ce court ministère il n'eut à s'occuper que du rétablissement de la statue de Henri IV, qu'il fit faire en plâtre.

Dès l'arrivée du roi le comte Beugnot fut appelé aux fonctions de directeur général de la police. C'est alors qu'il publia cette fameuse ordonnance relative à la célébration du dimanche. On assure qu'il ne fit en cela que céder à des volontés supérieures : quoi qu'il en soit, cet acte le couvrit d'un ridicule dont il ne put se laver ; il exigeait que les cafés, restaurans, maisons publiques, etc., etc., les *apothicaires exceptés*, restassent fermés jusqu'à midi. Le nom de M. le directeur général fut maudit dans toutes les boutiques, et l'on parla long temps des *déjeûners à la Beugnot.*

Peu de temps après, il lança une espèce de manifeste sur les attributions de la police : il la comparait à une goutte d'huile qui filtre dans les ressorts du gouvernement, et les empêche de se rouiller. La *goutte d'huile* fit rire les Français, habitués à rire de tout. Une ordonnance sur les processions lui valut de nombreuses caricatures et des épigrammes fort plaisantes. Tout le monde sait que M. Beugnot aime beaucoup les épigrammes et les caricatures, et qu'il se plaît à en faire lui-même. C'est lui qui, reprochant un jour à un employé d'arriver trop tard, et cet employé s'excusant sur l'habitude qu'il avait contractée de s'arrêter devant les caricatures lui dit en radoucissant sa voix : « C'est singulier, je ne vous y ai jamais rencontré. »

Malgré les caricatures et les épigrammes, M. le comte

Beugnot passa de la direction générale de la police au ministère de la marine. Cette métamorphose le fit rire lui-même. Lorsque les chefs de division de ses bureaux lui furent présentés, il leur demanda à tous s'ils étaient bien au fait de leur travail, et sur leur réponse affirmative, il s'écria, dit-on : « C'est fort heureux, car moi je n'y entends rien. »

Au 20 mars, M. Beugnot, dont les croisières avaient laissé échapper le prisonnier de l'île d'Elbe, se retira d'abord près de Dieppe, et se rendit ensuite à Gand, où il fut assez mal reçu par des gardes-du-corps.

Au retour du roi, M. Beugnot eut pendant trois mois la direction des postes. Nommé député de la Marne à la chambre introuvable, M. Beugnot s'y fit remarquer par un système de modération, et vota avec la minorité. Après la dissolution de cette chambre il fut réélu par le département de la Seine-Inférieure.

Votant d'abord avec le côté gauche, M. Beugnot ne tarda pas à devenir ministériel ; il commença par soutenir l'amendement de M. Boin, tendant à augmenter les membres de la chambre et à admettre le double vote. En général, il ne s'est occupé que de finances : on l'avait surnommé le rapporteur perpétuel. Ses cinq années expirées, M. Beugnot n'a pas été réélu. De tous ses emplois il ne lui reste plus que celui de ministre-d'état.

C'est, dit-on, pour obtenir la pairie, qu'on lui promet depuis long-temps, et qui a toujours été l'objet des vœux les plus ardens de M. le comte Beugnot, qu'il a, en qualité de commissaire du roi, vivement appuyé le fameux projet de loi destructeur de la liberté de la presse et du commerce de la librairie. M. Beugnot avait déjà trop souvent cédé au besoin de conserver son crédit ; cette dernière condescendance aux projets liberticides du ministre Peyronnet a enlevé à M. Beugnot le peu d'amis qui lui restaient,

et ne lui a pas donné la pairie. Cette abnégation des principes qu'il avait professés autrefois, tous ces sacrifices faits à l'ambition, au détriment de sa conscience, sont d'autant plus déplorables que, pendant le cours d'une si longue carrière politique, M. Beugnot ne s'était jamais rendu coupable d'aucune injustice criante ni d'aucune violence.

BEURNONVILLE (Pierre Riel de) naquit le 10 mai 1752 à Champignelles, en Bourgogne. Ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique : porté à la carrière militaire par un penchant irrésistible, il débuta, en 1765, dans la gendarmerie, avec le grade de sous-lieutenant, passa, en 1776, avec le même grade, dans le régiment de l'Ile-de-France, où il remplit successivement les fonctions de sous-aide-major, de capitaine, d'aide-major, commandant la place de Saint-Denis (île Bourbon), et les milices de la colonie; enfin celles de major; de 1779 à 1781, il fit les campagnes de l'Inde avec le bailli de Suffren, et y reçut deux blessures. Beurnonville contracta dans ce pays un riche mariage, première cause de sa fortune. Destitué, sans qu'on en sache le motif, par le commandant de l'île Bourbon, il revint, en 1789, chercher la croix de Saint-Louis en France, acheta la charge de colonel-lieutenant de la compagnie suisse, devint, en 1792, aide-de-camp-colonel du maréchal Luckner, maréchal-de-camp, et lieutenant-général; il fit, à l'armée du Nord, *quatre émigrés* prisonniers de sa propre main, et fut chargé par Dumouriez, qui l'appelait *son Ajax*, de rédiger les rapports des succès obtenus sur les Autrichiens. Dans le compte rendu de l'affaire de Grewenmacher, il prétendit qu'après trois heures d'un combat opiniâtre, et une perte de mille hommes du côté de l'ennemi, les Français n'avaient perdu que *le petit doigt d'un chasseur*. Le petit doigt n'a pas tout dit, répétèrent les mauvais plaisans de

l'armée : le petit doigt a été retrouvé, s'écrièrent plusieurs autres. Ces bons mots firent fortune. Sans doute qu'en atténuant sa perte dans une proportion si dérisoire, le général se conformait aux instructions qu'il avait reçues, mais il serait difficile de ne pas avouer qu'une pareille condescendance jetait un grand ridicule sur celui qui ne refusait pas de s'y soumettre. Accusé, en 1793, d'incivisme par des officiers de son armée et des bourgeois de Bruxelles, il s'en plaignit à la convention, qui, le 4 février, le nomma ministre de la guerre ; sur six cents votes il en réunit trois cent cinquante-six. Ce choix était l'œuvre des Girondins. La section Poissonnière, dominée par les Jacobins, vint le dénoncer à la barre de l'assemblée, et solliciter sa destitution. Fatigué de ces contrariétés, il envoya sa démission, et demanda à retourner à l'armée, se croyant plus propre, disait-il, à servir son pays de son épée que de sa plume. Cette demande amena des débats assez vifs dans lesquels Danton lui reprocha de n'avoir pas les *formes assez populaires* ; enfin un décret ordonna qu'il rendrait ses comptes sous huitaine, et qu'ensuite il serait libre de partir. Rappelé le 4 mars au ministère, il fut désigné aux poignards des factieux, et n'échappa à la mort qu'en se précipitant dans son jardin, escaladant les murs et se réfugiant dans une maison voisine.

Dumouriez, qui dès lors voyait qu'il n'y avait rien à attendre d'une assemblée en proie à la discorde, écrivit à Beurnonville, avec lequel il était lié, pour l'engager à se joindre à lui dans ses rapports avec les Autrichiens. Beurnonville dénonça ces propositions au comité de défense générale, qui le chargea, conjointement avec les commissaires Camus, Bancal, Quinette et Lamarque, de s'emparer de Dumouriez. Ce général prévint le coup, fit arrêter *son Ajax* et ses collègues, et chargea une escorte de hussards de Berchini de les conduire au quartier-

général du prince de Cobourg. Le bouillant Beurnonville, en cherchant à s'échapper, reçut une légère blessure. Pendant qu'atteint d'une maladie cruelle, il était traîné dans les cachots de la forteresse d'Egra en Bohême, Custine, Dubois-Crancé, Laporte et Robespierre, le dénonçaient successivement à la convention; mais cette assemblée, quelque avilie qu'elle fût alors sous le joug de ses tyrans, conserva assez de pudeur pour ne pas proscrire un citoyen au moment où il se trouvait au pouvoir des ennemis de la république. D'Egra, Beurnonville fut transféré à Olmutz, en Moravie; il avait réussi à s'échapper de cette citadelle, mais il y fut réintégré au bout de quelques jours, et ce ne fut que le 22 novembre 1795, après une captivite de plus de vingt-un mois, qu'il sortit de prison. En decembre suivant il fut échangé à Bâle, ainsi que ses compagnons d'infortune, contre la fille de Louis XVI, aujourd'hui madame la Dauphine

Peu après son retour à Paris, Beurnonville fut nomme général en chef des armées du Nord et Batave réunies; il y joignit ensuite le commandement de celle de Sambre-et-Meuse, et obtint divers succès aux bords du Rhin. Désigné, le 4 septembre 1797, comme candidat à une des places du directoire, il n'en fut point élu membre; mais en l'an 8 il fut promu au grade d'inspecteur général d'infanterie. Sous le gouvernement consulaire, Beurnonville obtint l'ambassade de Berlin, passa un peu plus de deux ans dans cette résidence, et, à son retour à Paris, remit entre les mains du premier consul la correspondance secrète saisie à Bareuth, lors de l'arrestation des membres du comité royal établi dans cette ville. Il reçut en récompense la décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et l'ambassade d'Espagne. Revenu de cette mission, il épousa, en secondes noces, mademoiselle de Durfort, fut nommé sénateur en 1805, comte en 1808, et grand'-

croix de la Réunion en 1813. Elu membre de la commission extraordinaire du sénat, formée le 22 décembre, il fut envoyé à Mézières avec le titre de commissaire extraordinaire de l'empereur, mais l'invasion de cette frontière le ramena dans la capitale.

Rentré au sénat, il s'y prononça, le 1er avril 1814, en faveur d'un gouvernement provisoire, et pour la déchéance de l'empereur et de sa famille. Nommé membre de ce gouvernement provisoire le même jour où fut décidée, en présence de l'empereur de Russie, la restauration des Bourbons, il appuya fortement ce projet, et se prononça contre la régence de l'impératrice Marie-Louise. Le 26, *Monsieur* l'appela au conseil-d'état provisoire. Louis XVIII le fit ministre-d'état, pair, grand-cordon de la Légion-d'Honneur. Beurnonville, excepté de l'amnistie de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe, rejoignit le roi à Gand et revint avec lui à Paris. Une ordonnance du 19 septembre 1815 l'admit au conseil privé, et le 23 octobre il fut nommé président de la commission instituée par le duc de Feltre pour épurer l'armée. Au mois d'août de cette même année, il avait présidé le collége de la Moselle. Il fut nommé en 1816 commandeur de Saint-Louis, maréchal de France, et décoré du cordon bleu à la naissance du duc de Bordeaux. Il est mort à Paris le 23 avril 1821, des suites d'une attaque de goutte. Il vota constamment à la chambre des pairs avec le parti aristocratique, et reçut le titre de marquis à la classification des titres de la pairie. Il réunissait à ses dignités civiles et militaires les plus hautes dignités maçonniques.

BIGNON (LE BARON EDOUARD), né en 1771 à la Meilleraye, était simple soldat dans la 128e demi-brigade lorsque le général Huet, qui commandait en 1799 les

troupes stationnées dans la Seine-Inférieure, en fit son secrétaire particulier et l'attacha à son état-major : ce fut là que M. Bignon trouva la première occasion de faire connaître ses talens, et bientôt sa fortune marcha rapidement. Secrétaire de légation en Prusse en 1799, il obtint en 1802 le titre de chargé d'affaires de France, et ne quitta Berlin que pour remplir en 1803, auprès de l'électeur de Hesse-Cassel, les fonctions de ministre plénipotentiaire. Après la campagne de 1807, l'empereur le nomma à l'intendance de Berlin : il fut ensuite, avec le comte Daru, administrateur général de l'Autriche, puis ministre de France près le grand-duc de Bade, et enfin en 1810 résident de France à Varsovie. En 1812 il fut chargé de presser l'insurrection des Polonais contre les Russes, et se rendit pour cet objet à Wilna, en qualité de commissaire impérial et d'envoyé extraordinaire.

Il servit utilement la France dans cette circonstance, en arrêtant la retraite des Autrichiens, et retardant ainsi la marche des Russes. Bientôt l'armée française fut elle-même forcée à la retraite, et M. Bignon se trouva enfermé à Dresde pendant toute la durée du siége ; il n'en sortit qu'après la capitulation. Cette capitulation ayant été violée, il fut arrêté par un aide-de-camp du prince de Schwartzemberg : il réclama contre son arrestation, avec d'autant plus de droit, que pendant son séjour à Dresde il avait fait obtenir des passeports à des ministres étrangers, et même aux ministres des états dont la défection était déjà connue. Le prince de Schwartzemberg envoya un de ses aides-de-camp pour le remettre aux avant-postes français, à Strasbourg. Ce fut à son arrivée à Paris qu'il apprit à Napoléon la défection de Murat : l'empereur refusa long-temps de croire à cette nouvelle.

Telle a été la carrière de M. Bignon à l'extérieur : dans tous les pays où il a rempli des devoirs, quelquefois rigou-

reux, il n'a laissé que d'honorables souvenirs. Il vivait retiré à la campagne, quand en 1815 Napoléon le fit sous-secrétaire-d'état au ministère des affaires étrangères. Le département de la Seine-Inférieure le nomma son représentant. Après la seconde abdication il fut chargé du portefeuille des affaires étrangères, et le conserva jusqu'à l'entrée des étrangers dans Paris. C'est en cette qualité qu'il signa la convention du 3 juillet ; ici se termine sa carrière diplomatique, et depuis il n'a obtenu ni demandé aucun emploi.

En 1817 M. Bignon fut nommé de nouveau député de la Seine-Inférieure, et bientôt on le vit briller parmi les membres de l'opposition et les défenseurs de nos libertés: il s'éleva contre les lois d'exception ; il réclama, au nom de la nation, la liberté de la presse ; il fut rappelé à l'ordre pour avoir dit : « Il est temps qu'il n'y ait plus « d'émigrés ni de bannis : il est temps que la France soit « rendue à tous les Français, que les étrangers en sortent, « et que les Français y rentrent! » Malgré le rappel à l'ordre, l'orateur continua d'attaquer avec courage les abus d'autorité qui se commettaient dans les provinces ; il déplora les injustices dont la vieille armée était la victime. « Quelle est la surprise des Français, disait-il, en voyant « les honneurs militaires devenus le partage d'hommes « qui, pour la plupart, n'ont rien fait pour leur pays sans « leur roi, ni pour leur roi sans leur pays! » Il termina ce discours remarquable en votant le prompt rappel des bannis et le départ des étrangers.

En 1818, M. Bignon persévéra dans ses courageuses réclamations en faveur des proscrits ; il publia hors de la chambre une opinion à ce sujet, dans laquelle il disait : « Il existe encore, en faveur des proscrits, un argument « particulier dont très-peu de personnes ont eu connais- « sance, et qu'une déplorable fatalité m'a empêché de

« produire dans une grande et fatale conjoncture, un ar-
« gument terrible que je crains de faire retentir du haut de
« cette tribune, et que je crois bien plutôt devoir taire
« dans l'intérêt du gouvernement..... Je m'arrête, le trait
« une fois lancé ne revient point en arrière. »

Six semaines après, le ministre Decaze interpella M. Bignon, et le somma de s'expliquer : le député répondit qu'il n'était pas tenu de se rendre à la sommation d'un ministre, et il garda le silence, parce qu'en le rompant il n'eût servi ni la cause des bannis ni celle du gouvernement. On croit en général que M. Bignon voulait parler de quelques circonstances particulières de la convention du 3 juillet 1815, et qu'il aurait placé cette convention entre le maréchal Ney et ses juges, si l'on avait voulu l'entendre comme témoin.

Dans les sessions suivantes, M. Bignon, qui avait été réélu en même temps par deux départemens, resta fidèle à l'opinion qu'il avait embrassée : il combattit pied à pied les envahissemens du ministère, et ne manqua pas chaque année de lancer un ou deux discours, qui étaient comme des manifestes dans lesquels il dévoilait la marche ténébreuse de l'ultracisme, et les dangers qui menaçaient nos libertés.

Dans l'intervalle des sessions, M. Bignon, retiré à la campagne, y fut victime d'une petite tracasserie ministérielle. Son barbier, grand hableur par état, comme tous ses confrères, parla beaucoup, dans le village, de ses relations avec le député ; des rapports furent aussitôt adressés au ministre, qui trouva le moyen d'improviser une conspiration : c'était alors l'usage. Des armemens, des rassemblemens, des mouvemens de troupes, eurent lieu autour de la demeure de M. Bignon. Comme cette fameuse conspiration fit quelque bruit, M. Bignon crut devoir mettre le public au courant de l'affaire. Il publia une bro

chure intitulée : *La conspiration des Barbes.* Cette brochure, marquée au coin de la bonne plaisanterie, mit les rieurs de son côté ; le ministère fut si honteux de sa conspiration des Barbes, qu'il jura de ne plus s'en rapporter aux clabaudages des barbiers.

M. Bignon est un de ces hommes que des ministres tels que MM. de Villèle, Corbière, Peyronnet, Damas, etc., redoutent ; aussi usèrent-ils de tous les moyens employés par eux en pareil cas pour empêcher la réélection du diplomate, lorsque son mandat fut expiré. Mais, deux ans après, en 1827, lorsque la mort frappa l'honorable Stanislas de Girardin, les électeurs de Rouen, à la majorité de 760 voix sur 967 votans, désignèrent M. Bignon pour lui succéder à la chambre des députés.

Quoique la session fût très-avancée lorsque M. Bignon parut à la chambre, il n'en trouva pas moins l'occasion de payer un juste tribut d'éloges à M. de Girardin, et d'exposer ses principes et ses sentimens dans un discours fort remarquable, prononcé lors de la discussion du budget des affaires étrangères.

« Appelé dans cette chambre, dit M. Bignon, par une « de ces pertes qui sont un deuil pour la patrie, je viens « sur les traces de l'illustre citoyen auquel je succède, y « remplir d'honorables et difficiles devoirs. La loyauté du « caractère, la finesse et la grâce de l'esprit qui distin- « guaient mon prédécesseur, vous avaient, sans acception « d'opinions politiques, inspiré pour sa personne une « estime et une bienveillance méritées. Héritier de ses « sentimens et de son mandat, sans apporter ici les mêmes « talens, je n'aurai pour me recommander auprès de vous « que la même droiture dans les intentions, la même « franchise dans le langage. »

Entrant ensuite en matière, M. Bignon reprocha au ministère de ne pas avoir su tirer parti de la nouvelle po-

sition de la France, en lui ralliant les états qui, autant et plus qu'elle, doivent être effrayés de l'excessive prépondérance de quelques cabinets, et cela par l'effet d'une absence totale de système et d'un dénuement absolu de prévoyance.

M. Bignon, après avoir passé en revue toutes les fautes du ministère, s'éleva avec indignation contre la barbare indifférence du gouvernement français dans la cause des Grecs, où la France pouvait prendre la plus glorieuse initiative, tandis qu'elle se traîne en tout à la suite de quelques autres cabinets. Il a indiqua ensuite le remède propre à tirer la France de la position où l'ont placée l'imprévoyance et les tergiversations de ses ministres, dans la politique qu'ils auraient dû suivre.

« Vous avez beau faire, dit encore M. Bignon, l'es-
« prit de liberté, combattu partout, partout invincible,
« brave le sabre des gendarmes, et passe inaperçu à tra-
« vers le fer croisé des baïonnettes. Plus les gouvernemens
« s'attachent à rendre sensible la ligne de démarcation
« qui les sépare les uns des autres, plus cette ligne s'efface
« pour les peuples. »

Quelques jours après, M. Bignon plaida la cause de l'agriculture, du commerce et des manufactures de France, qui languissent dans un état de souffrance par la faute des ministres, qui n'ont encore osé prendre une détermination décisive relativement à l'Amérique du sud.

M. Bignon s'était proposé de présenter à la chambre quelques idées d'améliorations nouvelles; mais, vu la disposition des membres qui siégent au centre, il crut que ses efforts seraient inutiles, et renonça à la parole.

M. Bignon a publié les ouvrages suivans. En 1799, un mémoire intitulé, *Du système suivi par le directoire exécutif, relativement à la république cisalpine;* en 1814, *Exposé comparatif de l'état financier, militaire et politique de la France*

et des principales puissances de l'Europe; en 1818, *Sur les démêlés des cours de Bavière et de Bade;* en 1820, *Des proscriptions,* ouvrage qui seul eût suffi pour faire à son auteur la plus brillante réputation; en 1821, *Du congrès de Troppau.*

Nous nous abstenons de parler ici des différends qui s'élevèrent entre M. Bignon et M. de Pradt, au sujet de l'ambassade de Varsovie. Ces deux diplomates n'étaient point faits pour se maltraiter réciproquement. Ce fut un moment d'oubli que chacun d'eux doit déplorer.

BIGOT DE PRÉAMENEU (FÉLIX-JULIEN-JEAN, COMTE), né en Bretagne en 1750. Avocat au parlement de Paris avant la révolution, nommé en 1791 député de la Seine à l'assemblée législative, il déclara à la tribune que l'assemblée ne représentait pas seule le peuple, et que le roi n'avait pas des droits moins incontestables qu'elle à cette représentation; cette opinion lui attira les huées des tribunes. Il fit décréter à Paris la prompte organisation de l'institution du jury, et demanda que l'on prononçât l'incompatibilité de ces fonctions avec celles de législateur. C'est lui qui fit accorder le dernier délai d'un mois aux émigrés qui auraient été entraînés ou séduits.

Nommé président de l'assemblée nationale le 19 avril 1792, il signala, après la journée du 20 juin, les rassemblemens armés, et obtint un décret qui les empêchait de présenter des pétitions à la barre; mais bientôt la tourmente révolutionnaire devint de plus en plus terrible, et M. Bigot de Préameneu, sans vouloir déserter le sol de sa patrie, y resta dans la plus complète obscurité.

Après le 18 brumaire il reparut sur la scène politique, et fut nommé membre du conseil-d'état. Il présida en 1802 la section de législation, et parut souvent à la tribune

du corps législatif pour y soutenir des projets de loi relatifs aux codes de procédures civile et criminelle. A la mort de M. de Portalis, il lui succéda au ministère des cultes, le 5 janvier 1808, et occupa cette place jusqu'à la chute du gouvernement impérial. Il vécut alors dans la retraite jusqu'au 20 mars, où il reprit les fonctions de son ministère, sous le titre de directeur général des cultes. Nommé le 2 juin à la chambre des pairs, il fut l'un des 25 membres chargés de porter à Napoléon l'adresse que la chambre venait de voter, et où l'on retrouve les principes de droit public et de liberté qui avaient été trop méconnus depuis quelques années par les gouvernemens.

A la seconde restauration, M. Bigot de Préameneu perdit de nouveau ses fonctions, et depuis il n'en a plus occupé d'autres. Il cessa même de faire partie de la chambre des pairs; mais il fut admis à l'académie : c'était lui dire d'oublier la politique pour ne plus s'attacher qu'aux sciences et aux arts : il suivit ce conseil.

M. Bigot est mort le 2 août 1825.

Il était le protégé de Cambacérès, qui ne cessait de parler de lui à Napoléon. « Que voulez-vous que je fasse de « Bigot? dit un jour l'empereur à Cambacérès. — Sire, « c'est un homme de mérite. — Sans doute, mais il a un « singulier nom : tout ce que je puis faire, c'est de vous « promettre pour *Bigot* la survivance du ministère des « cultes. »

BLACAS (LE COMTE DE), né à Aulps, en Provence, en 1770. Il combattit dans la Vendée sous les drapeaux royalistes, passa ensuite en Italie, parvint à fixer l'attention de feu Louis XVIII, alors retiré à Vérone. Investi de la confiance du prince, il fut chargé par lui d'une mission confidentielle auprès de l'empereur de Russie : cette mission avait pour but d'obtenir de Paul Ier un asile dans

ses états, et ce négociateur vit son zèle et ses efforts couronnés de succès. Lorsqu'en 1800 la Russie eut fait alliance avec la France, Paul Ier fit signifier aux Bourbons de quitter ses états. M. de Blacas suivit à Londres la fortune du prince auquel il s'était attaché, et fut nommé ministre de la guerre, en l'absence de M. d'Avaray.

Les Bourbons étant rentrés en France, le roi ramena M. de Blacas avec lui, et le nomma ministre de sa maison, secrétaire-d'état, intendant des bâtimens, et grand-maître de sa garde-robe : ces fonctions convenaient mieux sans doute à celui qui en était revêtu, que celles de ministre de la guerre.

Dans les *cent jours* M. de Blacas s'était retiré à Gand. Les journaux français prétendirent que son secrétaire particulier avait falsifié la correspondance de Joachim, roi de Naples, pour tromper lord Wellington sur les intentions de ce malheureux prince, et amener ainsi au congrès de Vienne les résolutions qui l'ont précipité du trône. Après avoir joui de toute la faveur et de toute la confiance de son roi, M. de Blacas apprit bientôt combien le terrain de la cour est glissant, et combien il est difficile d'y fournir une longue carrière sans tomber. Au moment où les Bourbons rentraient en France pour la seconde fois, M. de Blacas fut envoyé à Naples pour y négocier le mariage du duc de Berri avec la fille du prince royal. Il fut ensuite nommé ambassadeur à Rome, et y régla le fameux concordat de 1815, qui produisit une impression tellement défavorable en France, que le gouvernement n'osa risquer de le présenter à l'approbation des chambres. Le concordat de M. de Blacas a fourni à notre Anacréon le sujet d'une de ses plus piquantes chansons.

Lorsque M. Decaze eut obtenu du roi le degré de faveur qu'avait possédé M. de Blacas, les mêmes personnes qui avaient tout fait pour éloigner celui-ci, prirent autant

de peine pour le faire revenir, espérant ainsi opposer d'anciens souvenirs à une nouvelle faveur, bien autrement alarmante pour elles que la précédente. M. de Blacas arriva en effet à Paris ; malgré les intrigues du ministère, il obtint une audience particulière du roi, et dès lors la cour fut partagée, attendant avec anxiété lequel des deux favoris l'emporterait : la victoire demeura au plus jeune, et son concurrent retourna ensevelir à Rome sa défaite son dépit.

M. de Blacas a, dit-on, assisté d'une manière invisible au congrès de Laybach.

Depuis lors M. de Blacas a quitté la résidence de Rome, pour passer à celle de Naples en qualité d'ambassadeur de France, et y a assisté à l'évacuation de ce royaume des troupes autrichiennes, sans avoir pris aucune part à cet événement. A Naples comme à Rome, M. de Blacas s'est déclaré le protecteur des ultramontains.

BONAPARTE (Lucien), prince de Canino, frère puîné de Napoléon, naquit à Ajaccio en 1775. Il avait à peine 18 ans lorsque la Corse fut livrée aux Anglais ; il suivit sa famille en Provence, et s'y réfugia. Après la prise de Toulon, la réputation de son frère, et l'ardeur de ses principes républicains, lui valurent une petite place dans l'administration des vivres, à Saint-Maximin (Var). Là, commençant à donner des preuves de l'indépendance de son caractère, il épousa mademoiselle Boyer, dont le frère tenait une hôtellerie à Saint-Maximin. Deux ans après, lorsque son frère Napoléon obtint le commandement en chef de l'armée d'Italie, Lucien le suivit en qualité de commissaire des guerres ; il se comporta, dit-on, comme la plupart de ses autres collègues, ce qui indisposa contre lui le général en chef.

Cependant Lucien faisait déjà concevoir les plus belles espérances par la rectitude de son jugement et par son instruction. Aussi le département du Liamone le nomma-t-il son député au conseil des cinq-cents. Lucien n'avait alors que 24 ans, la loi en exigeait 25; il fut néanmoins admis dans ce corps sans aucune opposition. Lucien débuta à la tribune en demandant qu'on fût libre d'ouvrir ou de fermer les boutiques le dimanche. Il fit accorder des secours aux veuves et aux enfans des militaires. Le 1er vendémiaire de l'an 7, il invita ses collègues à jurer de mourir pour la constitution de l'an 3. A la fin de la même année, il s'opposa à ce que la patrie fût déclarée en danger, et rappela le décret de mise *hors la loi* contre ceux qui oseraient violer la représentation nationale.

Néanmoins Lucien ayant remarqué combien étaient incertaines les mains qui tenaient les rênes du gouvernement, écrivit à son frère, en Égypte, pour le presser de revenir. Sa lettre tomba, dit-on, au pouvoir des Anglais, ce qui n'empêcha pas Napoléon de se rendre en France dans les premiers jours de l'an 8. Lucien fut alors nommé président du conseil des cinq-cents, et prépara la journée du 18 brumaire, à laquelle il prit la plus grande part. Il montra en ce jour beaucoup d'énergie, tant sur son fauteuil qu'à la tribune. Ne pouvant calmer les esprits, il abdiqua la présidence, monta à cheval, et harangua les troupes qui envahirent la salle.

Le corps législatif ayant été ajourné, Lucien fut nommé membre de la commission chargée de rédiger une nouvelle constitution, et fit plus tard le rapport sur l'acceptation de la constitution dite de l'an 8.

Nommé tribun au commencement du consulat, il renonça à ces fonctions pour remplacer M. de La Place au ministère de l'intérieur. Lucien, ministre, devint le protecteur des sciences et des arts, et l'instruction publique

lui doit beaucoup : c'est lui qui créa un nouveau prytanée à Saint-Cyr. C'est encore sous son ministère que furent organisées les préfectures. Lucien ne conserva pas longtemps le portefeuille de l'intérieur ; il paraît qu'il n'était pas toujours d'accord avec le premier consul, ce qui lui valut une brillante disgrâce.

Nommé à l'ambassade d'Espagne au commencement de l'an 9, Lucien devint spontanément un diplomate aussi aimable qu'habile. Il s'empara de l'esprit de Charles IV et de celui du prince de la Paix, et fit perdre aux Anglais toute leur influence à Madrid. Lucien eut encore la gloire de terminer la guerre entre l'Espagne et le Portugal. Il eut ensuite beaucoup de part à la création du royaume d'Étrurie, et à la cession à la France des duchés de Parme, Plaisance et Guastalla.

A son retour en France, Lucien était complètement réconcilié avec son frère Napoléon. Il devint une seconde fois membre du tribunat, et fut le rapporteur du concordat de 1801. Le 2 mai 1802, Lucien demanda l'adoption du projet de loi qui créait une Légion-d'Honneur ; son discours à cette occasion fut très-remarquable. Il devint lui-même un des grands-officiers de cette légion, et fut sénateur de droit ; mais ce qui flatta plus encore son ambition, ce fut sa nomination à l'institut, lors de la réorganisation de ce corps savant.

Cependant Lucien Bonaparte, qui était veuf depuis quelques années de la demoiselle Boyer, contracta un nouvel hymen avec madame Jouberthou, veuve d'un agent de change. Ce fut encore l'occasion d'une nouvelle rupture avec son frère Napoléon. Cette fois Lucien quitta la France et alla se fixer à Rome, encouragé par la protection bienveillante du pape. Il ne revit son frère, devenu empereur des Français, qu'en 1807, après la paix de Tilsitt : l'entrevue eut lieu à Mantoue ; mais le raccommodement ne

fut pas possible, Napoléon exigeant que Lucien fît dissoudre son mariage, ce à quoi il ne voulut point consentir.

Lucien ayant alors manifesté hautement son opinion sur l'ambition de son frère et sur les persécutions qu'il suscitait au pape, fut obligé de quitter Rome. Il venait de faire l'acquisition de la terre de Canino : le pape s'empressa de l'ériger en principauté. En ce temps là les inquiétudes de Lucien redoublèrent, ce qui lui fit prendre le parti de se retirer aux États-Unis. Jeté par la tempête sur les côtes de Sardaigne, et repoussé par le consul anglais, il fut forcé de se remettre en route, et fut fait prisonnier par les Anglais. Il ne fut libre qu'après la signature du traité de 1814. Pendant sa captivité en Angleterre, Lucien acheva son poème de *Charlemagne*. Il retourna à Rome en 1814, et y fut très-bien accueilli.

Napoléon avait cessé d'être heureux ; il était banni sur le rocher de l'île d'Elbe. Lucien lui fit parvenir alors les protestations de son dévouement. En effet, Napoléon étant rentré en France, le prince de Canino s'empressa de se rendre près de lui pour solliciter l'évacuation des états du pape envahis par Murat. Napoléon lui accorda tout ce qu'il demandait, et voulut le retenir près de lui ; mais Lucien voulait absolument retourner à Rome : ce ne fut qu'en lui faisant fermer les frontières que Napoléon le força à revenir à Paris. Lucien témoigna alors le désir d'entrer dans la chambre des représentans ; mais Napoléon prit ombrage de cette intention, et s'empressa de l'envoyer siéger à la chambre des pairs. Il fit toujours partie du conseil privé, et y proposa des mesures qui, si elles avaient été adoptées, auraient changé la face des affaires politiques. Après la seconde abdication de Napoléon, Lucien partit pour Rome : il fut arrêté à Turin ; mais le pape le réclama avec tant d'instance qu'on dut lui rendre la liberté. Depuis lors Lucien a toujours habité les états du Saint-Père.

On croit cependant qu'il a le projet de se réunir à son frère Joseph, établi aux Etats-Unis.

Lucien est après Napoléon l'homme le plus remarquable de sa famille. Doué d'une imagination vive et d'un esprit élevé, il a souvent parlé avec une grande éloquence. Non moins avide de gloire que son frère, il a préféré celle de lui résister à l'avantage de le servir.

A la seconde restauration Lucien a été éliminé de l'institut.

Napoléon disait en parlant de son frère Lucien, « que « dans tous les pays il serait l'ornement de toute assemblée « politique. »

BOUCHOTTE (Jean-Baptiste-Noel), né à Metz le 25 décembre 1754, entra au service à l'âge de 16 ans; en 1775 il était sous-lieutenant, et dix ans après capitaine au régiment d'Esterhazi hussards; il fit en cette qualité la campagne de 1792. Nommé colonel et commandant de Cambrai en 1793, il défendit cette place : désigné trois fois comme candidat au ministère de la guerre, il arriva à ce département le 3 avril de la même année, par les suffrages unanimes de la convention : il remplaçait le général Beurnonville, fait prisonnier par les Autrichiens. Cette unanimité glorieuse de suffrages avait été méritée par sa probité, son désintéressement et les soins qu'il avait pris pour empêcher que Cambrai ne tombât entre les mains des Autrichiens et de Dumouriez.

Toutefois Bouchotte fut plusieurs fois dénoncé à la convention comme incapable et comme traître. Il repoussa ces accusations en organisant onze armées; 700,000 hommes d'infanterie et une nombreuse cavalerie furent levés, armés et équipés en quatre mois : il apporta le plus grand soin au choix des hommes qui devaient les commander, et les noms de Masséna, Kléber, Moreau, Dugommier,

Augereau, Lefebvre, Pérignon, Marceau, Legrand, Eblé, Serrurier, Abattuci et beaucoup d'autres, ont commencé à être connus sous son ministère. Cependant, fatigué de se voir toujours l'objet de nouvelles attaques, Bouchotte donna sa démission le 25 mai : la convention l'accepta en décrétant qu'il continuerait ses fonctions jusqu'à ce qu'il fût remplacé. Bouchotte renouvela sa démission le 11 juin, et personne n'ayant été trouvé pour remplir son emploi, il fut obligé de continuer encore ses fonctions après avoir reçu du comité de salut public un témoignage honorable d'estime et de confiance.

De nouvelles dénonciations s'élevèrent bientôt contre lui : Bourdon de l'Oise les appuyait vivement. Bouchotte rendit compte de sa conduite à la convention, et les accusations tombèrent. Le 1er avril 1794 la convention organisa une nouvelle forme d'administration, et le général Pille fut chargé du département de la guerre. Bouchotte était arrivé au ministère avec le grade de colonel, il en sortit avec le même grade, après avoir fait lui-même un si grand nombre de généraux. Les ennemis de Bouchotte ne le laissèrent pas tranquille dans sa retraite ; ils parvinrent à le faire mettre en accusation devant le tribunal d'Eure-et-Loir, par un décret de la convention, en date du 24 mai 1795. Au bout de quatre mois, l'accusateur public écrivit à la convention que nulle pièce à charge ne lui était parvenue, et qu'il ne pouvait mettre en jugement un citoyen contre lequel il était impossible de baser un acte d'accusation.

Après seize mois de détention, Bouchotte fut mis en liberté : il se retira à Metz, où il fut élevé, en 1799, aux fonctions municipales et électorales ; depuis lors il a vécu dans la retraite, entouré de l'estime de ses concitoyens.

BOURDON DE VATRY (MARIE-ANTOINE), né à Saint-Maur (Seine) en 1761, est le fils d'un premier commis des finances que le fameux abbé Terray fit enfermer à la Bastille pour avoir fait imprimer, sans autorisation, un projet de réforme, et avoir refusé de livrer l'imprimeur à la vindicte ministérielle.

A l'âge de 19 ans, M. Bourdon partit pour l'Amérique comme secrétaire général de l'armée de mer qui décida de l'indépendance des Etats-Unis. Dans les premières années de la révolution, M. Bourdon occupait la place de chef du bureau des colonies au ministère de la marine. Il avait embrassé avec une extrême chaleur les opinions révolutionnaires; mais il honora toujours la cause de la liberté par une conduite exempte de tout reproche. M. Bourdon se déclara aussi en faveur de la liberté des noirs, et appuya dans toutes les circonstances les mesures prises dans les colonies françaises par les commissaires Polverel et Santhonax.

Le nom de Bourdon de Vatry ne se rattache à aucune des époques funestes de la révolution : constamment livré à ses fonctions, on le citait parmi les meilleurs administrateurs, lorsque le directoire, qui en 1798 l'avait nommé agent maritime à Anvers, l'appela, le 13 juillet 1799, au ministère de la marine, où sa probité rigide lui suscita bientôt de puissans ennemis.

Le gouvernement consulaire l'ayant remplacé au ministère par l'ordonnateur Forfait, l'envoya à Lorient en qualité de chef de l'administration maritime, et le nomma ensuite prefet maritime du Havre.

M. Bourdon, qui pendant de longues années avait constamment été attaché à la marine, fut tout à coup nommé a des fonctions civiles : les consuls lui donnèrent la préfecture du département de Vaucluse. M. Bourdon apporta dans cette nouvelle carrière l'expérience, les lumières et

le zèle qui l'avaient constamment fait distinguer. Au bout de trois ans il passa à la préfecture de Maine-et-Loire, où il mérita les mêmes éloges : enfin en 1809, l'empereur Napoléon lui confia l'importante préfecture de Gênes : il s'y montra administrateur probe et sévère.

Cependant le ministère faisait éprouver des dégoûts à M. Bourdon en prêtant l'oreille aux rapports mensongers d'une police tracassière, et cette circonstance disposa M. Bourdon à servir le gouvernement de Louis XVIII. Il accepta la place de directeur du personnel; quelques mois après, il fut nommé intendant des armées navales. C'est pendant qu'il exerçait ces fonctions qu'il se trouva forcé d'avoir une explication très-vive avec M. le duc d'Angoulême : il fut disgracié.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, M. Bourdon fut un des commissaires extraordinaires envoyés dans les divisions. Sa mission était à Grenoble; il la remplit avec autant de fidélité que de modération.

Depuis la seconde restauration, M. Bourdon de Vatry n'a été rappelé à aucune fonction publique. La médiocrité de sa fortune, après avoir occupé des postes éminens, offre l'exemple d'une administration irréprochable.

BOURGUIGNON-DUMOLARD (Claude-Sébastien), né le 21 mars 1760 à Vif, arrondissement de Grenoble. Au commencement de la révolution il remplit dans son département des fonctions administratives. Après les événemens du 31 mai 1793, il fut arrêté et emprisonné comme un des chefs des fédéralistes du Midi. Rendu à la liberté, il se réfugia à Paris pour se soustraire à la loi des *suspects*, et quitta le nom de Dumolard, sous lequel il était plus connu, pour ne conserver que son nom de famille. M. Bourguignon accepta alors un emploi subalterne au comité de sû-

reté générale, et reçut la mission périlleuse d'apposer les scellés sur les papiers des deux frères Robespierre avant leur renversement. Après le 9 thermidor, M. Bourguignon obtint la place de secrétaire général du comité de sûreté générale, et contribua, dit-on, à faire mettre en liberté un grand nombre de victimes.

Lors de la mise en activité de la constitution de l'an 3, M. Bourguignon fut nommé substitut du commissaire du directoire exécutif près la cour de cassation. Enfin, après le 30 prairial an 7, qui amena au directoire Roger-Ducos, Moulin et Gohier, M. Bourguignon succéda au ministre de la police Duval; mais à peine était-il entré en fonctions, que tout le crédit de Gohier ne put l'y maintenir : vingt-sept jours après son élévation, M. Bourguignon fut à son tour remplacé par Fouché. Pendant ce court et insignifiant ministère, il ne se fit remarquer que par ses circulaires contre les alarmistes : il était lui-même très-effrayé. M. Bourguignon devait, sans doute, être propre à tous les emplois, puisqu'en quittant les rênes de la police on le fit régisseur des domaines et de l'enregistrement.

Après le 18 brumaire, le premier consul mit M. Bourguignon à sa véritable place en le faisant rentrer dans la magistrature. Il employa ses loisirs à publier plusieurs ouvrages de droit fort estimés, parmi lesquels on remarque un Mémoire *sur les moyens de perfectionner en France l'institution du jury;* un autre *sur l'institution du jury;* le *Manuel d'institution criminelle; de la magistrature en France; Dictionnaire raisonné des lois pénales en France*, *etc.*

M. Bourguignon se trouvait membre du tribunal criminel du département de la Seine, lorsque Moreau, Georges et Pichegru furent mis en jugement. On assure qu'aucune influence ne put le forcer à voter la condamnation capitale contre le général Moreau, et qu'il opina pour une simple détention de deux ans.

Attaché ensuite comme conseil à l'administration des droits réunis, M. Bourguignon obtint, en 1804, la place de substitut du procureur général impérial près la haute-cour. En 1809, l'empereur le présenta au sénat pour occuper une des places vacantes à la cour de cassation, mais il ne fut pas nommé.

M. Bourguignon a été mis à la retraite après la seconde rentrée du roi; il ne conserve que le titre de conseiller honoraire.

Les ouvrages de M. Bourguignon sur le jury sont au nombre de ceux qu'on ne saurait lire avec trop d'attention, dans un moment surtout où les ennemis de la raison s'efforcent de replonger l'ordre social dans le chaos des vieilles institutions.

BRUIX (Eustache) naquit en 1759 à Saint-Domingue; sa famille était originaire du Béarn. Ses parens le firent passer en France dès l'âge le plus tendre, et c'est à Paris qu'il reçut sa première éducation. Il se fit remarquer par une grande facilité, et par un penchant à la raillerie.

Un goût irrésistible pour la navigation lui fit cesser ses études à 15 ans, pour s'embarquer comme simple volontaire sur un bâtiment marchand. En 1778, il fut nommé garde-marine, et fit ses deux premières campagnes sur des frégates, dont l'une, la *Concorde*, s'illustra au combat de la Praya.

Pendant la guerre d'Amérique, Bruix servit sous les ordres des amiraux Guichen, d'Estaing, de Grasse et de Vaudreuil. Il suivit l'amiral Guichen dans sa savante campagne contre Rodney, le plus célèbre des amiraux anglais. C'est dans une bataille livrée entre ces deux amiraux, que Bruix put observer la science de la tactique navale, qui dès lors devint l'objet continuel de ses méditations. Bruix

obtint le grade d'enseigne de vaisseau dans cette guerre. A la paix il eut le commandement du *Pivert*, et seconda, pendant quatre années, M. de Puységur dans la formation des cartes précieuses que l'on doit à cet officier, sur les côtes et le débouquement de Saint-Domingue.

Deux ans après, Bruix fut nommé lieutenant de vaisseau, et en même temps membre de l'académie de marine. La révolution vint hâter son avancement.

En 1791, Bruix commandait le brick le *Fanfaron ;* c'est à cette époque qu'ayant eu le malheur de gagner au jeu tout l'argent de ses camarades, et les voyant très-affectés, il mit leur argent et le sien dans son chapeau, et le jeta à la mer en leur disant : « Je suis trop honnête homme « pour vous rendre ce que je vous ai gagné, mais je se- « rais trop malheureux d'être plus riche que vous. » L'égalité d'humeur reparut à bord avec l'égalité de la fortune.

En 1792, Bruix commandait la frégate la *Surveillante*, avec laquelle il remplit une mission dans l'Inde. Un an après, on lui confia le commandement d'un vaisseau, mais il ne le conserva pas long-temps. Enveloppé dans une mesure générale, prise en 1793 à l'égard des anciens officiers du corps de la marine, Bruix se trouva privé de son état, et fut obligé de se créer des ressources pour soutenir sa famille. Cependant un officier aussi distingué que Bruix ne pouvait rester long-temps sans emploi ; le gouvernement eut besoin de ses services, et lui conféra les fonctions de major-général de l'escadre commandée par Villaret-Joyeuse. Il fut ensuite major-général de la marine de Brest, et enfin contre-amiral. Bruix fit partie de l'expédition qui eut lieu en 1796 contre l'Irlande ; il occupait l'emploi de major-général de l'armée navale, sous les ordres de l'amiral Morard de Galles. On sait par quelle fatalité cette expédition, si bien conçue et si bien dirigée jusqu'à l'instant du débarquement, s'en revint

sans avoir rempli son but. Bruix, qui ne commandait pas en chef, n'eut aucune faute à se reprocher, et peu de temps après il fut nommé ministre de la marine : c'était à l'époque de la fameuse expédition d'Egypte. Le nouveau ministre conçut et exécuta lui-même un projet qui pouvait avoir de grands avantages, mais qui n'eut pour résultat qu'une parade blâmée par tout le monde. Bruix, qui avait momentanément quitté le ministère de la marine pour prendre la direction active de ce mouvement, perdit son portefeuille, mais il acquit le grade de vice-amiral.

Bonaparte, devenu consul, s'étant déterminé à envoyer du secours en Egypte, confia une escadre de huit vaisseaux à l'amiral Bruix ; mais cette escadre fut toujours bloquée par des forces supérieures, et ne put sortir.

Enfin, lorsque Napoléon eut renouvelé le hardi projet d'une descente en Angleterre, Bruix fut nommé amiral de la flottille rassemblée à Boulogne et dans les ports des environs. Les longs et pénibles travaux auxquels cet amiral s'était livré toute sa vie, avaient épuisé sa santé : il fut obligé de revenir à Paris, où il mourut le 18 mars 1805, à peine âgé de 45 ans.

Bruix était d'une taille petite, d'une complexion ardente et délicate ; son ame était noble et passionnée, son esprit cultivé. Il a toujours montré le plus grand désintéressement, aussi est-il mort sans laisser aucune fortune à sa veuve et à ses enfans.

C.

CAHIER DE GERVILLE (B.-C.*) était avocat au parlement de Paris lorsque la révolution commença ; il en embrassa les principes avec beaucoup d'ardeur, et fut nommé, dès 1789, procureur-syndic adjoint du département de Paris.

En juin 1790, il dénonça et fit poursuivre les auteurs d'un libelle où le général Lafayette était indignement calomnié.

Deux mois après, il fut chargé par le pouvoir exécutif de se rendre à Nancy pour y faire une enquête sur les causes de l'insurrection des soldats, et sur les malheurs qui en étaient résultés. Cahier de Gerville attribua les causes de l'insurrection à l'incivisme d'un grand nombre d'officiers du régiment du roi, et, conformément à cette opinion, il arrêta les procédures commencées, et fit mettre en liberté les soldats considérés d'abord comme coupables. Cette conduite fut loin de satisfaire tout le monde : on accusa Cahier de Gerville de chercher à faire triompher ceux qui menaçaient de troubler l'ordre social, et cette accusation était principalement fondée sur ce qu'il avait fait rouvrir les sociétés populaires.

Toutefois, comme Cahier de Gerville passait pour être fortement attaché à la constitution, les constitutionnels le portèrent au ministère de l'intérieur ; il fut présenté au roi, en cette qualité, le 27 novembre 1791. Louis XVI, qui n'était pas exempt de préventions défavorables contre le nouveau ministre, le reçut assez froidement, et ne dit guère que ces mots : « Vous vous chargez « là, monsieur, d'une tâche bien difficile.—Sire, répondit « aussitôt Cahier de Gerville, il n'y a rien d'impossible à « un ministre populaire auprès d'un roi patriote. »

A cette époque malheureuse où la plus légère nuance d'opinion suffisait pour diviser les hommes, Cahier de Gerville, quoique religieusement observateur de la constitution, n'en fut pas moins en butte aux attaques de Vergniaud, de Ducos et de Grange-Neuve. D'un autre côté, Bertrand de Molleville, alors ministre de la marine, et possesseur de toute la confiance du roi, ne cessait de représenter le ministre de l'intérieur Cahier comme un républicain ennemi des rois, et cherchant à détruire toutes les institutions monarchiques. Enfin, il acheva de se brouiller avec tous les partis à la suite du rapport qu'il fit, le 18 février 1792, sur la situation de la France, où il dénonçait à la fois l'intolérance sacerdotale et le fanatisme politique : le ministre concluait en demandant d'une part qu'il fût pris des mesures énergiques pour déconcerter les espérances des contre-révolutionnaires, et de l'autre que les clubs fussent fermés. La Gironde ne voulut plus de Cahier de Gerville pour ministre de l'intérieur, et désigna Roland pour lui succéder. Cahier fut obligé de quitter le ministère le 24 mars 1792, et sa carrière politique finit à cette époque.

Cahier de Gerville, qui n'avait éprouvé que des désagrémens tant qu'il fut ministre, se vit ensuite dénoncé à la convention par le député Bonnemain; mais comme il n'occupait aucune place alors, il n'inspirait plus ni haine ni envie, et la convention passa à l'ordre du jour.

Bertrand de Molleville, qui avait cessé d'être ministre quelque temps avant Cahier de Gerville, le considérait comme l'auteur de sa disgrâce. « Cahier, a dit Bertrand de Molleville dans son *Histoire de la Révolution*, était un républicain ardent, détestant les rois, se moquant de toutes les religions ; mais au fond ce n'était pas un homme sanguinaire : sans aimer la constitution, il l'observait avec exactitude, et rendait hommage aux vertus du roi. »

Depuis sa sortie du ministère, Cahier de Gerville n'a plus reparu sur la scène politique. Les personnes qui l'ont connu particulièrement assurent qu'il avait autant de patriotisme que de désintéressemment; qualités bien rares aujourd'hui dans ceux qui occupent les ministères.

CAILLARD (ANTOINE-BERNARD), né à Aignay en Bourgogne le 28 septembre 1737, ne fut ministre que par *interim*, et durant une absence de M. de Talleyrand, titulaire perpétuel du portefeuille des affaires étrangères; mais puisque nous avons compris dans ce Dictionnaire M. Benoist et autres ministres postiches de la même force, nous ne voyons aucune raison pour en éliminer M. Caillard, qui fut d'ailleurs un diplomate distingué.

Caillard était secrétaire de Turgot, alors intendant de Limoges; mais comme il se sentait des dispositions pour la diplomatie, il sollicita et obtint, en 1770, une place de secrétaire de légation. Il fut d'abord envoyé à Parme, où il résida deux ans, et de là à Cassel. Trois ans après, Caillard alla remplir les mêmes fonctions à Copenhague, et au bout de cinq ans il fut nommé chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg. Revenu à Paris en 1784, la cour l'envoya en mission dans la Hollande.

Au commencement de la révolution, Caillard se jeta dans les rangs des amis de la liberté, et fut nommé, en 1792, ministre plénipotentiaire de France à la diète de Ratisbonne. On ne parla plus de lui pendant les deux années qui ensanglantèrent la France; mais en 1795 le comité de salut public, qui avait succédé au décemvirat, envoya Caillard à Berlin, avec le titre de ministre plénipotentiaire.

Après cette mission, Caillard, déjà fort âgé, obtint pour retraite la place de garde des archives du départe-

ment des relations extérieures. C'est à cette époque qu'il exerça l'*interim* de ce ministère, pendant une absence de M. de Talleyrand, auquel il rendit bientôt le portefeuille pour reprendre la clef des archives. Caillard mourut à Paris le 6 mai 1807, laissant la réputation d'un homme de bien.

Malgré ses occupations il avait cultivé les lettres avec quelque succès; on a de lui plusieurs articles dans le *Magasin encyclopédique*, ainsi que dans d'autres journaux, et un *Mémoire sur la révolution de Hollande*. Il est le traducteur des *Essais sur la Physiognomonie* de Lavater.

CAMBACÉRÈS (J. J. Regis de), second consul de la république française, duc de Parme, prince, et archi-chancelier de l'empire, naquit à Montpellier le 18 octobre 1753. Sa famille, déjà ancienne dans la robe, le destina à la magistrature. Le jeune Cambacérès fit des progrès rapides dans l'étude de la jurisprudence; et son père ayant donné sa démission, il fut reçu conseiller en la cour des comptes, aides et finances. Le jeune Cambacérès se fit bientôt distinguer par ses travaux et ses lumières; c'est lui qui rédigeait les remontrances adressées à la cour, dans les derniers temps de la monarchie.

Lors de la convocation des états-généraux, Cambacérès fut élu suppléant de la noblesse : il avait embrassé les principes de la liberté, mais sa conduite fut modérée. Après avoir été appelé à l'exercice de plusieurs fonctions administratives et judiciaires, Cambacérès remplissait celles de président du tribunal criminel de l'Hérault, lorsqu'il fut député à la convention nationale. Il ne s'occupa pendant long-temps que d'affaires contentieuses et de la solution de plusieurs questions législatives. C'est lui qui présenta, en 1793 et 1794, deux projets de code civil.

Lors du procès de Louis XVI, Cambacérès se fit d'abord remarquer par une opinion dans laquelle il contestait à l'assemblée le droit de juger le roi ; il fit ensuite décréter que le roi aurait des conseils, et qu'il pourrait voir sa famille ; mais au moment du jugement, sans être arrêté par les motifs développés dans son opinion, il déclara Louis XVI coupable, et fut d'avis qu'il fallait appliquer les peines prononcées par le code pénal, avec sursis jusqu'à la paix. Ce vote étant conditionnel fut compté dans la minorité. Après la proclamation du décret de condamnation, Cambacérès sollicita pour Louis XVI la liberté de voir sa famille et de pouvoir choisir un confesseur, « sans, disait-« il, que l'exécution puisse être retardée au-delà de vingt-quatre heures. » Son vote et cette proposition, malgré la condition qu'il avait été forcé d'y mettre, enlevèrent à Cambacérès la faveur du parti jacobin, qui jusqu'alors l'avait assez bien traité. Il parla ensuite dans le sens de la montagne, probablement pour reconquérir la faveur de ce parti.

Un comité de défense générale ayant été formé, Cambacérès en fut nommé membre ; et quoiqu'il eût naguère vanté le civisme de Dumouriez, ce fut encore lui qui fit le rapport sur la défection de ce général. L'année suivante il fut chargé, avec Merlin de Douai, de revoir toutes les lois rendues, et de les réunir en un seul code ; ce travail fut commencé, mais il n'eut pas de suite.

Cambacérès fut étranger aux événemens du 9 thermidor, mais il profita de cette journée pour accroître son influence, et pour émettre avec plus de sécurité ses principes et ses opinions. Elu président de la convention le 16 vendémiaire an 3 (7 octobre 1794), il fut l'auteur de l'adresse au peuple français. Il invoqua une amnistie pleine et entière pour tous les faits non classés dans le code pénal. Enfin il prononça deux discours brillans, l'un au Panthéon, lorsque

les restes de Rousseau y furent transférés, l'autre au Champ-de-Mars, pour annoncer que les ennemis avaient évacué le territoire de la république. Le crédit dont jouissait alors Cambacérès dans la convention était immense : aussi le 15 brumaire, fut-il appelé d'une voix unanime au comité de salut public, qu'il a constamment présidé jusqu'à la séparation de l'assemblée. Cambacérès a beaucoup contribué à la paix avec la Prusse et avec l'Espagne. Depuis le 9 thermidor il avait fait un grand nombre de rapports ; il était monté aussi très-souvent à la tribune, et y avait improvisé avec autant de facilité que d'éloquence. Rien ne manquait à la grande faveur dont il jouissait, pas même les applaudissemens des tribunes ; mais cette faveur reçut de graves atteintes au 13 vendémiaire (5 octobre 1795). Les uns prétendaient qu'il avait contracté des engagemens avec les chefs des sections de Paris ; d'autres l'accusaient d'avoir dit, dans des séances secrètes, qu'il fallait revenir à des idées plus conformes à l'opinion générale. Quoi qu'il en soit, on annonça qu'il était compromis dans la correspondance du comte d'Entraigues. Cambacérès repoussa vivement cette inculpation, mais il ne put gagner du terrain. Son républicanisme se trouva tellement compromis qu'il fut écarté du directoire, où, peu de temps avant, il avait été porté par l'unanimité des suffrages.

Dans sa disgrâce, Cambacérès se réfugia au conseil des cinq-cents, qu'il présida le 1er brumaire an 5, mais dont il cessa de faire partie six mois après. Le directoire, qui le considérait comme un chef d'opposition, ne voulut pas l'employer. Cambacérès devint simple jurisconsulte. Il exerçait cette profession à Paris lorsqu'il fut nommé député par les électeurs de l'an 6 : l'influence du directoire le fit encore écarter. Cependant trois des directeurs ayant été éliminés, Cambacérès fut nommé, au mois de thermidor an 7, ministre de la justice. Il était encore en fonctions

au 18 brumaire, et ne quitta le ministère que pour prendre la place de second consul.

A l'avènement de Bonaparte au trône impérial, le second consul de la république fut métamorphosé en archi-chancelier de l'empire et en prince ; plus tard il fut créé duc de Parme, et décoré des ordres de tous les souverains de l'Europe.

Jusqu'à la formation de l'empire, Cambacérès avait vécu avec la plus grande simplicité, montrant toujours le zèle d'un bon citoyen, et professant les principes d'un vrai républicain. Mais dès l'instant qu'il fut prince, il s'opéra un changement total dans ses mœurs et dans ses manières. On le vit déployer le plus grand luxe et afficher des intrigues avec des filles de l'Opéra, qui lui valurent des caricatures et des épigrammes mordantes : sa table était celle d'un Sybarite. Cambacérès dépensait des sommes énormes qu'il recevait de l'inépuisable générosité de son maître.

En compensation, l'archi-chancelier de l'empire montra toujours un dévouement sans bornes pour Napoléon ; et pendant quatorze ans on le vit lui prodiguer des adulations qu'on ne peut excuser que par le souvenir de cette auréole de gloire qui environnait le chef de l'empire. Le duc de Parme fut presque toujours le rédacteur ou l'apologiste de ces sénatus-consultes multipliés, ainsi que des discours pompeux qui ont précédé ou suivi les dispositions de ces décrets. On assure pourtant que si Cambacérès a beaucoup trop flatté ostensiblement l'empereur Napoléon, il lui a souvent donné des conseils salutaires dans des occasions délicates ; on dit même qu'il s'est constamment opposé à l'arrestation du duc d'Enghien, et que lorsque, entraîné par la nécessité du temps, il était forcé de renoncer à son opinion personnelle, il travaillait ensuite à adoucir le mal qu'il n'avait pu empêcher. Au reste nous devons convenir que Cambacérès a toujours usé de son

crédit avec modération, qu'on n'a jamais eu à lui reprocher aucun acte arbitraire, et qu'il a obligé un grand nombre d'ingrats.

Napoléon, qui comptait beaucoup sur la fidélité de Cambacérès, le créa conseiller intime de Marie-Louise en 1813. Il accompagna cette princesse à Blois, et se retira totalement des affaires à la première restauration.

Pendant les cent jours, Napoléon lui confia le ministère de la justice : il fut aussi président de la chambre des pairs. On dit que Cambacérès s'était d'abord refusé à reprendre des fonctions publiques, et qu'il n'avait cédé qu'aux instances de Napoléon : ce fut là pourtant l'origine des malheurs qui affligèrent sa vieillesse. Porté en 1816 sur une liste de proscription, Cambacérès fut obligé de quitter la France; et l'on vit alors cet homme, naguère si puissant, se traîner péniblement sur les bords de l'Amstel, ou dans le parc de Bruxelles : vive image de l'instabilité des choses humaines!

Cambacérès, dont toute l'ambition se bornait alors à mourir dans son pays, parvint enfin à prouver que la loi du 12 janvier 1816 ne pouvait l'atteindre, et obtint la permission de rentrer en France vers la fin de 1818. Depuis lors, jusqu'à l'époque de sa mort, qui a eu lieu dans le mois de mars 1825, il a vécu loin des affaires, et presque dans la retraite.

Napoléon ne cessait de répéter, en parlant de ses deux collègues au consulat, « qu'ils étaient deux hommes de « mérite, deux personnages distingués; tous deux sages, « modérés, mais d'une nuance tout-à-fait opposée. Cam- « bacérès était l'avocat des abus de l'ancien régime, des « préjugés, des anciennes institutions, du retour des hon- « neurs, des distinctions, etc., etc. » Qui reconnaîtrait dans ce portrait le républicain simple et modeste, hono-

rant les cendres du philosophe de Genève? Et pourtant personne ne connaissait mieux Cambacérès que Napoléon.

CAMUS (ARMAND-GASTON), député aux états-généraux, à la convention, au conseil des cinq-cents, etc., né à Paris le 2 avril 1740, mort le 2 novembre 1804.

Ce Camus figure improprement sur un tableau des ministres qui a été imprimé. Il s'est, en effet, occupé très-souvent des finances, il a même été nommé ministre des finances par le directoire, le 8 pluviôse an 4; mais il n'a pas accepté ces fonctions. Nous ne portons donc ici son nom que d'une manière négative.

CARNOT L'AÎNÉ (LAZARE-NICOLAS-MARGUERITE) naquit à Nolay (Côte-d'Or) le 13 mai 1753. Son père était avocat. Destiné à l'arme du génie, il se prépara de bonne heure, par d'excellentes études, aux brillans succès qui devaient un jour le rendre si célèbre. Carnot fut nommé officier dans son arme en 1771, et ne tarda pas à publier son *Essai sur les Mathématiques*, qui obtint un grand succès dans le monde savant, et l'*Éloge du maréchal de Vauban*, qui fut couronné par l'académie de Dijon.

A cette époque le prince Henri de Prusse lui écrivit pour lui offrir le grade de major dans les armées du grand Frédéric. Carnot était trop français pour accepter.

Lors de la révolution, Carnot était parvenu par de rares talens et de longs services au grade de capitaine du génie, et avait obtenu la croix de Saint-Louis. Comme il ne devait rien à la faveur, il se déclara contre la cour, et professa les principes les plus favorables à la cause de la liberté : il fut nommé député à l'assemblée législative, en 1791, par le département du Pas-de-Calais, où il s'était

marié. Dès les premiers jours de la session, il soutint qu'une simple conviction morale devait suffire pour faire rendre des décrets d'accusation. Il demanda la mise en accusation des princes français émigrés, de Mirabeau jeune, du ministre Calonne et du cardinal de Rohan. Membre du comité militaire de l'assemblée, il travailla de tous ses moyens à désorganiser l'ancienne armée, dans laquelle on voyait toujours un moyen menaçant entre les mains du pouvoir exécutif pour détruire la liberté ; Carnot proposa de faire remplacer les officiers par les sous-officiers. Obéissant toujours à cette défiance trop souvent justifiée, que tout ami de la liberté nourrit dans son cœur contre le pouvoir militaire, il proposa en janvier 1792 la démolition des citadelles de l'intérieur. Carnot s'éleva vivement contre un réglement militaire dressé par le ministre Narbonne, et en fit rayer le principe de l'obéissance passive; mais à la même époque il faisait rendre un décret pour honorer la mémoire du général Dillon et du colonel Berthois, massacrés à Lille par leurs soldats révoltés.

Après avoir fortement contribué au licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI, pour cause d'*incivisme*, Carnot appuya la proposition de distribuer trois cent mille fusils aux gardes nationales, à qui on voulait confier la police intérieure de la France; ce qui, dans la situation des choses, plaçait les armes entre les mains des turbulens et des prolétaires. Il fit créer deux divisions de gendarmerie, composées de gardes-françaises, dont l'esprit insurrectionnel était bien connu; il vota pour la levée de la suspension prononcée par le roi contre le maire de Paris Péthion, et contre le procureur de la commune Manuel, justement accusés de n'avoir pas fait leur devoir dans la journée du 20 juin. Enfin le 1er août il présenta un rapport sur la nécessité d'armer le peuple de piques. Toutes ces mesures tendaient manifestement à préparer le

succès de la journée du 10 août. Carnot fut alors envoyé aux camps de Soissons et de Châlons, et ne tarda pas à signifier à l'armée de Luckner le décret qui prononçait la déchéance de Louis XVI. Sa mission n'était pas encore terminée quand le département du Pas-de-Calais le réélut député à la convention nationale, convoquée pour le 22 septembre 1792.

Les grands talens politiques et militaires de Carnot lui valurent, dès la première séance de la convention, une mission importante dans les Pyrénées, où des inquiétudes commençaient à se manifester sur les intentions ultérieures de l'Espagne. Il était de retour à Paris à l'époque du procès de Louis XVI, et vota la culpabilité de ce prince et sa mort, sans sursis ni appel au peuple. Ce fut sur le rapport de Carnot que la Belgique, le comté de Nice et la principauté de Monaco, furent réunis à la république française. En mars 1793, il fut envoyé à l'armée du Nord, d'où il annonça l'arrestation de ses collègues et du ministre de la guerre Beurnonville par le général Dumouriez: il saisit les papiers de ce dernier, et les envoya à la convention. Le général Gratien ayant reculé devant l'ennemi, Carnot le destitua sur le champ de bataille, se mit lui-même à la tête des colonnes françaises qui combattaient à Watignies, et eut tout l'honneur de cette journée. Il entra ensuite à Maubeuge, à la tête de l'armée. Enfin le 14 août 1793, il fut nommé membre du comité de salut public, et quitta l'armée pour se rendre à son poste. Ce comité était le véritable gouvernement d'alors.

Carnot n'a pas cessé d'en faire partie tout le temps qu'a duré le régime de la terreur, c'est-à-dire pendant les 18 mois où le sang d'un grand nombre de Français fut versé sur les échafauds permanens, dressés dans toutes les villes. Il est juste d'ajouter que dans ce comité sanguinaire, Carnot fut chargé presque exclusivement de l'organisation et

de la direction des armées, et qu'une partie de la gloire acquise à cette époque sur les champs de bataille, revient à celui qui, la carte à la main, combinait savamment les plans de campagne, et traçait les opérations militaires. On a prétendu que Carnot devait être considéré comme complice des crimes des *triumvirs*, par le seul fait de sa présence au comité, et de l'apposition de sa signature aux décrets rendus par le comité; mais il a repoussé cette complicité en alléguant que ces signatures étaient purement de forme, et que s'il les eût refusées, ses collègues en auraient fait autant pour les actes qui concernaient ses attributions, et auraient ainsi brisé entre ses mains la machine qu'il avait élevée. Néanmoins, lorsque Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barrère, membres du comité, furent accusés par Legendre, et mis en état d'arrestation, Carnot se crut obligé de déclarer qu'il ne séparait pas sa cause de celle de ses anciens collègues : il est sans doute bien triste d'être placé de manière à réclamer une si affreuse complicité; cependant on ne peut nier que Carnot montra d'autant plus de générosité dans cette circonstance, qu'il y avait du danger à prendre la défense de ses anciens collègues. Il ne fut pas mis en accusation, mais il courut de grands périls à la suite de l'insurrection démocratique du 3 prairial an 3 : Larivière et Legendre s'étant élevés contre lui, son arrestation allait être décrétée lorsqu'un membre influent de la nouvelle majorité, Bourdon de l'Oise, s'écria avec véhémence : « C'est cet homme qui a organisé la victoire dans nos armées! » L'assemblée resta muette et passa à l'ordre du jour. C'est ainsi qu'un seul mot décidait souvent de la vie des premiers citoyens. Pendant la session de la convention, Carnot avait fait supprimer le conseil exécutif, et l'avait fait remplacer par six commissions. Il avait aussi présidé la convention, et c'est en sa qualité de président qu'il annonça aux Genevois la fête

nouvellement décrétée au *génie de J. J. Rousseau*, dont il proclama les titres à l'admiration de l'univers. Carnot n'a point figuré dans la grande scène du 9 thermidor, et peu de temps après il sortit du comité de salut public par l'effet du renouvellement que lui fit subir cette révolution ; mais la distinction que l'opinion publique établissait dès lors entre lui et ses anciens collègues, le souvenir de ses services et l'importance dont ils pouvaient être encore, le firent rappeler au comité le 5 brumaire suivant (25 octobre 1794). On l'entendit inculper Carrier et Turreau au sujet de leur conduite dans la Vendée, et déclarer que le général Huchet, accusé d'avoir commis de grandes cruautés dans ce malheureux pays, y avait été maintenu malgré son opposition, par l'influence de Robespierre.

Ce qui prouve encore que l'opinion de la France sur cet homme célèbre était loin de le confondre avec ses anciens collègues, c'est qu'à l'époque de la mise en activité de la constitution de l'an 3, et du renouvellement du corps legislatif, il fut nommé dans quinze départemens différens, et que le conseil des cinq-cents et celui des anciens le portèrent au directoire. Dès les premiers jours il s'établit une grande rivalité entre lui et Barras ; Carnot disputait à son collègue la direction des affaires de la guerre, sur lesquelles chacun d'eux avait ses prétentions. On ménagea une sorte d'accommodement qui n'eut rien de complet ni de sincère. Carnot fut chargé des plans de campagne, et Barras de l'organisation du matériel de l'armée ; mais ces deux directeurs ne cessèrent de se haïr et de se disputer la prépondérance du gouvernement, que Barras possédait évidemment. Telle fut la situation qui jeta Carnot dans le parti clichien, avec lequel ses opinions semblaient n'avoir rien de commun. Sa position devint dès lors embarrassée et équivoque, sans néanmoins que ses sentimens fussent altérés. Il comptait trouver assez de force dans l'ordre

de choses existant, pour arrêter un mouvement contre-révolutionnaire s'il se manifestait, et espérait pouvoir profiter de la résistance des conseils pour lutter contre Barras. A cet effet il se rapprocha de son collègue Barthélemy, et se trouva ainsi l'un des chefs du parti dans lequel figuraient Pichegru et Willot, lequel devait attaquer la majorité du directoire dans la nuit du 18 au 19 fructidor. Mais le nouveau *triumvirat*, composé de Barras, Lareveillère et Rebwel, ne se laissa pas surprendre, et prévint sa perte en faisant un coup d'état dans la nuit du 17 au 18. Carnot, prévenu à temps, se sauva du Luxembourg par une issue secrète, et parvint à gagner le territoire de Genève, d'où il écrivit contre les proscripteurs, mais sans adhérer à la cause des ennemis de la révolution. Pendant tout le temps de son exil en Allemagne, il se montra fidèle à ses opinions républicaines, et se justifia des motifs qui l'avaient jeté dans un parti dont les vues en faveur de la royauté avaient toujours été un mystère pour lui.

La révolution du 18 brumaire vint mettre un terme à l'exil de Carnot ; elle lui ouvrit les portes de la France. Le premier consul le nomma d'abord inspecteur aux revues, et le 2 avril 1800 il l'appela au ministère de la guerre. Il était aisé de prévoir que Carnot, habitué à diriger les grandes opérations militaires, ne pourrait rester long-temps sous les ordres d'un homme aussi absolu que Bonaparte ; en effet il ne tarda pas à donner sa démission, qui fut acceptée. Il est à remarquer que c'est sous ce court ministère que furent effectuées les deux belles campagnes d'Italie par Bonaparte, et du Danube par Moreau.

Cependant la sage politique du premier consul, qui consistait à rattacher à son gouvernement les opinions les plus divergentes, représentées par les hommes les plus marquans de chaque parti, rappela Carnot aux affaires publiques, et le plaça au tribunat le 9 mars 1802.

Ici commence une seconde époque de la carrière publique de Carnot, qui a couvert d'un voile de gloire les fâcheuses circonstances de la première partie de sa vie, et qui a inscrit son nom parmi les grands citoyens de la France, et les hommes les plus illustres des temps modernes. Carnot apporta au tribunat cette inflexibilité de principes qu'il avait développée dans ses précédentes carrières : il n'est pas une loi injuste, une mesure tyrannique, une usurpation illégitime, qui n'ait trouvé dans le tribun Carnot un adversaire éclairé et courageux. Seul il vota contre le consulat à vie, et seul aussi il s'eleva avec plus de force encore contre l'établissement de la monarchie impériale : le discours qu'il prononça alors fut un acte de patriotisme et d'abnégation. Il refusa de signer le procès-verbal de la séance du 13 floréal an 14, où fut adopté le vote de placer Napoléon sur un trône. Les éternels flatteurs du pouvoir ne manquèrent pas de qualifier de *révolutionnaire* la belle conduite de Carnot, et lors de la suppression du tribunat, il resta sans emploi : bientôt après on le raya des contrôles de l'armée, en lui supprimant son traitement. Carnot, toujours au dessus de la fortune, vécut obscur, mais ne rampa jamais. Après avoir gouverné la France, et souvent commandé à l'Europe, il était pauvre, parce qu'il avait voulu rester intègre. Retiré à l'institut, il se livrait uniquement à l'étude des théories de l'art militaire. Napoléon ne répara que fort tard son extrême injustice envers le tribun ; il lui rendit une partie du traitement auquel Carnot avait droit par son grade.

Quatre ans après, les désastres de la campagne de Russie firent rappeler quelques officiers-généraux qu'on avait tenus à l'écart, à cause de l'indépendance de leurs opinions. Carnot fut de ce nombre : il vit la patrie en danger, et ne balança pas à lui sacrifier ses ressentimens. Napoléon, qui appréciait les grands talens de Carnot, lui

confia la défense de la ville et du port d'Anvers, poste que les circonstances rendaient très-important. Attaqué dans cette place par une armée hollandaise et suédoise, sous les ordres de son ancien collègue Bernadotte, Carnot se défendit comme on devait l'attendre de lui. Il canonna vivement les Anglais, qui s'étaient avancés sur la rive droite de l'Escaut, et quoiqu'il n'eût que 6,000 hommes, il fit plusieurs sorties brillantes. La conduite de Carnot à Anvers fut telle, qu'elle lui valut l'estime et la reconnaissance de tous les habitans.

Les premières nouvelles de la chute de Napoléon, et des changemens survenus dans le gouvernement, ne suffirent pas à Carnot pour le déterminer à capituler. Il ne consentit à traiter que sur les ordres exprès du comte d'Artois, investi par le sénat de la lieutenance-générale du royaume. Cette opiniâtreté se trouva devenir un important service, car les arsenaux d'Anvers ont été comptés comme une compensation d'un grand prix dans la convention du 23 avril 1814. On assure que des offres très-brillantes lui furent faites par les agens de l'une des puissances coalisées, pour le déterminer à avancer de quelques heures le moment fixé pour livrer la place, et l'on ajoute que l'agent de l'étranger put se convaincre, en cette occasion, de l'exactitude de ce qu'il avait ouï dire touchant l'intégrité du citoyen français.

La position de Carnot à l'égard de la restauration qui s'accomplissait, était plus difficile que celle de beaucoup d'autres personnages. Sa proclamation, adressée le 28 avril à la garnison d'Anvers, fut sage, mesurée, honorable : son langage fut apprécié, et le ministère du roi reconnut Carnot dans son grade ; il reprit la croix de Saint-Louis, qu'il avait avant la révolution.

Néanmoins rien n'était changé dans les opinions de Carnot. La marche faible et fausse du premier gouverne-

ment des Bourbons avait alarmé tous les amis d'une sage liberté. Carnot ne put dissimuler ses craintes : il publia son fameux *Mémoire au Roi*, dans lequel, à côté de quelques sophismes avancés pour pallier son vote, on trouva de grandes vérités énergiquement exprimées. La publication de cet écrit fut un événement ; les royalistes lui imputèrent d'avoir préparé les voies au retour de Napoléon ; mais il a affirmé lui-même, dans *l'exposé de sa conduite politique*, que ni directement, ni indirectement, il n'avait pris aucune part aux tentatives qui avaient pu être faites pour le retour de l'île d'Elbe.

Le lendemain de son arrivée à Paris, Napoléon voulant donner des gages à l'ancien parti démocratique, offrit à Carnot le ministère de l'intérieur. Ce général aurait préféré reprendre son ancien département de la guerre, mais Napoléon insista, et Carnot, qui avait subi à son tour l'influence séduisante de Napoléon, entra à son service avec dévouement. Napoléon donna aussitôt à son ministre le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur et le titre de comte. Avec ses antécédens, Carnot fit une faute d'accepter ces distinctions ; mais dans la position des choses son refus eût pu avoir de graves conséquences : toutefois Carnot, comte malgré lui, n'en professa pas moins ses principes d'égalité.

Les actes du ministère de Carnot furent marqués à la fois au coin de l'habileté et de la justice. La tenue du champ de mai, et l'organisation des gardes nationales, furent deux objets qui occupèrent son activité. Il proposa et fit adopter pour la France les méthodes d'enseignement de Bell et de Lancastre ; c'est ainsi qu'il a la gloire d'avoir introduit l'enseignement mutuel dans son pays. Carnot s'opposa avec force à toutes celles des dispositions de l'acte additionnel qui blessaient ou menaçaient les véritables principes de la liberté. Au milieu de circonstances extraordinaires qui,

aux yeux de bien des gens, auraient justifié l'usurpation de tous les pouvoirs, il écrivait aux préfets pour blâmer une saisie de lettres dans un bureau de poste, et leur disait : « N'oubliez pas que la pensée d'un citoyen français est li- « bre comme sa personne. » Napoléon comprit son ministre de l'intérieur dans l'organisation de la chambre des pairs; Carnot n'y parut que le 21 juin pour y annoncer les désastres de Waterloo : il eut à ce sujet une scène assez vive avec l'infortuné maréchal Ney, qui, s'abandonnant à son désespoir, exagérait encore des malheurs d'ailleurs trop réels. Malgré ses principes, dans les circonstances où la France se trouvait, Carnot pensait que Napoléon devait être investi de la dictature jusqu'à la solution de la crise ; il aurait voulu faire prévaloir son opinion dans les chambres, qui étaient loin de la partager. Carnot combattit au conseil des ministres l'abdication de Napoléon, qu'il regardait en ce moment comme le coup de mort de sa patrie ; il voulait qu'on se défendît en désespérés ; il fut le seul de son avis, tout le reste opina pour l'abdication : elle fut résolue. Alors Carnot, s'appuyant la tête de ses deux mains, se mit à fondre en larmes.

Élu membre de la commission provisoire du gouvernement, Carnot s'y comporta avec zèle et dévouement, comme s'il n'eût point désespéré du salut de la patrie. Il remit alors le portefeuille de l'intérieur à son frère.

Le 8 juillet, jour de la dissolution des chambres et de la commission du gouvernement, Carnot se retira à Cerny, à douze lieues de Paris. C'est là que l'ordonnance du 24 du même mois, contre-signée par Fouché, vint le menacer de l'exil. Il écrivit alors ces deux mots à celui qui venait d'être son collègue : « Où veux-tu que j'aille, traître? » Fouché lui répondit : « Où tu voudras, imbécille. » La loi du 16 janvier 1816 força Carnot à quitter sa patrie, qu'il ne devait plus revoir. Il se réfugia d'abord

à Varsovie, où il fut très-bien accueilli par le grand-duc Constantin. Plus tard il vint à Magdebourg, dans les états du roi de Prusse; il y vécut tranquillement au sein de l'étude, consolé par ses fils, et attestant, par sa pauvreté, la sévère intégrité avec laquelle il avait rempli les fonctions publiques les plus éminentes. Cet homme célèbre est mort à Magdebourg, au commencement du mois d'août 1823, âgé de soixante-dix ans. Il a laissé deux fils.

Carnot avait été nommé deux fois membre de l'institut, et deux fois il en avait été rayé : savoir, sous le directoire, après le 18 fructidor, et lors de la réorganisation du mois d'avril 1816.

Carnot joignit aux vertus publiques les vertus privées, qui en sont la meilleure garantie. Il fut bon père, bon époux et bon ami : il cultiva les lettres par délassement, et les sciences avec passion : elles le dédommagèrent longtemps des caprices du sort et de l'injustice des hommes. Ses écrits mathématiques annoncent, suivant l'opinion commune des savans, un esprit exact, patient, mais peu jaloux de suivre les routes battues, et se plaisant à lutter contre les difficultés. La modération de son esprit, le calme de son ame, le préservèrent de ces efforts désordonnés de l'ambition, qui souillent l'histoire des hommes célèbres, et deviennent la source féconde des malheurs des nations. Dans le peu de temps qu'il fut chargé du ministère de la guerre, il parut presque ne point agir; il ne fatigua ni la presse, ni ses bureaux, et cependant une impulsion forte et régulière fut donnée au grand développement des forces militaires de la France. Peu d'hommes ont connu mieux que lui, l'art de faire beaucoup avec très-peu de moyens apparens, sorte d'intelligence et d'adresse qui ne sera jamais recherchée par les ambitieux. Dans une république bien réglée, il serait arrivé, suivant l'ordre naturel des choses, au timon de l'état, il eût pré-

sidé à ses destinées. Aussi désintéressé, aussi dévoué à la patrie, aussi véritablement grand que Washington, il n'aurait pas gardé avec moins de fidélité que ce grand homme le dépôt sacré des libertés publiques ; mais sa capacité et sa probité souffrirent beaucoup de son association à des hommes plus ambitieux et moins habiles.

Dumouriez dans ses *Mémoires* dit que Carnot sera regardé par la postérité comme un philosophe austère, un parfait citoyen, et un grand homme. Napoléon disait aussi que Carnot était le plus honnête homme qui eût figuré dans la révolution.

Nous terminerons cet article en mettant sous les yeux des lecteurs le portrait de Carnot, tracé par le docteur Koerte dans sa Biographie : ce portrait ne saurait être suspect, il nous vient de ceux qui furent long-temps les ennemis de la France, et surtout des hommes de la révolution.

« Carnot est d'une haute stature, et son maintien est « plein de noblesse : les traits de son visage sont expres- « sifs ; son front est large et élevé ; ses yeux bleus, vifs « et remplis de sagacité ; son nez bien formé et un peu « aquilin ; ses lèvres sont fines, et sa bouche porte le trait « d'une sérénité bienveillante. Il parle vite et avec feu ; « son élocution est toujours claire, ornée de saillies, et « d'un charme entraînant. Souvent les muscles de son « front mobile semblent exprimer ses pensées. Il s'épanche « volontiers dans la conversation ; et quoique sa bouche « paraisse être sous la surveillance d'un œil pénétrant, « cependant l'étranger lui-même recueille plus qu'il n'o- « sait attendre. L'expression de son visage est un paisible « sentiment de lui-même ; ingénieux, moins circonspect « que plein d'assurance, point défiant, mais scrutateur. « Souvent son front décèle un mouvement subit de viva- « cité ; mais le calme de ses yeux est inaltérable, et l'agré- « ment de sa bouche n'est jamais troublé.

« Après avoir étudié sa vie, voici l'idée que l'on prend « de son caractère : Carnot est un homme juste et vertueux, « simple et modéré dans ses besoins ; grand, sublime dans « ses conceptions pour la gloire de sa patrie, amant ido- « lâtre de la liberté, et citoyen soumis aux lois. Animé « d'un zèle ardent pour les sciences, il cultive la poésie « avec enjouement et sans prétention ; ami des plaisirs « avoués par les sages, il est infatigable et plein d'ordre « dans les affaires, d'une justice exacte, sans acception de « personnes ; patient et indulgent envers les autres, il est « sévère envers lui-même, désintéressé jusqu'au scrupule, « et n'ayant d'autre pensée que celle du bien public ; au- « dacieux dans la guerre, courageux avec sang-froid, doué « d'une admirable présence d'esprit. Comme César, il ou- « blia tous les outrages, et ne les vengea pas comme Na « poléon ; mais on ne le vit jamais perdre de vue l'homme « qui lui avait rendu service. Tout désir de puissance ou « de fortune lui était étranger, la loyauté la plus délicate « avait pris racine dans son ame, la feinte et l'orgueil ne « lui étaient connus que de nom.

« Modeste dans la prospérité, il se montra *grand, iné* « *branlable dans les revers.* Son ambition fut pure ; elle enno- « blit tous les degrés de l'échelle qu'il monta et descendit « tour à tour. Doué d'un sens exquis pour *l'honneur*, il « n'en avait pas pour *les honneurs;* les dignités ont moins « versé d'éclat sur lui qu'il n'en a versé sur elles. Après « avoir été membre de l'assemblée nationale, de la con- « ventiou et du directoire, lieutenant-général, ministre « de la guerre et de l'intérieur, comte et pair de France, « grand-officier de la Légion-d'Honneur, et membre de « l'institut, nous le voyons aujourd'hui dépouillé de toutes « ses dignités, proscrit et jouissant d'une fortune extrê- « mement bornée ; nous le voyons, l'objet de la vénéra- » tion des hommes, de tous les amis de la gloire, de la

« vertu, des sciences et de la liberté, l'objet des regrets « et du juste orgueil de sa patrie. »

Voici la liste des ouvrages de L. M. Carnot :

Éloge du maréchal de Vauban. — Observations sur la lettre de M. de Laclos. — Essai sur les machines en général. — Exploits des Français.—Œuvres mathématiques.—Reflexions sur la métaphysique du calcul infinitésimal.—Réponse de Carnot à J. Ch. Bailleul, sur la conjuration du 18 *fructidor. — Second Mémoire de Carnot.—De la corrélation des figures de géométrie.—Principes fondamentaux de l'équilibre et du mouvement.—Géométrie de position. — Discours contre l'hérédité de la souveraineté. — Mémoire sur la relation qui existe entre les distances respectives de cinq points quelconques pris dans l'espace.—De la defense des places fortes. — Mémoire adressé au roi. — Exposé de la conduite politique de M. le lieutenant-général Carnot.—Correspondance inédite de Carnot avec Napoléon.—Opuscules poétiques du général Carnot. — Mémoire sur la fortification primitive.*

CARNOT-FEULINS (Charles-Marie), frère du célèbre Carnot, est aussi né à Nolay en Bourgogne, et était également capitaine du génie à l'époque de la révolution. Nommé député par le département du Pas-de-Calais en 1791, il montra à l'assemblée législative des opinions constitutionnelles. Après la session, il servit militairement, revint ensuite auprès de son frère, et traversa dans l'obscurité la tempête révolutionnaire. Toutefois, il fut accusé par Hébert de modérantisme, et d'aspirer au ministère de la guerre; cette accusation ne put avoir aucune suite. Quelque temps après, Carnot-Feulins fut nommé inspecteur du génie. Sous le gouvernement impérial, il resta sans fonctions et sans emploi. Le roi, à son premier

retour, lui rendit son grade, et lui donna la croix de Saint-Louis.

Dans les cent jours, le département de Saône-et-Loire l'envoya à la chambre des représentans. Enfin, lors de l'abdication de Napoléon, il prit le portefeuille de l'intérieur, que son frère, nommé membre du gouvernement provisoire, lui fit remettre. Carnot-Feulins ne fut ministre que pendant quelques jours. Depuis lors il a vécu sans emploi.

CAULAINCOURT (Armand-Augustin-Louis), duc de Vicence, lieutenant-général, etc., naquit le 9 décembre 1772, près Laon, en Picardie. Il entra au service dès sa première jeunesse, et fut d'abord, selon l'usage, aide-de-camp de son père le marquis de Caulaincourt, lieutenant-général : ils se retirèrent ensemble. En 1792, le jeune Caulaincourt fut mis en prison comme suspect, avec toute sa famille ; il n'en sortit que parce qu'il se trouva compris dans la *première réquisition*, qui atteignait tous les jeunes gens depuis 18 jusqu'à 25 ans. Il partit comme simple soldat d'infanterie, passa ensuite dans la cavalerie, et y parcourut tous les grades inférieurs.

Après le 9 thermidor, il devint aide-de-camp du général Aubert-Dubayet, et le suivit dans son ambassade à Constantinople.

En 1797, il revint en France avec l'ambassadeur turc : il obtint alors le grade de chef d'escadron, et fut nommé aide-de-camp de son oncle, le général d'Harville. Deux ans après, il fut appelé au commandement du second régiment de carabiniers, et fit avec une grande distinction la campagne de 1800, dans l'armée du général Moreau. Il reçut une blessure grave au combat de Weinheim.

A la paix de Lunéville, Bonaparte rendant justice à son mérite et à ses talens militaires, lui donna, près de

sa personne, la qualité d'aide-de-camp. Il prévoyait tout le parti qu'il pourrait tirer un jour de M. de Caulaincourt, lorsqu'il voudrait franchir tout l'espace qui le séparait du trône.

M. de Caulaincourt fut chargé par le premier consul, dont il possédait l'entière confiance, de plusieurs missions importantes, et même secrètes, dont il s'acquitta en homme zélé et intelligent, et qui lui attirèrent en même temps les louanges de Bonaparte et la haine des envieux, jaloux du degré de faveur où il avait su s'élever. Il fut choisi, en 1803, par le premier consul, pour l'accompagner à Bruxelles : cette circonstance lui fut extrêmement favorable, en ce qu'elle établit entre ces deux personnages une intimité parfaite. M. de Caulaincourt voua dès lors à Napoléon un attachement sans bornes, dont il lui a par la suite donné les plus constantes preuves dans le malheur.

M. de Caulaincourt venait d'être promu au grade de général de brigade, lorsqu'il reçut l'ordre du ministre de la guerre de se rendre à Strasbourg, pour faire arrêter les agens du gouvernement anglais qui étaient à Fribourg et à Offenbourg, notamment la baronne de Reich. (Texte de l'ordre du ministre de la guerre, du 21 ventôse an XII, 12 mars 1804.) M. de Caulaincourt ne pouvait qu'obéir, quoiqu'il sût qu'il allait agir de concert avec le général Ordonner, chargé d'arrêter le duc d'Enghien. Ce ne fut donc pas lui qui arrêta ce malheureux prince ; il n'était pas même à Etteinheim lorsque le chef d'escadron de gendarmerie Charlot le fit prisonnier. Quoi qu'il en soit, Napoléon, qui devait bien connaître ceux qu'il employait, a assuré que M. de Caulaincourt aurait refusé de faire partie des juges du duc d'Enghien, s'il eût été désigné.

Peu après cette expédition, M. de Caulaincourt fut nommé écuyer de l'empire, et, successivement, promu au grade de général de division, et décoré du grand-aigle

de la Légion-d'Honneur. Les empereurs de Russie et d'Autriche, le roi de Prusse, et plusieurs autres souverains étrangers, lui témoignèrent aussi leur estime, et voulurent qu'il fût décoré des premiers ordres de leurs états. Ce fut après avoir fait avec distinction les campagnes de 1805, 1806 et 1807, que Napoléon le créa duc de Vicence. Quelque temps après (le 3 novembre 1807), il le nomma son ambassadeur près la cour de Russie. Alors le duc de Vicence parut infidèle aux armes, qu'il sembla abandonner pour se livrer exclusivement à la diplomatie. Il occupa ce poste honorable jusqu'en 1811, époque à laquelle il obtint son rappel à Paris; mais il n'y resta pas oisif, et, dès 1812, on le vit accompagner l'empereur à Wilna. Pendant cette malheureuse campagne il ne le quitta pas, et fut comme lui témoin du désastre de notre belle armée. Ils partirent dans le même traîneau, où M. de Caulaincourt faillit périr de froid, et arrivèrent à Paris vers la fin de 1812, après avoir passé treize jours et treize nuits ensemble, dans le plus strict incognito.

L'année suivante, Napoléon lui donna encore une nouvelle preuve de son attachement; il le nomma sénateur.

Il accompagna l'empereur à Dresde, au mois de mai 1813; et, au mois de juin suivant, étant au congrès de Prague, il fit tous ses efforts pour que Napoléon y traitât avec les puissances coalisées, d'une manière franche et loyale; mais l'empereur, toujours entraîné par la fougue de ses passions, ne voulut entendre aucun des conseils du duc, qui tendaient tous à la paix. Le congrès n'ignorait pas combien étaient opposés les sentimens de l'empereur et ceux du duc de Vicence, et ce fut pendant cette espèce de lutte, que les puissances alliées, voyant qu'il n'y avait rien à gagner sur l'esprit de leur adversaire, rompirent brusquement l'armistice en juillet 1813, et recommencèrent la guerre.

De retour à Paris, le duc de Vicence fut nommé ministre des relations extérieures, le 20 novembre 1813, et il en partit le 19 janvier 1814, pour se rendre au congrès de Châtillon, où se trouvaient les ministres de toutes les puissances alliées. C'est dans ce moment délicat que le duc de Vicence donna à Napoléon les plus honorables preuves de son attachement. Rien ne fut épargné par cet habile diplomate, veritable ami de son maître, pour prévenir la catastrophe qu'il prévoyait. On était près de signer les bases d'une nouvelle paix, lorsque Napoléon, se laissant éblouir par les succès obtenus à Saint-Dizier, Champaubert, Montmirail et Montereau, changea toutes ses dispositions, et se crut encore en pouvoir de dicter des lois. Alors les négociations furent rompues. Toutefois il est juste de dire que les alliés n'étaient nullement de bonne foi à Châtillon, et qu'ils ont toujours eu l'intention de dicter la paix dans Paris même. Lorsque la trahison leur eut livré la capitale, et que l'abdication de Napoléon fut résolue, le duc de Vicence signa, en son nom, le traité conclu à Paris, le 11 avril 1814, entre Napoléon et les puissances alliées.

De ce moment le duc de Vicence se retira dans ses terres, où il resta jusqu'en mars 1815, époque du retour de Napoléon, qui le rappela aussitôt au département des relations extérieures. Le 2 juin suivant, M. de Caulaincourt fut nommé membre de la chambre des pairs, et vingt jours après, il fut désigné pour faire partie de la commission du gouvernement. Au moment du second retour de Louis XVIII il quitta Paris, passa en Angleterre, où il ne fit qu'un séjour de quelques mois, et revint ensuite en France. M. de Caulaincourt, poursuivi par des préventions dont l'injustice le blessait depuis long-temps, mais trop fier pour rechercher une indulgence dont il n'avait pas besoin, se retira de la scène publique. Il vivait

dans la retraite, occupé, dit-on, à écrire des mémoires précieux pour l'histoire de l'empire, lorsque la mort est venue le frapper, le 13 février 1827, à l'âge de 55 ans. Il avait consacré les dernières années de sa vie aux affections de famille, si douces pour son cœur, au commerce de l'amitié et au plaisir de faire du bien. Son testament renferme la déclaration suivante : « On ne ment pas à Dieu en présence de la mort ; je jure que je n'ai jamais été pour rien dans l'arrestation du duc d'Enghien. »

Napoléon, sur le rocher de Sainte-Hélène, ne cessait de dire que M. de Caulaincourt était un homme de cœur rempli de droiture, qui lui avait été sincèrement dévoué ; ce qu'il était loin d'affirmer pour d'autres ministres des affaires étrangères.

CHABROL DE CROUSOL (André-Jean, comte de) est né en Auvergne. Son père était président du présidial de Riom ; il le destinait à la carrière administrative.

Trop jeune lorsque la révolution commença, il ne put y prendre aucune part, et ne fit son apparition sur l'horizon politique qu'en 1805, époque à laquelle il fut nommé auditeur au conseil-d'état. L'année suivante il obtint le titre de maître des requêtes. Napoléon, qui montra toujours une préférence marquée pour les anciennes familles, appela en 1809, au conseil général de la liquidation en Toscane, le maître des requêtes Chabrol de Crousol, et à son retour il le nomma l'un des présidens de la cour impériale de Paris. M. de Chabrol alla remplir par *interim* la présidence d'Orléans. Quelque temps après il rentra au conseil-d'état, et fut nommé le 16 août 1811 intendant général des provinces Illyriennes, en remplacement de M. Belleville.

Dans ces nouvelles fonctions, comme dans les précéden-

tes, M. de Chabrol montra le dévouement le plus absolu à Napoléon et à sa dynastie. Toutefois il se lia avec le fameux duc d'Otrante, et conserva avec lui pendant longtemps des relations intimes. Lorsque M. Chabrol de Volvic, son frère, fut nommé préfet de la Seine, par suite de la conspiration de Mallet, l'intendant de l'Illyrie s'écria avec l'accent de l'enthousiasme et de la sensibilité : « L'empereur sait et apprendra mieux de jour en jour combien « il peut compter sur le dévouement de notre famille ! » Mais bientôt les Autrichiens forcèrent l'intendant de l'Illyrie à retourner en France, où il arriva assez à temps pour se prononcer avec violence contre celui qui avait été le bienfaiteur de son frère et le sien.

M. de Chabrol, d'abord sans emploi, fit une cour assidue au pouvoir, et ne tarda pas à être nommé conseiller-d'état et préfet du département du Rhône. Le plus humble des serviteurs de Napoléon devint alors le défenseur le plus ardent de la légitimité. Néanmoins nous devons à la justice de dire qu'il administra avec modération.

Lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les côtes de la Provence parvint à Lyon, le préfet en informa le ministre de l'intérieur, M. de Montesquiou, et reçut ordre de se préparer à faire une vigoureuse défense ; mais s'apercevant bientôt qu'il ne pourrait guère compter ni sur les troupes, ni sur la garde nationale, M. de Chabrol demanda qu'un grand personnage vînt diriger la défense de Lyon. *Monsieur*, aujourd'hui Charles X, arriva dans cette ville le 8 mars ; mais il dut s'en revenir aussitôt. M. de Chabrol ne crut pas devoir porter l'héroïsme plus loin : il ne s'occupa plus que de sa propre sûreté. Personne ne pensait à lui dans ce moment, ce qui ne l'empêcha pas d'être dans des transes mortelles. Sa conscience lui faisait croire que toutes les vengeances de Napoléon devaient être dirigées sur lui. Arrêté à la barrière, au mo-

ment où il partait pour Paris, il dut se convaincre qu'on en voulait fort peu à sa personne, puisqu'on le laissa continuer sa route.

Durant les cent jours, M. de Chabrol vécut sans doute dans la retraite, car il ne se montra ni à Paris ni à Gand. Mais à peine les événemens de Waterloo lui furent-ils connus, qu'il s'empressa de se rendre au quartier-général autrichien du comte Bubna, et alla ensuite trouver le maréchal Suchet, au moment où il venait de reconnaître le gouvernement du roi. M. de Chabrol retourna à Lyon le 7 juillet : sa conduite y fut d'abord modérée ; mais lorsqu'il vit l'ascendant qu'avaient pris l'émigration et les *ultrà* de l'intérieur, il eut la faiblesse de seconder les dispositions furibondes de ce parti. Le 1er janvier 1816, le roi le nomma conseiller-d'état en service extraordinaire, et, le 11 février, il obtint le brevet de commandeur de la Légion-d'Honneur.

A cette époque, le général Canuel et la cour prévôtale étaient installés à Lyon, Une funeste coalition se forma entre les autorités civiles, militaires et judiciaires ; elles se rendirent toutes complices de la prétendue conspiration du 22 octobre 1816. Le sang coula à grands flots sur les échafauds de Lyon et des départemens environnans ; les prisons se remplirent de victimes. Ce régime de terreur régnait depuis un an, et semblait être le résultat des instructions que les autorités du Rhône recevaient de Paris, et auxquelles elles s'empressaient d'obéir, lorsque la mission du duc de Raguse vint mettre un terme à l'horrible système organisé à Lyon. Peu de temps après, M. de Chabrol cessa d'être préfet du Rhône ; mais il fut maintenu sur la liste des conseillers-d'état en service extraordinaire.

Au commencement de 1818, M. Lainé, alors ministre de l'intérieur, demanda avec instance M. de Chabrol pour son collaborateur, et le fit nommer sous-secrétaire d'état

de son département ; mais M. Decaze ne tarda pas à succéder à M. Lainé, et la première mesure qu'il prit, fut de demander à M. de Chabrol sa démission.

Il demeura alors sans emploi actif jusqu'à la mort de M. Barairon, qu'il remplaça à la direction générale des domaines et de l'enregistrement.

M. de Chabrol remplissait paisiblement ces fonctions, lorsque le triumvirat du ministère de Villèle, dans ses hautes combinaisons, jeta les yeux sur M. de Chabrol pour en faire un ministre de la marine dévoué. Tout étonné de sa métamorphose, il prit le portefeuille des mains de M. Clermont-Tonnerre, qu'il n'était pas difficile de remplacer, et se laissa traîner à la remorque par M. de Villèle, comme une chaloupe docile se laisse traîner par un navire voguant à pleines voiles. Depuis que M. de Chabrol est ministre de la marine, il n'a cessé d'appuyer toutes les mesures ministérielles, jusqu'au jour du licenciement de la garde nationale. Il paraît certain qu'il a improuvé ce pitoyable coup d'état par lequel ses collègues MM. de Villèle, Peyronnet et Corbière, ont cru punir l'élité des citoyens de Paris des vœux qu'ils avaient osé manifester à la grande revue du Champ-de-Mars. On assurait même que M. de Chabrol allait imiter le noble exemple de M. le duc de Doudeauville, en se retirant d'un ministère qui a assumé sur lui la haine de tous les Français; mais il est probable qu'un instant de réflexion l'aura ramené à des idées plus conformes au dévouement dont il avait déja donné tant de preuves au triumvirat ministériel. M. de Chabrol a gardé son portefeuille, et a défendu le budget de son département. Il prépare en ce moment une expédition contre le dey d'Alger ; c'est la première fois, depuis cinq ans, qu'on remarque quelque activité dans la marine militaire française.

M. de Chabrol a, dit-on, promis d'améliorer le sort des anciens officiers de marine retraités.

CHAMPAGNY (Jean-Baptiste Nompère de), duc de Cadore, naquit à Roanne en Forez en 1756, d'une famille noble. Il fut, dès son enfance, destiné à la marine, où il parvint au grade de major de vaisseau; lorsque la révolution commença, il vivait dans la retraite; mais dès 1789, il fut nommé député de la noblesse de sa province aux états-généraux, et fut un des premiers de son ordre qui se réunirent au tiers-état. Au mois de janvier 1791, il proposa, dans un rapport qu'il fit à l'assemblée constituante, de ne plus admettre de distinction entre la marine royale et la marine marchande.

M. de Champagny vivait paisible et retiré en 1793, lorsqu'il fut arrêté et emprisonné; il ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor. Il resta dans l'obscurité jusqu'au 18 brumaire; il fut alors appelé au conseil-d'état, section de la marine. Quelque temps après, le premier consul l'envoya à Vienne comme ambassadeur de la république française. Il occupait ce poste important, lorsqu'en 1803 le collége électoral de la Loire l'élut candidat au sénat conservateur. Dans le courant de l'année 1804, le premier consul le nomma officier de la Légion-d'Honneur, et ministre de l'intérieur. Ce fut M. de Champagny qui se rendit à Fontainebleau à la rencontre du pape Pie VII, qui venait à Paris pour y sacrer Napoléon empereur. Le 1er janvier 1805, il prononça au corps législatif un discours très-brillant sur la situation de la France, et sur ses relations à l'extérieur. Dans le mois de mai suivant, il fut choisi par l'empereur pour l'accompagner à Milan, où il allait se faire couronner roi d'Italie. A son retour, il fit

un rapport dans lequel il démontra la nécessité de mettre sur pied toutes les gardes nationales afin de soutenir la guerre contre l'Autriche. En février 1806, il en fit un autre sur les églises de Sainte-Geneviève et de Saint-Denis, d'après lequel il fut décrété que ces deux monumens seraient rendus à leur ancienne destination.

En octobre 1806, M. de Champagny adressa aux préfets une circulaire pressante, à l'occasion de la guerre contre la Prusse. Après le traité de Tilsitt, l'empereur le fit passer du département de l'intérieur à celui des relations extérieures, que M. de Talleyrand venait de quitter.

La cour de Rome ayant refusé, en 1808, de s'unir au système continental et de fermer ses ports à l'Angleterre, M. de Champagny adressa le 3 avril au cardinal Caprara, légat du pape à Paris, une note qui peut être considérée comme l'une des plus curieuses de la diplomatie impériale.

« L'empereur, y dit le ministre, ne saurait reconnaître « le principe que les prélats ne sont point sujets des sou- « verains dans le domaine desquels ils sont nés..... La « proposition dont S. M. ne se départira jamais, est que « toute l'Italie, Rome, Naples et Milan forment une ligue « offensive et défensive, afin d'éloigner de la presqu'île « les désordres de la guerre. Si le Saint-Père, mieux con- « seillé, adhère à cette proposition, tout est terminé : s'il « s'y refuse, il annonce par cette détermination qu'il ne « veut aucun arrangement, aucune paix avec l'empereur, « et qu'il déclare la guerre. Le premier résultat de la guerre « est la conquête, et le premier résultat de la conquête est « le changement de gouvernement : car si l'empereur est « forcé d'entrer en guerre avec Rome, ne l'est-il pas en- « core d'en faire sa conquête, d'en changer le gouverne- « ment, d'en établir un autre qui fasse cause commune « avec les royaumes d'Italie et de Naples contre les enne- « mis communs? etc. » Le pape persévéra dans ses refus.

Rome conquise et occupée par les Français, devint partie intégrante de l'Empire ; et le Saint-Père, d'abord conduit à Savone, puis ramené en France, y demeura prisonnier jusqu'à la signature d'un nouveau concordat.

Ce fut encore M. de Champagny qui fut chargé d'assurer l'exécution de l'odieuse agression contre l'Espagne ; ainsi, dans deux circonstances désagréables, il était réservé à M. de Champagny, l'un des hommes de France dont le commerce était le plus doux et les opinions les plus modérées, de faire exécuter des actes violens. Après avoir entretenu, par une correspondance fallacieuse, Ferdinand et son cabinet dans une profonde illusion sur les desseins de Napoléon, M. de Champagny fit, le 24 avril 1808, un rapport à l'empereur, dans lequel il démontrait que la branche de la maison de Bourbon régnante en Espagne et asservie à l'Angleterre, devait descendre du trône, et que le sceptre des Espagnes devait être placé, dans l'intérêt de ce royaume comme dans celui de l'empire français, entre les mains d'un prince ferme et dévoué au système de Napoléon.

M. de Champagny accompagna l'empereur à Bayonne, où ils arrivèrent le 15 avril 1808; il en repartit le 22 juillet de la même année, et revint à Paris le 14 août ; il obtint le 22 du même mois des lettres-patentes qui le créèrent duc de Cadore, et fit, le 1er septembre suivant, un second rapport dans lequel il proposa à l'empereur de faire part au sénat des deux traités par lesquels la couronne d'Espagne venait d'être remise entre ses mains: ces pièces furent communiquées au sénat dans les séances des 6 et 7 septembre. L'opinion de la France ainsi que celle de l'Europe, et même de la postérité, est déjà formée sur la fausse politique qui a donné naissance à la guerre funeste qui, pendant plusieurs années, a ravagé la péninsule, et anéanti l'élite des guerriers français, en même temps

qu'elle a amené la perte de l'homme qui l'avait allumée.

Après la campagne de Wagram, Napoléon appela le duc de Cadore à Vienne, et le chargea de conclure les négociations de la paix. Bientôt après eut lieu le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise ; le duc de Cadore ayant beaucoup contribué à cette alliance, obtint une haute faveur auprès de Napoléon. Il fut créé grand-officier de la Légion-d'Honneur, grand-chancelier de l'ordre de la Réunion, et grand'croix de l'ordre royal de Westphalie ; il avait aussi reçu de l'empereur d'Autriche la grand'croix de l'ordre de Saint-Léopold ; de l'empereur de Russie, l'ordre de Saint-André ; du roi de Prusse, celui de l'Aigle Noir ; de Bade, celui de la Fidélité ; de Wurtzbourg, celui de Saint-Joseph ; des Deux-Siciles, la croix de grand-dignitaire. Cependant, en 1811, le portefeuille des relations extérieures lui fut tout à coup retiré. Mais cette disgrâce ne fut néanmoins pas complète, car au même moment il fut nommé intendant-général des domaines de la couronne, et porté au rang de sénateur.

Durant les désastreuses campagnes de Russie et de Saxe, M. de Champagny remplissait auprès de Marie-Louise les fonctions de secrétaire du conseil de régence. Lors de l'occupation de Paris, il suivit cette princesse à Blois. Se croyant alors quitte envers la dynastie de Bonaparte, il donna son adhésion aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de Napoléon.

Louis XVIII le nomma pair de France.

Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, M. de Champagny reprit sa place d'intendant-général des domaines de la couronne, et fut nommé pair impérial. Aussi resta-t il sans fonctions à la seconde restauration, et ce ne fut qu'en 1819 que le ministre Decaze le replaça à la chambre des pairs, où cet ex-ministre a presque toujours voté avec les pairs libéraux.

CHAPTAL (Jean-Antoine-Claude), comte de Chanteloup, naquit à Montpellier vers l'an 1755; son père, médecin distingué de cette ville, lui fit étudier de bonne heure les sciences naturelles, auxquelles il se livra avec succès. Déjà il avait formé des établissemens de produits chimiques, publié de bons ouvrages sur cette matière, et obtenu la décoration de Saint-Michel, lorsque la révolution éclata. Sa réputation de savant était tellement établie, que le comité de salut public l'appela à Paris en 1793, et le consulta sur la fabrication de la poudre à canon. Nommé directeur de l'établissement de Grenelle, il rendit en cette qualité d'éminens services. Après le 9 thermidor, il fut nommé administrateur du département de l'Hérault, et, en 1798, membre de l'Institut. Il revint alors à Paris, prit parti dans la révolution du 18 brumaire, fut appelé au conseil d'état, et, en 1800, au ministère de l'intérieur, où il remplaça Lucien Bonaparte.

Dans ce nouveau poste, il porta toute sa sollicitude vers l'instruction publique, fit à cet effet plusieurs ouvrages, et presenta sur ce sujet divers projets dans lesquels il faisait également la critique des anciens et des nouveaux systèmes. En 1804, le portefeuille lui fut retiré à l'occasion d'un rapport sur le sucre de betterave, dans lequel il n'entrait pas assez dans le système de Napoléon. Mais ce ne fut pas là une véritable disgrâce, puisque l'année suivante il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur et membre du sénat. Créé plus tard comte de l'empire, il fit ériger en majorat sa belle terre de Chanteloup.

Nommé, le 26 décembre 1813, commissaire extraordinaire à Lyon, il y fit de vains efforts pour soutenir la dignité impériale, et ne quitta cette ville qu'à l'approche des Autrichiens. Il donna dans cette circonstance des preuves de dévouement à Napoléon; ce qui ne l'empêcha

pas, quelques jours plus tard, d'adhérer à tous les actes du sénat.

Au retour de Bonaparte en 1815, il fut nommé directeur général du commerce et des manufactures, puis ministre d'état, et créé pair le 2 juin. Rendu à la vie privée lors du second retour du roi, il a cependant été nommé, en 1816, membre de la sixième section de l'académie des sciences. Quelque temps après il fut successivement désigné pour les emplois honoraires et philanthropiques de membre du conseil général des hospices, de celui des prisons, et de celui de l'agriculture.

Enfin le 5 mars 1819, Louis XVIII, voulant dignement reconnaître les services que M. Chaptal avait rendus à la France dans toutes les positions où il s'était trouvé, le nomma pair du royaume. M. Chaptal a pris place parmi les pairs libéraux, et a prononcé, dans la session, un discours fort remarquable sur le budget. « La nation fran-« çaise, a-t-il dit, ne se refusera jamais à souscrire une « dépense utile; elle préviendra de ses vœux toutes celles « de ce genre qu'on pourra lui imposer; mais elle suit « avidement l'emploi de la fortune publique, elle juge « avec sévérité les opérations de l'administration. Aujour-« d'hui la forme du gouvernement ne permet plus de rien « dérober à la surveillance du contribuable; son œil vigi-« lant est ouvert sur les actes du gouvernement, comme « sur nos délibérations; il approuve ce qui est utile; il « condamne tout ce qui est profusion. »

Depuis son entrée à la chambre des pairs, M. Chaptal a constamment émis les mêmes principes; il vote avec les pairs libéraux.

M. Chaptal, regardé avec raison comme l'un des premiers chimistes de l'Europe, est auteur de beaucoup d'écrits relatifs à cette science, parmi lesquels nous citerons les suivans: *Elémens de chimie*, 1790, 3 *volumes in*-8°;

troisième édition, 1796. C'est le premier ouvrage qui ait présenté d'une manière analytique l'ensemble des connaissances chimiques, depuis l'adoption de la nouvelle nomenclature créée par Lavoisier, Guyton-Morveau, Bertholet, Fourcroy, etc. M. Chaptal donna à l'azote le nom de nitrogène, parce qu'il avait observé que ce gaz, qui est répandu en si grande quantité dans l'atmosphère, entre comme principe dans la formation du nitre ou salpêtre. — *Tableau des principaux sels terreux et substances terreuses*, 1798, *in*-8°.—*L'art de faire, gouverner et perfectionner les vins*, 1801, *in*-8°; 1807, *in*-8°. Cet ouvrage a produit la plus heureuse révolution dans cette branche si importante de l'industrie française; et plusieurs cantons dont les vins étaient de mauvaise qualité, ont réussi à les perfectionner d'après les principes de l'auteur. — *Chimie appliquée aux arts*, 1806, 4 *vol. in*-8°. Mais l'ouvrage de M. Chaptal qui a obtenu le plus grand succès, est celui qui traite de l'industrie française, publié en 1819.

CHATEAUBRIAND (François-Auguste-René, vicomte de) est né le 7 septembre 1768, à Saint-Malo. On a dit qu'il avait été destiné à la carrière militaire, et qu'à l'âge de 17 ans il avait obtenu un emploi de sous-lieutenant dans le régiment de Navarre, qu'il occupa jusqu'en 1789. Il paraît que c'est une erreur, car nous lisons aujourd'hui dans un ouvrage imprimé à Saint-Malo, que M. de Châteaubriand avait été destiné à l'état ecclésiastique, et qu'il fut même tonsuré, en 1787, par M. Courtois de Pressigny, évêque de Saint-Malo. Nous devons croire cette dernière version plus juste que la première, puisqu'elle sort de la plume d'un homme qui prit part à l'éducation de M. de Châteaubriand.

Quoi qu'il en soit, toujours est-il vrai qu'en 1789, se sentant plus de goût pour la vie aventureuse que pour l'état ecclésiastique, il prit la détermination de passer en Amérique. Ce voyage devait être entrepris dans un but d'utilité générale ; M. de Châteaubriand fit part de ses projets à M. de Malesherbes, dont son frère, le comte de Châteaubriand, avait épousé la petite-fille. M. de Malesherbes mit sous les yeux du gouvernement le plan de son jeune protégé, et le fit accueillir. M. de Châteaubriand s'embarqua en 1790 pour les États-Unis. Son dessein était de traverser l'Amérique du nord tout entière, jusqu'à l'Océan pacifique ; mais il lui fut impossible de remplir son but. Toutefois il pénétra assez avant dans les solitudes immenses, et *erra* avec délices dans les forêts majestueuses qu'habitent les Natchès, sauvages dont il étudia les mœurs. On attribue aux impressions qu'il reçut dans ce voyage, et à son admiration pour les beautés d'un sol vierge, l'enthousiasme que l'on trouva plus tard dans ses écrits.

En 1792, M. de Châteaubriand ayant appris que la guerre était sur le point de s'allumer en Europe, revint en France, et y épousa mademoiselle de la Vigne-Buisson. Il crut ensuite de son devoir d'aller se ranger sous les drapeaux de l'émigration : il était au siége de Thionville où il fut blessé. Cet accident et quelques mécontentemens sur lesquels M. de Châteaubriand n'a pas toujours gardé le secret, le déterminèrent à se séparer de ceux avec qui il s'était uni, et à leur préférer l'abandon et l'oubli. Il se retira à Londres, et s'y occupa d'un *essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française*. Cet ouvrage, rempli d'aperçus politiques vrais et profonds, fut publié en 1797 : l'auteur y montre une ame faite pour aimer la liberté, un esprit pénétré des avantages et des inconvéniens des divers gouvernemens, mais égaré par

ses préjugés et ses ressentimens. Toutefois, cet *essai* contient, à quelques exceptions près, des principes que tout ami des droits et de la liberté des peuples pourrait s'honorer d'avouer.

Pendant son séjour en Angleterre, M. de Châteaubriand se lia particulièrement avec M. de Fontanes, qu'il avait connu à Paris avant son départ pour l'Amérique, et avec lequel il rentra en France après le 18 brumaire. C'est encore en Angleterre qu'il composa le *Génie du christianisme*. L'impression de cet ouvrage avait été commencée à Londres; mais l'auteur, par des motifs qu'il n'a point expliqués, l'arrêta tout à coup. Quelque temps après le 18 brumaire, M. de Châteaubriand suivit en France son ami Fontanes, qui le présenta dans un grand nombre de sociétés, et contribua ainsi à lui procurer ce relief personnel toujours nécessaire à ceux qui veulent faire une immédiate sensation par leur écrits.

Dès 1801, M. de Châteaubriand se livra à la rédaction du *Mercure*, dans lequel fut publié l'épisode d'*Atala*. Le *Génie du christianisme* fut encore une fois mis sous presse, et retiré des mains de l'imprimeur. Enfin, l'année suivante (1802), il fut imprimé tout-à-fait, et livré au public, qui l'attendait impatiemment. Cet ouvrage obtint à son apparition un succès prodigieux, dû autant à son mérite réel qu'à l'esprit d'opposition de l'époque, qui, ayant parcouru tous les cercles, s'était attaché à une sorte de dévotion mystique dont *Atala* était l'héroïne, et à laquelle les prêtres, les libraires et les marchandes de modes trouvèrent également leur compte. Porté aux nues par cette triple clientelle, M. de Châteaubriand devint aussitôt un personnage important.

Le premier consul, croyant faire une galanterie à la cour de Rome, choisit l'auteur du *Génie du christianisme*, qui venait de lui dédier la première édition de son ouvrage,

pour accompagner, comme secrétaire d'ambassade, le cardinal Fesch ; mais Bonaparte se trompa dans cette circonstance, car M. de Châteaubriand fut loin de recevoir à Rome l'accueil auquel on s'attendait, parce que l'on s'y scandalisa de voir la religion transformée en roman. Toutefois, M. de Châteaubriand, retranché derrière son mérite, ne se tint pas pour battu, et quelque temps après se trouvant parrain d'une fille, il lui donna le nom d'Atala. Le prêtre refusa de la baptiser sous ce nom; M. de Châteaubriand insista avec toute l'obstination d'un auteur, et la fierté d'un ambassadeur. Il porta plainte au cardinal secrétaire-d'état, qui fut de l'avis du prêtre. On rapporte que dans cette discussion M. de Châteaubriand, outré qu'on lui fît une pareille difficulté, s'exprima d'une manière fort libre : « Entre nous, dit-il au cardinal, votre « éminence doit bien savoir que d'Atala à toutes les autres « saintes il n'y a pas grande différence ; » ce dont le car- « dinal fut bien loin de convenir.

Il paraît que M. de Châteaubriand se déplut à Rome, car il ne tarda pas à revenir à Paris, où il donna de nouvelles preuves de dévouement au premier consul. Aussi, en 1804, fut-il nommé ministre plénipotentiaire de la république française en Valais. Quoique cet emploi répondît peu aux espérances et à l'ambition de M. de Châteaubriand, il l'accepta; mais bientôt après, la mort du duc d'Enghien lui inspira la noble détermination de donner sa démission. Bonaparte, devenu empereur, ne témoigna aucun ressentiment de la conduite de M. de Châteaubriand, qui n'en prit pas moins la résolution de quitter la France, et pour continuer à occuper de lui la renommée, il entreprit le burlesque pélérinage de Jérusalem. On aime à croire, par égard pour la raison supérieure de M. de Châteaubriand, que le véritable but de ce voyage fut plutôt de visiter la Grèce, l'Égypte et les lieux où avait été Car-

thage, que les moines du Saint-Sépulcre. Quoi qu'il en soit, M. de Châteaubriand vint en France en mai 1807, après s'être lavé dans le Jourdain; il rapporta de son voyage une fiole d'eau de ce fleuve, ou plutôt de ce ruisseau fameux, et certes jamais voyageur ne fit une meilleure spéculation.

M. de Châteaubriand se remit à travailler au *Mercure*, dont il était co-propriétaire; mais quelques articles sur le voyage de M. de Laborde en Espagne, ayant paru à l'empereur remplis d'allusions insultantes, ne tardèrent pas à lui faire perdre cette propriété. M. de Châteaubriand n'était pas riche, son voyage avait diminué ses ressources, et la perte du *Mercure* venait de les tarir, lorsqu'il publia *les Martyrs:* ce nouvel ouvrage eut encore un grand succès, et répara les pertes que son auteur venait de faire.

Bientôt après parut *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem,* dans lequel M. de Châteaubriand glissa quelques phrases sur la gloire militaire, qui lui ramenèrent Napoléon. C'est dans cet ouvrage que l'auteur a établi en principe que c'est *au système de l'esclavage qu'il faut attribuer la supériorité des anciens sur nous.* Ce paradoxe anti-social, anti-philosophique, anti-religieux même, fut lu avec étonnement.

Cependant le célèbre écrivain boudait toujours le héros du siècle, mais celui-ci, dans l'intérêt de sa politique, attachait beaucoup d'importance à la conquête de M. de Châteaubriand: il témoigna à son ministre de l'intérieur, Montalivet, de l'étonnement de ce que le *Génie du christianisme* n'avait pas été mentionné dans le rapport sur les prix décennaux. Cette remarque valut à M. de Châteaubriand d'être porté à l'Institut, pour y remplir le fauteuil qu'avait occupé Chénier.

Ce fut sans doute pour donner une nouvelle preuve de l'inflexibilité de ses opinions, que M. de Châteaubriand crut devoir, dans le discours qu'il avait préparé pour sa récep-

tion, et qui fut connu par un grand nombre de lectures particulières, insulter à la mémoire de son prédécesseur, dont le talent et les travaux ont marqué la place fort au-dessus de celle que l'opinion a déjà décernée à M. de Châteaubriand, et dont le caractère a des droits sacrés et incontestables à l'estime des contemporains et à celle de la postérité. Dans cette circonstance, M. de Châteaubriand méconnut deux vertus dont on devait s'attendre à recevoir l'exemple de l'homme qui se proclamait chrétien avec tant d'ostentation, l'humilité et le pardon des injures : il ne put oublier les *nouveaux saints*, satire que Chénier avait dirigée en 1801 contre l'auteur du *Génie du christianisme* et contre Laharpe. Jamais la haine, l'orgueil et l'esprit de parti, ne s'étaient montrés plus à découvert que dans ce fameux discours. La commission devant laquelle il fut lu suivant l'usage, déclara qu'il ne pouvait être prononcé publiquement. De l'Institut, la querelle se répandit dans les salons de la capitale. Bonaparte se fit apporter ce discours, qu'il trouva de la dernière extravagance : il confirma la décision de la commission de l'Institut, en s'écriant : « Depuis quand l'Institut se permet-il de devenir une « assemblée politique? qu'il fasse des vers, qu'il censure « les fautes de la langue, mais qu'il ne sorte pas du do- « maine des Muses, ou je saurai l'y faire rentrer..... Il y « a pour lui des petites-maisons ! »

Les amis de M. de Châteaubriand furent en alarme, et s'efforcèrent de faire considérer la ratification de l'empereur au jugement de la commission, comme un nouveau danger dont M. de Châteaubriand était menacé : il crut devoir se retirer à la campagne.

Ce fut alors qu'également enorgueilli de ses succès et de ses disgrâces, M. de Châteaubriand à la suite d'espérances sans bornes, toujours déçues, et de prétentions sans mesure, mal satisfaites, se décida à vouer ses services à la

légitimité, qu'il avait jusque-là assez négligée, et au triomphe de laquelle les désastres de Napoléon paraissaient donner quelque vraisemblance.

La restauration offrant dans l'avenir à l'ambition de M. de Châteaubriand toutes les chances de crédit et de pouvoir, il se montra l'un des partisans les plus dévoués du gouvernement qui venait de s'établir, et publia dans les premiers jours d'avril 1814 un ouvrage intitulé : *De Bonaparte et des Bourbons*, dans lequel, en exaltant les vainqueurs, il répétait jusqu'à satiété contre *l'homme envoyé en signe de réconciliation par la Providence*, *lorsqu'elle se lasse de punir*, les justes reproches de la France. Cet ouvrage, qui obtint tout le succès des écrits de faction, n'était pas dépourvu de quelque mérite, quoiqu'il ne contînt ni un fait jusque-là ignoré, ni une idée nouvelle ; mais il réunissait toutes les conditions du libelle : exaltation d'idées, menaces alarmantes, assertions audacieuses, style concis et animé.

De ce moment, le parti décida que M. de Châteaubriand était devenu un homme d'état : le public de ce parti le crut sur parole, et M. de Châteaubriand le crut aussi. Sa réputation se trouva établie ; il ne s'occupa plus que de la justifier, et renonça à ses travaux littéraires pour courir la chance d'avoir un portefeuille.

A la fin de 1814, M. de Châteaubriand, chez qui le second moment a toujours été pour des idées de justice et des sentimens de générosité, publia ses *Réflexions politiques sur quelques brochures du jour*, écrit empreint de sagesse et de modération. Malgré ses efforts, M. de Châteaubriand ne fut pas ministre : seulement on le nomma ambassadeur en Suède. Il semble qu'il ne vit dans cette mission qu'une honorable disgrâce, car il ne s'empressa guère de prendre la route de Stockholm ; peut-être même dans sa haine contre les *illégitimes*, eut-il quelque répugnance à se ren-

dre dans une cour où il pouvait à tout instant, se trouver accrédité auprès d'un prince appelé au trône par le seul vœu du peuple.

Pendant que M. de Châteaubriand délibérait, Napoléon, débarqué sur les côtes de la Provence, marchait vers Paris. L'auteur de *Bonaparte et les Bourbons* partit pour Gand, à la suite de Louis XVIII, et fut nommé par ce prince l'un de ses ministres de cabinet. M. de Châteaubriand fut le rédacteur en chef du *Moniteur* de Gand, qui n'était pas toujours rédigé avec la sagesse et la modération dont l'auteur des *Réflexions politiques* se vantait.

A la même époque, le ministre Châteaubriand fit au roi, sur la situation intérieure de la France, un rapport qui parut à Napoléon tellement propre à rallier autour de lui tous les intérêts nationaux, imprudemment menacés dans cette espèce de manifeste, qu'il en ordonna la réimpression et la publication en France. Ainsi le premier acte de M. de Châteaubriand, comme ministre, fut une grande faute.

Après la bataille de Waterloo, M. de Châteaubriand rentra en France à la suite du roi ; mais ses fonctions ministérielles expirèrent aux frontières. Toutefois Louis XVIII, voulant le récompenser de sa bonne volonté ainsi que de ses services, le créa ministre d'état en juillet 1815, et pair de France le 19 août suivant. Il fut, en outre, chargé d'aller présider le collége électoral du Loiret. A son retour à Paris, il adressa au roi, à la tête de la députation de ce département, un discours dans lequel on remarqua avec peine la phrase suivante : « Ce n'est pas « sans une vive émotion, Sire, que nous venons de voir « le commencement de vos *justices;* vous avez saisi ce « glaive que le souverain du ciel a confié aux princes de « la terre pour assurer le repos des peuples; vos mains « royales ne s'étaient levées jusqu'ici que pour absoudre

« les coupables et pour répandre des bénédictions ; mais « en sentant tout ce que cet effort a dû coûter au cœur du « roi, en pleurant avec Votre Majesté sur des hommes « qui n'auraient pas pleuré sur nous, nous ne vous dissi- « mulons pas que le moment est venu de suspendre le « cours de votre inépuisable clémence. »

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ce discours.

Lors de la réorganisation de l'Institut, M. de Châteaubriand fut nommé l'un des quarante de l'Académie française, par ordonnance royale du 21 mars 1816.

Six mois après, au moment où parut l'ordonnance du 5 septembre, prononçant la dissolution de cette chambre qui n'avait su que diviser et proscrire, M. de Châteaubriand publia l'ouvrage intitulé : *De la Monarchie selon la Charte*. Au milieu de quelques idées conservatrices, il trouva l'art d'introduire dans ce volume des doctrines pernicieuses, et sous le prétexte spécieux de l'intérêt du peuple, il y proposait d'accorder à la chambre des pairs de tels avantages, et une telle influence en prérogatives, que ce corps, déjà si formidable par la faculté de transmettre son esprit avec son pouvoir, n'aurait pas tardé à former une aristocratie indépendante du monarque. C'était, suivant l'expression consacrée par ce parti, *fortifier l'aristocratie*. Toutefois, M. de Châteaubriand avait eu le soin de se déclarer, dans cet écrit, le défenseur exclusif des principes constitutionnels et de la charte. Quoique le piége fût grossier, tout le monde ne l'aperçut pas, et déjà quelques esprits faciles s'applaudissaient de la conversion de M. de Châteaubriand ; mais le monarque prit lui-même le soin de les désabuser, et, trois jours après la publication de l'ouvrage, on lut dans le *Moniteur* l'ordonnance suivante : « Louis, etc. Le vicomte de Châteaubriand ayant, « dans un écrit imprimé, élevé des doutes sur notre vo-

« lonté personnelle, manifestée par notre ordonnance du « 5 septembre, nous avons ordonné ce qui suit : Le vi- « comte de Châteaubriand cesse de ce jour d'être compté « au nombre de nos ministres d'état. »

A la lecture de cette ordonnance, tout le noble faubourg fut en émoi : être puni par le roi pour avoir trop bien défendu la monarchie, était, dans le langage et l'opinion du parti, un acte affreux ; « Bonaparte n'a rien fait « d'aussi odieux, s'écriait-on. » M. de Châteaubriand ne fut plus désigné que sous le nom de *la noble victime de l'ingratitude royale ;* son hôtel était assiégé de visites de ce qu'on appelle la haute société. Enfin M. de Châteaubriand devint un héros, et se vit destiné à un grand rôle politique, ce qui fut un grand malheur pour les lettres. Avide de toutes les gloires, il eût cru borner son génie en bornant ses prétentions, et ne sentit pas assez que l'écueil du plus beau talent est de se méconnaître.

En juin 1818, M. de Châteaubriand dirigea devant les tribunaux d'Angleterre, des poursuites en calomnie contre le journal le *Times*, qui, d'après les termes de sa plainte, avait inséré dans sa correspondance privée des inculpations de la nature la plus grave et la plus injurieuse à l'honneur du pair de France.

La publication de l'écrit périodique intitulé *le Conservateur*, que l'on voulut opposer à *la Minerve*, fournit de nouveau à M. de Châteaubriand l'occasion fréquente de se distinguer comme prosateur et comme un des plus ardens adversaires du ministère Decaze. Il plaida vivement pour la liberté des élections, et se déclara contre le renouvellement quinquennal, que l'on voulait substituer à celui déterminé par la Charte.

La naissance du duc de Bordeaux vint alors rappeler à M. de Châteaubriand la fiole d'eau du Jourdain qu'il avait probablement oubliée le 20 mars 1811 : il s'empressa d'of-

frir cette onde pure à madame la duchesse de Berry, comme la seule dont on dût se servir pour baptiser le jeune duc. L'eau du Jourdain fut agréée, et cette fiole valut, dit-on, à M. de Châteaubriand, un cadeau de *cent mille francs*, qui lui fut donné par le roi. L'eau du Jourdain ne manqua pas d'être l'objet des plaisanteries des Parisiens, et de quelques brochures piquantes.

Le commencement de l'année 1820 vit tomber du faîte de la faveur le duc Decaze, et bientôt après M. Pasquier perdit le portefeuille des affaires étrangères, qui passa entre les mains de M. de Montmorency. La censure des journaux fut établie par une loi, et *le Conservateur* cessa de paraître ; mais M. de Châteaubriand était alors en grande faveur. L'ambassade d'Angleterre lui fut confiée l'année suivante : pendant son séjour à Londres, M. de Châteaubriand fit la connaissance de M. Canning. Bientôt après, le roi le rappela à Paris.

Entraîné dans la plus haute région des affaires de l'Europe, M. de Châteaubriand se rendit au congrès de Vérone, où il porta un souvenir si dominant des ravages de la révolution française, qu'on le confondit un instant avec les plus implacables ennemis de la liberté des peuples. Il s'y montra un des plus chauds partisans de la guerre contre l'Espagne constitutionnelle.

De retour à Paris, et apportant avec lui les circulaires des trois souverains étrangers qui nous faisaient le fatal présent de cette guerre, M. de Châteaubriand trouva le ministère très-divisé. Bientôt M. Mathieu de Montmorency se démit des fonctions de ministre des affaires étrangères, et ce portefeuille fut confié à M. de Châteaubriand le 28 décembre 1822.

Toutefois il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il se trouvait pour ainsi dire en sous-ordre, par l'ascendant que M. de Villèle avait usurpé sur tous ses collègues ; ce qui s'accor-

dait mal avec l'esprit d'indépendance et de domination du nouveau ministre des affaires étrangères.

D'un côté M. de Châteaubriand avec son intégrité de caractère et son imagination, apportant dans le maniement des affaires une fécondité de vues toutes généreuses dans leur principe; d'autre part M. de Villèle avec sa politique tortueuse, cimentée par des finesses et des déceptions : tel était le contraste que présentait le ministère en 1824, lorsque deux grandes mesures furent proposées aux chambres : l'une par le ministre des finances, M. de Villèle; l'autre par le ministre de l'intérieur, M. de Corbières. La première était la réduction des cinq pour cent consolidés en trois pour cent; et la seconde établissait la *septennalité* et le renouvellement intégral de la chambre des députés. M. de Châteaubriand semblait ne devoir être pour rien dans ces deux mesures, mais M. de Villèle avait établi une espèce de solidarité entre les ministres, qui devint fatale à celui des affaires étrangères. Il fut, dit-on, obligé de coopérer à la rédaction de la loi sur la *septennalité* et de l'exposé des motifs. Quelques écrivains de l'opposition, se rappelant aussitôt les principes que M. de Châteaubriand avait émis à ce sujet dans *le Conservateur*, exhumèrent ce journal, compilèrent les phrases éloquentes de M. de Châteaubriand, et en firent une brochure piquante, qu'ils publièrent sous le titre d'*Opinion de M. de Châteaubriand sur les élections*. Comme la loi proposée et l'exposé des motifs étaient précisément la palinodie de l'*Opinion de M. de Châteaubriand*, la brochure fut l'objet d'un grand scandale dans toute la France, et même dans l'intérieur du ministère. Toutefois la loi pour la *septennalité* fut adoptée; mais celle de la réduction des cinq pour cent fut rejetée par la chambre des pairs. M. de Châteaubriand devait donc triompher, et M. de Villèle succomber : le contraire arriva. M. de Villèle se plaignit de n'avoir pas

été secondé par M. de Châteaubriand, et il en résulta entre eux la correspondance suivante, datée du 6 juin : « Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je « vous transmets l'ordonnance ci-jointe (l'ordonnance de « destitution). Signé *de Villèle*. — Monsieur le comte, je quitte l'hôtel des affaires étrangères ; ce département est à vos ordres. Signé *Châteaubriand*. » L'auteur d'*Atala* quitta l'hôtel à la minute, et rentra chez lui, où il reçut un si grand nombre de visites, que son amour-propre aurait pu y trouver une ample compensation, si ces visites n'eussent pas été plutôt l'effet de la haine que l'on portait à M. de Villèle.

Soit que M. de Châteaubriand n'eût pas perdu l'espoir de rentrer au ministère, soit qu'il n'eût pas encore renoncé à publier des écrits de circonstance, il fit imprimer lors de l'avènement de Charles X, une brochure intitulée : *Le Roi est mort, vive le Roi !* Cet ouvrage eut un succès de vogue que rien en lui ne justifiait ; mais quelques jours après il fit paraître des *Réflexions sur la liberté de la presse*, qui n'ont fait qu'aigrir davantage le triumvirat ministériel déchaîné contre cette précieuse liberté.

Depuis lors M. de Châteaubriand, rentré dans la vie privée avec toutes ses vertus et toutes ses facultés, a engagé contre le ministère une lutte opiniâtre où ses propres griefs n'ont jamais paru qu'en seconde ligne des intérêts de la France. La tribune des pairs, le *Journal des Débats*, l'enceinte de l'Académie française, ont tour à tour fait connaître les sentimens qui animent aujourd'hui M. de Châteaubriand. Au sein du comité philhellénique, dont il est devenu la plus forte colonne, il forme un pendant bien digne de son caractère avec le froid personnage que nous voyons encore, assis au milieu de ses froids calculs, présider le conseil des ministres. L'ingratitude du pouvoir a remis M. de Châteaubriand à sa véritable place ; il en a

fait sans partage un des plus ardens défenseurs des libertés publiques, et un des plus nobles soutiens de l'humanite outragée dans l'abandon des Grecs. Mais c'est surtout au moment où la presse fut menacée d'une loi *vandale*, que M. de Châteaubriand s'est rendu cher à la France par ses discours et par ses articles si éloquens, si forts de raison, contre le projet de M. de Peyronnet. Le retrait de cette loi, quelques jours après sa présentation à la chambre haute, est dû à l'attitude que les pairs, amis de la liberté de la presse, à la tête desquels marchait M. de Châteaubriand, prirent dans cette occasion. Le discours qu'il avait préparé pour foudroyer cette loi produisit la plus grande sensation, même après le retrait.

Enfin M. de Châteaubriand profita du moment où la presse périodique était encore libre, pour anathématiser la censure, qui fut établie deux jours après, et pour s'élever avec une noble indignation contre la nouvelle augmentation des pairs de France dont les ministres menaçaient cette chambre courageuse.

M. de Châteaubriand jouit en ce moment, et au plus haut degré, de la faveur populaire, et en reçoit de touchans témoignages toutes les fois qu'il se montre dans quelque réunion publique.

Si dans les premières pages de cet article nous avons jugé sévèrement M. de Châteaubriand comme personnage politique, par des considérations tirées de sa vie, nous rendrons avec autant de franchise et beaucoup plus de plaisir une entière justice à son mérite littéraire.

Il serait absurde de contester que M. de Châteaubriand n'occupe pas un des premiers rangs parmi les prosateurs français de l'époque actuelle, et plus encore de lui contester une imagination brillante, une érudition vaste et savamment employée, la connaissance des effets du style, et surtout un véritable talent descriptif. Il a su peindre

avec un égal bonheur la sauvage magnificence d'une nature neuve et presque inconnue, et les rives désolées du Jourdain; il a reproduit avec une admirable vérité cet état incertain et orageux de l'ame, qu'il désigne lui-même sous le nom de *vague des passions;* il a su donner une imposante grandeur au récit destiné à nous rappeler l'une des périodes les plus mémorables de l'histoire, celle qui nous présente la chute du colosse romain, et la religion chrétienne s'établissant sur les débris du polythéisme; il n'est pas jusqu'aux tableaux mythologiques dont ce récit est orné, auxquels il n'ait empreint une grâce enchanteresse. Le style de M. de Châteaubriand, qu'il a beaucoup épuré depuis ses premiers ouvrages, étonne souvent, charme et séduit toujours : aussi est-il le chef d'une école admirable, devenue détestable sous ses imitateurs, qui, ne pouvant atteindre à ses beautés, ont enchéri sur ses défauts.

M. de Châteaubriand a publié un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules, dont la plupart ont été traduits dans toutes les langues vivantes. Nous nous abstenons de donner ici la nomenclature de ces écrits du noble pair, puisqu'on les trouve tous réunis dans la belle édition des *Œuvres complètes de M. de Châteaubriand* que publie Ladvocat, l'un des plus infatigables libraires de l'Europe, et auquel nous devons déjà une foule d'autres publications importantes. On assure que ce libraire a payé les *Œuvres complètes de M. de Châteaubriand* 550,000 fr.

CLARKE (Henri-Jacques-Guillaume), né à Landrecies le 17 octobre 1765, est, ainsi que l'indique son nom, originaire d'Irlande; mais non de la grande famille des *Plantagenets*, dont on s'est amusé à le faire descendre lorsqu'il fut devenu ministre. Son grand-père, chirurgien-barbier, n'avait jamais pu obtenir un brevet d'officier dans

les troupes du prétendant. Son père, d'abord infirmier d'hôpital, ensuite garde-magasin des subsistances militaires, amassa de l'argent, et, lorsque tout s'achetait en France, il fit l'acquisition d'une charge de quartier-maître dans le régiment de Dillon, charge qu'il ne conserva pas long-temps.

Le jeune Guillaume Clarke, resté orphelin en bas âge, devint à la charge d'un oncle qui le fit entrer à l'École-Militaire : lorsqu'il en sortit, il passa sous-lieutenant dans le régiment de Berwick. Au commencement de la révolution, Clarke se fit remarquer par ses opinions exagérées, et obtint le grade de capitaine dans le régiment d'Orléans-Dragons : il passait alors pour un des hommes les plus dévoués au duc d'Orléans et à son parti. Quelque temps après, il ne se montra pas moins enthousiaste de la noble cause de la liberté des noirs, et se disposait à passer aux Antilles, lorsque ses motions virulentes dans les clubs de Rochefort et de La Rochelle le firent remarquer par les commissaires Hugues et Lebas, qui demandèrent et obtinrent pour lui le grade de chef d'escadron dans le deuxième régiment de cavalerie légère. Ce régiment faisait alors partie de l'armée de la Moselle, et était encore commandé par le marquis de Beaujeu : Clarke ne tarda pas à obtenir le commandement provisoire du régiment ; mais à la première affaire il se montra si mauvais soldat et tellement inhabile au commandement, que, sans la bravoure et l'intelligence des officiers, tout le régiment eût été perdu. Signalé dès lors comme impropre au commandement des troupes, Clarke fut éliminé de l'armée de la Moselle.

Ses manières insinuantes le sauvèrent alors d'une disgrâce complète ; il obtint de passer à l'armée du Rhin, où il se fit distinguer dans les bureaux. Il captiva la faveur des commissaires envoyés aux armées par la convention nationale ; les représentans proconsuls le firent général de

brigade, et l'envoyèrent à Paris porter au comité de salut public des renseignemens sur l'aristocratie des individus et des lieux, dont il avait une si parfaite connaissance.

Le général Clarke, à son arrivée à Paris, fut attaché comme secrétaire à la section de la guerre, que dirigeait Carnot. Il concourut à la rédaction de plusieurs mesures révolutionnaires. Les opinions républicaines du général Clarke étaient alors si violentes, que Carnot se vit contraint de le calmer par ses sages exhortations. Nommé chef du bureau topographique, Clarke se montra plus habile dans ce genre de travail qu'à la tête d'un régiment. Ce fut alors qu'il se maria, mais il profita presque aussitôt de la loi du divorce.

Clarke fut maintenu dans ses fonctions par le directoire, qui lui conféra le grade de général de division. Il s'était acquis une si grande réputation, que les directeurs, justes appréciateurs de son talent, lui confièrent l'importante mission d'aller surveiller en Italie le général Bonaparte, que ses éclatantes victoires commençaient à rendre suspect au pouvoir. Bonaparte, si habile à scruter les hommes, devina la mission secrète de Clarke, et le traita d'abord avec le plus grand mépris; mais, reconnaissant aussitôt tout le parti qu'il pourrait tirer de son surveillant en le mettant dans ses intérêts, il ne tarda pas à se l'attirer et à obtenir de lui les révélations qu'il désirait. Peu de temps suffit pour transformer en esclave dévoué l'homme chargé de surveiller la conduite du conquérant de l'Italie, et l'agent du directoire devint le secrétaire du général Bonaparte, dans les négociations de Campo-Formio.

La révolution du 18 fructidor ayant obligé Carnot à s'expatrier, et Clarke n'ayant plus de protecteur auprès du nouveau directoire indigné de sa duplicité, il perdit à la fois son activité comme général, et sa place comme bu-

reaucrate. La disgrâce de Clarke fit rire Bonaparte, qui avait intercepté des lettres un peu douteuses de cet agent à doubles fonctions; aussi l'abandonna-t-il aux outrages de l'armée. Augereau mit Clarke à l'ordre de sa division, en le signalant comme un vil espion; le général Dugua le traita ignominieusement; et un capitaine d'état-major, nommé Coussaud, publia, dans un mémoire imprimé, les outrages sanglans qu'il lui avait infligés impunément. Clarke dut quitter l'armée, sans toutefois reparaître à Paris, où il était rappelé.

La disgrâce du général Clarke ne fut pas éternelle, car en l'an 6, le directoire l'envoya à Turin, chargé d'une mission relative au traité d'alliance qui fut conclu entre la république et le roi de Sardaigne.

Au 18 brumaire, le général Clarke, qui avait à se venger du directoire, contribua de toute la force de ses intrigues à cette journée, devenue fameuse dans l'histoire, et la part qu'il y prit lui valut l'oubli du passé. Bonaparte avait besoin de tout le monde et de connaître tout le monde; les notes de Clarke lui devenaient utiles; il l'attacha à son cabinet particulier.

Après la glorieuse campagne de l'armée de réserve, que le général Clarke ne fit pas, le premier consul le nomma son ministre plénipotentiaire près la cour du roi d'Etrurie. A son retour il reprit son poste dans le cabinet de son maître, devenu empereur, et reçut de lui le titre de conseiller-d'état. Ce fut, dit-on, cet ex-ambassadeur qui aigrit Napoléon contre la reine d'Etrurie.

Le caractère de Napoléon avait cela de particulier, que tout en méprisant ses entours il les comblait de faveurs.

Lors de la campagne d'Austerlitz, Clarke, sans s'être trouvé à aucune affaire, n'en fut pas moins nommé gouverneur de Vienne et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il reçut en même temps une dotation considérable

avec le titre de comte d'Hunebourg. Napoléon l'employa alors dans deux négociations qui échouèrent, l'une avec la Russie, l'autre avec l'Angleterre.

Durant l'occupation de la Prusse, il fut d'abord nommé gouverneur d'Erfurth, ensuite de Berlin; il obtint enfin le portefeuille du ministère de la guerre, qui lui fut confié au mois d'août 1807. Peu de temps après, il fut élevé à la dignité de duc, et reçut un accroissement immense de dotation.

Ce fut alors qu'enivré par la fortune, Clarke voulut se faire descendre des rois d'Angleterre, comme issu des *Plantagenets*. Napoléon, que cette prétention amusait, dit un jour à son ministre de la guerre, devant une foule de courtisans : « Vous ne m'aviez jamais parlé de votre ori-« gine doublement royale, ni de vos droits au trône « d'Angleterre ; il faut les revendiquer. »

Tout le monde sait que sous Napoléon les ministres n'avaient presque rien autre chose à faire qu'à accélérer l'exécution de ses ordres; mais si le ministre Clarke ne put se distinguer par aucune haute conception, du moins se fit-il remarquer par le dévouement le plus absolu aux ordres de son maître. Il montra toujours un zèle infatigable dans toutes les levées de conscrits, qui remplirent la France de deuil et de larmes. « Une politique vulgaire, « disait-il en 1807, pourrait seule conseiller à V. M. de « désarmer; cette politique serait un fléau pour la France; « elle rendrait imparfaits les grands résultats que vous « avez préparés. Oui, sire, loin de diminuer les armées, « V. M. doit les accroître, etc., etc. »

Clarke poussa son maître à la fatale guerre d'Espagne. « Il suffit, disait-il encore en 1809, que le grand Napo-« léon ait tenté une entreprise pour qu'il soit nécessaire à « sa gloire de l'amener à sa fin. Qu'est-ce que la guerre « d'Espagne? une guerre de corsaires et de bandits. A la

« longue, votre étoile, votre puissance, et la gendarmerie « vous assureront le triomphe; et dût-il en coûter deux « millions d'hommes, comme en résultat V. M. y gagnera « douze millions de sujets, reste toujours dix millions de « bénéfice. »

Cependant ce ministre de la guerre si vigoureux, laissa, lors de la conspiration de Mallet en 1812, opérer plus de quatre heures dans Paris des mouvemens de troupes, non-seulement sans s'y opposer, mais même sans oser se montrer. Lorsque le danger fut passé, il profita de la circonstance pour faire arrêter le général Lamothe qui faillit d'être sacrifié.

Le duc de Feltre se distingua lors de la levée des gardes d'honneur, par les instructions secrètes qu'il transmit aux préfets: il s'était plu à rendre la noblesse suspecte; il en désigna les enfans pour servir d'otages.

Au même moment où il faisait tant d'ennemis au gouvernement impérial par son zèle outré, et où il semblait s'être renforcé dans sa haine contre l'Angleterre, le duc de Rovigo, ministre de la police, donnait l'éveil à Napoléon sur des ouvertures faites à Londres par quelques sénateurs infidèles, avec lesquels il croyait que le duc de Feltre faisait cause commune. Le duc de Rovigo renouvela ses soupçons à Napoléon dans le mois de janvier de 1814, et dénonça positivement le ministre de la guerre Clarke, comme étant en rapport avec le marquis de Chabannes, agent signalé des Bourbons. Napoléon ne voulut pas croire Clarke capable d'une aussi noire ingratitude et d'un aussi horrible forfait: il ne tarda pas à se repentir de sa confiance.

En effet, lors de la défense de Paris, tout fut mollement fait dans son département: les points les plus importans ne furent pas armés; les munitions de guerre restèrent dans les arsenaux; les instructions manquèrent

aux troupes, les cartouches à la garde nationale, qui, dans ce dénuement absolu, était en vain animée du plus ardent patriotisme : il fallut céder presque sans résistance. C'est alors que Napoléon s'écria sur la route de Fontainebleau : « Clarke est un j... f..... ; on me l'avait déjà dit, et « je n'avais pas voulu le croire ! »

Toutefois, pour continuer à voiler ses intrigues, Clarke suivit l'impératrice à Blois, après avoir donné l'ordre de faire sauter les magasins à poudre de Grenelle : cette mesure violente, si elle eût été exécutée, eût entraîné la destruction d'une partie de la ville qui osait accuser le ministre. Clarke proposa aussi de faire mettre le sénat et le gouvernement provisoire hors la loi. Quelques jours après, le ministre de Napoléon était déjà dans les rangs de ceux dont il avait fait semblant de proscrire les têtes, et s'il ne fut pas continué ministre de la guerre, c'est, suivant les propres expressions de Louis XVIII, « qu'on « ne pouvait pas le prendre tout chaud de dessous Bo- « naparte. » Clarke n'en fut pas moins un homme précieux par les notes qu'il donna au nouveau gouvernement. La dignité de pair ne tarda pas à lui être conférée. Il se déchaîna alors contre la liberté de la presse, et osa émettre à la tribune cette maxime barbare de la vieille monarchie : *Si veut le roi, si veut la loi.*

Lors du débarquement de Napoléon au golfe Juan, d'injustes soupçons ayant plané sur le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, le portefeuille lui fut retiré et confié au duc de Feltre. L'état des affaires empirait ; le nouveau ministre se rend à la chambre des députés ; on s'attend à quelque communication, à quelque grand plan émané de son génie militaire, pour repousser son ancien maître ; mais Clarke ne parle que de lui, et, comme si Napoléon l'écoutait, il s'efforce de prouver qu'il n'a jamais trahi personne. Néanmoins il jugea qu'il lui serait

difficile de se rattacher à Napoléon, ainsi qu'il en avait montré le désir, et se disposa à quitter Paris.

Cependant le ministre de la guerre laissa partir la cour, et, dans l'idée de se ménager les moyens d'être rappelé, il s'achemina vers la Normandie; mais dès qu'il apprit que le général Fressinet était arrivé à Rouen, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il courut s'embarquer à Dieppe. Le duc de Feltre, dans une autre circonstance, s'était très-mal conduit envers madame Fressinet, et son mari avait juré que Clarke ne périrait que de sa main: le ministre craignit la juste vengeance du général, et s'en alla d'abord en Angleterre et ensuite à Gand. Pendant qu'il faisait à Gand le ministre *in partibus*, la duchesse de Feltre cherchait à lui obtenir un généreux pardon à Paris. Napoléon, revenu à ses anciennes habitudes, à ses anciens erremens, avait, dit-on, accordé le retour en France de son ex-ministre; mais la bataille de Waterloo, qui trompa tant de calculs, tant d'espérances, fit changer les sentimens du duc de Feltre. Il accourut au secours des vainqueurs. Le lendemain, le duc de Feltre publia une proclamation sortie de sa plume, dans laquelle on remarqua ces phrases adressées aux braves qui venaient de succomber: *Bonaparte et sa séquelle..... vils esclaves du tyran.* L'inconvenance de cette diatribe fut relevée, même par les ministres des puissances étrangères, qui jugèrent impolitique la présence de son auteur au conseil.

Dès que l'armée de la Loire fut licenciée, le duc de Feltre reprit le portefeuille de la guerre. Ce fut alors qu'il dressa un *memorandum* où tous les officiers supérieurs de l'armée furent notés à son gré.

A peine le duc de Feltre eut-il pris place au conseil qu'il proposa l'établissement des cours prévôtales; la plus horrible persécution fut alors exercée contre cette malheureuse armée, qui, placée dans des circonstances surna-

turelles, avait cru de son devoir de défendre le sol de la patrie. Par cette conduite envers les militaires, le ministre de la guerre se trouva tout à coup isolé. Il sentit le besoin de se faire des créatures, et y parvint, en jetant à la tête de ses prosélytes des gratifications énormes à titre d'arriéré.

A la même époque, le duc de Feltre fit faire l'humiliant travail de classification, dans lequel les officiers furent divisés par catégories, et fit accabler d'injures, de misère et de soupçons, tout ce qui tenait à la vieille armée. Vers la fin de 1817, Clarke reçut le bâton de maréchal de France!.... Il ne survécut pas long temps aux faveurs dont il venait d'être comblé : il mourut le 28 octobre 1818.

Clarke fut un de ces hommes d'épée qui obtinrent tous leurs grades dans les bureaux et à la cour : il fut l'instrument aveugle du despotisme imperial et du parti qui veut anéantir la Charte. Ce ministre parcimonieux, dont les dépenses ne s'élevaient pas à cinquante mille francs par an, avait la manie de vouloir passer pour pauvre : il conste pourtant du relevé des quittances de ses appointemens, gratifications, représentations et dotations, du 1er janvier 1795 jusqu'à l'époque de sa mort, qu'il avait touche la somme de sept millions huit cent soixante-quatorze mille francs! On a trouvé l'épitaphe suivante écrite au crayon sur son tombeau :

Ci gît Clarke d'odieuse mémoire,
Ministre sans talent, et marechal sans gloire.

CLAVIÈRE (ÉTIENNE) naquit à Genève le 7 janvier 1735 : il était banquier lorsque des dissensions intestines l'obligèrent de quitter sa ville natale. Il vint fixer sa résidence à Paris, et y établit une nouvelle maison de banque qui acquit en peu de temps un crédit considérable et mérité. Au commencement de la révolution, Clavière se lia avec Mirabeau, qui, n'ayant point d'idées financières qui lui fussent propres, empruntait d'autant plus volontiers celles du banquier de Genève, qu'il s'en aidait pour combattre les projets de M. Necker, dont Clavière était l'antagoniste. En même temps que celui-ci ralliait ses intérêts et ses opinions à Mirabeau, il entretenait d'autres liaisons avec les hommes que celui-ci désignait dès lors comme factieux ; ainsi Clavière, lié avec Mirabeau, ne l'était pas moins, et peut-être d'une manière plus intime, avec Brissot, Pétion et Buzot, que leurs opinions plus prononcées mettaient dans un rapport plus intime avec les siennes.

Clavière avait une probité rigide, mais cette probité était balancée par des défauts : il était opiniâtre, irascible et d'un commerce difficile ; excellent époux néanmoins, il était chéri de sa femme et de sa fille, qui tentèrent souvent de l'éloigner des affaires publiques, pour lesquelles il se sentait un invincible attrait. Clavière parut souvent à la tribune de l'assemblée constituante, et obtint presque toujours des avantages marqués sur M. Necker, avantages qu'il devait beaucoup moins à une supériorité de talens qu'il n'eut jamais, qu'aux intrigues de Mirabeau et aux progrès que faisait déjà l'esprit républicain.

En septembre 1791, élu député suppléant de Paris à l'assemblée législative, il y fut appelé en remplacement de Monneron, démissionnaire ; mais il préféra aux fonctions législatives le ministère des contributions publiques, et il y fut porté par Brissot et le parti de la Gironde, avec lesquels il avait des liaisons intimes ; on peut dire que ce fut

malgré le roi, qui le haïssait autant qu'il le redoutait. Dévoué dès lors sans réserve au parti dont il tenait son élévation, il seconda toutes ses mesures, et reçut sa démission avec Roland et Servan, lorsque le roi se détermina, le 13 juin 1792, à changer le ministère. Après la révolution du 10 août, et la suspension du pouvoir royal, Clavière devint, avec ses collègues, membre du conseil exécutif qui le remplaça; mais sa faveur fut de courte durée. Attaqué tous les jours dans l'assemblée, tantôt collectivement avec Roland, Servan, Brissot, Pétion, Buzot et la députation de la Gironde, tantôt personnellement, Clavière demanda en vain l'examen le plus rigoureux de sa conduite politique; on lui répondit par les proscriptions du 31 mai. Arrêté par la section des Piques, il fut décrété d'accusation le 9 juin, et envoyé dans l'une des prisons de Paris, où il demeura quatre mois; il fut traduit, le 11 octobre, au tribunal révolutionnaire. A peine eut-il jeté les yeux sur la liste des témoins qui devaient déposer contre lui, qu'il s'écria : « Ce sont des assassins! il faut me dérober à leur fureur. » Il s'entretint ensuite avec d'autres détenus sur la manière la plus prompte de mourir, et ayant résolu de se poignarder, il marqua la place où il devait se frapper, se retira ensuite dans sa chambre, et se plongea un couteau dans le cœur, le 8 décembre 1793. On prétend qu'il se donna la mort en prononçant ces vers de l'Orphelin de la Chine :

> Les criminels tremblans sont traînés au supplice;
> Les mortels généreux disposent de leur sort.

Sa femme, animée du même courage, et résolue dès long-temps à ne pas lui survivre, s'empoisonna en apprenant sa mort.

Le plus bel éloge que l'on puisse faire de Clavière, c'est qu'il fut ministre des finances pendant un an, et qu'il

mourut pauvre. De nos jours quelques ministres diraient sans doute que Clavière fut un sot, tant la *morale des intérêts* a fait de progrès depuis la restauration.

CLERMONT-TONNERRE (LE MARQUIS DE), ancien elève de l'École Polytechnique, où il entra en 1799, est un de ces hommes arrivés aux premières fonctions du royaume par la seule considération de leurs ancêtres et de leur nom. Tant que les noms anciens ne furent pas un titre exclusif aux faveurs et aux dictinctions, le marquis de Clermont-Tonnerre parcourut presque obscurément la carrière des armes, dans laquelle il atteignit plébéiennement le grade de chef d'escadron; mais bientôt, et toujours en faveur de son nom, il entra dans la maison militaire du roi de Naples, Joseph-Napoléon, lequel n'était rien moins que militaire lui-même. La destinée de M. le marquis de Clermont-Tonnerre semble l'avoir réservé à ne jamais faire partie intrinsèque de l'armée française, des rangs de laquelle il sortit d'abord pour servir le roi de Naples, et ensuite pour servir le roi d'Espagne; mais pour avoir changé de résidence, M. de Clermont-Tonnerre ne changea pas de maître; il resta l'un des favoris de Joseph-Napoléon. Lorsque ce prince perdit sa couronne éphémère, le marquis de Clermont-Tonnerre rentra en France, où il se trouva presque étranger. Ayant contracté pendant plusieurs années l'habitude de vivre à la cour, il fut à sa place lorsque S. M. Louis XVIII l'eut nommé lieutenant des mousquetaires gris. De ce moment M. de Clermont-Tonnerre commença à jouir de la faveur du roi, qui le créa chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, et lui conféra le grade de maréchal-de-camp.

A la seconde restauration, M. de Clermont-Tonnerre fut nommé pair de France, et eut bientôt après le com-

mandement de la brigade des grenadiers à cheval de la garde royale. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir mentionner ici les faits d'armes qui ont valu à M. de Clermont-Tonnerre ses grades militaires supérieurs, et le commandement d'un corps d'élite.

Devenu pair, M. le général de Clermont-Tonnerre soutint à la tribune de la haute chambre le projet de loi du recrutement, proposé par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr; il fut ensuite rapporteur du projet de loi pour l'abolition du droit d'aubaine, que la commission avait adopté. Bientôt après il se distingua par un discours étendu en faveur de la proposition de M. Barthélemy, relative aux élections : M. de Clermont-Tonnerre, méconnaissant l'opinion publique exprimée par les pétitions d'une multitude d'électeurs, assurait dans ce discours que le vœu des chambres devait être considéré comme le vœu général. Depuis lors il prit peu de part aux discussions législatives ; mais il vota avec empressement les mesures liberticides proposées au commencement de février 1820 par le ministre Decaze. Il se déclara dès lors grand partisan de l'esclavage de la presse et de l'arbitraire ; aussi, lorsque M. de Villèle s'occupa de la composition du ministère qu'il devait diriger, il ne manqua pas d'y comprendre M. de Clermont-Tonnerre. C'est ainsi que ce général de cavalerie fut métamorphosé en ministre de la marine.

M. de Clermont-Tonnerre remplaça tout juste, à la marine, le baron Portal. Toutefois, si son administration ne se distingua pas de celle de son prédécesseur sous le rapport des travaux et des expéditions utiles, s'il n'établit pas quelque nouvelle école maritime sur des rivières, comme celle d'Angoulême, le nouveau ministre se signala du moins par l'arbitraire avec lequel il procéda à l'avancement des officiers de marine.

Il y avait déjà près de trois ans que M. de Clermont-

Tonnerre était ministre de la marine, lorsque M. de Villèle, dont la perspicacité est si prompte, crut s'apercevoir que M. de Clermont-Tonnerre serait probablement meilleur ministre de la guerre qu'il n'était bon ministre de la marine. En conséquence M. de Clermont-Tonnerre fut de nouveau métamorphosé en ministre de la guerre. Dans cette nouvelle dignité, il a jusqu'ici complètement justifié l'attente de ceux qui l'y ont porté. Non-seulement M. de Clermont-Tonnerre a foulé aux pieds les lois du royaume relatives à l'avancement, dans toutes les circonstances, mais il s'est réservé l'avantage de mettre *la gloire française à la réforme*. Ce que n'avait osé exécuter un ministre sorti des rangs de l'émigration, un général sorti de l'Ecole Polytechnique et des rangs de l'armée nationale l'a fait; d'un trait de plume M. de Clermont-Tonnerre a réformé deux à trois cents généraux, l'honneur de la France et l'admiration de ses ennemis. Le ministre de la guerre a, dit-on, le projet de rajeunir l'armée et d'en élaguer toutes les vieilles gloires. M. de Clermont-Tonnerre n'a pas été oublié dans les faveurs accordées à l'occasion du sacre : il doit être satisfait de sa part de rubans.

Il a existé un autre contemporain du même nom, le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre; celui-là joignait à beaucoup d'éloquence et de lumières un bel organe, un extérieur imposant, et produisait toujours une grande impression lorsqu'il montait à la tribune : ce Clermont-Tonnerre ne cessa point d'aimer la liberté. Il y a dans les grandes comme dans les petites familles, des parens qui ne se ressemblent guère.

COCHON (Charles), comte de l'Apparent, naquit le 25 janvier 1750. Lorsqu'il fut élu suppléant du tiers-état de la sénéchaussée du Poitou aux états-généraux, il y rem

plaça M. Thibaud, qui refusa la députation. Il se distingua dès lors par la sagesse de ses principes et son amour pour les libertés publiques. Il fut choisi pour faire un rapport sur l'affaire d'un imprimeur de Toulouse, nommé Brouillet, accusé par le parlement de cette ville de propager les principes de la révolution, et il le présenta le 20 février 1790. Le 21 mai 1791, il fit un autre rapport sur les événemens qui s'étaient passés à Aix, le meurtre de l'avocat Paschalis, celui de la Roquette et de Guiramand, et fit annuler les procédures commencées à Aix, Toulon et Marseille, contre plusieurs individus prévenus de crimes contre l'état. En 1791, il fit envoyer des commissaires dans les départemens de l'Ouest, troublés par quelques opinions différentes sur la religion. Député, en 1791, par le département des Deux-Sèvres à la convention nationale, il fut un de ceux qui votèrent la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis.

Les commissaires de l'armée du Nord ayant été, peu de temps après, livrés au prince de Cobourg par Dumouriez, qu'ils voulaient faire arrêter, M. Cochon fut nommé pour les remplacer. Il fit arrêter Lécuyer, secrétaire particulier de Dumouriez, et n'osant se rendre auprès de ce général, il fit circuler dans l'armée des agens et des proclamations dont le but était de s'attirer les troupes, et d'empêcher qu'un plus grand nombre de soldats n'imitât la trahison de leur chef. Le 4 avril 1793, il fit connaître à la convention le succès de ses démarches. Il était à Valenciennes lorsque cette place fut assiégée par les Autrichiens, et s'opposa long-temps à toute capitulation. Il fut enfin obligé de sortir de la ville le 1er août avec la garnison. Appelé le 6 dans le sein de la convention, il prit avec chaleur la défense du général Ferrand, et dit hautement que s'il y avait eu trahison à Valenciennes, elle provenait des habitans et des troupes de ligne, et non des volontaires nationaux, qui,

au contraire, s'y étaient couverts de gloire. Depuis cette époque, il ne s'occupa que d'affaires militaires. Entré le 15 fructidor an 2 (1er septembre 1794) dans le comité de salut public, il fit nommer les généraux Dumas, Canclaux et Moulins au commandement en chef des armées de Brest, de l'Ouest et des Alpes. Envoyé de nouveau en mission le 27 janvier 1795, il accompagna l'armée du Nord en Hollande, et entra au conseil des anciens après la session.

Merlin de Douai ayant passé au département de la justice, M. Cochon le remplaça le 14 germinal an 4 au ministère de la police générale. Par le zèle qu'il mit à remplir ses nouvelles fonctions, il parvint à rétablir à Paris l'ordre et la surveillance : c'est à ses soins que l'on dut les découvertes successives des conspirations anarchiques de Babeuf et du camp de Grenelle, les 21 floréal et 24 fructidor. Il découvrit aussi la conspiration royaliste de Lavilleheurnois, Brothier, Duverne de Presle, dénoncée par lui le 2 pluviôse, dans un rapport qu'il fit au directoire, et que celui-ci communiqua aux cinq-cents le 12 du même mois (31 janvier 1797). Dans ce rapport M. Cochon donna l'assurance de combattre les ennemis de la république, de quelques partis qu'ils fussent, déclarant qu'il ignorait à quoi il devait attribuer l'odieuse distinction qui l'avait fait désigner comme ministre par les conspirateurs, lorsqu'ils auraient rétabli la monarchie. Quoiqu'il mît beaucoup de chaleur à se prononcer avec une égale force contre toutes les factions, des liaisons qu'il avait conservées avec quelques-uns des hommes les plus marquans des divers partis qui se disputaient alors le pouvoir dans les conseils, avaient fini par inspirer de vives défiances au directoire, toujours soupçonneux : se croyant assuré dès lors de l'intelligence du ministre Cochon avec ses ennemis, il ne songea plus qu'à lui retirer le département de la police. Le directoire venait de se décider à renouveler le ministère tout entier,

et quoique le résultat de ce changement fût de fixer l'attention d'une manière moins particulière sur ce qui se passait à la police, cependant le parti de Clichy ne se dissimula point l'imminence du danger dont il était menacé. En effet, le 18 messidor (6 juillet 1797), M. Lenoir de la Roche ayant été donné pour successeur à M. Cochon, le coup d'état dont se menaçaient les deux partis fut frappé le 18 fructidor suivant.

M. Cochon fut compris dès le lendemain dans la liste de déportation, mais il fut seulement détenu à Oléron, d'où il sortit après la révolution du 18 brumaire. Il fut nommé, en 1800, préfet de la Vienne, et décoré, en 1804, de l'aigle de la Légion-d'Honneur. Il passa, en 1805, à la préfecture des Deux-Nèthes, y resta pendant quelques années, et y fut remplacé par M. d'Argenson. Présenté le 4 mars 1809 par l'empereur comme candidat au sénat, il entra dans ce corps le 28 mars de la même année. Quelque temps temps après, il reçut le titre de comte de l'empire, et quitta son vilain nom pour prendre celui de comte de l'Apparent. Envoyé, par décret du 26 décembre 1813, en mission dans la 20e division militaire pour y prendre des mesures de salut public, il seconda de tout son pouvoir celles que le gouvernement avait prescrites, et s'honora par un grand zèle à défendre l'indépendance nationale, jusqu'au moment où toute résistance devint inutile. Resté sans fonctions après le retour du roi, il fut appelé en 1815 par Napoléon à la préfecture de la Seine-Inférieure, dont il fut exclu lors de la seconde restauration. M. Cochon développa, pendant la courte durée de sa dernière administration, des sentimens honorables et une grande modération. Banni de France comme régicide, M. Cochon se retira en Belgique, et se fixa à Louvain. Il est mort le 17 juillet dernier, laissant la reputation d'un homme de talent et d'un bon administrateur. Un article nécrologique,

inséré dans le journal de son département, dans lequel le procureur du roi a cru voir l'apologie des régicides, a valu à l'imprimeur, M. Catineau, une condamnation qu'il n'a pu entendre prononcer sans tomber en démence.

COLCHEN (VICTOR, *comte*) naquit en 1752. Il occupa successivement l'emploi de premier secrétaire et celui de délégué général des intendances de Pau et d'Auch; il fut ensuite chef de division dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, et enfin commissaire des relations extérieures. M. Colchen montra dans ces temps difficiles des talens diplomatiques et du patriotisme: il avait succédé aux affaires étrangères à Miot, et fut lui-même remplacé, le 12 brumaire an 4, par Charles Lacroix. M. Colchen n'eut la direction des affaires étrangères que pendant dix mois.

Après le 18 brumaire, il fut nommé par le premier consul membre de la première commission chargée de négocier la paix avec l'Angleterre. Sous l'empire, il fut d'abord préfet de la Moselle, membre de la Légion-d'Honneur, et quelque temps après sénateur, comte de l'empire. Le 2 février 1805, l'empereur Napoléon le nomma secrétaire du sénat, en récompense des soins qu'il n'avait cessé de donner à l'administration de la république.

En 1806, M. Colchen fit partie de la députation qui fut chargée de porter à l'empereur, alors à l'armée, une adresse sur la déclaration de guerre au gouvernement prussien. Présenté par le sénat pour être titulaire d'une sénatorerie, il ne fut pas nommé; mais en 1810 il devint président de la société des donataires du *Monte-Napoleone*. A la fin de 1813, Napoléon sentant le besoin de réveiller l'énergie nationale, envoya des commissaires dans toutes les divisions militaires: M. Colchen fut désigné pour la 4e, et se rendit à Nancy, où il se conduisit avec beaucoup de pru-

dence et de modération, sans cependant trahir les intérêts qui lui étaient confiés. Toutefois il ne fut pas des derniers à adhérer à la déchéance de l'empereur, et fut nommé par le roi, le 5 juin 1814, membre de la chambre des pairs.

Pendant les cent jours, Napoléon le comprit dans sa nouvelle chambre des pairs, ce qui fut probablement cause que le roi ne l'admit point dans la sienne à l'époque de la réorganisation : il y fut néanmoins réintégré par ordonnance du 9 août 1819; il y siége depuis ce jour, et il vote assez généralement avec les pairs amis de la liberté et de la charte.

COLLIN (COMTE DE SUSSY). Nous ignorons quel département a vu naître M. Collin, et quels furent ses débuts dans la carrière administrative; nous savons seulement qu'il est bon Français, et qu'il occupait avec distinction un emploi supérieur dans les douanes, lorsque Napoleon Bonaparte, qui cherchait dans toutes les branches de l'administration publique les hommes capables de l'aider à soutenir le fardeau du gouvernement, sut apprécier les talens administratifs de M. Collin, et le nomma conseiller-d'état (section des finances) à la création de ce corps. M. Collin fut alors chargé de plusieurs missions importantes, entre autres d'assister aux conférences qui eurent lieu à Mayence en 1804, pour liquider les dettes des quatre départemens du Rhin.

A son retour, M. Collin présenta au corps législatif un nouveau projet d'administration générale des douanes: le projet fut adopté en 1805, et son auteur fut nommé directeur général de cette administration. M. Collin rédigea et présenta divers autres projets de loi sur les importations, exportations, prohibitions, entrepôts, etc. Pendant les

sept années de son administration, M. Collin perfectionna le système des douanes, et se fit aimer des employés.

Pour le récompenser de ses longs et bons services, Napoléon créa, au commencement de 1812, un ministère du commerce et des manufactures qu'il confia à M. Collin. Déjà il lui avait conféré le titre de comte de l'empire et le cordon de grand-officier de la Légion-d'Honneur, et M. Collin avait pris le nom de comte de *Sussy*.

A la première restauration le ministère du commerce fut supprimé, et le comte de Sussy resta sans emploi. A son retour, Napoléon le créa pair et premier président de la cour des comptes; ce fut en cette dernière qualité que le comte de Sussy adressa à l'empereur, le 27 mars, un discours rempli d'adulations, mais renfermant néanmoins des vérités et des principes de droit public dont les princes, pour leur bonheur et celui des peuples, ne sauraient assez profondément se pénétrer.

Au second retour du roi, M. de Sussy perdit son emploi, et ne fut pas compris dans la chambre des pairs; mais en 1819, lorsque M. Decaze voulut balancer l'opposition qui s'était formée contre lui dans cette chambre, M. de Sussy fut porté sur la liste du ministre favori, et alla prendre sa place parmi les pairs.

Dans toutes les discussions du budget, ou dans celles relatives à l'industrie et au commerce, M. de Sussy a toujours pris la parole pour développer des opinions remplies de détails précieux sur l'économie politique. Il a constamment voté en faveur du système protecteur de l'industrie, et avec les amis de la patrie. Le fils aîné du comte de Sussy, celui qui doit lui succéder dans la pairie, est un ancien officier du génie : il se distingua le 30 mars 1814, sous les murs de Paris, à la tête des tirailleurs de la 2e légion des gardes nationales.

CORBIÈRE (Jacques-Joseph-Guillaume-Pierre) est né dans le département d'Ille-et-Vilaine. Nous ignorons en quelle année de grâce il est venu au monde, mais à coup sûr il n'est pas de ce siècle : son front chauve indique aujourd'hui un homme d'une cinquantaine d'années. Plusieurs biographes ont confondu Guillaume-Pierre Corbière avec le baron Philippe-Charles-Auguste Corbière, ancien procureur-général impérial à Toulouse, né dans le département du Tarn ; ce sont pourtant deux hommes bien différens par leurs principes politiques, et absolument l'opposé l'un de l'autre.

Guillaume-Pierre Corbière, maintenant comte de Corbière et ministre de l'intérieur, était avocat dans son pays à l'époque de la restauration ; il ne s'était encore distingué que par ses opinions contre-révolutionnaires, c'est-à-dire anti-libérales, lorsqu'il fut député par son département à la chambre *introuvable* de 1815. Il s'y plaça aussitôt à la première section du côté droit, derrière M. de Villèle, et, un peu plus tard, à ses côtés. Quoique M. de Corbière ne s'annonçât pas comme un grand orateur, faute de mieux il se trouva au premier rang de son parti, dont il seconda les vues avec une violence qui lui tint lieu de véritable talent. M. de Corbière débuta dans la carrière législative par appuyer vivement l'établissement des *cours prévôtales*, et se prononça pour l'article relatif à l'effet rétroactif. Il fut le rapporteur de la loi du 12 janvier 1816, dite *amnistie*, et tout en protestant de son respect pour la déclaration du roi, datée de Cambrai, et l'ordonnance du 24 juillet 1815, il proposa des amendemens dans lesquels, par un raffinement cruellement étrange, il établissait de nouvelles catégories de délits politiques, et ajoutait ainsi aux nombreuses exceptions contenues dans le projet de loi, des exceptions nouvelles : « Il fallait, disait M. de Corbière, ajouter certains genres de crimes, et non des individus, parce que

l'objet des lois pénales doit être de frapper les crimes et non les hommes; voilà pourquoi nous ne proposons que la mise en jugement à l'égard de *ceux qui sont l'objet de notre amendement.* » Comme si établir de nouveaux délits politiques n'était pas atteindre de nouvelles classes d'individus! Ce fut avec cette apparence de modération et ces formes hypocrites, qu'on entraîna alors la France dans un régime de sang. M. de Corbière fut, dans la même année, rapporteur de la loi contre le *divorce*, et en proposa l'adoption.

Le département d'Ille-et-Vilaine l'élut de nouveau, et M. de Corbière commença la session de 1816 par des attaques contre le ministre Decaze. C'était la tactique de M. de Villèle, qui voulait arriver au ministère, non par les ministres, mais malgré eux, les attaquant, les harcelant tous les jours pour prendre leur place au moment de leur chute. M. de Corbière embrassa avec chaleur la cause du sieur Robert et de son fils, rédacteurs du *Fidèle ami du roi*, frappés par une de ces odieuses lois d'exception dont M. de Corbière et son parti avaient été si prodigues l'année précédente, lorsqu'ils espéraient n'atteindre par elles que les amis de la liberté. La cause des sieurs Robert était juste, l'oppression qui pesait sur eux était manifeste; mais M. de Corbière ne les défendit que parce qu'ils étaient de son parti. « L'arme donnée au ministère, s'écria M. de Corbière, l'a été contre les ennemis du roi et la sûreté de l'état; et pourtant dans cette circonstance elle a été employée contre un ami de l'état et du roi. Tourner contre les amis du roi une force qui n'a dû être employée que contre les ennemis de l'état est une trahison. » Afin qu'il ne restât aucun doute sur l'aveu qu'il venait de faire, l'orateur termina son discours en accusant les ministres de n'employer que des traîtres. Le ministère ne lui fit attendre sa vengeance que six jours, et, dès le 3 janvier 1816, M. Bourdeau, concurrent

de M. de Corbière pour la place de procureur-général près la cour royale de Rennes, fut nommé de préférence.

M. de Corbière, quoique sans influence, n'en continua que plus vivement ses attaques contre les ministres. Ce fut en haine des ministres qu'il demanda des économies sur le budget, qu'il parla en faveur du jury dans le projet de loi sur la presse, qu'il réclama cette liberté pour les journaux, qu'il s'opposa à la faculté de saisir un ouvrage au moment de l'impression, et qu'il vota le rejet d'une loi d'ailleurs dans ses principes. M. de Corbière vota aussi le rejet de la loi de recrutement, et se prononça contre l'avancement par ancienneté. Toutefois il s'inscrivit pour appuyer la résolution de la chambre des pairs contre la loi des élections, « dans l'intention, disait-il, de servir les ministres et les indépendans, les premiers en les préservant du danger qu'ils ont couru, les autres en leur évitant désormais les *supercheries ministérielles.* »

Lors de la discussion du budget de 1819, M. de Corbière attaqua vivement le conseil-d'état : il s'attacha à démontrer que si ce corps existait constitutionnellement, comme on le disait, il ne pouvait être modifié par une ordonnance, et que s'il n'existait pas constitutionnellement, il ne pouvait figurer au budget. M. de Corbière s'éleva ensuite contre les pétitions en faveur des bannis, attaqua les 38 et les régicides, et dénonça le *comité directeur* de Paris, sans néanmoins expliquer ce qu'était ce comité. Enfin, il prit le parti des *malles-postes*, et trouva cet établissement très-utile, parce que, dit-il, il s'en était très-bien trouvé. Cette naïveté fit rire tous les députés.

Cependant M. de Corbière, qui s'était si bien trouvé des malles-postes en se rendant à Rennes, se trouva très-mal de l'accueil que lui firent les jeunes gens de cette ville ; les journaux ont retenti long-temps de la sérénade qui lui fut donnée à son retour : les musiciens furent dénoncés et

même poursuivis. Leur crime était de n'avoir pas mis leurs instrumens d'accord, ce qui aurait produit une de ces cacophonies vulgairement appelées *charivaris*.

Dans la session de 1819, M. de Corbière commença par demander que M. Grégoire fût chassé de la chambre comme *indigne*, et parce qu'il venait y *représenter le crime*.

Toute la France sait avec quelle adresse le parti anti-libéral profita du funeste événement du 13 février pour avancer dans son système. M. de Corbière appuya la loi suspensive de la liberté individuelle, parce qu'il craignait, disait-il, la révolution et non la contre-révolution; il appuya également la loi qui établissait la censure des journaux, mesure qu'il avait combattue dans une autre session. « Le moyen d'avoir de bons députés, disait M. de Corbière en réclamant une nouvelle loi d'élection plus aristocratique, c'est un ministère monarchique avec des journaux censurés. » On dirait en lisant cette phrase, que M. de Corbière parlait déjà en ministre. Une proposition ayant été faite à la chambre pour indemniser les départemens écrasés par l'occupation étrangère, M. de Corbière, qui, deux mois plus tard, devait dire à la tribune : « Il faut *consolider* les acquisitions de biens nationaux par une juste indemnité aux anciens propriétaires ; la France doit employer le plus pur de son argent à cette réconciliation ; » M. de Corbière, disons-nous, rejeta la proposition d'indemniser ces malheureux départemens, en disant que la chambre n'avait pas le droit de proposer des dépenses. Lors de la discussion de la nouvelle loi sur les élections, M. de Corbière combattit la loi du 5 février, et appuya de tous ses moyens celle qui devait la remplacer ; ses argumens dans cette discussion se réduisirent à celui-ci : La loi du 5 février est populaire, donc il faut la détruire. La loi nouvelle est aristocratique, donc elle est un chef-d'œuvre ; et il vota avec ses collègues du côté droit.

Nous ne suivrons pas plus long-temps M. de Corbière dans sa carrière législative ; nous l'y trouverions toujours le même ; soutenant et votant les lois d'exception, se déclarant dans toutes les circonstances l'ennemi de tout ce que la révolution a laissé d'idées de liberté et d'égalité, et faisant cause commune avec ceux qui tentent de faire rétrograder les lumières et l'esprit du siècle.

On se demandera si c'est pour rendre hommage à ses talens administratifs, à ses grandes vues, que M. de Corbière a été successivement nommé chef de l'instruction publique (22 décembre 1820), ministre de l'intérieur (14 décembre 1821), comte, etc., etc. Nous devons croire que non. M. de Corbière fut nommé président de l'instruction publique parce que son parti voulait le porter au ministère, et qu'il fallait une gradation ; il fut porté au ministère parce que ce même parti domina, renvoya M. Siméon, et crut ne pouvoir être mieux servi que par M. de Corbière.

M. de Corbière ne fut pas plutôt installé qu'il mit à exécution le grand système d'épuration. Toutes les administrations de son département se ressentirent de son arrivée au ministère ; sans avoir égard aux talens, aux services, à la position des employés sous ses ordres, M. de Corbière chassa impitoyablement de leurs places tous ceux dont les opinions n'étaient pas conformes aux siennes, en commençant par les hommes dont le caractère pouvait laisser supposer quelque indice d'indépendance morale, ou qui ne se montraient pas assez serviles. Depuis les préfets jusqu'aux plus minces secrétaires des mairies, depuis les directeurs d'administrations jusqu'aux garçons de bureaux, tout passa dans le creuset épurateur du ministre. Les hommes dévoués au bien public, qui, comme M. de la Rochefoucauld et tant d'autres, exerçaient philanthropiquement des fonctions gratuites, ne furent pas même épargnés. Mais c'est surtout dans la partie de l'instruction pu-

blique que l'épuration s'est fait sentir plus vivement. Déjà lorsque M. de Corbière n'était encore que président du corps enseignant, il avait, dans son rapport du 27 février 1821, proposé au roi de donner à l'instruction publique une direction plus religieuse. Devenu ministre, toute sa sollicitude se reporta vers les colléges et les écoles : les professeurs qui n'étaient pas religieux à la manière de S. E. furent réformés; des colléges entiers durent aux mesures du ministre leur complète désorganisation. Les *écoles chrétiennes* furent augmentées, encouragées, et celles d'*enseignement mutuel* devinrent le but des attaques des journaux ministériels; les facultés mêmes ne furent pas épargnées : les professeurs ne furent plus élus au concours, la faveur seulement les porta sur leurs siéges. Les hommes de lettres, les artistes indépendans, furent traités avec la dernière rigueur, tandis que ceux qui faisaient journellement preuve de la plus basse servilité recevaient des gratifications, des pensions et des rubans. Toutes les portes des ministères s'ouvraient devant ceux-ci, pendant que les autres n'avaient en perspective que les prisons : les sinécures étaient pour les uns, les ateliers de Poissy attendaient les autres!

M. de Corbière, qui avait toujours défendu la liberté de la presse, la rendit esclave de la plus révoltante censure, et ne se donna pas même la peine de justifier cet acte liberticide par le plus léger prétexte plausible.

M. de Corbière, qui semblait n'avoir accueilli la proposition de la chambre des pairs destructive de la loi d'élection du 5 février, qu'afin de *rétablir les électeurs dans tous leurs droits, et de leur éviter les supercheries ministérielles*, oublia, étant ministre, que les électeurs avaient le droit de voter selon leur conscience, et mit en œuvre toutes les supercheries ministérielles pour empêcher la nomination des candidats indépendans, et obtenir celle de ses présidens, ou des fonctionnaires dévoués. Retiré à l'abri de la

septennalité, M. de Corbière seconda en tout les vues et les conceptions de ses collègues MM. de Villèle et de Peyronnet, et perfectionna son système de désorganisation et d'épuration. L'école des arts et métiers établie à Châlons, et de laquelle sortaient tous les ans d'habiles mécaniciens et d'excellens ouvriers, est en ce moment menacée d'un anéantissement complet, parce que M. de Corbière pense, sans doute, que la France produit trop.

C'est encore à M. de Corbière que l'on doit la destitution de M. Villemain, de sa place de maître des requêtes, et de M. Michaud, de celle de lecteur du roi, qu'il crut punir de leur participation à la proposition faite au sein de l'académie française, par M. Lacretelle jeune, de porter au pied du trône une humble remontrance contre la loi vandale sur la presse, dont le projet venait d'être présenté à la chambre des députés.

Mais ce qui met le comble à la réputation que M. de Corbière s'est si justement acquise, c'est le licenciement de la garde nationale de Paris, dont il a contre-signé l'ordonnance de dissolution. Enfin il a eu la gloire d'apposer sa signature à l'ordonnance qui rétablit la censure.

Superbe et fier comme un général victorieux, M. de Corbière jouit paisiblement aujourd'hui du repos d'un véritable pacha à trois queues, entouré d'honneurs et chargé de rubans de toutes les couleurs.

CORVETTO (Louis-Emmanuel) naquit à Gênes le 11 juillet 1756. Destiné au barreau, il étudia la science des lois sous les docteurs Biale et Mazzola, et devint un des avocats les plus distingués de son pays. Il exerçait cette honorable profession lors de la révolution de 1795, qui plaça la république de Gênes sous l'influence des principes de la révolution française. M. Corvetto se déclara partisan des changemens survenus dans son pays, et entra d'abord

au gouvernement provisoire de la république ligurienne. Il fut successivement membre du conseil des anciens, membre et président du directoire exécutif génois. Il tint les rênes de l'état d'une main prudente et sage jusqu'en 1799, époque à laquelle il sortit du directoire par la voie du sort. Il fut alors appelé à la cour de cassation, et nommé défenseur des indigens. Lorsque les Français, repoussés d'Italie, se retirèrent dans Gênes, M. Corvetto était ministre des affaires étrangères; il fut nommé commissaire-général près du général Masséna, dont il sut captiver la confiance. M. Corvetto se conduisit très-bien durant le siége et la capitulation de Gênes. Les Français étant rentrés dans cette ville après la bataille de Marengo, M. Corvetto, qui avait été recommandé au général Dejean par le premier consul, fut choisi pour être membre de la commission extraordinaire de gouvernement et de la consulte législative. On assure qu'il refusa alors la dignité de doge. Il était directeur de la banque de Saint-Georges à l'époque de la réunion de la Ligurie et de la France, et contribua à cette réunion. Rien ne pourrait l'absoudre d'avoir prêté la main à l'anéantissement de l'indépendance de sa patrie, s'il n'avait pas été forcé de se plier à la nécessité et à la décision irrévocable d'un puissant potentat. Devenu Français, M. Corvetto fut aussitôt nommé président du collége électoral. Napoléon l'accueillit avec distinction à son passage à Gênes, et le traita avec la plus grande bienveillance : il le nomma à la fois conseiller-d'état, chevalier et officier de la Légion-d'Honneur.

Arrivé à Paris en 1806, M. Corvetto travailla à la rédaction du code de commerce avec MM. Beugnot et Bégouen. Lorsque Napoléon présidait le conseil-d'état pour ce travail, il consultait souvent M. Corvetto, et profitait de ses opinions. Les titres de comte de l'empire, de commandant de la Légion-d'Honneur, et de chevalier de

la Couronne de Fer, furent la récompense des services de M. Corvetto. En 1811, il fut chargé de la visite des prisons d'état, et ce fut là sa dernière mission impériale.

A la restauration de 1814, M. Corvetto fut maintenu sur le tableau des conseillers-d'état, et présida le comité des finances. Il obtint alors des lettres de grande naturalisation. On assure qu'à la même époque la nouvelle cour de Turin lui fit offrir le portefeuille des finances, et qu'il le refusa. Nous ne pouvons pas garantir cette circonstance.

Dans les cent jours il se laissa porter au conseil-d'état; mais il se conduisit si adroitement, qu'il ne siégea point parmi ses collègues, sans toutefois refuser la faveur de Napoléon.

A la seconde rentrée du roi, il s'empressa de reprendre ses fonctions, et dès le 9 juillet il fut nommé président d'une commission de liquidation chargée de défendre les intérêts des départemens occupés par les alliés. Enfin lors de la retraite du baron Louis, en septembre 1815, M. Corvetto fut nommé ministre des finances. Cette nomination, qui étonna beaucoup de monde, fut l'ouvrage de M. de Talleyrand, dont le crédit avait déjà été utile à M. Corvetto. Au reste, les circonstances où la France se trouvait rendaient la place de ministre des finances fort épineuse. Les impôts énormes dont la nation était accablée ne suffisaient point pour les dépenses courantes et les contributions de guerre. Il fallait pourtant parer à tout, et à cette époque, non-seulement on n'avait point encore appris jusqu'où pouvaient s'étendre les ressources de la France, mais on assurait même qu'elle n'aurait point de crédit : les vues de tous les hommes d'état étaient si bornées en matière de finances, qu'ils se croyaient perdus, pendant qu'il ne fallait qu'offrir quelques chances de bénéfice aux banquiers, aux capitalistes, et surtout aux agioteurs, pour faire face à tout. Par sa fidélité à remplir ses engagemens, la France pouvait prétendre au plus grand

crédit, même chez les étrangers : il ne s'agissait que d'ouvrir des emprunts.

M. Corvetto en fit l'expérience : il demanda et obtint des chambres, en 1817, l'autorisation de négocier 30 millions de rentes 5 pour 100. Ces rentes furent vendues à des banquiers étrangers, à 51 fr., et ne produisirent net au trésor que 306,000,000 de fr. A peine les résultats ruineux de cette opération furent-ils connus, qu'un cri général d'indignation s'éleva, non-seulement dans la chambre des députés, mais encore dans la France entière. Les uns se plaignirent vivement de ce que le ministre n'avait pas établi de concurrence, et avait préféré dans cette vente, presque clandestine, les étrangers aux nationaux. « Comment se fait-il, s'écrièrent d'autres antagonistes de l'opération, que l'Angleterre, qui doit (en 1817) environ « 20 milliards, qui ne possède aucune valeur étrangère à « la valeur morale de son système, qui ne verse qu'*un* « pour 100 de la totalité de sa dette à la caisse d'amortissement, vende ses 3 pour 100, 80 fr., c'est-à-dire à 33 « un tiers de bénéfice, et que la France, qui ne doit que « 2,268,000,000, qui possède au moins les deux tiers de « sa dette en forêts, biens communaux, domaines extraordinaires, etc., qui verse annuellement 10 pour 100 de « sa dette à la caisse d'amortissement, n'ait pu négocier « les 5 pour 100 qu'à 51 fr.? » Toutefois il est juste de dire que ces plaintes et ces reproches n'éclatèrent que lorsque les fonds publics reprirent faveur, et que l'on put calculer les sacrifices immenses que la France venait de faire en vendant ses rentes à un taux si onéreux. Nous ne pouvons pas non plus nous empêcher de rappeler que les capitalistes français se montrèrent d'abord peu empressés de se charger de ces rentes, et cette circonstance peut, en partie, justifier cette désastreuse opération de M. Corvetto.

Une seconde émission de rentes françaises fut encore

autorisée par la chambre en 1818; il ne s'agissait de rien moins que de 800,000,000, ou 40,000,000 de rentes. Le ministre des finances se trouvait lié avec les preneurs du premier emprunt: aux termes des conventions, les compagnies étrangères devaient être admises dans la négociation du second. M. Corvetto trancha le nœud gordien en faisant participer les capitalistes français pour la moitié de l'emprunt: cette fois il y eut une espèce de concurrence, et les rentes furent placées à 66 fr. 50 cent. et 67 fr. Néanmoins de nouvelles plaintes s'élevèrent encore dans la chambre des députés. On reprocha au ministre d'avoir trafiqué des 20,000,000 de rentes adjugés aux Français, pour accroître l'influence ministérielle dans les chambres, et de les avoir distribués aux créatures des ministres et à ceux des députés que l'on voulait corrompre. Le fait fut presque avéré par le refus constant que firent les ministres et leurs amis de publier la liste des parties prenantes, que M. Casimir Perrier et tous les membres de l'opposition demandaient à grands cris.

En butte aux attaques des chambres, et presque toujours malade, M. Corvetto donna sa démission vers la fin de 1818. Le roi lui accorda alors le titre de ministre-d'état, le fit membre du conseil privé, grand'croix de la Légion-d'Honneur, et lui concéda la jouissance du pavillon de la Muette à Passy. Indépendamment de toutes ces faveurs, le roi, qui savait que M. Corvetto ne s'était pas enrichi, lui fit compter 50,000 fr. M. Corvetto ne tarda pas à se rendre à Gênes; mais le climat de sa patrie ne put rien pour le rétablissement de sa santé. Il mourut le 13 mai 1821, à l'âge de 65 ans.

On peut dire de M. Corvetto qu'il ressuscita le crédit de la France, mais en escomptant son avenir. Ses deux grandes opérations, tout en laissant entrevoir la mesure de ce

crédit, ont eu des résultats très-onéreux, et auraient pu devenir ruineuses pour un état moins riche.

M. Corvetto jouissait de la réputation d'un bon administrateur. Durant son ministère on débrouilla le chaos des liquidations, dans l'obscurité duquel tant de mains ont puisé impunément : on régla aussi les charges de toute espèce, accumulées par la guerre et les invasions, et l'on créa les reconnaissances de liquidation. Grand partisan de la caisse d'amortissement, il donna une vie nouvelle à cette institution admirable.

M. Corvetto fut plus recommandable comme homme privé que comme homme d'état. Ses mœurs étaient douces et pures; il fut le protecteur de tous les hommes de mérite que la France avait attirés de l'Italie, et l'ami de Charles Botta et du célèbre Visconti. Il était bon logicien, ses expressions étaient toujours choisies; mais sa timidité naturelle et son accent génois, qu'il conserva toujours très-prononcé, lui faisaient perdre une partie de ses avantages lorsqu'il montait à la tribune. Sa conversation était spirituelle, et surtout sensée. M. Corvetto avait publié dans sa jeunesse des poésies italiennes qui font croire que les lettres lui auraient aussi offert des succès.

CRETET (Emmanuel), depuis comte de Champmol, naquit à Pont-de-Beauvoisin (Isère), le 10 février 1747.

Il était négociant au commencement de la révolution, et il en embrassa la cause avec cet enthousiasme que l'on connaît aux Dauphinois pour tout ce qui tient à la liberté, sans néanmoins cesser de professer des principes sages et modérés. M. Cretet devint bientôt un des plus riches propriétaires du département de la Côte-d'Or, par l'acquisition qu'il y fit de la Chartreuse de Dijon. Il se fixa alors dans cette ville, et fut nommé député au conseil des an-

ciens en 1795. Il s'occupa spécialement de questions financières, et s'éleva vivement contre l'introduction des marchandises anglaises. Il ne prit aucune part, avant le 18 fructidor, aux intrigues qui divisaient le directoire; mais vingt jours après cette journée, il fut nommé président du conseil des anciens. M. Cretet remplit paisiblement ses fonctions législatives jusqu'au 18 brumaire, dont il fut partisan. Aussi le premier consul le nomma-t-il conseiller-d'état lors de l'organisation de ce corps. Quelque temps après, il obtint la direction générale des ponts-et-chaussées.

En 1804, le département de Loir-et-Cher désigna M. Cretet comme candidat au sénat conservateur, mais il n'y fut pas appelé. Par compensation, l'empereur le nomma gouverneur de la banque de France, et enfin il lui confia le ministère de l'intérieur le 9 août 1807. Malade depuis long-temps, épuisé par le travail, et sans cesse contrarié par l'empereur, le comte Cretet donna sa démission le 19 septembre 1809, et fut remplacé par M. de Montalivet. Il fut alors nommé ministre d'état, et se retira à Auteuil, pour se livrer uniquement aux soins qu'exigeait sa santé; mais il était trop tard, et les progrès de sa maladie devinrent en peu de temps si rapides, qu'il y succomba le 28 novembre de la même année.

M. Cretet est un de ces ministres, en petit nombre, qui ont laissé des souvenirs utiles de leur administration. On lui doit le système monétaire décimal, et le perfectionnement du droit d'enregistrement, de la comptabilité des communes, et d'une partie des contributions indirectes. Il fit suspendre la vente des biens nationaux, et empêcha que les messageries ne fussent mises en régie. Le comte Cretet mourut à l'âge de 62 ans.

D.

DALBARADE (JEAN) (et non Albarade, ou d'Albarade) est né à Biarritz, près Bayonne, vers 1741. Son père, professeur d'hydrographie, tenait une école dans la commune de Hendaye.

Le jeune Dalbarade embrassa la carrière de la marine dès son enfance, et commença par être mousse. Il fit différens voyages au Canada, sur des bâtimens de commerce: il devint bientôt officier, et se fit remarquer sur des navires armés en course contre l'Angleterre. A l'âge de 20 ans, il eut le commandement d'un corsaire de 14 canons, avec lequel il se battit, pendant plusieurs heures, contre deux navires de guerre anglais beaucoup plus forts que le sien; au moment de monter à l'abordage sur l'un d'eux, Dalbarade fut renversé sur son banc de commandant par une volée de mitraille. Il fut pris et conduit en Angleterre, où il fut porté en triomphe pour sa belle défense; le récit de ce combat fut inséré dans les journaux anglais et français. Dalbarade guérit en Angleterre de ses nombreuses blessures; mais il a toujours gardé dans le corps trois balles qu'on n'a jamais pu en extirper.

Lors de la guerre de l'indépendance des États-Unis, Dalbarade fut employé comme officier auxiliaire sur les bâtimens de l'état. Les dames de la cour ayant fait construire la frégate *l'Aigle*, de 44 canons, choisirent Dalbarade pour la commander. Il fit avec cette frégate, qu'il équipa à son gré avec des marins basques, plusieurs croisières heureuses, dans lesquelles il prit un grand nombre de bâtimens anglais, dont plusieurs armés en guerre. Après s'être acquis une grande réputation avec cette frégate, le gouvernement confia à Dalbarade le commandement du vaisseau de guerre *le Fier*, sur lequel il remplit la mission

difficile de porter des troupes dans l'Inde. Dalbarade eut alors quelques discussions avec la compagnie hollandaise des Indes, revint en France en 1778, et soutint long-temps un procès contre cette compagnie, qu'il finit par gagner. Louis XVI le nomma capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis.

Il était inspecteur des classes des côtes de l'Océan lorsque la révolution éclata : Dalbarade en embrassa les principes avec ardeur. Monge ayant été nommé ministre de la marine, appela Dalbarade auprès de lui en qualité d'adjoint. Il occupait le poste de chef de la 6e division du ministère, lorsque Monge se retira en le désignant pour son remplaçant.

En effet, la convention nationale nomma Dalbarade ministre de la marine le 10 avril 1793. La liberté ne pouvait avoir de plus ferme soutien, et l'administration de ministre plus zélé ; il ne put cependant se soustraire aux envieux qu'importunaient son mérite et la faveur dont il jouissait. Ils saisirent le prétexte des troubles survenus à Marseille et à Toulon, après le 31 mai 1793, pour le dénoncer à la convention. Il se justifia pleinement des griefs qu'on lui imputait. L'année suivante, ayant été dénoncé de nouveau, il démontra que toutes ses mesures avaient été dictées par le véritable amour de la patrie, et réduisit ainsi ses détracteurs au silence. Remplacé le 1er avril 1795, il reprit du service dans la marine, avec le grade de contre-amiral, et fut chargé du commandement du port de Lorient. Après l'incendie du vaisseau le *Quatorze-Juillet*, il fut dénoncé et traduit devant une cour martiale, où il fut accusé de négligence dans l'exercice de ses fonctions, et déclaré déchu de tout commandement. Ce jugement, auquel l'esprit de parti avait présidé, ne flétrit point la réputation de Dalbarade.

Il s'occupait depuis long-temps du soin de faire réfor-

mer l'arrêt inique qui avait occasioné sa destitution, lorsque la révolution du 18 brumaire survint. Dalbarade, qui avait tout fait pour la république, jugea qu'elle allait s'éteindre entre les mains du premier consul, et vota contre lui. Dès lors il ne fut plus employé.

Lorsqu'il était entré au ministère, Dalbarade avait des capitaux qui pouvaient lui assurer une existence honnête; mais ces capitaux lui furent remboursés en papier-monnaie, de sorte que lorsqu'il quitta le ministère il n'avait plus rien. Cela ne doit pas étonner ceux qui ont pu juger du patriotisme, de la probité, et du désintéressement de ce brave marin. Il vécut long-temps après sa destitution avec une pension de 2,000 francs, et se retira, en 1802, chez le fils d'un de ses compatriotes, qui l'accueillit et le garda dans sa maison jusqu'en 1813, époque à laquelle le département des Basses-Pyrénées fut envahi par les troupes anglo-espagnoles. Une petite propriété qu'il avait à Hendaye fut alors dévastée. Dalbarade se réfugia à Paris, où il était au moment de la restauration. C'est à Louis XVIII qu'il a dû l'augmentation de sa retraite, qui fut portée à 4,000 francs. Il ne put jamais parvenir à faire liquider des arrérages assez considérables qui lui étaient dus du temps de la république. Il se retira de nouveau à Saint-Jean-de-Luz, où il mourut le 30 décembre 1819, regretté de toute la population, et particulièrement des marins basques, dont il avait toujours été le protecteur. Cet ancien ministre est mort pauvre, et son mobilier a été réparti entre quelques créanciers qu'il a toujours regretté de ne pouvoir payer.

DAMAS (Maxence, baron de), ministre des affaires étrangères.

Ce n'est pas sans peine que nous sommes parvenus à connaître lequel des MM. Damas est le ministre actuel,

car il existe encore deux autres Damas, indépendamment du comte Roger de Damas, mort à la fin de 1823. L'histoire de chacun de ces quatre MM. de Damas est à peu près la même, et peut s'appliquer indistinctement à tous les membres de cette famille. Tous ont émigré, tous ont servi dans l'armée de Condé, et plus tard dans les armées russes; tous sont rentrés en France à la première restauration, tous ont été comblés de faveurs, tous sont lieutenans-généraux dans les armées du roi: on dirait quatre ménechmes politiques. La seule différence qui existe entre les trois parens, c'est que l'un est duc, l'autre comte, et le troisième baron.

Dans la crainte de les confondre, nous ne suivrons pas M. le baron Maxence de Damas dans sa carrière jusqu'en 1815; elle est d'ailleurs du domaine des biographes russes, allemands et anglais, et doit nous être étrangère.

Dans le mois de mars 1815, M. le baron de Damas, devenu alors lieutenant-général des armées du roi de France, était attaché au duc d'Angoulême en qualité d'aide-de-camp. Il suivit ce prince pendant la courte et malheureuse campagne qu'il fit dans le midi; et lorsque l'armée royale fut cernée entre la Drôme, la Durance, le Rhône et les montagnes, et que S. A. R. n'eut plus d'espoir d'être secourue par les troupes du roi de Sardaigne, ce fut M. de Damas qui régla, avec le général Gilly, les articles de la capitulation. Il fut convenu que le prince licencierait son armée et irait s'embarquer à Cette; M. de Damas le suivit. C'est ici le lieu de faire remarquer combien fut impolitique la conduite des généraux et des volontaires royaux composant l'armée du duc d'Angoulême durant cette expédition: les uns, remplis de morgue et de jactance, menaçaient hautement les populations entières, et ne parlaient que de vengeance; les autres exaspéraient ces mêmes populations par leurs intolérables exactions. Tous

semblaient avoir pris à tâche de nuire à la cause qu'ils défendaient. Lorsqu'un général a besoin de gagner les cœurs, il est bien à plaindre s'il ne commande qu'à des officiers imprudens et orgueilleux, et à des soldats sans discipline. Ces circonstances ont sans doute contribué beaucoup à la prompte défaite de cette armée; toutefois il est juste de dire que la conduite de M. le baron de Damas fut bien moins blâmable que celle de son parent M. de Damas-Crux.

Le duc d'Angoulême et sa suite ayant débarqué à Cadix, M. de Damas suivit ce prince à Barcelone et de là à Puycerda, où s'établit S. A. R. pour être à portée d'entrer en France. On y organisa un bataillon de miquelets, composé de contrebandiers et de déserteurs des départemens voisins, et c'est avec cette escorte que M. de Damas rentra en France après la bataille de Waterloo.

Quelque temps après il fut nommé commandant de la 8e division militaire, dont le chef-lieu était alors le foyer le plus actif des mesures contre-révolutionnaires; M. de Damas y resta long temps sans que l'on ait eu aucun grave reproche à lui faire de l'emploi de son autorité.

Lorsque les ministres, poussés par la Sainte-Alliance, eurent décidé de *réconcilier l'Espagne avec l'Europe*, et qu'une armée française franchit les Pyrénées pour aller rétablir l'autorité absolue du roi Ferdinand, M. le baron de Damas eut le commandement d'une division dans le corps d'armée de Catalogne, commandé par le maréchal Moncey. M. de Damas eut quelques affaires avec les troupes constitutionnelles de Mina, et se fit distinguer, dit le *Moniteur*.

A la fin de la campagne, et lorsque le duc de Bellune encourut la disgrâce de M. de Villèle à propos de l'affaire scandaleuse du munitionnaire général Ouvrard, M. de Damas fut désigné pour succéder à ce ministre de la guerre,

et en prit le portefeuille le 22 octobre 1824. S'il faut en croire les bruits qui ont circulé dans Paris, M. de Damas se serait refusé à signer la mesure, aussi injuste qu'impolitique, par laquelle on a mis à la réforme, d'un seul trait de plume, un si grand nombre d'officiers-généraux couverts d'honorables blessures; mais comme il fallait *rajeunir l'armée* à quelque prix que ce fût, on ôta le portefeuille de la guerre au baron de Damas pour le donner à l'ancien élève de l'Ecole Polytechnique, M. de Clermont-Tonnerre, qui contre-signa l'ordonnance.

M. de Damas ne cessa pourtant pas d'être ministre; il ne fit que changer d'hôtel: du faubourg Saint-Germain il passa au boulevart des Capucines, et vint prendre la place de M. de Châteaubriand, si brusquement éconduit par le président du conseil des ministres.

En sa nouvelle qualité de ministre des affaires étrangères, M. de Damas ne s'était encore fait remarquer qu'au sacre du roi et au bal qu'il donna au duc de Northumberland, lorsque les événemens dont le Portugal fut le théâtre vers la fin de 1826, et dans les premiers mois de 1827, mirent le ministère des affaires étrangères dans la nécessité de s'expliquer sur la conduite de l'Espagne. M. de Damas le fit avec beaucoup de franchise; et comme il blâma hautement la duplicité du cabinet de Madrid, et les intrigues des apostoliques de ce pays, il courut un moment le danger de perdre lui-même la faveur dont il jouissait auprès de la congrégation. Depuis lors M. de Damas n'a plus rien dit ni rien fait qui fût de nature à le compromettre auprès des jésuites, et il continue d'être, ainsi que l'ont dit si spirituellement les poètes du peuple, Barthélemy et Méry, l'OMLGA *du conseil.*

DAMBRAY (Charles) est né en Normandie vers l'an 1760. Destiné à la magistrature, il fut nommé avocat-général à la cour des aides de Paris le 30 juillet 1779. Après dix années d'exercice, il fut appelé (janvier 1788) à remplir la même place au parlement de Paris, où le vieux Séguier, si connu par son fanatisme, son intolérance et ses réquisitoires, réclamait un successeur. Dès ce moment, M. Dambray se prononça avec acharnement contre les principes qui firent éclater la révolution; on l'entendit souvent, et principalement dans l'affaire de Kormann, attaquer ces principes. Le ministère public présentait alors une rivalité remarquable dans la personne de M. Dambray et dans celle de Hérault de Séchelles, jeune magistrat qui annonçait de grands talens, et professait alors de saines doctrines. La jalousie qui s'était établie entre les deux avocats-généraux les jeta tous deux dans des exagérations diamétralement opposées. M. Dambray émigra, et son rival se précipita dans tous les excès du fanatisme révolutionnaire, dont il fut une des premières victimes.

Rentré en France après l'arrestation de Louis XVI à Varennes, M. Dambray eut le talent et le bonheur de se faire oublier durant la tourmente révolutionnaire; il la vit passer tranquillement de ses terres de Normandie. Plus tard il devint membre du conseil-général du département de la Seine-Inférieure. Il existe beaucoup d'adresses portant sa signature, dans lesquelles Napoléon est félicité sur ses victoires et la sagesse de ses lois; mais tandis que M. Dambray paraissait remplir ses devoirs envers l'état et le souverain en bon citoyen et en sujet fidèle, il entretenait, ainsi que son beau-père, M. de Barentin, une correspondance suivie avec les princes français à Londres, et avec les émigrés.

En récompense de ses services occultes, le roi le nomma, dès le 13 mai 1814, chancelier de France, réunissant aux

fonctions de cette place la surveillance de la librairie et celle des journaux. M. Dambray fut en même temps chargé des sceaux de l'état et du portefeuille de la justice, créé pair de France, et président de cette chambre en sa qualité de chancelier. C'est à lui que l'on doit l'idée de faire dater tous les actes de l'autorité de la 19e année du règne du monarque. On assure que M. Dambray méditait alors des innovations bien autrement importantes, que la raison éclairée de Louis XVIII, l'opinion publique et les événemens n'ont pas permis de consommer; il ne s'agissait de rien moins que de l'annulation de la vente des biens des émigrés. Ces bruits avaient pris naissance lors de l'apparition d'une brochure sur cet objet, publiée par le jurisconsulte Dard, et à laquelle on assurait que M. Dambray n'était pas tout-à-fait étranger. Une instruction criminelle fut alors commencée contre l'auteur de la brochure, mais elle resta suspendue par une main invisible.

M. Dambray fit constamment partie de ce ministère inepte et imprudent (dans lequel se trouvaient l'abbé de Montesquiou, M. de Ferrand, le général Dupont, le comte Beugnot), qui ne fit que des fautes, et qui prépara le retour de l'île d'Elbe.

M. Dambray jouissait en paix de toutes les faveurs dont il était accablé, lors du débarquement de Napoléon au golfe Juan. Chargé de la triste mission de donner connaissance à la chambre des pairs des progrès de Bonaparte, M. Dambray y tint un langage très-constitutionnel, auquel les circonstances pouvaient avoir quelque part.

Toutefois M. Dambray quitta Paris à l'approche de Napoléon, et se rendit en Normandie; le 4 mai il s'embarqua à Dieppe pour l'Angleterre, d'où il passa en Belgique et à Gand.

A la seconde restauration, un nouveau ministère ayant été organisé, M. Dambray perdit le département de la

justice le 9 juillet, et le 27 septembre M. Barbé-Marbois lui enleva les sceaux. Ils lui furent rendus par *interim* le 7 mai 1816; mais il les perdit encore le 19 janvier 1817, époque à laquelle les sceaux furent réunis au ministère de la justice, que M. Pasquier occupait.

Depuis lors toutes ses fonctions ont été réduites à la présidence de la chambre des pairs; mais cette dignité est si élevée qu'elle peut satisfaire l'ambition la plus immodérée.

M. Dambray a également présidé cette chambre toutes les fois qu'elle s'est constituée en haute-cour de justice: on doit à la vérité de dire que dans l'instruction de la procédure dirigée contre l'infortuné maréchal Ney, ainsi que dans celle qui eut lieu contre les officiers et sous-officiers de la conspiration du 19 août, M. Dambray ne s'est pas écarté un moment, durant le cours de ces affligeans débats, des devoirs de son ministère, et des égards dus aux accusés.

DANTON (Georges-Jacques) naquit à Arcis-sur-Aube le 26 octobre 1759. Il exerçait assez obscurément les fonctions d'avocat aux conseils du roi, lorsque la révolution commença; mais la nature semblait l'avoir créé pour jouer un grand rôle. Doué de formes athlétiques, d'une voix tonnante, d'une physionomie dont la seule expression inspirait la terreur, il joignait à ces avantages physiques une grande éloquence populaire et beaucoup d'audace. Aussi fut-il élevé par la révolution aux plus hautes régions du pouvoir, pour être ensuite précipité par elle et écrasé par ses foudres.

Danton, qui s'était déjà prononcé énergiquement contre la cour, se fit plus particulièrement remarquer à la journée du 14 juillet, dont il fut un des plus ardens provocateurs. Il paraît que toutes ses idées se tournaient alors vers la

destruction des abus de l'ancien régime et l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. Il se lia avec Mirabeau, qui, sous des formes moins âpres, concourait au même but; mais ils ne tardèrent pas à se séparer, et suivirent dès lors deux routes opposées.

Elu président du district des Cordeliers, devenu le quartier-général de la révolution, Danton s'y montra l'un des antagonistes les plus furieux du ministère et de la cour. Ses discours, l'énergie de son caractère, son assurance, lui acquirent la plus grande influence dans les assemblées populaires; et il l'augmenta encore en fondant le club des Cordeliers, où il réunit en un moment tout ce qu'il y avait d'hommes sur la tête et les bras desquels il pût également compter. Le club des Cordeliers se montra tellement exagéré dans ses principes, tellement révolutionnaire, que les *jacobins*, connus alors sous le nom d'*amis de la constitution*, ne furent plus auprès de ce club que de pâles modérés. Dès lors Danton devint véritablement le tribun de la révolution; ses idées prirent une direction nouvelle : tout ce qu'il avait fait jusqu'alors pour substituer le gouvernement constitutionnel monarchique au gouvernement monarchique absolu, il le fit pour introduire dans l'état le gouvernement républicain. Danton paraissait avoir la conviction de la vérité de ce système politique, « qu'il n'y a de vraiment détruit que ce qui est remplacé; » et il faisait consister toute la révolution dans ce système, qui peut être considéré comme la clef de la vie politique de cet homme terrible.

Après avoir rompu avec Mirabeau, Danton devint le protecteur de Marat : deux fois il l'enleva à la police, et lui donnant un asile, ou plutôt l'enfermant dans un souterrain, il le faisait écrire, et mettait en ébullition la bile de ce misérable dans toutes les occasions où il croyait avoir besoin d'exciter parmi le peuple un mouvement séditieux

contre le trône. Le parti redoutable de Danton se rendit bientôt maître de toutes les tribunes des 48 sections: désigné par ces sections, il se présenta le 10 novembre 1791 à la barre de l'assemblée constituante pour demander que les ministres fussent renvoyés et mis en jugement. Cette démarche accrut encore sa popularité dans les clubs. Il se montra plus souvent sur les places publiques, dans les rues, dans les promenades. A peine y paraissait-il qu'il était nommé de toutes parts; on se pressait autour de lui: d'un signe il commandait le silence à la multitude. Toujours véhément, souvent plaisant et gai, il parlait à tous selon l'intérêt de chacun, et se faisait toujours applaudir.

Danton s'attacha à ruiner dans l'opinion du peuple, et au moyen des libelles de Marat, MM. de La Fayette et Bailly, dont le caractère honorable pouvait être un obstacle à ses projets de bouleversement.

Elu membre du département de Paris, Danton, qui jusqu'alors n'avait montré son énergie qu'aux tribunes, voulut faire connaître à son parti qu'il possédait celle de toutes les qualités la plus essentiellement nécessaire à un chef de faction, le courage dans le danger. Il convoqua la réunion du Champ-de-Mars afin d'y faire signer une adresse pour demander à l'assemblée constituante la déchéance et la mise en jugement du roi. L'assemblée eut lieu le 17 juillet 1791; mais le courage de Bailly et de La Fayette déjoua les projets de Danton, qui n'échappa que par une prompte fuite au décret d'accusation porté contre lui. En même temps Danton était également poursuivi pour dettes: sa présence à Paris semblait donc impossible; mais il brava toutes les prises de corps, parut au milieu de l'assemblée des électeurs pour briguer les suffrages, et fit arrêter par le peuple l'huissier qui était venu l'arrêter lui-même.

Nommé substitut du procureur de la commune de Paris,

Danton, informé que la cour se préparait à saisir la première occasion pour le compromettre dans le parti populaire, médita la catastrophe du 10 août. Il accueillit, fêta les députations de Marseille et de Brest, et prépara l'attaque du château des Tuileries. Ce jour-là Danton ne se montra ni moins audacieux, ni moins intrépide qu'au Champ-de-Mars.

Porté par l'assemblée au ministère de la justice, dans la matinée même du 10 août, Danton dirigea en dictateur, et sans interruption jusqu'à sa nomination à la convention nationale, toutes les opérations du conseil exécutif provisoire qui venait de remplacer le ministère royal. Cette époque de la carrière politique de Danton a laissé d'horribles, mais de grands souvenirs. Il s'opposa vigoureusement, dans le comité de défense générale, au projet d'abandonner Paris et de se retirer à Saumur si les ennemis s'avançaient ; le discours qu'il prononça dans ce conseil est la prophétie littérale de ce qui est arrivé en 1814 et 1815 par l'occupation de Paris. Danton ajouta que pour arrêter l'étranger il fallait faire *peur* aux royalistes : le sens qu'il attachait à ce mot fut pénétré aussitôt, et l'effroi se peignit sur tous les visages.

C'était le 30 août au soir qu'il s'était exprimé ainsi, et dès le 1er septembre il se rendit à l'assemblée pour lui annoncer les mesures qui avaient été prises pour sauver la patrie. « Le canon que vous allez entendre, dit-il, n'est « point le canon d'alarme ; c'est le pas de charge sur nos « ennemis. Pour les vaincre, pour les attérer, que faut-il ? « de l'audace, encore de l'audace, et toujours de l'audace. » Ces paroles furent accompagnées d'un geste exterminateur terrible.

De ce moment les massacres furent conçus. Les visites domiciliaires furent autorisées, les prisons se remplirent de victimes vouées à la mort. La nouvelle de la prise de

Verdun par les Prussiens devint le signal des assassinats. Les barrières furent fermées, le canon d'alarme fut tiré, le tocsin sonné, la générale battue. Danton ferma les yeux et ceux de la justice : le sang commença par ruisseler dans la prison des Carmes, où étaient enfermés un grand nombre de prêtres; deux heures après, cet horrible exemple fut suivi à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, à Bicêtre, à la Salpêtrière!.....

Danton eut à s'applaudir de l'affreux succès de ses proscriptions. La terreur couvrit Paris et la France; des bataillons de volontaires s'élancèrent de toutes parts; Kellerman gagna, le 20 septembre, la bataille de Valmy, et les étrangers firent une retraite précipitée à l'instant même où la convention s'assemblait et proclamait la république. Danton quitta le ministère et prit place dans cette assemblée : il y parut avec tout le cortége de terreur qui l'environnait depuis le 10 août. Robespierre, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, n'étaient alors pour lui que des auxiliaires subalternes. Dans la convention il trouva pour adversaires tous les Girondins : tout annonçait que le combat serait opiniâtre. Danton, qui méprisait ses auxiliaires, estimait ses ennemis, et saisissait toutes les occasions pour se réconcilier avec eux; mais un fleuve de sang les séparait. Les Girondins repoussaient la politique barbare qui prétendait fonder la république sur des crimes; Danton, au contraire, pensait que le crime lui-même est toujours légitime, mais seulement quand il s'agit de faire réussir de grands desseins.

Le 11 octobre 1792, il fut nommé membre du comité de constitution; il fit rejeter la proposition de soumettre la forme du gouvernement à la sanction du peuple.

Danton, qui haïssait l'hypocrisie, se soumit malgré lui aux formalités judiciaires prescrites par la convention dans le jugement de Louis XVI. Un de ses amis lui ayant fait

observer que l'assemblée n'avait pas le droit de juger le roi : « Tu as raison, lui répondit-il ; aussi nous ne le ju- « gerons pas, nous le tuerons.... » Il vota avec la majorité.

De retour d'une mission en Belgique, Danton fut accusé d'arbitraire et de concussion ; mais il parvint à repousser ces accusations à force de popularité. Il fut un des principaux chefs de la journée du 31 mai, qui porta le coup mortel à la souveraineté nationale et à la liberté. Ce fut alors que, fatigué de la guerre que lui faisaient les Girondins, il s'écria : « Plus de trève entre la Montagne et les « lâches qui ont voulu sauver le tyran. » Toutefois son zèle révolutionnaire tourna en indignation lorsqu'il vit la convention avilie, menacée, assiégée par les rebelles, et réclama avec énergie la vengeance des lois contre le commandant Henriot, qui, encouragé par Marat, se disposait à dissoudre la convention en faisant tirer le canon sur elle. L'attitude de Danton dans ce moment fut aussi belle qu'elle avait été factieuse dans les précédentes journées. Mais déjà la représentation nationale avait cessé d'exister ; le sceptre de fer de la tyrannie décemvirale était étendu sur la république. Danton en gémissait, quoiqu'il eût si puissamment concouru à ce funeste résultat ; mais comme il y allait de sa vie à ne pas se laisser dépasser en popularité, il continua à appuyer les nouvelles mesures révolutionnaires : ce fut à lui et à ses amis que l'on dut l'établissement de la loi désastreuse du *maximum*, celle de la taxe des grains, celle sur le prix du pain, celle qui accordait une indemnité de quarante sous aux citoyens qui se rendraient aux assemblées des sections, etc., etc. Danton refusa d'entrer au comité de salut public, et ce fut une faute qui devait lui coûter la vie.

Le 10 novembre 1793, lorsque la convention admit dans son sein les saturnales de Chaumette, Danton s'éleva avec force contre elles : « Quand ferons-nous, dit-il, cesser

« ces mascarades? N'avons-nous donc voulu détruire la su-
« perstition que pour établir l'athéisme ? » Cette dernière sortie acheva de rompre les derniers et faibles liens qui rattachaient encore Danton à quelques hommes de la faction méprisable de la commune. Dès lors il ne se fit plus illusion sur sa situation personnelle ; il en entrevit les dangers, et crut qu'une absence de quelque durée dissiperait tout soupçon sur son compte : il se retira à Arcis-sur-Aube. Pendant son éloignement, la tyrannie se consolida d'une manière effrayante. A son retour il eut des entretiens avec Robespierre, mais leur intelligence dura peu. Bientôt les amis secrets des chefs de la commune, Billaud et Collot, demandèrent sa tête à Robespierre. Robespierre hésita, non qu'il ne voulût pas se débarrasser de Danton, mais parce qu'il commençait à partager les idées de clémence de Camille Desmoulins, que Danton soutenait. Ces hésitations donnèrent naissance dans le comité aux plus vives altercations contre Robespierre. Une nouvelle entrevue eut lieu alors entre ce dernier et Danton. Danton en vint à lui reprocher tous ses assassinats judiciaires : ils se séparerent plus aigris que jamais.

Quelques jours après, on vint le prévenir que son arrestation était débattue dans les comités réunis : sa femme, ses amis l'engagèrent à fuir ; Danton leur répondit par ce seul mot : « Ils n'oseraient. » Sa confiance le perdit. Dans la nuit du 11 au 12 germinal, Danton, Lacroix, Camille Desmoulins, Philippeaux, Hérault de Séchelles et le général Westermann, furent arrêtés. Danton, que l'on trouva couché, n'opposa aucune résistance : il fut conduit à la prison du Luxembourg. Un mois après, sur le rapport de Saint-Just, un décret d'accusation fut porté contre Danton, comme coupable d'être à la tête de la conspiration de l'étranger, et d'avoir voulu, de concert avec Dumouriez, mettre le duc d'Orléans sur le trône. Danton et ses

coaccusés furent aussitôt transférés à la Conciergerie et renfermés dans les mêmes chambres où, quelques mois avant, les généreux députés de la Gironde avaient attendu la mort. « C'est à pareille époque, s'écria alors Danton, « que j'ai fait instituer, il y a un an, le tribunal révolu- « tionnaire ; j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. »

Traduit en jugement, il répondit au président du tribunal qui lui adressait les questions d'usage : « Je suis « Danton, assez connu dans la révolution ; j'ai 35 ans, ma « demeure sera bientôt le néant, mais mon nom vivra dans « le panthéon de l'histoire. » Pendant les débats, Danton montra la plus grande énergie, et confondit par ses réponses péremptoires les déclarations calomnieuses des scélérats que le comité avait chargés de déposer contre lui : ces accusations s'évanouissant, l'agitation devint extrême, la séance fut levée ; mais le comité de salut public fit aussitôt rendre un décret à la convention, qui autorisait le tribunal à mettre les accusés hors des débats, s'ils manquaient au respect dû à *la justice*. Ce décret fut exécuté une heure après : Danton fut mis hors la loi. Ainsi se terminèrent les débats de cet épouvantable procès.

Danton demeura calme et inébranlable à l'aspect des apprêts du supplice : il monta sur la fatale charrette avec une assurance extraordinaire. Une stupeur qui ressemblait à de la consternation régnait parmi le peuple ; pas un des cris de rage accoutumés ne se fit entendre sur son passage. Sa tête était haute, ses regards pleins de fierté se promenaient sur la multitude. Arrivé au pied de l'échafaud, il parut se recueillir et s'attendrir un instant. « O ma bien- « aimée, s'écria-t-il, ô ma femme, je ne te verrai donc « plus ! » Puis s'interrompant brusquement, « Danton point « de faiblesse », et montant à l'échafaud d'un pas rapide et assuré, il se tourna vers le bourreau qui le liait à la planche, et lui adressa, d'une voix forte et assurée, ces paro-

les qui peignent avec une vérité effrayante l'état où se trouvait son ame : « Quand ma tête sera tombée, tu la « montreras au peuple ; elle en vaut la peine.» Il mourut le 16 germinal an II (5 avril 1794).

Nul homme n'a porté dans la révolution un plus grand caractère que Danton ; nul ne posséda jamais à un plus haut degré tous les avantages nécessaires pour entraîner la multitude et subjuguer ses rivaux ; aussi sa chute fut-elle de tous les événemens de la révolution, celui qui avait été le moins prévu, et qui devait le moins l'être. Danton versa le sang, mais comme Marius et Sylla l'avaient versé : capable de toutes les violences qui pouvaient contribuer à l'établissement de ses systèmes, ou servir son élévation personnelle, il ne l'était pas moins des sentimens les plus élevés, des actions les plus nobles, et du dévouement le plus généreux. Ce proscripteur redoutable s'est montré, dans un grand nombre de circonstances, accessible aux plus douces émotions de l'humanité. Quiconque, dans les derniers jours d'août 1792, ayant un père, une mère, un fils, un époux dans les prisons, pouvait parvenir jusqu'à lui, était certain d'arracher une victime à la mort. Etranger à toute haine personnelle, pas un de ses ennemis n'a péri dans les exécrables journées de septembre, dont il ne parlait que comme d'une bataille perdue par les royalistes. Ennemi de toute hypocrisie, ce qu'il voyait surtout avec le plus d'horreur dans le tribunal révolutionnaire, c'etaient les formes judiciaires dont il couvrait ses assassinats. Il osa ravir à la haine de Robespierre quelques-uns des membres les plus distingués de l'assemblée constituante. Cet homme, fameux par de grands crimes, possédait l'assemblage de presque toutes les hautes qualités qui constituent les grands factieux, nés pour changer la destinée des états.

DARU (Pierre-Antoine-Bruno-Noel) est né à Montpellier le 12 mars 1767. Il fit d'excellentes études, et fut bientôt connu par des productions agréables qui annoncèrent ce qu'il serait un jour.

Il entra dans l'administration de la guerre à l'époque de la révolution ; il obtint bientôt un emploi de commissaire des guerres, et fit plusieurs campagnes en cette qualité.

Devenu ordonnateur en 1799, il prit part aux événemens du 18 brumaire. Nommé chef de division au ministère de la guerre, il en fut ensuite le secrétaire-général. Il adressa, à cette époque à Delille, une épître en vers qui fixa sa réputation littéraire. On le compta alors au nombre de nos meilleurs versificateurs, et sa traduction des Œuvres d'Horace lui mérita, à juste titre, une place distinguée au Parnasse français.

Il a su rendre en français toute la délicatesse du poète latin, et s'il n'est pas toujours aussi concis que son modèle, ce défaut est plutôt celui de notre langue que celui du traducteur. Enfin, on y trouve ce *molle et facetum*, qui distingue éminemment le chantre de Tibur. Les odes, les épîtres, les satires, l'art poétique, ont en général la couleur convenable ; et le monde littéraire doit de la reconnaissance à M. Daru, pour avoir enrichi notre langue d'une traduction aussi élégante des ouvrages qui ont immortalisé le plus agréable des poètes latins, qui savait si bien allier la gaîté à la philosophie et à la morale.

M. le comte Daru conserva constamment, dans sa carrière politique et administrative, le même amour pour les sciences et les lettres. Appelé au tribunat, il y discuta avec éloquence, méthode et clarté, le projet de loi relatif à l'instruction publique. Nul plus que lui n'en connaissait le prix ; il s'éleva avec force et avantage contre un des membres de ce corps, qui, dans un discours, avait déclaré la guerre aux principes de J.-J. Rousseau ; il était digne de

lui de défendre le philosophe de Genève : si cet homme célèbre s'égare quelquefois, s'il indique une marche souvent difficile à suivre, au moins on reconnaît dans ses écrits l'amour du bien et de la vérité. M. le comte Daru lutta avec succès contre son adversaire : il attacha un nouveau fleuron à la couronne que les Muses lui avaient déjà décernée, et cueillit de nouveaux lauriers.

Décoré du titre de commandant de la Légion-d'Honneur en 1804, et nommé successivement conseiller d'état, intendant de la liste civile en remplacement de M. de Fleurieu, et commissaire-général de la grande armée, ces emplois importans lui firent négliger les lettres ; mais il s'associa à la gloire de nos armées et aux triomphes de nos braves, en secondant les vues des généraux qui les conduisaient à la victoire.

Dans toutes les campagnes il se fit remarquer par son zèle, son activité et son dévouement ; il fut nommé intendant-général de l'Autriche, après la prise de Vienne en 1805.

La mort de Colin-d'Harleville, de ce poète aimable qui fit paraître sur la scène des caractères où le bon comique se trouve uni au sentiment, laissa une place vacante à l'Institut. Le comte Daru fut choisi pour succéder à celui que Thalie et ses nombreux amis virent, avec regret, descendre dans la tombe ; en la couvrant de quelques fleurs, il fit un éloge mérité de cet homme célèbre, dont il honorait, avec la France, les vertus et les talens.

A l'époque de la campagne de Prusse, en 1806 et 1807, M. le comte Daru fut chargé de tout ce qui était relatif à l'administration de ces contrées dont nous avions fait la conquête. Nommé ministre et secrétaire d'état, il remplit avec succès ces fonctions si importantes. Quelques vers échappés à sa plume et à son portefeuille, et qu'on lisait avec plaisir, rappelaient de temps en temps aux amis des

lettres, que le traducteur d'Horace était encore l'ami des Muses.

La campagne de Russie, en 1812, ouvrit un vaste champ à son activité et à son zèle; mais l'un et l'autre furent infructueux contre l'âpreté du climat, et il ne put que gémir sur nos désastres et sur la mort de nos braves, sur cette mort qu'ils avaient affrontée tant de fois au champ d'honneur, et qui les frappait impitoyablement sans qu'ils pussent la repousser et s'en venger.

Chargé du portefeuille de l'administration de la guerre en 1813, M. Daru fit tout ce qu'on pouvait attendre d'un administrateur actif et éclairé, et sut trouver des ressources qui semblaient ne plus exister.

M. Daru remplit ses devoirs envers Napoléon avec la plus grande fidélité, et jusqu'à son abdication. Il fut alors l'objet des ressentimens du général Blucher, qui fit même séquestrer les biens qu'il possède près de Meulan, afin de se venger sur l'ex-administrateur de la Prusse, des victoires, et peut-être encore des vexations des Français dans son pays.

En 1814, M. Daru se tint éloigné des affaires publiques; mais on assure qu'à la fin de cette même année le gouvernement de Louis XVIII avait décidé de lui confier l'intendance générale de l'armée.

Lors du retour de Napoléon, M. Daru prit peu de part aux affaires; il parut seulement au conseil-d'état, et signa la délibération du 25 mars.

A la seconde restauration, M. Daru fut totalement oublié jusqu'au 5 mars 1819, époque à laquelle il fut élevé à la pairie. Dans cette chambre, M. Daru a toujours voté avec l'opposition constitutionnelle.

C'est depuis qu'il est pair de France, que M. Daru a publié l'*Histoire de la république de Venise*, et l'*Histoire de la Bretagne*, ouvrages qui ont obtenu le plus grand succès.

M. Daru s'est toujours montré l'un des plus chauds amis des libertés concédées par la Charte, et tous ses discours à la tribune des pairs, ont constamment été empreints des sentimens qui animent cet ex-ministre.

Lorsque, en janvier 1827, l'académie française prit la noble détermination de présenter une adresse au roi pour exposer à S. M. tous les vices de la loi vandale sur la presse, dont M. de Peyronnet venait de présenter le projet absurde, M. Daru, président de ce corps savant, fut un des premiers à joindre sa voix à celle de M. Lacretelle jeune, auteur de la proposition : l'adresse fut rédigée et votée; mais Charles X fit dire à l'académie qu'il ne voulait pas recevoir la députation. On se borna donc à insérer l'adresse dans le registre des délibérations.

Voici le jugement porté par Napoléon sur le comte Daru :

« C'est un homme d'une extrême probité, sûr et grand « travailleur. A la retraite de Moscou il s'est fait particu- « lièrement distinguer. Au travail du bœuf il joignait le « courage du lion; le travail semblait être l'élément de « M. Daru. »

DAVOUST (Louis-Nicolas), prince d'Eckmühl, maréchal de France, naquit à Annoux, département de l'Yonne, en 1770, d'une famille noble. Il fit son éducation à l'école de Brienne, et entra au service dès l'âge de 15 ans, comme sous-lieutenant au régiment de Champagne cavalerie. Les principes de la révolution furent adoptés par lui, et il la servit en qualité de chef du troisième bataillon des volontaires de l'Yonne qui partit pour l'armée du Nord, commandée par le général Dumouriez. C'est à cette armée que Davoust commença à donner des preuves de l'audace qu'il n'a cessé de montrer depuis sur tous les champs de bataille.

Au moment de la défection, le bataillon de Davoust était prêt à suivre l'impulsion donnée par le général ; il le fait rassembler. « Amis, leur dit-il, vous avez écouté « des insinuations perfides ; n'êtes vous plus Français ? « l'honneur n'est-il plus sacré pour vous? Si vous voulez « déserter vos drapeaux pour vous ranger sous ceux des « ennemis de notre liberté, partez ; moi je reste à mon « poste, et j'y mourrai. » Ce peu de mots fut entendu par les soldats, et ils restèrent fidèles. Le bataillon fit même feu sur le général Dumouriez au moment de sa fuite.

Pendant les années 1793, 1794 et 1795, Davoust fit toutes les campagnes aux armées de la Moselle et du Rhin, en qualité de général de brigade. Il fut remarqué par le général Moreau, auquel il rendit, par sa bravoure et son intrépidité, des services importans, particulièrement au célèbre passage du Rhin, le 20 avril 1797.

Après la paix qui interrompit cette campagne, le général Davoust fut envoyé à Toulon pour y commander une brigade de l'expédition d'Egypte. Il se signala le 3 janvier 1798 dans la Haute-Egypte, en repoussant un rassemblement considérable de Mamelucks et d'Arabes ; le 8 il sauva la flottille qui portait les approvisionnemens de l'armée française. Dans ce même temps il fut attaqué sous les murs de Samanhout par Mourad-Bey, commandant une armée de Mamelucks et d'Arabes ; le général Davoust se battit avec tant de bravoure contre cette multitude, qu'il la mit en fuite, après lui avoir tué beaucoup de monde. Rappelé dans la Basse-Egypte, il y donna également des preuves de ses talens et de son intrépidité, et contribua beaucoup à la belle victoire que les Français remportèrent le 25 juillet suivant à Aboukir. Aussitôt après la signature de la convention d'El-Arish, le général Desaix s'étant embarqué pour l'Europe, Davoust le suivit ; mais ils tombèrent l'un et l'autre entre les mains de l'a-

miral anglais Keith, qui les retint pendant un mois prisonniers à Livourne. Enfin Davoust rentra dans sa patrie et fut nommé général de division. En 1802, Napoléon lui donna le commandement en chef des grenadiers de la garde consulaire.

Lors de l'organisation impériale, Davoust fut créé, le 9 mai 1804, maréchal d'empire. En 1805, il obtint au camp de Boulogne le commandement du 3e des sept corps de la grande armée. Il quitta le camp et conduisit ses troupes aux victoires d'Ulm et d'Austerlitz. Davoust ne cessa de se distinguer sur tous les champs de bataille. L'année suivante et au commencement de la campagne de Prusse, Napoléon faisant ses dispositions pour la bataille d'Iéna, confia au maréchal Davoust la droite de l'armée, forte de 40,000 hommes, avec lesquels il devait couvrir les défilés de Naumbourg, et s'emparer des débouchés de Koësen. Plus de 70,000 Prussiens attaquèrent Davoust pendant toute la journée : il fit des prodiges ; non-seulement il contint les Prussiens au village d'Auerstaëdt, mais il les mena battant pendant plus de trois lieues. On peut dire qu'il y eut ce jour-là deux grandes batailles, l'une à Iéna, gagnée par Napoléon, l'autre à Auerstaëdt, gagnée par Davoust. Napoléon lui conféra le titre de duc d'Auerstaëdt.

Dans la seconde campagne d'Autriche, en 1809, il mérita sur le champ de bataille le titre de prince d'Eckmühl ; il prit aussi beaucoup de part à la glorieuse bataille de Wagram, gagnée le 6 juillet de la même année.

Mais si l'historien n'a que des éloges à donner au maréchal Davoust lorsqu'il le suit sur les champs de bataille, il ne peut garder le silence sur sa conduite comme gouverneur ou administrateur. Davoust, élevé dans les camps, avait de la dureté dans ses manières et dans son angage ; quelques actes de rigueur qui ne paraissaient pas

indispensables, et l'incendie de Lauenberg, lui furent reprochés lors de la campagne de Prusse. Toutefois Napoleon, après la bataille de Wagram, lui confia le commandement supérieur de toutes les troupes françaises qui occupèrent la Pologne, et le chargea d'une partie de l'administration de ce pays ami et allié de la France : Davoust s'y comporta avec une sévérité qui provoqua les plaintes des habitans ; une députation fut même envoyée à Napoléon pour lui faire connaître les griefs des Polonais contre ce maréchal. « Le maréchal Davoust, dit « M. l'abbé de Pradt (*Histoire de l'ambassade de Varsovie*), « avait rempli d'effroi la Pologne ; j'en ai entendu rap « porter des faits détestables, qui avaient établi de grands « préjugés contre lui et la nation française. » A cet égard, les auteurs de la *Biographie des Contemporains* ne s'expriment pas avec moins de sévérité sur son compte. « Aucun « despotisme, ont-ils dit, ne peut être comparé à celui « de ce vieux soldat de la liberté. »

Napoléon savait que le maréchal Davoust n'était pas aimé en Pologne ; toutefois il ne balança pas à lui donner le commandement du premier corps de la grande armée, lorsqu'il entreprit la malheureuse et immortelle campagne de Russie.

Dès l'ouverture, le maréchal Davoust battit complètement le prince Bagration à Mohilow; à la bataille de la Moskowa, il eut plusieurs chevaux tués, et fut blessé.

Les désastres qui, plus tard, assaillirent l'armée française, le forcèrent de se retirer par la Prusse sur les bords de l'Elbe. Le 30 mai 1813, il établit son quartier-général à Hambourg. Au mois d'août suivant, il voulut se réunir à la grande armée et agir avec elle contre la Prusse ; mais l'ennemi ne lui donna pas le temps d'opérer sa jonction, et il fut bientôt forcé de rentrer dans la place. Il fut assiégé par les Prussiens. Sa défense de Hambourg lui fit

le plus grand honneur, et mit le comble à sa réputation militaire ; mais aigri par les revers de la France, et autorisé par le sénatus-consulte qui avait suspendu le régime constitutionnel dans la 32e division militaire insurgée, le maréchal Davoust gouverna et administra ce pays plus despotiquement encore qu'il n'avait administré la Pologne. Si quelque motif peut excuser sa manière d'agir, c'est que cette fois du moins il n'était point chez un peuple ami, et les ravages des armées étrangères en France pouvaient le porter à une sorte de réciprocité. Il a publié en 1815 des mémoires justificatifs à ce sujet.

Pendant toute la durée du siége de Hambourg, le prince d'Eckmühl eut à lutter non-seulement contre les armées suédoise, prussienne et russe, mais encore contre les habitans de la place, qu'il ne contint que par la force de son énergie. En vain les assiégeans cherchèrent-ils par des attaques successives, ou par des sommations menaçantes, à s'emparer de la ville, ou à faire chanceler la fermeté du prince d'Eckmühl, tous leurs efforts furent inutiles. La réponse qu'il fit aux envoyés du général Benigsen, qui, en avril 1814, lui notifiait l'ordre du gouvernement provisoire de France, d'évacuer la ville, mérite d'être citée : « L'empereur Napoléon, mon maître, « ne m'enverrait pas des ordres par des officiers russes ; « ainsi je me refuse à ouvrir toute espèce de dépêche à « cet égard. » Mais lorsqu'il connut officiellement le résultat des premiers événemens de 1814, il s'empressa de rendre la place, non au général ennemi, mais au général Gérard, porteur des ordres de Louis XVIII.

Les plaintes des Hambourgeois poursuivirent le maréchal Davoust jusqu'à Paris, et dès son arrivée un ministre, sans doute ennemi des belles défenses, lui intima l'ordre du roi qui l'exilait loin de la capitale. Le défenseur de Hambourg se retira dans une terre qu'il possédait

à Savigny-sur-Orge. Durant la période de la première restauration, il ne se montra pas à Paris, mais il publia un mémoire justificatif dans lequel il prouva qu'il n'avait fait qu'exécuter des ordres supérieurs, qu'il en avait même modifié la rigueur, et que malgré l'insurrection des Hambourgeois dans les graves circonstances où il se trouvait, personne n'avait perdu la vie par ses ordres.

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon appela Davoust au ministère de la guerre. Il s'occupa avec la plus grande activité de la réorganisation de l'armée, sur le pied où elle était avant la restauration. Il transmit aux préfets et aux généraux le décret du 25 avril, en retraçant les fautes du ministère qui avait désorganisé l'armée peu de mois avant. Napoléon ayant formé la chambre des pairs, le nomma membre de ce corps. Le 24 juin, mandé à la chambre des représentans pour y rendre compte, comme ministre de la guerre, des événemens postérieurs à la bataille de Waterloo, il chercha à atténuer les désastres de cette fatale journée, et dit: « Si la chambre prend de fortes me-« sures, et qu'elle déclare traître à la patrie tout garde « national ou militaire qui abandonnerait ses drapeaux, « une barrière assez forte peut être opposée à l'invasion « étrangère, et vous aurez une armée assez respectable « pour appuyer vos négociations avec un ennemi qui a « prouvé qu'il ne tenait pas toujours fidèlement ses pro-« messes. » D'après le bruit qui s'était répandu dans le public, qu'il faisait arriver des troupes en poste, pour opérer contre la chambre un autre 18 brumaire, quelques membres lui demandèrent des explications à ce sujet. Le maréchal n'eut pas de peine à repousser cette accusation ridicule; puis il ajouta: « Messieurs, tant que j'aurai « un commandement, aucun Français n'aura à craindre « aucune trahison. » Après cette profession de foi, faite en peu de mots, et qui fut vivement applaudie, il invita

la chambre à rappeler, par une déclaration solennelle, tous les militaires à leur poste. « J'ai, dit le maréchal, « des motifs pour demander cette mesure : des rapports « m'annoncent que de nombreux émissaires cherchent à « entraîner à la désertion les gardes nationales qui sont « dans les places. Prenons garde de renouveler la faute du « gouvernement provisoire en 1814, et de laisser désor- « ganiser l'armée. » L'un des membres de la chambre des pairs proposa de mettre en accusation le maréchal Davoust, comme ministre de la guerre ; mais ni cette proposition, ni les débats qui en furent les conséquences, n'empêchèrent la commission du gouvernement de lui déférer le commandement général de l'armée sous les murs de Paris.

On a dit à tort que le maréchal Davoust avait rallié et réorganisé les débris de Waterloo. L'armée était déjà ralliée, et comptait plus de 80,000 combattans lorsqu'il en prit le commandement ; elle n'était point désorganisée, mais bien découragée. Au lieu de combattre, le prince d'Eckmühl négocia. Il écrivit le 30 juin aux généraux Wellington et Blucher, commandant les forces anglaises et prussiennes : « Vous ne pouvez avoir d'autres instruc- « tions que celles qui ont permis aux généraux autrichiens « et français (le général comte Bubna et le maréchal Su- « chet, duc d'Albuféra) de conclure un armistice ; ainsi « rien ne s'oppose à ce que l'effusion du sang ne soit arrê- « tée dès à présent. » Il ajoutait que si cette proposition n'était pas acceptée, « les Français se présenteraient au « combat avec la justice de leur cause et le sentiment de « leur propre force. » La conduite du maréchal Davoust, dans cette circonstance, a été vivement blâmée par quelques généraux, et particulièrement par le général Fressynet, qui lui reprocha d'avoir semé la défiance parmi les chefs, et le découragement parmi les soldats ; d'être resté

retiré dans son quartier-général à la Villette, au lieu de se montrer aux troupes; de s'être laissé tromper par les agens de Fouché et par M. de Vitrolles : le général Fressynet a même laissé supposer que le maréchal Davoust trahissait l'armée et la cause qu'elle voulait défendre. Nous sommes loin de regarder le maréchal comme un traître, et la proclamation qu'il signa avec tous les officiers-généraux le 10 juillet, est sa justification. Malheureusement il désavoua, quelques jours après, sa signature; ce fut sans doute par faiblesse de caractère, ou à l'instigation de quelques amis officieux. Le 3 juillet 1815, il signa à Saint-Cloud la convention militaire d'après laquelle l'armée française devait se retirer au-delà de la Loire. Parmi les conditions de ce traité, l'une des principales était « que personne ne pourrait être recherché ni pour ses opinions ni pour sa conduite politique. »

Le 13 juillet, après avoir réuni les généraux de son commandement en conseil de guerre, il fit sa soumission au gouvernement royal. Il en informa l'armée, le 14 juillet, par un ordre du jour où il s'exprimait ainsi : « C'est « à vous, soldats, à compléter cette soumission par votre « obéissance; arborez le drapeau et la cocarde blanche. Je « vous demande, je le sais, un grand sacrifice; nous te- « nons tous aux trois couleurs depuis 25 ans : mais ce sa- « crifice, l'intérêt de notre patrie nous le commande. Un « soldat sert toujours son pays, quel que soit le gouverne- « ment qu'on ait : l'armée ne peut être délibérante. » Nonobstant cet ordre, et la présence de l'ennemi, qui n'était séparé des camps français que par la largeur de la Loire, cette armée, qui, malgré les circonstances, avait conservé la plus exacte discipline, n'arbora le drapeau royal et ne prit la cocarde blanche que le 18 au soir. Trois jours avant de remettre son commandement au maréchal Macdonald, duc de Tarente, envoyé par le roi, le maréchal

Davoust avait écrit au maréchal Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, pour demander qu'on substituât sur la liste de proscription du 24 juillet, son nom à ceux des généraux Gilly, Grouchy, Excelmans, Clausel, Delaborde, Alix, Lamarque, Drouot, Dejean, et du colonel Marbot, attendu que ces officiers-généraux n'avaient fait qu'obéir aux ordres qu'ils avaient reçus de lui comme ministre de la guerre. Le maréchal terminait ainsi sa lettre : « Vous « connaissez assez l'armée française, pour savoir que la « plupart des généraux qui sont signalés dans l'ordonnance « du 24 juillet, se sont distingués par de grands talens et « de beaux services..... Puissé-je attirer sur moi seul tout « l'effet de cette proscription ! c'est une faveur que je « réclame dans l'intérêt du roi et de la patrie. Je vous « somme, monsieur le maréchal, sous votre responsabi- « lité, aux yeux du roi et de toute la France, de mettre « cette lettre sous les yeux de Sa Majesté. » Cette noble conduite peut racheter bien des torts du maréchal.

Lors du procès du maréchal Ney, au mois de décembre suivant, il fut appelé devant la chambre des pairs par les conseils de l'accusé, comme l'un des signataires de la capitulation de Paris. Sur l'interpellation qu'on lui fit pour savoir quelle extension devait avoir cette convention, il répondit avec franchise « que les puissances qui l'avaient « signée, s'étaient obligées à comprendre tous les militai- « res qui se trouvaient alors à Paris, dans les garanties « qu'elles avaient données pour la sûreté des personnes « et des propriétés. » Le maréchal Davoust se retira de nouveau à Savigny-sur-Orge, et ne revint habiter Paris qu'à la fin de 1816.

Deux ans après on le vit reparaître à la cour ; le 6 mars 1819, il fut compris dans le nombre des nouveaux pairs de France proposés par M. Decaze, et alla siéger dans

cette assemblée, où il vota toujours avec le parti constitutionnel. Toutefois on le vit s'élever contre une pétition qui réclamait le rappel de tous les bannis ; mais effrayé bientôt des félicitations qu'il reçut le lendemain à la cour, il s'empressa de rectifier et d'expliquer ses expressions, déclarant qu'il n'entendait pas se séparer de ceux qui avaient été bannis à l'occasion des événemens de 1815.

Le maréchal Davoust est mort le 4 juin 1823, à l'âge de 53 ans, des suites d'une longue phthisie pulmonaire. On assure qu'au temps de sa grande faveur, sa fortune s'était accrue jusqu'à 1,800,000 fr. de revenu ; mais depuis il avait perdu toutes ses dotations à l'étranger.

Le prince d'Eckmühl a laissé un fils, héritier de ses biens et de sa pairie.

DECAZE (Elie), aujourd'hui duc et pair de France, est né à Saint-Martin-de-Laye, département de la Gironde, le 28 septembre 1780. Henri IV avait anobli, en 1595, un Decaze ; mais cette famille n'en était pas moins toujours restée dans la classe de la bonne bourgeoisie, classe qui a fourni tant d'excellens citoyens.

Élie Decaze fit ses études à Vendôme ; il était destiné au barreau, et ses premiers essais à Libourne annoncèrent de la facilité et de l'esprit. Voulant paraître sur un théâtre plus vaste, il se rendit à Paris. A cette époque, il ne fallait que de l'intelligence et de la bonne volonté pour s'avancer soi-même dans la carrière des emplois publics, ou dans celle des armes. M. Decaze n'occupa d'abord qu'un emploi assez inférieur au ministère de la justice ; mais ses formes aimables le mirent aussitôt en relation avec des personnages distingués de la capitale.

En 1805, il épousa la fille du comte Muraire, premier

président de la cour de cassation. L'année suivante il fut nommé juge au tribunal de première instance du département de la Seine, et secrétaire des commandemens de la mère de Napoléon. Quatre ans après, M. Decaze devint conseiller à la cour d'appel de Paris : en cette qualité, il présida plusieurs assises avec impartialité et distinction. Appelé, en 1811, aux fonctions de conseiller du cabinet de Louis Bonaparte, alors roi de Hollande, il servit ce roi avec un zèle qui lui attira une espèce de défaveur de la part de Napoléon, laquelle existait encore à l'époque des événemens du 31 mars 1814.

Probablement à cause de cette circonstance, M. Decaze se prononça pour les Bourbons, qu'il ne connaissait guère, et montra pour cette cause une ardeur remarquable. Toutefois M. Decaze n'obtint rien du roi durant la première restauration, si ce n'est le commandement d'une compagnie de la garde nationale, qu'il assembla, harangua et stimula de son mieux, pour aller arrêter la marche rapide de l'usurpateur. Quelques heures après cette burlesque revue du capitaine Decaze, la compagnie avait un nouveau chef, et reprenait d'autres couleurs.

En sa qualité de conseiller à la cour de cassation, M. Decazé alla rendre ses hommages à Napoléon : il assista aussi à la réception de M. Gilbert des Voisins, nommé premier président en remplacement de M. Séguier. Ce fut dans cette assemblée que M. Decaze, entendant quelqu'un qui établissait la légitimité de l'empereur par la rapidité de sa marche, répondit « qu'il n'avait jamais ouï dire que la « légitimité fût le prix de la course. » Le mot est trop joli pour que nous nous attachions à en contester la justesse.

M. Decaze fut du très-petit nombre de ceux que le gouvernement impérial crut devoir éloigner de la capitale, il reçut ordre de se rendre à quarante lieues de Paris, et s'en alla au sein de sa famille, où il vécut fort tranquille

ment jusqu'à la nouvelle du désastre de Waterloo. Il revint alors à Paris, et fut nommé préfet de police le 10 juillet 1815, en remplacement de M. Courtin. De ce moment, M. Decaze ne cessa de recevoir les preuves les moins equivoques de la confiance de Louis XVIII.

Comme préfet de police, M. Decaze eut des devoirs sans doute bien pénibles à remplir : il fit d'abord arrêter le malheureux Labédoyère, et lui fit subir les premiers interrogatoires. Il dut ensuite interroger le *Brave des Braves*, ce vaillant maréchal Ney, qui fut arrêté le 8 août, et fusillé le 25 novembre 1815!..... Louis XVIII nomma M. Decaze conseiller-d'état, et le département de la Seine l'élut député de la chambre *introuvable*, où il vota souvent avec cette majorité furibonde qu'il devait lui-même contribuer à chasser deux ans plus tard.

Fouché ayant été renvoyé du ministère de la police générale, M. Decaze lui succéda le 25 septembre 1815. Un de ses premiers actes comme ministre, fut la présentation à la chambre des députés, d'une loi suspensive de la liberté individuelle. Plusieurs autres mesures rigoureuses furent également proposées par M. Decaze; et pourtant M. Decaze est un homme doux et humain! il obéissait sans doute à l'irrésistible impulsion de cette malheureuse époque; mais il n'en était pas moins responsable des pénibles concessions qu'il lui faisait journellement. Louis XVIII le fit comte le 27 janvier 1816.

Cependant un orage terrible se formait sur la tête du ministre de la police : accusé d'abord de l'évasion de Lavalette, dont il ne lui fut que trop facile de se justifier, il le fut bientôt après par les hommes qui ne demandaient que des rigueurs, d'un crime bien autrement grand à leurs yeux, celui d'adoucir, par les instructions confidentielles emanées de son administration, ses actes ostensibles. Dès lors la haine de la majorité, à laquelle M. Decaze n'avait

que trop obéi, le poursuivit constamment, et il eût été forcé de quitter le portefeuille sans la puissante protection qu'il trouva dans le monarque lui-même. M. Decaze apprit à connaître les hommes composant cette majorité qui érigeait en dogmes politiques des doctrines barbares, et médita, avec plusieurs de ses collègues, l'ordonnance du 5 septembre 1816, à laquelle il prit la part la plus active.

Mais avant d'arriver à cette époque de la régénération momentanée de la France, nous ne pouvons ensevelir sous un silence timide l'horrible procès connu sous le nom d'*Affaire des Patriotes de* 89, où trois infortunés expièrent, par un supplice affreux, l'excès de leur confiance dans quelque agens de police; ni ces conspirations factices qui ensanglantèrent Lyon et les départemens voisins pendant plus d'un an; ni ces ordres de mort qui volaient par le télégraphe!..... Nous sommes loin d'attribuer à M. Decaze la conception infernale qui a conduit dans l'abîme tant de malheureuses victimes de cette époque. M. Decaze n'était pas ministre de la justice, il est vrai, mais il l'était de la police du royaume, et la police prit la plus grande part à ces odieuses et sanglantes affaires. Nous regrettons qu'un tel souvenir se rattache à l'administration de M. Decaze, parce que nous sommes loin de lui contester des intentions généreuses.

L'ordonnance du 5 septembre parut enfin, et la France, momentanément délivrée des hommes de 1815, respira en envoyant une part de ses bénédictions à M. Decaze, l'un des principaux instigateurs de cette mesure salutaire. Les exécutions de Lyon s'arrêtèrent. M. Decaze fut nommé pair de France. La faveur dont il jouissait auprès de Louis XVIII allait toujours en augmentant, comme la haine de ses ennemis.

Nous passerons sous silence l'affaire des sieurs Robert, qui fit jeter les hauts cris au côté droit de la chambre,

contre le ministère de la police : il y avait sans doute de l'arbitraire de sa part ; mais cet arbitraire, les hommes qui attaquaient M. Decaze l'avaient voulu ; il était juste qu'ils en subissent eux-mêmes les conséquences.

A dater du 5 septembre la tâche de M. Decaze devint plus facile à remplir ; il marchait ou semblait marcher avec la nation. Il proposa aux chambres le projet de loi tendant à exempter tout écrit de la censure préalable, ainsi que celui qui modifiait l'odieuse loi du 29 octobre 1815 sur la suspension de la liberté individuelle. Bientôt la loi des élections du 5 février 1817 parut, et devint presque aussitôt populaire : à chaque renouvellement quinquennal un grand nombre des membres de la chambre introuvable cédaient leurs places à des députés constitutionnels ; mais en même temps le centre ministériel s'éclaircissait : aussi tout faisait préjuger qu'en très-peu d'années la chambre des députés ne se composerait plus que de ceux qui voulaient la charte tout entière.

De ce moment le ministère vit qu'il allait perdre la majorité : il s'arrêta dans la route constitutionnelle qu'il avait paru vouloir suivre, et demeura stationnaire.

Les cris d'une généreuse indignation s'étant élevés contre la police, dont l'organisation était encore celle de 1815, c'est-à-dire une révoltante inquisition de la pensée pénétrant par les plus lâches moyens dans les secrets des familles, M. Decaze la défendit. Toutefois le ministère de la police ne tarda pas à être supprimé et réuni à celui de l'intérieur, dont le portefeuille fut confié à M. Decaze le 18 décembre 1818.

Le nouveau ministre de l'intérieur n'osant plus avancer dans la route constitutionnelle, et ne voulant ou ne pouvant pas reculer, établit alors le système de *bascule*. Mais M. Decaze n'en fut pas l'inventeur, le directoire l'avait déjà employé, et l'on s'étonne que l'expérience faite par

les directeurs de la république n'ait pas servi aux ministres de la royauté. Par son système M. Decaze voulait, disait-il, « royaliser la nation, nationaliser le royalisme, protéger « tous les intérêts acquis, toutes les propriétés, maintenir « une égalité complète et droite, ramener l'oubli du passé, « éteindre les haines; faire aimer le pouvoir et le faire « respecter. » Tel était le but louable que M. Decaze déclarait vouloir atteindre; mais il se trompa dans les moyens qu'il employa à cet effet. En ménageant tous les intérêts il ménageait ceux des hommes de 1815, et les intérêts de ces hommes n'étaient ni ceux de la nation, ni ceux du roi.

Les ultrà-royalistes furent ménagés par M. Decaze dans un moment où il avait le pouvoir de les abattre; ce fut là une des grandes fautes de son administration. Les hommes de 1815 se relevèrent insensiblement après l'ordonnance du 5 septembre, et devinrent plus hostiles que jamais contre M. Decaze en particulier, et contre les institutions qui pouvaient rendre la France constitutionnelle; encore un renouvellement quinquennal de la chambre, et la France l'était pour toujours. Le danger parut pressant; les ultrà-royalistes n'avaient plus d'espoir que dans le renversement de la loi d'élection; ils osèrent l'attaquer par la proposition de M. Barthélemy à la chambre des pairs. Cette proposition était soutenue par le président du conseil des ministres, M. de Richelieu.

M. Decaze s'opposa à toute espèce de changement à la loi attaquée; il devint alors populaire, et fut bientôt à l'apogée de la puissance. M. de Richelieu dut se retirer, et Louis XVIII nomma M. Decaze président du conseil des ministres le 19 novembre 1819.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, le général Dessolles et le baron Louis, arrivèrent le même jour au ministère. M Decaze obtint, le 3 mars suivant, une ordonnance

qui fit entrer dans la chambre des pairs des hommes de la France nouvelle, qui donnèrent de la force à l'aristocratie constitutionnelle.

M. Decaze jouissait alors de toute la faveur du roi son maître, et il lui était facile à cette époque de devenir également le ministre de la nation : il n'avait besoin, pour arriver à ce grand résultat, que de maintenir la loi du 5 février. Mais M. Decaze voulait s'assurer une majorité servile dans la chambre des députés, et les élections de 1819 venaient d'y faire entrer un grand nombre d'hommes indépendans : il craignit de perdre cette majorité qu'il s'était créée. Oubliant de calculer qu'une majorité plus forte, parce qu'elle eût été nationale, aurait remplacé la majorité servile s'il eût pris franchement la route constitutionnelle, M. Decaze, alarmé de l'attitude libre que la chambre prenait, intimidé par les attaques menaçantes du côté droit, entraîné par une partie de ses collègues au ministère, fit à ses ennemis la plus grande des concessions, et à la France le présent le plus funeste : il coopéra à la rédaction d'une nouvelle loi relative aux élections. Le 15 février, deux jours après l'assassinat du duc de Berri, M. Decaze, pâle, tremblant comme un homme qui va commettre un grand crime, lut à la tribune des députés le projet de loi sur les élections, et, le même jour, il proposa la censure des journaux!.....

C'était là tout ce que ses ennemis désiraient. De ce moment leur haine contre M. Decaze ne fut plus qu'une rage sans frein, sans pudeur. Le journaliste Martainville l'accusa de trahison; le député Clausel de Coussergues le dénonça comme complice de l'assassinat du duc de Berri; tous les chefs du côté droit de la chambre, tous les journaux de ce parti, l'attaquèrent avec une violence à laquelle M. Decaze ne fut plus à même de résister. Abandonné par le centre gauche, M. Decaze remit entre les mains du roi le porte-

feuille de l'intérieur, et se retira du ministère, quatre jours après avoir proposé la loi d'élection qui devait détruire celle du 5 février, et placer la France entre les mains des hommes qui

> Au char de la raison s'attelant par derrière,
> Veulent à reculons le traîner dans l'ornière.

Ainsi se termina la carrière ministérielle de M. Decaze. Si ce jeune favori du roi eût fait comme ses trois collègues Gouvion-Saint-Cyr, Dessoles et Louis; s'il eût donné sa démission avant d'avoir porté une main liberticide sur la loi du 5 février 1817, sa popularité aurait été immense; il fût devenu le favori de la nation. M. Decaze serait resté le ministre, l'homme qu'elle aurait opposé, dans toutes les circonstances, aux Villèle, aux Corbière, aux Peyronnet, etc., etc. Dans la position où il s'est placé, les partisans du pouvoir absolu le repousseront toujours, et les amis de la liberté lui opposeront ses derniers actes ministériels.

Lorsque M. Decaze sortit du ministère le roi lui conféra le titre de duc, le créa ministre d'état, et le nomma son ambassadeur en Angleterre. M. Decaze ne resta pas longtemps à Londres, où il reçut le grand cordon du Saint-Esprit; il revint en France dans le mois de juillet 1820, donna sa démission, et alla dans son pays se livrer à des travaux agricoles.

M. Decaze, veuf de la fille du comte Muraire, a épousé, le 11 août 1818, mademoiselle de Saint-Aulaire, petite-fille, par sa mère, du dernier prince régnant de Nassau-Saarebruck. En considération de ce mariage, il reçut du roi de Danemark le titre et le duché de Glukesbourg.

Nous ne terminerons pas cet article sans rendre un juste hommage à l'administration de M. Decaze sous le rapport

de l'industrie, des arts, du commerce et de l'agriculture. Ami des sciences et des arts, il honora les savans et les artistes. On lui doit le nouvel enseignement du conservatoire, l'institution des deux conseils pour l'encouragement du commerce et des manufactures, la fondation de plusieurs sociétés d'agriculture; il institua l'enseignement des sciences appliquées à l'industrie, et fit paraître avec une nouvelle pompe la fête de l'exposition des produits de l'industrie française.

Depuis son entrée à la chambre des pairs, M. Decaze s'est franchement rallié aux amis d'une sage liberté et à ceux qui veulent la charte tout entière. Il n'a laissé échapper aucune occasion de combattre les doctrines du ministre Villèle; le budget lui en a souvent fourni le prétexte, et tous les discours de M. Decaze, pair de France, lui font le plus grand honneur. Il fut un des premiers à se faire inscrire contre le projet de loi sur la presse qu'avait enfanté le garde-des-sceaux Peyronnet, projet qui fut retiré avant d'être soumis à la discussion de la chambre des pairs. M. Decaze se distingua encore par les discours remarquables qu'il prononça, tant lors de la discussion de la loi sur le jury, qu'à l'époque de la présentation de la loi sur la juridiction militaire. En un mot, M. Decaze est aujourd'hui un des plus fermes appuis du parti constitutionnel dans la chambre des pairs, où il brille souvent par une éloquence persuasive qu'il ne possédait pas toujours lorsqu'il était ministre.

DECRÈS (Denis) naquit à Chaumont, département de la Haute-Marne, le 22 juin 1761. Destiné à suivre la carrière militaire, il entra au service de la marine à l'âge de 18 ans; il était à peine garde-marine qu'il sut se faire distinguer.

Le 13 avril 1781, pendant la malheureuse bataille que le comte de Grasse livra dans la mer des Antilles, un vaisseau français était tellement désemparé qu'il ne pouvait plus se sauver : ce vaisseau allait tomber entre les mains des ennemis, lorsque le jeune Decrès, ne consultant que son courage, ose se jeter dans un canot, et, sous le feu de toute la flotte anglaise, il porte à ce vaisseau un câble à l'aide duquel une frégate le prend à la remorque et le sauve.

L'avancement de Decrès fut rapide : en 1786 il était déjà lieutenant de vaisseau, et au commencement de la révolution il servait dans l'Inde en qualité de major d'une division navale. Plus attaché à sa patrie qu'à de vains préjugés, Decrès n'émigra pas ; il revint en France. Arrêté comme noble, il éprouva d'abord quelques tracasseries, mais il ne tarda pas à être élevé au grade de capitaine de vaisseau. En 1795 il fut nommé chef de division, et devint contre-amiral le 16 avril 1797.

Decrès fut de l'expédition d'Egypte, et commandait l'escadre légère d'observation au combat d'Aboukir. Échappé à ce désastre, il entra à Malte, coopéra avec son escadre, pendant dix-sept mois, à la défense de cette place, et ne se détermina à en sortir que pour ne pas épuiser les ressources d'une vaillante garnison qui ne mesurait la durée de sa résistance que sur celle de ses approvisionnemens. Il appareilla sur le *Guillaume Tell* à la vue de l'ennemi, qui l'avait déjà canonné et désemparé avant d'avoir quitté le port. Dans cette position il se trouva au milieu de l'escadre anglaise : entouré, foudroyé de toutes parts, il fut pris, ou plutôt sauvé par les Anglais, après avoir sauté sur la dunette de son vaisseau. Cette action de vigueur à laquelle l'ennemi rendit hommage, reçut cette récompense si belle et si simple qu'on décernait aux braves à cette époque héroïque ; il fut décoré d'un *sabre d'honneur*.

Decrès rentra en France par suite d'un échange, et fut aussitôt nommé préfet maritime à Lorient. Enfin un arrêté des consuls lui confia le ministère de la marine, qu'il sut conserver si long-temps.

Toutefois l'issue malheureuse de l'expédition de Saint-Domingue, que l'on attribuait à son administration, et la faveur dont jouit Latouche-Tréville à son retour, faillirent à lui enlever ce portefeuille, qui fut même promis à ce dernier; mais par une circonstance bizarre, Decrès fut tellement bien servi par l'amiral Bruix, qui voulait aussi être ministre de la marine, que Decrès resta à sa place, et aucun des deux concurrens ne fut nommé.

Le crédit de Decrès fut dès lors inébranlable, et les faveurs vinrent le trouver à l'hôtel du ministère. En 1804 il fut élevé au grade de vice-amiral. Napoléon le fit grand-officier de la Légion-d'Honneur, et le nomma président du collége électoral de la Haute-Marne, qui le désigna pour candidat au sénat conservateur. Le brave Latouche-Tréville étant mort en 1805, Decrès hérita de son grade d'inspecteur des côtes de la Méditerranée sans cesser d'être ministre. En 1806 il obtint, comme grand-officier de l'empire, le titre de président à vie du collége électoral du département de la Seine. Cependant, malgré les nombreuses distributions de titres que Napoléon n'avait cessé de faire depuis l'établissement de l'empire, son ministre de la marine ne fut créé duc qu'en 1813. Le 11 novembre de la même année M. Decrès épousa Mme de Saligny, duchesse de San-Germano.

Lar estauration vint mettre fin aux longues fonctions ministérielles du duc Decrès, qu'il reprit encore durant les cent jours. Il fit aussi partie de la chambre des pairs de cette époque. Ce ministre fut chargé par la commission de gouvernement de la direction du départ de Napoléon; les instructions qu'il donna aux capitaines des frégates sur les-

quelles l'ex-empereur devait s'embarquer, prouvent le respect et l'attachement de M. Decrès à celui que la fortune venait d'abandonner pour toujours. Le duc Decrès quitta définitivement le ministère à la seconde rentrée du roi. Il vivait dans la retraite lorsque, le 2 novembre 1820, un événement funeste, qui est resté un mystère, vint accélérer le terme de ses jours : M. Decrès fut brûlé dans son lit par l'explosion de plusieurs paquets de poudre qu'on avait placés sous ses matelas. Au même instant son valet de chambre se précipita d'une fenêtre de 40 pieds de hauteur. Tous les soupçons se portèrent sur ce malheureux, qui mourut le lendemain sans vouloir dire autre chose, sinon que des inconnus l'avaient saisi et jeté par cette fenêtre. Une soustraction d'argent et de billets à ordre n'a laissé aucun doute sur l'auteur de cet assassinat. M. Decrès est mort des suites de ses blessures le 7 décembre suivant.

Voici ce que M. de Las Cases a recueilli dans une des conversations de Napoléon à Sainte-Hélène, sur le compte de ce ministre : « Napoléon ne pouvait pas dire qu'il fût « content de Decrès, et il pensait qu'on pouvait peut-être « lui reprocher sa constance à son égard ; mais le manque « de sujets avait dû le maintenir ; car, après tout, Decrès « était encore ce qu'il avait pu trouver de mieux. Il avait « du commandement, son administration était rigoureuse « et pure. Il avait de l'esprit, et beaucoup, mais seule- « ment pour sa conservation et sa politique personnelle. « Il ne créait rien, exécutait mesquinement, marchait et « ne voulait pas courir. » — « L'impopularité de Decrès « était extrême. »

Nous nous permettrons d'ajouter à ce portrait quelques traits qui le rendront plus ressemblant, et nous dirons que Napoléon gardait ce ministre parce qu'il n'éprouvait jamais de sa part le moindre obstacle à ses volontés, parce que Decrès avait fait beaucoup crier les marins et les em-

ployés de la marine, à cause des économies auxquelles il les soumettait impitoyablement, ce qui était une recommandation auprès du maître, et enfin parce que Decrès avait voué une haine furibonde aux Anglais.

La marine française essuya de grands désastres pendant la durée du ministère de Decrès; mais il sut les réparer par 93 vaisseaux de ligne et 62 frégates, qui furent construits dans les treize années de son administration. On n'oubliera pas non plus les immenses travaux de Cherbourg, d'Anvers, de Flessingue, etc., etc., exécutés en même temps.

DEFORGUES. Nous aurons peu de chose à dire sur un homme qui fut, il est vrai, ministre des affaires étrangères de la république, mais dont nous ignorons l'origine et la fin. Aucune biographie n'a pu nous fournir les détails qui nous manquent sur ce ministre.

Tout ce que nous avons pu apprendre, c'est qu'il était membre de cette municipalité qui, dans la matinée du 10 août 1792, chassa le corps municipal et se mit à sa place, sans autre droit que la loi du plus fort. Le 21 juin 1793, Hérault-de-Séchelles le proposa pour remplir la place de ministre des affaires étrangères, qu'occupait Lebrun. Deforgues fut accepté et installé; mais il ne dut pas avoir beaucoup à faire, car pendant la durée de son ministère la France n'eut aucune relation hors de ses frontières. Il y avait tout au plus trois mois que Deforgues était ministre lorsque Hébert le dénonça aux Cordeliers: il fut destitué et arrêté. Mangourit prit aussitôt sa place.

Cependant Deforgues eut le bonheur de ne pas être mis à mort avant le 9 thermidor, et cette journée le sauva. Sous le directoire il fut nommé ambassadeur en Hollande. La révolution du 18 brumaire le fit rentrer en France quelques mois après son départ.

Les consuls employèrent M. Deforgues comme commissaire-général de police, et l'envoyèrent à Nantes. Il ne tarda pas à être encore remplacé, par suite d'une rivalité qui s'éleva entre lui et Letourneur de la Manche, alors préfet du département de la Loire-Inférieure.

Enfin M. Deforgues partit en 1804 pour la Nouvelle-Orléans, où il allait remplir les fonctions de consul de France. Nous ignorons ce qu'il est devenu.

DEGRAVE (N.) était colonel d'infanterie avant la révolution : il en embrassa les principes avec ardeur, et fut porté au ministère de la guerre lors du renvoi de Servan, en 1792. Ce fut ce ministre qui organisa les armées de Luckner, de Lafayette et de Rochambeau, et qui ordonna les premières dispositions défensives contre les armées coalisées qui venaient envahir la France. Il se plaignit à l'assemblée constituante de l'insubordination des troupes, demanda des mesures répressives, et la mise en état de siége des places frontières.

Se sentant bientôt accablé par le fardeau d'un ministère si difficile à cette époque, il donna sa démission, qui fut acceptée. Un décret de l'assemblée lui permit de sortir de Paris ; mais après le 10 août, un décret d'accusation fut porté contre lui, et il fut obligé de fuir. Nous ignorons ce qu'il est devenu depuis lors, n'ayant plus reparu sur la scène politique.

Degrave fut un homme de bien, mais de peu de capacité.

DEJEAN (Jean-François-Aimé), né à Castelnaudary le 6 octobre 1749, était fils d'un président au présidial de cette ville.

Reçu fort jeune à l'école du génie de Mézières, il ob-

tint, en 1768, un brevet de lieutenant en second : deux ans après, il fut nommé lieutenant en premier, et ingénieur en chef ordinaire ; mais ce ne fut qu'en 1780 qu'il passa capitaine : il servait dans ce grade lorsque la révolution éclata. M. Dejean, passionné pour tout ce qui est grand et généreux, embrassa avec ardeur la cause de la liberté, et fut, dès 1790, employé à l'armée du Nord comme chef de bataillon de son arme. Il se distingua à la prise de la citadelle d'Anvers, devint commandant du génie et directeur des fortifications, et rendit de grands services aux attaques de Courtrai et de Menin, ainsi qu'aux siéges d'Ypres et de Nimègue. Dans le mois de septembre 1793, il reçut le brevet de général de brigade, et passa, en cette qualité, à l'armée du Rhin. Deux ans après, il fut promu au grade de général de division, et rejoignit le quartier-général de l'armée du Nord, en Hollande. Beurnonville, général en chef de cette armée, ayant été appelé à celle de Sambre-et-Meuse, laissa le commandement de l'armée du Nord au général Dejean.

En 1798, le directoire mit M. Dejean à la réforme ; mais il fut réintégré aussitôt après le 18 brumaire. Le gouvernement consulaire le nomma conseiller-d'état, et l'envoya en mission à Gênes, avec la qualité de ministre extraordinaire. Dans cette mission, dont le but était de coopérer à l'organisation de la république ligurienne, M. Dejean donna des preuves de ses talens comme administrateur et comme homme d'état. De retour en France, le premier consul le nomma directeur-ministre de la guerre, et le 21 août 1803, M. Dejean devint aussi grand-trésorier de la Légion-d'Honneur.

Nommé, en avril 1805, président du collége électoral de la Somme, il fut élu candidat au sénat conservateur par ce département. Quelque temps après, l'empereur le décora du grand cordon de la Légion-d'Honneur. En oc-

tobre 1805, il accompagna Napoléon à Strasbourg; et lors de l'invasion des Anglais dans l'île de Walcheren, le général Dejean se rendit à Anvers pour hâter les mesures de défense.

Des causes qui ne sont pas bien connues, mais qui paraissent tenir à un défaut de prévoyance de la part de M. Dejean, lui firent retirer le portefeuille de l'administration de la guerre, le 3 janvier 1810, que l'empereur donna au comte de Cessac (Lacuée). Cette défaveur dura peu : M. Dejean fut presque aussitôt nommé premier inspecteur du génie, créé sénateur et comte de l'empire. Le 10 janvier 1812, M. Dejean fut élu encore président à vie du collége électoral d'Indre-et-Loire.

A cette époque eut lieu l'inconcevable conspiration de Mallet, et le comte Dejean fut désigné pour présider le conseil de guerre qui jugea et condamna les généraux Mallet, Guidal et Lahorie, ainsi que quelques-uns de leurs complices.

Lors de la première restauration, le roi nomma le comte Dejean pair de France, commissaire extraordinaire dans la onzième division militaire, et chevalier de Saint-Louis. M. Dejean n'en fut pas moins créé pair au retour de Napoléon, replacé dans ses fonctions de premier inspecteur du génie, et désigné pour remplir la place de grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en l'absence de M. Lacépède.

Au second retour du roi, le comte Dejean fut privé de tous ses emplois et dignités; et son fils, lieutenant-général, aide-de-camp de Napoléon, fut compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815. Toutefois, dans les premiers mois de 1818, le comte Dejean fut consulté par le gouvernement sur l'administration de la guerre, et rendit de véritables services par ses bons conseils. Son fils obtint alors sa radiation de la liste des proscrits. L'année suivante M. De-

jean fut de nouveau appelé aux hautes fonctions de pair de France.

Lorsque le gouvernement s'avisa, quoique un peu tard, de mettre de l'ordre dans les liquidations de l'arriéré, et qu'un conseil de révision fut institué à cet effet, M. le comte Dejean en fut nommé président : l'on ne pouvait donner cette surveillance à un homme qui pût mieux la remplir que M. Dejean. Ce vieillard vénérable avait encore toute l'activité de sa jeunesse : le travail était son élément. Rien, dans l'administration de la guerre surtout, ne lui était étranger, il en connaissait aussi bien les plus petits détails que les grandes parties. Il avait la juste réputation d'un homme probe : il n'était sévère qu'envers les malversateurs; la douceur de ses mœurs, sa bienveillante affabilité dans toutes les relations sociales, l'avaient fait chérir de tous ses subordonnés. Le comte Dejean est mort en 1824, après avoir rendu de grands services à son pays, tant comme guerrier que comme administrateur.

DEJOLI (N.) est né à Montpellier; il était avocat aux conseils du roi en 1789, et servit avec zèle, mais toujours avec honneur, la cause de la révolution.

Nommé, en 1787, lieutenant de maire au bureau de ville, il devint ensuite secrétaire-greffier de la commune de Paris, et fut appelé, le 29 juin 1792, au conseil du roi en qualité de ministre de la justice.

Le 10 juillet suivant, il déclara, au nom du conseil, « qu'il n'était plus au pouvoir du ministère de défendre le « royaume de l'anarchie qui menaçait de tout engloutir; « qu'en conséquence ses collègues et lui avaient simultanément donné leur démission au roi. » Dejoli, auquel le parti de la Gironde, qui exerçait alors une grande influence dans l'assemblée, ne portait aucune haine, et qui

même comptait des amis parmi ses membres les plus distingués, conserva néanmoins, malgré cette démission apparente, le portefeuille de la justice, et le 9 août 1792 il dénonça de nouveau les manœuvres des jacobins, et annonça que le péril de la monarchie était au comble.

La terrible révolution qui éclata vingt-quatre heures après, donna Danton pour successeur à Dejoli dans le ministère de la justice.

Sur la motion de Philippeaux, Dejoli fut traduit au tribunal révolutionnaire le 10 décembre 1793, mais il ne fut pas mis en jugement.

Rendu à la liberté après le 9 thermidor, Dejoli abandonna la carrière politique pour se livrer à celle du barreau.

Nommé avocat au conseil-d'état sous le gouvernement impérial, Dejoli, qui avait été conservé dans ses fonctions pendant la première restauration, cessa de les remplir après le second retour de Louis XVIII.

DESTOURNELLES (N.). Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur cet ex-ministre des finances de la république; tout ce que nous savons, c'est qu'il fut nommé commissaire des finances le 14 juin 1793, et qu'il occupa ces fonctions jusqu'au 17 brumaire an IV, époque à laquelle il fut remplacé par Faypoult.

DESSOLES (Jean-Joseph-Paul-Augustin, marquis), est né d'une famille honorable à Auch, le 3 juillet 1767. Son oncle, depuis évêque de Chambéry, dirigea son éducation. En 1792 il entra au service, et il était capitaine dans la légion des Montagnes lorsqu'il fut envoyé comme aide-de-

camp du général Régnier et adjoint à l'état-major. Il fut destitué quelque temps après, en vertu de la loi qui excluait de l'armée les ci-devant nobles; mais lorsqu'on eut reconnu que cette loi était contraire aux intérêts de la république, il fut rappelé sous les drapeaux, et reçut le grade d'adjudant-général au commencement de l'an II.

M. Dessoles fit la première campagne d'Italie sous les ordres de Bonaparte, et fut choisi par lui pour porter au directoire la copie des préliminaires de Léoben, signés le 29 germinal an V. Le 12 prairial suivant, Dessoles fut élevé au grade de général de brigade, et deux ans après il reçut le commandement d'un corps de troupes avec lequel il eut un engagement contre les Autrichiens dans la Valteline; il les battit quoiqu'il n'eût que 4,000 hommes seulement à opposer à 7,000, et les chassa de toutes leurs positions, après leur avoir fait éprouver une perte considérable, tant en tués qu'en blessés, et pris 18 pièces de canon. Ce fait d'armes si brillant valut à Dessoles le grade de général de division. Dans cette même année il fut nommé chef d'état-major de Schérer, et ensuite de Moreau à l'armée d'Italie, ce qui lui fournit de nouvelles occasions de donner des preuves de sa valeur. On le vit aussi se signaler avec le général Gouvion-Saint-Cyr à la terrible journée de Novi, après la mort du général Joubert, dont ils auraient voulu partager la fin glorieuse. A la fin de l'an VII, le général Dessoles réunit sous son commandement toutes les troupes cantonnées dans la Ligurie, et passa quelque temps après à l'armée du Rhin comme chef d'état-major du général Moreau.

Au commencement de floréal an VIII il entra en campagne avec l'armée qu'il avait organisée, et à la tête de laquelle il effectua le passage du Rhin. Il déploya aussi le plus grand zèle aux batailles de Moerkirch, de Biberach, et à l'affaire de Newbourg, où le célèbre Latour-d'Auvergne,

premier grenadier de France, fut tué. Le général Dessoles se distingua de la manière la plus éclatante à la bataille d'Hohenlinden. Il se couvrit aussi de gloire aux passages de l'Inn, de la Saab, de la Salza, à l'affaire de Vokelbruch, à Traun et à la prise de Lintz. L'empereur d'Autriche, voyant que les Français n'étaient qu'à vingt lieues de sa capitale, demanda la paix pour la sauver. Elle fut conclue et signée à Lunéville. A cette époque le général Dessoles revint à Paris et fut nommé conseiller-d'état, section de la guerre. Ce fut alors qu'il épousa Mlle Dampierre, fille du général de ce nom, mort glorieusement sur le champ de bataille en 1793. La place de membre de l'administration de la guerre fut offerte au général Dessoles, mais il la refusa et repartit en l'an XII pour l'armée active.

Chargé du commandement en chef provisoire de l'armée de Hanovre après le départ du général Mortier, il fit la conquête de ce royaume, bien moins par la force des armes que par sa douceur, son intégrité et sa sage administration.

C'est vers cette époque que la conspiration dans laquelle le général Moreau se trouva impliqué fut découverte. Tous les corps d'armée s'empressèrent d'envoyer au premier consul une adresse de félicitations. Dessoles fut vivement pressé par son état-major pour remplir cette formalité; mais étant ami de Moreau, il se trouvait dans une position difficile et délicate; il s'en tira adroitement en rédigeant, sans la signer, une adresse qui ne compromettait ni son ami, ni lui-même. Après l'arrivée du général Bernadotte en Hanovre, il demanda à rentrer en France, et fut envoyé au camp de Boulogne, où il ne fit pour ainsi dire que paraître, parce qu'il ne voulut point accepter la place de chef d'état-major du général Lannes. Il vivait depuis quelques années isolé et indépendant dans une campagne près d'Auch, lorsqu'en 1808 il reçut de Napoléon l'ordre

de l'accompagner en Espagne. Dessoles y reçut le commandement d'une division de l'armée du centre. Il eut souvent occasion de faire briller ses talens militaires et sa bravoure dans cette guerre difficile, et se distingua surtout à l'affaire de Tolède en août 1809, à la bataille d'Ocana le 18 novembre, au passage de la Sierra-Moréna, etc. Il entra dans Cordoue le 18 janvier 1810, et fut chargé du commandement de cette ville et du royaume de Jaën. Son administration fut intègre. Rentré dans sa patrie, le général Dessoles se retira de nouveau dans son pays, où il resta jusqu'à l'ouverture de la campagne de Russie, époque à laquelle il suivit l'armée en qualité de chef d'état-major du prince Eugène. Il quitta l'armée à Smolensk et rentra en France. Nous ignorons les motifs de ce départ, sur lequel nous ne faisons aucune réflexion. Tout ce que nous savons, c'est qu'il donna pour prétexte le délabrement de sa santé.

Dès lors le général Dessoles cessa de prendre part aux affaires jusqu'aux événemens de 1814. Dans ces graves circonstances le gouvernement provisoire appela le général Dessoles pour lui confier le commandement de la garde nationale parisienne.

En ce moment de crise et d'incertitude, où l'empereur de Russie s'était érigé en arbitre souverain des destinées de la France, de fréquens conseils se tenaient chez ce monarque, où les intérêts de la dynastie de Napoléon étaient soutenus par plusieurs maréchaux et par le duc de Vicence. La régence de Marie-Louise allait être continuée, lorsque le général Dessoles, qui avait été appelé à ce conseil, s'y opposa vivement et demanda le retour des Bourbons. Au même instant la défection du duc de Raguse détruisit toutes les chances que Napoléon avait encore; cette défection acheva d'entraîner l'empereur Alexandre vers la cause

qu'appuyait le général Dessoles, et le rappel des Bourbons en France fut décidé.

A l'arrivée du comte d'Artois, le général Dessoles fut nommé membre du conseil-d'état provisoire. Le roi lui témoigna sa reconnaissance en le créant ministre d'état, pair de France, et major-général des gardes nationales du royaume. Au mois de mars 1815, il envoya dans les départemens les instructions les plus énergiques pour arrêter la marche de Napoléon; mais elles ne produisirent aucun effet. Le général Dessoles accompagna le roi jusqu'à Béthune, revint ensuite à Paris, et se retira dans une maison de campagne des environs, où il resta pendant la durée des cent jours sans y être nullement inquiété.

Après la seconde restauration il reprit le commandement de la garde nationale et rentra dans tous ses honneurs; mais comme il ne partageait pas l'exagération sanguinaire du parti vainqueur, il se vit obligé, dès la fin d'octobre 1815, de donner sa démission du commandement de la garde nationale, dans lequel il fut immédiatement remplacé par le maréchal Oudinot.

Nommé, dans le mois de mars 1817, membre de la commission de la chambre des pairs, il fit sur la loi de finances un rapport dans lequel il prouva l'absurdité des paroles du ministre de la guerre, qui avançait que les pensions avaient été accordées dans une juste proportion. « Cela me paraît moins certain, dit-il, lorsque l'on com-
« pare les 29,000,000, résultat de vingt-cinq années de
« guerre, aux 17 ou 18,000,000 de plus, résultat de deux
« années de paix. »

Lorsqu'il s'agit, en 1818, de statuer sur la liberté de la presse, le général Dessoles démontra que ce qu'on entendait par délits de la presse offrait en résultat plus d'inconvéniens que de dangers réels. Il fut membre de la commission chargée d'examiner la loi de recrutement proposée

par le ministre de la guerre Gouvion-Saint-Cyr, et se montra grand partisan de cette loi nationale. La session de 1817 avait donné à la France la loi du 10 mars 1818; cette loi, ainsi que l'ordonnance du 5 septembre et la loi du 5 février 1817, étaient autant de bienfaits que l'on devait au ministère dont le maréchal Gouvion-Saint-Cyr faisait partie; mais la majorité de ce ministère fut effrayée ou séduite, et c'est alors qu'on la vit refuser les autres garanties accordées par la charte. La France en fut alarmée, et une multitude de pétitions réclamèrent en faveur du système constitutionnel; c'est au milieu de ces inquiétudes que l'ordonnance du 28 décembre annonça un changement de ministère. Le général Dessoles fut nommé pour remplacer M. le duc de Richelieu comme président du conseil des ministres, avec le portefeuille des affaires étrangères. Le nouveau ministre présenta aux chambres la proposition d'une récompense nationale à décerner à M. le duc de Richelieu. Lors de la proposition faite le 26 février à la chambre des pairs par M. Barthélemy, pour changer la loi des élections, M. Dessoles s'éleva contre ce changement d'une manière très-énergique. « Comme président du « conseil des ministres, s'écria-t-il, je m'élève contre la « proposition du noble marquis.... Déjà un ministre du roi « a déclaré, du haut de cette tribune, que jamais proposi- « tion plus funeste ne pouvait sortir de l'enceinte de cette « chambre.... Lorsque la nation est à peine échappée aux « inquiétudes que lui avaient causées des bruits répandus « avec une affectation maligne sur un changement total de « la loi des élections, est-il prudent de venir quelques ins- « tans plus tard proposer vaguement de la modifier? N'é- « tait-on pas assuré d'avance que ces paroles indiscrètes « allaient exciter une méfiance et une irritation dange- « reuses? »

Le général Dessoles fut chargé du portefeuille du mi-

nistère de la guerre pendant la maladie du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et justifia tous les articles du budget de ce département.

La France était alors persuadée qu'elle ne pourrait trouver de garantie que dans la jouissance entière des institutions promises par la charte. La loi du 5 février avait déjà donné de dignes représentans, et jamais, malgré les intrigues, l'opinion publique ne se fit mieux sentir que dans le choix de ces députés. Encore une année, et la majorité de la chambre était constitutionnelle : c'en était fait de l'arbitraire ministériel. Ses partisans, bien convaincus que leur système ne pouvait prévaloir avec la loi des élections, en proposèrent et en discutèrent le changement dans le conseil des ministres. MM. Dessoles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis, représentèrent avec force, mais inutilement, le danger de porter une atteinte aussi violente à la charte; l'oligarchie triompha, et ces honorables ministres donnèrent leur démission le 19 novembre 1819. Depuis lors le général Dessoles vit éloigné des affaires publiques, et ne se fait voir qu'à la chambre des pairs, où il se montre toujours l'ami des libertés garanties par la charte.

DIGEON (ALEXANDRE-ELISABETH-MICHEL) est né à Paris le 26 juin 1771 : son père était fermier-général. Au commencement de la révolution le jeune Digeon, aujourd'hui *vicomte*, en embrassa les principes avec ardeur, et voulut servir la république. Il entra d'abord dans un bataillon d'infanterie en qualité de sous-lieutenant; mais il ne tarda pas à quitter cette arme pour entrer dans celle de la cavalerie. A toutes les affaires où se trouva Alexandre Digeon il se battit comme on se battait alors, et gagna les grades de capitaine et de chef d'escadron sur les champs de bataille. Nommé en 1802 colonel du 26e régiment des

chasseurs à cheval, M. Digeon fit la campagne d'Austerlitz, après laquelle il fut créé commandant de la Légion-d'Honneur. Il reçut le brevet de général de brigade à la fin des campagnes de Prusse et de Pologne, et fut envoyé en Espagne au commencement de 1807. Six ans après, en 1813, il fut nommé général de division, et servit en cette qualité sous les ordres du maréchal Suchet.

A l'époque de la restauration, le général Digeon se voua tout à coup à la cause des Bourbons : il reçut la croix de Saint Louis en 1814. Il ne servit pas durant les cent jours. Au retour du roi il fut employé comme inspecteur général de cavalerie. Jusque-là le général Digeon, ni plus ni moins brave que tant d'autres généraux, ne s'était pas fait particulièrement distinguer, et l'on pourrait même dire que son nom se trouvait confondu dans la foule ; mais en 1815 ses opinions lui valurent d'être appelé au poste d'aide-de-camp de *Monsieur*, aujourd'hui Charles X. Bientôt après Louis XVIII le créa pair de France et vicomte.

Le vicomte Digeon, qui avait montré un caractère doux et humain dans sa carrière militaire, se rendit alors tristement célèbre par la violence de ses opinions dans les procès de conspiration soumis à la chambre des pairs.

M. de Peyronnet, qui, comme toute la France le sait, assistait à ces débats, avait dès lors éprouvé une vive sympathie pour M. le vicomte Digeon ; et lorsqu'à la fin de mars 1823 la faction des ténèbres voulut repousser le maréchal Victor du ministère de la guerre, elle fit nommer *provisoirement* à ce ministère le vicomte Digeon, et essaya d'envoyer le vrai ministre en Espagne en qualité de major-général ; mais l'absence du général ne fut pas longue : prévenu du mauvais tour qu'on voulait lui jouer sur ses derrières, il fit volte-face, arriva dans la rue de Grenelle au pas de charge, et culbuta le vicomte Digeon de la position où on l'avait placé quelques jours avant. M. Digeon fit sa re-

traite un peu en désordre sur le palais du Luxembourg, où il attend une occasion favorable pour reprendre l'offensive.

DONDEAU fut un de ces ministres de la république qui ne firent que paraître et disparaître, ne laissant pas même le temps à l'histoire de retenir leurs noms.

Il exerçait les fonctions d'avocat à Douai lorsque la révolution éclata; il en embrassa les principes avec ardeur, se fit distinguer, devint successivement maire de Douai, administrateur du département du Nord, et juge au tribunal criminel du même département.

Le ministère de la police ayant été créé, Dondeau fut appelé à Paris par le célèbre Merlin, de son pays, et employé dans ce ministère en qualité de chef de division. En moins de deux ans Dondeau vit changer quatre ministres, et enfin il succéda au ministre Sottin le 25 pluviôse an VI. Trois mois après, Dondeau fut lui-même remplacé par Lecarlier.

De ce moment Dondeau parcourut une nouvelle échelle descendante dans les emplois publics : de la place de ministre il tomba, en 1798, à celle d'administrateur de la loterie, et en 1807 il n'était plus que simple juge au tribunal de Melun. Nous ignorons s'il vit encore; dans ce cas, il pourrait bien n'être plus rien du tout, et cela est d'autant plus probable, qu'un ancien ministre sous la république n'a pas dû échapper au système épurateur qui, depuis 1815, a éloigné des affaires publiques tant d'hommes qui avaient bien mérité de la France.

DOUDEAUVILLE DE LAROCHEFOUCAULD (MICHEL, duc de) pair de France, ex-ministre de la maison du roi.

M. le duc de Doudeauville est, au moment où nous écrivons cet article, un vieillard vénérable par son âge et par ses qualités personnelles. Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur sa jeunesse, et nous ignorons même comment il a traversé la révolution et la période impériale. Toutefois nous pouvons affirmer qu'il ne se dépouilla jamais des préjugés de sa caste, et que la restauration de 1814 le trouva prêt à défendre les priviléges de la noblesse et du clergé, et à combattre toutes les institutions populaires; aussi fut-il nommé pair de France. Nous ignorons s'il a fait, ainsi que son fils le vicomte Sosthène, le voyage de Gand dans les cent jours, ce qui d'ailleurs n'est pas fort important.

Au second retour des Bourbons il fut envoyé dans la deuxième division militaire en qualité de commissaire extraordinaire du roi. On sait que Louis XVIII fut bientôt obligé de rappeler tous ces commissaires extraordinaires, parce qu'ils nuisirent plutôt qu'ils ne furent utiles à la cause royale.

Vers la fin de 1815 M. de Doudeauville présida le collége électoral du département de la Marne, qui envoya à la chambre *introuvable* des députés dignes d'y siéger.

Quoique M. de Doudeauville soit un orateur très-médiocre, il monta souvent à la tribune des pairs pour s'opposer à la loi des élections du 5 septembre 1817. Il se prononça aussi contre la liberté de la presse et la liberté individuelle. En général il défendit tous les projets liberticides des ministres de cette époque.

Fidèle à ses principes, M. de Doudeauville fut ensuite l'un des plus chauds défenseurs de la proposition de l'ex-membre du directoire, marquis de Barthélemy, tendante

à modifier cette même loi des élections du 5 septembre, qui était devenue si populaire.

En 1821 M. de Doudeauville obtint la direction générale des postes. A cette époque la France était couverte d'espions et de misérables agens de police, toujours prêts à s'introduire dans l'intérieur des familles pour en dénoncer les opinions : le secret des lettres ne fut pas plus respecté que le secret des familles; mais il est juste de dire que M. de Doudeauville ne fit en cela que suivre la marche qui lui avait été tracée par ses prédécesseurs.

En sa qualité de pair de France, M. de Doudeauville appuya la loi pour la *septennalité*. Quelque temps après, dans le mois d'août 1824, il fut appelé aux fonctions de ministre de la maison du roi en remplacement de M. de Lauriston.

Le nouveau ministre de la maison du roi se montra toujours dévoué à M. de Villèle, et appuya toutes les mesures proposées par le triumvirat ministériel, qui conçut le fameux projet de loi sur la presse.

Un événement déplorable vint enfin ouvrir les yeux de M. de Doudeauville sur les suites que pourrait avoir sa déférence aux actes du ministère : le scandale dont la France fut témoin lors des obsèques du vertueux Larochefoucauld-Liancourt, commença à brouiller M. le duc de Doudeauville avec ceux de ses collègues qui restèrent insensibles aux outrages faits à la dépouille mortelle du philanthrope de Liancourt. M. de Doudeauville fut sur le point de donner sa démission, mais il se résigna à rester au ministère par des considérations de famille.

Toutefois l'amé de M. de Doudeauville, déjà froissée, s'indigna de la mesure qui licenciait la garde nationale de Paris; aucune considération ne put alors l'empêcher de suivre l'impulsion de son cœur ; il quitta un ministère qui venait de prouver que rien n'était sacré pour lui. M. de

Doudeauville reçut dans cette circonstance le plus touchant témoignage de l'approbation que sa noble conduite avait obtenue de tous les partis.

Son fils, le vicomte Sosthène, directeur des beaux-arts et colonel d'une des légions de la garde nationale, voulait suivre l'exemple que son père venait de lui donner; mais il a laissé échapper cette belle occasion de faire oublier sa conduite en 1814.

DUBOIS DE CRANCÉ (EDOUARD-LOUIS-ALEXIS), naquit à Charleville en 1747. Son goût pour l'état militaire le fit entrer dans la compagnie des mousquetaires de la maison du roi; mais y ayant éprouvé quelques contrariétés qu'il ne put supporter, il en sortit, et fut fait lieutenant des maréchaux de France. On lui contesta ses titres de noblesse, auxquels il attachait peu de prix parce qu'il avait dans son cœur le sentiment de l'égalité, que les tracasseries qu'on lui fit éprouver augmentèrent encore.

Elu député aux états-généraux par le tiers-état du bailliage de Vitry-le-Français, il apporta dans cette assemblée les dispositions les plus prononcées pour une réforme générale dans le gouvernement. Il commença par s'occuper des troupes, et proposa une nouvelle organisation des régimens, ainsi qu'une constitution militaire. Ce fut lui qui le premier demanda, sur la fin de 1789, que l'armée fût formée par la conscription des citoyens actifs de chaque département. En 1790, il insista pour le rachat des droits féodaux, et fit effacer du procès-verbal, des réclamations élevées contre la suppression des ordres religieux. A cette époque, l'opinion de Dubois de Crancé paraissait être que le gouvernement représentatif était le plus convenable. Il proposa à l'assemblée que le roi fût le chef suprême de l'armée, et ne voulut pas que l'on changeât

sa dénomination de roi de France contre celle de roi des Français. Selon son opinion, les membres du corps législatif ne devaient pas appartenir au ministère public, et il fit une motion dans ce sens.

Le corps législatif voulait s'attribuer le droit de fixer le nombre de tous les grades de l'armée; M. Dubois s'y opposa, et soutint que cette faculté ne lui appartenait pas.

A cette époque, les mécontens, qui étaient en grand nombre, répandaient journellement une quantité prodigieuse de pamphlets contre les révolutionnaires. L'assemblée voulut réprimer et punir leurs auteurs; une discussion eut lieu à cet égard, et l'opinion de M. Dubois fut regardée comme la plus sage: il vota pour que les auteurs d'écrits incendiaires fussent jugés par un jury, afin d'éviter l'inquisition des juges. Quand Louis XVI eut accepté la constitution de 1791, M. Dubois fit décréter que la lettre du roi portant son acceptation serait envoyée à tous les régimens, afin de donner aux militaires une haute idée du pacte qui liait les Français avec leur souverain. Il fit déclarer que les hommes de couleur deviendraient libres dès qu'ils auraient mis le pied sur le sol français.

Dubois de Crancé ne fut point membre de l'assemblée législative qui succéda à la constituante; mais le département des Ardennes le nomma député à la convention nationale. La première mission dont on le chargea, fut d'aller à l'armée des Alpes pour y destituer le général Montesquiou, contre lequel il proposa ensuite un décret d'accusation. Il dut en même temps examiner la conduite du général Anselme, mais il justifia ce dernier à son retour. Dubois de Crancé fut choisi pour annoncer à Louis XVI qu'on lui accordait un conseil en vertu d'un décret; et, ce qui paraîtra surprenant d'après ses antécédens, il s'opposa à ce que le roi captif eût la permission de communiquer avec sa famille. Il vota la mort de ce malheu-

reux prince sans aucune restriction, se refusant avec barbarie à toute espèce de sursis ou d'appel.

Il s'occupa pendant long-temps de l'organisation de l'armée : la fusion des troupes de ligne avec les volontaires nationaux, les récompenses que l'on devait accorder aux militaires, leur avancement, leur retraite, furent l'objet d'un des rapports qu'il fit adopter à la convention. Nommé président de la convention et membre du comité de salut public, il quitta ces fonctions au commencement de 1793, pour se rendre à l'armée des Alpes en qualité de commissaire. Il transmit au général Kellermann l'ordre de marcher sur Lyon, qui venait de se révolter. Il y marcha lui-même, et annonça le 6 août à la convention qu'il s'était mis à la tête de 20,000 républicains pour coopérer à la destruction de cette ville, et faire justice de ses habitans. Dubois de Crancé ne jouit pas long-temps du bonheur qu'il éprouvait à foudroyer ses concitoyens : il fut accusé, dénoncé et même arrêté ; mais il eut l'adresse de se justifier, et fut mis en liberté. De retour à Paris, il fit, en 1794, à la société des jacobins, la singulière proposition de demander à chaque récipiendaire, ou aux membres que l'on épurerait, « ce qu'ils avaient fait pour être pendus « dans le cas où la contre-révolution arriverait. » Dubois de Crancé avait beaucoup d'amour-propre, ce qui faisait que souvent il embrassait plus qu'il ne pouvait faire, et se trompait quelquefois. Il était très-propre à une chose et il y réussit : ce fut sur sa proposition que la convention décréta l'embrigadement des troupes, l'organisation des compagnies de chasseurs et de l'infanterie légère. Il fut dénoncé par Robespierre et Couthon ; à son tour il dénonça Jean de Bry et l'accusa de fédéralisme. Il eut le bonheur d'échapper à tous les périls, et de sortir victorieux de toutes les luttes sanguinaires qui précédèrent le 9 thermidor. A la suite de cette journée, il fit décréter

que le tribunal criminel prononcerait contre tous les individus mis hors de la loi. Il fut un de ceux qui demandèrent avec le plus d'empressement le maintien de la liberté de la presse : il ne cessa de montrer la plus grande animosité contre les partisans de Robespierre ; cependant il proposa que le gouvernement révolutionnaire fût maintenu jusqu'à la paix. Devenu membre du comité de salut public, il s'empressa de réintégrer le général Kellermann, qui avait été disgracié. Dubois de Crancé passa de la convention au conseil des cinq cents ; il s'y occupa encore spécialement de tout ce qui avait rapport aux armées, et des moyens d'améliorer le sort des militaires. Il obtint pour ceux qui étaient en congé le droit de voter dans les assemblées primaires, et termina sa mission législative en appuyant le projet de Savary, tendant à une commutation de peine en faveur des prévenus de la conspiration royale, condamnés à mort le 8 avril 1797.

En 1799, il fut nommé inspecteur-général des troupes ; mais il quitta cet emploi peu de temps après pour passer au ministère de la guerre, dont on lui donna le portefeuille. Il l'avait encore à l'époque du 18 brumaire, journée à laquelle il s'opposa vivement de concert avec une partie du directoire dont il était demeuré l'appui ; mais quoi qu'il fît, Dubois de Crancé ne put traverser les projets du général Bonaparte. Toutefois après le renversement du directoire, ce ministre se présenta devant le premier consul, et celui-ci l'accueillit en lui disant : « Je croyais « que vous m'apportiez votre portefeuille. » Ces paroles furent comprises, et Dubois de Crancé donna sa démission aussitôt.

Dès lors il s'éloigna des affaires publiques, et se retira dans ses propriétés, où il se livra à l'agriculture. Il est mort le 28 juin 1814 à Rethel, inebranlable dans les principes qu'il avait professés dès les premiers jours de la

révolution, mais ramené par l'expérience à de plus justes idées sur leur application.

Dubois de Crancé a publié plusieurs brochures sur la conscription, les finances, la contribution foncière, les travaux de l'assemblée nationale, etc., etc., dont quelques-unes sont très-remarquables.

DUBOUCHAGE (LE VICOMTE), pair de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit à Grenoble le 1er avril 1749. Son goût pour l'état militaire et ses connaissances dans les sciences qui y sont relatives, le firent avancer rapidement dans cette partie. En 1784, il fut nommé chef de brigade au corps de l'artillerie des colonies; deux ans après, il devint sous-directeur à Brest. Le 1er juillet 1792, il reçut le titre d'inspecteur-général de l'artillerie maritime, et enfin, le 21 du même mois, Louis XVI l'appela au ministère de la marine, et lui confia presque en même temps, par *interim*, le portefeuille des affaires étrangères. A la triste journée du 10 août, M. Dubouchage voyant que tous les moyens de douceur employés par le roi n'avaient pu calmer la fureur du peuple, conseilla à Louis XVI de se mettre à la tête des Suisses et des sections de Paris qui lui étaient restées fidèles, et de repousser la force par la force. Cette proposition violente n'obtint l'approbation ni du roi ni de son conseil. M. Dubouchage accompagna la reine depuis le château des Tuileries jusqu'à la salle de la convention, et ne se sépara de Louis XVI que lorsque ce prince fut conduit au Temple. Un décret de la convention ayant déclaré le ministre de la marine, ainsi que tous ses collègues, déchu de la confiance de la nation, M. Dubouchage songea à sa propre sûreté; c'est alors que Monge lui fournit les moyens de quitter la France, où il ne rentra que quel-

que temps après le 18 brumaire. Comme son attachement à la cause des Bourbons était connu, il fut soupçonné de la servir, et fut arrêté; mais il ne tarda pas à être rendu à la liberté. Depuis ce temps il vécut à Paris, et s'y trouvait encore en 1814. Le 31 mars, M. Dubouchage fut un de ceux qui se prononcèrent pour la dynastie des Bourbons. Louis XVIII le nomma commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Pendant les cent jours, il resta à Paris avec mission d'y servir la cause royale. Le 27 septembre 1815, il fut nommé ministre de la marine.

Un des premiers actes de M. Dubouchage fut un rapport au roi, tendant à faire mettre en jugement le contre-amiral Linois, gouverneur de la Guadeloupe, et son commandant en second, pour avoir fait arborer le drapeau tricolore dans cette colonie.

Quelques jours après, il combattit dans la chambre des députés les amendemens de la commission qui tendaient à aggraver la rigueur de la loi d'amnistie du 24 juillet.

M. Dubouchage ne fut point favorable dans le conseil à l'ordonnance du 5 septembre; mais il n'en conserva pas moins le portefeuille jusqu'au 22 juin 1817. Il donna alors sa démission et fut remplacé par M. Molé. Louis XVIII éleva M. Dubouchage à la pairie, où il alla voter avec l'aristocratie de cette chambre. Il avait conservé le titre de ministre d'état, avec le traitement de 20,000 fr. qui y était attaché, et un autre traitement de 10,000 fr. Ce ministre est mort le 12 avril 1821, à l'âge de 72 ans.

On a justement reproché à M. Dubouchage d'avoir mis à la réforme un grand nombre d'officiers de marine, braves, instruits, dans la force de l'âge, pour appeler à leurs places d'anciens officiers qui n'avaient plus servi depuis la révolution. C'est de cette classe d'officiers qu'est sorti le commandant de la frégate la *Méduse*, perdue sur les côtes d'Afrique avec des circonstances qui font frémir d'hor-

reur et d'indignation. C'est encore à M. Dubouchage qu'est due la création d'un collége royal de marine à Angoulême, position maritime sur laquelle les mauvaises plaisanteries ne sont pas encore épuisées. La caisse des Invalides, instituée sous Louis XVI, fut rétablie par M. Dubouchage sur ses anciennes bases.

Sous le rapport des opinions, ce ministre était digne de figurer à côté des Ferrand, Montesquiou, Corbière, etc., etc.

DUMOURIEZ (CHARLES-FRANÇOIS-DUPÉRIER) naquit à Cambrai, le 25 janvier 1739, d'une famille parlementaire de Provence. Le grand-père paternel de Charles-François ayant eu de deux lits vingt-quatre garçons et huit filles, plusieurs membres de cette nombreuse famille adoptèrent le nom de Mouriés, qui était celui de leur mère, et qui, par corruption, a été changé en *Dumouriez*. Le père de Charles-François était commissaire des guerres.

L'enfance de Dumouriez fut très-pénible; il resta noué jusqu'à l'âge de six ans et demi, traîné dans une chaise roulante, et entièrement emmaillotté de fer, suivant les préjugés barbares de cette époque, en sorte qu'il devenait rachitique et qu'on désespérait de le sauver, lorsqu'un abbé le prit chez lui et le délivra de ses fers. Dumouriez reprit de la force, devint même robuste, et retourna chez son père à dix ans. Il alla faire ses études au collége Louis-le-Grand à Paris, d'où il sortit en 1753 : il apprit alors les langues vivantes et les mathématiques.

Lors de la guerre de sept ans, le père de Dumouriez ayant été nommé l'un des commissaires des guerres de l'armée chargée de conquérir le Hanovre, il se fit adjoindre son fils. Sans y être obligé par son état, le jeune Dumouriez voulut aller au feu; il y reçut des balles dans

ses habits, et en rapporta un goût décidé pour la carrière militaire.

A dix-neuf ans il obtint un brevet de cornette de cavalerie dans le régiment d'Escars : il fit les campagnes de 1759 et 1760. La veille de la bataille de Clostercamp, Dumouriez, qui était d'ordonnance, se trouva assailli par une vingtaine de hussards ennemis; il en mit cinq hors de combat; mais son cheval étant tombé mort, les hussards tirèrent sur lui presque à bout portant : un coup de feu lui enleva le doigt du milieu de la main droite, un autre lui brûla les cheveux et lui cribla le visage de grains de poudre : au moment où il allait succomber il fut délivré par un aide-de-camp de ce même prince de Brunswick que Dumouriez fit battre en retraite dans les plaines de Champagne en 1792. Dumouriez avait reçu six blessures graves et six fortes contusions; il fut renvoyé au bout de quatre jours après avoir reçu des éloges du prince de Brunswick. Sa guérison fut longue : en rentrant à son régiment il obtint une compagnie, et avant la paix de 1763 il avait aussi reçu la croix de Saint-Louis; mais à cette époque il fut compris dans une réforme nombreuse.

Dumouriez, au bout de sept ans, ne rapportait de ses services que vingt-deux blessures, une stérile décoration et des dettes : il avait alors vingt-quatre ans et une imagination ardente. Capable des plus grandes choses aussi bien que des plus grands écarts, une passion contrariée qu'il avait conçue pour une de ses cousines le détermina à s'empoisonner avec quinze grains d'opium; des remords l'ayant saisi aussitôt, il avala l'huile d'une lampe, et rendit tout le poison qu'il avait pris.

Il se lia ensuite avec le célèbre Favier, faiseur diplomatique, et se lança dans les intrigues qui amenèrent les guerres de Corse. Il fit un voyage en Italie à pied et sans le sou. A son retour il eut une scène avec le ministre Choi-

seul, à la suite de laquelle il se vit obligé de quitter la France. Il alla en Espagne et en Portugal, et fut enfin rappelé au commencement de la guerre de Corse. On le nomma aide-maréchal des logis de l'armée expéditionnaire, et on lui donna 18,000 livres pour payer ses dettes et s'équiper.

Chemin faisant, Dumouriez fut chargé d'une commission singulière, celle de déporter sur les côtes de l'état ecclésiastique les jésuites espagnols que le comte d'Aranda venait d'expulser de l'Espagne, et qui s'étaient réfugiés en Corse. Il remplit cette mission avec humanité. Il se battit vaillamment, sans négliger de prendre part à toutes les intrigues du quartier-général.

En 1770, Dumouriez fut envoyé en mission secrète auprès des confédérés polonais insurgés contre l'influence russe. La disgrâce de M. de Choiseul ne tarda pas à le faire revenir à Paris, où il vécut quelque temps sans activité.

Envoyé encore en mission secrète à Hambourg pour lever des troupes, et cette opération n'ayant pas eu lieu, il fut arrêté dans le mois d'octobre 1773, et enfermé à la Bastille; il en sortit au bout de six mois pour être exilé au château de Caen.

A son avènement au trône, Louis XVI nomma Dumouriez commandant de Cherbourg. Il fut fait maréchal-de-camp par ancienneté en 1788.

Dumouriez ne se prononça d'abord qu'avec circonspection pour les principes de la révolution de 1789; néanmoins il sut acquérir assez de popularité pour être commandant-général des gardes nationales du département de Cherbourg.

En 1790, Dumouriez vint à Paris et se fit recevoir au club des jacobins, qui comptait alors beaucoup d'hommes honorables. Il suivait le parti dominant, mais avec modé-

ration ; en même temps il se faisait connaître personnellement de Louis XVI, en lui envoyant des plans de conduite.

En 1791 Dumouriez fut nommé commandant de la douzième division militaire, où il arrêta les premières étincelles de l'insurrection vendéenne. L'année suivante il fut fait lieutenant-général par droit d'ancienneté.

Au commencement de la session de l'assemblée législative, Dumouriez fut appelé à Paris par les girondins, qui le prônèrent beaucoup sur la recommandation de Gensonné. Il ne se fut pas plutôt faufilé dans les intrigues d'alors, qu'il conçut le projet de supplanter le ministre des affaires étrangères. En effet il ne tarda pas à être proposé au roi, et reçut ce portefeuille le 15 mars 1792.

La conduite ministérielle de Dumouriez fut franche, décidée, habile. Son plan était d'acquérir de la popularité au roi en le faisant marcher à la tête de la révolution. Les trois mois de son ministère furent pénibles pour lui ; il travailla beaucoup, ce qui ne l'empêcha pas d'être en butte aux injures, aux pamphlets, et même aux attentats. Louis XVI, qui avait eu d'abord des préventions contre Dumouriez, finit par lui accorder sa confiance, et la reine elle-même ne tarda pas à partager les mêmes dispositions.

Dumouriez vota pour le licenciement de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Ce fut par le conseil de Dumouriez que le roi se décida à provoquer la déclaration de guerre contre le roi de Hongrie et de Bohême. Ainsi Dumouriez a allumé la première étincelle d'un incendie qui a duré vingt-cinq ans.

Cependant Dumouriez ne tarda pas à se brouiller avec les girondins et avec ceux des ministres qui étaient de ce parti. Il eut une scène très-vive avec Servan, relativement à la formation d'un camp de 20,000 hommes sous Paris : toutefois Dumouriez conseilla au roi de sanctionner cette

mesure, et parvint à triompher de sa répugnance : il demanda aussi la sanction du décret de déportation des prêtres non assermentés, et ne put l'obtenir.

Louis XVI chargea Dumouriez d'opérer sans trop d'impopularité le renvoi des ministres Roland, Servan et Clavière, qui furent congédiés le 13 juin. Dumouriez fut alors chargé provisoirement du portefeuille de la guerre, et devint ministre dirigeant de la monarchie tombée en dissolution ; mais il ne garda ce portefeuille que quatre jours, au bout desquels le roi, influencé par les feuillans, accepta sa démission.

Ainsi finit ce ministère de trois mois, durant lequel Dumouriez fit preuve à la fois d'un bon esprit et d'une grande habileté. Cependant les girondins ne voulurent plus voir en lui qu'un intrigant ambitieux, tandis que Robespierre l'accusait journellement à la tribune des jacobins d'être l'instrument dévoué de ce parti. Haï à la fois des constitutionnels et des républicains, Dumouriez se retira dans les camps, et alla servir en qualité de lieutenant-général sous les ordres du maréchal Luckner.

Dans le mois de juillet 1792, Dumouriez prit le commandement de l'armée que venait de quitter le général Lafayette, proscrit. Cette armée ne comptait que 17,000 combattans, qu'il trouva dans le désespoir et la confusion où l'avaient laissée la proscription et l'absence de leur chef. Dumouriez avait alors auprès de lui le jeune duc de Chartres, aujourd'hui duc d'Orléans, qui servait dans l'armée française en qualité d'aide-de-camp du général en chef, et les deux demoiselles Fernig, qui lui servaient aussi d'aides-de-camp et d'officiers d'ordonnance.

Cependant les Prussiens avaient profité de ce moment terrible pour s'avancer sur le territoire français. Tout en battant en retraite devant un ennemi supérieur, Dumouriez réorganisa et recruta son armée ; il donna le temps au

corps de Beurnonville de venir le joindre, et occupa les défilés de l'Argonne, où il arrêta long-temps les Prussiens en leur faisant perdre un temps précieux. Au milieu de quelques avantages balancés, parut l'armée de Kellermann, qui vint camper le 17 septembre sur les hauteurs de Valmy, à la gauche de Dumouriez. On s'observa de part et d'autre pendant trois jours; enfin le 20 septembre il s'engagea une vive canonnade depuis sept heures du matin jusqu'à dix; alors l'action devint générale, et Kellermann battit les Prussiens.

L'ennemi fut bientôt forcé à la retraite par le mauvais état des chemins, le manque de vivres et la dysenterie, et non à la suite d'un traité secret, comme on en répandit le bruit dans le temps. Kellermann le poursuivit jusqu'à la frontière, et Dumouriez se rendit à Paris, où il fut accueilli avec enthousiasme.

Quelque temps après il retourna à l'armée du Nord, qu'il trouva nombreuse, mais nouvelle au métier de la guerre. Il n'en médita pas moins la conquête de la Belgique, couverte par l'armée du duc de Saxe-Teschen, qui avait pris position et s'était retranchée sur les hauteurs de Jemmapes. Le 6 novembre 1792 s'engagea une canonnade des plus vives; à midi commença une attaque générale de la droite, commandée par Beurnonville, et de la gauche, confiée au duc de Chartres, alors lieutenant-général. L'avantage fut long-temps disputé; enfin Dumouriez décida la victoire en sa faveur par une charge de cavalerie qui mit l'ennemi en déroute.

Devenu maître de la Belgique par le gain de la bataille de Jemmapes, Dumouriez prit ses quartiers d'hiver sur la Meuse et sur la Roër.

En ce moment l'anarchie faisait les plus grands progrès en France, et menaçait d'une proscription prochaine ceux qui voulaient fonder la liberté sur le respect des lois. Du-

mouriez s'efforça de mériter l'affection des Belges, et l'on assure qu'il songeait à se faire déclarer duc de Brabant lorsque la convention décréta, le 15 décembre 1793, la réunion de la Belgique à la France. Ce décret irrita au plus haut point Dumouriez, qui dès lors commença à parler avec mépris de la convention, et fit craindre, dans les termes les moins équivoques, la colère d'un général victorieux. La convention en fut promptement instruite, et, pour mieux le braver, elle envoya en Belgique une nuée d'agens. L'autorité de Dumouriez finit par être avilie et méconnue à tel point, qu'il crut devoir se rendre à Paris pour se plaindre.

Il se trouvait dans la capitale lors du procès de Louis XVI, et ce fut en vain qu'il forma le projet de sauver ce prince. Après la catastrophe du 21 janvier, Dumouriez retourna à l'armée du Nord, destinée à faire la conquête de la Hollande. Comme il sentait le besoin d'être toujours victorieux pour lutter avantageusement contre ses ennemis, Dumouriez se décida à risquer une bataille rangée; mais la fortune l'abandonna sur le champ de bataille de Nerwinde : il fut forcé de battre en retraite. Dès lors il prévit le sort qui l'attendait, et quoique jusqu'à ce jour son intention eût été de rester fidèle à la république si les gouvernans eussent voulu admettre des idées d'ordre et de justice, il conçut alors le projet de détruire le pouvoir de la convention, et de rétablir la constitution de 1791. Dumouriez vaincu, humilié, menacé par ses ennemis, voulut leur renvoyer la terreur : il annonça hautement qu'il allait marcher sur Paris. En moins de vingt-quatre heures ces paroles retentirent à la convention, à la commune, aux jacobins, aux quarante-huit sections; partout on se prononça contre le vainqueur de Jemmapes. Des commissaires furent envoyés à son quartier-général afin de pénétrer ses véritables intentions : Dumouriez parla devant eux avec

la plus grande imprudence, et dès lors il traita avec le prince de Cobourg: des deux côtés il fut décidé que la constitution de 1791 serait rétablie en France, et Dumouriez avait, dit-on, jeté les yeux sur le jeune duc de Chartres. Dans cette intention, Dumouriez fit un mouvement qui indiquait le dessein de s'assurer des places de Lille, Valenciennes et Condé, et d'y faire proclamer la constitution de 1791. Il échoua dans cette entreprise par l'imprudence de ses agens.

Vers le même temps arrivèrent à son quartier-général quatre commissaires de la convention, accompagnés du ministre de la guerre Beurnonville.

Déterminé à désobéir, Dumouriez les écouta d'abord de sang froid et leur répondit avec ironie; mais bientôt il s'exhala en imprécations contre Paris et la convention. Il finit par s'écrier : « Des tigres veulent ma tête; je ne veux « pas la leur donner. » A peine avait-il achevé, que l'un des commissaires, Camus, l'interpella vivement en ces mots : « Citoyen général, voulez-vous obéir au décret « de la convention nationale et vous rendre à Paris? » « Pas en ce moment, répondit Dumouriez. « Eh bien, « reprit Camus, je vous déclare que je vous suspends de vos « fonctions; vous n'êtes plus général, et j'ordonne qu'on « s'empare de vous. » A ces mots la surprise et la colère se manifestèrent parmi le nombreux état-major dont le général était environné, et lui-même faisant entrer quelques hussards, leur commanda, en allemand, d'arrêter les quatre députés ainsi que le ministre de la guerre.

Dumouriez écrivit à la convention, aussitôt après cet éclat, qu'il allait marcher sur Paris pour délivrer la France de l'oppression. Dès lors il abandonna sa fortune à l'audace. L'armée apprit les desseins de son général sans trop d'émotion d'abord; mais bientôt des murmures éclatèrent, et la défection commença. Dumouriez voulut se rendre à

Condé, accompagné du duc de Chartres, de deux colonels et de quelques officiers et hussards; chemin faisant il rencontra une colonne de trois bataillons de volontaires : il passa au milieu d'eux, parla à leurs officiers, et en était déjà éloigné de cent pas lorsque la tête de la colonne se mit à courir sur lui en poussant des cris tumultueux. Il prit le parti de s'éloigner au petit trot : bientôt les coups de fusil succédèrent aux cris et aux injures; deux hussards et deux domestiques furent tués, le colonel Touvenot eut deux chevaux tués sous lui. Dumouriez ne pouvant plus rejoindre son camp, dont il se trouvait coupé, se réfugia chez les impériaux avec le duc de Chartres. Le lendemain il revint dans son camp où il fut bien reçu; mais la défection du corps de l'artillerie et de plusieurs bataillons lui fit juger que son entreprise était manquée : il monta à cheval avec le duc de Chartres, et se retira à Tournai, où il descendit chez le général Clairfayt; il fut suivi par le régiment de hussards de Berchiny, et par quelques centaines d'hommes seulement, que le prince de Cobourg prit à la solde de l'Autriche.

Dumouriez fut aussitôt mis hors la loi par la convention, qui promit une récompense de 300,000 fr. à quiconque le livrerait mort ou vif.

Depuis ce jour jusqu'à celui de sa mort, une terrible accusation a constamment plané sur la tête de ce général : il fut déclaré traître à la patrie. Dumouriez a cherché à se justifier dans un grand nombre d'écrits, et plusieurs historiens ont tenté de le laver de cette tache; quant à nous, en nous le figurant placé entre une mort certaine et la rebellion contre la tyrannie, nous excuserions le parti qu'il prit de payer d'audace et de chercher à détruire ses ennemis. Mais si nous le considérons dans sa fuite, lorsqu'il jugea lui-même son entreprisse manquée, nous ne saurions l'absoudre d'avoir voulu entraîner les bataillons français

dans les rangs des ennemis de la France. Sans doute son action est moins noire que celle du général Pichegru; Dumouriez ne se vendit pas, Dumouriez ne fit pas battre ses propres soldats par les soldats ennemis; mais s'ils l'eussent suivi ils auraient dû tourner leurs armes contre leurs concitoyens, et déchirer leur patrie par une guerre intestine inévitable!.....

Après sa fuite, Dumouriez se retira d'abord à Bruxelles, puis à Cologne; l'électeur de cet état lui ayant refusé la permission de séjourner à Margentheim, il se rendit en Suisse. Dans le mois de juin 1793, il s'embarqua pour l'Angleterre, et reçut peu après du ministre Pitt, auquel il était allé rendre visite, l'ordre de quitter ce pays. Il revint alors en Suisse, parcourut l'Allemagne, et fit, dans la dernière année du règne de Paul Ier, un voyage en Russie: on l'accueillit d'abord assez gracieusement, mais peu de temps après il fut pour ainsi dire invité à sortir de Russie. En quittant cet empire, Dumouriez retourna en Angleterre, où il se déclara dans ses écrits l'un des ennemis prononcés du premier consul. La bienveillance du duc d'York lui valut une pension assez considérable qui lui a permis d'attendre paisiblement la fin de sa longue et orageuse carrière, sous la protection hospitalière de la Grande-Bretagne.

Lors de la guerre de l'indépendance espagnole, Dumouriez, qui n'avait encore rien perdu de l'activité de son imagination, fit passer un plan de défense pour l'Espagne à la junte de Séville, et ce plan n'a pas peu contribué aux succès obtenus par les Espagnols contre l'invasion française.

Il ne fut pas du nombre des proscrits que la restauration de 1814 rappela dans leurs foyers: nous ignorons quels motifs le retinrent en Angleterre; mais on sait que, fidèle aux principes de 1789, qui furent ceux de toute sa vie, il

accompagna de ses vœux, de ses conseils, de ses encouragemens, les efforts du parti libéral en France. Opposé au système de la Sainte-Alliance, il fit passer aux constitutionnels de Naples, ainsi qu'à ceux du Portugal, un plan de défense approprié à leur position.

Dumouriez est mort à Londres le 14 mars 1823, âgé de 84 ans : il a été enterré dans l'église de Sainte-Marie-d'Hentey, sur la Tamise.

Le général Dumouriez a publié plusieurs écrits, dont les principaux sont : — *État présent du royaume de Portugal*, *en* 1766. — *Cahier d'un bailliage qui n'enverra point de députés aux états-généraux*, 1789. — *Galerie des aristocrates militaires*, et *Mémoires secrets*, 1790. — *Correspondance du général Dumouriez avec le ministre de la guerre Pacha, pendant la campagne de la Belgique, en* 1792. — *A la Convention nationale et à la Nation française*, 1793. — *Mémoires du général Dumouriez, écrits par lui-même*, 1794. —*Coup d'Œil politique sur l'avenir de la France*, 1795. — *Lettres du général Dumouriez*, 1795. — *Aux Assemblées primaires*, 1795. — *Réponse au Rapport du député Camus*, 1796. — *De la République*, 1796. — *Tableau spéculatif de l'Europe*, 1798. — *Nouveau Tableau*, 1799. — *Fragmens sur Paris*, 1800. — *Campagnes du maréchal de Schomberg en Portugal*, traduction. — *Jugement sur Bonaparte*, 1807, etc., etc.

DUPONT DE L'ÉTANG (LE COMTE PIERRE) est le frère du lieutenant-général Dupont-Chaumont ; est né à Chabannais le 14 juillet 1763. Ses premières armes eurent lieu en Hollande, dans la légion de Maillebois ; et quand ce corps fut licencié, il entra dans l'artillerie. Il revint en France au commencement de la révolution, et passa lieutenant dans le régiment d'Auxerrois ; il ne tarda pas à être nommé capitaine dans celui de Brie. Il fit la

campagne de 1792 à l'armée du Nord, comme aide-de-camp du général Théobald Dillon : il fut blessé à l'affaire de Tournai et renversé dans un fossé près de son général, qui venait d'être tué, ce qui fit croire que lui-même était mort ; il fut obligé de revenir à Paris prouver son existence. Etant allé rejoindre le général Dumouriez, il remplit les fonctions d'aide-de-camp auprès du général Arthur Dillon. Il se fit remarquer à l'affaire de la forêt d'Argonne, au passage des Islettes. Après la mort du général Arthur Dillon, il passa adjudant-général à l'armée de Belgique. Dupont de l'Etang fut nommé général de brigade au commencement de l'année 1793 ; il s'était retiré sur Lille avec le général Lamarlière, auquel il donna l'idée de former le camp de la Madeleine, où se rallia l'armée de Dumouriez, lors de la défection de son général.

Après la victoire d'Hondscoote, on proposa au général Dupont de remplacer Lamarlière, mais il refusa. Peu de jours après il fit prisonnier de guerre, au camp de Menin, un bataillon de grenadiers hollandais commandé par le prince de Hohenlohe. Disgracié à la suite de quelques dénonciations, il fut bientôt rappelé par Carnot, qui appréciait ses talens dans la partie administrative, et qui l'employa comme chef du bureau topographique. Ce fut dans les bureaux qu'il obtint le grade de général de division : il fut en même temps chargé de la direction du dépôt de la guerre.

Le général Dupont prit une part active au renversement du gouvernement directorial. Il quitta le ministère de la guerre à l'ouverture de la campagne d'Italie, où il fut envoyé pour remplir les fonctions de chef d'état-major de l'armée de réserve. Après la bataille de Marengo, il fut nommé ministre extraordinaire dans le Piémont, qu'il organisa en république. Remplacé par le général Jourdan le 15 août 1800, le général Dupont passa à la droite de

l'armée d'Italie, entra en Toscane, et s'empara de Florence le 15 octobre, où il organisa un gouvernement provisoire. S'il faut en croire les bruits qui circulèrent alors, le premier consul fut loin d'être satisfait de l'administration du général Dupont en Toscane. On assurait même que sa fortune datait de cette époque.

Quoi qu'il en soit, après la rupture de l'armistice, le général Dupont quitta la Toscane, et participa aux triomphes de l'armée française, particulièrement à la bataille de Pozzole, où il commandait l'aile droite, et au passage du Mincio.

Dans la campagne de 1805, avec sa seule division il battit, devant Ulm, toutes les forces du général Mack, et fit un grand nombre de prisonniers. Deux jours après il fut attaqué à Albeck par le prince Ferdinand, qui venait de sortir d'Ulm avec 25,000 hommes. Il se mit aussitôt à sa poursuite, et, secondé par un corps de cavalerie, il le contraignit à se retirer dans la Bohême, après lui avoir fait 20,000 prisonniers. Après la capitulation d'Ulm, le général Dupont battit le général russe Kutusow, sur les bords du Danube, qu'il venait de repasser à Krems, et dégagea ainsi le corps du général Mortier bloqué dans les montagnes qui bordent ce fleuve. Le général Dupont se fit également remarquer dans la campagne de Prusse et de Pologne; il se rendit très-utile à la bataille de Friedland.

Après la paix de Tilsitt, il passa au commandement du 2e corps d'armée en Espagne, sous les ordres du grand-duc de Berg. Ici se trouve le revers de la médaille de ce général.

L'insurrection de l'Andalousie avait engagé le grand-duc de Berg à faire occuper Cadix; cette mission fut confiée au général Dupont, qui s'avança avec le 2e corps, fort de 15,000 hommes environ, jusqu'à Cordoue. Là il battit une forte réunion d'Espagnols insurgés, et entra dans la ville,

qui fut pillée par ses troupes. Il était encore dans cette ville lorsqu'il apprit que l'armée espagnole du général Castanos arrivait sur ses derrières et allait lui couper ses communications avec Madrid ; il dut aussitôt rétrograder, et prendre position à Andujar. Le grand-duc de Berg ayant eu connaissance de la situation fâcheuse du général Dupont, envoya, pour le dégager, deux divisions sous les ordres du comte de Vedel. Le général Vedel arriva à marches forcées et fit sa jonction avec le général Dupont. Dès lors la retraite devenait très-facile; mais le général Dupont resta encore quelques jours à Andujar, et envoya les divisions Vedel sur ses derrières pour garder les routes par lesquelles il pouvait être tourné ; et, lorsqu'enfin il évacua Andujar, il se trouva cerné par les généraux Castanos et Redding. Une capitulation, que Napoléon appelait les *fourches caudines* de la France, fut signée par le général Dupont à Baylen. A sa rentrée en France, il fut arrêté et traduit devant la haute cour impériale, qui devait le juger. Voici comment s'exprime l'acte d'accusation dressé par Regnault de Saint-Jean-d'Angely, procureur-général près cette haute cour.

« Des interrogatoires des prévenus, des déclarations des « témoins et des pièces de la procédure, il résulte que le « général Dupont a laissé le pillage de Cordoue se prolon- « ger au-delà des premiers momens accordés à la fureur du « soldat; qu'il n'a donné des ordres pour la sûreté des « caisses publiques que trois jours après son entrée à Cor- « doue; qu'il n'a pas fait le versement de tous les fonds « à la caisse du payeur général; qu'il a évacué Cordoue « sans emmener tous ses malades, quoiqu'il eût *huit cents* « voitures d'équipages ; qu'il a donné le 18, à la levée du « camp d'Andujar, trop de soins à la conservation de ces « équipages, ce qui l'a empêché de déployer toutes ses « forces contre l'ennemi, à son arrivée à Baylen, le 19

« au matin;..... qu'il a compris dans cette trève les divi-
« sions Vedel et Dufour, pour qui elle n'avait pas été et ne
« pouvait être stipulée ; qu'il a fait rendre à l'ennemi des
« prisonniers, des canons, des drapeaux pris par la divi-
« sion Vedel selon les lois de la guerre ; qu'il a rejeté, le
« 20, les propositions du général Vedel de s'entendre avec
« lui et de reprendre le combat, et celles du général Privé
« de sacrifier les bagages, de prendre les troupes qui les
« gardaient et de faire une attaque contre Redding, en
« même temps que le général Vedel l'attaquerait aussi ;....
« qu'il a tenu, le 20, un prétendu conseil de guerre, et
« y a laissé délibérer de capituler, sans appeler le général
« Vedel ni aucun officier de sa division;..... qu'il a auto-
« risé des plénipotentiaires, dans la nuit du 21 au 22, à
« signer des conditions honteuses et déshonorantes pour
« les soldats français; qu'il a stipulé la conservation des
« bagages et effets avec un soin qui semble annoncer que
« c'était un des motifs déterminans de la capitulation; qu'il
« a compris dans cette capitulation, sans en avoir le droit,
« deux divisions entières, libres et non engagées, ayant
« les moyens de se retirer sur Madrid ; qu'il paraît l'avoir
« fait afin d'obtenir de meilleures conditions à sa propre
« division, etc., etc., etc.

« En conséquence, le général Dupont est accusé d'avoir
« compromis la sûreté extérieure de l'état, en signant une
« capitulation par laquelle il a livré à l'ennemi, non-seu-
« lement sa propre division, ses canons, armes et muni-
« tions, mais encore les postes occupés par la division
« Vedel, ses canons, armes et munitions, et ouvert ainsi
« la province de la Manche et la route de Madrid à l'ar-
« mée de Castanos ; crime prévu par l'article 77 du code
« pénal. »

Heureusement pour le général Dupont, et nous l'en félicitons bien sincèrement, la procédure traîna en lon-

gueur ; elle n'était pas encore terminée à l'époque du 31 mars 1814, qui vint lui rendre la liberté.

Le général Dupont sortant d'un long emprisonnement, fut tout à coup nommé commissaire au département de la guerre par le gouvernement provisoire.

Ce fut à cette époque que le général Dupont signa les pleins pouvoirs donnés au fameux marquis de Maubreuil, dans la mission secrète qui lui fut confiée, mission qui, d'après les révélations faites par le même Maubreuil, avait pour but l'assassinat de Napoléon et des membres de sa famille.

Cette terrible accusation, qui pèse encore sur la tête de tous ceux qui signèrent les pouvoirs donnés à Maubreuil, a été l'objet d'une enquête dans les cent jours, et le procureur-général Courtin déclara qu'il n'y avait lieu à suivre jusqu'à nouvelles charges. Cette affaire serait oubliée aujourd'hui, parce que plusieurs personnages avaient intérêt à l'ensevelir dans les cartons de la police, si Maubreuil n'était venu, après douze ans de silence, provoquer un nouveau scandale qui n'a pu rien éclaircir.

Lors de l'arrivée à Paris de Louis XVIII, le général Dupont fut définitivement chargé du portefeuille de la guerre ; mais ce général, qui avait souvent montré des talens et de l'énergie sur les champs de bataille, se montra au ministère, faible, indolent, irrésolu, dénué de toute espèce de caractère et de moyens. Il ne fit jamais paraître l'ambition d'être un seul jour le ministre de la nation et du roi ; il ne fut que le ministre complaisant de la cour et des courtisans en crédit. Sa mauvaise administration fut peut-être plus fatale à la France que ne l'avait été la capitulation de Baylen. Il mit une effrayante confusion dans les affaires de la guerre, et distribua sans discernement un nombre prodigieux de décorations de la Légion-

d'Honneur à des hommes étrangers à toute espèce de gloire nationale.

M. Dupont ne fut ministre que pendant huit mois ; il fut remplacé le 3 décembre 1815 par le maréchal Soult. Il obtint alors le commandement de la 22e division militaire. Il se trouvait à Orléans lors du retour de Napoléon, et les personnes qui l'ont vu agir, assurent qu'il a fait comme tant d'autres, c'est-à-dire qu'il a cherché à se réconcilier avec Bonaparte.

Réintégré dans son commandement à la seconde restauration, le roi l'appela au conseil privé dans le mois de septembre.

Le département de la Charente l'ayant nommé député, il vota en 1815 avec la majorité, et devint ministériel dans les sessions suivantes : on l'a même vu voter quelquefois avec le côté gauche. Lors de la discussion de la loi sur le recrutement présentée par le maréchal Saint-Cyr, le général Dupont proposa un grand nombre d'amendemens, et entre autres celui qu'aucun officier ne pût être privé de son grade sans jugement. Dupont-de-l'Eure l'interrompit brusquement alors : « Vous deviez, lui cria-t-il, « faire cette proposition quand vous étiez ministre. » Ce peu de mots renfermaient un grand reproche.

Au reste, le général Dupont a de l'instruction et de l'esprit : il est l'auteur d'un poème *sur la liberté*, qu'il publia en 1799, et qui obtint la première mention honorable à l'Institut : il l'est également d'un autre poème imité d'Ossian.

DUPORT DU TERTRE (Marguerite-Louis-François) naquit à Paris le 6 mai 1754, entra fort jeune au barreau, et y acquit aussitôt une réputation d'intégrité que les ennemis de la révolution, qui furent aussi les siens, n'osèrent jamais lui contester. Duport était doux et mo-

deste, et avait de l'esprit sans prétention; il aimait le travail et la solitude autant qu'il haïssait l'intrigue, à laquelle son caractère était tout-à-fait étranger.

Électeur de Paris dès 1789, il fut nommé lieutenant de maire au moment de l'organisation de la première municipalité, et ensuite substitut du procureur de la commune. L'archevêque de Bordeaux, M. de Cicé, ayant quitté les sceaux, le roi, sur la proposition de M. de Lafayette, le remplaça par Duport du Tertre, qui n'avait d'autre appui qu'une réputation sans tache.

Nommé le 20 novembre 1790 au ministère de la justice, Duport se montra dans ses fonctions strictement attaché à l'ordre constitutionnel; mais cette loyauté qui ne put le soustraire aux défiances de la cour, le sauva moins encore des dénonciations du parti qui, ne voyant partout que trahison, et démolissant pièce à pièce la monarchie, marchait à grands pas vers la république.

Duport avait, dans les derniers jours de mars 1792, voté dans le conseil contre la proposition de déclarer la guerre à l'Autriche, et cette opinion avait été sur le point de le faire comprendre par Brissot dans l'accusation que celui-ci venait de faire porter contre le ministre des affaires étrangères de Lessart.

Forcé de sortir du ministère, le respectable Duport retourna dans l'habitation modeste qu'il n'avait quittée qu'à regret.

Décreté d'accusation le 15 août 1792, il avait échappé pendant une année à la proscription, lorsqu'enfin il fut arrêté et jeté dans les cachots de la Conciergerie, où il demeura quelques mois pendant lesquels son intéressante épouse venait passer auprès de lui tous les momens où la férocité des geôliers se laissait fléchir. On n'entendit jamais sortir de la bouche de cet homme de bien une seule plainte contre ses persécuteurs; la résignation et la séré-

nité de son ame étaient l'exemple, et en quelque sorte la consolation de ses nombreux compagnons d'infortune.

Mis en jugement avec Barnave devant le tribunal révolutionnaire, le 28 novembre 1793, sur plusieurs délits imaginaires, dont l'un des plus atroces par sa bizarrerie était d'avoir *gêné la liberté de la presse* à une époque où la licence de la presse n'avait point de bornes; tous deux furent condamnés à mort le même jour, et conduits ensemble à l'échafaud le lendemain. En entendant lire son arrêt Duport s'écria : « Les révolutions tuent les hommes; « la postérité les juge!..... »

DURANTON (N.), né à Mussidan (Guienne) en 1736, était avocat à Bordeaux avant la révolution, et fut, lors de la formation des premières autorités constitutionnelles de 1791, nommé procureur-syndic du département de la Gironde.

Lié avec Guadet et Gensonné, dont il ne partageait cependant pas toutes les opinions politiques, il fut porté par eux au ministère de la justice à la place de Duport du Tertre, à l'époque où la cour, négociant avec la Gironde et paraissant vouloir s'appuyer sur elle, venait d'appeler ses amis, Roland, Servan et Clavière, au conseil de Louis XVI.

Duranton, qui, depuis qu'il était au ministère, s'était conduit avec beaucoup de modération, et avait su, sans trahir ses sentimens, ménager toutes les affections du roi froissées par ses collègues, fut maintenu au ministère après la retraite de ceux-ci. Il y resta jusqu'au 28 juin 1792, époque à laquelle il eut Dejoli pour successeur.

Retiré au sein de sa famille, il y vivait dans une profonde obscurité lorsqu'il en fut arraché : enfermé d'abord comme suspect, il ne tarda pas à être livré à la commission révolutionnaire que présidait le terrible Lacombe.

Condamné et mis à mort le 20 décembre 1793, son jugement le déclarait « convaincu d'avoir, pendant son mi-« nistère, partagé les principes contre-révolutionnaires de « Louis XVI. »

Duranton était froid, peu communicatif, difficile à émouvoir. Il est probable que ce caractère, qui contrastait si fort avec celui de Mme Roland, a donné lieu à l'opinion beaucoup trop rigoureuse que cette femme célèbre a exprimée dans ses mémoires sur le compte de ce ministre.

DUVAL (Jean-Pierre) était avocat à Rouen lorsqu'il fut nommé député à la convention nationale, en septembre 1792, par le département de la Seine-Inférieure. Dès cette époque, et principalement durant le procès du roi, M. Duval manifesta les principes de liberté et de modération qui, dans toutes les circonstances, ont fait la base de sa conduite politique. Au moment de l'appel nominal il vota dans ces termes :

« Je ne crains pas la guerre civile ; c'est une calomnie « contre le peuple, un vrai fantôme avec lequel on vou-« drait le conduire vers le despotisme. Je ne veux pas ra-« vir la souveraineté ; je vote l'appel au peuple. — Quelle « peine ? — La réclusion et le bannissement. — Sursis ? « Oui. »

Ce vote, dont quelques personnes peuvent le blâmer aujourd'hui, fut en 1793 un titre de proscription ; à cette époque on ne pouvait pas être criminel modéré. Ayant blâmé les événemens du 31 mai de cette année, son opinion parut suspecte, et il fut décrété d'accusation ; mais il eut le bonheur de se soustraire aux recherches de ses persécuteurs, et après la révolution du 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il rentra à la convention. Il fut élu membre du conseil des cinq cents par suite de la réélection des

deux tiers conventionnels, et il cessa d'en faire partie au mois de mai 1797. M. Duval remplaça, le 8 brumaire an XII (29 octobre 1798), Lecarlier au ministère de la police. Son administration ne fut pas vexatoire; il remplit les devoirs que lui imposait sa place avec douceur et sans oppression, servit avec zèle les intérêts du directoire exécutif, et montra beaucoup d'attachement à la personne de Merlin, à qui il devait sa nomination. Il fut candidat pour remplacer Rewbel au directoire; mais il avait pour concurrent Sieyes, qui, ayant plus de partisans, y fut porté. Duval sortit du ministère huit mois après son entrée, et fut remplacé le 5 messidor de la même année par le nouveau ministre Bourguignon. Lors de l'établissement du consulat il redevint membre du corps législatif, dont il eut la présidence en janvier 1800. Ce ne fut qu'en 1803 qu'il cessa de faire partie de cette assemblée. L'année suivante il alla remplir les fonctions de commissaire général de police à Nantes. Nommé préfet du département des Basses-Alpes en 1805, il conserva cette place jusqu'après les événemens politiques de 1814, ayant été maintenu par le roi. Pendant les cent jours il accepta de Napoléon la préfecture de la Charente, qu'il ne conserva pas après le second retour du roi. M. Duval a vécu depuis éloigné des affaires publiques, jouissant de la considération et de l'estime de ses concitoyens; douce récompense de sa droiture, de son zèle et du dévouement qu'il a toujours montré pour sa patrie.

F.

FAYPOULT (Guillaume-Charles) était officier du génie à l'époque de la révolution, dont il embrassa et servit la cause dans le seul intérêt de son pays. Electeur de la ville de Paris en 1792, son caractère et ses talens lui méritèrent l'estime publique. Il fut nommé chef de division au ministère de l'intérieur, sous Roland et sous Garat; il passa ensuite dans les bureaux du comité de salut public, où il se renferma strictement dans les devoirs de sa place.

Lors de l'installation du gouvernement directorial (octobre 1795), il fut nommé ministre des finances; mais il n'occupa ce poste que pendant un trimestre: il fut remplacé par Ramel. Faypoult fut alors envoyé à Gênes en qualité de ministre de la république française. Dès son arrivée dans cette ville, il exigea l'expulsion des émigrés et le renvoi du ministère impérial. Au commencement de l'an v il écrivit avec force contre les dilapidations qui se commettaient en Italie. Invité par le général Bonaparte à faire arrêter Paragaldo et Paillau, il insista vivement auprès du gouvernement ligurien pour l'exécution de la demande faite par le général en chef, auquel il rendit, ainsi qu'à l'armée française, tous les services qui dépendaient de sa position.

En l'an vi Faypoult fut remplacé à Gênes par Belleville, et passa à Rome en qualité de commissaire pour l'installation du gouvernement de la république romaine. Revenu ensuite à Milan, il participa aux changemens opérés par l'ambassadeur Trouvé dans le gouvernement de la république cisalpine, auprès de laquelle il resta comme ministre du directoire. Faypoult fut dénoncé en 1799 par Bertrand du Calvados: des poursuites furent commencées contre lui par ordre du directoire; mais elles cessèrent dès

que l'on fut assuré que cette dénonciation était l'effet de la haine.

Après le 18 brumaire, Faypoult fut nommé préfet du département de l'Escaut, et exerça ces fonctions jusqu'en 1808, époque à laquelle il en fut dépouillé par suite de malversations qui avaient été commises dans ses bureaux, et que le gouvernement lui reprocha d'avoir tolérées. Il se retira alors dans la petite ville d'Audenaerde, où il s'occupa de la direction d'une filature de coton, que ses soins et son activité rendirent bientôt l'un des premiers établissemens du département en ce genre d'industrie; mais un incendie détruisit les fruits naissans de cette entreprise.

M. Faypolt partit alors pour l'Espagne, et se rendit auprès du roi Joseph, qui, sans s'arrêter aux préventions de son frère contre ce fonctionnaire, lui confia par interim le portefeuille du ministère de la guerre. Ses connaissances administratives l'avaient mis à même de rendre dans ce poste des services réels, lorsque les revers des Français l'obligèrent à rentrer en France. Sa santé, déjà affaiblie par tant de contrariétés successives, ne put résister à ce dernier coup; il mourut en 1815. On a de lui une statistique très-estimée du département de l'Escaut.

FERRAND (Antoine), comte, pair de France et ministre-d'état, est né en 1752. Il était conseiller aux enquêtes dans le parlement de Paris, et fut l'un des membres de cette compagnie qui, en 1787, représentèrent à Louis XVI le danger de créer pour cinq ans des emprunts graduels et successifs: il prononça à cette occasion un discours dans lequel il rappela la conduite qu'avait tenue Louis XV en 1770, époque où les finances de l'état se trouvaient dans une situation à peu près semblable.

Après avoir montré la plus opiniâtre opposition aux

principes qui se développèrent en 1789, M. Ferrand, ayant reconnu l'impossibilité d'arrêter le torrent révolutionnaire, prit le parti de quitter la France, avec l'espoir d'y rentrer bientôt sous les drapeaux de la coalition étrangère. Le prince de Condé, dont il gagna la confiance, l'admit à son conseil, et M. Ferrand resta constamment auprès de ce prince pendant sa première campagne. A l'époque de la mort de Louis XVI, M. Ferrand devint membre du conseil de régence.

Il ne suivit cependant pas toujours la fortune de Louis XVIII, car il rentra en France aussitôt que le premier consul en eut ouvert les portes aux émigrés.

M. de Ferrand ne remplit aucune fonction ni sous le gouvernement consulaire ni sous le gouvernement impérial; il s'occupa presque constamment de littérature. Un de ses ouvrages intitulé *Lettres politiques et morales d'un père à son fils*, dans lequel il établissait que « nul n'a le droit « de vouloir une révolution, » lui attira quelques désagrémens, non pas à cause de cette maxime, qui ne pouvait plus déplaire à Napoléon empereur, mais en effet à l'occasion d'un discours de *Viomandus* où il est question du rétablissement de Childéric sur le trône de ses aïeux. L'ouvrage, *cartonné* par ordre de l'autorité, n'en fut que plus recherché. L'auteur reçut de l'empereur de Russie une lettre très-flatteuse, qu'accompagnait une bague du plus grand prix.

Lors de la tentative de Mallet pour renverser le gouvernement impérial, le bruit courut que M. de Ferrand, ainsi que plusieurs autres personnages, n'était point étranger à cette échauffourée; mais ces assertions n'ayant point été prouvées, elles ne donnèrent lieu à aucune poursuite.

M. de Ferrand fut un des royalistes qui se réunirent, le 31 mars 1814, chez M. Lepelletier de Morfontaine; il

y proposa d'effectuer le rappel des Bourbons par l'intermédiaire du sénat : mais ses amis n'ayant point voulu de l'intervention du sénat, il fut résolu qu'on s'adresserait directement à l'empereur Alexandre.

Le duc de Larochefoucauld-Doudeauville, MM. de Châteaubriand, de Laferté-Meun, de Semallé et de Ferrand furent chargés de cette mission, et reçurent un accueil favorable de M. de Nesselrode, qui leur fit obtenir l'assentiment et la protection de son souverain.

En récompense des services qu'il avait rendus à sa dynastie, Louis XVIII nomma M. de Ferrand ministre d'état, et lui confia la direction générale des postes.

Dans le mois de juillet suivant, il fut nommé membre de la commission chargée d'examiner les demandes en restitution des biens d'émigrés non vendus ; quelque temps après il présenta sur ce sujet, à la chambre des députés, un projet de loi dont il développa les motifs. Tous ses moyens furent employés à faire valoir les services des émigrés, et il conclut à ce qu'une indemnité fût accordée aux émigrés, aussitôt que les circonstances le permettraient. C'est dans ce discours que M. de Ferrand qualifia du nom de *rectiligne* les hommes qui n'avaient point cessé d'être dévoués aux Bourbons : cette expression déplut à une partie des membres de la chambre des députés, et fournit matière à un grand nombre de traits malins ; on ne parla pendant long-temps que des *rectilignes* de M. de Ferrand.

Durant la maladie et après la mort de M. Malouet, M. de Ferrand fut chargé par interim du portefeuille de la marine, et rédigea un projet relatif à l'abolition de la traite des ngères, qui fit honneur à sa philanthropie.

M. de Ferrand avait repris la direction générale des postes au moment où Napoléon revint de l'île d'Elbe. Le 20 mars au matin il céda cette direction à M. de

Lavalette, qui l'avait possédée sous l'empire, et obtint de lui un sauf-conduit au moyen duquel il put sortir de Paris sans être inquiété. Cette pièce, dictée à M. de Lavalette par un sentiment d'humanité, fut produite lors de son procès, et devint un des motifs de sa condamnation. On la considéra comme une preuve évidente de l'usurpation de la place de directeur des postes avant l'arrivée de Napoléon à Paris.

M. de Ferrand ne suivit pas le roi à Gand; il se rendit dans la Vendée, puis à Orléans, où, malgré un ordre d'exil, on le laissa tranquille eu égard à ses infirmités.

Après la seconde rentrée des alliés, il recouvra tous ses titres, emplois et honneurs, et fut, de plus, nommé pair de France le 19 août, et membre du conseil privé le 19 septembre.

Deux mois après il figura comme témoin dans le procès de M. de Lavalette, et y produisit le sauf-conduit qu'il en avait obtenu.

Lors de l'organisation de l'Académie française, par ordonnance, M. de Ferrand fut nommé membre de ce corps.

Dans la même année il fut fait grand-officier, secrétaire des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Il est inutile de dire qu'à la chambre des pairs M. de Ferrand vote toujours avec les *rectilignes*.

Cet académicien par ordonnance a publié un grand nombre d'ouvrages, dont la plupart ne sont connus que par leurs titres : on lui attribue la tragédie de *Philoctète*, représentée sans succès en 1786.

FOUCHÉ (Joseph) naquit à Nantes le 29 mai 1753; son père était capitaine de navire marchand, et le destinait à la même carrière. L'éducation du jeune Fouché fut confiée aux pères de l'Oratoire : il fit des progrès dans l'étude

des mathématiques. La faiblesse de sa complexion fut un obstacle à son embarquement, et son père consentit à le laisser entrer dans la congrégation de l'Oratoire. Il se rendit à l'institution de Paris. S'étant ensuite voué à l'enseignement, il professa avec distinction la philosophie et les mathématiques à Juilly, à Arras, et à l'école militaire de Vendôme. C'est alors qu'il connut Cazalès, Malouet et Robespierre.

La révolution trouva Fouché préfet du collége de Nantes, poste qu'il avait occupé à l'âge de 25 ans. Il embrassa les idées nouvelles avec enthousiasme, quitta l'Oratoire, se maria, et se fit avocat. Après avoir été l'un des fondateurs de la société populaire de Nantes, il en devint un des membres les plus ardens : quoique dépourvu du talent de la parole, il y acquit de la popularité par l'exagération de ses discours et de ses opinions. Et septembre 1792 il fut élu député de la Loire-Inférieure à la convention nationale.

Il s'y occupa d'abord de l'instruction publique, et se lia avec Condorcet. Quelques mois après il se donna à la faction de Danton, parla avec une cruelle énergie dans le procès de Louis XVI, et vota sa mort sans appel ni sursis. Il fit rendre deux décrets pour la vente des biens dépendans des bourses, et pour la recherche des biens nationaux.

Fouché fut bientôt chargé de diverses missions dans les départemens de la Loire, de l'Aube et de la Nièvre. Sa conduite prit alors tous les caractères de la démagogie la plus délirante ; il mérita les éloges de Chaumette. En novembre 1793, Fouché fut envoyé à Lyon avec Collot-d'Herbois pour faire exécuter contre cette malheureuse ville les terribles décrets de la convention ; son nom se trouve à côté de celui de son affreux collègue dans les actes qui frappèrent à cette époque la seconde ville de France, quoique ce fût Collot qui dirigeât tout.

Toutefois à la fin de cette horrible mission, Fouché adhéra aux mesures que la convention venait de prendre contre Danton. De retour à Paris il se montra à la tribune des jacobins pour y rendre compte de sa mission à Lyon et en justifier les excès : quoique des orages se fussent formés contre lui dans cette terrible société, Fouché n'en fut pas moins élu président le 18 prairial (6 juin 1794). Bientôt il y fut attaqué violemment par Robespierre et en fut exclu : c'était alors le premier pas vers l'échafaud. Il se réunit aussitôt à ceux de ses collègues qui opérèrent la révolution du 9 thermidor. De ce moment Fouché tint un langage nouveau, et parut revenir à des principes moins exaltés : il rejeta sur Robespierre les horreurs qui avaient été commises à Lyon, et proposa de lever l'état de rebellion de cette malheureuse ville ; mais il était trop fortement compromis dans les funestes catastrophes de la révolution pour seconder le triomphe de la justice. Aussi ne tarda-t-il pas à faire d'ostensibles efforts pour arrêter la marche rapide de l'esprit public, et se séparer ouvertement des hommes avec lesquels il venait de renverser Robespierre. Ce fut alors qu'un pamphlet lui donna le titre de *queue du tyran*. Fouché s'éleva contre le système de sensibilité fausse et hypocrite qui se montrait depuis quelque temps, et parla de la nécessité d'*établir la terreur dans l'ame du méchant comme dans le camp de l'ennemi*.

Bientôt de nouvelles accusations de tout genre s'élevèrent contre lui. Tallien le dénonça comme un conspirateur ; la députation de la Nièvre, le maire de la ville de Cosne, reproduisirent les actes de sa mission, parmi lesquels se trouvait la provocation suivante adressée aux administrateurs de ce département. « Que la foudre éclate par *huma-* « *nité !* ayons le courage de marcher sur les cadavres pour « arriver à la liberté. » Un de ceux qui prirent sa défense ayant allégué sa coopération à la journée du 9 thermidor,

M. Boissy d'Anglas lui porta le dernier coup en disant : « Fouché n'a point eu de part au 9 thermidor ; cette jour- » née a été trop belle pour avoir été déshonorée par son « secours. »

Le premier acte de la vie politique de Fouché finit à la séance du 22 thermidor (9 août 1795), dans laquelle son arrestation fut décrétée à une forte majorité, et au milieu des discours les plus ignominieux pour lui.

Fouché fut rendu à la liberté par l'effet de l'amnistie politique du 5 brumaire an IV (26 octobre 1795). Le directoire lui confia d'abord une mission particulière sur la frontière d'Espagne, après laquelle il se retira en disgrâce dans la vallée de Montmorency. Il y vécut près de trois ans ostensiblement éloigné des affaires, mais, développant en secret cet esprit d'intrigue qui n'a cessé de le caractériser depuis : il ne cessait d'entretenir de nombreux rapports avec les divers partis qui occupaient alors l'arène politique.

Le crédit de Barras le fit enfin sortir de la retraite : il fut nommé ambassadeur de la république française près la république cisalpine. Appuyé sur Barras et sur le général Joubert, qui commandait alors en Italie, Fouché renversa tout ce que son prédécesseur, le citoyen Trouvé, avait fait à Milan. Le directoire improuva la conduite de Fouché et le rappela ; mais comptant sur le crédit de ses amis, il n'obéit point. Un décret du gouvernement cisalpin lui ordonna expressément de quitter le territoire de la république, et il aurait été conduit à Paris sans la résistance de Joubert, qui refusa de l'arrêter. Quelque temps après, ceux des directeurs qui n'aimaient pas Fouché ayant été éloignés du gouvernement, il fut envoyé en Hollande, et le 13 thermidor an VII il fut nommé ministre de la police générale.

Dès lors le fougueux tribun, le président de la société

des jacobins, disparut pour faire place à l'homme du pouvoir. Il commença par proposer aux conseils la suppression des sociétés populaires, se prononça vivement contre les anarchistes, fit supprimer constitutionnellement onze des principaux journaux de Paris et arrêter leurs rédacteurs, et se conduisit de manière à laisser croire qu'il voulait, de concert avec ses complices, détruire toute liberté publique pour fonder le despotisme concentré. Ces premiers actes de Fouché le placèrent en butte au conseil des cinq cents et aux membres du club du Manège: le député Briot rappela en séance publique toutes les atrocités des missions de Fouché; mais il n'en resta pas moins ministre de la police.

Au retour d'Egypte de Napoléon, Fouché et ses amis s'unirent à ce général, et concoururent de tout leur pouvoir à la révolution du 18 brumaire. A peine fut-elle consommée que Fouché fit arrêter les députés restés fidèles. C'est encore à Fouché que l'on doit presque tous les actes arbitraires qui signalèrent cette époque.

Le premier consul lui conserva le portefeuille de la police. Fouché ne tarda pas à se créer un pouvoir ténébreux qui porta ombrage au consul, et l'obligea d'établir une contre-police pour surveiller son ministre. Fouché n'avait pas la confiance du premier consul, parce que la confiance ne peut exister là où manquent la probité et la loyauté; mais Bonaparte le gardait en même temps qu'il le redoutait; il en avait besoin pour comprimer tyranniquement tous les partis, et sous ce rapport Fouché le servait admirablement. Observateur fin, adroit, connaissant bien les hommes, il réunissait toutes les qualités nécessaires pour être ministre d'un gouvernement entouré d'ennemis; mais pendant qu'il le servait il se plaçait volontairement dans un dédale d'intrigues au milieu desquelles il est impossible que nous puissions le suivre.

La durée des fonctions ministérielles de Fouché, à cette époque, fut marquée par la découverte de plusieurs conspirations attribuées, tantôt aux jacobins, tantôt aux royalistes. On ne peut pas dire que Fouché ait, dans ses intrigues, poussé la *scélératesse* jusqu'au point de fomenter ces conspirations; le fameux système de provocation n'était pas encore connu; mais les manœuvres tortueuses de ce ministre avaient donné plus d'une fois des alternatives d'espérance et de défiance aux partis.

Après la paix d'Amiens, le premier consul, croyant sa puissance bien affermie, résolut de s'affranchir de la protection importune de son ministre de la police, contre lequel sa famille s'était vivement prononcée, et entre autres son frère Lucien, alors ministre de l'intérieur: en conséquence le ministère de la police fut supprimé vers la fin de 1802 et réuni à celui de la justice, que dirigeait Régnier. Fouché fut nommé sénateur et titulaire de la sénatorerie d'Aix. Il resta près de deux ans éloigné des affaires, sans néanmoins cesser d'alimenter cette activité politique nécessaire à son existence, qui le portait à entretenir des relations avec tous les personnages marquans de tous les partis.

La conspiration de Pichegru, et le procès de Moreau, firent rétablir le ministère de la police : le premier consul crut, dans ces circonstances, avoir encore besoin de son ancien ministre, et lui en rendit le portefeuille en thermidor an XII (août 1804). Lucien Bonaparte venait de quitter la France; aucun obstacle ne contrariait plus l'ascendant de Fouché, il devint sans bornes. Fouché ne fut pas délicat sur le choix des moyens, mais il usa de son pouvoir avec sagesse : il devint le modérateur du gouvernement, fut prôné par tous les partis, et fit presque oublier ses antécédens.

Plus le ministre se créait de partisans, plus Napoléon

crut devoir limiter sa confiance. Bientôt Fouché perdit l'appui de Joséphine pour avoir fait pressentir la nécessité d'une alliance qui donnât des héritiers au trône. Toutefois, après la brillante campagne d'Austerlitz, Napoléon créa Fouché duc d'Otrante, et lui donna une riche dotation dans le royaume de Naples. On assure que cette haute faveur fut reçue tièdement par le citoyen Fouché, dont les idées, mûries par l'expérience, ne le portaient pas à faire une complète abnégation de sa dignité personnelle dans la cour de l'empereur. Le duc d'Otrante ne crut pas avoir perdu le droit de dire la vérité : il montra la plus constante opposition au dessein d'envahir l'Espagne, et c'est là un des beaux traits de sa vie politique. Lors du débarquement des Anglais à Walcheren, il prit des mesures qui attestent sa prévoyance et son étonnante activité, mais il osa dire « que la présence de Napoléon n'était pas « nécessaire pour repousser les ennemis, » et au retour de la seconde campagne d'Autriche, Napoléon le destitua. On attribua alors cette disgrâce à l'intelligence qui existait entre Fouché et Bernadotte, et à quelques intrigues dont le but semblait être de placer ce dernier sur le trône impérial, dans le cas où l'empereur serait tué aux armées.

La disgrâce de Fouché fut voilée du gouvernement de Rome ; mais n'ayant pas voulu restituer la correspondance de Napoléon, il crut prudent de sortir de France. Arrivé à Livourne, il s'y embarqua pour l'Angleterre : le mal de mer le contraignit à se faire remettre à terre. Quelque temps après il rentra en France, et se fixa à Aix, où il vécut paisiblement jusqu'à l'époque des désastres de Russie. Napoléon le rappela, et l'emmena à Dresde, où Fouché se prononça pour la paix. Dans les circonstances critiques où se trouvait l'empereur, il crut devoir éloigner celui dont les intrigues n'avaient cessé de lui porter ombrage : il le nomma gouverneur-général des provinces Illyriennes.

Fouché se rendit à Laybach à la fin de juillet 1813; il dut bientôt quitter ce pays que les troupes autrichiennes envahissaient. L'empereur lui prescrivit alors de se rendre à Naples.

A cette époque Fouché écrivit à Napoléon une lettre où les conseils de la plus haute sagesse étaient exprimés avec indépendance : des biographes étrangers assurent aussi qu'il donna à Murat le patriotique conseil de rester attaché au sort de la France; mais il n'en est pas moins vrai que Murat adopta alors le parti contraire.

Fouché ne put rentrer assez promptement en France pour prendre part aux événemens du 31 mars 1814; lorsqu'il arriva à Paris, le gouvernement provisoire était déjà installé. Fouché ne fut pas employé durant la première restauration ; on ne voulut de lui que ses avis : il en donna de très-propres à consolider le trône des Bourbons : ils ne furent pas suivis. Cependant lors du débarquement de Napoléon, et pendant sa marche rapide sur Paris, Fouché eut, dit-on, une entrevue avec une personne de la famille royale, dont le résultat aurait été ces paroles remarquables de Fouché : « Sauvez le monarque, et je sauverai la mo-« narchie. » Ceux qui n'étaient pas initiés dans les hauts secrets, voulurent, le lendemain même, s'assurer de Fouché et l'emmener comme otage à Lille; il leur échappa en descendant par une fenêtre de son hôtel dans celui de la reine Hortense.

Dès le lendemain de son retour à Paris, Napoléon confia le ministère de la police au duc d'Otrante, qui aurait, dit-on, préféré celui des affaires étrangères. La conduite de Fouché durant les cent jours, tant comme ministre que comme président de la commission du gouvernement, est jugée si diversement qu'il est impossible de ne pas être partagé entre les différentes opinions établies sur son compte. Ses amis assurent qu'il ne cessa de donner de sa-

lutaires conseils à Napoléon, et que son but le plus constant fut de veiller aux intérêts de la révolution. Le nom de *traître* est dans toutes les bouches de ceux qui ne voient que les résultats : ils reprochent à Fouché, comme ministre de la police, l'excès de ses ménagemens envers les royalistes, ses négociations occultes avec M. de Metternich, ses relations avec Londres, et surtout avec Gand, sa grande coopération à l'abdication de Napoléon, comme président de la commission du gouvernement ; ils lui reprochent d'avoir repoussé la proposition que fit Napoléon de se mettre à la tête de l'armée française, pour battre celle des alliés, au moment où ils firent la grande faute militaire de se séparer entre eux par la Seine ; d'avoir montré de l'acharnement contre Napoléon, d'avoir découragé l'armée française, d'avoir fait conclure la triste capitulation de Paris, et d'avoir ainsi aplani le chemin de la capitale aux alliés.

Négociant à la fois avec tous les partis, et transigeant avec toutes les opinions, la conduite de Fouché, souterraine et tortueuse, a soulevé contre lui tous les soupçons et toutes les haines des hommes blessés dans leurs plus chères espérances et dans leurs premiers intérêts ; ce qui parut justifier cette haine, ce fut sa confirmation immédiate dans les fonctions de ministre de la police, dès le lendemain du retour de Louis XVIII.

Soit que Fouché ait été compris dans le ministère royaliste pour avoir trahi, soit qu'il n'ait dû cette marque de confiance qu'à ses amis qui ne cessaient de le proclamer indispensable, il est juste de dire qu'à cette époque d'une sanglante réaction Fouché rendit de grands services à la France ; il s'opposa autant qu'il fut en son pouvoir à la fureur du parti vainqueur, et s'il a coopéré à l'ordonnance du 24 juillet, ce fut dans le but de limiter les proscriptions, dont les premières listes fournies au ministère de

la police comprenaient plus de trois mille personnes. Si l'on réfléchit à ce qui serait arrivé alors si Fouché n'avait pas obtenu le ministère après la crise des cent jours, on se trouvera forcé de le considérer, dans cette circonstance, comme un génie bienfaisant.

Toutefois cet homme d'état si habile, dont la perspicacité était une des premières qualités, se montra d'une insouciance inexplicable lors des opérations des colléges électoraux qui devaient produire la chambre *introuvable*, dont il fit lui-même partie; il ne s'aperçut que trop tard de cette faute, et alors il ne lui restait d'autre parti à prendre que la retraite; il donna sa démission dans les derniers jours de septembre 1815. Nommé le même jour ministre plénipotentiaire à Dresde, il se rendit sur-le-champ à cette résidence. Trois mois après il fut remplacé et frappé de bannissement, comme votant, par la loi du 6 janvier 1816. Fouché se retira d'abord à Prague, où il écrivit plusieurs mémoires apolégitiques qui ont été fort répandus en Allemagne. En juin 1818 il obtint l'autorisation d'aller se fixer à Trieste, où il a terminé sa carrière le 25 décembre 1820, âgé de 66 ans. Il a laissé une grande fortune.

Fouché, qui fut l'ami de Danton et de Robespierre, le collègue de Collot-d'Herbois, le président de la société des jacobins, avait cependant dans son intérieur des mœurs douces, simples, réglées; il était fort charitable. Comme homme d'état il possédait un tact parfait pour choisir et apprécier les hommes; toutes les idées sociales et politiques lui étaient familières; son calme et son impassibilité étaient à toute épreuve.

Nous ne pouvons terminer cet article sans y ajouter l'opinion de Napoléon sur son ministre, telle qu'elle se trouve dans la *Biographie des contemporains*, par Napoléon, extraite des mémoires venus de Sainte-Hélène. La voici :

« Fouché est un mécréant de toutes les couleurs, un

« terroriste, un homme qui a plus d'une fois pris une part « active aux scènes sanglantes de la révolution. C'est un « homme qui vous arrache tous vos secrets avec un air de « calme et de désintéressement. Il est très-riche, mais ses « richesses sont mal acquises. Il existait à Paris un impôt « sur les jeux; mais comme c'était une manière infâme « d'obtenir de l'argent, je ne voulais pas en profiter, et « j'ordonnai en conséquence que le montant de l'impôt « serait affecté à un hôpital pour les pauvres; mais « Fouché, qui était chargé de le percevoir, en mit une « bonne partie dans sa poche, et il m'a toujours été im- « possible de découvrir le véritable montant annuel de cet « impôt.

— « Fouché était le T..... des clubs, et T..... le Fouché des « salons. L'intrigue était aussi nécessaire à Fouché que la « nourriture : il intriguait en tout temps, en tous lieux, « et de toutes manières avec tous. On ne découvrait ja- « mais rien qu'on ne fût sûr de l'y rencontrer pour quel- « que chose; il n'était occupé que de courir après : sa « manie était de vouloir être de tout..... *Toujours dans les « souliers de tout le monde.*

— « On connaît de lui le mot qu'il a dit, ou qu'on lui a « prêté sur l'affaire du duc d'Enghien : *C'est plus qu'un « crime, c'est une faute.* De pareils traits peignent mieux « le caractère d'un homme que des volumes entiers. »

L'*Annuaire nécrologique* publié par M. Mahul, contient un article fort étendu sur Fouché. On y trouve la liste de ses écrits, de ceux qu'on lui a attribués, et des pamphlets lancés contre lui, tant avant qu'après sa mort.

(Voir l'article Talleyrand pour le parallèle fait par Walter-Scott entre ces deux personnages.)

FORFAIT (Pierre-Alexandre Laurent), naquit à Rouen en 1752, et y fit d'excellentes études. A l'âge de 21 ans il fut envoyé à Brest pour y exercer les fonctions d'ingénieur, et y resta jusqu'en 1782; à cette époque il accompagna le comte d'Estaing à Cadix. Rappelé en France par la paix de 1783, il fut chargé d'établir au Havre des paquebots destinés à faire avec promptitude le service des colonies; ces bâtimens devaient aussi être construits de manière à pouvoir transporter des marchandises et un grand nombre de passagers : l'ingénieur Forfait obtint un succès distingué dans cette construction.

Il venait de remplir en Angleterre, pour le ministère de la marine, une mission d'une haute importance, lorsqu'en septembre 1791 il fut élu député de la Seine-Inférieure à l'assemblée législative. Il s'y conduisit en ami d'une liberté sage et modérée. Après la session il alla reprendre ses fonctions au Havre. Arrêté pendant quelques jours par suite des ordres d'un député, le comité de salut public, qui appréciait ses talens et les utilisait, le fit mettre en liberté : il reçut dans cette circonstance les felicitations sincères de tous les citoyens et des ouvriers qui étaient sous ses ordres.

Après le 18 brumaire, le premier consul, qui avait connu et apprécié Forfait, l'appela au ministère de la marine le 3 frimaire an VIII (24 novembre 1799). Forfait fut ministre pendant deux ans; il donna sa démission en 1801, deux jours après la signature des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre; il fut remplacé par Decrès.

Nommé conseiller-d'état, il devint successivement inspecteur général de la flottille, commandant de la Légion-d'Honneur, préfet maritime au Havre, et ensuite à Gênes. Ce fut pendant qu'il occupait ces dernières fonctions qu'il perdit la confiance du gouvernement. On attribua sa disgrâce à des intrigues d'envieux. Forfait y fut si sensible

qu'il en mourut de chagrin le 8 novembre 1807. Il expira au sein de sa famille, dans la ville qui l'avait vu naître.

FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU (NICOLAS-LOUIS) est né le 7 octobre 1752 au bourg de Lifol-le-Grand, en Lorraine.

Ce fut pour éviter d'être confondu avec d'autres individus de ce nom qu'il prit le surnom de *Neufchâteau*, du lieu où il avait reçu son éducation ; il fut ensuite autorisé par un arrêt à le porter.

M. François de Neufchâteau entra d'abord au barreau mais son goût dominant l'entraînait vers le culte des Muses. Beaucoup plus occupé de la poésie que de l'étude des lois, il se rendit à Lyon, puis à Marseille, fut reçu membre des académies de ces deux villes, et associé à celles de Nancy et de Dijon.

Admis ensuite au barreau du parlement de Paris sous les auspices de Linguet, il en fut rayé par une circonstance singulière : on l'accusa d'avoir consenti à reconnaître l'enfant naturel d'un haut personnage. Vers la fin de 1776 il épousa Mlle Dubas, fille d'un danseur de l'Opéra : devenu veuf, il dut à la générosité de sa belle-mère les moyens d'acheter une charge de lieutenant-général au présidial de Mirecourt. On avait déjà de lui un grand nombre de poésies et une traduction en vers des neuf premiers chants de l'Arioste.

En 1783 il fut nommé procureur-général au conseil supérieur du Cap, à Saint-Domingue, et partit pour cette colonie. Il revenait en France lorsqu'un naufrage lui fit perdre tous ses manuscrits, parmi lesquels se trouvait la traduction complète de *Roland furieux*, qu'il regretta beaucoup.

De retour à Paris, M. François de Neufchâteau forma une liaison intime avec la comtesse de Genlis, *gouverneur* des enfans du duc d'Orléans. Ces nouveaux rapports, l'appui de la maison d'Orléans qu'ils lui assurèrent, et la suppression du conseil supérieur du Cap, qui arriva en 1786, l'engagèrent à se livrer avec plus d'ardeur encore à la culture des lettres.

Toutefois M. François les négligea un peu en 1789 pour embrasser avec ardeur la cause de la révolution : l'année suivante il fut même arrêté pour avoir provoqué un rassemblement illégal; mais il n'en devint pas moins juge de paix du canton de Vichery, administrateur du département des Vosges, et député de ce département à l'assemblée législative, où il se montra constamment attaché à la cause populaire. Le 3 octobre 1791 il en fut élu secrétaire, et le 26 décembre suivant il fut porté au fauteuil de la présidence. Au moment où l'assemblée allait se dissoudre, les Prussiens s'avançaient sur Paris. M. François de Neufchâteau engagea tous les députés à prêter serment de rester à leur poste jusqu'à ce que la convention nationale fût installée. Cette proposition hardie fut décrétée sur-le-champ. Ne pouvant être réélu pour la convention, M. François retourna occuper sa modeste place de juge de paix; mais déjà son mérite avait percé, et cette même convention le nomma, en octobre 1792, aux fonctions de ministre de la justice : il refusa cette place à cause de l'état de sa santé, et continua de s'occuper de littérature.

Ce fut à cette époque que parut la *Fable nouvelle pour orner la mémoire des petits sans-culottes*, fable que M. François de Neufchâteau n'a probablement pas comprise dans le recueil qu'il présenta à Louis XVIII vingt-deux ans plus tard. En août 1793, il fit jouer sur le théâtre de la Nation une comédie intitulée *Paméla* ou *la Vertu récompensée*, qui

obtint un succès brillant ; mais cet ouvrage contenait quelques maximes telles que celle-ci :

Le parti qui triomphe est le seul legitime.

ce qui indisposa le comité de salut public, qui fit bientôt retirer *Paméla* du répertoire, et enfermer M. François de Neufchâteau au Luxembourg. Il chanta alors la liberté sous les verroux.

Après le 9 thermidor, il fut élu juge au tribunal de cassation, et envoyé par le directoire dans le département des Vosges pour y réprimer les effrayans progrès du fanatisme religieux.

Appelé le 28 messidor an v (16 juillet 1797) à remplacer Bénezech au ministère de l'intérieur, il fut élu membre du directoire quatre jours après la révolution du 18 fructidor. Il en sortit huit mois après, et reprit, le 29 prairial an VI (17 juin 1798), le portefeuille de l'intérieur. Le second ministère de M. François de Neufchâteau fut très-orageux : sage et modéré, les partis extrêmes l'attaquèrent sans cesse sous les prétextes les plus insignifians ; mais les sciences et les arts n'oublieront jamais ni la protection qu'ils en ont obtenue, ni le zèle avec lequel il se plaisait à les encourager et à répandre l'instruction, en faisant acheter des exemplaires de tous les ouvrages importans pour les envoyer à la bibliothèque de chaque département. On lui doit l'idée de l'exposition publique des produits de l'industrie française, qui a eu lieu plusieurs fois depuis son administration, et que M. Decaze a ensuite renouvelée. Il dirigea comme ministre, en 1798, la fête de la réception des monumens des arts conquis en Italie, et lui fit donner une grande solennité.

M. François de Neufchâteau fut remplacé au ministère de l'intérieur par M. Quinette, le 4 messidor an VII. Aus-

sitôt après le 18 brumaire il fut appelé au sénat conservateur. En 1804 il supplia le premier consul, au nom de ce corps, de se revêtir de la pourpre impériale. Nommé président du sénat le 19 mai de la même année, il remplit ces fonctions jusqu'au 19 mai 1806. A cette époque il fut pourvu de la sénatorerie de Dijon, et reçut le brevet de grand-officier de la Légion-d'Honneur. Deux ans après, l'empereur lui conféra le titre de comte.

Comme président du sénat et comme sénateur, M. le comte François de Neufchâteau fut souvent chargé de porter la parole devant l'empereur; dans ses discours il a constamment lutté avec M. de Fontanes d'enthousiasme pour Napoléon : aussi disait-on que ces deux orateurs s'étaient partagé l'expédition des *affaires laudatives*. Non-seulement M. François de Neufchâteau a loué Napoléon à Paris, mais il est allé jusqu'à Berlin le féliciter de ses victoires. C'est encore lui qui complimenta le pape à son arrivée à Paris; et enfin, pour ne pas perdre l'habitude de haranguer, il s'est chargé de complimenter Louis XVIII à son entrée dans la capitale.

Il y a sans doute bien loin du républicain François, qui écrivait dès 1792 à la convention nationale : « Nous « approuvons le parti que vous avez pris d'abolir la « royauté, » au sénateur François de Neufchâteau, qui supplia le premier consul de se revêtir de la pourpre impériale. Il y a bien loin du poète François de Neufchâteau, qui avait fait applaudir sur le théâtre de la Nation ces vers républicains :

Ces rubans, ces cordons, et ces chaînes dorées,
Des esclaves des rois ces pompeuses livrées,
Ne sont que des hochets dont la vaine splendeur
Deguise le néant d'une folle grandeur.

Il y a bien loin encore, disons-nous, de ce poète ennemi

des rubans et des chaînes dorées, à M. François de Neufchâteau, comte de l'empire, grand-officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.; mais il y a bien plus loin de celui qui écrivait à la convention, *tout nous convainc que Louis XVI est un traître*, et qui rimait la fable de

Don Porc avec dame Panthère, etc., etc.,

au pair de France sous le gouvernement monarchique du frère de ce même Louis XVI.

Comme personnage politique, M. François de Neufchâteau est sans contredit une des premières girouettes de France. Nous aimons mieux le considérer comme littérateur; nous retrouvons alors partout un homme d'esprit, un poète aimable, un savant dont les travaux ont été utiles à sa patrie, un homme véritablement digne du fauteuil qu'il occupe à l'académie.

M. François de Neufchâteau s'est aussi beaucoup occupé de l'agriculture : on a de lui *le Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon*, et *l'Art de multiplier les grains*. Voici la liste de ses principaux ouvrages : *Poésies diverses.* — *Ode sur les parlemens.* — *Le mois d'Auguste*, *épître à Voltaire.*—*Discours sur la manière de lire les vers.* — *Anthologie morale.* — *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine.* —*Les Études du magistrat.*—*Paméla.*—*Des Améliorations dont la paix doit être l'époque.*—*Les Vosges*, poème. — *L'Institution des enfans.* — *Le Conservateur.*—*Tableau des vues que se propose la politique anglaise dans toutes les parties du monde.* —*Fables et contes en vers*, suivis des poèmes de *la Lupiade et la Vulpiade.*—*Lettres à M. Suard sur l'histoire de Charles-Quint.*

FRAYSSINOUS (Denis, l'abbé), évêque d'Hermopolis (*in partibus*), est un de ces personnages politico-religieux que l'on commença d'apercevoir sur la scène du monde, lorsque le concordat de 1801 eut rendu aux prêtres de l'église romaine la faculté de remplir publiquement leurs fonctions, et qui sortirent de l'obscurité où ils s'étaient renfermés jusqu'alors, pour crier contre la philosophie et les idées du siècle.

M. l'abbé Frayssinous vivait paisiblement au sein du chapitre de Notre-Dame, où la munificence de celui qui releva les autels et le trône lui avait accordé une place de chanoine honoraire, et de plus, il était membre de la faculté de théologie à l'Université impériale, lorsque la restauration lui ouvrit une nouvelle carrière. M. Frayssinous devint l'apôtre du plus ardent royalisme, et l'ennemi le plus acharné des principes libéraux; aussi en attendant que les affaires de l'église fussent réglées avec la cour de Rome, fut-il nommé censeur royal, par ordonnance du 24 octobre 1814, et inspecteur-général des études, le 17 février 1815.

Bientôt après, il entreprit ces fameuses *conferences* qui attirèrent tout Paris à Saint-Sulpice, tant par la nouveauté du genre, que par le plaisir que les spectateurs y prenaient chacun à sa manière. Les connaisseurs dans l'espèce placèrent alors M. Frayssinous à la tête des prédicateurs de l'époque.

En ouvrant aux pécheurs la voie du salut, M. Frayssinous s'ouvrit pour lui-même la voie de la fortune et des honneurs. Louis XVIII le nomma successivement son aumônier et son prédicateur. Mais M. Frayssinous n'en devait pas rester la; il ne tarda pas à être promu à l'épiscopat; et comme on n'avait pas d'evêche à lui donner en France, on le nomma évêque d Hermopolis (*in partibus*). Quelque temps après, la dignité de grand maître de l'Uni-

versité fut rétablie pour M. d'Hermopolis, et il en fut revêtu. Enfin on recréa le ministère des cultes, pour en donner le portefeuille à M. l'abbé Frayssinous.

Toutes ces faveurs, répandues avec tant de profusion sur un humble prédicateur, s'expliquent ; mais il n'en est pas ainsi de son arrivée au fauteuil académique. Lorsque M. d'Hermopolis fut admis parmi les quarante immortels on fouilla dans toutes les bibliothèques, dans toutes les boutiques de libraires, pour chercher les titres littéraires qui l'avaient fait entrer à l'institut ; mais les bibliomanes et les biographes y perdirent leur temps : tout ce que l'on put découvrir consistait en un petit ouvrage sur les *Vrais principes de l'Église gallicane*, principes qui ont été réfutés en 1818, par M. Lambrechts, dans une brochure fort remarquable. L'admission de M. l'évêque d'Hermopolis à l'académie fut l'objet de plus d'une plaisanterie : l'on prétendit que « pour arriver à l'hôtel des Quatre-Nations, il « avait préféré prendre le chemin de Notre-Dame en « passant par Saint-Sulpice et l'évêché, plutôt que de sui- « vre tout droit le pont des Arts. »

Depuis son entrée à l'académie, M. de Frayssinous a fait imprimer ses *Conférences* en trois volumes : nous pourrions en rapporter quelques fragmens un peu antichrétiens, sur le gouvernement qui l'avait créé chanoine ; mais comme ce serait sortir de la sphère de notre travail, nous préférons renvoyer les curieux aux Œuvres de son excellence.

Durant la session de 1825, M. de Frayssinous, forcé par le côté gauche de s'expliquer sur les envahissemens des jésuites, le fit avec une bonhomie que ses collègues lui reprochèrent : il convint que cet ordre non autorisé avait pourtant en France *sept petits* établissemens, mais que ces établissemens dataient en partie de l'empire, dont le gouvernement les avait tolérés. Quelques jours plus tard M. d'Hermopolis prononça, dans la chambre des

pairs, un discours qui dura plus de deux heures, dans lequel, après s'être étendu sur la société de Jésus, il s'efforça de prouver que les jésuites actuels n'avaient pas les prétentions et les vues ambitieuses des anciens jésuites. Ce discours fut réfuté par M. Pasquier avec une grande puissance de raisonnement.

Jusque-là M. d'Hermopolis s'en était tenu aux affaires ecclésiastiques; mais à l'époque où l'académie française prit la noble détermination d'adresser une supplique au roi, sur les funestes effets que produirait la loi relative à la presse, M. d'Hermopolis se rangea dans la petite minorité qui désapprouvait cette démarche, et ne fut pas étranger, assure-t-on, à la lettre fâcheuse que l'archevêque de Paris écrivit à l'académie à cette occasion.

M. d'Hermopolis passe pour être fort dévoué à la congrégation organisée en France, et aux jésuites de Mont rouge.

G.

GARAT (Dominique-Joseph), né à Ustaritz, dans le pays Basque, vers 1760, résidait à Paris avant la révolution, et s'y était déjà acquis une réputation littéraire distinguée. Lié avec les personnages les plus marquans du parti philosophique, il professait des doctrines libérales long-temps avant que la révolution donnât l'espoir de les voir naturalisées en France. Au moment où les états généraux durent s'assembler, M. Garat concourait à la rédaction du *Journal de Paris*: les citoyens de Bordeaux fixèrent les yeux sur lui, et le nommèrent leur représentant. Il fut dès lors connu sous le nom de *Garat le jeune*, pour le distinguer de son frère aîné, aussi député de la même province.

Les nouvelles fonctions de M. Garat ne l'empêchèrent pas de continuer à travailler au *Journal de Paris*: il s'était chargé d'y donner le tableau des opérations de l'assemblée, ce qu'il fit avec autant de talent que d'énergie. Lors de la discussion de cette importante question : « A qui de l'as-« semblée législative ou du roi, la nation doit-elle délé-« guer le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, » M. Garat dit que faire la guerre était la mission du pouvoir législatif, mais que la déclarer appartenait exclusivement à la nation. Depuis ce jour il parut peu à la tribune, mais il vota constamment avec le côté gauche, à la suite de toutes les grandes discussions.

Vers la fin de 1790, M. Garat fut nommé professeur d'histoire au lycée de Paris, et continua ses cours dans les années suivantes.

Au commencement du mois d octobre 1792, Danton,

alors ministre de la justice, voulut reprendre sa place dans l'assemblée, afin d'avoir de l'influence sans responsabilité: il connaissait M. Garat, et comme il comptait sur l'extrême facilité de son caractère, il le désigna pour son remplaçant: Garat fut nommé ministre de la justice le 3 octobre 1792. Les chefs de la Gironde et du côté droit, ayant résolu de poursuivre à outrance les provocateurs des assassinats de septembre, avaient compté sur leur ancien allié Garat, parce qu'il avait précédemment montré de l'horreur pour ces forfaits; mais, soit que Garat se crût lié par la reconnaissance avec Danton et son parti, soit qu'il pensât que de nouvelles dénonciations ne produiraient que d'inutiles déchiremens, il se refusa à donner les lumières que le côté droit attendait de lui. Cette faiblesse indigna les Girondins. Ce fut ainsi que M. Garat, l'homme le plus doux et le plus humain, se trouva engagé dans le parti de Danton, et qu'il chercha à justifier des crimes dont il déplorait sans doute l'atrocité.

M. Garat se trouva dès lors en opposition avec les députés de la Gironde, qui ne cessaient de demander que des poursuites fussent faites contre les auteurs des massacres de septembre; mais M. Garat déclara que ces événemens ne pouvaient donner lieu à ces poursuites, parce qu'ils appartenaient à l'insurrection du peuple.

En sa qualité de ministre de la justice, il fut chargé de notifier à Louis XVI son arrêt de mort. On ne peut pas douter que cette mission n'ait cruellement affecté M. Garat; l'abbé de Frémont raconte, dans ses mémoires, que se rendant au Temple dans la voiture du ministre de la justice, il l'entendit plusieurs fois s'écrier avec l'accent de l'accablement et de l'effroi: « Quelle commission af « freuse! » On assure encore que depuis lors, M. Garat n'a jamais raconté cet événement sans que ses yeux se

soient remplis de larmes, et sans en avoir fait répandre à tous ceux qui l'écoutaient.

Le 18 mars 1793, M. Garat passa par interim du ministère de la justice à celui de l'intérieur, dont Roland, menacé, venait de se démettre. Garat fit alors des tentatives inutiles pour rapprocher les chefs du côté droit et Danton. Repoussé par les premiers, qui l'accusaient à la fois de faiblesse, il n'en combattit pas moins, mais avec sa réserve et sa timidité ordinaires, les mesures violentes que l'on préparait dès lors contre eux, et c'est ainsi qu'il finit par devenir suspect aux deux partis.

Gohier ayant été élu ministre de la justice le 20 mars 1793, la nomination de Garat au ministère de l'intérieur devint définitive. Appelé à la convention le 31 mai 1793, pour rendre compte de la situation de Paris, et forcé lui-même de traverser la foule menaçante qui entourait le lieu des séances, Garat annonça à la tribune, avec une incroyable tranquillité, que l'ordre le plus parfait régnait partout, qu'il n'avait rencontré que de bons citoyens, et qu'il ne pouvait croire que l'on voulût se porter à des mesures sanglantes. Il est vrai que cette fois il ne s'agissait pas d'égorger, et qu'on ne songeait encore qu'à forcer les chefs du côté droit à résigner leurs fonctions. Mais le supplice des plus généreux défenseurs de la liberté républicaine n'en fut pas moins le résultat des attentats des 31 mai, 1er et 2 juin. Nous sommes loin d'accuser M. Garat de ces forfaits, mais il est impossible de l'absoudre de sa faiblesse. Sa conduite au 31 mai fut à la fois louée par Danton et attaquée par Collot-d'Herbois, lequel fit même contre ce ministre la demande d'un décret d'accusation, qui fut repoussé.

Pénétré dès lors du danger de sa position, Garat résolut de quitter le ministère : il donna sa démission le 15 août 1793, et fut remplacé par Bénezech. Il reprit alors

ses anciennes occupations littéraires, et fonda le journal dit du *Salut public*. Après la mort de Danton, Garat fut emprisonné comme modéré, et ne dut sa liberté qu'aux événemens du 9 thermidor. Il fut alors mis à la tête de l'instruction publique, et presque aussisôt remplacé par Ginguené. M. Garat devint ensuite professeur à l'école normale.

Cependant l'édifice de la terreur se démolissait peu à peu, et l'anathème général qui frappait les lois et les proscripteurs révolutionnaires s'étendit bientôt sur celui qui était ministre de l'intérieur au 31 mai. La conduite de Garat dans cette journée et celles qui la suivirent, devint le texte d'une foule d'accusations contre lui, qui ont dû jeter une grande amertume sur cette époque de sa vie.

Toutefois, après le 18 fructidor, Garat fut porté sur la liste des candidats destinés à remplacer Carnot et Barthélemy, mais il ne fut pas nommé. Le nouveau directoire l'envoya à Naples en qualité d'ambassadeur. De retour à Paris, il fut élu membre du conseil des anciens. Lorsque la république française déclara la guerre au roi de Naples, Garat s'éleva avec beaucoup de force contre la mauvaise foi et la tyrannie de Ferdinand IV, dont l'épouse et le ministre Acton avaient déjà rendu le gouvernement si odieux.

Au retour du général Bonaparte de l'Egypte, M. Garat s'attacha à ses intérêts, et le seconda dans ses vues aux fameuses journées des 18 et 19 brumaire an VIII (9 et 10 novembre 1799). Appelé au sénat conservateur après cette révolution, il fut successivement nommé commandant de la Légion-d'Honneur et comte de l'empire; mais il ne jouit jamais de la faveur de Napoléon.

Le 2 avril 1814, M. Garat vota la déchéance de l'empereur : il resta sans aucune fonction jusqu'à l'époque du retour de l'île d'Elbe, où il fut élu représentant. Napo-

léon ne le comprit pas dans la chambre des pairs. La conduite de M. Garat durant les cent jours fut constamment courageuse. Au moment de la seconde abdication de Napoléon, il prétendit que si on laissait le moindre espoir aux Bourbons, la guerre civile était inévitable. Après la signature de la convention, il monta pour la dernière fois à la tribune, et proposa à la chambre de décréter une déclaration des droits des Français et des principes fondamentaux de leur constitution, dont il développa les motifs.

On pense bien que de telles propositions n'ont pas dû concilier à M. Garat la faveur des Bourbons; aussi est il resté non-seulement sans fonctions publiques, mais encore l'a-t-on éliminé de l'Institut, dont il faisait partie depuis l'organisation. On a de M. Garat : l'*Éloge* de l'Hôpital, celui de Suger, celui de Montausier, et celui de Fontenelle, qui furent tous couronnés. — *Précis historique de la vie de M. Bonnard.* — *Considérations sur la révolution française, et sur la conjuration des puissances de l'Europe.* — *Mémoires sur la révolution* ou *Exposé* de sa conduite. — *Eloge funèbre de Joubert.* — *Eloge funèbre des généraux Kléber et Desaix.* — *Mémoires sur la Hollande.* — *De Moreau*, etc.

GAUDIN (Martin-Michel-Charles) est né en 1756, à Saint-Denis. Son père était avocat au parlement de Paris. Il fit ses études au collége de Louis-le-Grand, montra fort jeune une grande aptitude aux combinaisons financières, et fut admis, à dix-sept ans, daus les bureaux des contributions publiques. A vingt ans, il fut mis à la tête d'une des divisions de la direction générale des contributions, nouvellement établie sous les ordres de M. d'Ailly, qui avait beaucoup contribué à l'avancement du jeune Gaudin. Il exerça cet emploi jusqu'en 1791, époque à laquelle il fut nommé l'un des six commissaires de

la trésorerie nationale, qui venait d'être créée. Lui et ses collègues, jugeant toutes les difficultés de leur position au milieu du bouleversement qui venait de s'opérer, donnèrent leur démission plusieurs fois; mais elle ne fut acceptée qu'en 1794.

M. Gaudin se retira alors dans les environs de Soissons, où le directoire lui fit offrir le ministère des finances, qu'il refusa. Désigné au commencement de 1797, par le conseil des cinq cents, pour remplir les fonctions de commissaire de la trésorerie nationale, M. Gaudin refusa encore. Peu de mois après, il fut nommé commissaire général des postes. Après le 18 brumaire, il accepta enfin le ministère des finances. Si M. Gaudin n'a pas apporté dans ces fonctions de grands talens, il s'est fait du moins remarquer par une rare intelligence, résultat d'une longue expérience, une extrême intégrité, beaucoup d'esprit d'ordre, de la rectitude dans les idées, et une grande habitude du travail. Il reconstitua, avec une promptitude étonnante, l'assiette de la perception des contributions. Il avait trouvé le trésor vide, une partie des revenus de l'année courante consommés d'avance, et le crédit tellement anéanti, que ses premières négociations ne purent se faire qu'à 50 pour cent de perte; mais dans moins de deux années la confiance fut tellement rétablie, qu'il réussit à faire négocier des valeurs du trésor avec autant de faveur que les meilleurs effets de commerce. Dès l'année précédente, il avait fait payer avec exactitude, en numéraire, les rentes qui, depuis plusieurs années, ne l'avaient été qu'avec des bons admissibles en paiement des contributions. En 1803, il fit adopter et commencer le travail d'un cadastre général de la France, pour remédier aux inégalités intolérables qui avaient toujours existé dans la répartition de l'impôt foncier. Cette vaste et utile opération, qui s'est continuée depuis avec le plus grand succès,

et qui a été entreprise par tous les gouvernemens de l'Europe, fait beaucoup d'honneur à M. Gaudin. Il serait difficile de concevoir que le cadastre ait pu trouver des adversaires parmi les députés des départemens, si l'on ne savait que ces députés ne représentent souvent que leurs opinions personnelles; et comme la plupart ne voudraient que l'arbitraire, même dans la répartition des impôts, il est tout naturel qu'ils aient cherché à entraver cette opération, parce qu'elle porte en elle-même un principe d'égalité qui ne peut convenir à certains hommes; aussi le travail du cadastre a-t-il été pour ainsi dire interrompu plusieurs fois, sous le spécieux prétexte d'économie, par les mêmes députés habitués à voter, sans examen, les vastes budgets ministériels, dans lesquels ils retrouvent leur part.

M. Gaudin a été comblé de toutes les faveurs impériales: déjà décoré de l'étoile de la Légion-d'Honneur, lorsqu'elle n'était pas encore surmontée d'une couronne, il fut fait grand-officier de la Légion-d'Honneur le 4 juillet 1804, grand-aigle le 2 février 1805, et enfin duc de Gaëte le 15 août 1809.

Durant son ministère M. Gaudin fut chargé de plusieurs missions importantes: en 1805 il se rendit dans l'état de Gênes pour organiser l'administration financière de ce pays nouvellement réuni à la France; en 1811 il remplit une mission semblable en Hollande et dans les villes anséatiques.

Lors des événemens de 1814, M. Gaudin suivit Marie-Louise à Blois; mais il ne tarda pas à adhérer à tous les actes du gouvernement provisoire, et revint à Paris où il vécut dans la retraite.

Dans le mois de juin suivant M. Gaudin fut accusé par le baron Louis d'avoir rendu aux chambres un compte infidèle de l'état des finances, et d'avoir sciemment présenté

de faux budgets. Il se défendit dans une brochure qu'il publia quelques jours après.

Rappelé au ministère des finances lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le duc de Gaëte fut nommé pair de France le 3 juin. Il présenta aux deux chambres, sur la situation des finances, un rapport qui ne prouvait pas qu'elles eussent été *restaurées* durant la première restauration.

Le 7 juillet 1815 M. Gaudin, l'un des plus anciens ministres, quitta pour toujours le ministère des finances. Un mois après, le département de l'Aisne le nomma député à la session de 1815 à 1816, où il fut, tantôt attaqué, tantôt défendu au gré des passions délirantes qui entraînaient cette assemblée. M. Gaudin ne monta pas à la tribune, mais il vota toujours avec la minorité.

En mars 1816 le duc de Gaëte fut nominativement dénoncé par le député Blosseville, membre de la majorité de 1815, comme ayant autorisé la spoliation qui avait été faite à la caisse d'amortissement le 16 mai 1815, de trois millions six cent mille francs de rente, et ayant profité de cette spoliation. Cette affaire n'eut aucune suite, car la commission nommée par le roi déclara M. Gaudin affranchi de toute responsabilité pour cette opération.

Après la session de 1815, le duc de Gaëte fut nommé membre de la commission extraordinaire instituée pour préparer le budget de 1817. Il fut réélu par le même département en 1816. En mars 1817 il fit lire à la tribune une opinion que la faiblesse de son organe ne lui permit pas de prononcer lui-même, pour combattre toutes les objections faites contre le cadastre. Dans les sessions de 1817, 1818, 1819 et 1820, M. le duc de Gaëte a quitté les bancs de la minorité pour voter avec les ministres; aussi a-t-il été nommé gouverneur de la banque de France, avec un trai-

tement de cent mille francs, que M. Lafitte, son prédécesseur, a toujours refusé de toucher.

M. le duc de Gaëte, aujourd'hui âgé de 70 ans, paraît avoir terminé sa carrière administrative, si l'on en excepte la sinécure du gouvernement de la banque. On ne peut pas dire qu'il ait été un homme d'état, un politique habile; mais il laissera la réputation d'un bon financier.

GÉNISSIEUX (J.-J.-V.) était avocat à Grenoble au commencement de la révolution, et s'était déjà fait remarquer par une extrême exaltation dans ses opinions et ses discours, lorsque le département de l'Isère le députa à la convention. La tribune nationale lui offrit alors l'occasion de montrer quelques talens oratoires et un grand zèle pour le nouvel ordre de choses.

Dès le commencement de l'instruction du procès de Louis XVI il proposa le bannissement de toute la famille des Bourbons, et vota ensuite la mort du roi sans appel ni sursis. Génissieux, siégeant avec la *Montagne*, provoqua souvent des mesures promptes et sévères, particulièrement contre les prêtres, les parens d'émigrés et les suspects. En 1795 il s'éleva contre les facilités accordées aux émigrés pour rentrer en France, et s'opposa au décret proposé par Chénier pour la rentrée de l'ex-ministre Talleyrand-Périgord et du général Montesquiou.

Nommé ensuite au conseil des cinq cents, il y demanda l'exclusion du député Job Aimé, accusé d'avoir été chef des compagnies dites de *Jésus* et du *Soleil*.

Le 15 nivôse an VI (3 janvier 1799), Merlin de Douai, alors ministre de la justice, ayant été appelé au ministère de la police générale, Génissieux le remplaça; mais comme Merlin n'avait quitté la justice qu'à condition qu'on lui en rendrait le portefeuille au bout de trois mois, Génissieux

ne fut ministre que depuis le 15 nivôse an VI jusqu'au 14 germinal de la même année, époque à laquelle Merlin rentra à la justice.

Le directoire offrit alors à Génissieux le consulat de Barcelone, qu'il refusa. Peu de temps après il devint substitut du commissaire du gouvernement près la cour de cassation.

Réélu membre du conseil des cinq cents en 1798, il y attaqua l'administration financière du directoire et la gestion du ministre Ramel, lequel réclama contre les assertions hasardées de ce député. Génissieux fut élu président du conseil le 19 juin. Il fut un de ces républicains qui s'opposèrent le plus vivement à la révolution du 18 brumaire : il fut même arrêté momentanément, mais remis en liberté, pour être exclu du corps législatif.

Toutefois il se familiarisa avec le gouvernement consulaire, et accepta une place de juge au tribunal d'appel du département de la Seine : il exerçait encore ces fonctions en 1804, époque de sa mort.

Comme ministre, Génissieux n'ayant fait pour ainsi dire qu'une apparition au ministère, n'a laissé de son administration aucune trace remarquable ; comme membre de la convention et du conseil des cinq cents, il se fit distinguer par ses opinions républicaines : travailleur infatigable, il était de toutes les commissions, et en fut presque toujours le rapporteur. On assure que Génissieux est mort de chagrin en voyant relever le trône.

GOHIER (Louis-Jerôme) est né à Semblançay en 1746 ; il fit ses études au collége des jésuites à Tours, et son droit à Rennes.

Reçu avocat au parlement de Bretagne, il s'acquit, jeune encore, une réputation distinguée. Il plaida avec succès

dans la cause du comte Desgrées, qui attaquait en calomnie le duc de Duras. Cette affaire, où un maréchal de France s'accusait lui-même d'avoir corrompu un ancien président de la noblesse de Bretagne, fit grand bruit. Depuis cette époque il se plaida peu de causes importantes au parlement de Rennes sans que Gohier y prît part. Chargé par les états de Bretagne de défendre un de leurs droits les plus précieux, la liberté des élections de leurs députés à la cour, Gohier démontra, dans un mémoire qui eut le plus grand succès, que le droit d'élire supposait nécessairement l'affranchissement absolu des recommandations d'un gouverneur de province, et de toute influence ministérielle.

En 1786 Gohier reçut du tiers-état, qui nulle part n'était plus foulé par les taxes qu'en Bretagne, la procuration pour réclamer contre l'imposition arbitraire connue sous le nom de *fouage extraordinaire*. Il prouva par ses mémoires que la levée des *fouages*, exigée sous le titre dérisoire d'emprunt, constituait les ordres privilégiés débiteurs envers le tiers-état d'une somme de 300 millions.

Lorsque le ministre d'état Brienne entreprit, par des moyens aussi révoltans qu'impolitiques, d'établir sa *cour plénière*, la commission intermédiaire des états de Bretagne adressa au roi ces fameuses réclamations qui retentirent dans toute la France, et dont Gohier fut le rédacteur. Nommé ensuite membre de la cour supérieure provisoire de Bretagne, il en exerça les fonctions pendant la durée de l'assemblée constituante.

Elu député à l'assemblée législative, les opinions qu'il y émit ne démentirent point la réputation qui l'avait fait nommer : il soutint qu'on ne devait pas soumettre les ecclésiastiques non assermentés au serment civique, mais qu'ils devaient être assujettis au serment de respecter la constitution, le gouvernement et les lois qui en émanent. Ce fut Gohier qui, au nom d'une commission extraordinaire,

présenta à l'assemblée l'acte énonciatif des griefs imputés à Louis XVI. Il termina ses fonctions législatives par un rapport sur les papiers inventoriés dans les bureaux de la liste civile, rapport qui fut envoyé aux départemens et aux armées.

Gohier fut nommé secrétaire-général du ministère de la justice après la session de l'assemblée législative, et, le 20 mars 1793, il succéda à Garat dans le même ministère; il en tint le portefeuille jusqu'au 4 brumaire an VI, époque à laquelle il fut remplacé par Merlin de Douai. Il devint alors président d'un des tribunaux civils de Paris, puis président du tribunal criminel de la Seine, enfin président du tribunal de cassation.

Il exerçait ces fonctions lorsqu'il fut porté au directoire, qui se composait alors de Barras, Sieyes, Roger-Ducos, Moulin et lui. Gohier s'y trouvait à l'époque du retour d'Égypte du général Bonaparte; il fut un des trois directeurs qui voulaient éloigner ce général de Paris, en l'envoyant reprendre le commandement de l'armée d'Italie, pour rétablir la république cisalpine et la gloire des armées françaises. « Gohier et Moulin, a dit Napoléon, étaient « de bonne foi; ils croyaient que tout irait bien dès l'ins- « tant qu'on aurait donné de nouveaux succès aux armées; « mais Barras était loin de partager cette sécurité; il savait « que tout allait mal, et que la république périssait. »

Gohier était président du directoire au 18 brumaire. Sieyes et Roger-Ducos s'étaient rangés du côté du général Bonaparte, Moulin donna sa démission, Barras fut forcé d'envoyer la sienne; mais Gohier ne voulut pas se démettre, quelques efforts que l'on fît auprès de lui pour la lui faire signer. On lui offrait en dédommagement un des premiers emplois dans le gouvernement qui allait s'établir; il refusa constamment de quitter sa place, et

montra, en cette circonstance, autant de fermeté que de désintéressement.

La révolution s'étant opérée, Gohier cédant à une force majeure, se retira à Eaubonne dans la vallée de Montmorency. Toutefois, comme sa conduite avait inspiré de l'estime pour lui au premier consul, Bonaparte l'engagea à sortir de la retraite en messidor de l'an x, et lui laissa le choix d'une place sous le gouvernement consulaire. Gohier répondit avec franchise que la place qui convenait le mieux à sa position était une mission à l'étranger. Il fut aussitôt envoyé en Hollande en qualité de consul-général de France. Il remplit ces fonctions jusqu'à l'époque de la réunion de ce pays à l'empire français. Il fut alors nommé consul-général aux Etats-Unis ; mais sa santé qui avait souffert du climat d'Amsterdam, ne lui permit pas d'accepter cette dernière mission. Il se retira de nouveau dans la vallée de Montmorency, où il vit avec sa famille, occupé tout entier des lettres. Gohier est l'auteur d'une pièce intitulée : *le Couronnement d'un roi*, qui fut jouée avec le plus grand succès au théâtre de Rennes, lorsque Louis XVI eut signalé son avènement au trône par le renvoi du parlement Maupeou, et le rappel de la Chalotais : cette comédie a été réimprimée en 1825 ; en la lisant on croirait qu'elle a été faite pour les circonstances où nous nous trouvons. Il a aussi hasardé au théâtre français un nouveau dénouement à la tragédie de la mort de César. En 1824, Gohier a publié ses Mémoires sur la révolution du 18 brumaire : cet ouvrage, qui renferme des détails précieux pour l'histoire, est fort estimé ; il est déjà parvenu à sa troisième édition.

Nous terminerons l'article de M. Gohier par le jugement qu'a porté Napoléon lui-même sur cet ex-directeur : « Gohier était un avocat de réputation, d'un patriotisme « exalté, jurisconsulte distingué, *homme intègre et franc.* »

GOUVION-SAINT-CYR (Louis) est né à Toul, le 13 avril 1764, d'une famille peu fortunée. Il s'adonna d'abord à la peinture, et fit, très-jeune encore, un voyage à Rome pour se perfectionner dans cet art. Revenu en France peu avant la révolution, il entra au service en qualité de simple volontaire, et y obtint un avancement rapide, du moment où la naissance ne fut plus le seul titre aux grades. En 1793, il était déjà adjudant-général à l'armée de la Moselle, et se fit remarquer dans les combats meurtriers et fréquens que se livrèrent les Français et les Prussiens sur les positions importantes d'Esbach et de Kaiserslautern. Dans une circonstance où des bataillons de volontaires, qui n'avaient jamais vu le feu, étaient poursuivis l'épée dans les reins, Gouvion-Saint-Cyr fit exécuter des manœuvres qui sauvèrent ce corps d'armée.

Promu bientôt après au grade de général de brigade, il fut employé à l'armée des Alpes, et, le 14 septembre 1793, il chassa les Piémontais de la Maurienne. L'année suivante, il se distingua à l'attaque de la Ramasse.

Devenu général de division, il fut envoyé, en 1795, à l'armée de Rhin-et-Moselle. Saint-Cyr reprit la ville de Deux-Ponts, se signala à Ettinghen, et fut souvent cité d'une manière honorable dans les rapports envoyés à la convention. Le général autrichien Clerfayt ayant, après la reddition de Mayence, attaqué les lignes françaises, que Pichegru, déjà vendu aux Bourbons, avait affaiblies, le général Saint-Cyr opposa une vigoureuse résistance aux Autrichiens, et, forcé de céder au nombre, il fit une belle retraite.

En 1798, Gouvion-Saint-Cyr servait en Italie sous les ordres de Masséna; et lorsqu'une insurrection de l'armée força ce général de s'éloigner de Rome, il prit le commandement en chef, rétablit l'ordre et la discipline. Saint-Cyr s'était fait aimer des officiers et des soldats.

Destitué en 1799, avec plusieurs autres généraux, il fut bientôt réintégré, et employé en qualité de général de division à l'armée d'Italie. Il repoussa les Autrichiens au-delà de la Marga.

Au mois d'avril de la même année, il passa à l'armée du Rhin, commandée par Moreau; il s'empara de Fribourg, et contribua à la victoire de Hohenlinden.

Appelé au conseil d'état par le premier consul, il succéda en 1801 à Lucien Bonaparte dans l'ambassade d'Espagne. Rappelé de ce poste, il fut envoyé en Italie pour y commander l'armée d'occupation dans les états de Naples, qu'il n'évacua qu'en exécution du traité de neutralité conclu en septembre 1805. Le premier consul l'avait nommé, en août 1804, colonel-général des cuirassiers, et le 1er février 1805, grand-aigle de la Légion-d'Honneur. Employé de nouveau en Italie sous les ordres de Masséna, il fit prisonnier, lors de la retraite du prince Charles, un corps de 6,000 Autrichiens. Il se rendit une seconde fois à l'armée qui devait s'emparer de Naples, sous les ordres de Joseph Bonaparte.

Cette expédition terminée, il fut appelé à la grande armée dans la campagne de Prusse et de Pologne, et chargé, en 1807, du gouvernement général de Varsovie.

Après la paix de Tilsitt, il passa en Espagne et s'empara, en 1808, de Roses, de Barcelone et de Tarragone qu'il emporta d'assaut. Les combats de Saint-Félix, de Palamos et d'Equixola lui font beaucoup d'honneur.

En 1812, Gouvion-Saint-Cyr servit dans l'expédition contre la Russie, et se signala au combat de Polotsk. Il prit le commandement du 2e corps d'armée, après la blessure du maréchal Oudinot, et battit le lendemain le général Wittgenstein, ce qui lui valut le bâton de maréchal de l'empire. Il fut blessé dans la désastreuse retraite de Moscou.

Ayant repris son service lors de la campagne de Saxe, il se signala à la bataille de Dresde. Resté dans cette ville après le départ de la grande armée, il fut contraint de signer une capitulation en vertu de laquelle il devait rentrer en France avec ses troupes; mais cette capitulation fut violée, et le maréchal Gouvion-Saint-Cyr resta prisonnier, ainsi que tout son corps d'armée. On a reproché à ce maréchal de ne pas avoir cherché à faire une diversion sur les derrières des alliés au moment où ils se disposaient à passer le Rhin; on assurait qu'en réunissant ses troupes aux garnisons des places sur l'Elbe, il aurait pu avoir une armée capable d'opérer de grands résultats, soit en se rapprochant de la France, soit en se réunissant au maréchal Davoust à Hambourg.

De retour en France, après la chute du trône impérial, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr reçut du roi un accueil distingué; il fut créé pair de France, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Le 7 mars 1815, il accompagna *Monsieur*, (aujourd'hui Charles X), qui se rendait Lyon dans l'espoir d'opposer quelque résistance à la marche rapide de Napoléon. De Lyon le maréchal Saint-Cyr se dirigea sur Orléans, où commandait le général Dupont; mais une insurrection ayant éclaté parmi les troupes, le maréchal et le général ne durent peut-être leur salut qu'à leur prompte fuite.

Durant les cent jours, le maréchal Saint-Cyr vécut dans la retraite. A la seconde restauration, il fut appelé au ministère de la guerre le 7 juillet 1815: il en remit le portefeuille à l'ancien ministre de Napoléon, Clarke, à la fin de septembre de la même année, après avoir opéré le licenciement des nobles débris de l'immortelle armée française. Toutefois, il quitta le ministère par un motif honorable, celui de ne point participer à l'humiliant traité de Paris de cette époque si funeste à la grandeur de la France.

Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr fut alors nommé membre du conseil privé, ministre-d'état, gouverneur de la 5e division militaire, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis.

Le 23 juin 1817, il rentra de nouveau au ministère ; il eut d'abord le portefeuille de la marine, et environ trois mois après, il reprit celui de la guerre. Sa nomination fut alors regardée comme une conséquence de l'ordonnance du 5 septembre 1816. Chargé de rallier l'armée, que les fausses mesures et les odieuses persécutions de son prédécesseur avaient aliénée de plus en plus au gouvernement, il parvint, non sans avoir éprouvé de grandes résistances, à faire adopter la loi importante et vraiment nationale du recrutement, qui était pour l'armée ce qu'avaient été pour la France l'ordonnance du 5 septembre et la loi des élections.

Cependant la faction qui s'était élevée avec une égale fureur contre ces trois actes, résolut de faire expulser du gouvernement les ministres qui voulaient le maintien de la loi des élections. Bientôt le ministère fut divisée par la fameuse proposition du marquis Barthélemy; et ceux-là mêmes qui avaient regardé cette proposition comme la plus funeste idée qu'eussent pu concevoir les ennemis de la tranquillité et de la prospérité de la France, ne craignirent pas de proposer l'année suivante une nouvelle loi d'élection, dont le but et les conséquences étaient diamétralement opposés à la précédente. Le maréchal Saint-Cyr se prononça constamment contre tout changement à la loi existante, et lorsqu'il entendit faire dans le conseil l'imprudente déclaration « qu'il pourrait se trouver telle « conjoncture où les alliés pourraient faire rentrer leurs « troupes en France, » il se retira du conseil, et donna sa démission en même temps que le général Dessoles, alors ministre des affaires étrangères, et le baron Louis, mi-

nistre des finances : il fut remplacé par le général Latour-Maubourg.

La retraite du maréchal Saint-Cyr, tant en 1815 qu'en 1819, fut toujours déterminée par des motifs honorables qui lui assurent de nouveaux titres à l'estime de la France.

H.

HENRION DE PENSEY (Pierre-Paul) est né à Pensey près Joinville, le 28 mars 1742, il fit son droit à Pont-à-Mousson; arriva à Paris en 1762, et fut inscrit sur le tableau des avocats de la capitale cinq ans après. Sans protecteurs, sans amis, il végéta long-temps. Pour se faire connaître il publia successivement l'*Éloge de Dumoulin*, celui de *Mathieu Molé*, et un mémoire pour un nègre. Ces productions ne lui valurent qu'un peu d'estime. Rebuté et sur le point de quitter le barreau, il fit un dernier effort, et hasarda son *Traité des fiefs*, en 1783. Cet ouvrage décida sa réputation, et lui valut de nombreux cliens.

Il venait de compléter ce traité lorsque la révolution détruisit tous les fiefs. M. Henrion quitta alors Paris et se rendit à la commune de Pensey, dont il devint procureur-syndic en l'an IV. L'année suivante le directoire le nomma président de l'administration du département de la Haute-Marne; il s'y montra modéré. En l'an VI M. Henrion fut nommé professeur de législation à l'école centrale de Chaumont. Il était de nouveau administrateur du département lors de la révolution du 18 brumaire; il fut aussitôt nommé membre du tribunal de cassation, et plus tard président de cette cour suprême.

Peu de temps après, M. Henrion publia le *Traité de la compétence des juges de paix*, ouvrage qui est devenu classique au barreau, et qui a été traduit en allemand et en italien. Il ne tarda pas à faire paraître un *Traité de l'autorité judiciaire dans les gouvernemens monarchiques*. Napoléon, appréciateur du mérite de M. Henrion, le nomma successivement membre de la Légion-d'Honneur, baron de l'empire et conseiller-d'état. Il demandait souvent l'avis de ce jurisconsulte et en faisait beaucoup de cas.

M. Henrion, que l'empereur avait si bien traité, s'empressa néanmoins d'adhérer aux actes du sénat qui prononçaient la déchéance de ce même empereur, et montra tant de dévouement à la famille des Bourbons, que le gouvernement provisoire lui confia le portefeuille de la justice le 3 avril 1814.

Le nouveau ministre s'empressa de faire rendre la liberté à quelques personnes détenues arbitrairement, et supprima les tribunaux des douanes. Il fit aussi réintégrer dans leurs fonctions des juges qui en avaient été éloignés lors du procès de Moreau.

M. Henrion ne garda le portefeuille de la justice que quarante jours; il le remit à M. Dambray le 13 mai 1814, et alla reprendre ses fonctions de président de la cour de cassation.

M. Henrion resta à son poste durant les cent jours; dès le 25 mars 1815 il était allé avec toute la cour de cassation féliciter Napoléon sur son retour.

A la seconde restauration il conserva ses places de président de la cour de cassation et de conseiller-d'état; mais en cette dernière qualité il fut mis en service extraordinaire.

M. Henrion a publié un *Traité du pouvoir municipal dans ses rapports avec les tribunaux*, et un *Traité des biens communaux*. Ces deux ouvrages complètent ses œuvres judiciaires.

M. Henrion est aussi président du conseil du duc dOrléans.

J.

JAUCOURT (Arnail-François, marquis de), né le 14 novembre 1757, était connu autrefois sous le nom de chevalier de Jaucourt. Il entra fort jeune au service militaire, et passa successivement par tous les grades, depuis celui de sous-lieutenant jusqu'à celui de colonel. Il commandait le régiment de Condé-dragons à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec toute la chaleur d'une ame généreuse, sans toutefois dépasser les justes bornes que la raison prescrit à l'amour de la patrie. Le colonel fut dès lors en butte aux sarcasmes et aux insultes dont l'aristocratie et l'émigration accablaient les vrais amis de la liberté. Néanmoins M. de Jaucourt s'attacha franchement à la monarchie constitutionnelle.

Nommé en 1790 président du département de Seine-et Marne, il adressa bientôt après au président de l'assemblée nationale son serment, comme administrateur et comme soldat, de rester éternellement attaché à la constitution de 1791. Il apaisa, vers la même époque, une émeute suscitée par un compagnie dite du *bon Dieu*, à Brie-Comte-Robert.

En septembre de la même année, M. de Jaucourt fut élu membre de l'assemblée législative par le département qu'il administrait. Il entra presque aussitôt au comité militaire, et s'opposa successivement à ce que l'assemblée portât des lois contre l'émigration, à l'admission à la barre des soldats suisses du régiment de Châteauvieux, condamnés aux galères par suite de l'insurrection de Nancy, et à la formation près la capitale d'un camp de 20,000 hommes. A la fin de 1791, il demanda l'impression d'une adresse contre les émigrés et les prêtres réfractaires. Le 20 avril 1792 il fut un des sept membres qui votèrent contre la dé-

claration de guerre à l'Autriche. Ayant un jour vivement reproché à Chabot les moyens odieux dont ce misérable et ses pareils avaient coutume de se servir pour soulever la multitude contre l'assemblée, une altercation assez vive survint entre eux; M. de Jaucourt y mit fin en menaçant Chabot de le rouer de coups de bâton, ce que ce dernier alla aussitôt dénoncer à l'assemblée, qui passa à l'ordre du jour. En juin 1792, M. de Jaucourt se prononça fortement contre les sociétés populaires; le 9 août suivant il combattit avec force le décret d'accusation mis aux voix contre le général Lafayette, et fut un des députés nominativement désignés aux poignards des factieux. Arrêté, à la suite du 10 août, par la commune usurpatrice, il ne dut la vie, lors des massacres de septembre, qu'aux infatigables démarches de Mme de Staël. Panis, l'un des principaux organisateurs de ces massacres, le fit sortir de prison dans la soirée du 1er septembre. M. de Jaucourt passa alors en Suisse et en Allemagne, où il vécut plusieurs années sans jamais servir contre sa patrie.

M. de Jaucourt rentra en France par suite de l'amnistie en faveur des émigrés, publiée après la révolution du 18 brumaire. Il s'attacha au gouvernement consulaire, et fut, en décembre 1799, nommé membre du tribunat. En juillet 1801 il défendit le concordat au corps législatif; l'année suivante il fut nommé président du tribunat. Elu candidat au sénat par le collége électoral de la Nièvre, il entra dans ce corps le 30 octobre 1803.

En 1804 M. de Jaucourt fut nommé premier chambellan de la maison de Joseph Bonaparte, devenu prince impérial. En 1810 le sénat le présenta à l'empereur comme candidat à la sénatorerie de Florence; mais Napoléon lui préféra le général Ferino. M. de Jaucourt resta perdu dans la foule des sénateurs jusqu'à l'époque de l'entrée des armées alliées à Paris. Il signa la déchéance de Napoléon,

et fut nommé, par l'influence et les intrigues du prince de Bénévent, membre du gouvernement provisoire. Louis XVIII créa M. de Jaucourt ministre d'état, pair de France, et lieutenant-général des armées. Le 25 octobre 1814 il fut chargé, par interim, du portefeuille des affaires étrangères, pendant que M. de Talleyrand était au congrès de Vienne. A l'époque du 20 mars il suivit le roi à Gand, et continua de diriger les affaires étrangères pour le compte du ministre titulaire.

Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, comprit M. de Jaucourt dans les exceptions de son amnistie générale.

A la seconde restauration, M. de Jaucourt fut appelé au ministère de la marine, où il fut remplacé trois mois après par le vicomte Dubouchage.

M. de Jaucourt est maintenant ministre d'état, membre du conseil privé, pair de France, et lieutenant-général. Louis XVIII lui a conféré le titre de marquis. Il monte rarement à la tribune des pairs : il a voté assez souvent dans le sens ministériel ; mais depuis quelque temps il semble s'être rapproché de ceux de ses collègues à la chambre des pairs qui défendent la charte constitutionnelle.

L.

LACROIX DE CONSTANT (CHARLES DE), député de la Marne à la convention nationale, y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. Avant le 9 thermidor il fut chargé de diverses missions dans plusieurs départemens, et s'y conduisit toujours en homme de bon sens. En 1795 il fut envoyé dans les départemens des Ardennes et de la Meuse; il y comprima les agens de la terreur, en même temps qu'il obligeait tous les prêtres à se rendre au chef-lieu de leur district, sous la surveillance la plus scrupuleuse des comités révolutionnaires.

Rentré à la convention, il s'opposa à ce que les biens des condamnés fussent rendus à leurs parens : son opinion était motivée sur des considérations politiques que la convention ne jugea pas assez péremptoires.

Lors de l'organisation constitutionnelle, il fut élu membre du conseil des anciens. Le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795), le directoire exécutif l'appela au ministère des relations extérieures, où il resta jusqu'au 28 messidor an V (16 juillet 1797), époque à laquelle il fut remplacé par le citoyen Talleyrand, depuis prince de Bénévent. Un biographe étranger affirme que, pendant l'exercice de ses fonctions ministérielles, Lacroix perdit un jour le sentiment des convenances jusqu'au point d'inviter les ambassadeurs d'Espagne et de Prusse à la cérémonie de l'anniversaire du supplice de Louis XVI; mais un autre biographe assure que ce fait est controuvé.

En sortant du ministère, Charles de Lacroix fut envoyé comme ambassadeur en Hollande, et y seconda la révolution démocratique qui s'opéra en 1798, d'où naquit la république batave.

Charles de Lacroix n'était pas à Paris lors de la révolu-

tion du 18 brumaire ; les consuls le rappelèrent et le nommèrent préfet du département des Bouches-du-Rhône. Le préfet Lacroix n'eut pas affaire à des administrés faciles ; il éprouva souvent des contrariétés à Marseille ; on fit même contre lui des satires et des épigrammes mordantes, dont l'une, que nous regrettons de ne pouvoir citer textuellement, portait en substance : « Pauvres Marseillais ! vous avez été pendus, guillotinés, fusillés, il « ne vous manquait plus que *Lacroix* pour être crucifiés. »

Toutefois l'administration de Charles Lacroix à Marseille fera époque dans l'histoire de cette grande ville : elle doit à ce préfet de belles promenades, des monumens remarquables et des institutions utiles ; elle lui doit en outre la propreté de ses belles rues, autrefois dégoûtantes par les effets du fameux *passa-rès*, contre lequel il eut à lutter long-temps.

Charles de Lacroix passa ensuite à la préfecture de la Gironde, et mourut bientôt après à Bordeaux, dans les premiers jours de novembre 1815. Il jouit de la réputation d'un administrateur peu ordinaire. M. Lacroix a laissé une fille mariée à M. de Verniac, ancien ambassadeur à Constantinople, qui était alors une des plus belles personnes de France.

LACUÉE (Jean-Gérard de), comte de Cessac, est né à Massas, près d'Agen, le 4 novembre 1752, d'une famille noble. Il embrassa l'état militaire, servit long-temps dans le régiment Dauphin, et quitta ensuite le service. Il vivait retiré dans son pays à l'époque de la révolution.

En 1790 il fut nommé procureur-syndic du département du Lot, et montra dans ces fonctions un amour éclairé pour le bien public et la liberté. En septembre 1791, M. Lacuée fut député à l'assemblée législative, où sa con-

duite confirma les espérances que l'on avait conçues de lui. Il se montra attaché aux principes constitutionnels qu'il avait juré de défendre, et s'occupa principalement d'objets militaires. Il s'efforça d'arrêter l'influence des adresses contre les prêtres insermentés. Le 28 avril 1792 il fut porté à la présidence de l'assemblée : le 19 juillet suivant il s'éleva avec force contre le général Dumouriez, qu'il avait déjà dénoncé comme traître ou incapable, pour avoir précipité la déclaration de guerre contre l'Autriche, lorsque l'état des places fortes et de l'armée française laissait tout à craindre.

Après la session de l'assemblée législative, M. Lacuée passa dans les bureaux de la guerre : il fut porté sur la liste des candidats qui aspiraient à remplacer Servan ; on voulut l'effacer de cette liste, comme ayant voté avec le côté droit, dont il ne partageait cependant pas les opinions; mais Vergniaud combattit cette proposition, et Lacuée demeura candidat. En juin 1793, il fut accusé par Baudot d'avoir participé à la rebellion des autorités de Toulon, où il paraît qu'il se trouvait. Cette accusation n'eut pas de suites, et M. Lacuée survécut aux proscriptions de cette époque.

En 1795, il fut nommé au conseil des anciens, dont il devint l'un des secrétaires le 20 juin 1796, et président le 26 octobre. Il y fit adopter successivement plusieurs lois sur l'embauchage, sur la désertion, sur les pensions qui se multipliaient à l'excès, sur la rentrée des impositions et sur les rentiers. Il était membre de la commision des inspecteurs de la salle en juillet 1797, époque où s'établit la plus violente scission entre le directoire et les conseils.

Mais quoiqu'il ne fût pas compté parmi les députés directoriaux, et qu'il fût très-lié avec Carnot, il avait su garder une neutralité tellement prudente, qu'il ne se trouva point frappé par le décret des 18 et 19 fructidor an v (4 et

5 septembre 1797); il resta membre du conseil des anciens, et s'y honora par le courage avec lequel il défendit son ami Carnot proscrit.

Sorti en 1799 du conseil des anciens, M. Lacuée fut aussitôt réélu à celui des cinq cents, où il présenta encore divers rapports sur les finances, sur le service militaire, et notamment sur la levée des conscrits. S'étant prononcé en faveur de la révolution du 18 brumaire, il devint conseiller-d'état et membre de l'institut. C'était presque toujours lui qui soutenait les nombreux projets militaires présentés par le gouvernement. En 1800, il fut chargé par interim du portefeuille de la guerre, et après le départ du général Brune pour l'ambassade de Constantinople, il devint président de la section de la guerre au conseil d'état.

En 1804, M. Lacuée fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur, et gouverneur de l'École polytechnique, où il porta l'enseignement et l'émulation au plus haut degré. Deux ans après il fut créé directeur-général des revues et de la conscription; le 15 novembre 1807, il fut fait ministre d'état, et le 3 janvier 1810, ministre directeur de l'administration de la guerre : il avait déjà été créé comte de Cessac. M. Lacuée entra au ministère par suite de la démission du général Dejean, et y resta jusqu'au 31 mars 1814.

On a justement reproché au comte de Cessac d'avoir été l'un des provocateurs et des apologistes des mesures militaires et des nombreuses conscriptions qui, pendant tant d'années, ont été l'effroi de l'Europe, et ont fini par précipiter la France dans l'abîme. Mais il est juste de dire aussi qu'il n'a pas porté son encens à d'autres idoles qu'à celle qu'il servait alors avec tant de zèle. M. Lacuée n'a plus pris aucune part aux affaires publiques, et la seule faveur qui lui ait été accordée depuis la restauration, est celle

d'avoir été compris, en 1816, au nombre des membres de l'académie française, dans l'ordonnance de réorganisation.

Dans le mois de janvier 1827, lorsque ce corps savant prit en considération la proposition de M. Lacretelle, d'adresser une supplique au roi sur les funestes effets qu'allait produire le projet de loi sur la presse, présenté par le garde-des-sceaux Peyronnet, M. Lacuée fut un des académiciens qui signèrent cette adresse.

Deux des fils de M. Lacuée, comte de Cessac, Antoine et Gérard, tous les deux colonels de la plus haute espérance, sont morts honorablement, l'un à la tête du 63e régiment de ligne, qu'il commandait à la bataille d'Eylau; l'autre en conduisant le 59e à l'attaque des ponts de Gunzbourg.

On a de M. Lacuée : — *Guide des officiers particuliers en campagne.—Projet de constitution pour l'armée française.* — *Un militaire aux Français.* Il a fait aussi insérer des mémoires dans ceux de l'institut, et a rédigé la partie militaire de l'*Encyclopédie méthodique.*

LAINÉ (JOSEPH-HENRI-JOACHIM-HOSTEIN), né à Bordeaux le 11 novembre 1767, était avocat dans cette ville au commencement de la révolution, et quoique fort jeune encore il s'y était fait distinguer. Il se montra partisan des nouvelles doctrines, et occupa quelques emplois publics dans les années 1791 et 1792. Il était administrateur du district de la Réole, pour la partie des subsistances, lors de l'abolition de la monarchie. Quelques biographies assurent que M. Laîné était aussi, en 1793, procureur-syndic à Cadillac, et parlent de sa conduite et de sa mise comme ayant été des plus républicaines. Nous croyons, par des considérations tirées du caractère même de M. Lainé, que si, à cette époque, il a pu être entraîné

par le torrent, il n'a point dépassé les bornes d'une juste modération.

En l'an IV, il était l'un des administrateurs du département de la Gironde. Quelques temps après il rentra au barreau, et ne cessa de s'y faire remarquer jusqu'en 1808, époque à laquelle il fut envoyé au corps législatif par son département.

Ses talens oratoires ne lui servirent pas beaucoup dans une assemblée muette; toutefois M. Lainé trouva le moyen de faire parler de lui par son opposition au système des confiscations, contre lequel il voulait s'élever dans un comité secret qu'il lui fut impossible de faire former.

Vers cette époque, il reçut l'étoile de la Légion-d'Honneur, et prêta à l'empereur le serment de fidélité voulu par les statuts de l'ordre. Cependant, s'il faut en croire plusieurs historiens français et étrangers, M. Lainé aurait déjà été lié par des engagemens secrets à la cause des Bourbons, et aurait entretenu des correspondances en Angleterre. Nous pensons encore qu'il y a dans ces assertions au moins un anachronisme.

Mais ce qui ne laisse aucun doute sur les relations de M. Lainé avec l'Angleterre, dès l'instant des désastres de Moscou, c'est sa conduite en 1813 et 1814.

Toute la France connaît le fameux rapport fait à la fin de décembre 1813, par la commission du corps législatif, sur les pièces diplomatiques que l'empereur avait communiquées à ce corps. Rien n'était à la fois plus noble, plus sage que le langage de cette commission, dont M. Lainé faisait partie, et dont M. Raynouard fut le rapporteur, et non lui, comme on le dit dans plusieurs biographies; mais était-il politique dans la crise où la France se trouvait? Les événemens ont répondu négativement. Napoléon, irrité de ce qu'on lui donnait des conseils lorsqu'il ne demandait que les moyens de repousser l'invasion étrangère,

supprima le rapport, en s'écriant : « Le nommé Lainé est « un traître qui correspond avec le prince régent par l'in- « termédiaire de Desèze, j'en ai la preuve ; les quatre au- « tres sont des factieux. » Les factieux dont entendait parler Napoléon, étaient MM. Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran.

Après l'ajournement du corps législatif, M. Lainé se rendit à Bordeaux ; il se trouvait dans cette ville à la journée du 12 mars 1814, à laquelle il ne prit pas la part active que l'on attendait de lui : néanmoins le duc d'Angoulême lui offrit la préfecture de la Gironde, qu'il ne voulut accepter que provisoirement.

Rappelé à Paris en juin de la même année, il y présida la chambre des députés, et ne parut qu'une seule fois à la tribune, pour combattre un amendement qui touchait à l'inviolabilité des biens nationaux.

Deux mois s'étaient à peine écoulés, lorsque la nouvelle du débarquement de Napoléon fit convoquer extraordinairement les chambres. M. Lainé fut encore nommé président de celle des députés. Il n'eut que le temps d'y faire un discours dont le but était de réunir tous les efforts de la nation contre Napoléon. M. Lainé reprit aussitôt la route de Bordeaux, où, dès le 28 mars 1815, il publia, en sa qualité de président et au nom de ses collègues, une protestation contre la dissolution des chambres, et contre tous les décrets que pourrait rendre l'usurpateur. Il dégageait en même temps tous les Français de l'obéissance qui leur serait imposée. Cette protestation eut le sort de tous les actes de ce genre qui ne sont point appuyés par la force.

Après le départ de la duchesse d'Angoulême de Bordeaux, M. Lainé s'embarqua pour la Hollande, et rentra en France à la seconde restauration. Il reprit sa place dans la chambre des députés. Le roi le nomma membre d'une commission d'enquête, chargée d'examiner les inculpa-

tions dirigées contre les ex-ministres des finances et du trésor, Gaudin et Mollien.

Réélu à la chambre introuvable par le département de la Gironde, le roi l'appela de nouveau aux fonctions de président annuel. Il quitta souvent le fauteuil pour combattre à la tribune un projet de loi électorale, au moyen de laquelle la majorité d'alors voulait se rendre maîtresse des colléges, et se débarrasser d'une minorité importune.

Un démenti brutal qui lui fut donné par M. Forbin des Issarts, fut cause que M. Lainé quitta la présidence de la chambre, où il se fit remplacer par M. Bouville; mais le surlendemain il reprit le fauteuil en vertu d'une lettre par laquelle le roi l'avait fait prier, et au besoin lui avait ordonné de continuer ses fonctions.

Un mois après cette session, le 7 mai 1816, Louis XVIII confia le portefeuille de l'intérieur à M. Lainé, et lui fournit ainsi l'occasion de s'acquérir des droits à la reconnaissance nationale, qu'il s'est empressé trop tôt de faire oublier.

Durant les discussions importantes qui donnèrent tant d'éclat à la session de 1816, M. Lainé parut souvent à la tribune comme ministre et comme député. Il présenta le projet de loi relatif à la formation des colléges électoraux, et le soutint comme député, avec autant d'éloquence que de vigueur, contre ses adversaires du côté droit. En relisant les opinions politiques exprimées à la tribune par M. Lainé avec une force, une raison et une éloquence si entraînantes, il est impossible d'expliquer comment, après avoir fait adopter la loi nationale du 5 février 1817, qui était son ouvrage, le même homme a pu proclamer des doctrines aussi évidemment contraires deux ans après.

Le 5 septembre 1817, il contre-signa la fameuse ordonnance portant dissolution de la chambre de 1815, et abrogation d'un acte précédent de la couronne, par le

quel la révision de quelques articles de la charte avait été autorisée. Le 4 octobre, l'académie française, dont il est membre, le nomma son président pour le trimestre.

Lorsque dans la discussion du budget de 1817, un député (M. Clausel de Coussergues) qui n'a acquis une sorte de célébrité malheureuse que par l'excessive violence de ses opinions, fit l'odieuse proposition de retrancher aux réfugiés espagnols, victimes de leur attachement à la cause de la liberté, les secours que la France leur accordait, M. Lainé eut, en lui répondant, un mouvement oratoire sublime. Rattachant la question à des considérations tirées du caractère français, de l'honneur national et de la miséricorde publique, dont nos propres malheurs nous ont imposé la touchante solidarité : « Ce n'est pas la première « fois, s'écria-t-il, que de tels articles parent les budgets « des rois de France : dans un compte mémorable, imprimé « en 1788, on voit figurer des secours donnés à deux « espèces de réfugiés, dont l'une, sous une monarchie, « semblait ne pas mériter un égal intérêt. Un sentiment « plus doux encore que la bienfaisance, s'oppose à la radia- « tion d'un article maintenu par l'humanité. Les rois, qu'on « a justement comparés à des pères de famille, quelque- « fois irrités comme eux, ferment l'entrée de leur pays à « des enfans égarés; au fond du cœur, ils ne sont pas « fâchés que des parens ou des voisins recueillent ces fugi- « tifs, pour les leur rendre au jour de la miséricorde. »

La fin de la carrière ministérielle de M. Lainé, dans laquelle il s'était acquis de véritables titres à la reconnaissance nationale, fut ternie par des intrigues qu'il noua avec ce même côté droit de la chambre, contre lequel il avait lutté avec tant de gloire; ce fut par suite de ces nouvelles liaisons de M. Lainé, que le portefeuille de l'intérieur lui fut retiré le 28 décembre 1818, époque à laquelle il resta entre les mains de M. Decaze.

Depuis plusieurs années on avait remarqué que généralement tous les ministres qui se succédaient étaient devenus plus ou moins libéraux en quittant le ministère. M. Lainé offrit l'exemple unique d'un ministre libéral devenu ultrà après sa retraite.

Lorsque M. le marquis Barthélemy fit la funeste proposition de *modifier* la loi des élections du 5 février 1817, et que cette proposition fut transmise à la chambre des députés, M. Lainé, dans le comité secret du 3 mars 1819, ainsi que dans la séance publique du 23 du même mois, a renoncé entièrement aux principes qu'il avait soutenus jusque-là. Nous ne saurions le dissimuler, les sophismes, les paradoxes, les argumens captieux, en un mot toutes les méprisables ressources de l'esprit de faction, ont singulièrement affaibli l'effet de son talent, qui n'eut jamais plus d'éclat que lorsqu'il avait pour guide et pour appui la vérité, la justice, l'indépendance et les principes conservateurs de la liberté publique et du trône constitutionnel.

Depuis cette époque M. Lainé s'est montré rarement à la tribune. Toutefois, par un heureux retour aux principes généreux qu'il avait manifestés quelques années auparavant, il s'est déclaré contre la guerre d'Espagne, tant dans la séance du 9 février 1823, où la chambre délibérait sur le projet d'adresse au roi, que dans celle du 24 du même mois, où il appuya de son vote le discours de M. Royer-Collard en faveur du maintien de la paix.

C'est aujourd'hui une chose reconnue, que si, comme ministre, M. Lainé a souvent favorisé les doctrines libérales dont l'esprit du siècle a rendu l'introduction nécessaire dans le gouvernement des peuples, cet homme d'état a paru, dès l'instant qu'il a quitté le ministère, se réunir à la faction foudroyée par l'ordonnance du 5 septembre, contre laquelle il avait lui-même lutté avec tant de gloire

et de persévérance. Quel que soit le motif de ce changement, il n'en est pas moins constant que M. Lainé s'est mis en contradiction avec lui-même, et qu'il a long-temps voté avec le côté droit. C'est à cette époque que M. Lainé fut nommé pair de France et décoré du cordon bleu.

M. Lainé n'avait guère occupé l'attention publique depuis son opposition à la guerre contre l'Espagne constitutionnelle, lorsque deux circonstances fort importantes l'ont mis dans l'heureuse nécessité de prouver à la France que les idées de liberté et de justice étaient restées au fond de son cœur pendant son alliance inexplicable avec les hommes qui ne veulent ni liberté, ni justice. Effrayé sans doute des progrès que les jésuites et le parti prêtre faisaient en France, M. Lainé a retrouvé tout son beau talent, toute son éloquence, pour démontrer la nécessité de l'expulsion d'une société illégalement établie, et dont les envahissemens journaliers étaient de nature à compromettre l'état. Il a prouvé de la manière la plus évidente que, depuis un an, les *sept petits* établissemens que M. d'Hermopolis avait dit exister par tolerance, s'étaient accrus dans des proportions effrayantes; que maîtres des petits séminaires, les jésuites y avaient admis des laïques en foule, et que l'université ne pourrait bientôt plus résister à une concurrence si hautement protégée.

« Lisez, s'écria M. Lainé, lisez les journaux des jésui-
« tes, leurs apologies, et leurs véhémentes mercuriales
« contre la génération actuelle; vous y serez attristés des
« imprécations contre les pères pour avoir repoussé la so-
« ciété, et des malédictions contre les enfans pour avoir
« conservé les traditions paternelles. »

M. Lainé pensa que l'ordre du jour proposé par M. de la Fare sur la pétition de M. de Montlosier, aurait des conséquences funestes pour le passé et terribles pour l'avenir. On sait que la partie de cette pétition relative au

rétablissement des jésuites, fut renvoyée au président du conseil des ministres, et on doit la détermination prise par la chambre des pairs à MM. Lainé, de Barante et Pasquier, qui tous ont combattu les sophismes de MM. Dambray, de Bonald, d'Hermopolis et de la Fare.

Quelques jours avant, M. Lainé, en sa qualité d'académicien, se récusa lorsqu'il fut question de voter sur la présentation d'une adresse au roi pour faire connaître à S. M. l'effet désastreux du projet de loi sur la presse, présenté aux chambres par le garde-des-sçeaux Peyronnet; mais tout en déclarant qu'il ne se croyait pas appelé à émettre son vote dans ce moment, M. Lainé reconnut que le projet de loi semblait dirigé contre la recherche de la vérité et attentatoire à l'esprit humain, et déclara qu'il le combattrait quand il en serait temps, ne lui restât-t-il plus qu'un souffle de vie.

Ces deux derniers votes de M. Lainé font espérer qu'il se rangera franchement du côté des hommes qui veulent la charte et les libertés qu'elle consacre, et que dorénavant il n'emploiera plus son beau talent qu'à la défense de ces libertés.

M. Lainé est un homme grand, maigre, très-brun; il a le front chauve, l'air préoccupé et souvent chagrin. Sa voix, sans être forte, est pénétrante; il se sert de la parole avec autorité, et se fait toujours écouter parce qu'il semble parler avec conviction. A la tribune il a de la chaleur, de l'élévation dans la pensée; mais quoiqu'il n'ait conservé ni les défauts communs aux avocats, ni l'accent de sa province, son langage est quelquefois incorrect ou emphatique.

Ses discours, la plupart fort remarquables, sont d'ailleurs, jusqu'à ce jour, les seuls titres qu'il ait eus à sa nomination au fauteuil académique.

LAJARD (PIERRE-AUGUSTE), dit *de la Seine*, est né à Montpellier, le 20 avril 1757, d'une famille anoblie par Louis XI. Nommé fort jeune sous-lieutenant dans le régiment de Médoc, il en sortit pour passer en Hollande avec le grade de capitaine dans la légion de Maillebois ; et quand ce corps fut supprimé, il entra avec le même grade dans le bataillon de chasseurs des Alpes. Il devint ensuite aide-de-camp du marquis de Lambert, et lui resta attaché jusqu'en 1789.

A cette époque, M. Lajard fut nommé premier aide-major de la garde nationale parisienne, sous les ordres de M. de Lafayette, dont il mérita l'estime et l'amitié.

En 1792, lors de l'organisation des compagnies soldées, il fut élevé au grade d'adjudant-général-colonel, obtint la croix de Saint-Louis, et fut employé dans la division de Paris.

En juin 1792, au moment où le général Servan quitta le ministère de la guerre, Lajard, qui avait été à même de se faire connaître de Louis XVI, fut nommé par ce monarque au département de la guerre.

Lajard arrivait au ministère dans des circonstances bien difficiles. Quatre jours après sa nomination la populace envahit le château des Tuileries. Le ministre de la guerre, seul auprès de Louis XVI avec MM. de Laborde, et Acloque, chef de division de la garde nationale, vit le danger que courait le roi s'il était enveloppé par les assaillans, et fit placer ce prince dans l'enfoncement d'une croisée, au devant de laquelle ils se mirent pour garantir le monarque. C'était le moment où les étrangers envahissaient la France, et où tous les services étaient désorganisés. Lajard passa alors avec le célèbre auteur Beaumarchais un marché pour la fourniture d'un grand nombre de fusils, qui occasiona tant de désagrémens à Beaumarchais, et qui faillit à lui coûter la vie.

Pendant les deux mois que dura le ministère de M. Lajard, il parut plusieurs fois à l'assemblée, et le 10 juillet, lorsque tous les ministres, dans l'impuissance de remédier aux maux présens, se décidèrent à donner simultanément leur démission, M. Lajard, qui prévit tous les avantages qu'en tireraient les ennemis de la royauté, voulut s'y opposer; mais il céda aux avis de ses collègues, et se rendit avec eux à l'assemblée législative, où ils annoncèrent tous qu'ils avaient donné leur démission. Néanmoins, Lajard ne remit le portefeuille que le 6 août.

En sa qualité d'adjudant-général de la division sous les ordres du général Boissieu, l'ex-ministre Lajard fut chargé, le 10 août au matin, de défendre la porte royale du château des Tuileries; mais le parti que prit le roi ayant rendu toute résistance impossible, Lajard eut ordre de disposer une force suffisante pour protéger le passage de ce prince et de sa famille, du château à la salle de l'assemblée nationale.

Lajard ne tarda pas d'être en butte aux attaques du parti républicain, et ce fut pour se soustraire au décret d'accusation porté contre lui le 28 août, qu'il s'enfuit en Angleterre.

Lors du procès du roi, il offrit à la convention de revenir en France et de prendre sur lui toute la responsabilité de ses actes administratifs; trait de dévouement dont on ne lui sut aucun gré alors.

Lajard, qui n'avait point cessé d'aimer sa patrie, rentra en France aussitôt après la révolution du 18 brumaire, et ne demanda autre chose que sa réforme d'adjudant-général-colonel, grade qu'il avait en 1792, avant son entrée au ministère.

M. Lajard resta long-temps éloigné des affaires publiques, et ce ne fut qu'en 1808 que le département de la Seine le nomma député au corps législatif, où il se trou-

vait encore en 1814. Il fut du nombre des 77 députés qui, sur l'invitation du gouvernement provisoire, votèrent la déchéance de Napoléon et le retour des Bourbons. Quelque temps après il fut créé officier de la Légion-d'Honneur, et promu au grade de maréchal-de-camp.

Durant la session de 1814, il vota avec la minorité de la chambre des députés, et dans ses votes comme dans ses rapports, il suivit constamment les principes constitutionnels qu'il avait professés et défendus dans le cours de la révolution. Il sortit de la chambre des députés par suite du renouvellement qui produisit la chambre *introuvable*.

M. Lajard, que la modicité de sa fortune a exclu des élections depuis qu'il faut payer 1,000 fr. de contributions pour être nommé député, jouit dans la retraite du repos et de l'estime de ses concitoyens.

LAMBRECHTS (CHARLES-JOSEPH-MATHIEU), et non PIERRE-IGNACE, comme le portent plusieurs biographies).

Une notice dans laquelle M. Lambrechts a fait le résumé de sa vie, ayant été trouvée dans ses papiers et publiée par son héritier, nous ne saurions mieux faire que de le laisser parler lui-même : nous ajouterons ensuite à cette notice les considérations que nous tirerons de la vie même de cet estimable citoyen, ainsi que quelques détails qu'il a cru devoir passer sous silence.

« Voulant joindre à mon testament une notice sur ce « qui me concerne, et faire connaître les sentimens qui « m'animent, je déclare ce qui suit ; mon héritier, M. Ch. d'Outrepont, en fera l'usage qu'il jugera convenable.

« Né le 20 novembre 1753, je pris le grade de licen- « cié en droit en 1774; j'obtins, en 1777, une place de « professeur en droit à l'université de Louvain. En 1782, « après toutes les épreuves requises, j'y obtins le grade de

« docteur. En 1786, je fus recteur de l'université ; en 1788
« et 1789, je visitai les différentes universités de l'Alle-
« magne. Cette mission m'avait été donnée par l'empereur
« Joseph II, philosophe sur le trône, ce qui est remar-
« quable. J'étais chargé d'enseigner, à mon retour, une
« matière jusqu'alors négligée à Louvain, savoir, le droit
« naturel, le droit public universel et le droit des gens.

« C'est pendant ce voyage, c'est dans la conversation
« des professeurs de ces universités, que j'ai principalement
« puisé les principes dont j'ai fait ensuite ma règle de
« conduite en matière politique ; c'est ainsi que j'ai acquis
« cet amour de la liberté, cette haine de l'arbitraire, qui
« m'accompagneront jusqu'à mon dernier soupir. Oui, le
« plus grand avantage que je connaisse ici-bas, c'est de ne
« dépendre que des lois, et non du caprice des hommes.

« En 1794, je me fixai définitivement à Bruxelles pour
« y exercer l'honorable et indépendante profession d'a-
« vocat.

« Après la conquête de la Belgique par les troupes fran-
« çaises, je fus successivement officier municipal de la
« ville de Bruxelles, membre et président de l'administra-
« tion centrale du département de la Dyle, président de
« la même administration, ministre de la justice, enfin,
« à la première formation du sénat, membre de ce corps,
« auquel on confiait des fonctions très-importantes.

« Dans ces diverses places, que je n'avais pas sollici-
« tées, j'ai pu quelquefois errer ; mais j'ai tâché de faire
« le bien et d'empêcher de faire le mal toutes les fois que
« cela m'a été possible. Cependant une triste expérience
« m'a convaincu qu'on est souvent trompé en se fiant à la
« bonne foi des hommes.

« Après avoir ainsi figuré sur la scène politique, je n'é-
« tais plus que citoyen français, et je m'en faisais gloire :
« tant d'autres briguent des places et se font des illusions!

« Cependant en 1819 deux grands départemens, le Bas-
« Rhin et la Seine-Inférieure, me choisirent pour leur
« représentant à la chambre des députés; ils m'ont ainsi
« déféré l'honneur le plus insigne que puisse recevoir un
« Français. Qu'ils en reçoivent ici mes remercîmens les
« plus sincères.

« Toutefois en acceptant ces honorables fonctions, j'ai
« plutôt consulté mon zèle que mes forces. Après avoir
« rempli mes devoirs avec assiduité pendant quelques mois,
« je tombai dans un état d'affaiblissement et de lassi-
« tude qui ne me permit plus de les accomplir comme je
« l'aurais voulu; la nature m'avertissait que le temps d'a-
« bandonner les affaires publiques était arrivé pour moi:
« *solve senescentem*.....

« Je me suis fermement persuadé de l'existence d'un
« Être-Suprême; j'ai fait sur ce point ma profession de
« foi dans un écrit que j'ai publié en 1818. (*Quelques*
« *réflexions à l'occasion du livre de M. Frayssinous, intitulé:*
« *Des vrais Principes de l'église gallicane*). . . . . .
« . . . . . .

« L'homme persuadé de l'existence de Dieu respecte la
« liberté des cultes; il ne persécute pas ses semblables pour
« des opinions, il ne prêche pas le poignard à la main;
« mais il est constamment vrai, il croit que la source de
« toute vérité n'a pas créé les hommes pour être guidés
« par le mensonge.

« C'est cette source de toute vérité, c'est Dieu qui a
« gravé les idées de justice et de morale dans le cœur de
« l'homme. J'ai constamment cru que la morale et la jus-
« tice étaient les plus fermes appuis des gouvernemens.
« Sans justice, sans morale, point de liberté, et sans
« vertu point de bonheur. O conscience! c'est toi qui me
« consoles aujourd'hui des maux qui m'assiègent. Sans ta
« voix intérieure qui me soutient, je serais le plus malheu-

« reux des hommes. Que dis-je ? n'ai-je pas aussi des amis!
« Que mon cœur se serre à l'idée de devoir les quitter!
« Mais j'espère que je les reverrai un jour dans un monde
« où la justice est vraiment justice.

« Mon désir le plus ardent est de voir la France heu-
« reuse sous un régime franchement constitutionnel, et
« de mourir citoyen d'un pays libre. C'est vers ce but que
« tous mes pas ont été dirigés : je ne m'en repentirai ja-
« mais.

« Je suis trop faible pour continuer..... De ma tombe
« entr'ouverte je donne ma bénédiction à mes vieux ser-
« viteurs, à l'ami que j'ai nommé mon héritier, et à son
« fils.

« LAMBRECHTS. »

M. Lambrechts entra au ministère de la justice en vendémiaire an VI (septembre 1797), en remplacement de Merlin de Douai, et fut lui-même remplacé en thermidor an VII (juillet 1799), par Cambacérès On raconte qu'arrivé en voiture de place à la porte de l'hôtel du ministère pour en prendre possession, le concierge, trompé par cet extérieur modeste, lui en disputa quelque temps l'entrée. Son administration fut juste, et aussi modérée que les circonstances pouvaient le permettre.

Dans le sénat, Lambrechts a fait constamment partie de cette minorité courageuse, presque inaperçue alors, qui s'opposa aux envahissemens du despotisme impérial. Lors du sénatus-consulte organique qui transforma la république française en une monarchie, trois bulletins négatifs se trouvèrent dans l'urne des votes : l'un d'eux appartenait à M. Lambrechts.

En 1814, il suivit avec empressement l'occasion de concourir au renversement de la tyrannie impériale : il fut le rédacteur des *considérans* de l'acte de déchéance de Napoléon, monument qui renferme à la fois la censure

du passé et la leçon de l'avenir. Il ne fut pas appelé à la chambre des pairs de Louis XVIII.

Dans les cent jours, Lambrechts vota contre l'acte additionnel, et refusa de prêter serment de fidélité à l'empereur.

Durant ses fonctions législatives, de 1819 à 1823, Lambrechts vota toujours avec le côté gauche, et fut un de ceux qui se levèrent pour l'admission de M. Grégoire. Ce vertueux citoyen est mort à Paris le 4 août 1823.

Les dignités que Napoléon lui avait imposées, auxquelles s'attachaient de grands revenus, ont permis à cet homme, simple dans ses goûts, de laisser une fortune assez considérable; il a fait plusieurs legs, dont un de 12,000 fr. de rente pour la fondation d'un hospice destiné exclusivement aux protestans aveugles. Il s'est aussi attaché à réparer, par des legs particuliers, quelques injustices dictées par l'esprit de parti.

LATOUR-MAUBOURG (Marie-Victoire Fay, marquis de) est né, le 11 février 1756, d'une ancienne famille du Vivarais. Il entra au service en 1782, fut fait sous-lieutenant dans le régiment de Beaujolais, et passa capitaine au régiment d'Orléans cavalerie, quatre ans après. Il était sous-lieutenant dans les gardes-du-corps à l'époque de la révolution, et donna des preuves de zèle et de dévouement au roi dans la journée du 5 octobre 1789. Il émigra à la suite du 10 août 1792. Nous ignorons s'il a servi alors contre la France; toutes les biographies se taisent sur cette époque de la vie de M. Latour-Maubourg, et nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement positif; mais il est présumable que sa position et son état l'auront porté à faire partie de l'armée de Condé. Quoi qu'il en soit, il s'empressa de rentrer en France après l'am-

nistie consulaire qui suivit la révolution du 18 brumaire, et obtint du service dans les armées de la république. Il fut envoyé en Égypte auprès du général Kléber, dont il devint aide-de-camp. Il eut ensuite le commandement du 22e régiment de chasseurs à cheval, et fut blessé grièvement, à la tête de ce régiment, devant Alexandrie, lorsque les Anglais attaquèrent cette place.

De retour en France après la capitulation du général Menou, il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur, et combattit avec son régiment à Austerlitz. Promu général de brigade dans cette campagne, il fit successivement celles de Prusse et de Pologne, ayant sous ses ordres une brigade de cavalerie. Le général Latour-Maubourg se distingua dans plusieurs affaires, et fut souvent blessé : sa conduite au combat d'Eidelberg lui valut le grade de général de division, et bientôt après la dignité de comte de l'empire.

Grièvement blessé à la bataille de Friedland, il ne fut pas plus tôt rétabli qu'il passa en Espagne, où il commanda la cavalerie de l'armée du Midi, en Andalousie, depuis 1808 jusqu'en 1812. Pendant ce long intervalle, il se distingua aux affaires qui précédèrent la prise de Madrid; aux combats de Cuença, de Santa-Marta, de Villalba; au siége de Badajoz, à la bataille de Gebora. Dans cette guerre funeste, M. Latour-Maubourg se concilia, par sa modération et son intégrité, l'estime de la brave nation qu'il combattait.

Employé en 1812 à la grande armée de Russie, il se distingua particulièrement à la bataille de Mojaïsk. Il fit la retraite de Russie à la tête du corps de cavalerie qu'il commandait, dans lequel il sut maintenir autant d'ordre que les circonstances le permirent.

Au commencement de la campagne de Saxe, il fut nommé au commandement du 1er corps de cavalerie, qui se couvrit de gloire à la bataille de Dresde. Enfin, le

18 octobre, à la bataille de Leipsick, après des prodiges de valeur, il eut une cuisse emportée par un boulet.

Après la première abdication de Napoléon, il fut nommé par *Monsieur*, aujourd'hui Charles X, membre d'une commission chargée de la réorganisation de l'armée. Louis XVIII, le nomma pair de France le 2 juin 1814.

Durant les cent jours, M. Latour-Maubourg ne fut ni employé, ni compris parmi les pairs nommés par Napoléon.

Au second retour du roi, il reprit sa place à la chambre des pairs, fut créé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et chevalier de celui du Saint-Esprit.

Le 19 novembre 1819, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr ayant remis le portefeuille de la guerre pour ne pas participer à l'anéantissement de la loi des élections du 5 février 1817, Louis XVIII lui donna pour successeur le général Latour-Maubourg, devenu marquis par suite de la classification des pairs de France. Le nouveau ministre se montra d'abord peu courtisan, et paraissait ne vouloir guère marcher dans le sens des hommes qui venaient de renverser la loi des élections. De leur côté, ces mêmes hommes ne cessaient de lui reprocher la *jambe illégitime* qu'il avait si glorieusement acquise sur les champs de bataille ; mais M. Latour-Maubourg, qui s'était si bien défendu toutes les fois qu'il avait été attaqué par les soldats disciplinés de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie, capitula dès qu'il se vit entouré par la troupe indisciplinée qui veut l'anéantissement de toutes les institutions libérales. Il se montra faible et irrésolu, comme ses collègues Richelieu, Siméon, Roy, Portal, etc. Ce ministère, ayant lui-même préparé sa chute par des concessions journalières faites au parti de M. de Villèle, fut renversé par ce même parti le 21 décembre 1821.

M. Latour-Maubourg, remplacé au ministère de la

guerre par le duc de Bellune, fut nommé, après la mort du duc de Coigny, aux fonctions de gouverneur de l'hôtel des Invalides, qu'il remplit encore aujourd'hui.

LAURISTON (Jacques-Alexandre-Bernard Law de) est né à Pondichéry le 1er février 1764 : son père était maréchal-de-camp, gouverneur des établissemens français au-delà du cap de Bonne-Espérance. Il est petit-fils de ce fameux Jean Law, écossais, dont l'extravagant système a été si fatal à la France sous la régence du duc d'Orléans.

M. Lauriston embrassa de bonne heure la carrière militaire, servit constamment dans l'artillerie, et fut fait colonel de cette arme en 1795. De ce moment date la grande faveur dont il a joui long-temps auprès du général Bonaparte, du premier consul et de l'empereur.

Sous le consulat, M. Lauriston devint aide-de-camp du premier consul, qui le chargea souvent de plusieurs missions importantes. En 1800, il était général de brigade, commandant le régiment d'artillerie à cheval de La Fère. L'année suivante, le premier consul le chargea de porter en Angleterre la ratification des préliminaires de paix : l'envoyé de la république française fut accueilli avec enthousiasme par le peuple de Londres, qui détela les chevaux de sa voiture et le conduisit en triomphe à Downing-Street.

Envoyé en Italie en qualité de commandant du dépôt d'artillerie de Plaisance, à la suite d'une rixe assez vive avec M. de Caulaincourt, M. Lauriston fut bientôt nommé commandant des troupes de l'expédition chargée de ravitailler les colonies françaises. A son retour des Antilles, il assista au combat que l'amiral Villeneuve livra à

l'amiral Calder, et vint débarquer à Cadix quelques jours avant la bataille de Trafalgar.

Il rejoignit alors la grande armée en Allemagne; fut nommé gouverneur de Braunau en novembre 1805, et chargé, dans le mois de mai suivant, de la prise de possession des arsenaux de Venise, de la Dalmatie et des bouches du Cattaro, en vertu du traité de Presbourg. Les Russes s'étant opposés à cette opération, le général Lauriston eut ordre de s'emparer de Raguse, où il fut bientôt attaqué par terre et par mer; il se défendit long-temps et vaillamment, et fut enfin délivré par le général Molitor. Peu après, il fut nommé gouverneur-général de Venise.

Au commencement de 1808, le général Lauriston fut un des aides-de-camp nommés pour accompagner l'empereur à Erfurth; de là il passa à l'armée d'Espagne. Il fut rappelé en Autriche lors de la campagne qui se termina par la bataille de Wagram. Il s'était déjà distingué au pont de Landshut et à la prise de Raab, lorsque Napoléon lui fournit l'occasion de contribuer à la victoire de Wagram, en lui confiant le commandement de cent pièces d'artillerie de la garde, qui arrivèrent au trot sur le centre des Autrichiens, et le foudroyèrent.

Quelque temps après la paix de Vienne, le général Lauriston fut envoyé auprès de l'empereur d'Autriche, et accompagna en France l'archiduchesse Marie-Louise, dont le mariage avec Napoléon semblait devoir établir une alliance éternelle entre ces deux empereurs, et qui ne fut pourtant qu'un abîme couvert de fleurs dans lequel Napoléon se précipita.

Au mois de février 1811, M. de Caulaincourt ayant enfin obtenu son rappel de Pétersbourg, Napoléon nomma le général Lauriston pour lui succéder dans cette ambassade. Il était chargé d'obtenir de la Russie l'occupation des ports de Riga et de Rével, et l'exclusion des vaisseaux

anglais de la Baltique. Les négociations se prolongèrent jusqu'au mois de juin 1812, époque à laquelle commença la désastreuse campagne de Russie. M. Lauriston quitta Pétersbourg, et se rendit au quartier-général de Napoléon à Smolensk. Arrivé à Moscou, Napoléon l'envoya proposer un armistice au vieux prince Kutusoff; mais cette démarche, qui pouvait être un acheminement à la paix, n'obtint aucun résultat. Après la retraite, le général Lauriston fut envoyé à Magdebourg en qualité de commandant en chef du corps d'observation de l'Elbe. Il couvrit ce fleuve depuis Hambourg jusqu'à Magdebourg, pendant plus de trois mois, empêchant l'ennemi de pénétrer dans le Hanovre. Le jour même de la bataille de Lutzen, le général Lauriston s'empara de Leipsick. Il se distingua au combat de Weissig et à la bataille de Bautzen. Il s'empara de Breslau, après un combat assez vif, battit ensuite les Russes sur les hauteurs de Coldeberg, et se fit distinguer à la bataille de Dresde.

Après les journées de Leipsick, le général Lauriston se retirait par le pont de Lindenau : le trouvant rompu, il s'élança à cheval dans la rivière. On le crut noyé, et sa mort fut même annoncée dans les bulletins. Plus heureux que l'illustre Poniatowski, il ne périt pas dans les flots, mais il fut fait prisonnier et conduit à Berlin.

Le général Lauriston resta en Prusse jusqu'à la restauration. Il revint alors à Paris, où il parcourut la carrière des honneurs, dans laquelle nous ne le suivrons pas avec autant d'intérêt que dans celle de la gloire.

Le comte Lauriston fut d'abord nommé par Louis XVIII chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, et capitaine-lieutenant des mousquetaires gris, après la mort du général Nansouty.

Lors du retour à Paris de Napoléon, le général Lauriston suivit la maison du roi jusqu'à la frontière; mais son

dévouement n'alla pas plus loin ; il revint à Paris. Toutefois l'empereur ne voulut pas le comprendre parmi les aides-de-camp dont il s'entoura, et le général Lauriston alla passer tranquillement cette période dans sa terre de Richemont, près de La Fère.

Au second retour du roi, il fut successivement nommé président d'un collége électoral, commandant de la 1re division de la garde royale, et membre de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers qui avaient servi depuis le 20 mars jusqu'au 8 juillet. Ce général devint alors, ainsi que le ministre de la guerre, Clarke l'objet de l'animadversion de tout ce qui avait fait partie des immortelles armées françaises. Vers la même époque, il présida les conseils de guerre formés pour juger le contre-amiral Linois, le comte Delaborde, le colonel Boyer, etc. Louis XVIII le créa commandeur de l'ordre de Saint-Louis, pair de France, et enfin ministre de sa maison, le 21 février 1820, en remplacement de M. Pradel.

Le général Lauriston n'eut plus alors qu'à s'occuper des théâtres, du conservatoire, des menus-plaisirs, et s'en occupa, sinon d'une manière utile aux beaux-arts, du moins fort agréable pour lui. L'opéra et principalement les nymphes de ce temple de Terpsichore, furent l'objet de sa constante sollicitude ; il accorda souvent une protection toute spéciale aux sujets qui lui plaisaient ; mais le public ne confirma pas toujours les préférences du ministre.

Ce général coulait doucement sa vie entre l'opéra et la liste civile, lorsque l'invasion de l'Espagne et le rétablissement de l'autorité absolue de Ferdinand VII furent décrétés. Il ne fut pas d'abord appelé à servir sous les ordres du prince généralissime ; mais dès que l'armée eut pénétré dans le cœur de l'Espagne, le marquis de Lauriston fut tout à coup élevé à la dignité de maréchal de France, par

ordonnance du 6 juin 1823, et désigné pour aller commander le 2e corps de l'armée de réserve en Espagne. Le maréchal de Lauriston, que nous aimons mieux voir sur les champs de bataille que dans les coulisses, investit la place et la citadelle de Pampelune. La défense fut d'abord opiniâtre, mais la garnison finit par capituler, et le maréchal eut la gloire d'avoir emporté ce boulevard de l'Espagne. Il entra aussi dans Lérida, après les événemens de Cadix.

Pendant qu'il se battait en Espagne, le portefeuille de la maison du roi était toujours à sa disposition, et il le reprit à son retour à Paris; mais il le perdit vers la fin de 1824, époque à laquelle ce ministère fut confié au duc de Doudeauville. On assure que M. le maréchal de Lauriston a été très-sensible à la perte d'un emploi qui lui donnait une si grande influence sur toutes les prêtresses de Thalie, de Melpomène et de Terpsichore.

LEBRUN-TONDU (Pierre-Helène-Marie), né à Noyon en 1763, fut placé au collége de Louis-le-Grand par le chapitre de cette ville. Il fut d'abord connu sous le nom de *l'abbé Tondu*. Ayant renoncé à l'état ecclésiastique, il obtint une des places payées par le roi à l'Observatoire, pour les jeunes gens qui paraissaient propres aux mathématiques, s'engagea peu de temps après comme soldat, obtint bientôt son congé, passa dans les Pays-Bas, se fit imprimeur, puis journaliste, et prit part, en 1787, à la révolution de la Belgique, qui, disait-il, prenait une tournure monacale. Il travailla au *Journal général de l'Europe*, et fut placé par le général Dumouriez, alors ministre des affaires étrangères, dans les bureaux de ce département.

Après les événemens du 10 août 1792, l'influence du parti de la Gironde fit confier ce portefeuille à Lebrun,

auquel on avait reconnu des talens diplomatiques lorsqu'il était journaliste.

Le 25 septembre 1792, le nouveau ministre rendit compte à la convention nationale de la situation de son département, et esquissa le tableau de la position politique de l'Europe. Douze jours après, en mémoire de la victoire de Jemmapes, il présenta à la municipalité sa fille née la veille, et en lui donnant pour parrain Dumouriez, il lui fit prendre les noms de *Civilis-Victoire Jemmappes Dumouriez Lebrun.* Le 19 décembre, il fit un rapport sur les relations de la France avec l'Angleterre. Quelques jours après, il donna de nouveaux détails sur les dispositions hostiles de cette puissance, et communiqua les réclamations énergiques de la cour de Madrid en faveur de Louis XVI.

Comme membre du conseil exécutif, il signa, le 20 janvier 1793, l'ordre d'exécuter ce prince infortuné. Lebrun-Tondu s'efforça, dans les premiers mois de 1793, de renouer avec l'ambassadeur anglais, Greenville, pour éviter une rupture avec la Grande-Bretagne; ce qui n'empêcha pas Robespierre de l'accuser d'avoir provoqué imprudemment les hostilités, et de n'être pas en mesure de les soutenir. Une lettre de Talon, trouvée dans l'armoire de fer, ayant fait suspecter d'intelligence avec Louis XVI M. de Sémonville, Lebrun-Tondu se hâta de le destituer. Ces mesures parurent tardives et équivoques au comité de sûreté générale : il accusa Lebrun et son collègue Clavière d'appartenir à la faction des hommes d'état, et, le 25 septembre, il les fit décréter d'accusation. Lebrun-Tondu, arrêté ensuite, s'échappa le 9 décembre; mais il fut découvert dans sa retraite et arrêté de nouveau quinze jours après. Il fut livré aussitôt au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 27 décembre, et le fit exécuter le même jour.

Le jugement portait : « Lebrun, abbé, journaliste, im-

« primeur, ministre, âgé de 30 ans, né à Noyon, con-
« damné à mort comme contre-révolutionnaire, ayant
« été appelé au ministère par Brissot, Roland, Dumou-
« riez, et ayant, à cette époque, été l'ame du parti d'Or-
« léans, et appuyé de tous ses efforts, avec Clavière et
« Roland, la proposition de Kersaint de fuir au-delà de
« la Loire avec l'assemblée législative, le conseil exécutif
« et Capet. »

Lebrun-Tondu n'était ni un homme de beaucoup d'esprit, ni un politique de caractère; mais il avait une grande activité.

Madame Roland, au jugement de laquelle il est bien difficile de ne pas attacher beaucoup de poids, l'a jugé avec une sévérité que nous ne saurions approuver. « Il passait,
« disait-elle, pour un esprit sage parce qu'il n'avait d'é-
« lans d'aucune espèce, et pour habile homme parce qu'il
« était assez bon commis. »

LECARLIER était maire de la ville de Laon et secrétaire du roi avant la révolution. Elu, en 1789, député du tiers-état du bailliage de Vermandois aux états-généraux, il se fit peu remarquer dans cette assemblée, où il siégea toujours avec le parti populaire.

Nommé en septembre 1792 à la convention nationale par le département de l'Aisne, il y vota la mort du roi.

En l'an VI il succéda à Dondeau dans le ministère de la police générale, et fut lui-même remplacé l'année suivante par Duval.

Lecarlier reçut, en 1799, une nouvelle marque de confiance de la part des citoyens de ce département par sa nomination au conseil des anciens. Il mourut peu de temps après.

Ce ministre de la république française a laissé, outre la

réputation d'un chaud patriote, un fils que le département de l'Aisne a envoyé à la chambre des députés en 1817, et qui s'y est montré digne de la faveur dont ses concitoyens l'ont honoré, en repoussant les lois d'exception et en votant, avec quatre-vingt-quinze députés du côté gauche, contre le nouveau système électoral.

LENOIR-LAROCHE (Jean-Jacques) est né à Grenoble le 29 avril 1749. Son père était jurisconsulte : il entra lui-même dans le barreau, et il exerçait la profession d'avocat à Paris à l'époque de la révolution. Elu, en avril 1789, député du tiers-état aux états-généraux, il y embrassa avec chaleur le parti populaire, et prit quelque part à la rédaction de la feuille qu'entreprit, à cette époque, ce même Perlet qui depuis s'est rendu si horriblement fameux. Il fournit aussi par la suite des articles au *Moniteur* et au *Mercure de France*. Ayant échappé aux proscriptions de 1793 et 1794, au moyen d'une mission qu'il se fit donner par le ministre Garat, il publia dans le *Moniteur*, pendant l'intervalle qui s'écoula depuis la fin de la convention jusqu'à son admission au conseil des anciens, des articles où respirent sans cesse les sentimens d'un véritable ami de la liberté. Lors de la lutte qui s'établit avant le 18 fructidor entre le directoire et les deux conseils, Lenoir-Laroche se prononça avec force contre la faction qui, sous le voile d'une modération feinte, marchait à grands pas vers le rétablissement de la monarchie. Il publia alors plusieurs écrits remarquables sur l'état de la France, sur la conspiration de Grenoble, sur les abus de la presse et sur l'importance des élections de l'an v (5 juillet 1797). Républicain rigide, mais plus propre à éclairer ses concitoyens qu'a diriger les coups d'état, M. Lenoir-Laroche ne garda que

vingt jours le portefeuille de la police ; il fut remplacé le 8 thermidor suivant par Sotin.

Particulièrement lié avec MM. Lanjuinais, Gallois et tant d'autres excellens patriotes, M. Lenoir-Laroche, qui partageait en tout leurs principes, les a développés dans un grand nombre d'articles insérés dans les ouvrages périodiques dont nous avons parlé. Il ne se borna pas à de simples notices, et publia, en 1795, l'*Examen de la constitution qui convient le mieux à la France*, où il se montra, comme dans ses autres écrits, ennemi déclaré des anarchistes.

En quittant le ministère M. Lenoir-Laroche reprit ses fonctions de professeur de législation à l'école centrale du Panthéon. Bientôt après il fut élu au conseil des cinq cents.

Après la révolution du 18 brumaire, M. Lenoir-Laroche fut appelé au sénat, dont il fit partie jusqu'en 1814. Il signa la déchéance de Napoléon. M. Lenoir-Laroche, républicain sévère, qui s'était prononcé si chaudement contre le rétablissement de la monarchie, qui avait ensuite souri à la révolution du 18 brumaire, qui avait vu sans effroi l'élévation du trône impérial, arriva insensiblement jusqu'à se déclarer pour le rétablissement du trône des Bourbons ; aussi Louis XVIII le nomma-t-il pair de France le 4 juin 1814. Il ne fut rien durant les cent jours ; mais à la seconde restauration il rentra dans la chambre des pairs, où il siége parmi les membres constitutionnels.

La femme de cet ex-ministre a publié divers ouvrages sous le voile de l'anonyme ; c'est elle qui a fait élever à grands frais le Calvaire des lauriers, sur les coteaux d'Aulnay, près de Sceaux.

LESSART DE VALDEC (ANTOINE) naquit en 1742, dans la ci-devant province de Guienne : on assure qu'il était fils naturel du président de Gasq, dont il fut l'héritier. Le jeune Lessart vint à Paris, fut admis dans la société de M. Necker, qui le fit nommer maître des requêtes. En reconnaissance, Lessart soutint ce ministre dans toutes ses opérations financières.

Quelque temps après, Lessart fut un des commissaires conciliateurs chargés de rapprocher les trois ordres des états-généraux, prêts à se séparer après des conférences orageuses. Au mois d'octobre 1790, M. Lessart remplaça M. Lambert au contrôle général ; mais il n'occupa cette place qu'un mois, et passa au ministère de l'intérieur, où il se maintint jusqu'au 30 novembre 1791.

A cette époque l'assemblée législative venait de succéder à l'assemblée constituante ; le parti populaire dominait tous les autres. Lessart reçut par interim le portefeuille des affaires étrangères que M. de Montmorin venait de remettre. Un mois après, Lessart en fut chargé définitivement. Le parti dominant voulait alors la guerre, et les ministres étaient divisés entre eux. Lessart était pour la paix, et M de Narbonne pour la guerre. Celui-ci fut renvoyé, ce qui ne fit qu'irriter le parti dominant contre le ministre Lessart. Ce fut en vain qu'il produisit des pièces diplomatiques pour prouver que l'empereur Léopold voulait la paix ; on prétendit que ces pièces étaient supposées : l'assemblée les fit examiner par un comité dont Brissot fut le rapporteur ; le rapport fut loin d'être favorable au ministre, et l'assemblée législative rendit un décret portant que M. Lessart, « par sa lâcheté et sa faiblesse, avait « trahi ou négligé les intérêts de la nation, et qu'il serait « traduit devant la haute cour nationale. » M. Becquey voulut combattre les assertions de Brissot ; mais le décret était à peine rendu, que des attroupemens nombreux se

portèrent autour de l'hôtel du ministère, faisant entendre des cris menaçans. Lessart était absent et pouvait s'échapper; il alla de lui-même au devant des gendarmes, et avant de partir pour Orléans, où siégeait la haute cour qui devait le juger, il adressa à l'assemblée, sur la précipitation qu'on avait mise à le décréter d'accusation, des plaintes qui ne produisirent aucun résultat.

Après quelques mois de détention, il fut transféré à Versailles, et massacré en entrant dans cette ville, le 9 septembre 1792, avec les autres prisonniers de la haute cour.

Voici le jugement que M. Bertrand de Molleville a porté sur Lessart, dans ses *Mémoires sur la révolution:* « M. de Lessart, sans être un homme supérieur comme ministre, « n'était pas un homme médiocre; il avait l'esprit fin et « juste, le sens droit, l'ame honnête et délicate. Malgré « l'ambition qui le dominait et qui l'a quelquefois égaré, « peut-être aurait-il eu de l'énergie dans le caractère, s'il « eût eu une meilleure santé; car il était capable de prendre des résolutions courageuses. Mais M. de Lessart n'était ni républicain, ni constitutionnel; il était sincèrement attaché au roi, dont il révérait les vertus, et à qui « il donna, jusqu'au dernier moment, toutes les preuves de « zèle et de fidélité qu'un homme aussi faible de santé et « de caractère pouvait donner dans des circonstances aussi « critiques. »

LETOURNEUX, connu sous le nom de *Letourneux de la Loire-Inférieure*, était avocat avant la révolution. Devenu, en 1791, procureur-syndic du département de la Loire-Inférieure, il fut nommé, le 21 septembre 1797, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. François de Neufchâteau, qui lui succéda de nouveau au ministère,

en juillet 1798. A cette époque Letourneux entra dans l'administration de l'enregistrement et des domaines. L'année suivante il fut nommé membre du conseil des anciens; exclu quelques mois après du corps législatif pour s'être vivement opposé à la journée du 18 brumaire, il devint juge au tribunal d'appel d'Ile-et-Villaine, et confirmé dans ces fonctions en 1811, sous le titre de conseiller à la cour impériale de Rennes. Il les quitta au commencement de 1815.

Letourneux est un homme de mérite, dont la conduite politique a constamment été celle d'un bon citoyen, d'un ami de la liberté : il a laissé des souvenirs honorables dans les divers emplois qu'il a occupés.

Les naïvetés de Mme Letourneux, dont s'amusait beaucoup M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, ont été pendant quelques mois le sujet des conversations des cercles de Paris : on citait entre autres une réponse plaisante de cette dame, qui, étant allée visiter un matin le Jardin des Plantes, et dînant le même jour chez M. de Talleyrand, fut interpellée par ce personnage, qui lui demanda si elle avait vu Lacépède (ce savant était alors logé au Jardin des Plantes, dont il était administrateur) : « Non, répondit bonnement Mme Letourneux, je n'ai pas « vu Lacépède, mais j'ai vu la girafe. » Cette naïveté, sur laquelle M. de Talleyrand eut soin de ne pas garder le secret, excita une saillie de joie parmi les convives, et se répandit bientôt à tel point dans Paris, que Mme Letourneux, à qui des mots de ce genre passaient pour être familiers, en était vraiment devenue à la mode. Depuis lors, on ne prononçait plus le nom de M. Lacépède sans penser à la girafe, et *vice versâ*.

LINDET (Jean-Baptiste Robert), connu sous le nom de *Robert-Lindet*, frère de Thomas Lindet, procureur-syndic du district de Bernay, se prononça en faveur des principes de la révolution, fut nommé député de l'Eure à l'assemblée législative, et ensuite député à la convention par le même département.

Il se déclara contre les girondins, vota la mort de Louis XVI, et fut nommé membre du comité de salut public en remplacement de Jean Debry. Il y était chargé de la partie des subsistances. Un jour qu'on lui apportait des listes de proscription à signer, il eut le courage de refuser sa signature, en disant : « Je suis ici pour nourrir les ci-« toyens, et non pour les envoyer à l'échafaud. »

Quelque temps après, il fut envoyé en mission dans les départemens du Calvados, de l'Eure et du Finistère, où, de l'avis même de ses ennemis, il se conduisit avec modération. Chargé de la pacification des neuf départemens coalisés en Bretagne et en Normandie, il sut rétablir la tranquillité dans cette partie de la république, et s'offrit pour garant de la paix ; mais les membres de la commune de Conches ayant été mis en jugement comme accusés d'avoir fourni tous les boulets d'une forge à l'armée de la coalition, la promesse d'amnistie de Lindet fut ainsi rompue : il se présenta alors lui-même, défendit les hommes qui s'étaient confiés à sa foi, lutta long-temps dans la convention, et par un courage rare à cette époque il sauva les accusés, et obtint qu'il fût sursis au jugement de tous les procès relatifs au fédéralisme.

Lindet ne prit aucune part à la journée du 9 thermidor ; mais lorsqu'il s'aperçut que le projet des ennemis de la république était de se défaire successivement de tous les anciens membres des comités de gouvernement, il éleva la voix pour demander qu'au lieu d'isoler les prévenus on les jugeât tous à la fois.

Dénoncé à la suite des journées de prairial par Lehardy, Dubois-Crancé et Gouly, il trouva des défenseurs nombreux et ardens. Les villes de Nantes, du Havre et de Caen, envoyèrent des adresses en sa faveur. Néanmoins il ne tarda pas à être décrété d'arrestation, puis amnistié, puis condamné par contumace, comme prétendu complice dans la conspiration de Babeuf, et enfin acquitté en 1797.

Lindet ayant montré une grande habileté, une patience infatigable, et une perspicacité rare dans tous les travaux des comités, le directoire le nomma après le 30 prairial au ministère des finances, qu'il ne garda que jusqu'à la révolution du 18 brumaire. Depuis cette époque il vécut dans la retraite la plus absolue jusqu'au moment de sa mort, qui a eu lieu en septembre 1825.

Robert-Lindet a laissé une grande réputation de probité; il avait, en arrivant au ministère des finances, 10,000 fr. de rente ; il ne lui en restait plus que 9,000 lorsqu'il se retira d'un emploi où tant d'autres ont si scandaleusement augmenté leur fortune. Robert-Lindet avait de grandes connaissances en jurisprudence et en administration ; il avait l'esprit fin et profond ; son ardeur pour le travail ne se ralentissait jamais, aussi parvenait-il souvent à débrouiller les matières les plus épineuses, et à porter la lumière et l'analyse dans le labyrinthe des affaires et des intrigues. Il a souvent sacrifié son amour-propre au succès de ses travaux.

Nous terminerons cet article en rapportant textuellement l'article de Robert-Lindet que l'on trouve dans la *Biographie des Contemporains*, *par Napoléon.*

« Au 18 brumaire, le ministère des finances était occupé « par Robert-Lindet, qui avait été membre du comité de « salut public du temps de Robespierre. C'était un homme « probe, mais n'ayant aucune des qualités nécessaires pour « l'administration des finances d'un grand empire. Sous « le gouvernement révolutionnaire, il avait cependant ob-

« tenu la réputation d'un grand financier; mais sous ce « gouvernement, le vrai ministre des finances c'était le « prote de la planche aux assignats. »

LOUIS, connu autrefois sous le nom de *l'abbé Louis*, et maintenant sous celui du baron Louis, est né à Toul en 1755. Il était conseiller-clerc au parlement de Paris lors de la révolution, dont il avait adopté les principes avant qu'elle éclatât. Dès 1788 la liberté avait trouvé en lui un ardent défenseur dans l'assemblée provinciale de l'Orléanais.

Le 14 juillet 1790 il assista, en qualité de diacre, l'évêque d'Autun, aujourd'hui prince de Bénévent, à la messe qui fut célébrée au Champ-de-Mars, et fut bientôt après chargé par Louis XVI de diverses missions diplomatiques, et particulièrement d'une négociation en Suède; mais la révolution du 10 août 1792 ayant renversé le trône, M. Louis, exposé à de vives persécutions, se vit dans la nécessité de s'expatrier, et passa en Angleterre. Nous ignorons ce qu'il y fit.

Rentré en France après le 18 brumaire, il fut successivement employé comme chef de bureau au ministère de la guerre et à la chancellerie de la Légion-d'Honneur; il devint ensuite maître des requêtes au conseil-d'état, et fut, en 1810, chargé de présider le comité de liquidation établi en Hollande.

Sous le ministère de M. Mollien, il obtint une des places d'administrateur du trésor public, et dirigea le contentieux. Le 11 mars 1813, M. Louis, alors baron de l'empire, présenta au corps législatif le projet de loi pour la vente des biens des communes, et s'exprima en ces termes sur le gouvernement de l'empereur.

« Si quelque chose pouvait ajouter à la reconnaissance « des Français envers le restaurateur de la monarchie, ne

« serait-ce pas cet ordre invariable, cette économie sévère « et portée dans les moindres détails de l'administration? « Rien n'échappe à la vigilance de l'empereur, rien de trop « petit pour l'occuper lorsqu'il en peut résulter un bien. « Nous le voyons, comme Charlemagne, ordonner la « vente des herbes inutiles de ses jardins, lorsque sa main « distribue à ses peuples les richesses des nations vain- « cues. Si un homme du siècle des Médicis, ou du siècle « de Louis XIV, revenait sur la terre, et qu'à la vue de « tant de merveilles il demandât combien de règnes glo- « rieux, de siècles de paix il a fallu pour les produire, « vous répondriez qu'il a suffi de douze années de guerre « et d'un seul homme. »

Après un pareil éloge, prononcé en 1813, on est tout étonné de voir le panégyriste de Napoléon faire partie des ministres qui, l'année suivante, furent désignés par le gouvernement provisoire établi en remplacement du gouvernement impérial. On l'est davantage encore lorsqu'on apprend que ce même baron Louis, confirmé dans ses fonctions de ministre des finances par Louis XVIII, est monté plusieurs fois à la tribune, durant l'année 1814, pour y faire la critique du gouvernement impérial. Par une conséquence toute naturelle, le baron Louis se trouva obligé d'attaquer l'administration du duc de Gaëte et du comte Mollien : une polémique s'établit alors entre ces ex-ministres et le ministre du roi ; la querelle s'échauffait lorsque le débarquement de Napoléon vint y mettre fin. Le baron Louis suivit Louis XVIII à Gand, et rentra au ministère de la seconde restauration; mais deux mois après, le 1er septembre 1815, il fut remplacé par M. Corvetto.

On a reproché à M. Louis, dans cette première époque ministérielle, d'avoir élevé les dettes de l'état au delà de toute expression, et d'avoir fait figurer dans son budget toutes les prétentions de plusieurs fournisseurs dont Na-

poléon avait fait justice dès son avènement au consulat. Celle de ces prétentions qui amusa le plus était relative à une dépense de plusieurs millions pour des hôpitaux militaires dans un pays et à une époque auxquels Napoléon lui-même, pendant les cent jours, assura qu'il n'y avait pas eu de troupes. Au total, le baron Louis éleva les dépenses à la somme d'un milliard 445 millions, et proposa, pour y faire face, de vendre les biens des communes, et trois cent mille hectares de forêts, ajoutant à ces produits l'excédant présumable de la recette sur la dépense de 1815, ainsi que la création de bons royaux à ordre, remboursables en trois ans, hypothéqués sur les produits des ventes, et portant un intérêt de huit pour cent.

En quittant le ministère, le baron Louis alla siéger à la chambre de 1815, où il vota avec la minorité. En 1816, il se réunit au centre des députés, et vota pour les ministres jusqu'au 18 décembre 1818, époque à laquelle il fut de nouveau appelé au ministère des finances. Il se déclara pour le monopole du tabac, établit dans chaque département des livres auxiliaires du grand-livre de la dette publique, et proposa d'augmenter cette dette de 40 millions.

Lors de la discussion du budget de 1819, un député ayant représenté au ministre des finances que l'article concernant la dette flottante ne pouvait être réuni à un autre projet de loi, parce que la proposition royale devait être mise en délibération telle qu'elle avait été présentée à la chambre, M. Louis laissa échapper ces paroles : « Eh bien, « nous la changerons. » Naïveté qui fit beaucoup rire tous les députés.

Le baron Louis s'étant déclaré pour le maintien de la loi des élections du 5 février 1817, il donna sa démission en novembre 1819, et quitta le ministère en même temps que le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, ministre de la guerre, et le général Dessoles, ministre des affaires étrangères.

Depuis cette retraite honorable, M. Louis a voté avec le côté gauche. Il avait été ministre d'état, membre du conseil privé; mais il cessa de faire partie de ce conseil en 1821. M. le baron Louis a encore siégé à la chambre jusqu'en 1823. Depuis lors il vit éloigné des affaires publiques. Il possède à Bercy de vastes bâtimens qui servent à l'entrepôt des vins; on dit même qu'il s'occupe indirectement de ce commerce. Il a aussi attaché son nom à plusieurs grandes entreprises industrielles dans lesquelles il a versé des capitaux qu'il fait fructifier.

M.

MALOUET (Pierre-Victor) naquit à Riom en 1740. Il fut élevé chez les oratoriens, fit ensuite l'étude du droit, et se décida pour la carrière diplomatique. A dix-huit ans il se rendit en Portugal en qualité de chancelier du consulat de Lisbonne. Attaché à l'ambassade du comte Merle, il revint en France avec lui, et fut employé dans l'administration de l'armée. Nommé en 1767 sous-commissaire à Saint-Domingue, il passa l'année suivante au Cap en qualité d'ordonnateur et de commissaire. De retour en France en 1774, il obtint la place de secrétaire de madame Adélaïde de France. Quelque temps après il fut envoyé en mission à Cayenne par M. de Sartine. Il rentrait en France en 1779, lorsqu'il fut fait prisonnier par les Anglais. Rendu à la liberté, il fut envoyé à Marseille en qualité de commissaire. La même année il obtint l'intendance du port de Toulon, où il séjourna huit ans. A l'approche de la révolution, le bailliage de Riom le nomma député aux états-généraux. Il se prononça d'abord pour la réunion des trois ordres; mais lorsqu'elle fut opérée il s'opposa à ce que l'assemblée prît le titre d'*assemblée nationale constituante*. Il vota pour le *veto* suspensif, et repoussa la déclaration des droits de l'homme. Il combattit pour le maintien des priviléges, et fonda, en 1790, le *club monarchique* en opposition avec celui des jacobins; mais le peuple s'opposa à ces réunions, et la salle fut presque aussitôt fermée.

Après les événemens du 10 août il passa en Angleterre, d'où il fit la proposition de venir défendre Louis XVI. Il fut porté sur la liste des émigrés.

Lors de l'établissement du gouvernement consulaire, il s'empressa de profiter de l'amnistie pour rentrer en France.

Le premier consul le nomma, le 3 octobre 1803, commissaire-général de la marine à Anvers, avec les pouvoirs de préfet maritime ; il mérita les éloges de Napoléon par les nombreux établissemens qu'il fit dans ce port. Il fut créé maître des requêtes en 1808.

Toutefois, par des motifs qu'il est difficile d'expliquer, Napoléon, qui avait été si satisfait d'abord du zèle de M. Malouet, le destitua de ses fonctions en 1812, et l'exila à quarante lieues de Paris. Il se fixa en Touraine.

Les événemens politiques de 1814 le ramenèrent à Paris, où, le 2 avril, il fut nommé, par le gouvernement provisoire, commissaire au département de la marine, et resta définitivement chargé du portefeuille de ce ministère lors de l'entrée de Louis XVIII, le 13 mai; mais il ne jouit pas long-temps du retour de faveur que la fortune venait de lui accorder : le travail auquel il se livra pour donner quelque activité à son département acheva de détruire sa santé déjà affaiblie; il mourut le 7 septembre 1814, à l'âge de soixante-quinze ans. Malouet montra constamment dans les différentes places qui lui furent confiées, un grand zèle et un parfait désintéressement. A sa mort sa fortune était tellement médiocre, que le roi dut payer ses funérailles. Ses opinions politiques, favorables à la liberté dans le commencement de sa carrière, ne furent plus les mêmes depuis son émigration : il se montra dès lors dévoué à la dynastie des Bourbons.

On a de cet ancien ministre : *Mémoire sur l'esclavage des nègres.* — *Mémoires sur l'administration du département de la marine.* — *Opinions.* — *Défense de Louis XVI.* — *Examen sur les colonies.* — *Considérations historiques sur l'empire de la mer.*—*Les quatre parties du jour sur mer*, poème, etc., etc.

MANGOURIT (Michel-Ange-Bernard) était lieutenant criminel au bailliage de Rennes en 1782. Ayant perdu cet emploi, il s'absenta de Rennes et n'y reparut qu'à l'époque de la révolution, dont il embrassa les principes avec chaleur.

Aucune biographie ne dit qu'il ait été ministre ; et pourtant nous avons reconnu, par les recherches spéciales que nous avons dû faire pour rendre ce dictionnaire complet, que le portefeuille des affaires étrangères fut confié à Mangourit le 3 brumaire an III, lorsque Deforges sortit de ce département ; il est vrai qu'il ne le garda que *cinq* jours, l'ayant lui-même remis entre les mains de Miot le 8 du même mois.

Quelque courte qu'ait été la durée de ses fonctions ministérielles, Mangourit n'en a pas moins été ministre, et nous avons dû le comprendre dans ce volume.

Mangourit, homme aimable et spirituel, auquel on avait reconnu des talens diplomatiques, échappa aux proscriptions de 1793 et 1794, et devint, en 1798, agent diplomatique du directoire exécutif près la petite république du Valais. Les paysans de ces contrées ayant été insurgés par les prêtres, et se livrant à des désordres, Mangourit leur adressa une proclamation où il leur représentait les dangers auxquels leurs chefs les entraînaient, et les invitait à les livrer aux Français. Ayant été rappelé, il fit abattre, le même jour, dans le Valais, tous les signes et monumens de la féodalité. Il fut ensuite envoyé à Naples en qualité de secrétaire de légation ; mais la cour des Deux-Siciles refusa de le reconnaître. Il passa alors comme commissaire des relations extérieures à Ancône, et fut, dit-on, chargé secrètement par le directoire d'appeler les Grecs à l'insurrection, et d'opérer une diversion dans l'Albanie, l'Epire et la Morée, en faveur de l'expedition d'Egypte. Renfermé dans cette même place d'Ancône lorsqu'elle fut

assiégée vers la fin de la campagne de 1799, il s'occupa des détails de l'administration intérieure, et fut nommé, par le général Monnier, l'un des négociateurs de la capitulation, qui fut honorable pour les assiégés. Il sortit avec la garnison et rentra en France, où il publia, en 1802, la *Défense d'Ancône et des départemens romains*, ouvrage qui contient des détails intéressans sur l'Italie, et sur les faits d'armes dont elle a été le théâtre en 1798 et 1799. Mangourit a fait en 1803 un voyage à Hambourg et dans le nord de l'Allemagne, dont la relation, publiée en 1815, fut jugée sévèrement par les journaux. Depuis lors M. Mangourit a vécu totalement retiré des affaires publiques. On a encore de lui : *le Mont-Joux* ou *le mont Saint-Bernard*, suivi des *Vingt-sept jours* ou *la Journée de Viterbe*. — *Lectures-opéras pour des soirées de famille*. — *Lectures dramatiques et musicales*.

MARET (Hugues-Bernard) est né, le 1er mars 1758, à Dijon, où son père, médecin distingué, était secrétaire perpétuel de l'académie. Ses premières études furent dirigées vers les connaissances nécessaires pour entrer dans l'artillerie ou le génie. Il concourut pour le prix proposé par l'académie de Dijon, dont le sujet était l'éloge de Vauban, et obtint le second prix, le premier ayant été décerné au célèbre Carnot. Il se consacra plus tard à l'étude des lois, et s'était rendu à Paris pour y acheter une charge d'avocat au conseil, lorsque les espérances que fit naître en lui la réunion des états-généraux, donnèrent une direction toute différente à ses résolutions.

Dès les premières séances de l'assemblée constituante, auxquelles il assistait régulièrement, il conçut, avec M. Mejan l'aîné, l'idée d'un journal intitulé *Bulletin de l'Assemblée*. Ecrivant avec une extrême rapidité, et doué d'une excel-

lente mémoire, il réussit à reproduire les discussions de l'assemblée, qui étaient alors d'un intérêt si universel et si éminemment national. Lorsque le libraire Panckouke conçut le plan du *Moniteur universel*, il proposa à M. Maret de renoncer à son bulletin, en continuant le même travail dans le nouveau journal. Ainsi commença le *Moniteur*, devenu depuis et maintenu journal officiel sous tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis trente-six ans. Cette feuille, dont l'unique mérite était de présenter avec exactitude les opérations de l'assemblée, obtint aussitôt un grand succès, et son auteur dut être nécessairement recherché par les orateurs qui attachaient un grand prix à ce que leurs opinions et leurs discours fussent reproduits fidèlement. C'est de cette époque que date la fortune politique de M. Maret.

Jusqu'en 1791, il demeura attaché à la société des amis de la constitution (les jacobins); mais lors des événemens du Champ-de-Mars (17 juillet même année), il cessa, avec un grand nombre de députés, d'en faire partie, et devint un des fondateurs du club des feuillans, où l'on professait la doctrine de la monarchie constitutionnelle.

Après le 10 août 1792, qui avait renversé la constitution et le monarque, Lebrun-Tondu, ayant été nommé ministre des affaires étrangères, offrit à M. Maret la place de chef de division de ce ministère. La détermination que prit le ministère anglais après ces événemens effraya le conseil exécutif français, et Lebrun fit partir sur-le-champ M. Maret pour tâcher de négocier avec lord Greenville, au moins la neutralité. M. Maret eut, à cette occasion, une entrevue avec le célèbre Pitt, qui lui donna des marques d'estime. Il eût probablement réussi dans sa mission, si les partisans de la guerre universelle ne l'eussent emporté dans le conseil exécutif. A son retour de Londres, il per-

dit sa place au ministère ; mais bientôt après, le même ministre qui venait de le destituer le nomma ministre plénipotentiaire à Naples, et le chargea, en commun avec M. de Sémonville, d'une mission près les cours d'Italie. Ils furent tous deux enlevés par l'Autriche sur un territoire neutre, chargés de chaînes, et jetés dans les cachots de Mantoue, où leur vie courut les plus grands dangers, et où moururent trois des personnes attachées à leur légation, par l'effet de l'insalubrité des cachots. Après dix mois de réclusion à Mantoue, ils furent transportés dans le Tyrol, où ils restèrent encore vingt-deux mois enfermés dans les cachots de Kufstein. M. Maret employa ce temps à écrire plusieurs œuvres dramatiques, appréciées par les gens de lettres, et qui furent, plus tard, un de ses titres d'admission à l'académie française.

Au mois de juillet 1795, la convention ayant, sur le rapport de Treilhard, fait proposer à l'Autriche l'échange de M. de Sémonville, ainsi que de M. Maret et des autres prisonniers livrés par Dumouriez, contre la fille de l'infortuné Louis XVI, cet échange eut lieu à Bâle le 25 décembre. M. Maret, rentré en France après trente-deux mois de captivité, parut au conseil des cinq cents le 12 janvier 1796, et y reçut les témoignages de l'intérêt qu'inspirent de longs malheurs ; le directoire exécutif publia « qu'ils « avaient honoré le nom français par leur constance et « leur courage. »

Toutefois il paraît que d'anciennes préventions des républicains contre M. Maret ne s'étaient pas encore bien effacées ; car quoique le gouvernement directorial connût bien les embarras de sa position, il ne l'employa point alors. M. Maret s'occupa de littérature pendant dix-huit mois, au bout desquels la nomination au directoire du citoyen Barthélemy fit prendre une direction nouvelle aux affaires. M. Maret fut nommé membre de la commission chargée

des négociations qui allaient s'ouvrir à Lille pour la paix avec l'Angleterre. Les conditions les plus avantageuses à la France étaient convenues lorsque la révolution du 18 fructidor changea les dispositions du gouvernement français, et les négociations furent rompues. C'est de cette époque que datent les relations de M. Maret avec Napoléon; de Lille il correspondait avec le général en chef de l'armée d'Italie, alors aux conférences qui amenèrent le traité de Campo-Formio.

La mission de M. Maret à Lille fut de courte durée. Toujours suspect au parti qui dominait, il resta sans emploi, et donna encore dix-sept mois à l'étude des lettres. Ce fut alors que la république cisalpine lui accorda 140,000 fr. en biens nationaux, comme indemnité des pertes occasionées par sa détention. Ce secours vint à propos, car les ressources de M. Maret étaient alors presque épuisées.

Lié avec Sieyes, Rœderer et plusieurs autres coopérateurs actifs de la révolution du 18 brumaire, et très-bien accueilli par le général Bonaparte, M. Maret fut nommé, en décembre 1799, secrétaire général des consuls, place qui fut depuis érigée en ministère sous le titre de secrétairerie d'état.

De ce jour M. Maret s'identifia tout-à-fait avec le premier consul et l'empereur; et de ce jour date la faveur toujours croissante dont il n'a presque jamais cessé de jouir auprès de Napoléon. « L'empereur, dit une biographie, « trouvait dans son ministre et son confident une probité « parfaite, une discrétion inviolable, une mémoire prodi- « gieuse, une infatigable activité, une facilité qui s'appli- « quait et suffisait à tout; il en usait pour tout et à toute « heure de jour et de nuit : il l'accompagnait dans tous ses « voyages, et même sur les champs de bataille. » Peut-être faudrait-il mêler à ces éloges, que nous croyons d'ailleurs

mérités, un reproche que lui adresse l'opinion publique, celui d'avoir eu pour l'empereur un dévouement trop servile ; mais M. Maret pourrait alors trouver une excuse dans le caractère même de Napoléon, qui n'admettait point de conseils, et moins encore des contradicteurs.

En février 1805 M. Maret fut décoré du grand-aigle de la Légion-d'Honneur; il partit pour l'Allemagne au mois de décembre suivant, et concourut à Vienne et à Presbourg au traité de paix conclu alors avec l'Autriche. En 1806, Napoléon le chargea, à Varsovie, de l'organisation du gouvernement polonais. Quelque temps après il conclut et signa, avec l'ambassadeur persan, qui se trouvait au quartier-général de Finkestein, le traité d'alliance entre la France et la Perse, qui fut suivi de l'ambassade du général Gardanne. Il participa ensuite à la constitution du grand-duché de Varsovie, et rédigea celle de Westphalie, telle qu'elle fut donnée à ce royaume. Il fut encore l'auteur de la constitution destinée au royaume d'Espagne, et exerça la principale direction sur les travaux de la junte de Bayonne.

En 1809, après la bataille de Wagram, il rédigea avec le comte de Bubna les conditions de la paix qui fut signée à Vienne entre M. de Champagny et le prince Jean de Lichtenstein. Napoléon récompensa les services de son ministre secrétaire d'état en le créant duc de Bassano, avec des dotations considérables.

A cette époque M. Maret, pensant, comme tant d'autres hommes d'état, que l'Autriche, pierre angulaire de toutes les coalitions contre la France, changerait de politique au moyen d'une alliance de famille entre l'empereur François et l'empereur Napoléon, appuya de son avis le parti qui inclinait pour que le choix de Napoléon tombât sur l'archiduchesse Marie-Louise. Ce fut lui qui conduisit

les négociations relatives à ce mariage si fatal à l'empereur.

Tout annonçait une prochaine rupture avec la Russie, lorsque M. Maret fut chargé du portefeuille des affaires étrangères, que M. de Champagny quitta le 17 avril 1811. L'année qui s'écoula jusqu'aux hostilités effectives, fut employée à les prévenir et à renforcer le système de la France si la guerre ne pouvait être evitée. Le nouveau ministre négocia une alliance offensive et défensive avec la Prusse et l'Autriche; il signa également un traité d'alliance avec le Danemark. Il partit peu de temps après pour rejoindre la grande armée, et accompagna Napoléon à la fameuse entrevue de Dresde, d'où il fit porter à Wilna, par le comte de Narbonne, de nouvelles propositions de paix qui furent repoussées : la paix alors dépendait plus de Londres que de Saint-Pétersbourg, et les ouvertures faites en même temps au gouvernement britannique n'eurent pas plus de succès que celles entreprises en 1805 par M. de Talleyrand. M. Maret rejoignit Napoléon à Wilna, où un gouvernement provisoire venait d'être établi : il résida dans cette ville pendant toute la campagne avec le corps diplomatique qui l'y avait suivi.

Après la désastreuse retraite de Moscou, M. Maret passa par Berlin, où il obtint de la bouche même du roi de Prusse l'assurance qu'il resterait fidèle à son alliance avec Napoléon. Il se rendit ensuite à Paris, où l'on fut étonné de le voir usurper les attributions du ministre de la guerre, en allant demander au sénat une levée de 350,000 hommes pour créer une nouvelle armée.

L'opinion publique reproche encore au duc de Bassano d'avoir, dans les circonstances les plus décisives où se soit trouvé l'empereur, mis sous ses yeux un exposé peu exact des ressources de l'empire, de sa situation à l'égard des puissances étrangères, et de l'état des négociations enta-

mées avec elles ; mais il nous semble qu'on ne peut adresser de pareils reproches qu'aux ministres des souverains ineptes, qui laissent à d'autres le soin de leur faire connaître la situation des choses : Napoléon, qui faisait tout, qui voyait tout par lui-même, ne pouvait être trompé que lorsqu'il cherchait à s'abuser lui-même, et, à cette époque, il est probable que M. Maret s'est abusé comme l'empereur.

Toutefois, au commencement de 1814, le portefeuille des affaires étrangères fut retiré à M. de Bassano et remis à M. de Caulaincourt ; mais ce ne fut pas ce qu'on appelle une disgrâce, puisque M. Maret resta toujours ministre secrétaire-d'état, et que Napoléon ne cessa de lui confier des missions importantes, entre autres celle de correspondre avec les ministres réunis au congrès de Châtillon, où l'influence des Anglais l'emporta.

Lorsque les événemens de la guerre eurent décidé du sort de Napoléon, et dans ces momens de défection où tant d'hommes qu'il comblait naguère de ses bienfaits s'éloignaient de lui, M. Maret ne le quitta pas un instant jusqu'au départ pour l'île d'Elbe, et ne cessa d'avoir pour l'idole tombée le même culte qu'il lui portait dans les jours de sa grandeur.

Resté sans fonctions pendant l'année de la première restauration, le duc de Bassano reprit celles de ministre secrétaire-d'état au retour de Napoléon. Il insista vivement pour que la convention conclue entre le général Gilly et le baron de Damas fût exécutée ; il fit plus, il osa l'approuver par le télégraphe avant d'avoir consulté Napoléon, qui loua la conduite de son ministre malgré l'opinion de ceux qui auraient voulu qu'on gardât le duc d'Angoulême comme un otage précieux. On assure encore que M. Maret désapprouva l'*acte constitutionnel*, qui trompait les espérances des amis de la liberté.

Le duc de Bassano fut nommé pair le 2 juin, et partit quelques jours après pour accompagner Napoléon. Il était à la funeste bataille de Waterloo, où il faillit d'être pris par les Prussiens.

Compris, après le retour du roi, dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, M. de Bassano resta d'abord à Paris sous la surveillance de la police. Il obtint ensuite des passeports pour se rendre à Lintz, d'où il se retira à Gratz. Après cinq années d'exil, M. Maret a pu rentrer dans sa patrie, où il s'est livré, au milieu de ses nombreux amis, à la littérature et à l'éducation de ses enfans.

Depuis douze ans que M. Maret vit éloigné des affaires publiques, l'occasion d'occuper de lui le public lui a été offerte bien des fois, mais il s'y est toujours refusé.

Neanmoins, lorsqu'au commencement de 1827 l'ambassadeur d'Autriche, comte d'Appony, éleva la prétention d'ôter à plusieurs des généraux et des hommes d'état de l'empire les noms glorieux qu'ils avaient acquis sur les champs de bataille, ou par de grands services rendus à l'état, M. le duc de Bassano, provoqué par les journaux ministériels, qui assuraient qu'il avait été un des premiers à supprimer son titre étranger dans ses relations avec les personnages appartenant au gouvernement de l'empereur d'Autriche, rompit un long silence pour combattre cette assertion par des faits, et pour déclarer, tant en son nom qu'en celui de M. de Caulaincourt, duc de Vicence, que dans aucune correspondance ni aucun acte, soit privé, soit public, il n'avait jamais séparé son nom de son titre de duc de Bassano. Cette déclaration de M. Maret ferma la bouche à ceux qui soutenaient les prétentions de l'Autriche.

Napoléon, sur le rocher d'exil, ne cessait de dire que le duc de Bassano était un homme de cœur et de droiture qui lui avait été sincèrement attaché.

MERLIN (PHILIPPE-ANTOINE), connu sous le nom de *Merlin de Douai*, est né le 30 octobre 1754 à Arleux, petite ville du Cambrésis; son père était fermier et jouissait d'une certaine fortune. Merlin fit ses études à Douai, et fut reçu avocat au parlement de cette ville. Il y plaida sa première cause avec un tel succès, que la cour le félicita par l'organe de l'avocat général. Ses talens lui procurèrent un établissement avantageux; il épousa une demoiselle Dumonceau, qui l'allia à plusieurs familles du parlement. Quelque temps après il se fit pourvoir d'un office de procureur du roi.

En 1789 il fut nommé, par le bailliage de Douai, député du tiers-état aux états-généraux: il était alors déjà très-avantageusement connu par les nombreux articles dont il avait enrichi le *Répertoire universel de jurisprudence*, ainsi que le premier volume du *Traité des offices et des états de France*. La première fois qu'il parut à la tribune, ce fut pour faire, au nom du comité des droits féodaux, un rapport sur le sens et les effets du décret du 4 août 1789, portant abolition du régime féodal: ce rapport sur une matière obscure frappa tellement l'assemblée par sa netteté et sa rédaction, qu'au moment où l'orateur descendit de la tribune, Mirabeau s'élança de sa place pour embrasser Merlin, en lui disant: « Vous avez fait un excellent travail, « et il faut bien qu'il soit tel, car Sieyes, qui ne trouve « bien que ce qu'il fait, en juge comme moi. » Peu de temps après, le duc d'Orléans lui proposa la première place dans son conseil, et Merlin l'accepta. En 1790 il fut nommé commissaire à l'aliénation des biens ecclésiastiques. Lorsqu'il fut question de l'abolition de la peine de mort, Merlin demanda qu'elle fût réservée pour le crime de lèse-nation et les faux monnayeurs. Au mois de février 1791, il parla avec véhémence en faveur de la loi contre les émigrés, que Mirabeau, rapproché de la cour, voulait faire

rejeter. Les travaux de Merlin dans les comités de l'assemblée constituante furent immenses.

Après la session, les électeurs de Paris le nommèrent président de l'un des tribunaux de district de cette capitale; mais il opta pour la présidence du tribunal criminel du Nord, à laquelle ses compatriotes l'avaient unanimement élu.

Député, en septembre 1792, à la convention nationale par le département du Nord, il n'arriva à Paris que lorsque la république eut été proclamée. Dans le procès de Louis XVI, il vota la mort de ce prince sans appel ni sursis. Il soutint, dans ce même procès, que les principes de la procédure par jurés ne pouvaient pas s'appliquer à la convention, qui remplissait les fonctions d'un tribunal révolutionnaire. Cette opinion de la part d'un magistrat qui avait toujours été pénétré de ses devoirs, étonna les amis de Merlin.

En mars 1793, il se trouvait en mission dans la Belgique, et c'est à tort qu'on a dit qu'il avait proposé le décret du 10 de ce mois, qui créa le tribunal révolutionnaire. Chargé à la fin d'avril d'une nouvelle mission à l'armée des côtes de Brest, il se trouvait à Lorient lors des événemens du 31 mai, et fit imprimer une vigoureuse protestation contre ces attentats. Mais, par une étrange et inexplicable mobilité de caractère, Merlin dénonça bientôt lui-même ceux de ses collègues proscrits par les journées contre lesquelles il avait protesté. Rappelé dans le sein de la convention nationale, il fut nommé membre du comité de législation, et présenta un projet tendant à diviser le tribunal révolutionnaire en quatre sections. Lors de la discussion de la loi sur le divorce, il fit décréter que l'époux divorcé aurait la faculté de se remarier immédiatement après, et l'épouse dix mois plus tard.

Toutefois, après avoir pendant quelques mois participé

à toutes les lois révolutionnaires de cette époque, Merlin de Douai revint à des opinions plus modérées, et s'opposa ensuite aux mesures sévères, notamment à l'effroyable loi de proscription proposée le 22 prairial an II. Merlin avait enfin ouvert les yeux sur l'horrible système adopté par les tyrans d'alors, il avait été épouvanté de la mort de plusieurs de ses collègues, et effrayé pour ses propres jours. Il eut le courage de demander qu'aucun des députés ne pût être traduit au tribunal révolutionnaire sans qu'il eût été préalablement mis en accusation par l'assemblée. Robespierre, qui voulait se débarrasser de ses rivaux pour donner à la révolution une direction nouvelle, s'irrita de cette exception, et prit, ainsi que Couthon, un ton menaçant dont Merlin sentit toute la signification. Aussi, depuis ce jour jusqu'au 9 thermidor, garda-t-il le plus profond silence sur toutes les questions étrangères à des matières de législation.

Sept jours après la mort de Robespierre, Merlin fut nommé président de la convention, et se prononça avec force contre le système affreux qui venait de finir. Ce fut alors que Vadier l'accusa d'avoir voulu faire le procès à la révolution du 31 mai, accusation dont il eut l'inconcevable faiblesse de se justifier. Néanmoins, le 16 fructidor an III, il proposa de rappeler dans la session de la convention les soixante-treize députés mis en arrestation par suite de cette révolution; mais, par une autre contradiction inexplicable, il s'opposa quelques jours après à ce que l'on étendît ce rappel aux députés proscrits pour la même cause. Revenu à d'autres sentimens, il demanda trois jours après, au nom du comité de législation, le rappel de ces mêmes députés proscrits.

A la fin du mois de ventôse il proposa, au nom des comités réunis, un décret d'accusation contre Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Vadier. A la suite

des insurrections des 12 germinal et 1er prairial, Merlin, chargé d'une mission dans le département du Nord, y fit fermer les sociétés populaires. Le 2 vendémiaire an IV, il fit décréter la réunion de la Belgique à la France. A l'époque qui précéda la rebellion des sections (13 vendémiaire an IV), Merlin se prononça avec énergie en faveur du triomphe des principes républicains.

Frappé du désordre de la législation criminelle, il s'était depuis long-temps occupé en silence d'un nouveau *Code des délits et des peines*. Son travail achevé, il en fit part à la convention, qui fixa la discussion de ce code à l'avant-veille de la clôture de la session. Un temps aussi court lui paraissait à lui-même insuffisant pour faire adopter 646 articles dont ce code se composait; mais la confiance était si grande et si unanime dans ses lumières comme jurisconsulte, que le code entier fut décrété sur la seule lecture qu'il en fit, laquelle ne fut interrompue que pour quelques légers amendemens. Le code de Merlin fut accueilli avec un empressement universel, surtout à cause de sa marche simple, méthodique et claire : il a fait loi jusqu'en 1811.

De la convention, Merlin de Douai passa au ministère de la justice le 12 brumaire an VI; deux mois après il en remit provisoirement le portefeuille à Génissieux, pour prendre celui de la police, et retourna au ministère de la justice le 14 germinal de la même année. Jamais une aussi grande activité n'avait régné et n'a régné depuis dans ce ministère. Travailleur infatigable, il voyait tout par lui-même, et se réservait à lui seul les affaires les plus importantes : on lui doit de grandes améliorations dans ce département.

Après le 18 fructidor, il fut nommé à l'une des deux places devenues vacantes dans le directoire exécutif. Il y fut constamment occupé de la surveillance de l'intérieur

pendant vingt-un mois. Sous prétexte qu'il faisait la guerre aux patriotes, par le soin qu'il mettait à écarter des places la plupart des hommes qui n'avaient d'autres titres que leurs excès, il se forma contre Merlin et ceux de ses collègues qui partageaient les mêmes principes, un parti puissant à la tête duquel était Barras. Ce parti, sans se douter du but de son chef, qui, s'il faut en croire Fauche-Borel, était alors l'agent des Bourbons, allait droit à la contre-révolution, en semant la division entre les deux conseils et le directoire. Ne prévoyant pas pouvoir faire tête à l'orage sans qu'il y eût du sang répandu, Merlin aima mieux donner sa démission, et prit le parti de se retirer à la campagne. Ses ennemis n'en restèrent pas là : ils dressèrent contre lui un acte d'accusation dont le principal chef était d'avoir *déporté le général Bonaparte en Egypte*, ce qui était d'autant plus absurde, que pour cette expédition il avait donné à Bonaparte son fils pour aide-de-camp; aussi la majorité du conseil des cinq cents fit-elle justice de cette misérable accusation.

Après le 18 brumaire, Merlin de Douai s'honora en acceptant la place subalterne de substitut du procureur-général à la cour de cassation; mais à la fin de 1801 il fut nommé procureur-général près la même cour. Les nombreux réquisitoires qu'il a faits, et les plaidoyers plus nombreux encore qu'il a prononcés pendant les treize années qu'il a exercé cette place éminente, se trouvent, pour la plupart, dans son *Recueil des questions de droit*, et dans les nouvelles éditions du *Répertoire de jurisprudence*. On ne sait en parcourant ces deux ouvrages, qui forment vingt et un gros volumes in-4°, en petits caractères, comment il a pu suffire à d'aussi immenses travaux. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils lui ont acquis dans les tribunaux une autorite dont presque aucun jurisconsulte avant lui n'avait joui de

son vivant ; partout on le cite à l'égal des Dumoulin, des Voet, des Pothier, des d'Aguesseau.

Depuis le mois de février 1806, Merlin de Douai réunissait à la place de procureur-général celle de conseiller d'état. « Au conseil d'état, a dit Napoléon dans sa capti-« vité, j'étais très-fort tant qu'on demeurait dans le « domaine du code ; mais dès qu'on passait aux régions « extérieures, je tombais dans les ténèbres, et Merlin était « ma ressource, je m'en servais comme d'un flambeau. « Sans être brillant il est fort érudit, puis sage, droit et « honnête, un des vétérans de la vieille bonne cause ; il « m'était fort attaché. »

Lors de la révolution du 31 mars 1814, Merlin ne conserva que le titre de conseiller d'état, et après plusieurs tentatives inutiles pour lui arracher sa démission de procureur-général, on prit le parti de lui ôter cette place d'autorité, le 15 février 1815.

Il ouvrit alors un cabinet de consultation ; mais dès le 24 mars suivant il rentra au parquet de la cour de cassation, où Napoléon, en revenant de l'île d'Elbe, l'avait rappelé par un décret de Lyon : il y resta jusqu'au 8 juillet. Dans l'intervalle, le département du Nord l'avait élu député à la chambre des représentans, et Napoléon l'avait nommé ministre d'état. Il était d'ailleurs grand-officier de la Légion-d'Honneur, et membre de l'académie française.

Compris dans l'article 2 de l'ordonnance du 24 juillet 1815, Merlin de Douai a été forcé de chercher un asile chez l'étranger, et s'est fixé dans les Pays-Bas. Après un long séjour à Harlem, il a obtenu, en juillet 1819, l'autorisation de résider à Bruxelles, où il vit dans la retraite, entouré de quelques amis.

Son fils, le baron Antoine-François-Eugène Merlin, après avoir servi d'aide-de-camp à Napoléon, et avoir

gagné tous ses grades sur le champ de bataille, était maréchal-de-camp à l'époque de la restauration. Cet officier-général, aussi instruit que brave, suivit son père et partagea les trois premières années de sa proscription. En 1818 il rentra en France, où il est sans emploi.

MILET-DE-MUREAU (LOUIS-MARIE-ANTOINE DESTOUFF) est né à Toulon le 26 juin 1765. Dès l'âge de 15 ans il entra dans le corps royal du génie, et y obtint le grade de capitaine le 8 avril 1789.

Député aux états-généraux de 1789, il siégea constamment au côté droit. Rentré dans ses foyers après la dissolution de l'assemblée constituante, il fut employé, en 1792, à l'armée des Alpes et à celle du Var, comme commandant de l'artillerie et du génie. Il fit ensuite la campagne de 1793 à l'armée d'Italie, et revint à Paris, où il rédigea et publia les *mémoires de la Peyrouse*.

Promu au grade de général de brigade le 17 nivôse an III, Milet-Mureau, que le crédit de Barras avait constamment soutenu, fut chargé d'une partie de l'administration de la guerre lorsque le gouvernement directorial s'organisa. Nommé ministre de ce département le 3 ventôse an VII, en remplacement de Schérer, il donna sa démission le 14 messidor de la même année. Ce même jour, il fut élevé au grade de général de division. Le général Bernadotte, qui l'avait remplacé au ministère, ayant été appelé à un commandement deux mois après, Milet-Mureau fut chargé du portefeuille par interim.

Après le 18 brumaire il fut réduit au traitement de réforme. Inutilement il sollicita de faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, et se fit demander par le général Bernadotte pour commander le corps du génie à l'armée des côtes: le gouvernement consulaire ne le fit sortir de

sa retraite qu'en 1802, mais ce fut pour le nommer prefet de la Corrèze, qu'il administra jusqu'en 1810.

En avril 1814, le comte d'Artois le nomma directeur par interim du département de la guerre. Mis en retraite quelque temps après, M. Milet-Mureau est devenu membre du conseil d'administration des Invalides.

MIOT (André-François), né à Versailles le 9 février 1762, suivit d'abord la carrière de l'administration militaire, et devint successivement chef de bureau et chef de division dans les bureaux de la guerre. En 1793, il fut nommé secrétaire-général du ministère des affaires étrangères. Elevé, le 18 brumaire an III, au poste de commissaire des relations extérieures, titre qui était alors substitué à celui de ministre, il fut remplacé, le 14 nivôse de la même année, par Colchen. Ainsi M. Miot ne peut être compris dans cet ouvrage que pour la forme, et pour ne pas interrompre l'ordre de classification de tous ces ministres qui se sont succédé avec tant de rapidité dans les premières années de la révolution.

En 1795, M. Miot fut envoyé à Florence en qualité de ministre plénipotentiaire auprès du grand-duc: cette mission était alors d'une grande importance; elle mit souvent l'envoyé de France en rapport avec le vainqueur de l'Italie. Passé ensuite à Rome en qualité de ministre extraordinaire, il y fit mettre à exécution le traité qui venait d'être conclu entre la France et le pape, et accrédita près du souverain pontife les commissaires français Monge, Berthollet, Barthélemy, Thouin, Moitte et Tinet, chargés de recevoir les objets d'arts cédés à la France par ce traité. Revenu à Florence après cette mission, M. Miot reçut bientôt l'ordre de se rendre en Corse, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, pour faire

rentrer sous l'obéissance cette île, qui avait été livrée aux Anglais; ce qui fut exécuté sans qu'il eût été employé aucune mesure violente.

De retour en France, M. Miot fut nommé ambassadeur près la cour de Sardaigne; il se rendit à son poste, et y fit respecter l'asile que *Madame* et madame la comtesse d'Artois y avaient cherché. Rappelé en 1798, il resta sans fonctions jusqu'au moment où M. François de Neufchâteau, devenu ministre de l'intérieur, le désigna pour faire partie d'un conseil qu'il avait établi dans son ministère. Quelque temps après, il suivit à La Haye, avec une mission secrète, M. de Forgues, qui allait résider près la république batave.

Après le 18 brumaire, M. Miot devint successivement commissaire ordonnateur, secrétaire-général du ministère de la guerre, tribun, et membre du conseil d'état; il fut du nombre des commissaires chargés de rayer de la liste des émigrés les personnes qui y avaient été inscrites par d'aveugles passions, ou par une précipitation funeste.

Bientôt le gouvernement consulaire renvoya M. Miot en Corse avec le titre d'administrateur général, et avec des pouvoirs très-étendus; il apaisa les troubles dont cette île était le théâtre, mais il ne tarda pas à être rappelé. Il rentra au conseil d'état, et eut le département du troisième arrondissement de la police générale.

Lorsque le trône de Naples fut donné par Napoléon à son frère Joseph, M. Miot, qui était affectionné à ce nouveau roi, le suivit à Naples, et y fut nommé ministre de l'intérieur; il y créa quelques établissemens utiles.

En 1808, le roi Joseph ayant quitté le trône des Deux-Siciles pour aller occuper celui d'Espagne, M. Miot accompagna ce prince; mais il ne prit aucune part directe au gouvernement, et resta près du roi en qualité de surintendant général de sa maison et de ses domaines.

Déjà le roi de Naples Joachim Murat lui avait conféré le titre de comte de Mélito, et Napoléon celui de comte de l'empire.

Après la bataille de Victoria, M. Miot rentra en France et reprit ses fonctions au conseil d'état. La chute et la seconde abdication de Napoléon l'éloignèrent successivement de toute fonction publique ; il n'a été compris dans aucune des organisations du conseil d'état qui ont eu lieu depuis la restauration.

Malgré les nombreux emplois que M. Miot a occupés toute sa vie, il a trouvé le temps de cultiver les lettres : on a de lui une nouvelle traduction de l'*Histoire d'Hérodote*, ouvrage qui lui fut inspiré par Volney.

MOLÉ (Louis-Mathieu), né en 1780, est fils du président Molé de Champlâtreux, qui périt sur l'échafaud pendant le règne de la terreur. Après avoir fait de bonnes études, il chercha la route de la célébrité en publiant, dans l'année 1806, un ouvrage intitulé *Essais de morale et de politique*. M. de Fontanes, qui avait pris M. Molé sous son aile protectrice, vanta beaucoup ses *Essais*, mais tout le monde ne fut pas de son avis.

Appuyé par son nom et par des amis zélés, plus encore que par son ouvrage, M. Molé franchit rapidement les premières marches qui devaient le conduire à une haute fortune. Nommé auditeur au conseil d'état, il fut bientôt après maître des requêtes ; en cette qualité il fit un travail sur l'état des juifs en France, dont l'empereur parut fort content.

Nommé à la préfecture de la Côte-d'Or en 1808, il fut bientôt rappelé à Paris avec le titre de conseiller d'état, et devint directeur-général des ponts et chaussées vers la

fin de 1809. Ainsi M. Molé parcourut la carrière administrative avec une rapidité qui n'a point d'autre exemple sous l'empire : il est vrai que ce disciple de Fontanes avait, comme son protecteur, pénétré les secrètes faiblesses de Napoléon, et savait les caresser avec adresse en toute circonstance.

Dans les premiers jours de 1813, M. Molé se présenta à la tribune du corps législatif pour y exposer les ressources et la splendeur de la France, et, dans l'excès d'un délire adulateur, il s'écria : « Si un homme du siècle de « Médicis ou du siècle de Louis XIV revenait sur la terre, « et qu'à la vue de tant de merveilles il demandât combien « de règnes glorieux, de siècles de paix, il a fallu pour « les produire, vous répondriez qu'il a suffi de douze « années de guerre et d'un seul homme (1). »

Le 20 novembre de la même année, M. Molé, que son nom rendait recommandable à la magistrature, et que l'empereur regardait comme un serviteur entièrement dévoué, reçut par interim le portefeuille de la justice, et en fut bientôt définitivement chargé par la retraite du duc de Massa-Carrara (Régnier). Peu de mois s'écoulèrent jusqu'au moment de la première restauration, avant laquelle M. Molé accompagna l'impératrice Marie-Louise à Blois.

M. Molé ne fut d'abord appelé à aucune fonction sous le gouvernement de Louis XVIII, et demanda seulement à être placé dans le conseil municipal de Paris; mais s'il faut en croire une biographie étrangère, il avait déjà trouvé

(1) Nous avons, par erreur, attribué ces paroles à M. le baron Louis (voyez *Louis*); mais comme il faut rendre à César ce qui lui appartient, nous nous empressons de restituer à M. Molé cette brillante péroraison, dans laquelle nous ne trouvons rien, d'ailleurs, qui ne soit juste : il est seulement fâcheux que cet exposé de l'empire ait été fait après la retraite de Russie.

les moyens de rentrer en faveur auprès des Bourbons, lorsque le débarquement de Napoléon vint tromper ses espérances.

Toutefois dans les cent jours il revint à Napoléon, qui lui rendit les ponts et chaussées et le replaça à son conseil d'état. M. Molé ne signa pas la fameuse déclaration du 25 mars, et quitta même la séance pour ne pas prendre part à la délibération. On attribue ce refus à des motifs qui seraient le comble de la servilité s'ils pouvaient être raisonnablement admis. Quoi qu'il en soit, M. Molé n'en fut pas moins porté sur la liste des pairs impériaux, mais ne siégea pas dans cette chambre ; il se retira aux eaux de Plombières, et y resta jusqu'après le désastre de Waterloo.

M. Molé, qui s'était excusé de son éloignement de la capitale sur la faiblesse de sa santé, retrouva toutes ses forces pour accourir à Paris au second retour de Louis XVIII. Il fut aussitôt nommé conseiller d'état, directeur-général des ponts et chaussées, et compris dans la promotion des pairs de France du 17 août 1815. Il fit partie de plusieurs commissions de cette chambre, notamment de celle qui rédigea le réglement judiciaire pour la haute cour qui allait juger le maréchal Ney ; il partagea dans ce procès l'opinion de la majorité de la chambre.

Deux ans après, M. Molé, alors lié avec M. Decaze, obtint le portefeuille du ministère de la marine en remplacement du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, passé à la même époque au département de la guerre. Il ne le garda que jusqu'au 29 décembre 1818, où il fut remplacé par M. Portal. Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit à propos de quelques autres ministres de la marine de la même force que M. Molé, que c'est une grande erreur de croire qu'un homme de robe, un financier, ou un diplomate, puisse être bon ministre de la marine ; car il n'appartient qu'à un marin consommé dans l'art de la navigation de concevoir

certaines expéditions, et d'en tracer les moyens d'exécution; aussi avons-nous eu, depuis la restauration, plusieurs ministres qui n'ont fait que des fautes.

M. Molé, qui était devenu ministériel avec M. Decaze, s'est rangé du côté de la faction ultrà-royaliste aussitôt qu'il a jugé que cette faction l'emporterait sur les amis de la charte. On l'a vu voter contre la loi des élections du 5 février 1817, et avouer la fameuse *note secrète*. Néanmoins il n'a pas été compris dans les divers ministères qui se sont succédé depuis 1818, et il reste perdu dans la foule des pairs, où il paraît qu'on l'a oublié.

Napoléon avait cru que son jeune ministre de la justice était appelé à jouer un rôle dans les ministères; mais ce rôle a été court et bien peu remarquable.

MOLLIEN (François-Nicolas), né à Rouen en 1758, était chef de bureau aux fermes générales avant la révolution, pendant laquelle il devint directeur-général de la caisse d'amortissement, conseiller d'état après le 18 brumaire, et ministre du trésor public en janvier 1806.

Au mois de mai de la même année M. Mollien fit à l'empereur un rapport sur la situation du département qui venait de lui être confié, rapport dans lequel il mit au jour les connaissances les plus étendues sur la comptabilité administrative.

M. Mollien fut successivement créé comte de l'empire, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, et autorisé à porter la décoration de l'ordre de l'Eléphant de Danemark. Ministre du trésor lors des événemens de 1814, il resta sans fonctions jusqu'au 20 mars 1815, époque à laquelle Napoléon, en le rappelant à ce ministère, le créa pair de France. En juillet 1815, au second retour de Louis XVIII,

M. Mollien perdit le ministère et la pairie, et se retira à la campagne.

La longue gestion de M. Mollien justifia sous tous les rapports la justesse de ses vues, ainsi que les résultats prévus de ses conceptions neuves et hardies. C'est particulièrement à l'une de ces conceptions, la création d'une caisse de service, que le gouvernement a dû la possibilité de faire rentrer les revenus de l'état par anticipation, et aux conditions les plus avantageuses.

Napoléon faisait le plus grand cas de son ministre du trésor, auquel il se plaisait à reconnaître la plus grande perspicacité et une facilité prodigieuse. Nous ajouterons que M. Mollien, par la main duquel ont passé tant de milliards, a quitté pauvre le ministère. Il vivait à sa campagne près d'Etampes avec toute l'économie qu'exigeait le faible revenu d'un capital dont il devait, dit-on, les deux tiers à ses anciens fournisseurs, qu'il paya successivement avec la plus scrupuleuse exactitude, lorsque Louis XVIII rendit enfin justice aux talens et aux vertus publiques et privées de cet homme d'état, en l'appelant, le 5 mars 1819, aux hautes fonctions de la pairie. Il est presque inutile de dire que M. Mollien éclaire souvent à la tribune les questions financières, et qu'il vote toujours avec les amis de la liberté constitutionnelle.

MONGE (Gaspard), l'un des savans les plus distingués des 18e et 19e siècles, naquit à Mèzières le 10 mai 1746: son éducation fut d'abord confiée aux oratoriens de Beaune, et ensuite à ceux de Lyon. Il acquit dans ce collége les connaissances les plus étendues en physique et en chimie; mais il s'appliqua surtout aux mathématiques, et, dès l'âge de 16 ans, ses maîtres le jugèrent digne de s'asseoir à côté d'eux et de professer lui-même. Recommandé au

chef de l'école du génie établie à Mézières, la *roture* de Monge fut pour lui un titre d'exclusion : il ne put être admis que parmi les appareilleurs et conducteurs subalternes des travaux de fortifications. Mais bientôt il s'acquit une telle réputation, que le célèbre Bossut, qui professait alors les mathématiques à Mézières, le demanda pour son suppléant; il fut aussi attaché au même titre à l'abbé Nollet pour l'enseignement de la physique, et il remplaça ce dernier l'année suivante. Monge avait à peine vingt ans à cette époque.

Ses travaux et ses brillans succès lui ouvrirent les portes de l'Académie des sciences en 1780. Après la mort de Bezout, en 1783, Monge fut nommé à la place d'examinateur de la marine, et quitta l'école de Mézières pour se fixer définitivement à Paris.

Dès 1789 il conçut, ainsi que tant d'autres amis sincères d'une sage liberté, les espérances les plus flatteuses sur la régénération politique de la France. Long-temps froissé dans sa jeunesse par les institutions féodales et par les hommes à priviléges, il crut qu'un nouvel ordre de choses établirait l'égalité entre les citoyens, et qu'à l'avenir les distinctions ne seraient plus accordées qu'au mérite et aux talens. Monge, qui était essentiellement bon, humain, généreux, dont les mœurs étaient douces et pures, qui était même d'une bonhomie singulière dans toutes les relations sociales, n'en était pas moins susceptible d'enthousiasme : il embrassa avec ardeur la cause de la liberté, et professa les opinions politiques du célèbre Condorcet, dont il était l'ami et le protégé.

Les événemens du 10 août 1792 ayant changé la forme du gouvernement français, Condorcet fit nommer Monge ministre de la marine : il fut en même temps chargé du porte feuille de la guerre par interim, et jusqu'à l'arrivée du général

Servan, qui se trouvait à l'armée. Profondément pénétré des principes républicains, il félicita l'assemblée, au nom du conseil exécutif, de ce que « remplissant le vœu des « sages, elle avait délivré la France du fléau des rois. » Ce fut en qualité de membre de ce conseil qu'il dut revêtir de sa signature l'ordre de mise à exécution du jugement qui condamnait Louis XVI; depuis il n'a cessé de regretter que son nom ait paru lié à cette sanglante catastrophe.

Monge sut donner une nouvelle impulsion aux travaux dans les différens ports de la France : la plus grande activité y succéda bientôt à une longue inertie. Il sauva son prédécesseur, M. Dubouchage, en lui confiant un emploi qui le remettait en activité de service et l'éloignait de Paris : il parvint aussi à conserver et à employer le célèbre Borda, qui voulait se retirer; mais il ne put empêcher l'émigration d'une foule d'officiers distingués de la marine française.

Etranger aux intrigues et aux mesures violentes qui signalaient cette époque cruelle, et fatigué de se voir en butte aux accusations des partis, il donna sa démission le 2 février 1793; mais il fut réélu dès le 17, et se vit forcé de conserver le portefeuille jusqu'au 10 avril suivant, époque à laquelle il le remit à Dalbarade, alléguant pour motif l'insuffisance de ses moyens. Depuis lors sa conduite devint de plus en plus réservée avec tous les partis; il parut même s'éloigner davantage de celui dont ses affections et ses opinions politiques devaient le rapprocher. Tour à tour accusé et défendu aux jacobins, ce savant inoffensif put enfin se livrer tranquillement à ses graves et utiles travaux.

A cette époque, près d'un million de Français s'étaient levés pour combattre la croisade européenne qui menaçait la patrie; mais le gouvernement n'avait pas à sa disposition la dixième partie du matériel nécessaire à cette masse

de combattans : il fit un appel aux savans pour créer des fabriques, inventer des procédés nouveaux, simplifier les anciens, et terminer en peu de jours ce qui jusque-là avait coûté des mois de travail. Monge, à la tête d'une foule de savans et d'artistes, passait les jours à surveiller et à diriger les travaux, et les nuits à écrire des instructions lumineuses. On décomposa des masses énormes d'alliages métalliques, on créa l'acier, on perfectionna le fer, on tira du sol le salpêtre nécessaire aux nombreuses poudrières qui furent établies ; des fonderies, des foreries de canons s'élevèrent sous ses yeux. Il réalisa la promesse qu'il avait faite avec ses illustres collègues Berthollet et Vandermonde : « On montrera, disaient-ils, la terre salpê-« trée aujourd'hui, et dans trois jours on en chargera le « canon. » Ces prodiges de l'activité et de l'industrie, dirigés par la science, firent jaillir beaucoup d'honneur sur les hommes qui les avaient produits.

Une école normale ayant été fondée après la chute de Robespierre, Monge en fit partie, et jouit enfin du bonheur de mettre au jour sa *Géométrie descriptive*, condamnée au secret sous l'ancien régime. Il prouva combien d'avantages précieux pouvaient être retirés de sa doctrine. Monge fut ensuite un des principaux fondateurs de l'école polytechnique, institution qui a beaucoup ajouté à la gloire de ce savant, et qui lui a acquis des droits imprescriptibles à la reconnaissance de sa patrie.

En 1796 Monge fut chargé par le directoire d'aller recueillir en Italie les chefs-d'œuvre des arts dont le général Bonaparte avait résolu d'enrichir la France : ce fut dans cette mission que Monge s'attacha particulièrement à ce jeune général, qui, de son côté, le traita avec beaucoup de distinction, et le chargea de plusieurs messages importans, notamment de celui d'apporter au directoire, con-

curremment avec le chef d'état-major général Berthier, le traité de Campo-Formio.

Monge fut du petit nombre de ceux auxquels on révéla le secret de l'expédition d'Egypte, dont il devait faire partie. Il s'embarqua à Civitta-Vecchia avec le général Desaix, et rejoignit la flotte à Malte en juin 1798. Il fut nommé président de l'institut que le général en chef forma au Caire à l'instar de celui de Paris. Les immenses services rendus par cette association d'hommes éclairés sont trop connus pour que nous entreprenions de les relater dans cette esquisse. « Les citoyens Monge et Berthollet, écri-
« vait le chef de l'état-major général Berthier au ministre
« de la guerre, sont partout, s'occupent de tout, et sont
« les premiers moteurs de tout ce qui peut propager les
« sciences dans cette contrée. »

Monge accompagna le général Bonaparte à Suez, voyage qui avait pour but de reconnaître l'ancien canal de Sésostris, que les Français découvrirent. Il visita ensuite les ruines de Peluse et la fontaine de Moïse. Il fit aussi partie de l'expédition de Syrie, et fut dangereusement malade devant Saint-Jean-d'Acre. On sait combien les soldats de l'armée d'Egypte furent d'abord indisposés contre les savans, auxquels ils reprochaient à tort l'idée de leur déportation; on sait aussi qu'ils cherchèrent à se venger d'eux en donnant le nom de *savans* aux ânes que chaque compagnie avait à sa disposition pendant les marches dans les déserts: toutefois, malgré cette antipathie inoffensive, les soldats ne cessèrent d'avoir une affection particulière pour Monge, qui était constamment au milieu d'eux et partageait leurs travaux et leurs fatigues.

Napoléon ramena Monge en France, et, après la révolution du 18 brumaire, il le nomma président de cette commission d'Egypte qui présenta à l'Europe étonnée le vaste et fidèle tableau de la patrie des Sésostris, des Pha-

raons et des Ptolémées. Monge reprit aussi ses fonctions de professeur à l'école polytechnique : il se regardait en quelque sorte comme le père de cet établissement.

Napoléon conserva toujours pour Monge une grande estime et le plus sincère attachement. Devenu empereur, il parvint à triompher de l'abnégation de cet homme modeste, et lui fit accepter une place au sénat : il le nomma successivement comte de Peluse, grand-officier de la Légion-d'Honneur, et lui assigna une dotation en Westphalie : Monge jouit aussi de la sénatorerie de Liége. En partant pour la Russie, Napoléon lui fit un don de 200,000 francs. Aux approches de l'invasion qui, vers la fin de 1813, menaçait la France, Monge fut envoyé, comme commissaire extraordinaire, dans la 25e division militaire, à Liége, pour y prendre les mesures de salut public ; il ne put qu'y recueillir les debris du corps de Macdonald, qui revenait dans l'état le plus déplorable.

La chute de son ami et de son bienfaiteur ébranla son ame et son tempérament jusqu'alors robuste. Il fut exclu de la chambre des pairs dès la première restauration. Dans les cent jours il s'empressa de se ranger sous l'autorité de Napoléon, qui le nomma pair ; mais après la seconde abdication il fut de nouveau disgracié et éliminé de l'institut.

Le chagrin avait altéré toutes les facultés de cet homme qui honora la France, lorsqu'il succomba enfin à ses peines le 28 juillet 1818, à l'âge de 72 ans. Tous les savans ont assisté à ses funérailles : son ami et son ancien collègue au sénat et à l'institut, M. Berthollet, a prononcé sur sa tombe un discours dans lequel il a retracé les grands services rendus à la France et aux sciences par cet homme de génie. Les élèves de l'école polytechnique lui ont élevé un mausolée au cimetière du père Lachaise. Monge a beaucoup écrit. On trouve la nomenclature de ses travaux lit-

téraires dans l'*Essai historique sur les travaux scientifiques et les services de Monge*, publié en 1819 par M. Charles Dupin. Cet ouvrage remarquable fera mieux connaître le ministre de la marine dont nous venons d'esquisser la carrière laborieuse.

Voici comment s'expliquait Napoléon à Sainte-Hélène, en parlant de Monge : « Rien n'est plus commun que de « rencontrer des hommes de l'époque de notre révolution, « fort au rebours de la réputation que sembleraient justi- « fier leurs paroles et leurs actes d'alors. On pourrait croire « Monge, par exemple, un homme terrible. Quand la « guerre fut décidée, il monta à la tribune des jacobins, et « déclara qu'il donnait d'avance ses deux filles aux deux « premiers soldats qui seraient blessés par l'ennemi, ce « qu'il pouvait faire à toute rigueur pour son compte, mais « il prétendait qu'on y obligeât tout le monde, et voulait « qu'on tuât tous les nobles, etc. Or, Monge était le plus « doux, le plus faible des hommes, et n'aurait pas laissé « tuer un poulet s'il eût fallu en faire l'exécution lui-même, « ou seulement devant lui. Ce forcené républicain, à ce « qu'il croyait, avait pourtant une espèce de culte pour « moi : c'était de l'adoration ; il m'aimait comme on aime « sa maîtresse. »

MONTALIVET (Jean-Pierre BACHASSON de) naquit le 5 juillet 1766 à Saareguemines, où son père était commandant d'armes avec le grade de maréchal-de-camp. Il devait d'abord suivre la carrière militaire, mais il préféra la robe, et, à l'âge de 19 ans, il acquit une charge de conseiller au parlement de Grenoble. Exilé par le ministre Brienne en 1788, M. Montalivet se montra, dès cette époque, grand partisan de la révolution, quoiqu'il eût perdu sa charge par suite des décrets de l'assemblée constituante. En 1794 il alla chercher aux armées une sûreté qu'il voyait

ne plus exister pour lui à Grenoble : il servit quelque temps comme caporal. A son retour des frontières, le caporal Montalivet fut nommé maire de Valence, chef-lieu du département de la Drôme, Ce poste n'était pas facile à remplir dans ces temps de troubles ; néanmoins la fermeté et le bon esprit du jeune maire lui concilièrent l'estime de ses concitoyens.

Le général Bonaparte, devenu premier consul, se rappelant qu'il avait été accueilli avec beaucoup de distinction par M. de Montalivet lorsqu'il était lieutenant d'artillerie à Valence, résolut d'utiliser les talens administratifs de l'intègre maire de cette ville, et l'appela, en 1811, à la préfecture de la Manche, d'où il passa, trois ans après, à celle de Seine-et-Oise. Deux mois plus tard M. de Montalivet fut nommé successivement conseiller d'état, commandant de la Légion-d'Honneur, comte de l'empire, et enfin directeur-général des ponts et chaussées le 3 mai 1805.

Appelé au ministère de l'intérieur le 1er octobre 1809, en remplacement de Cretet, M. de Montalivet parut sur un plus grand théâtre, et il est juste de dire qu'il s'en montra digne par la constante protection qu'il accorda aux lettres, aux beaux-arts, et à tous les objets d'utilité publique sur lesquels sa sollicitude s'étendait également. Il seconda avec beaucoup de zèle toutes les grandes idées de Napoléon : ce fut lui qui posa la première pierre des bassins d'Anvers, et qui fit construire les belles routes qui aplanissent les Alpes. Paris seul a vu, pendant le ministère de M. de Montalivet, quarante millions consacrés à prolonger les quais, à jeter des ponts, à multiplier les fontaines, et plus de vingt autres millions employés aux égouts de ses rues. Tandis que la Bourse, les arcs de triomphe s'élevaient, le Louvre était achevé, les abattoirs construits, les marchés, les greniers, les entrepôts étaient mis à la disposition du commerce. Aucun ministre n'a,

dans un espace de moins de cinq années, laissé après lui tant de beaux et durables monumens.

Depuis sa nomination au ministère jusqu'à l'époque de la désastreuse campagne de Russie, M. de Montalivet fit annuellement au corps législatif un rapport sur la situation intérieure de l'empire, dont l'état, alors porté au plus haut point de gloire et de prospérité, faisait le désespoir des ennemis de la France.

En mars 1814, les progrès des armées ennemies ayant obligé l'impératrice Marie-Louise à quitter Paris, M. de Montalivet fut du nombre des ministres qui accompagnèrent cette princesse à Blois. La restauration le laissa sans fonctions; mais durant les cent jours il accepta celles d'intendant de la couronne, et siégea dans la nouvelle chambre des pairs.

Au second retour des Bourbons, M. de Montalivet rentra dans la vie privée; on ne l'a vu ni faire lui-même, ni permettre que l'on fît pour lui aucune démarche qui aurait eu pour but d'attirer sur lui les regards et les faveurs du gouvernement. Toutefois, lorsque M. Decaze voulut assurer au ministère une majorité constitutionnelle dans la chambre des pairs, il comprit M. de Montalivet sur la liste de ceux qui furent nommés par Louis XVIII le 5 mars 1819. Cet ancien ministre alla siéger parmi les pairs attachés à la charte, et vota avec eux jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 22 juillet 1823.

A Sainte-Hélène, Napoléon disait de son ancien ministre : « Honnête homme qui m'est demeuré, je crois, « toujours tendrement attaché. »

MONTESQUIOU-FEZENSAC (l'abbé François-Xavier-Marc-Antoine) est né au château de Marsan, près d'Auch, en 1757, d'une famille que les généalogistes font

remonter au berceau de la monarchie, et qui, dans ces derniers temps, a fourni plusieurs chambellans à l'empereur Napoléon. Nous ignorons si le gentilhomme gascon dont Voltaire a dit,

Barbare Montesquiou, moins guerrier qu'assassin!

est de la même famille.

Dès sa jeunesse M. de Montesquiou embrassa l'état ecclésiastique, y acquit beaucoup de considération, et devint agent général du clergé en 1785. Lors de la convocation des états-généraux, il fut député par le clergé de Paris. Il se fit remarquer dans cette assemblée par une éloquence douce et persuasive, autant que par un esprit d'intrigue : il y eut des partisans, même parmi ses adversaires. Mirabeau l'écoutant un jour pérorer à la tribune, et s'apercevant de l'effet qu'il produisait, s'écria de sa place : « Mefiez-vous « de ce petit serpent, il vous séduira. » Il fut nommé président de l'assemblée le 5 janvier 1789, et le 28 février suivant il fut, pour la seconde fois, porté au fauteuil.

Quoique siégeant au côté droit, l'abbé Montesquiou ne se crut pas obligé d'en partager toutes les opinions, et lors même qu'il les adoptait, c'était presque toujours avec quelques modifications, ce qui le fit constamment jouir, dans le côté gauche, d'une sorte de réputation de popularité. Ainsi, après s'être opposé à la vente des biens du clergé, il fut l'un des douze commissaires chargés de l'aliénation des immeubles de cet ordre, et il remplit fidèlement sa mission. Après avoir voté en faveur du serment d'obéissance à la constitution civile du clergé, il revint sur cette opinion, et fut même de l'avis de M. de Bonald, qui voulait que le roi fût prié d'écrire au pape pour avoir sa sanction de la nouvelle constitution civile, proposition attentatoire à la dignité de la couronne de France, et contraire aux libertés de l'église gallicane.

La session terminée, l'abbé de Montesquiou, renonçant à tous les sages ménagemens que lui avaient prescrits jusqu'alors la justesse naturelle de son esprit et une politique éclairée, signa la protestation des 12 et 16 septembre 1791. Il resta à Paris pendant la session de l'assemblée législative.

Echappé aux proscriptions du 10 août et du 2 septembre, il passa en Angleterre, et ne revint en France qu'après le 9 thermidor, avec la mission d'y servir les intérêts des Bourbons. Bonaparte, arrivé au consulat, n'ignorait pas que l'abbé de Montesquiou était un des principaux agens de la dynastie renversée par la révolution ; mais il le laissa d'abord tranquille : il fit plus, il reçut de lui, par l'entremise du second consul Lebrun, une lettre de Louis XVIII, alors à Mittau, et y répondit sans lui faire témoigner aucun mécontentement de la mission dont il s'était chargé. Toutefois les conspirations contre le gouvernement consulaire, et principalement contre le premier consul, étant devenues presque journalières, et la France se trouvant tout à coup couverte d'agens de l'étranger, Napoléon, qui jusqu'alors avait mis une sorte de grandeur à ne faire éprouver aucune persécution à l'abbé de Montesquiou, prit la résolution de l'éloigner de Paris, et lui fit donner l'ordre de se rendre à Menton, près Monaco : c'était l'exiler sous le ciel le plus pur et sous le plus beau climat de la France ; mais M. de Montesquiou ayant fait connaître qu'il n'avait aucun moyen d'exister dans la retraite qui lui était assignée, ce même Napoléon, dont on nous présente le gouvernement comme si tyrannique, lui fit répondre qu'il pouvait continuer de résider à Paris, et que sa tranquillité n'y serait point troublée. Elle ne le fut pas en effet ; M. l'abbé de Montesquiou et ses amis eurent le temps de préparer en paix la crise qui rappela les Bourbons au trône.

Dès le 1er avril 1814, M. l'abbé de Montesquiou fut

nommé membre du gouvernement provisoire ; à son arrivée à Paris, Louis XVIII le désigna pour l'un des commissaires chargés de la rédaction de la charte, dont on lui attribue la plus grande partie. Le 13 mai 1814, M. l'abbé de Montesquiou fut nommé ministre de l'intérieur. Depuis long-temps les Français n'étaient plus habitués à voir des ecclésiastiques à la tête des affaires administratives; aussi la nomination de l'abbé Montesquiou produisit-elle d'abord un mauvais effet; ce titre d'abbé rappelait trop les cardinaux Dubois, Mazarin, et tant d'autres ministres despotiques.

Ce fut au moment où il prit possession du portefeuille de l'intérieur, que les employés de ce ministère firent ces deux mauvais vers, qu'ils récitaient tous en forme de prière :

> Par ton art tout puissant, fais en sorte, ô mon Dieu,
> Que l'abbé Montesquiou devienne un Montesquieu.

Mais si cet abbé-ministre ne fut pas un despote comme tant d'autres ecclésiastiques, il fut encore plus loin de ressembler à Montesquieu. Il débuta par faire le plus bel éloge de la liberté de la presse, et proclama que le roi n'en avait pas moins besoin que ses sujets, cette liberté étant le moyen le plus sûr de faire arriver la vérité jusqu'au trône ; mais on fut bien étonné de le voir présenter un projet de loi dans lequel cette précieuse liberté n'était accordée qu'aux écrits de trente feuilles d'impression au moins (480 pages in-8°) : ce fut une première atteinte portée à la charte qu'on venait de proclamer, et que l'abbé Montesquiou avait rédigée en partie.

On sait que le premier ministère de la restauration donna des preuves d'inhabileté, et fit toutes les fautes qui amenèrent le retour de Napoléon. M. de Montesquiou, dont la modération semblait garantie par sa qualité de

ministre de l'évangile, se montra irascible, intolérant ; et si, d'un côté, le parti contre-révolutionnaire lui a reproché de ménager les hommes de la révolution (reproche banal que ces hommes insatiables ont successivement adressé aux ministres Vaublanc, Lainé, Decaze, Siméon, et même Corbière), d'un autre côté, les Français sages et éclairés par l'expérience, virent avec peine qu'un seul principe semblait diriger M. de Montesquiou, la haine et le mépris pour les institutions laissées par la révolution, et pour les hommes de cette même révolution. C'était pourtant lui qui avait dit à la tribune que « le roi ne « connaissait point de révolutionnaires ; qu'il ne venait « pas pour punir la révolution, mais pour la faire oublier.» Le ministre laissa voir, par ses actes, qu'il ne pensait pas comme le roi.

Au retour de Napoléon, M. l'abbé de Montesquiou ne suivit point Louis XVIII à Gand : les événemens le forcèrent à se retirer en Angleterre.

De retour en France, à la seconde restauration, il fut élevé à la dignité de pair, et conserva le titre de ministre-d'état. Il devint aussi académicien par ordonnance. Il est difficile de concevoir comment, avec de l'esprit, de la finesse, et le sentiment des convenances, M. l'abbé de Montesquiou a pu, en 1817, oublier à la fois tout ce qu'il devait à lui-même et au collègue dont il combattait l'opinion (M. de Broglie), dans la discussion relative à la liberté des journaux. Au reste, M. de Montesquiou n'est pas dépourvu d'une certaine force de caractère ; les principes qui ont dirigé son administration ministérielle paraissent être demeurés l'invariable règle de sa conduite politique.

On lui a attribué, dans une discussion très vive avec M. de Blacas, un mot aussi piquant que vrai : « Apprenez, « dit-il au grand-maître de la garde-robe, que la France

« peut supporter dix maîtresses, mais pas un seul favori. » On lui attribue aussi l'*Adresse aux provinces*, *ou Examen des opérations de l'assemblée nationale*, imprimée en 1790.

MONTMORENCY (MATHIEU-JEAN-FELICITÉ, MONTMORENCY-LAVAL) est né à Paris le 10 juillet 1767. Jeune encore, il fit ses premières armes en Amérique, dans le régiment d'Auvergne, dont le vicomte de Laval, son père, était colonel. Il devint ensuite capitaine (en survivance) des gardes-du-corps du comte d'Artois.

Député, en 1789, aux états-généraux, par la noblesse de Montfort l'Amaury, il s'y montra d'abord ardent ami de la liberté, et se réunit avec la minorité de son ordre à la chambre du tiers-état, constituée en assemblée nationale. Après la session, il devint aide-de-camp du maréchal Luckner; mais il ne tarda pas à quitter le service. Il émigra alors, et se rendit en Suisse, où il trouva l'hospitalité la plus constante au château de Copet, chez madame de Staël, avec laquelle il avait eté lié à Paris, pendant la session de l'assemblée constituante. Là s'établirent des relations fort intimes entre cette femme célèbre et le vicomte de Montmorency, tous deux alors au printemps de la vie. Quoi qu'il en soit du sentiment qui les unissait sous le règne de la terreur, toutefois est-il qu'une véritable amitié, que plus tard la différence la plus prononcée d'opinions politiques et religieuses ne put altérer, lui survécut jusqu'à la mort de la Corinne génevoise.

Vers la fin de 1795, le vicomte de Montmorency voulut se réunir à sa famille: il revint à Paris, où il fut arrêté dans le mois de décembre. Rendu presque aussitôt à la liberté, il passa son temps, tantôt au milieu de sa famille, tantôt dans une jolie habitation de la vallée de

Montmorency, et à Hérivaux, près Luzarches, où résidait alors madame de Staël.

Ce fut alors que s'opéra en M. de Montmorency un changement complet d'opinions religieuses et politiques, qu'il eut l'occasion de développer plus tard.

Après la révolution du 18 brumaire, M. de Montmorency s'associa avec les hommes les plus distingués de la capitale, à plusieurs fonctions de bienfaisance.

A cette époque, madame de Staël résidait à Paris, et s'y faisait remarquer par un esprit d'intrigue qui devait quelque temps après la faire exiler de la capitale. M. de Montmorency était de sa société ; la police impériale commença par le surveiller, et l'exila en 1811. Peu de temps après, il fut autorisé à rentrer à Paris ; mais le gouvernement ne cessa d'avoir les yeux sur lui jusqu'à l'époque des événemens de 1814. Le vicomte de Montmorency put alors laisser éclater tout son zèle pour la dynastie des Bourbons ; il servit leur cause avec chaleur. Dès le mois d'avril il se rendit auprès de *Monsieur* (aujourd'hui Charles X), lieutenant-général du royaume, dont il devint un des aides-de-camp. Nommé chevalier d'honneur de madame la duchesse d'Angoulême, il accompagna cette princesse à Bordeaux, et se trouvait dans cette ville lorsque le général Clausel alla y arborer le drapeau tricolore. M. de Montmorency suivit la princesse à Pouillac, s'y embarqua avec elle sur une frégate anglaise, et se rendit à Gand auprès de Louis XVIII.

Après la bataille de Waterloo, M. le vicomte de Montmorency rentra en France avec les Anglais et les Prussiens : bientôt la mort de son père, M. de Laval, qui eut lieu le 17 août 1815, lui ouvrit la porte de la Chambre héréditaire, où il a constamment voté avec cette majorité qui sanctionna les lois d'exception. Il a parlé plusieurs fois sur des matières de finances, sur les journaux, sur le

clergé, etc.; mais on cherche en vain dans le pair de France le publiciste qui se fit remarquer à l'assemblée constituante. Les doctrines qu'il défendait en 1789, avec autant d'éloquence que de conviction, M. de Montmorency les a combattues à la tribune des pairs. Il a fait plus, lorsque la faction qui venait de détruire la loi des élections du 5 février 1817, l'eut porté au ministère des affaires étrangères, on l'entendit prononcer à la tribune des députés, dans l'une des séances de la session de 1821, cette misérable rétractation de ses premières doctrines, qui lui fit donner le surnom de *Renégat :* en effet, jamais abjuration ne fut faite d'une manière plus solennelle ; toute la France y assista, et si quelques hommes éhontés y applaudirent, les neuf dixièmes des Français en levèrent les épaules de pitié. De ce jour, M. de Montmorency, pour être conséquent dans sa conduite, se montra intolérant, fanatique même, et surtout ennemi de la liberté des peuples. Appelé au congrès de Vérone, où il rencontra M. de Châteaubriand, il y parla avec chaleur pour la guerre contre l'Espagne constitutionnelle, et y chargea ce canon de la Bidassoa qui a allumé le plus affreux incendie sur ce pays.

Toutefois, comme lors de ce congrès MM. de Villèle et Corbière n'étaient pas encore aussi complètement identifiés avec les ministres de la Sainte-Alliance, ni si perpendiculairement placés sous l'influence de la Russie qu'ils le furent plus tard, ils n'acçueillirent pas le diplomate de Vérone avec tout l'empressement auquel ses succès semblaient lui donner des droits. Bientôt la mésintelligence se mit entre eux; et enfin, le 28 décembre 1822, le portefeuille des affaires étrangères fut retiré des mains de M. de Montmorency, et passa dans celles de son collègue au congrès de Vérone, M. de Châteaubriand. Au reste, on assure que lorsque le vicomte de Châteaubriand prit la place du vicomte de Montmorency, il mit dans cette oc-

casion beaucoup de formes et de politesse, et ne reçut le portefeuille des mains de son ami qu'en lui adressant les plus vives protestations de dévouement. Louis XVIII, voulant donner quelque chose à M. de Montmorency en compensation du portefeuille ministériel, lui a octroyé le titre de duc, par lettres-patentes de l'an de grâce 1822.

Rendu à la vie privée, M. de Montmorency, qui, comme ministre, avait souvent été abusé par des hommes dont les intentions étaient moins droites que les siennes, consacra, ainsi qu'il l'avait fait précédemment, tous ses momens à servir l'humanité, et ne chercha plus d'autre gloire que celle de soulager l'indigence et le malheur. L'enseignement mutuel, dont il avait été l'un des fondateurs en France, fut de nouveau l'objet de son zèle et de sa bienveillante protection. Il partageait ses heures entre la société établie à Paris pour l'instruction primaire, l'institution des sourds-muets, celle des jeunes aveugles, et la société philanthropique. M. de Montmorency faisait aussi partie de la société pour l'encouragement de l'industrie nationale; mais ce qui occupait le plus sa sollicitude, c'étaient les hospices et les prisons, à l'amélioration desquels il ne cessait de coopérer.

Si M. de Montmorency fut un ministre peu habile, on doit à sa mémoire de dire que, comme homme privé, il possédait les qualités et les vertus qui concilient les suffrages de tous les hommes de bien; nul parmi ses contemporains, si ce n'est le duc de La Rochefoucauld-Liancourt, n'a plus prodigué sa fortune et sa personne pour fonder, maintenir ou améliorer en France les institutions de bienfaisance, d'instruction et d'utilité publique.

Les vertus privées de M. de Montmorency avaient déterminé le roi à lui confier l'éducation du jeune prince appelé par sa naissance à régner sur les Français; mais quand tout semblait se réunir pour rendre sa vie honorable,

utile et heureuse, une mort subite est venue le frapper, le 24 mars 1826, dans l'église de Saint-Thomas d'Aquin, sa paroisse, au moment où il était en prières. Les Français de tous les partis se réunirent pour regretter, non l'ex-ministre, mais le citoyen vertueux. Sa mort fut regardée comme un malheur public.

N.

NARBONNE-LARA (Louis, comte de), naquit à Colorno, dans le duché de Parme, en 1755. Sa mère y avait accompagné, en qualité de dame d'honneur, madame Élisabeth de France, mariée à l'infant don Philippe. Son père était gentilhomme de la chambre. La maison de Lara se vantait d'être une des plus anciennes de l'Espagne; elle avait même adopté la devise fastueuse : *Nous ne descendons pas des rois, mais les rois descendent de nous.* Une ressemblance assez remarquable entre Louis XV et le jeune Louis de Narbonne, avait fait accueillir le bruit que le fils de la dame d'honneur de la princesse Élisabeth descendait *immédiatement* de roi. Ce bruit parut se confirmer par les faveurs dont Louis XV ne cessa de combler Louis de Narbonne, dont l'éducation fut commencée sous les auspices des plus illustres personnages.

Louis de Narbonne fit ensuite d'excellentes études au collége de Juilly, et se distingua dès sa jeunesse par un vif désir d'acquérir des connaissances utiles, et par son aptitude aux sciences.

Revenu à la cour, ses grâces naturelles, un esprit cultivé et fécond en saillies, des sentimens généreux et élevés, joints à une rare élégance de langage, lui firent obtenir des succès de plus d'un genre. Il fit rapidement son chemin.

Attaché d'abord à l'arme de l'artillerie, successivement capitaine de dragons, guidon de la gendarmerie, colonel à l'âge de 30 ans du régiment d'Angoumois, et ensuite du régiment de Piémont, il commandait ce dernier à l'époque où la révolution éclata.

Pendant son service militaire, Louis de Narbonne ne négligea pas l'étude : il suivit avec assiduité plusieurs cours

de droit public et d'histoire, apprit les principales langues de l'Europe, qu'il parlait avec facilité, et se lia avec plusieurs des hommes de lettres les plus distingués de l'époque. Il travailla aussi dans les bureaux de M. de Vergennes, dans l'espoir d'obtenir une ambassade.

M. de Narbonne adopta de bonne foi toutes les espérances que conçurent les amis de la liberté, lors de la convocation des états-généraux. Fort d'un mérite réel, il volait au devant des sacrifices qui enlevaient tant d'avantages aux hommes à priviléges, et tant de jouissances à leur orgueil. Aussi ne lui pardonnèrent-ils jamais.

M. de Narbonne s'était rendu, en 1790, à son régiment en garnison à Besançon, où sa réputation le fit bientôt nommer commandant en chef de toutes les gardes nationales du Doubs. Des troubles sérieux ayant éclaté dans l'ancienne province de Franche-Comté, M. de Narbonne parvint, en peu de temps, à rétablir la tranquillité.

A son retour à Paris, en février 1791, il trouva Mesdames, tantes du roi, décidées à quitter leur patrie. Il était encore chevalier de madame Adélaïde, et il n'hésita pas un instant à s'offrir pour accompagner ces princesses dans leur émigration, sacrifiant ainsi sans peine la popularité qu'il s'était déjà acquise, à ce qu'il jugeait être son devoir. Ses soins ne furent point inutiles à Mesdames : arrêtées dans la commune d'Arnay-le-Duc, M. de Narbonne revint aussitôt à franc étrier, et obtint promptement de l'assemblée constituante un décret qui rendit aux princesses la liberté de continuer leur voyage.

Après les avoir conduites à Rome, M. de Narbonne rentra en France, où l'appelaient ses devoirs de citoyen et de militaire. Il fut nommé maréchal-de-camp par l'assemblée, après le départ du roi de Varennes; mais il ne consentit à être porté sur le tableau des officiers généraux qu'après que Louis XVI eut accepté la constitution.

L'assemblée législative venait d'ouvrir sa session, M. de Narbonne y comptait beaucoup moins d'amis que dans l'assemblée constituante; mais le parti qui voulait franchement la monarchie constitutionnelle portait avec ardeur M. de Narbonne au ministère, et le roi céda à ce vœu : le 6 décembre 1791, M. de Narbonne fut nommé ministre de la guerre. La reine le vit avec répugnance à ce poste, et les courtisans se promirent bien de l'en éloigner au plus tôt.

Ses brillantes improvisations à la tribune, ses rapports satisfaisans sur les dispositions des défenseurs de la patrie, un voyage qu'il fit avec éclat aux frontières pour constater l'état des places fortes, le tableau qu'il fit de la puissance de la France et des immenses ressources militaires qu'elle présentait, lui valurent des succès flatteurs dans les premières séances de l'assemblée. Il annonça bientôt la formation de trois armées sous les ordres des généraux Rochambeau, Luckner et Lafayette, et fit donner le bâton de maréchal aux deux premiers. Déjà 150,000 hommes se portaient sur les frontières; tout devait être réuni et les préparatifs achevés dans un mois; M. de Narbonne insistait vivement sur l'établissement d'une discipline exacte, et sur la répression de toutes les menées séditieuses et désorganisatrices qu'un parti se permettait déjà pour s'attacher les soldats. Les plaintes de M. de Narbonne irritèrent les meneurs de ce parti, tandis que son activité alarmait les courtisans. Une ligue puissante d'hommes, d'ailleurs opposés de sentimens, se forma contre le ministre de la guerre, et on résolut de le perdre à tout prix. Contrarié dans toutes ses opérations, il se présenta le 23 janvier 1792 à l'assemblée pour lui représenter les besoins de son ministère, et pour annoncer qu'il était prêt à le quitter si on se refusait à ses justes demandes : « Je n'attendrai pas, dit-il, la honte comme mi-

« nistre, j'irai chercher la mort comme soldat de la cons-
« titution; c'est dans ce dernier poste qu'il me sera permis
« de ne plus calculer le nombre et la force de nos enne-
« mis. » M. de Narbonne obtint encore ce jour-là des applaudissemens, mais ce furent les derniers. Un léger échec qu'il éprouva quelques jours après à l'assemblée, joint aux menées de ses adversaires, à la tête desquels se trouvait le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, décidèrent le roi à le sacrifier. Dans la chaleur d'une improvisation, M. de Narbonne avait dit à la tribune : « J'en
« appelle aux membres les plus distingués de cette assem
« blee. » Aussitôt la *montagne* tout entière se leva en fu reur, et l'ex-capucin Chabot, criant à l'aristocratie, dé clara que tous les députés étaient également distingués. Dès le lendemain, 10 mars 1792, le portefeuille lui fut redemandé; mais le triomphe inconsidéré de ses collègues fut de courte durée. Le parti le plus exagéré ayant pris le dessus, le roi se vit obligé de renvoyer à leur tour les ennemis de M. de Narbonne.

L'ex-ministre de la guerre se rendit à l'armée, et assista aux premières affaires qui eurent lieu. Le roi reconnut bientôt que M. de Narbonne pouvait lui rendre d'éminens services; il le rappela Paris, où pendant les trois jours qui précédèrent le 10 août 1792, l'ex-ministre se montra un des plus courageux défenseurs du trône constitutionnel. Aussi fut-il décrété d'accusation par la majorité de l'assemblée, et mis *hors la loi* par la commune insurrectionnelle de Paris.

La courageuse intervention d'une amie célebre, madame de Staël, parvint à le soustraire à toutes les recherches. Un jeune hanovrien, le docteur Bollman, qui depuis s'est exposé pour sauver le général Lafayette des prisons de l'Autriche, offrit de conduire M. de Narbonne en Angleterre au péril de ses propres jours, et le succès couronna

cette généreuse entreprise : ils arrivèrent à Londres sans accident.

Pendant le procès de Louis XVI, M. de Narbonne réunit chez lui tous les anciens ministres de ce roi qui se trouvaient à Londres, et leur proposa de demander à la convention nationale un sauf-conduit pour être admis à la barre, où ils devaient réclamer, chacun en ce qui le concernait, la responsabilité qui devait mettre à couvert tous les actes du roi ; mais ce projet ne fut pas goûté par ses anciens collègues, et il écrivit seul à la convention, sans pouvoir obtenir l'autorisation de se présenter à la barre de l'assemblée. Il fit alors parvenir un mémoire justificatif de Louis XVI, dont M. de Malesherbes lui adressa au nom du roi les plus touchans remercîmens.

Le séjour de M. de Narbonne à Londres ayant déplu à d'illustres personnages, le ministre Pitt lui fit intimer l'ordre de quitter l'Angleterre. M. de Narbonne se réfugia d'abord en Suisse et ensuite en Allemagne. Il lui fut enfin permis de revoir sa patrie après le 18 brumaire. Napoléon, qui cherchait toujours à s'entourer d'hommes de mérite, promut M. de Narbonne au grade de lieutenant-général, et l'employa depuis aussi honorablement, soit à l'armée, soit dans des missions diplomatiques.

Après l'entrée des troupes françaises à Vienne, M. de Narbonne fut nommé gouverneur de la place de Raab, et ensuite de celle de Trieste, où il eut le bonheur de retrouver sa mère.

Nommé ministre plénipotentiaire près du roi de Bavière après la paix de Schoenbrunn, il se rendit à Munich, où il reçut du roi l'accueil le plus distingué. Napoléon le rappela ensuite à Paris, et le nomma son aide-de-camp particulier.

M. de Narbonne accompagna Napoléon pendant la funeste campagne de Russie, et se distingua par sa valeur

autant que par sa constance à supporter toutes les privations et les fatigues de la retraite.

Au commencement de 1813, il fut nommé ambassadeur à Vienne, où sa perspicacité, en devinant les projets de l'Autriche, hâta, dit-on, la rupture entre cet empire et la France. M. de Narbonne se rendit à Prague, et y négocia avec plus de zèle que de succès une paix que les puissances coalisées contre la France étaient loin de vouloir conclure. Après la reprise des hostilités, il fut nommé commandant de la place de Torgau. Il fit alors une chute de cheval dont les suites lui coûtèrent la vie. Il expira le 17 novembre 1813, vivement regretté de tous ceux qui l'avaient connu. M. de Narbonne avait épousé mademoiselle de Montholon, dont il eut deux filles. La duchesse de Narbonne, sa mère, lui a survécu jusqu'en 1821.

M. de Narbonne avait apporté à la cour des Tuileries, non-seulement cette politesse exquise et ce ton parfait de bonne compagnie qui l'avaient toujours fait remarquer, mais encore une franchise devenue de plus en plus rare. On cite de lui une foule de mots heureux et de réponses spirituelles qui ne blessaient jamais personne.

P.

PACHE (Jean-Nicolas) fut d'abord précepteur des enfans du duc de Castries. Il quitta ensuite la France après s'y être marié, et alla s'établir en Suisse avec sa famille. Il revint dans sa patrie après avoir vendu le peu qu'il possédait à l'étranger, et acheta un domaine national. Pendant long-temps Pache ne s'était fait remarquer que par des mœurs simples, douces, et par un rare désintéressement, qui l'avait porté à renvoyer au duc de Castries le brevet d'une pension qu'il en avait reçu. Cette conduite ajouta à l'estime que ses opinions avaient inspirée. Roland, Brissot et les chefs les plus éclairés et les plus honorables du parti républicain, formèrent avec lui, dans les premières années de la révolution, une liaison intime. La confiance de Roland dans le caractère de Pache était telle, qu'ayant résolu de se démettre de ses fonctions de ministre de l'intérieur, il indiqua Pache pour lui succéder; mais Roland n'ayant point quitté le ministère, Pache conserva encore quelque temps les fonctions subalternes qu'il y remplissait.

A cette époque, la santé du ministre de la guerre Servan l'ayant forcé de résigner ses fonctions, le parti de la Gironde porta Pache à ce département, et lui en fit confier le portefeuille le 3 octobre 1792.

A peine ce nouveau ministre fut-il entré au conseil exécutif, qu'il abandonna ses anciens protecteurs, et devint, sous des formes toujours douces, toujours conciliantes, l'ennemi des hommes auxquels il devait sa fortune. Plusieurs représentans qui n'étaient rien moins que modérés, parmi lesquels on comptait Vincent et Bouchotte, devinrent ses conseils, et donnèrent au ministère de la guerre une activité aussi violente que désordonnée. Après

avoir inondé la France et les départemens nouvellement réunis, d'agens qui semblaient avoir reçu pour mission de faire haïr la république et déshonorer la liberté, le ministre de la guerre devait s'attendre à de vives attaques. La députation de la Gironde et le côté droit ne les lui épargnèrent pas ; mais il trouva dans Marat un défenseur ardent. Néanmoins une commission fut nommée, le 3 janvier 1793, pour statuer sur ces dénonciations : elle fit décréter, par l'organe de Barrère, que le ministre Pache serait remplacé « comme manquant du nerf principal de « l'autorité, *la confiance.* » Le portefeuille de la guerre lui fut effectivement retiré le 4 février, et remis à Beurnonville.

Cette disgrâce fixa sans retour M. Pache dans les rangs des révolutionnaires les plus exagérés, qui en firent dès lors un de leurs chefs. Le 15 février il fut nommé maire de Paris par près de 12,000 votans. Devenu premier magistrat de cette ville immense, et parlant au nom des 48 sections, Pache vint appeler l'attention de l'assemblée sur l'ambition et l'incivisme de quelques généraux, et sur le peu d'énergie du pouvoir exécutif : il demanda impérieusement à la convention si elle croyait pouvoir sauver la patrie. Quelque temps après il parut encore à la barre pour demander que Brissot, son ancien protecteur, et les autres chefs de son parti, fussent expulsés de l'assemblée. Pache fut dénoncé lui-même comme dirigeant des complots dont le but devait être de dissoudre la convention ; mais il déclara, aux approches du 31 mai, qu'aucune insurrection n'était à redouter, et entretint ainsi la convention dans une funeste sécurité.

Cependant Pache provoqua de tous ses moyens l'insurrection du peuple, et après l'arrestation de ces représentans qui faisaient l'honneur et la gloire de leurs départemens, et lorsque ces malheureux furent traduits devant

le tribunal chargé de les mettre à mort, on vit cet homme, autrefois si doux, se montrer l'un des plus violens et des plus lâches d'entre les témoins qui déposèrent contre eux.

Attaqué plus tard par Chabot dans le comité de sûreté générale, Robespierre, sans l'aimer, embrassa sa défense contre un parti qu'il haïssait encore davantage. Pache fut de nouveau compromis lors de la prétendue conspiration d'Hébert; mais il sut conserver sa tête et sa place, et ne céda celle-ci à Fleuriot que quelques mois plus tard.

Après le 9 thermidor, Pache fut accusé par Cambon d'avoir, de concert avec Danton et Robespierre, formé le projet d'enlever les vingt-deux députés du côté droit qui furent assassinés depuis. Il démentit cette assertion par une affiche qui ne convainquit personne. Le 9 décembre, la convention ordonna qu'il fût mis en jugement; mais ce décret resta sans exécution. Accusé ensuite d'avoir pris part aux mouvemens insurrectionnels qui eurent lieu le 12 germinal et le 4 prairial an III, il fut traduit au tribunal criminel du département de l'Eure, qui lui rendit la liberté. On demanda alors sa déportation; mais l'amnistie du 4 brumaire an IV le sauva.

Sous le gouvernement directorial, Pache fut encore compris dans les projets de conspiration dont l'anarchie menaçait la république : il se justifia par trois mémoires qu'il fit paraître en avril et mai 1797. Il se retira ensuite dans les environs de Charleville, où, depuis cette époque, il a vécu ignoré et tout-à-fait étranger à ce qui s'est passé en France.

Le ministre de la guerre Pache est un de ces hommes qui, en figurant sur la scène de la révolution, ont été le plus souvent en butte aux dénonciations, aux récriminations des différens partis. La Gironde, qu'il avait sacrifiée, et à laquelle il devait son élévation au ministère, l'a présenté comme un homme essentiellement ingrat, et la

montagne l'a désavoué quand elle n'en a plus eu besoin.

Quoiqu'il n'ait presque point cessé d'avoir la confiance du peuple, et d'être regardé comme un des plus ardens révolutionnaires, on a prétendu depuis qu'il n'avait jamais discontinué d'entretenir des relations avec le duc de Castries, et qu'il était loin de travailler pour l'affermissement des principes républicains.

PARÉ (N.) était le premier clerc de Danton lorsque cet homme, si fameux dans les fastes de la révolution, exerçait paisiblement les fonctions d'avocat aux conseils du roi. Le clerc adopta les principes politiques de son chef, mais avec plus de modération.

Il fut d'abord employé comme commissaire dans le département de la Seine, et lorsque Danton devint ministre de la justice, en août 1792, il fit nommer son premier clerc secrétaire du conseil exécutif provisoire. Paré fit preuve d'aptitude et de dévouement : aussi lorsque Garat quitta le portefeuille, Paré fut-il désigné pour le remplacer, et le remplaça en effet au ministère de l'intérieur ; mais cette place se trouva être au-dessus de ses forces, et après un essai de quelques mois il fut obligé de l'abandonner. A peine était-il sorti du ministère qu'il fut dénoncé aux cordeliers par Hébert et Vincent, qui l'appelaient le nouveau Roland. Cette dénonciation n'eut pas de suites ; mais lors de la mort de Danton, Paré courut de nouveaux dangers : il fut poursuivi aux jacobins par Couthon, qui l'accusa de faire colporter ses écrits, et de les répandre dans le public dans le but de relever le parti abattu. Paré se disculpa et resta éloigné des affaires jusqu'en 1799, époque à laquelle le directoire le nomma commissaire près du département de la Seine. Quelque temps après il devint administrateur des hôpitaux militaires ; il s'est ensuite re-

tiré dans une campagne aux environs de Paris, et y a vécu tout-à-fait étranger aux affaires.

PASQUIER (Etienne-Denis) est né à Paris le 22 avril 1767. Un biographe le fait descendre en droite ligne d'Etienne Pasquier, avocat-général sous Henri IV, magistrat intègre et grand adversaire des jésuites, qu'il parvint alors à mettre dans l'impuissance de nuire. Le grand-père de M. Pasquier s'est rendu tristement célèbre comme rapporteur dans le procès du malheureux Lally. Le père de M. Pasquier, conseiller au parlement de Paris, se déclara contre la révolution, et fut condamné à mort en 1794.

Etienne-Denis Pasquier était destiné à occuper la même charge que son père; mais les choses étant changées, il traversa toute la révolution sans se faire remarquer. Cependant on ne peut disconvenir qu'il ne soit un beau parleur, un homme d'esprit même, et plus encore un homme du monde; aussi assure-t-on qu'il compte plusieurs bonnes fortunes, particulièrement avec des actrices.

Après l'avènement de Napoléon à l'empire, M. Pasquier sollicita long-temps une place d'auditeur au conseil d'état, et l'obtint enfin par l'entremise de Cambacérès, Maret et Regnault de Saint-Jean-d'Angely, le prirent sous leur protection. De ce moment M. Pasquier se montra un des plus zélés courtisans de l'empereur, qui le fit successivement maître des requêtes le 28 juillet 1810, procureur-général du sceau des titres, baron de l'empire, et enfin préfet de police en remplacement du comte Dubois, disgracié à la suite de la catastrophe qui troubla la fête donnée à Napoléon par le prince Schwartzenberg. Il y avait deux ans que M. Pasquier était à la tête de la police de Paris, lorsqu'un événement singulier, que

Napoléon appelaît *une débauche politique*, vint mettre en défaut toute la prévoyance et toute la perspicacité du préfet de police. Ce gardien suprême de tous les cachots, ce grand flaireur de conspirations par état, n'eut aucune connaissance de ce qui se tramait à la prison de la Force et dans la maison de santé où étaient détenus les généraux Malet, Lahorie et Guidal. Tout à coup il se vit cerné dans son propre hôtel, où il fut pris sans résistance et conduit à la Force, le 13 octobre 1812. Cette circonstance de la vie de M. Pasquier a attaché au nom de ce personnage une empreinte de ridicule qui n'a pu être effacée par toutes les grandeurs où il est arrivé ensuite. On assure que depuis cette époque le concierge de la prison où il fut enfermé par les conspirateurs, ne peut plus entendre prononcer son nom sans pouffer de rire.

Toutefois M. Pasquier fut quitte de la mystification qu'il avait éprouvée, pour une bourrade qu'il eut à subir de Napoléon le lendemain de son retour de Moscou, et n'en resta pas moins préfet de police jusqu'à la restauration.

M. Pasquier, qu'un personnage fameux a surnommé *l'Inévitable*, s'empressa de renier son maître, et fit insérer dans le *Journal de Paris* et dans celui des *Débats*, des lettres datées des 5 et 14 avril, où il était difficile de reconnaître le style du préfet impérial, et d'un des plus humbles adulateurs de Napoléon; aussi fut-il aussitôt nommé membre du conseil d'état royal, et appelé, le 22 mai 1814 à la direction générale des ponts et chaussées, qu'il conserva jusqu'au retour de Napoléon.

Une biographie étrangère rapporte que, pendant les cent jours, M. le baron Pasquier fit toutes les démarches possibles pour rentrer en grâce auprès de l'empereur; mais que ce chef du gouvernement ne voulut plus entendre parler de son préfet de police, malgré les démarches de Regnault et de Réal. M. Pasquier doit peut-être à la rigueur

que lui tint Napoléon la grande faveur dont il a joui à plusieurs reprises depuis la seconde restauration des Bourbons. Dès le 8 juillet 1815 il fut nommé ministre de la justice et garde des sceaux, et dans le mois de septembre il fut élu à la chambre introuvable. Comme ministre, il n'eut pas le temps de faire grand'chose, car il fut remplacé, le 27 septembre de la même année, par M. Barbé-Marbois. Comme député, il vota d'abord contre la *détention indéfinie des détenus*, fut le rapporteur de la loi sur les cris et les écrits séditieux, dont il s'attacha à démontrer l'urgence; vota pour l'établissement des cours prévôtales, mais sans rétroactivité; parla en faveur de la loi dite *d'amnistie* et se prononça pour le renouvellement partiel dans les élections. M. Pasquier fut nommé commissaire-juge pour la liquidation des créances des sujets des puissances étrangères. Réélu à la chambre de 1816, dont il devint président, il appuya, comme député, tous les projets ministériels.

Le 19 janvier 1817, M. Pasquier fut de nouveau appelé au ministère de la justice : cette fois il y resta près de deux ans. Il tenait ce portefeuille à l'époque où tant de sang fut répandu à Lyon et dans les départemens circonvoisins. Il défendit à la tribune l'administration de son ancien collègue Corvetto, et proposa l'ordre du jour sur la pétition des étudians en droit; il conclut en disant : « Le gouver-« nement a fait ce qu'il devait faire; l'ordre judiciaire, le « pouvoir administratif, tout le monde a fait son devoir. »

Les effets de l'ordonnance du 5 septembre 1817, et de la loi des élections du 5 février, ayant amené un nouveau ministère auquel la France constitutionnelle attachait de grandes espérances, M. Pasquier n'en fit pas partie, et fut remplacé par M. de Serre le 29 décembre 1818; mais l'année suivante, lorsque les ministres Dessoles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis donnèrent leur démission pour ne pas participer à la destruction de la loi des élections, qu'ils re-

gardaient comme nationale, M. Pasquier se trouva prêt à recueillir le portefeuille des affaires étrangères des mains de M. Dessoles.

Dans la session de 1819, le nouveau ministre des affaires étrangères monta souvent à la tribune ; il y montra du talent comme orateur d'une mauvaise cause ; mais il fit preuve plus d'une fois d'une impudence intolérable. Il commença par repousser les pétitions pour le maintien de la loi des élections ; le 15 février il déclara que la charte pouvait être modifiée, et proposa la loi suspensive de la liberté individuelle comme nécessaire et légitime : ce fut dans cette séance qu'il osa demander franchement *l'arbitraire* pour les ministres, et déclarer que la loi qu'il proposait était une loi de *confiance*. Il fit ensuite l'éloge du conseil d'état, celui des ministres d'alors, qu'il appela les hommes du peuple, et son propre éloge. Le 23 mars il appuya la loi de censure en faisant un nouvel éloge de la bonne foi des ministres, et demanda encore *l'arbitraire*. Dans le mois d'avril M. Pasquier chercha à justifier les emprunts dans lesquels on avait favorisé les étrangers : il blâma ensuite M. Madier de Montjau, et soutint, à chaque séance, la nouvelle loi des élections. Le 12 juillet il avança que depuis que le roi avait le droit de faire des traités, la chambre devait voter les sommes convenues sans les discuter.

Toutefois, malgré les gages que M. Pasquier ne cessa de donner pendant deux ans de ses opinions contre-révolutionnaires, M. de Villèle ne crut pas devoir le comprendre dans le ministère qu'il organisa vers la fin de 1821, et M. Pasquier dut remettre le portefeuille des affaires étrangères à M. le vicomte de Montmorency. Louis XVIII éleva M. Pasquier à la dignité de comte et à celle de pair de France.

Depuis cette époque il s'est fait une grande révolution

dans les idées de M. Pasquier : ce même homme d'état qui, étant ministre, repoussa les pétitions pour le maintien de la loi des élections du 5 février, qui proposa la loi suspensive de la liberté individuelle, qui osa demander *l'arbitraire* et des lois de *confiance*, et qui appuya la censure, débuta à la tribune des pairs par se déclarer contre la réduction des rentes à trois pour cent, et se rangeant ensuite dans les rangs des pairs défenseurs des libertés sanctionnées par la charte, il les a défendues dans toutes les occasions avec un talent digne d'un meilleur succès, et qui a fait oublier ses discours comme ministre. Mais c'est surtout lors de la discussion relative à la pétition de M. de Montlosier, que M. Pasquier se distingua. Se rappelant qu'il était le descendant de cet Etienne Pasquier qui, sous Henri IV, voua aux jésuites une haine implacable, il a voulu imiter ce magistrat courageux en se déclarant avec force contre le rétablissement illégal de cette compagnie, et en appuyant le renvoi au président des ministres de la pétition contre laquelle le ministre des cultes, M. d'Hermopolis, venait de lancer les foudres de Mont-Rouge.

M. Pasquier, qu'on retrouve maintenant sur la route constitutionnelle, est un de ces hommes que l'on met toujours en avant toutes les fois qu'il est question d'un changement de ministres. S'il parvient encore au ministère, nous souhaitons qu'il n'oublie plus les principes qui, depuis trois ans, lui ont donné quelque popularité.

PELET DE LA LOZÈRE (JEAN), né en 1759 à Saint-Jean-du-Gard, département de la Lozère, était avant la révolution avocat au parlement de Provence. Il se montra le sincère ami de la liberté et de la justice. En 1791 il fut nommé président du directoire du département de la Lozère, et l'année suivante député à la convention nationale,

où il ajouta à son nom celui de son département, avec lequel il s'est identifié depuis. Absent de l'assemblée en 1793, il ne vota point dans le procès de Louis XVI. A son retour il prit rarement la parole; mais, dans le petit nombre de circonstances où il parut à la tribune, il y professa constamment des opinions modérées.

Après le 9 thermidor il se prononça avec force contre la faction sanguinaire qui avait si long-temps asservi la république. Le 15 brumaire an III il fut élu membre du comité de salut public; il obtint la liberté de l'amiral Lacrosse et de l'écrivain Delacroix.

Le 4 germinal an IV, Pelet de la Lozère fut nommé président de la convention : il montra du courage dans ce poste pendant l'insurrection anarchique qui éclata le 12 du même mois. Il présenta ensuite un tableau de la situation de la France, dans lequel il attaqua ouvertement la constitution de 1793, et demanda la convocation des assemblées primaires.

Envoyé en Catalogne pour y calmer un mouvement dans l'armée et entamer des négociations avec l'Espagne, il réussit dans cette mission. Le nouveau comité de salut public lui donna alors l'ordre de se rendre à Lyon, où la présence d'un homme modéré pouvait amener des résultats heureux pour cette ville; mais le parti de la *Montagne*, qui conservait encore une assez forte influence, fit révoquer sa nomination. Dénoncé par MM. Boissy-d'Anglas, Lanjuinais et quelques autres, comme un des chefs de la révolte sectionnaire, il parvint à se disculper, et félicita ensuite la convention sur la répression de cette révolte.

Après la session conventionnelle, Pelet de la Lozère obtint une distinction des plus flatteuses : quatre-vingt-onze départemens le nommèrent à la fois député au conseil des cinq cents. Sa conduite dans cette assemblée ne fut pas moins honorable qu'elle l'avait été aux époques précé-

dentes : toutes les mesures de justice trouvèrent en lui un constant défenseur. Il s'y prononça avec une extrême énergie en faveur de la liberté de la presse et des journaux.

Le gouvernement consulaire le nomma, en 1800, à la préfecture de Vaucluse : il s'occupa de la pacification de ce département déchiré par les factions, et réussit, par les voies conciliatrices, à y ramener l'ordre. En 1802 le premier consul l'appela au conseil d'état, et lui donna la direction du deuxième arrondissement de la police générale, qui comprenait tout le midi de la France. Il fut en outre chargé de plusieurs missions particulières. Au commencement de 1814, Napoléon le nomma commissaire extraordinaire dans la neuvième division militaire. Il continua à siéger au conseil d'état jusqu'au mois de juillet 1815.

Dans les cent jours, et lorsqu'après la seconde abdication de Napoléon Fouché quitta le portefeuille de la police pour présider le gouvernement provisoire établi le 23 juin, M. Pelet de la Lozère fut désigné pour lui succéder ; mais ses fonctions ministérielles ne durèrent que quinze jours : à la seconde entrée de Louis XVIII la police fut confiée à M. Decaze, et Pelet de la Lozère rentra dans la vie privée entouré de l'estime de ses concitoyens, qu'il mérita par d'éminens services rendus à sa patrie, et par une conduite irréprochable. Son fils avait été nommé préfet du département de Loir-et-Cher, mais il fut éliminé par suite du système épuratif.

PÉTIET (Claude) naquit d'une famille honorable à Châtillon-sur-Seine le 10 février 1749. Son père était lieutenant-général du bailliage de cette ville. Après avoir fait de très-bonnes études, il entra très-jeune dans la gendarmerie de la maison du roi, et fut ensuite pourvu d'une

charge de commissaire des guerres. Les talens administratifs qu'il déploya de bonne heure, et l'estime générale qu'il sut se concilier, le firent nommer, à l'âge de 25 ans, secrétaire en chef et subdélégué général de l'intendance de Bretagne. Dans ce poste important où il géra pendant vingt ans les affaires d'une des plus grandes provinces du royaume, souvent agitée par des troubles, et où il était difficile de satisfaire à la fois aux désirs souvent opposés du gouvernement, des états de la province et du peuple, Pétiet acquit la réputation d'un homme de bien, fidèle à tous ses devoirs, sincère ami des citoyens, et ne négligeant d'autre soin que celui de sa propre fortune. Aussi à l'époque de la révolution, en 1789, quand les anciennes constitutions des pays d'état s'écroulèrent avec beaucoup d'autres, et quand ses fonctions en Bretagne eurent cessé, y reçut-il d'un peuple jaloux et fier de ses devoirs des témoignages éclatans d'estime et de reconnaissance. Il fut d'abord, et à l'unanimité des suffrages des électeurs, nommé procureur-syndic du département d'Ille-et-Vilaine. Il n'occupa que peu de temps cette place; le gouvernement réclama l'emploi de ses talens: la guerre venait de s'allumer, et Pétiet, nommé en premier lieu commissaire-ordonnateur, fut bientôt placé à la tête de l'administration de l'une des grandes armées qui se formaient alors, et servit successivement en qualité de commissaire général à celles du Centre, de Sambre-et-Meuse et de l'Ouest. Pendant qu'il se trouvait à la première sous les ordres du général Lafayette, le roi lui envoya la croix de Saint-Louis. Dans ces différens postes, le zèle, l'activité et le désintéressement de Pétiet le firent respecter de tous les partis, et personne n'eut à se plaindre de lui, si ce n'est les ennemis du dehors, aux revers desquels il contribua puissamment par une administration vigoureuse. Appelé par ses fonctions en Bretagne pendant que la guerre civile

y exerçait toutes ses fureurs, il fut quelque temps destitué par les députés de la convention, dont il était bien loin d'approuver ou de seconder les mesures violentes; mais le gouvernement le rétablit bientôt dans ses emplois.

Pétiet se trouvait à Nantes lorsque les habitans de cette ville repoussèrent l'armée des Vendéens. Quelques jours après, les affaires de son administration l'obligèrent à quitter cette ville : il part sans escorte et tombe au milieu d'un détachement de ces hommes qui poussèrent si souvent leurs représailles contre les républicains jusqu'à la dernière barbarie. Entouré, saisi, mis en joue, il allait être immolé quand son nom, répété par les Vendéens, fit soudain tomber de leurs mains les armes qu'ils dirigeaient contre lui ; il ne trouva plus que des amis parmi ces hommes d'opinions si opposées, et il fut sauvé parce qu'il avait consacré sa vie entière à la justice et à la bienfaisance. En 1795, il venait à peine de prendre place au conseil des anciens, où le département d'Ille-et-Vilaine l'avait député, lorsqu'il fut nommé au ministère de la guerre.

Pétiet se chargea de cet immense fardeau dans les circonstances les plus difficiles où peut-être ministre se soit jamais trouvé. Le trésor de l'état était épuisé, la chute du papier monnaie jetait de la méfiance et de l'incertitude dans toutes les transactions. Des dilapidations énormes s'étaient introduites dans les diverses branches de l'administration pendant le gouvernement directorial, et les besoins des soldats croissaient à chaque moment : la victoire seule leur restait fidèle; mais ces braves guerriers, longtemps négligés, retrouvèrent un ami aussi zélé qu'actif dans le nouveau ministre, qui parvint enfin à pourvoir aux besoins pressans des nombreuses armées de la France. La disette cessa, une comptabilité sévère fut établie, les plus graves abus furent extirpés, et insensiblement tous les rouages de cette grande machine se trouvèrent remon-

tés et mis en harmonie. Les victoires de Moreau sur le Rhin, et de Bonaparte en Italie, furent remportées sous son ministère. Après une année d'exercice Pétiet eut encore, le premier depuis la révolution, la gloire de soumettre un compte clair et précis de ses opérations au jugement de ses concitoyens et à l'examen du corps législatif. Ce compte, généralement admiré, a servi de modèle à tous les ministres qui lui ont succédé. Après avoir rempli, pendant près de deux ans, avec cette rigoureuse probité, base de son caractère, un poste laborieux et pénible, Pétiet eut besoin de quelque repos, et se retira au sein de sa famille, destinant à l'éducation de ses enfans des jours que ne réclamait plus la patrie. Mais bientôt un nouveau témoignage de confiance publique vint l'arracher à sa retraite. Les suffrages unanimes des électeurs de la Seine, auxquels il était cependant étranger, le portèrent en mars 1799 à la représentation nationale, et il fut député par eux au conseil des cinq cents. Le premier consul l'appela, l'année suivante, au conseil d'état, et le général Alexandre Berthier réclama le secours de ses lumières au ministère de la guerre, où Pétiet s'honora encore à la seconde place, après avoir si dignement rempli la première. Quand les armées françaises eurent de nouveau franchi les Alpes, et conquis une seconde fois l'Italie, il fut nommé au gouvernement de la Lombardie, avec le titre de ministre extraordinaire. Pendant un séjour de deux années à Milan, une administration sage et équitable parvint à réconcilier les Italiens avec la domination française, et à se les attacher par les liens de la confiance et par l'espoir d'un avenir heureux. Quand Napoléon eut conçu le projet d'une descente en Angleterre, et qu'il eut rassemblé des forces redoutables dans les trois camps de Boulogne, de Montreuil et de Bruges, il reconnut le besoin d'un chef habile pour diriger l'administration de ces armées, et fit choix de Pétiet,

qu'il nomma intendant général. La santé de celui-ci s'altéra à la suite des fatigues qu'il eut à supporter : une maladie grave le mit bientôt aux portes du tombeau. Mais la campagne d'Austerlitz venait de s'ouvrir ; à peine en convalescence il part pour l'armée, consultant plutôt son dévouement que son état. Il entre avec le vainqueur à Vienne, commande un dernier service à ses forces exténuées, revient mourant à Paris, et, sans quitter les fonctions qui lui sont confiées, signe des ordres relatifs à son administration jusqu'au jour même où il succomba. Pétiet venait d'être nommé membre du sénat et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Il mourut le 25 mai 1806, laissant après lui une mémoire vénérée de tous ceux qui l'avaient connu, et pour fortune à ses enfans, l'héritage honorable des exemples qu'il leur avait fournis. Ses funérailles furent célébrées avec la pompe ordonnée par Napoléon, et ses restes reposaient dans un des caveaux de l'église Sainte-Geneviève, alors destinée à recevoir les cendres des grands dignitaires de l'état.

Pétiet a laissé une fille mariée au brave général Alphonse Colbert, et trois fils qui, entrés au service fort jeunes, n'ont cessé de s'illustrer sur les champs de bataille jusqu'en 1815.

PEYRONNET (N... DE) est né à Bordeaux vers 1776. Son père avait acheté une charge de secrétaire du roi, charge qui donnait la noblesse ; c'est probablement cette noblesse qu'il acheta, qui fut la cause de sa mort sur l'échafaud sous le règne de la terreur. M. de Peyronnet fit son droit, tant bien que mal, chez un *ancien*, et fut reçu avocat à une époque où l'on recevait tout le monde.

Comme avocat, M. de Peyronnet ne brillait qu'au troisième rang du barreau de Bordeaux ; il ne manquait pourtant pas d'une certaine faconde, mais son éloquence était

prétentieuse et boursoufflée, et d'ailleurs il se trouvait hors de sa sphère lorsqu'il quittait les tribunaux de première instance. Toutefois cette médiocrité était amplement compensée, à ses propres yeux, par les avantages extérieurs dont la nature l'avait doué : aussi était-il petit-maître par amour-propre, ce qui lui faisait annuellement dépasser le budget de ses recettes, hautain par caractère, ce qui lui attirait souvent de mauvaises affaires, et brave par ostentation, ce qui le plaçait sur la ligne des Duclos, des Sterling, des Lercaro, qui étaient alors ce qu'on appelait les *crânes* de bonne compagnie de la ville de Bordeaux.

Il se maria fort jeune ; mais sa femme le quitta bientôt.

M. de Peyronnet n'était encore connu dans son pays que par sa tournure agréable, lorsque les troupes anglo-espagnoles entrèrent en France. Il se déclara alors chaudement en faveur des Bourbons, et fut un des hommes qui figurèrent à la journée du 12 mars.

Son dévouement et son zèle ne restèrent pas sans récompense : il fut nommé, en 1816, président du tribunal de première instance de Bordeaux, poste qu'il occupa pendant deux ans, au bout desquels il obtint celui de procureur-général près la cour royale de Bourges.

Il est pourtant juste de dire que M. de Peyronnet n'avait pas manqué de suivre la marche du ministère lorsque celui-ci semblait vouloir la charte tout entière, et qu'à l'occasion d'une cérémonie qui eut lieu à la cour royale de Bourges, il prononça un discours tellement constitutionnel, qu'on l'aurait cru sorti de la plume d'un des députés du côté gauche : ce discours fut envoyé à M. Decaze, et imprimé dans plusieurs journaux.

Mais M. de Peyronnet vit bientôt que son ambition ne pourrait jamais être satisfaite s'il se plaçait dans les rangs des constitutionnels ; aussi s'empressa-t-il d'abjurer les

principes qu'il avait émis dans son discours, et il se dévoua entièrement à la congrégation puissante qui commençait à disposer des places.

C'est alors que M. de Peyronnet fut appelé à Paris pour soutenir, conjointement avec MM. Marchangy et Vatisménil, l'acte d'accusation porté devant la chambre des pairs contre les prévenus de la conspiration du 19 août 1819. Les pairs accueillirent M. de Peyronnet avec peu d'empressement, et M. le chancelier, qui ne sut pas deviner un garde des sceaux dans l'orateur, se mit souvent en contraste avec lui, sinon par son opinion, du moins par sa contenance et les formes de son langage.

Néanmoins M. de Peyronnet déploya un zèle qui le plaça bien au dessus de ses rivaux. Sa verve s'échauffa en faveur du secret, de la dénonciation, et de l'extradition, et il fit preuve d'érudition dans la législation criminelle empruntée aux temps des Caïus et des Commode, de sanglante mémoire. Il porta le dévouement jusqu'à réclamer l'amende contre le colonel Favier, simple témoin, auquel l'honneur défendait de nommer la personne qui lui avait fait une confidence.

On se rappelle l'acharnement que M. le procureur-général Peyronnet mit à prouver la culpabilité des prévenus, et les conclusions qu'il prit contre eux, conclusions qui lui valurent plus tard le reproche d'avoir demandé vingt têtes (1).

De ce jour la faction qui visait à l'anéantissement de la loi des élections du 5 février 1817, crut avoir trouvé l'homme sur lequel elle pourrait compter dans toutes les occasions.

Aussitôt après ce fameux procès, M. de Peyronnet fut

(1) Voyez la séance de la chambre des députés du 24 juillet 1822, discours de M. Casimir Perrier.

élu député par le département du Cher, et un peu plus tard, le ministre le nomma procureur-général près la cour royale de Rouen, où M. de Peyronnet n'est jamais allé : il préféra rester à Paris pour capter la bienveillance d'une princesse.

Tout à coup on apprit que M. de Peyronnet était sur les rangs pour le ministère de la justice ; effectivement, lorsque, le 15 décembre 1821, la composition du ministère Villèle fut connue, on y vit M. de Peyronnet comme garde des sceaux. Cette élévation rapide qu'aucun antécédent, si ce n'est un dévouement aveugle à la faction qui le poussait, ne semblait justifier, étonna toute la France, et déplut, dit-on, à plusieurs hauts magistrats, qui laissèrent éclater leur mécontentement d'avoir pour chef M. de Peyronnet. On chercha alors à connaître quels avaient été les droits de ce procureur-général au ministère de la justice, et l'on sut qu'ayant été assez heureux pour faire gagner en appel un procès que madame du Cayla, séparée de son mari, et réclamant la tutèle de ses enfans, avait déjà perdu à Bourges, cette haute et puissante dame n'avait trouvé d'autre moyen de lui témoigner sa reconnaissance, qu'en l'imposant à M. de Villèle lors de la formation de son ministère. C'est ainsi que M. de Peyronnet est parvenu à la grandeur.

Le debut de M. de Peyronnet dans la carrière ministérielle ne fut heureux, ni pour lui, ni pour la France. Le 2 janvier 1822 il parut à la chambre des députés pour la première fois, et ce fut pour y présenter le projet de loi sur la police de la presse : cette loi de *répression*, qu'un orateur (M. Bignon) avait si bien qualifiée en l'appelant loi d'*oppression*, renvoyait les prévenus des délits de la presse devant les cours royales, les enlevant ainsi au jury ; elle accordait à ces cours la faculté de suspendre ou même de supprimer les journaux qui auraient une *tendance* à por-

ter atteinte à la paix publique, à la religion de l'état, à l'autorité du roi, etc., et donnait au roi la faculté de rétablir la censure par une simple ordonnance contre-signée par les ministres. M. de Peyronnet fut chargé de soutenir ce projet de loi : il commença le 23 janvier par un discours qui donna une singulière idée de la force de ses argumens et de son éloquence ; chaque paragraphe en fut accueilli par les éclats de rire les plus ironiques du côté gauche. Dans le cours de la discussion, où furent sacrifiés les faibles restes des libertés publiques, et dans laquelle la majorité victorieuse se rit des vains efforts d'une minorité impuissante qui n'avait plus pour elle que la raison et la nation, M. le garde des sceaux prit souvent la parole : il s'opposa à ce que le mot *constitutionnel* fût ajouté à ceux-ci : *l'autorité du roi.* Il déclara ensuite que les ministres étaient les seuls juges de l'opportunité des explications qu'ils ont à donner, et qu'il n'appartenait à personne de les interpeller. Aussi ne l'entendait-on répondre aux interpellations du côté gauche que par des phrases exprimant le dédain.

Pour donner une juste idée de la manière dont M. le garde des sceaux répondait à la tribune, nous citerons une fraction de la séance du 14 février 1822.

« On nous reprochait, il y a peu de jours, s'écriait « M. de Peyronnet, de ne pas répondre aux interpellations « des membres de l'opposition ; on nous reprochait hier « de ne pas répondre à nos amis ; on nous reproche au- « jourd'hui de ne pas répondre aux journaux.

« Quelque jaloux que l'on se montre d'obtenir de nous « des réponses, je déclare que mon intention, en montant « à la tribune, n'a pas été de répondre au discours du « préopinant (Manuel). » (*A gauche :* Ah! ah! nous le savions d'avance.) « Il y a plusieurs raisons : d'abord « c'est que la *chose* est trop facile. (*A gauche :* Dites plutôt

quelle est impossible.) « Ensuite c'est que la *chose* n'est « pas nécessaire. » (*A gauche :* Sans doute, parce que le résultat est arrangé d'avance.)

« D'ailleurs il serait peu convenable et peu conforme à « nos hautes fonctions que nous nous *détournions*..... » (*A gauche :* Bravo!), je veux dire que nous nous *détournassions* « des hautes fonctions qui emploient notre temps..... (Ici les éclats de rire de tout le côté gauche interrompent le ministre et couvrent entièrement sa voix : le centre et le côté droit perdent contenance); « que nous nous « détournassions, répète M. de Peyronnet, des occupa- « tions qui emploient notre temps pour réfuter des calom- « nies, des insinuations détournées ou d'étranges bizarre- « ries. » (*A gauche :* Il n'y a ici de bizarre et de détourné que vos discours.)

De pareilles phrases répétées jusqu'à satiété avaient tellement excité l'hilarité des membres du côté gauche, que le vénérable général Lafayette en perdit sa gravité, et répondit un jour à M. de Peyronnet en parodiant ses propres expressions. M. le garde des sceaux n'en affronta que plus audacieusement la tribune, et il fallut enfin s'habituer à son éloquence. Mais une chose à laquelle on s'habitua plus difficilement encore, fut le ton hautain et quelquefois arrogant qu'il prenait à la chambre.

M. de Peyronnet, devenu comte par lettres-patentes du 17 août 1822, s'occupa de laisser à la postérité quelques actes marquans de son administration. On lui doit sa participation au renversement du système constitutionnel en Espagne, ainsi qu'à la loi de censure et de *tendance*, où tout fut calculé pour l'arbitraire, jusqu'à l'absence du délit, où, sous quelques apparences de liberté, tout fut prévu pour la servitude et la destruction de la presse périodique. Après avoir contribué à faire adopter ces mesures liberticides, M. de Peyronnet se signala par un triomphe plus

exclusif, et dans lequel il ne s'adjoignit aucun auxiliaire : nous voulons parler de l'ordonnance du 20 novembre 1822, qui abroge le décret du 14 décembre 1810 relatif à l'ordre des avocats, et détermine les mesures de discipline auxquelles cet ordre doit être soumis dorénavant. Sous le prétexte de rendre au barreau ses vieilles libertés, M. de Peyronnet l'enrégimenta de manière à ne laisser sortir des rangs pour faire partie du conseil de discipline que les avocats désignés par le garde des sceaux. Le dévouement devint, en vertu de cette ordonnance, le premier titre pour être proclamé candidat. C'est ainsi que le ministre de la justice s'est vengé de cette génération naissante d'orateurs qui, à la cour des pairs, avait tenu tête au procureur-général de Bourges.

La route de l'injustice étant une fois frayée, il n'y avait plus qu'à la parcourir; et l'on vit successivement M. de Peyronnet refuser à M. Blanchet, avocat, l'autorisation pour plaider en cassation, et à M. Poubel, qui avait été témoin dans le procès de la conspiration du 19 août, celle nécessaire pour acquérir une charge de notaire de campagne. Plus tard le célèbre avocat Barthe fut suspendu pendant un mois pour avoir raconté, en plaidant en faveur de l'honorable M. Kœchlin, une anecdote un peu vive qui concernait le garde des sceaux; et Isambert, qui avait fatigué le ministre de la justice par sa noble opiniâtreté dans le procès du colonel Caron, et dans celui des déportés de la Martinique, fut envoyé sur les bancs de la police correctionnelle.

Après s'être montré injuste envers l'ordre des avocats, qu'il voulut priver de son indépendance, M. de Peyronnet laissa aussi éclater des ressentimens indignes du chef de la justice contre la magistrature. On l'a vu élever des conflits sur des contestations particulières, et déclarer non avenues les dispositions émanées des tribunaux. C'est ainsi

que M. de Peyronnet est intervenu dans le procès des actionnaires du Vaudeville contre le directeur de ce théâtre; c'est ainsi que les mémoires de Cambacérès et les travaux historiques de Lemontey ont été enlevés aux héritiers et au public. Au reste, la sollicitude de M. le ministre de la justice pour la magistrature est pleinement démontrée par l'ordonnance sur les retraites des juges, ordonnance dont les dispositions rendent illusoire l'inamovibilité de ces magistrats.

Nous ne suivrons pas davantage M. le garde des sceaux dans ses actes arbitraires; nous passerons même sous silence la détention de l'infortuné Santa-Rosa, le traitement infligé à Magalon, la méprise qui fit promener le malheureux Chauvet, chargé de chaînes, du nord au midi de la France, méprise révoltante que M. le garde des sceaux a voulu justifier; nous ne parlerons pas non plus de l'assassin Cécaldi, enlevé au procureur du roi de Bastia, ni de la destitution de ce même procureur du roi; nous arriverons droit aux grands titres que M. de Peyronnet s'est acquis à l'immortalité.

La France lui doit la loi sur les délits commis dans les églises ou à l'occasion de l'exercice des cultes, plus connue sous le nom de loi du *sacrilége*, par laquelle il est ordonné au nom d'un Dieu de miséricorde que les coupables aient le poing et la tête coupés.

Elle lui doit le projet de loi sur les droits d'aînesse, dont la chambre des pairs a fait heureusement justice pour ne pas réduire à la misère les enfans d'un même père qui seraient venus au monde après leur aîné.

La France doit encore à M. de Peyronnet sa participation à la loi qui établit la septennalité dans les élections.

Mais ce qu'on n'oubliera jamais, c'est son projet de loi sur la police de la presse, que *le Moniteur* et M. de Châteaubriand ont si bien analysé en ces termes: *Insolent*,

inepte, *absurde*, *astucieux*, *tyrannique*, *parjure*, *dérisoire*! projet de loi qui condamnait cent mille familles qui vivent de l'imprimerie à mourir de faim, et qui aurait eu pour résultat immédiat la translation dans les Pays-Bas de tous nos établissemens typographiques.

On se rappelle comment, à force de grands mots contre les abus de la presse, le ministère parvint à faire adopter par les députés le projet de M. le garde des sceaux, sauf l'impôt du timbre. Déjà la loi vandale avait été portée à la chambre des pairs; mais la commission nommée pour l'examiner s'étant déclarée contre ce projet, le ministère le retira pour ne pas s'exposer et exposer les députés qui l'avaient adopté à l'affront de le voir rejeter. La France entière laissa alors éclater des transports de joie bien plus bruyans que ceux manifestés lors du rejet du droit d'aînesse; Paris fut illuminé pendant trois soirées consécutives, et l'on se flattait que les lampions qui brûlaient à toutes les croisées éclaireraient la chute du ministre auteur du projet retiré; mais il n'en fut pas ainsi. M. de Peyronnet s'est bientôt vengé des cris proférés contre lui; il fut, dit-on, un des ministres qui conseillèrent le licenciement de la garde nationale, et bientôt après il contre-signa, avec ses collègues Villèle et Corbière, l'ordonnance qui a rétabli la censure de tous les écrits périodiques.

M. de Peyronnet fait partie de ce qu'on appelle le *triumvirat* ministériel; et s'il n'a pas autant d'influence que M. de Villèle sur les affaires publiques, il est au moins celui des ministres qui se distingue le plus dans l'exécution des mesures prescrites par M. le président du conseil.

Après avoir suivi M. le comte de Peyronnet dans sa carrière comme avocat, président du tribunal de première instance, procureur du roi, député, orateur, ministre et législateur, il nous reste encore une tâche à remplir, celle de le faire connaître comme poète. Nous n'avons lu, il

est vrai, que quelques poésies légères de M. de Peyronnet; mais un seul morceau, son *Épître à Zelmire sur l'indifférence*, a suffi pour lui donner un nouveau genre de célébrité, celui du ridicule. S'il faut en juger par ce qu'il nous apprend dans son épître, où il a impitoyablement parodié la belle *canzonetta à Nice*, de Metastase, qui commence par ces deux vers :

Grazie agl' inganni tuoi,
Al fin respiro, o Nice !....

cette Zelmire, pour laquelle il ne sent plus qu'une froide indifférence, est une vieille coquette *dont la main savante arrête encore, à force d'art, un reste de jeunesse sur un front sillonné par le temps.* On conçoit très-bien que Zelmire ne peut plus être une bonne fortune pour le plus élégant de nos ministres; mais fallait-il, parce que les attraits de sa dame sont un peu usés, la traiter aussi mal que l'a fait son volage amant?

La comtesse Zelmire, piquée au vif par le ton cavalier du comte de Peyronnet, lui a répondu par une autre épître caractéristique, commençant ainsi :

Pourquoi (dit-elle) d'un ton fat et moqueur,
En une molle paraphrase,
Trahir à la fois Métastase
Et les chastes vœux de mon cœur?....

et finissant par ce vers d'une chanson burlesque du théâtre des Variétés:

Mais, grenadier, que tu m'affliges !

Depuis lors M. de Peyronnet n'a plus été désigné que sous le nom du *beau grenadier*, dans toutes les odes, épîtres, chansons, épitaphes, quatrains, épigrammes, etc.,

qui lui ont été adressés à l'occasion de son projet de loi d'*amour* et *de justice*, sur la presse (1).

Indépendamment du tribut que lui ont payé tous les chansonniers de la capitale et des provinces, M. le comte de Peyronnet a encore été l'objet des *Lettres historiques* que lui adressa M. Cauchois-Lemaire, écrivain aussi courageux que spirituel et profond. C'est dans ces lettres qu'il faut chercher les actes de M. de Peyronnet.

Enfin, MM. Barthélemy et Méry, si justement surnommés les poètes du peuple, ont publié contre M. le garde des sceaux, à l'occasion de son projet de loi sur la police de la presse, une philippique aussi spirituelle que piquante, dont nous regrettons de ne pouvoir citer qu'un petit nombre de vers :

Mont-Rouge t'a choisi comme son capitan,
Il t'a dit : Fils d'Omar, revêts-toi du caftan ;
Mais ne va pas, semblable au héros de la Mecque,
Des trésors enlevés à la bibliothèque
Chauffer pendant six mois les bains de Tivoli.
Sarrasin de bon ton et Vandale poli,
Par de plus doux moyens que ton plan réussisse ;
Étouffe la pensée au nom de la justice,
Il faut à notre presse une nouvelle loi,
Tu dois nous la donner pour gage de ta foi.

M. de Peyronnet peut en outre revendiquer la part que lui ont faite ces mêmes auteurs dans le poème de la *Villéliade*.

Malgré ses austères fonctions, M. le garde des sceaux n'a pas renoncé à son goût pour le genre petit-maître ;

(1) Voyez la *Couronne poétique* offerte à l'auteur de l'*Épître à Zelmire* par les muses de Paris et des départemens, recueil aussi piquant que facétieux.

s'il ne porte pas la simarre avec dignité, du moins la porte-t-il avec beaucoup de grâce. On assure que sa fierté naturelle s'est accrue en raison de son élévation ; il exige, dit-on, que ses enfans, sa sœur et ses proches, lui donnent le titre de *grandeur*. Le citoyen consul Cambacérès était beaucoup plus modeste : il voulait bien permettre à ses amis de ne se servir envers lui que du titre de *monseigneur*, en petit comité.

M. le comte de Peyronnet vient de perdre un fils qui était déjà avocat général ; il a marié sa fille avec M. le préfet de Bourges.

PILLE (Louis-Antoine) est né à Soissons le 14 juillet 1749. Avant la révolution il était secrétaire général de l'intendance de Bourgogne.

Dès 1789 il se prononça avec force pour les idées nouvelles, et lors de la levée des premiers bataillons de volontaires, il fit partie d'un de ceux qui se formaient à Dijon, et en fut bientôt nommé commandant. Il servit alors sous les ordres de Dumouriez, et se distingua dans plusieurs occasions : à la fin d'août 1792 il était adjudant-général ; mais s'étant trouvé opposé au général Dumouriez, et n'ayant pas voulu le seconder dans ses projets, il fut livré aux Autrichiens lorsque ce général passa de leur côté. Il resta prisonnier dans la forteresse de Maëstricht.

Rendu à la liberté, le gouvernement le nomma commissaire général de l'organisation et du mouvement des armées de terre, place équivalente alors à celle de ministre de la guerre.

Pendant son administration il fut dénoncé aux jacobins ; mais cette dénonciation n'eut pas de suite, et il continua de remplir les mêmes fonctions jusqu'après le 9 thermidor.

Employé alors dans le grade de général de brigade à l'intérieur de la France, il passa en 1797 à l'armée d'Italie. Plus tard il commanda successivement les places de Marseille et de Lille.

Après la révolution du 18 brumaire (novembre 1799), le général Pille eut une inspection. Il fut ensuite chargé à Paris de fonctions relatives au recrutement et à la conscription.

Lors du renversement du gouvernement impérial, le général Pille fut créé chevalier de Saint-Louis et comte. Depuis 1815 il a obtenu sa retraite. L'aïeule maternelle de ce général était la sœur de Jean Racine.

PLÉVILLE-LE-PELEY (GEORGES-RENÉ) naquit à Granville le 26 juin 1726. Ses parens le placèrent dans un collége, mais sa vocation l'entraîna, et dès l'âge de douze ans il s'échappa du collége, et alla s'embarquer sous le nom de *Duvivier*, qu'il illustra par une rare valeur.

A vingt ans il était parvenu au commandement d'un corsaire; il eut alors une jambe emportée par un boulet. Robuste et bien constitué, il porta pendant plus de soixante ans le signe glorieux de cette mutilation. On raconte que, par un de ces hasards singuliers de la guerre, et dans un nouveau combat qu'il eut à soutenir contre les Anglais, un autre boulet lui enleva sa jambe de bois; la violence de la commotion le jeta par terre, et plusieurs marins accoururent près de lui, le croyant blessé: « Ce n'est rien, leur « dit Pléville en riant, le boulet s'est trompé. »

En 1755, Pléville-le-Peley fut admis, avec une distinction et un empressement flatteurs, dans la marine royale. L'année suivante il commanda un bâtiment léger dans l'escadre sous les ordres du brave Lagalissonnière. Il obtint le grade de lieutenant de vaisseau le 17 août 1762,

celui de capitaine de frégate le 1er janvier 1766, de lieutenant de port le 31 mai 1770, et de capitaine de vaisseau le 10 mars 1779. Outre une valeur à toute épreuve, Pléville avait les qualités d'un bon administrateur, auxquelles il joignait la probité, la fermeté, l'esprit d'ordre et de suite nécessaires dans son état. Il se distingua longtemps en qualité de capitaine de port à Marseille. Ce fut alors qu'il parvint par son zèle, son courage et sa générosité, à sauver deux vaisseaux de guerre anglais que la tempête avait assaillis sur les côtes de Marseille. L'un de ces vaisseaux était la frégate l'*Atulante*, montée par lord Jervis (aujourd'hui lord Saint-Vincent), et commandée par Nelson. L'amirauté de Londres, appréciant la magnanimité de Pléville, lui envoya par le même lord Jervis un modèle en argent de l'*Atalante*.

En 1778, sur la demande du comte d'Estaing, Pléville-le-Peley monta le vaisseau le *Languedoc*, et fit la guerre de l'indépendance américaine. Il fut chargé à Boston du détail difficile de l'approvisionnement de l'armée, mission qui faillit à lui coûter la vie dans une émeute populaire où fut sacrifié l'officier de marine qui était son second, et où il fut lui-même blessé dangereusement. Pour le récompenser de ses services dans cette guerre mémorable, le gouvernement de la nouvelle république lui conféra l'ordre de Cincinnatus.

Lorsque la révolution française éclata, Pléville-le-Peley comptait douze campagnes de mer, s'était trouvé à cinq batailles navales, et avait livré un grand nombre de combats. Il embrassa la cause de la liberté avec cette franchise et cette austérité de mœurs qui distinguaient son caractère. Il fut employé comme plénipotentiaire pour traiter, à Lille, avec le ministre anglais lord Malmesbury, et, après cette mission, il fut nommé ministre de la marine le 6 juillet 1797, en remplacement de Truguet. L'administration de

Pléville fut courte, mais elle fut marquée par l'activité des constructions navales et l'ordre le plus parfait. Il se démit le 27 avril 1798, et reçut alors le grade de contre-amiral. On cite du ministre Pléville un trait de désintéressement digne d'être mis sous les yeux des ministres d'une autre époque : le directoire ayant ordonné à ce brave marin de faire une tournée sur les côtes de l'Ouest, il lui alloua 40,000 fr. pour les frais de ce voyage ; mais le modeste ministre Pléville ne dépensa que 7,000 fr. A son retour il voulut remettre les 33,000 fr. restans à la trésorerie ; le gouvernement se piqua de générosité, et ne voulut pas que cette somme, déjà portée en dépense, fût réintégrée. Pléville ne pouvant plus insister, et ne voulant pas garder cet excédant, le fit tourner au profit de la chose publique, et le consacra à l'établissement du télégraphe que l'on voit encore aujourd'hui sur l'hôtel du ministère de la marine ; et pourtant Pléville était peu fortuné, et sa famille, qu'il soutenait seul, était extrêmement nombreuse.

En sortant du ministère le contre-amiral Pléville fut chargé de l'organisation de la marine française sur les côtes d'Italie. Après la révolution du 18 brumaire il fut nommé vice-amiral, membre du sénat conservateur et grand-officier de la Légion-d'Honneur. Ce marin si intrépide, cet amiral si modeste, ce ministre si probe, si désintéressé, vivait comme un véritable patriarche au milieu de sa famille et de ses amis, lorsque la mort vint l'enlever à la France le 20 octobre 1806. Il était âgé de quatre-vingts ans, dont soixante-huit avaient été consacrés au service de son pays.

PORTAL (le baron) était si peu connu avant d'arriver au ministère, qu'aucun biographe ne s'est donné la peine de nous apprendre quel département l'a vu naître. Nous savons seulement qu'il est des bords de la Garonne, et

qu'il fut autrefois négociant. Sous l'empereur il crut plus avantageux pour lui de quitter cette honorable profession pour embrasser la carrière des emplois publics. Un décret impérial du 28 décembre 1813 nous apprend qu'il existait un M. Portal, maître des requêtes, qui accompagna le sénateur Garnier dans la onzième division militaire, envoyé en qualité de commissaire extraordinaire de l'empereur pour y prendre toutes les mesures de salut public que les circonstances pouvaient exiger. Ce M. Portal est le nôtre.

La restauration ne l'éleva pas d'abord au dessus de son modeste emploi de maître des requêtes; mais Louis XVIII le créa chevalier de la Légion-d'Honneur. On n'entendit plus parler de M. Portal jusqu'en 1818, époque à laquelle le département de Tarn-et-Garonne le donna pour collègue à M. Mortarieu, et l'envoya à la chambre des députés.

Durant la session, M. Portal ne se fit remarquer, ni à la tribune comme orateur, ni dans les bureaux des commissions comme travailleur, ni même dans les coteries comme chef ou sous-chef de parti; il se montra tout simplement dévoué à M. Decaze et à M. de Richelieu : son dévouement aux ministres et une figure d'honnête homme, furent les seuls titres de M. Portal qui lui ouvrirent la porte du ministère, vers la fin de 1818. Sa nomination ressembla d'abord à une plaisanterie; mais il n'en fut pas moins ministre pendant près de trois ans.

M. Portal, devenu ministre de la marine, n'a administré ce département ni mieux ni plus mal que les six ministres qui l'y avaient précédé depuis la restauration. Sa plus grande affaire était de prouver annuellement à des députés confians, et souvent convaincus d'avance, que l'on ne pouvait pas rabattre un centime sur les quarante-quatre millions qu'il lui fallait pour subvenir aux dépenses d'une

marine presque nominale. Toutefois il hasarda une expédition au Sénégal, qui fut des plus malencontreuses, et fit construire en trois ans, une *gabarre*. Ce fut là tout ce que put faire cet honnête ministre de la marine, auquel on a reproché une invincible paresse ; on assure même qu'à l'exception de l'époque de la discussion du budget, il dormait ordinairement dix-huit heures par jour. Son caractère paisible le tenait à l'abri des orages ; il s'exposait rarement aux bordées du côté gauche : aussi, en 1818, il n'a parlé ni contre les bannis, ni contre les élèves de l'école de droit ; mais l'année suivante on le vit quelquefois à la tribune. Le 12 mars, il y monta pour affirmer qu'avec la loi d'élections du 5 février 1817, il était impossible de gouverner. Il fit ensuite l'éloge de celle qui devait la *modifier*, et, tendant les bras aux honorables députés du centre, il leur cria : « La France a besoin d'une loi appro-« priée aux circonstances.... Laissez de côté les paroles et « les raisonnemens.... Vous voterez sans hésiter l'article « 1er, ainsi que je le vote moi-même. » Les députés auxquels ces phrases éloquentes s'adressaient ne purent résister au ton de conviction du ministre de la marine, et votèrent sans hésiter.

Depuis ce petit succès de tribune, M. Portal n'y est plus monté que pour réclamer l'ordre du jour sur la pétition des officiers de la marine, qui demandaient que leurs pensions fussent fixées d'après les lois, et pour s'opposer à l'annulation de tout crédit sur son ministère pour les comptes de l'arriéré.

M. Portal vota les lois d'exception, et la censure des journaux, proposées à la fin du ministère de M. Decaze. Il vit filer ce ministre, entraîné par les courans du côté droit ; mais il jeta aussitôt son ancre d'espérance sur M. de Richelieu, et tint ferme à sa place jusqu'au 14 décembre 1821, époque à laquelle il fut remplacé par M. de Cler-

mont-Tonnerre. M. Portal siége depuis lors, et presque inaperçu, dans la chambre des pairs. Il a été un des ministres auxquels on peut appliquer ces deux vers du *Dante* :

Fama di lor il mondo esser non lassa ?
. . . . . .
Non ragioniam di lor, ma guarda, e passa.

PORTALIS (JEAN-ETIENNE-MARIE), né au Bausset, près Toulon, le 1er avril 1745, était, à l'époque de la révolution, un des avocats les plus distingués du parlement d'Aix. Doué d'un esprit pénétrant, d'une mémoire prodigieuse et d'une grande aptitude au travail, il avait obtenu, jeune encore, de brillans succès. Il s'était mesuré contre deux hommes célèbres par leurs talens divers, Mirabeau et Beaumarchais : il était chargé des intérêts de madame de Mirabeau, dans la demande en séparation qu'elle avait formée contre son mari, et gagna ce scandaleux procès contre Mirabeau lui-même ; mais il fut moins heureux comme avocat, en défendant le comte de la Blache contre Beaumarchais : il est même difficile d'expliquer comment Portalis s'était déterminé à plaider une si mauvaise cause.

En 1788, pendant le ministère de M. de Brienne, Portalis publia, contre les opérations de ce ministre, deux écrits qui eurent un succès bientôt oublié par la révolution. Alarmé des troubles qui éclatèrent dans le midi dès l'année suivante, il se retira à la campagne, où il fut inquiété, ce qui lui fit prendre la détermination de se rendre à Paris ; il y fut arrêté comme suspect, et ne recouvra sa liberté qu'après le 9 thermidor.

Elu député du département de la Seine au conseil des cinq cents, il se fit remarquer comme orateur, et s'y mon-

tra presque toujours en opposition avec le parti directorial, qui était alors celui de la république ; mais cette opposition avait un caractère de modération qui rendit plus d'une fois Portalis suspect aux têtes ardentes de son parti. Le 4 brumaire an IV, il opina contre la résolution sur le droit d'élection donné au directoire : « Ce serait, « disait-il, compromettre l'autorité que de lui donner la « faculté proposée. En admettant le prétexte de la tran- « quillité publique pour violer un article de la constitu- « tion, bientôt on pourra en violer un autre, et ainsi tout « sera livré à l'arbitraire. » Le 6 frimaire il fut nommé secrétaire du conseil, le 28 pluviôse il combattit l'idée d'attribuer au directoire le droit de statuer sur la radiation des émigrés, établissant que les tribunaux étaient seuls compétens dans l'espèce. Portalis fut élu président de cette assemblée le 1er messidor an IV (19 juin 1796). Il s'opposa à l'impression d'un discours contre les prêtres le 8 fructidor, et le lendemain il fit l'historique des lois rendues sur cette classe de citoyens. « Voulons-nous tuer le « fanatisme, s'écria Portalis, maintenons la liberté de « conscience : il n'est plus question de détruire, il est « temps de gouverner. » Le 9 floréal an IV, il s'opposa vivement à la loi qui ordonnait le partage des biens des ascendans d'émigrés avec la nation. Il attaqua ensuite la loi du 3 brumaire, dans ses articles relatifs aux parens des émigrés, et la présenta comme proclamant l'intolérance, poursuivant en masse, faisant des privilégiés, des suspects, des esclaves : il établit ensuite que l'amnistie du 4 brumaire était absolue, qu'ainsi la résolution qui la modifiait était contraire à la constitution.

Vers la fin de pluviôse an V, Portalis se trouva désigné dans le plan de conspiration de la Villeheurnois ; mais il ne fut pas poursuivi, et continua à siéger au conseil, où on le vit successivement s'opposer à ce que les électeurs

fussent astreints à prêter le serment civique, et voter contre une résolution qui apportait des entraves à la liberté de la presse, et que sollicitait le directoire, dont la faiblesse ne voyait plus pour lui-même d'autres moyens de conservation que dans l'oppression et le silence des écrivains. Une circonstance bien remarquable de cette époque, c'est que Portalis et la faction ennemie de la république établissaient seuls alors les vrais principes du gouvernement représentatif; mais tels étaient les dangers de la république et la fausse position dans laquelle se trouvaient placés les amis de la liberté, qu'ils étaient contraints de combattre ces principes. Le directoire, qui estimait la personne, le talent et la bonne foi de Portalis, eût désiré pouvoir le soustraire aux proscriptions du 18 fructidor. Privé de la vue, sa situation devenait mille fois plus cruelle que celle des autres proscrits : néanmoins la rigueur l'emporta, et sa déportation fut prononcée. Comme on fit peu d'efforts pour s'assurer de sa personne, il lui fut aisé de sortir de France avec son fils ; il trouva un asile dans le Holstein.

Rappelé en France après le 18 brumaire, il fut nommé, en 1800, commissaire du gouvernement près le conseil des prises. Vers la fin de la même année, il entra au conseil d'état. Dès lors il ne fut plus possible de voir autre chose en lui qu'un éloquent organe du pouvoir ; l'homme d'état perdit toute son indépendance. Le premier consul, qui connaissait la considération personnelle dont Portalis était environné, le chargea de defendre devant le corps législatif l'organisation des *tribunaux spéciaux*, et Portalis parla en faveur de cette odieuse institution, qui, sous différens noms, a été dans tous les temps et justement frappée d'une généreuse réprobation. Le projet ne passa qu'après une forte opposition, à laquelle on attribua la suppression du tribunat.

En octobre 1800, Portalis fut chargé de toutes les affaires concernant les cultes. Il présenta, peu de temps après, le projet du code civil, et le 5 avril 1801, il prononça au corps législatif un long discours, où il développa les circonstances qui avaient amené le concordat, et les principes qui avaient dirigé la rédaction de cet acte, par lequel étaient fixés sur de nouvelles bases, et adaptés au nouvel ordre de choses, l'exercice et les formes du culte catholique en France. En 1802 Portalis fut élu candidat au sénat conservateur par le département des Bouches-du-Rhône.

Dans le mois de juillet 1804 (messidor an XII), Napoléon ayant créé un ministère des cultes, il en confia le portefeuille à Portalis, et c'est sur le rapport de ce ministre que la fête anniversaire de Napoléon et celle de son couronnement ont été décrétées.

Portalis, jurisconsulte distingué, homme d'état habile auquel on ne put jamais reprocher aucune injustice, avait perdu la vue depuis long-temps, et y suppléait par une mémoire prodigieuse. Elle lui fut rendue en octobre 1805 à la suite de l'opération de la cataracte que lui fit l'habile docteur Forlenze; mais ce ministre ne jouit pas long-temps du bonheur d'avoir recouvré ce sens; il mourut à Paris le 25 août 1807. Portalis a laissé un fils qui fut ensuite fort maltraité par Napoléon, et qui, en 1818, fut chargé d'aller à Rome pour y détruire le concordat conclu et signé dix-sept ans auparavant par son père.

Q.

QUINETTE (Nicolas-Marie) naquit à Paris au mois de septembre 1762. Son père, avocat au parlement de cette ville, le destinait au barreau lorsque la révolution vint ouvrir une autre carrière au jeune Quinette.

Comme il s'était rangé avec enthousiasme du côté de la cause populaire, ses opinions et l'idée qu'on avait de ses talens administratifs le firent nommer, en 1790, administrateur du département de l'Aisne, où ses parens avaient des propriétés. Deux ans après il présida l'assemblée électorale de ce département, par lequel il fut élu député à l'assemblee législative, où il siégea parmi les membres démocratiques du côté gauche. Il y provoqua le séquestre des biens des émigrés, qui fut décrété à la presque unanimité, et opina pour que ce décret ne fût pas soumis à la sanction royale. Il appuya le décret d'accusation qui fut rendu contre le duc de Brissac, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI; fit décréter, après le renvoi de Clavière et de Roland, que ces ministres emportaient l'estime et les regrets de la nation; vota pour la levée de la suspension de Rœderer, procureur général-syndic de la commune de Paris, et du maire Péthion, prononcée par le roi à l'occasion de leur conduite pendant la journée du 20 juin 1792, et fit adopter l'ajournement provisoire de la mise en accusation du général Lafayette.

Après la journée du 10 août il fut nommé membre de la commission extraordinaire du gouvernement; il fit décréter que l'hôtel de la chancellerie servirait de demeure au roi et à sa famille jusqu'à la réunion de la convention. Il fut ensuite envoyé à l'armée campée près de Sedan, qui hésitait à reconnaître la révolution du 10 août: après avoir

réussi, il revint à Paris, où il provoqua la levée de la suspension des administrateurs des Ardennes.

En septembre 1792, Quinette fut nommé, à la grande majorité du département de l'Aisne, député à la convention nationale. Il demanda qu'avant de prononcer entre la monarchie et la république, on examinât la situation de la France, ses besoins et ses vœux: toutefois, son opinion démocratique était déjà fortement prononcée. Lorsque la convention décréta que Louis XVI serait mandé à la barre, Quinette demanda qu'on établît le mode d'instruction du procès; il vota cependant avec la majorité, et prit à la tribune l'engagement de traiter avec la même sévérité tous ceux qui usurperaient les droits du peuple. Il combattit la proposition de choisir les ministres dans l'assemblée, et proposa l'établissement d'un comité de sûreté générale. Le 26 mars il fut élu membre du premier comité de salut public. Quelques jours après il fut du nombre des cinq commissaires envoyés pour arrêter Dumouriez, et qui furent arrêtés eux-mêmes et livrés par ce général au prince de Cobourg, chef de l'armée autrichienne.

Après une cruelle captivité de trente-trois mois, pendant laquelle Quinette fut traîné de prison en prison, et n'habita que les plus étroits cachots de l'Autriche, il fut enfin échangé, le 24 décembre 1795, avec ses collègues Sémonville et Maret, contre la fille de Louis XVI, aujourd'hui madame la Dauphine.

De retour à Paris il alla prendre, au conseil des cinq cents, la place qui lui avait été réservée par un décret spécial: il fut porté en triomphe jusqu'au fauteuil du président, qui lui donna l'accolade fraternelle. L'assemblée décréta à l'unanimité que les prisonniers français avaient dignement rempli leur mission. Quinette fut chargé de rendre compte au conseil de l'histoire de leur captivité, à la lecture de

laquelle fut consacrée toute la séance du 26 nivôse an IV. Ce récit fut envoyé aux départemens et aux armées.

Le 3 pluviôse le bureau du conseil fut entièrement composé des cinq captifs : Quinette fut un des secrétaires, et le 1er frimaire an V il fut porté à la présidence. Ses opinions et ses votes dans le conseil furent toujours dictés par la justice ; il parla en faveur des émigrés, et demanda qu'il en fût dressé un état général afin qu'on leur accordât des secours. Il cessa de faire partie du conseil des cinq cents en mai 1797, et se retira dans le département de l'Aisne, dont il devint un des administrateurs ; quelque temps après il fut nommé membre de la régie de l'enregistrement et des domaines.

En juin 1799 le directoire l'appela au ministère de l'intérieur ; il s'y montra fidèle à ses principes républicains et à la constitution qui régissait la France, qu'il s'occupa de faire observer. Dès lors les journaux de la coterie qui complotait le 18 brumaire ne cessèrent de le peindre comme un adepte du jacobinisme, et en effet il donnait beaucoup trop d'attention aux manifestations extérieures de l'esprit républicain, et rendait son ministère bien plus remarquable par des actes d'opinion que par des actes d'administration.

Le 18 brumaire le surprit publiant des programmes pour fêter l'anniversaire de la fondation de la république : le premier consul s'empressa de lui donner un successeur, qui fut le célebre Laplace, grand géomètre et petit ministre.

Quinette se contenta alors de la préfecture de la Somme ; il administra ce département dix années consécutives. Il y déploya de l'activité, fonda plusieurs établissemens d'utilité publique, et, se pénétrant de l'esprit du nouveau gouvernement, il sut lui rallier les adversaires de la révolution sans repousser ceux qui s'en étaient montrés les partisans.

Les habitans de la Somme se sont plu à rendre justice à sa modération, à son impartialité, à son esprit conciliant, et surtout à son aptitude aux affaires. Mais par une fatalité qui semble avoir poursuivi tous les hommes de la révolution qui ont adopté le gouvernement impérial, Quinette devint courtisan, et exhuma les vieilles traditions monarchiques pour les restaurer. C'est ainsi que l'ancien usage où l'on était à Amiens d'envoyer des cygnes en présent aux rois de France à l'occasion de leur sacre, fut renouvelé par Quinette lors du couronnement de Napoléon, et c'est à lui que nous devons ceux que l'on voit dans les bassins des Tuileries. Ce trait de courtisan, d'ailleurs fort innocent, ne fut remarqué que parce qu'il contrastait avec les antécédens de la vie politique de Quinette.

En 1810 ce préfet, que le collége électoral de la Somme avait précédemment nommé à l'unanimité au sénat conservateur, fut appelé par Napoléon au conseil d'état, et chargé de la direction générale de la comptabilité des communes et des hospices, espèce de petit ministère sous la dépendance de celui de l'intérieur. Quinette se livra avec beaucoup d'activité à ce nouveau travail, et dès la troisième année il présenta le tableau général de la comptabilité des grandes villes de l'empire, et le résumé par département des budgets de toutes les communes.

Le 11 avril 1814 Quinette adhéra à la déchéance de Napoléon, et se retira dans son domaine de Rochemont, près de Soissons, où il résidait à l'époque du 20 mars 1815. Six jours après il arriva à Paris et rentra au conseil d'état : il fut ensuite nommé commissaire extraordinaire dans les départemens de l'Eure, de la Seine-Inférieure et de la Somme, pour y reconstituer le pouvoir impérial : il remplit cette mission avec autant de sagesse que de fermeté. A son retour il fut nommé membre de la chambre des pairs. Il n'y parla qu'une seule fois ; ce fut pour ap-

puyer la proposition faite par M. de Lafayette de déclarer les chambres en permanence, et de faire prendre les armes à toutes les gardes nationales de la France.

Après la seconde abdication de Napoléon, Quinette fut élu par la chambre des pairs membre de la commission de gouvernement qui conserva le pouvoir exécutif jusqu'au 8 juillet. On a dit que Quinette avait été élevé à ce poste par l'influence de Fouché, et qu'il avait embrassé les vues de ce ministre de la police; mais il paraît qu'il fut plutôt la dupe que le complaisant de Fouché: les intentions de Quinette ne pouvaient être que louables.

Après la seconde restauration, Quinette se trouvant proscrit comme votant par la loi dite d'*amnistie*, s'embarqua au Havre au commencement de 1816, et se rendit aux Etats-Unis, qu'il parcourut. Au bout de deux ans il crut pouvoir revenir en Europe, alla en Angleterre, et se fixa définitivement à Bruxelles, où il s'occupait de l'éducation de ses trois fils lorsque la mort le frappa le 14 juin 1821. Quinette fut un administrateur éclairé et un citoyen zélé.

R.

RAMEL DE NOGARET était avocat du roi à Carcassonne lorsque le tiers-état de la sénéchaussée de cette ville le députa aux états-généraux. Il siégea au côté gauche de cette assemblée, et s'y occupa principalement d'objets financiers. Il réclama en 1789 la conservation des divisions territoriales, et la motiva sur l'organisation du Languedoc, l'une des meilleures qui existassent alors. Il demanda ensuite la division des départemens en deux districts, et se prononça pour l'adoption du régime municipal.

Député de l'Aude à la convention nationale, il y vota avec la majorité lors de la condamnation du roi. Il fit décréter la translation à Paris de son collègue Brissot, arrêté à Moulins lorsqu'il se rendait en Suisse, s'opposa à l'arrestation des Anglais, attesta la falsification attribuée à Fabre-d'Eglantine, du décret relatif à la compagnie des Indes, et présenta quelques jours après une nouvelle rédaction de ce décret. En janvier 1795 il fut envoyé en mission dans la Hollande.

Elu membre du conseil des cinq cents lors de l'organisation constitutionnelle de l'an III, il s'y occupa encore des finances. C'est à lui que l'on doit la proposition vraiment nationale, mais qui n'a reçu son exécution que sous le règne de Napoléon, de terminer le palais du Louvre.

Le 25 pluviôse an IV (14 janvier 1796), Ramel fut nommé ministre des finances en remplacement de Faypoult : il se trouva presque aussitôt en butte aux ultrà-révolutionnaires, qui l'accusèrent d'être la cause des malheurs de l'état. Toutefois le directoire lui témoigna qu'il était satisfait de son administration ; mais ce témoignage ne fit qu'irriter davantage le parti dont le *Journal des hommes libres* était alors l'organe. Dénoncé avec une fu-

teur nouvelle par un grand nombre d'adresses, conjointement avec les ex-directeurs Merlin, Treilhard, La Réveillère-Lepeaux, Rewbel, le ministre Schérer et le commissaire Rapinat, Ramel fut obligé de se retirer du ministère le 2 thermidor an VII (20 juillet 1799), où il fut remplacé par Robert Lindet. Ramel eut la gloire d'exécuter sans secousse l'opération financière la plus difficile, celle du passage du papier-monnaie à l'argent monnayé.

Ramel resta sans fonctions sous les gouvernemens consulaire et impérial, et ne reparut sur la scène politique que dans le mois de mai 1815, époque à laquelle Napoléon le nomma préfet du Calvados. Le second retour des Bourbons ne tarda pas à le priver de ses fonctions; quelques mois après il fut frappé par l'ordonnance du 12 janvier 1816. Il se retira alors à Bruxelles, où le barreau de cette ville l'a admis au nombre de ses membres. On a de lui : *Des finances de la république française en l'an* IX; *Du change, du cours des effets publics, et de l'intérêt de l'argent*, ainsi que plusieurs mémoires sur les finances.

REDON-BEAUPRÉAU naquit dans la ci-devant province de Bretagne en 1737; sa famille y tenait un rang honorable. Après avoir terminé ses études, il fut admis dans l'administration de la marine sous Louis XV; quelque temps après il passa, avec le titre de commissaire, dans les colonies, et revint ensuite exercer successivement les mêmes fonctions dans plusieurs ports de France.

Louis XVI, sur la proposition de M. de Sartine, alors ministre du département auquel Redon était attaché, le nomma contrôleur de la marine à Rochefort; et le successeur de Custine, le duc de Castries, donna à Redon l'entendance du port de Brest.

Redon occupait cet emploi lorsque la révolution le lui fit perdre; il fut momentanément arrêté en 1793.

Toutefois, comme il s'était acquis la réputation d'un bon administrateur, le directoire le nomma ministre de la marine en remplacement du marin Dalbarade, le 14 messidor an III; mais Redon n'eut guère le temps de se faire remarquer dans ces fonctions éminentes, car il fut remplacé quatre mois après sa nomination par Truguet. Nous ignorons ce qu'il fit depuis sa sortie du ministère jusqu'à la révolution du 18 brumaire, en faveur de laquelle il se déclara.

Le gouvernement consulaire plaça Redon au conseil d'état, où il siégea jusqu'en 1810. Il entra alors au sénat, et devint comte de l'empire et commandant de la Légion-d'Honneur.

Lors des événemens du 31 mars 1814, Redon signa la déchéance de l'empereur Napoléon, et adhéra au rétablissement du gouvernement des Bourbons. Louis XVIII le nomma pair de France : il ne jouit pas long-temps de cette nouvelle faveur, la mort le frappa à l'âge de soixante-dix-huit ans.

On a remarqué que Redon de Beaupréau avait été employé pendant cinquante-quatre années, dont vingt-cinq sous Louis XV et Louis XVI, sept sous la république, vingt-une sous l'empire, et onze mois sous Louis XVIII. Il est probable que s'il eût vécu six mois de plus on l'eût vu servir de nouveau sous Napoléon, puis sous le gouvernement provisoire, et enfin sous la seconde restauration.

RÉGNIER (Claude-Ambroise), duc de Massa-Carrara, né à Blamont, département de la Meurthe, le 6 avril 1746, exerçait la profession d'avocat à Paris lorsque le bailliage de cette ville le nomma député du tiers-état aux états-

généraux de 1789. Il se prononça dans cette assemblée en faveur de la cause populaire : il parut rarement à la tribune, mais il s'occupa beaucoup, dans les comités, de l'organisation administrative et judiciaire. Régnier s'éleva contre l'institution des jurés en matière civile, et proposa de mettre en accusation le vicomte de Mirabeau à la suite de l'affaire qu'il s'était suscitée par l'enlèvement des cravates de son régiment. Lors de l'insurrection des Suisses qui étaient à Nancy, en 1790, il défendit la municipalité de cette ville, et approuva la conduite de M. de Bouillé; il fut ensuite envoyé dans les départemens du Rhin et des Vosges pour y calmer l'effervescence occasionée par la fuite de Louis XVI au 20 mars 1791. La session de l'assemblée constituante terminée, il se retira dans son département, où il sut se faire oublier pendant le règne de la terreur.

Lors de la publication de la constitution de l'an III, le département de la Meurthe députa Régnier au conseil des anciens, où il s'opposa avec véhémence à l'administration de Jean-Jacques Aymé et à la rentrée des prêtres insoumis. Il fut élu président le 1er prairial an VI (20 mars 1798).

L'année suivante, Régnier fut de nouveau député au conseil des anciens, s'y éleva avec force contre la faction ultrà-républicaine, s'opposa à l'impression d'une adresse des habitans de Grenoble contre Schérer, et combattit la permanence des séances après la révolution du 30 prairial an VII, qui fit sortir du directoire Treilhard, La Réveillère-Lepeaux et Merlin.

Dévoué aux intérêts du général Bonaparte, il fut un de ceux qui, quelques jours avant le 18 brumaire, se réunirent chez Lemercier, alors président du conseil des anciens, pour y arrêter les mesures définitives et les moyens d'assurer le succès de la conjuration militaire; ce fut lui qui

présenta le projet de décret qui transférait les conseils à Saint-Cloud. Nommé d'abord président de la commission intermédiaire, il entra, après l'organisation consulaire, au conseil d'état, section des finances.

Le 15 septembre, le premier consul ayant réuni les deux ministères de la justice et de la police, en confia le portefeuille à Régnier; mais bientôt la fausse direction qu'il donna à l'affaire de Georges et de Pichegru décida Napoléon à rétablir le département de la police et à le rendre à Fouché. Régnier conserva le titre de grand-juge et le portefeuille de la justice; il fut créé en 1809 duc de Massa di Carrara, en récompense du zèle, du dévouement et de la fidélité dont il n'avait cessé de donner des preuves à Napoléon.

Le duc de Massa di Carrara fut ministre de la justice jusqu'à la fin de 1813, époque à laquelle l'empereur, croyant avoir besoin de placer à la tête du corps législatif un homme sur lequel il pût entièrement compter dans les circonstances graves qui s'approchaient, le nomma ministre d'état et lui confia la présidence de cette assemblée.

Le poste était difficile, et, malgré tout son zèle, le duc de Massa ne put imposer silence à l'opposition qui éclata pour la première fois dans le corps législatif; il présidait cette séance où Raynouard lut, au nom de la commission diplomatique composée de Lainé, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran, ce fameux rapport qui irrita si fort l'empereur, et qui concourut tant à séparer les Français du chef du gouvernement: le président ayant interrompu l'orateur de la commission pour lui dire que les opinions contenues dans ce rapport étaient inconstitutionnelles, il en reçut cette réponse: « Il n'y a ici d'inconstitutionnel que votre « présence. » Tous les efforts du duc de Massa ne purent empêcher que l'adresse ne fût votée à une grande majorité. Le corps législatif fut dissous le 31 décembre.

Le duc de Massa s'empressa de donner son adhésion à la déchéance prononcée contre Bonaparte et sa famille, et écrivit à la commission du gouvernement pour savoir s'il devait se considérer encore comme président du corps législatif; mais cette démarche, qu'il aurait dû ne pas faire, resta sans réponse. Régnier n'eut aucun emploi sous le gouvernement des Bourbons, et mourut le 24 juin 1814, avec la réputation d'un serviteur dévoué, que n'avait pu lui faire perdre l'empressement qu'il mit à donner son adhésion.

REINHARD (CHARLES-FRÉDÉRIC) est né en 1761 dans le duché de Wurtemberg, érigé en royaume par Napoléon: son père était un ministre protestant. Il fit ses premières études à l'université de Tubingue.

Jeune encore, Reinhard fut appelé à Bordeaux pour y faire l'éducation du jeune Ducos, avec lequel il se rendit à Paris. Sous le ministère de Dumouriez il obtint un emploi subalterne dans les bureaux du ministère des affaires étrangères. Il se lia avec Sieyes et le parti de la Gironde.

Des principes monarchiques constitutionnels, M. Reinhard passa bien vite aux principes républicains; aussi fut-il nommé secrétaire d'ambassade en Angleterre vers le milieu de 1792, et employé dans les mêmes fonctions près de la cour de Naples en 1793. L'année suivante il fut rappelé à Paris par le comité de salut public, qui le nomma chef de division à la commission des relations extérieures qui travaillait sous ses ordres; M. Reinhard paraissait être entré dans le système des décemvirs. Au bout de deux ans il fut nommé ministre de la république française près des villes anséatiques. Rappelé de Hambourg en 1797, il alla occuper la même place près la cour de Toscane.

M. Reinhard, qui avait été successivement favorisé par les sept ministres des relations extérieures qui s'étaient

succédé depuis les événemens du 10 août 1792, le fut encore davantage par Sieyes, lorsque cet homme d'état entra au directoire. Ce fut Sieyes qui le fit nommer ministre des affaires étrangères le 2 thermidor an VII, en remplacement de Talleyrand, par lequel il fut lui-même remplacé quatre mois après, c'est-à-dire lors de la révolution du 18 brumaire.

En échange du portefeuille, M. Reinhard eut alors la place de ministre plénipotentiaire près la république helvétique, qu'il quitta en 1802 pour passer avec le même titre près le cercle de Basse-Saxe; il occupait ce poste en septembre 1805, à la reprise des hostilités, et fut chargé peu de temps après de se rendre à Jassy en qualité de consul général. Il se trouvait dans cette résidence en 1807, lorsque la guerre éclata entre la France et la Russie. Au mois de décembre de la même année, il fut enlevé par ordre du prince Dolgorouki et transporté au milieu d'une escorte de cosaques vers le centre de la Russie; mais en arrivant près de Pultava, il rencontra un ordre expédié de Pétersbourg pour lui faire rendre la liberté.

De retour en France, M. Reinhard fut nommé baron de l'empire, obtint de nouveau le titre de ministre plénipotentiaire, et fut envoyé en cette qualité auprès du roi de Westphalie; il résida à Cassel jusqu'en 1813. Lors de la chute du trône impérial, M. Reinhard se hâta de se ranger parmi ceux qui montrèrent le plus d'empressement à servir la dynastie des Bourbons, et fut créé directeur des chancelleries du ministère des affaires étrangères, place qu'il quitta bientôt. Pendant les cent jours il resta dans l'obscurité; après la seconde restauration il fut nommé conseiller d'état en service ordinaire. A la fin de 1815 il partit pour Francfort en qualité de ministre du roi de France : il exerçait encore ces fonctions à la fin de 1825, quoiqu'il ne soit que médiocrement satisfait de ce modeste

emploi diplomatique. Louis XVIII lui a conféré le titre de comte.

RICHELIEU (ARMAND-EMMANUEL-SOPHIE-SEPTIMANIE DUPLESSIS, duc de) naquit à Paris le 25 septembre 1767. Il était fils du feu duc de Fronsac, qui, dépourvu de toutes les qualités brillantes du maréchal de Richelieu, son père, n'avait hérité que de ses vices. Le duc de Richelieu, auquel nous consacrons cet article, portait le nom de duc de Chinon à l'époque de la révolution.

Jeune encore il passa en Russie, où il fut accueilli avec distinction par Catherine II. Il fit son apprentissage militaire sous les ordres de Souvarow, se distingua au siége d'Ismaïlow, et reçut en récompense le grade de général-major dans les armées russes.

Il s'attacha ensuite à la fortune des princes frères de Louis XVI, fut chargé par eux de se rendre à Vienne et à Berlin pour y connaître les dispositions de ces cours à leur égard, et passa en Angleterre, où le ministère le nomma, en 1794, l'un des commandans des corps émigrés à la solde de cette puissance. Son zèle étant devenu superflu, M. de Richelieu retourna en Russie, où Paul Ier ne l'accueillit pas avec autant de bienveillance que l'avait fait Catherine ; mais à la mort de Paul, son fils Alexandre traita M. de Richelieu avec distinction.

Toutefois, en 1801, il vint à Paris pour solliciter sa radiation de la liste des émigrés; mais le premier consul y ayant mis une condition naturelle, celle qu'il quitterait le service étranger, M. de Richelieu s'y refusa et retourna en Russie.

En 1803, l'empereur Alexandre le nomma gouverneur civil et militaire d'Odessa et des côtes environnantes. Il établit le siége de son gouvernement à Odessa, qui venait de quitter son ancien nom de Kojabey. Odessa ne comp-

tait encore que quatre mille habitans lorsque M. de Richelieu y arriva ; mais cette ville, presque le seul débouché que la Russie ait dans la mer Noire, était susceptible de la plus grande extension commerciale, pour peu qu'elle fût gouvernée autrement que par la volonté absolue d'un Tartare. M. de Richelieu adopta une autre conduite que son prédécesseur le prince Potemkin ; il favorisa le commerce, appela les étrangers par l'appât de grands bénéfices, fit défricher des terres, ordonna des travaux utiles, fonda un port vaste et sûr pour les vaisseaux, substitua à des habitations tristes et malsaines des constructions élégantes et commodes ; il organisa une police et forma des administrations qui, composées de ce que la colonie offrait de plus éclairé parmi ses habitans, secondèrent ses travaux et en assurèrent le succès. Odessa, éloignée de la cour, ne renfermant dans son sein que des hommes utiles, laborieux, entreprenans, fut bientôt portée à un haut degré de splendeur, et ce résultat fut autant la suite naturelle de la liberté et de la protection qu'obtinrent le commerce de cette ville et les étrangers qui allèrent s'y fixer, que celui de sa position topographique.

Lorsque M. de Richelieu quitta son gouvernement en Russie pour rentrer en France, c'est-à-dire en 1814, la ville d'Odessa comptait 35,000 habitans. Nous savons que depuis lors cette population est augmentée de plus de 10,000 ames, la paix ayant amené dans cette ville un grand nombre de commerçans, d'artistes et d'ouvriers de toutes les nations. On assure que pendant la durée du gouvernement de M. de Richelieu en Crimée, on n'a pas eu à lui reprocher un seul acte despotique ; mais nous ferons observer, sans vouloir nuire à la réputation de M. le duc de Richelieu, que la manière de juger la liberté n'est pas la même en Crimée que dans l'occident de l'Europe.

Créé pair par Louis XVIII, le duc de Richelieu rentra,

le 21 octobre 1814, dans une patrie qu'il avait long-temps abjurée, et prit auprès du roi le service de premier gentilhomme de la chambre, qu'il avait précédemment rempli sous Louis XVI. Au 20 mars il suivit les Bourbons en Belgique, et rentra de nouveau en France à la suite de l'invasion.

A la fin de septembre de la même année, lors de la chute du ministre Talleyrand, il fut nommé président du conseil des ministres ayant le département des affaires étrangères. Ce fut sans doute un grand malheur pour le duc de Richelieu d'avoir été placé à la tête des affaires de la France dans cette grande et malheureuse circonstance ; il justifia, dit un biographe étranger, ce vers de Gresset :

L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.

Le duc de Richelieu, qui, suivant les expressions d'un de ses prédécesseurs au ministère, était « celui de tous les « Français qui connaissait le mieux la Crimée, » fit de grandes fautes, dont quelques-unes doivent être attribuées plutôt à ces temps désastreux pour la France qu'à lui-même ; mais l'histoire lui reprochera de ne pas avoir reculé devant l'humiliante mission de conclure et de signer le traité du 20 novembre 1815. Un autre acte du duc de Richelieu, dont la responsabilité terrible ne saurait être déclinée, fut celui par lequel il demanda la condamnation de l'illustre maréchal Ney. Un ministre du roi ne devait provoquer autre chose que la justice, et pourtant le duc de Richelieu, que l'on avait peint comme un homme doux, sensible, généreux, s'oublia dans cette occasion jusqu'au point de parler le langage de ces aveugles ennemis de la gloire du nom français : « Nous osons dire, s'écria « ce ministre, que la chambre des pairs doit au monde « une éclatante réparation ; elle doit être prompte, car il

« importe de retenir l'indignation qui de toute part se « soulève. Vous ne souffrirez pas qu'une plus longue im- « punité engendre de nouveaux fléaux, plus grands peut- « être que ceux auxquels nous essayons d'échapper. Les mi- « nistres du roi sont obligés de vous dire que la décision « du conseil de guerre devient un triomphe pour les fac- « tieux. Il importe que leur joie soit courte pour qu'elle « ne soit pas funeste. Nous vous conjurons donc, et au « nom du roi nous vous requérons de procéder au ju- « gement du maréchal Ney. » En lisant de pareilles phrases, on croit plutôt entendre l'un de ces chefs des hordes barbares de la Tauride, altérés de sang humain, que le ministre d'un monarque qui règne par les lois sur le peuple le plus civilisé de la terre. L'histoire a également recueilli les réflexions dont il accompagna le projet de loi dite d'*amnistie*, qu'il présenta aux chambres le 8 décembre 1815. « Pendant que les uns pensent, dit-il, que cette or- « donnance est incomplète, d'autres la trouvent sévère et « arbitraire. Nous répondrons aux uns et aux autres que « jamais, après tant d'attentats, on ne prit une mesure « plus douce..... Quand la justice publique est réduite à « s'exercer sur tant de coupables, ceux qu'elle frappe doi- « vent se résigner à leur sort, et mériter ainsi que la clé- « mence du roi puisse un jour l'adoucir. » On sait comment la chambre des députés, allant au-delà de la volonté royale, comprit dans cette loi les votans qui avaient rempli des fonctions publiques pendant les cent jours, ou signé l'*acte additionnel*. Il est juste de dire que si le duc de Richelieu ne s'opposa pas à cette extension, il combattit au moins la proposition de confisquer les biens des bannis.

Le 21 mars 1816, le duc de Richelieu, à qui on ne connaissait aucun titre littéraire, fut mis au nombre des membres de l'académie française; peu de temps après il devint membre de l'académie des beaux-arts en remplace-

ment de M. de Vaudreuil. Ce fut ce ministre qui lut aux chambres les projets de lois relatifs à la dotation des membres de la famille royale et à l'état civil de la maison du roi.

Le duc de Richelieu, devenu président de l'académie française, se rendit, en septembre 1818, au congrès d'Aix-la-Chapelle, où il fut accueilli avec distinction par les souverains et les ministres qui s'y trouvaient réunis ; mais il se laissa persuader par les conseils de l'étranger, et promit des modifications au système libéral et généreux que suivait alors le ministère français. Il revint en France avec l'intention de tenir ses promesses. Ayant éprouvé des difficultés pour l'exécution des engagemens qu'il avait pris au congrès d'Aix-la-Chapelle, il se détermina subitement à renoncer à la direction des affaires publiques, et quitta le ministère le 29 décembre 1818. Sa retraite fut accompagnée de dons et d'actes de munificence : aux grâces royales du cordon du Saint-Esprit, et de la charge de grand-veneur, les deux chambres ajoutèrent, à titre de *récompense nationale*, une rente annuelle de 50,000 francs ; mais cette récompense n'ayant pu être votée sans une assez forte opposition, le duc de Richelieu ne voulut pas l'accepter, et fit hommage de ces 50,000 francs de rente à l'hôpital de Bordeaux.

On assure qu'après être sorti du ministère, le duc de Richelieu fut chargé d'une mission secrète en Suisse, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas; nous ignorons de quelle nature était cette mission, si toutefois il est vrai qu'elle lui ait été donnée : nous savons seulement qu'il a parcouru ces diverses contrées, et qu'on le regardait alors comme chargé d'intimer au gouvernement français les volontés de la coalition des rois de l'Europe, auprès desquels il continuait à être tacitement accrédité.

De retour en France, le duc de Richelieu fut nommé

ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour y feliciter le prince de Galles sur son avènement au trône; mais la nuit même qu'il devait partir, le duc de Berri fut assassiné, et pour donner une nouvelle preuve de son attachement à la famille royale, M. de Richelieu consentit à reprendre les fonctions de président du conseil des ministres, sans accepter aucun portefeuille.

C'est sous le second ministère du duc de Richelieu que la France entière fut punie du crime d'un seul homme par la perte des libertés qu'elle devait à l'ordonnance du 5 septembre. Sous ce ministère, la loi des élections du 5 février 1817, cette pierre angulaire du système, fut abolie; la liberté individuelle et celle de la presse furent suspendues, les procès politiques parurent en foule, toute adhésion aux idées libérales fut interdite par le gouvernement à ses agens, et devint un motif péremptoire d'éloignement des fonctions publiques; toute opposition fut traitée comme hostilité; les places furent prodiguées aux hommes de 1815; les opinions, ou du moins les paroles qui les supposent, devinrent le meilleur titre aux emplois, et suppléèrent aux capacités; le gouvernement appuya les candidatures du côté droit; l'organisation des libertés publiques, si solennellement promise par la charte, fut immédiatement ajournée; le conseil du roi fut ouvert aux chefs de l'ancienne minorité du côté droit, aux vainqueurs du 5 septembre; les rois jetèrent leurs soldats sur l'Italie aspirant à la liberté constitutionnelle, et le ministère du duc de Richelieu les seconda au moins de ses vœux.

Toutefois, après avoir tant fait pour le pouvoir absolu et les hommes de 1815, le duc de Richelieu vit tout à coup qu'il avait perdu son influence, et qu'il n'avait pas d'autre parti à prendre que celui de la retraite: il donna sa démission au mois de décembre 1821. Cette abdication du pouvoir ministériel fut pour lui un coup funeste; il en fut

vivement affecté, et quelques mois après, le 17 mars 1822, il mourut sans postérité.

Le duc de Richelieu était un homme dont toute la politique se bornait à prévenir les excès, à atténuer l'imminence du péril ou du mal sans le guérir; dans la vérité comme dans l'erreur, il s'arrêtait lorsqu'on voulait le mener vite et loin; sa conscience était droite, mais sa vue courte et son caractère faible: il ne voulait pas le mal et ne faisait pas le bien; tout ce qui est violent choquait sa raison, et ce qui est difficile la surpassait. Franc, loyal, désintéressé, l'inexpérience et les préjugés en ont fait un homme de parti; mais la corruption n'en fit jamais un homme d'intrigue. Livré à lui-même, le duc de Richelieu n'eût jamais cessé d'être humain, juste, généreux; livré aux factions, son heureux naturel a été perverti. On peut dire qu'il se souciait peu du pouvoir, et qu'il ne l'a pris que pour servir ceux qui l'ont ensuite renversé lui-même.

ROLAND DE LA PLATRIÈRE (JEAN-MARIE) naquit vers 1730 à Villefranche, près Lyon, d'une famille distinguée dans la robe par son intégrité. Il était le dernier de cinq frères restés orphelins et sans fortune. Pour ne point prendre l'état ecclésiastique comme ses aînés, il abandonna la maison paternelle à l'âge de dix-sept ans. Seul, sans argent, sans protection, il traversa à pied une partie de la France, et arriva à Nantes dans l'intention de s'embarquer pour les Indes; un armateur qui l'avait vu cracher le sang le détourna de ce voyage.

Roland vint alors à Rouen, entra dans une manufacture, se distingua par son amour pour les objets économiques et commerciaux, et obtint la place d'inspecteur général à Amiens et ensuite à Lyon.

Il voyagea alors en Italie, en Suisse et dans d'autres

contrées, d'où il rapporta d'immenses richesses sur les arts, et en profita dans les ouvrages qu'il publia et qui le firent admettre dans un grand nombre de sociétés savantes. Ce fut alors, c'est-à-dire en 1780, que Roland, enchanté de l'esprit de mademoiselle Philipon, qui joignait aux grâces de son sexe toutes les qualités d'un grand homme, lui adressa ses *Lettres sur la Suisse, l'Italie, la Sicile et Malte*, et lui offrit de s'attacher à son sort. Mademoiselle Philipon, si célèbre depuis sous le nom de madame Roland, prit depuis lors la part la plus active à tous les travaux de son mari.

Au commencement de la révolution, dont il embrassa les principes avec un noble enthousiasme, et dans le seul intérêt de la patrie, Roland fut appelé à la première formation de la commune, et chargé ensuite des intérêts de la ville, obérée par des dettes considérables.

Elu par elle député extraordinaire auprès de l'assemblée constituante, il forma à Paris des liaisons avec plusieurs des membres de cette assemblée, et particulièrement avec Brissot et toute la députation de la Gironde. Sa mission remplie, il était retourné dans ses foyers, lorsque sa place d'inspecteur général ayant été supprimée, il revint à Paris avec sa femme, et cultiva d'une manière plus intime la liaison qui s'était établie, lors de son premier voyage, entre Brissot et lui. La maison de madame Roland devint le rendez-vous habituel des membres les plus distingués du parti en opposition avec la cour.

Admis dans la société des amis de la constitution, séante dans l'ancien local des jacobins, Roland fut nommé membre de son comité de correspondance, et assistait régulièrement dès lors à une réunion de députés, patriotes ardens, qui s'assemblaient souvent dans une maison de la place Vendôme. La députation de la Gironde, si célèbre par les grands talens de la plupart de ses membres,

jouissait alors d'une grande popularité : Roland, lié d'opinions et de vues avec elle, fut porté par elle au ministère de l'intérieur le 24 mars 1792, époque à laquelle les défiances du parti populaire contre la cour étant parvenues au plus haut point, celle-ci, vivement alarmée sur sa position, avait cru devoir appeler dans l'administration, des hommes distingués par la confiance de ce parti.

Doué d'une imagination ardente, et nourri des leçons et des exemples de l'antiquité, Roland porta dans le conseil d'un roi tous les principes, toutes les habitudes du républicain le plus austère; et l'on remarqua que le premier jour où il parut chez le roi, il s'y rendit en cheveux plats, avec un habit noir et des souliers sans boucles. Au milieu des dangers immenses dont cette cour était menacée, le costume de Roland produisit une impression si extraordinaire sur les hommes frivoles qui la composaient, que l'un d'eux, considérant cet oubli de l'étiquette comme un scandale, s'approcha, en fronçant le sourcil, de Dumouriez qui était l'introducteur du nouveau ministre, et lui dit à l'oreille, en montrant l'objet de sa consternation : « Quoi, monsieur, point de boucles à ses souliers! » Dumouriez, spirituel et prompt à la répartie, prenant tout à coup le sérieux le plus comique, s'écria aussitôt : « Ah! « monsieur, tout est perdu! »

A peine entré dans le conseil, Roland jugea qu'il y avait deux hommes en Louis XVI : l'un voulant et cherchant la vérité toutes les fois qu'il agissait d'après lui-même; l'autre ramené sans cesse par les funestes conseils d'un comité secret vers une opposition constante et systématique à l'ordre constitutionnel établi. De cet état des choses devait nécessairement résulter un choc violent, dont l'effet inévitable était d'amener en peu de temps la ruine de la liberté, ou celle du trône. Roland le sentit; il s'expliqua avec une âpreté toute républicaine, sur le

refus de sanction à ceux des décrets qu'il considérait comme plus indispensables (l'un de ces décrets concernait les prêtres, l'autre était relatif au camp de 20,000 hommes proposé par Servan). Roland reçut sa démission le 21 juin, trois mois après être entré au ministère.

A peine rentré chez lui, sa femme, qui avait pris une part très-active à tous ses travaux administratifs, le décida à écrire au roi cette fameuse lettre qui fut si diversement jugée, et que la députation de la Gironde loua comme un monument de sagesse et de courage, en même temps que d'autres la considéraient comme une chose inexcusable dans le ministre d'un roi.

La retraite de Roland produisit dans l'assemblée une impression très-vive, qui n'était sincère que de la part de la Gironde et de ses amis, mais que secondèrent ceux-là mêmes qui, dans le parti républicain, haïssaient sa personne et convoitaient sa place. On décréta qu'il emportait les regrets et l'estime de la nation.

Dès cet instant Roland se consacra plus que jamais à servir la cause républicaine ; il devint un des membres les plus travailleurs du comité de correspondance des jacobins, et fut un des provocateurs de la journée du 20 juin; car on sait que celle du 10 août fut exclusivement l'ouvrage des cordeliers, et de la faction qui, dans les jacobins, s'était declarée contre la Gironde. Ce fut dans cette dernière journée, et sous le canon qui renversait la monarchie, que Roland, nommé membre du pouvoir exécutif provisoire, fut rappelé au ministère de l'intérieur.

Elu en septembre 1792 député à la convention nationale par le département de la Somme, il parut préférer cette place au ministère ; mais le vœu de l'assemblée l'engagea à rester à son poste.

Depuis cet instant, et au péril de ses jours, sans cesse menacés, il se consacra tout entier avec un admirable

dévouement à la défense des droits de la justice et de l'humanité. Exposé lui-même au poignard des assassins, il s'efforça, mais trop vainement, d'arrêter les massacres des premiers jours de septembre : il en dénonça, il en poursuivit les auteurs tout puissans ; il réclama avec une infatigable énergie la destitution de l'infâme commune qui les avait dirigés, et dont les membres s'étaient partagé les dépouilles des victimes. Entre sa propre ruine et la complicité qui lui fut souvent proposée, sa conscience n'hésita jamais un moment : inébranlable dans son devoir, il semblait se complaire à en dépasser les bornes, et à multiplier par son indomptable énergie les dangers qui s'accumulaient autour de lui.

Cependant son crédit s'affaiblissait en proportion de la force que prenaient ses ennemis ; plus ceux-ci redoublaient d'audace, plus les députés faibles et ambitieux s'éloignaient de lui : bientôt il ne trouva plus de défenseurs que dans ces hommes illustres et courageux dont il devait partager la proscription. Quoiqu'il n'aimât pas Louis XVI, il se prononça hautement contre sa mort comme injuste et impolitique.

Enfin les dénonciations, les pamphlets, les accusations, se multiplièrent contre lui à un tel point, il se trouva tellement dans l'impuissance d'opérer le moindre bien, qu'il se résigna, voyant que le sacrifice même de ses jours était devenu tout-à-fait inutile à sa patrie, à donner une démission que toutes les fureurs et les menaces de l'anarchie n'avaient pu lui arracher. Néanmoins, n'ayant pu obtenir d'apurer ses comptes, ni par conséquent de quitter Paris, dont ses ennemis, qui conspiraient déjà sa ruine, ne voulaient pas le laisser sortir, Roland se vit enveloppé dans la proscription du 19 mai. Il réussit alors à s'échapper de la capitale, et se retira à Rouen, chez des amis qui se dévouèrent pour le sauver ; mais son héroïque

épouse était restée à Paris, et bientôt il apprit son arrestation et son supplice. Roland résolut de ne pas lui survivre. Son premier projet fut de se rendre à l'improviste dans la salle de la convention, et de l'étonner assez pour la forcer à entendre les terribles vérités qu'il avait à lui révéler pour la dernière fois, et de lui demander ensuite à être conduit à l'échafaud; mais réfléchissant que cette mort juridique entraînerait la confiscation des biens qu'il pouvait laisser à sa famille, il préféra se donner lui-même la mort.

Etant sorti de son asile le 16 novembre, à six heures du soir, il suivit la route de Paris jusqu'à Bourg-Baudouin, entra dans une avenue, s'assit contre un arbre, et se perça avec une canne à épée qu'il avait apportée avec lui : il expira si paisiblement qu'il ne changea pas même d'attitude, et que le lendemain les passans crurent qu'il était endormi. On trouva sur lui un billet ainsi conçu: « Qui que tu sois qui me trouves gisant, respecte mes « restes; ce sont ceux d'un homme qui consacra toute sa « vie à être utile, et qui est mort comme il a vécu, ver- « tueux et honnête. Puissent mes concitoyens prendre « des sentimens plus doux et plus humains! le sang qui « coule par torrens dans ma patrie me dicte cet avis. Non « la crainte, mais l'indignation m'a fait quitter ma re- « traite au moment où j'ai appris qu'on avait égorgé ma « femme; je n'ai pas voulu rester plus long-tmeps sur une « terre souillée de crimes. »

Ainsi finit l'un des hommes d'état les plus intègres et les plus stoïques des temps anciens et modernes. Autant Roland, par l'austérité de son caractère et de ses mœurs, la nature de ses travaux et les idées qu'il s'était faites, était peu propre à toutes les intrigues d'une cour, autant cet homme, éminemment vertueux, eût été, dans de

meilleurs temps, convenable au gouvernement d'une république.

On n'a pu lui reprocher dans ses deux ministères, mais surtout dans le second, qu'un excès d'irritabilité qui tenait à une sensibilité profonde, et à la conviction intime qu'on ne pouvait pas vouloir à un plus haut degré que lui le bonheur de sa patrie. Les amis de la liberté de tous les pays, quelles que soient les nuances d'opinion qui les séparent, honoreront éternellement la mémoire de l'homme de bien qui, après avoir résisté vainement pendant une administration de dix mois à toutes les fureurs de la haine et de la tyrannie, ne fut proscrit par les assassins de sa patrie que pour s'être refusé, dans tous les temps, à devenir leur complice.

Roland avait une profonde connaissance des langues savantes et de la plupart des langues modernes. On a de lui les ouvrages suivans : *Mémoires sur l'éducation des troupeaux et la culture des laines.* — *L'Art de l'imprimeur d'étoffes en laine, du fabricant de velours de coton, du tourbier, etc.* — *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte :* elles sont adressées à celle qu'il épousa bientôt après. — *Dictionnaire des manufactures et des arts qui en dépendent.* Il a publié en outre une foule de lettres, d'opuscules, de comptes rendus et de rapports, lorsqu'il parvint à l'administration publique.

Quoique madame Roland ne se soit peut-être pas toujours défendue avec assez de soin d'un léger mouvement d'amour-propre, en laissant trop entendre, dans ses admirables mémoires, qu'elle avait la plus grande part aux travaux littéraires et administratifs de son époux, à qui d'ailleurs elle se plaît partout à rendre l'hommage le plus noble et le mieux mérité, il nous paraît certain que Roland ne lui était inférieur sous aucun rapport, si ce n'est tout au plus sous celui de la facilité.

ROY (ANTOINE), né le 5 mars 1764 à Pressigny, en Bourgogne, est le fils d'un bon fermier qui lui fit faire ses études à Langres, d'où il vint à Paris suivre les cours de droit. En 1785 il fut reçu avocat au barreau de Paris, et exerça ces fonctions jusqu'à l'époque de la révolution. Le peu de succès qu'il eut le fit renoncer à cette carrière; il obtint alors la ferme générale des biens de la succession de Bouillon, et administra long-temps la forêt d'Evreux. M. Roy, qui avait déjà trouvé d'énormes bénéfices dans l'exploitation de cette forêt, se livra à des opérations sur les biens nationaux, qu'il achetait et revendait alternativement. Ce commerce dut être bien productif, puisqu'il se trouva, en peu d'années, maître d'une fortune immense et de cette même forêt de Navarre.

Toutefois, malgré ses richesses qui l'avaient rendu un des plus riches propriétaires de la France, M. Roy fut constamment dédaigné par Napoléon, qui chargea son conseil d'état de réviser la gestion de la forêt d'Evreux : le résultat de ce travail fut un rapport du comte Defermont, d'après lequel il fut enjoint à M. Roy de verser au trésor une somme de 1,800,000 francs qui aurait été illégalement acquise. Depuis cette époque l'acharnement de Napoléon contre l'administrateur des biens de la famille de Bouillon fut telle, qu'il s'opposa à ce que le duc de Massa, grand-juge, ministre de la justice, mariât son fils à une des filles de M. Roy; c'était pourtant un des plus riches partis de France, et de plus une fort jolie personne. De son côté M. Roy montra du courage, et ne voulut jamais céder la forêt de Navarre.

Vers la fin de 1813, M. Roy eut avec M. Savary un procès devant la cour de Rouen, dont les débats offrirent une série de récriminations violentes contre l'administrateur et le spéculateur de biens nationaux.

La carrière politique de M. Roy ne date que de l'époque

des cent jours, où il fit partie de la chambre des représentans. Il conclut alors, de la communication faite par Boulay de la Meurthe au nom du gouvernement, que la guerre était inévitable, et qu'elle devait être décrétée comme une loi.

Au second retour des Bourbons, M. Roy, qui avait été repoussé pendant quinze ans par le chef de l'empire, se fit royaliste. Aussi, pour le dédommager des persécutions qu'il avait éprouvées sous l'empire, Louis XVIII lui fit, dit-on, un don de trois millions en domaines.

Nommé président du collége électoral de Sceaux, il entra à la chambre introuvable : il est juste de dire qu'il y vota avec la minorité ministérielle, et qu'il combattit la rétroactivité que l'on voulait donner à la loi sur les cours prévôtales. Il se prononça aussi pour le renouvellement partiel des membres de la chambre des députés.

Après cette première session M. Roy devint *doctrinaire*. Il fut le rapporteur des budgets de 1817 et 1818, dans lesquels il proposa un grand nombre d'amendemens et de réductions. Les rapports de M. Roy firent croire que ce financier voulait debrouiller le chaos des budgets, et rétablir l'ordre dans cette partie de l'administration ; aussi fut-il improvisé ministre des finances au moment de la retraite de M. Corvetto ; mais il n'eut pas même le temps d'être installé, car huit jours après sa nomination il fut remplacé au ministère par le baron Louis.

M. Roy fut alors chargé d'un rapport sur les comptes arriérés de 1815, 1816 et 1817, et s'attacha à justifier l'ex-ministre Corvetto. Mais en même temps il attaqua aussi souvent qu'il le put l'administration du baron Louis. Enfin, le 19 décembre 1819, lorsque ce ministre donna sa démission pour ne pas participer à la destruction de la loi des élections du 5 février, M. Roy fut de nouveau porté au ministère des finances.

Devenu ministre, M. Roy, qui avait fait de si beaux rapports sur les budgets, et qui semblait vouloir rétablir l'ordre et la spécialité, commença par déclarer que les finances étaient bien administrées, traita d'importunes clameurs les observations du côté gauche, combattit la spécialité, et finit même par insinuer à la chambre qu'elle ne devait pas se mêler de contrôler les finances. Il fit en tout comme ses prédécesseurs qu'il avait tant blâmés, et les imita jusque dans la demande des six douzièmes provisoires pour 1820, demande qui lui avait paru inconstitutionnelle avant son arrivée au ministère.

M. Roy se déclara contre la loi d'élection du 5 février 1817, vanta les avantages des deux colléges, et vota pour la nouvelle loi.

Le 3 mars 1820, on lui entendit dire à la tribune « qu'il « n'existait personne dans la chambre ou ailleurs qui mît « plus de prix que les ministres au maintien de la liberté; » et dans la même session M. Roy vota sans amendement la loi suspensive de la liberté individuelle.

Quoique ce ministre se soit conduit durant son ministère en homme entièrement dévoué à la faction ennemie des libertés publiques, et qu'il ait coopéré de tout son pouvoir à la destruction de la loi des élections du 5 février 1817, on ne le jugea pas digne de faire partie du ministère organisé par M. de Villèle, et M. Roy quitta le portefeuille des finances le 14 décembre 1821, pour aller se fondre dans les rangs des ministres d'état et des pairs de France.

Il s'opéra alors une nouvelle métamorphose en M. Roy. A peine fut-il entré dans la chambre des pairs, qu'on le vit monter souvent à la tribune pour combattre les actes ministériels, et émettre des opinions libérales. Soit qu'il prît la parole sur les budgets, soit qu'il parlât sur

les crédits supplémentaires, ses discours ne cessèrent d'être remarquables sous bien des rapports.

Dans la dernière session (1827), M. Roy a montré une grande activité : il a fait partie de plusieurs commissions; il a pris souvent la parole dans la discussion du projet de loi sur le jury, et toujours dans le but d'améliorer cette loi.

On a beaucoup parlé d'un incident assez singulier qui égaya la gravité de la chambre des pairs dans la séance du 4 février 1827. En discutant un des articles du projet de loi sur le jury, M. Roy avait cité à l'appui de son argumentation une loi relative aux attributions de M. le garde des sceaux. M. de Peyronnet s'est levé et s'est écrié de cette voix retentissante qu'on lui connaît : *Je déclare et j'atteste que cette loi n'existe pas.* M. Roy à la tribune, un volume du *Bulletin des Lois* à la main, l'ouvre, et, pour toute réponse, lit le texte de la loi citée.... Un rire général s'éleva de tous les points de l'assemblée, et M. le garde des sceaux, un peu confus, apprit combien on appréciait sa haute érudition législative.

Lors de la discussion du code militaire, M. Roy n'a pas craint d'aborder une question qui semblait devoir lui être étrangère, et a proposé quelques amendemens utiles. Enfin M. Roy a été désigné pour être le rapporteur de la commission créée pour examiner le code forestier. Ici l'ancien administrateur de la forêt de Navarre se trouva placé sur un terrain qu'il connaissait parfaitement, et son rapport éclaira la chambre sur une matière peu familière à la plupart des pairs.

Malgré les opinions libérales qu'il n'a cessé d'émettre à la tribune des pairs, M. le comte Roy n'en est pas moins ministre des finances en expectative; il semble placé en réserve pour succéder à M. de Villèle, et toutes les fois

qu'on a cru que M. le président des ministres allait quitter le portefeuille des finances, on a toujours parlé de M. Roy comme de son successeur présumé.

Une des filles de cet ex-ministre a épousé l'estimable général Lariboissière.

S.

SAVARY (ANNE-JEAN-MARIE-RENE), né à Sedan le 26 avril 1774, est fils d'un ancien major du château de cette ville.

Destiné à la profession des armes, il l'embrassa de bonne heure, montra de la bravoure et des talens, devint successivement aide-de-camp des généraux Férino et Desaix, servit sous ce dernier sur le Rhin, le suivit en Egypte, et revint avec lui en Italie. Il était à ses côtés à la bataille de Marengo, lorsque ce général reçut le coup mortel qui devait priver la France d'un de ses officiers les plus distingués. Le chef d'escadron Savary accourut aussitôt auprès du premier consul pour lui annoncer cette funeste nouvelle, et Bonaparte, qui l'avait déjà connu en Egypte, l'attacha au même instant à sa personne en qualité d'aide-de-camp.

En 1803, Savary accompagna le premier consul en Belgique, et l'année suivante, après avoir été nommé général de brigade, il fut envoyé sur les côtes de l'Ouest pour y diriger les mesures prises par le gouvernement consulaire contre les émissaires du ministère britannique envoyés en France pour assassiner le premier consul.

Promu, le 1er février 1805, au grade de général de division, il reçut en même temps le commandement des gendarmes d'élite de la garde impériale. Dès lors il fut chargé d'entretenir dans Paris et dans toute la France une contre-police secrète, dont les opérations étaient souvent prescrites par l'empereur lui-même, qui ne cessait de se méfier de Fouché.

Le général Savary partit néanmoins pour la campagne d'Austerlitz, et fut employé comme négociateur avant cette grande bataille. Sa mission apparente était d'aller

complimenter l'empereur Alexandre, mais le véritable but de cette galanterie était de s'assurer des forces des armées austro-russes; mission que le prince Dolgorouki remplissait le même jour, et sous le même prétexte, auprès de Napoléon.

A l'ouverture de la campagne suivante, il alla diriger les opérations du siége de Hameln, et fit capituler cette ville le 20 novembre 1806. Le 25 février, il fut élevé à la dignité de grand-aigle de la Légion-d'Honneur.

Le général Savary rendit d'éminens services lors de la bataille de Friedland, en chargeant à la tête des fusiliers de la garde: il reçut en récompense de sa belle conduite dans cette circonstance le titre de duc de Rovigo. Le courage qu'il déploya et les services qu'il rendit durant la campagne de Wagram, lui acquirent de nouveaux droits à la reconnaissance nationale.

On a reproché au général Savary d'avoir été l'instrument dont Napoléon se serait servi pour attirer la famille royale d'Espagne à Bayonne; mais il demeure bien prouvé aujourd'hui que la mission de ce général à Madrid était d'aller reconnaître le véritable état des choses, et de modérer la fougue de Murat. On sait que le prince de la Paix et le chanoine Escoïquiz furent ceux qui engagèrent Charles IV et Ferdinand à quitter Madrid.

Lorsque Murat alla prendre possession du royaume de Naples, le général Savary eut le commandement des troupes françaises en Espagne; mais il ne dirigea aucune des grandes opérations militaires qui eurent lieu dans ce pays, et fut bientôt rappelé en France, où l'empereur lui réservait le portefeuille de la police générale, qu'il reçut le 3 juin 1810.

S'il ne porta pas au même degré, dans ce nouveau poste, tous les avantages que des antécédens de tout genre, une tête plus fortement organisée, et une longue expé-

rience des hommes et des choses de la révolution, réunissaient dans son prédécesseur Fouché; s'il fut quelquefois chargé d'ordres injustes; s'il écouta plus souvent son dévouement aux volontés de l'homme qui avait pris sur lui, par sa gloire, sa puissance, et surtout par ses bienfaits, un ascendant auquel il était si difficile de résister; s'il porta le fanatisme de l'obéissance à un point souvent inexcusable, il est juste de dire aussi qu'il ne mérita jamais les horribles imputations par lesquelles l'esprit de parti s'est efforcé de le livrer à la haine publique. Nous trouvons dans la *Biographie des contemporains*, par Napoléon, une phrase recueillie de la bouche du prisonnier de Sainte-Hélène, qui prouve que le général Savary a été jugé avec trop de sévérité par ses contemporains. « Savary, a dit Napoléon, « dont l'autorité ne peut être révoquée en doute, Savary « n'est pas un méchant homme; au contraire, il a un ex- « cellent cœur, et c'est un brave soldat. Il m'aime avec « toute l'affection d'un père. »

Quoique la surveillance que le successeur de Fouché exerçait fût sévère et très-active, elle ne put néanmoins prévenir la sottise et l'ignorance de ses subordonnés, qui l'exposèrent aux plus grands dangers lors de la conspiration de Mallet du 23 octobre 1812. Le ministre de la police fut arrêté dans son lit à sept heures du matin, et conduit à la Force, où, comme l'on sait, sa détention ne dura que quelques heures : il dut la vie au général Lahorie, son ancien camarade. Cette étrange aventure n'altéra ni l'affection de Napoléon pour le général Savary, ni sa confiance; il conserva le portefeuille de la police jusqu'à la fin de mars 1814, époque à laquelle il suivit l'impératrice Marie-Louise à Blois, qu'il ne quitta que lors de son départ pour l'Autriche.

Rentré dans la vie privée après la chute du trône impérial, il se retira dans sa terre de Nainville, d'où il vint

quelquefois à la cour des Bourbons, qui néanmoins ne l'employèrent pas.

Pendant les cent jours, des raisons politiques ayant déterminé Napoléon à confier la direction de la police à Fouché, le général Savary fut de nouveau nommé inspecteur général de la gendarmerie; le 2 juin il fut élu à la chambre des pairs.

Lors de la seconde abdication de Napoléon, le duc de Rovigo, cédant à un généreux sentiment de reconnaissance, voulut s'attacher à son infortune, et l'accompagna jusqu'à Rochefort, ainsi qu'à bord du *Bellérophon;* mais le ministère anglais, ou plutôt la Sainte-Alliance, refusa de le comprendre parmi les individus qui eurent la permission de suivre le grand homme à Sainte-Hélène. Au mépris du droit des gens, et sans que rien pût légitimer une rigueur aussi odieuse, le duc de Rovigo fut conduit à Malte et enfermé avec le général Lallemand, le colonel Mercher et quelques autres compagnons d'infortune, au fort de Lavalette, d'où il ne cessa de demander des juges.

Dans les premiers mois de 1816, il apprit le sort déplorable du brave des braves, et cette nouvelle apporta un grand changement dans ses résolutions. Au lieu de revenir en France, il s'échappa de Malte et s'embarqua pour la Turquie. Ce fut à Smyrne qu'il reçut l'arrêt qui l'avait condamné à mort. Après une année de séjour dans cette ville, inquiété, poursuivi par les agens de la diplomatie française, qui lui suscitaient partout des ennemis, il chercha et trouva un asile en Autriche : il reçut la permission de résider à Gratz, en Styrie, où sa femme et sa fille aînée allèrent partager son exil.

Toutes les démarches qu'il avait fait faire pour être jugé n'ayant eu d'autre résultat que celui de lui prouver que le moment favorable n'était pas encore arrivé, le général Savary retourna à Smyrne en juin 1818, avec l'assu-

rance qu'il n'y serait plus inquiété ; mais l'insolente agression d'un jeune officier de la marine française, avec lequel il dut se battre, lui ayant donné lieu de craindre de nouvelles persécutions, il se détermina à s'embarquer sur un vaisseau qui se rendait en Angleterre, où il arriva en juin 1819.

Là on lui insinua plusieurs fois de se rendre à Hambourg ; mais il prit tout à coup la résolution de venir en France, s'embarqua à Douvres vers la fin de 1819, et vint descendre dans son hôtel à Paris ; de sorte que le gouvernement apprit à la fois son départ de Londres et son arrivée dans la capitale. Des juges lui ayant été aussitôt accordés, un conseil de guerre s'assembla le 27 décembre, et l'acquitta à l'unanimité, après trois quarts d'heure de délibération, sur les mêmes faits pour lesquels il avait été condamné à mort trois ans auparavant !....

Il vivait tranquille au sein de sa famille, lorsque par des raisons qu'il nous est impossible de deviner, le duc de Rovigo prit la résolution de publier un *Extrait de ses Mémoires sur la catastrophe du duc d'Enghien.* Cette brochure, qui fit beaucoup de bruit, et dont il se vendit un grand nombre d'exemplaires, fut sans doute écrite par le général Savary dans le but de se disculper de la participation dont on l'accusait dans l'affaire de ce malheureux prince ; mais une grande maladresse dans la rédaction fit croire aux personnes qui savaient très-bien que le général Savary n'avait pas fait arrêter le duc d'Enghien, que cet extrait de ses mémoires était un placet lancé pour entrer en faveur auprès des Bourbons : aussi lui fit-il le plus grand tort dans tous les partis, et le personnage que le général Savary désignait comme le principal auteur de la catastrophe du duc d Enghien, profita de la circonstance pour mettre l'opinion de la ville et de la cour contre ce général, qui dut regretter plus d'une fois d'avoir publié cet écrit. De-

puis lors le duc de Rovigo vit dans la retraite au milieu de sa famille.

SCHÉRER (Barthélemy-Louis-Joseph), né à Delle, près de Porentruy, servit pendant onze ans dans les troupes autrichiennes, et passa ensuite dans le régiment d'artillerie de Strasbourg, où il était capitaine au moment de la révolution,

Après avoir embrassé la cause populaire, il s'y montra fidèle, et n'imita pas l'exemple donné par le plus grand nombre des officiers de l'armée, qui passaient alors à l'étranger. Schérer devint rapidement général de brigade et général de division : il servit en cette qualité à l'armée de Sambre-et-Meuse, et commanda successivement les blocus de Landrecies, du Quesnoy, de Valenciennes et de Condé, dont il se rendit maître.

Nommé peu de temps après commandant en chef de l'armée des Alpes, il remporta, en 1795, plusieurs avantages sur les alliés, et passa de là à l'armée des Pyrénées-Orientales, où il obtint également des succès. Lorsque la paix fut faite avec l'Espagne, il revint en Italie, et défit complètement l'armée austro-sarde à Final, et dans la rivière de Gênes.

En 1797, Schérer fut nommé ministre de la guerre, en remplacement d'Aubert-Dubayet. Dès lors il fut successivement accusé de royalisme par Hoche, et qualifié de complice de Pichegru par le général Dutertre; mais soutenu par Rewbell, que la haine de leurs communs ennemis associait aux accusations multipliées de dilapidation auxquelles Schérer était en butte comme ministre, il résista long-temps à toutes les attaques dirigées contre lui, et conserva le ministère jusqu'en 1799, époque à laquelle il le remit à Milet-Mureau.

Schérer alla commander alors en Italie ; mais ce général, que la victoire avait souvent favorisé, fut trahi par elle, et n'éprouva plus que des défaites. Un cri général s'éleva alors ; il fut destitué de son commandement, et n'échappa que par la fuite au décret d'accusation qui fut lancé contre lui.

La révolution du 18 brumaire, en renversant le directoire et les conseils, put seule soustraire Schérer à la fureur et aux poursuites de ses ennemis, dont l'élévation de Bonaparte anéantit tout à coup le pouvoir et l'influence. Mais si le changement de gouvernement qui s'opéra alors, sauva Schérer des suites terribles auxquelles l'accusation dirigée contre lui pouvait donner lieu, il ne put le soustraire à des accusations de dilapidation. Cependant les personnes qui ont connu ce général assurent que l'amour de la patrie dirigeait toutes ses actions, et qu'il fut, dans sa malheureuse retraite, joué et trompé par les généraux sous ses ordres, ainsi que par les fournisseurs et autres employés dans l'administration de son armée, dont il toléra les gaspillages par faiblesse de caractère.

Retiré dans sa terre de Chauny, département de l'Aisne, Schérer y est mort de chagrin, dans le mois d'août 1804. La meilleure preuve qu'il ne fut pas un dilapidateur, c'est qu'il n'a laissé aucune fortune à ses enfans, qui servent aujourd'hui honorablement dans l'armée française.

SERRE (Hercule de), ancien émigré, ayant servi dans l'armée de Condé, rentra en France après le 18 brumaire, et s'attacha au barreau de Metz, où ses talens distingués l'avaient fait remarquer, lorsqu'en 1811 l'empereur Napoléon organisa l'ordre judiciaire dans les départemens conquis. M. de Serre, présenté par le duc de Massa, alors ministre de la justice, et recommandé aux

yeux de Napoléon par sa qualité d'émigré, fut nommé premier président de la cour impériale de Hambourg, et montra dans ces fonctions toutes les qualités qui font les bons magistrats.

Nommé, après l'évacuation des pays conquis, avocat général près la cour impériale de Colmar, il obtint la première présidence de cette cour lors du rétablissement des Bourbons, et remplit cette charge jusqu'au 20 mars 1815, époque à laquelle il crut devoir émigrer de nouveau.

A la seconde restauration, M. de Serre reprit ses fonctions, et fut élu, dans le mois d'août 1815, membre de la chambre des députés, par le département du Haut-Rhin. Il se déclara en faveur des principes constitutionnels, et fit constamment partie de la minorité modérée : il vota en faveur de l'amnistie, telle qu'elle avait été proposée. Dans la séance du 22 avril, il se prononça fortement contre le rapport de M. de Kergorlay sur le clergé, et se fit rappeler à l'ordre pour des phrases courageuses qui soulevèrent contre lui toute la majorité de la chambre introuvable.

En octobre 1816, M. de Serre présida le collége électoral du Haut-Rhin, qui le réélut à la nouvelle chambre. Nommé président en remplacement de M. Pasquier, il parut s'attacher dans ses nouvelles fonctions à montrer une grande impartialité. Doué d'une éloquence mâle et d'une voix retentissante, M. de Serre descendit plusieurs fois du fauteuil à la tribune pour y défendre les deux projets de loi sur les élections et sur la liberté individuelle.

A l'ouverture de la session de 1817, il continua d'occuper le fauteuil, et développa une proposition tendante à suppléer au réglement de la chambre : sa proposition fut accueillie par de violens murmures, et écartée par une forte majorité.

Depuis cette époque, M. de Serre avait paru reconnaître de plus en plus les dangers dans lesquels la faction

oligarchique entraînait la France ; mais cette connaissance n'a jamais pu détruire en lui les fausses idées auxquelles le ramenaient sans cesse ses antécédens.

Nommé, le 29 décembre 1818, garde des sceaux et ministre de la justice, M. de Serre eut l'honneur d'appartenir à cette administration citoyenne dont l'installation fit naître les plus heureuses espérances. Après s'être expliqué, à la fin de février 1819, avec une généreuse et énergique indignation contre les forfaits des Servant, des Truphémi et de tous les autres égorgeurs du Midi, et avoir ainsi accumulé sur sa tête toute la haine de la faction qui soutenait ces scélérats, M. de Serre proposa trois projets de loi répressifs des abus de la presse. Si ces projets ne remplissaient pas entièrement les espérances des amis de la liberté, ils étaient du moins ce qui avait été fait de mieux jusqu'alors. M. de Serre était devenu un ministre populaire, sur lequel la France semblait fonder toutes ses espérances ; mais bientôt après, dans une de ces discussions difficiles où M. de Serre avait soutenu que toutes les majorités des premières assemblées de la France avaient été saines, il fut brusquement interrompu par M. de la Bourdonnaye, qui s'était écrié : « Quoi ! même celle de « la convention ? — Oui, répondit aussitôt le ministre, « même celle de la convention, si elle n'avait pas voté « sous le poignard des assassins. » Cette assertion, devenue le signal d'un grand tumulte, fut pour M. de Serre un sujet de disgrâce, de reproches et d'insultes de la part du côté droit de la chambre.

M. de Serre, qui jusqu'alors avait montré de l'énergie, ne trouva plus assez de courage en lui-même pour mépriser ces insultes, et ce fut sans doute pour expier un aveu qui lui avait été arraché, qu'on l'a entendu dans une discussion où l'on parlait du rappel des bannis, s'écrier « qu'ils ne devaient conserver aucun espoir, et que *jamais*

« les hommes portés sur les ordonnances de proscription « ne rentreraient en France. » Ce mot cruel, sorti de la bouche du ministre de la justice, souleva contre lui tout le côté gauche de la chambre, et fit perdre à M. de Serre sa belle popularité. Il se trouva dès lors placé entre deux partis, dont aucun ne voulait plus de lui.

Toutefois, M. de Serre résista à la révolution ministérielle du 20 novembre 1819 : on avait encore besoin de sa coopération, et ce fut lui que ses collègues chargèrent de présenter à la chambre le projet de loi sur les élections qui devait remplacer la loi du 5 février 1817, qu'il avait si bien défendue lui-même en février et mars 1819.

M. de Serre sentit tout ce que le rôle qu'on allait lui faire jouer aurait d'odieux aux yeux de la France, et ne crut pas devoir sacrifier totalement sa réputation aux volontés de ses collègues. Une maladie, qui n'était que l'effet d'un sentiment des convenances, vint le tirer d'embarras : après beaucoup de pourparlers et d'incertitudes, ce ministre partit pour Nice le 20 janvier 1820.

Il paraît que la crainte de perdre son portefeuille le fit revenir à Paris plus promptement qu'on ne le croyait. Il fit sa rentrée dans la chambre, le 27 mai 1820, par une improvisation où il s'efforça de réfuter le discours du général Lafayette. Quelques jours après, il prononça d'une voix altérée un long discours contre la loi du 5 février et les révolutionnaires. Ce n'était plus le brillant orateur que l'on avait tant applaudi en 1819, cette palinodie parut pitoyable : M. de Serre ergotait en entassant sophismes sur sophismes. Lors des rassemblemens du mois de juin, il accusa les libéraux de sédition, et reprocha à M. Chauvelin l'intérêt qu'il inspirait à la jeunesse française.

M. de Serre, totalement dépopularisé, ne tarda pas à être éliminé du ministère Sa place fut donnée, le 14 décembre 1821, à M. de Peyronnet. L'ex-garde des sceaux

fut alors nommé ambassadeur à Naples, où il est mort deux ans après.

L'énergie et la persévérance avec lesquelles il a souvent combattu à la tribune les funestes doctrines des contre-révolutionnaires, lui avaient mérité l'estime et la reconnaissance des vrais amis du trône constitutionnel; ce fut un grand malheur pour M. de Serre de ne pas avoir quitté le ministère en même temps que MM. Dessoles, Gouvion-Saint-Cyr et Louis, il aurait emporté les regrets de la nation; mais en dernier lieu il s'est laissé entraîner à de graves erreurs politiques, qui prenaient peut-être leur source dans les premiers antécédens de sa vie : après s'être élevé bien haut dans l'opinion publique, il a fini par faire marquer sa place parmi ces hommes d'état sans caractère et sans vertus qui se sont succédé au ministère depuis la restauration.

SERVAN (Joseph de) était officier du génie et frère du célèbre avocat général du parlement de Grenoble : il avait été sous-gouverneur des pages. A l'époque de la révolution il en embrassa la cause avec la chaleur, la droiture et l'austérité de son caractère. Du grade de colonel il était parvenu à celui de maréchal-de-camp, lorsque les députés de la Gironde, qui cherchaient un militaire sans intrigue, mais fortement prononcé en faveur de la révolution, pour le porter au ministère de la guerre en même temps que Roland, qu'ils destinaient à l'intérieur, et Clavière aux finances, jetèrent les yeux sur Servan, et le proposèrent au roi, qui l'accepta le 9 mai 1792. Il ne conserva d'abord ce poste que pendant trente-trois jours, après lesquels il fut remplacé par Dumouriez; mais il le reprit après la révolution du 10 août, et le garda jusqu'au 3 octobre suivant, époque à laquelle il le remit à Pache.

Servan fut alors chargé du commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales. Devenu, par la persévérance de ses liaisons avec la députation de la Gironde et le côté droit de la convention, suspect à la faction dont l'influence était puissante, il fut accusé par Robespierre d'être d'intelligence avec Dumouriez et Gensonné; il se justifia de ces inculpations comme général et comme ministre, et quitta le commandement avant le coup qui le menaçait. Il n'en fut pas moins arrêté chez lui, puis traduit devant une commission militaire à Lyon, et ensuite à l'Abbaye. Heureusement oublié jusqu'à la chute de la tyrannie décemvirale, il recouvra à la fois sa liberté, ses biens, son grade, et même ses appointemens.

Nommé en 1799 inspecteur général des troupes stationnées dans le Midi, le gouvernement consulaire l'appela à la présidence du comité des revues.

Servan est mort à Paris en mai 1808, laissant la réputation d'un homme de bien, d'un administrateur habile et irréprochable, et d'un général médiocre. Il portait l'austérité républicaine jusqu'à la rudesse, et lorsqu'il parlait de son ministère sous Louis XVI, il avait coutume de convenir « qu'il n'avait jamais rien trouvé en lui qui le rendît « propre à être le ministre d'un roi. »

SIMÉON (Joseph-Jérémie), né à Aix en Provence le 30 septembre 1759, était, à l'époque de la révolution, avocat au parlement de Provence. Il n'y développa jamais que des talens ordinaires; mais sa parenté avec Portalis lui valut une assez nombreuse clientelle. Comme Portalis il embrassa les principes de la révolution; mais comme lui aussi il sut se défendre de tous les excès qui flétrirent trop souvent cette noble cause.

Nommé en 1790 procureur général syndic du départe-

ment des Bouches-du-Rhône, il fut, après le 31 mai 1793, proscrit, selon quelques versions, comme *fédéraliste*, et selon d'autres, comme ayant contribué à livrer le port de Toulon, ce qui serait un peu moins honorable. Il se retira alors à Gênes, et ne rentra en France qu'après le 9 thermidor. Il reprit l'exercice de sa profession jusqu'à la publication de la constitution, époque à laquelle il fut député au conseil des cinq cents par le parti qui, dans les Bouches-du-Rhône, voulait, sous le voile de la modération et d'une juste horreur pour le terrorisme, parvenir en effet au renversement de toutes les institutions républicaines par la proscription de tous les amis de la liberté.

A peine ce conseil fut-il installé, que M. Siméon prit la parole pour dénoncer Fréron, envoyé dans le Midi pour y arrêter le mouvement réactionnaire qui avait déjà fait couler tant de sang dans ce malheureux pays; mission conciliatrice qu'il ne faut pas confondre avec celle que le même Fréron avait remplie deux ans auparavant. Ainsi M. Siméon fut l'organe dont se servit la faction qui criait au terrorisme parce qu'il ne lui était plus permis de suivre son plan: il ne s'écarta plus, dans toute la session, de la ligne qu'il avait suivie en débutant dans la carrière législative.

Le 2 pluviôse an IV, il fut dénoncé comme ayant émigré après avoir concouru à livrer Toulon aux Anglais. L'année suivante il le fut de nouveau comme complice de la conspiration royaliste dont l'abbé Brottier, la Villeheurnois et de Presle étaient les chefs. Il émit ensuite une opinion en faveur de la liberté de la presse, et s'opposa à ce que les électeurs fussent tenus de prêter serment de haine à la royauté.

Elu président du conseil le premier fructidor an V, M. Siméon occupait encore le fauteuil lors des événemens

du 18 du même mois : il protesta contre les violences qui lui furent faites ; mais le lendemain il fut compris sur la liste de déportation. Ayant réussi à se soustraire à la mesure qui venait de le frapper, il se rendit à Oléron en janvier 1799, et fut rappelé en décembre de la même année par le gouvernement consulaire, qui le nomma substitut du procureur général près la cour de cassation.

Appelé au tribunat le 2 floréal an VIII (1800), M. Siméon s'y montra le plus docile instrument des volontés du premier consul ; il défendit, au nom de ce corps, le projet de loi tendant à établir en France les tribunaux spéciaux. Lorsque le gouvernement présenta au corps législatif le projet de code civil, auquel M. Siméon avait concouru, on l'entendit développer toutes les intentions de ce bel ouvrage avec un talent d'inspiration bien supérieur à celui qu'il avait employé à défendre les tribunaux spéciaux. Il fit ensuite sur le concordat un rapport qui fixait l'état et les formes du culte en France, et en vota l'adoption. Le 28 germinal an X il défendit le nouveau plan d'instruction publique ; quelques jours après il se prononça en faveur de l'institution du consulat à vie.

Arriva enfin le moment où le premier consul avait résolu de placer sur sa tête la couronne impériale. Nos lecteurs sont sans doute curieux d'apprendre comment s'exprima, sur le compte des Bourbons, le tribun de Bonaparte que l'on vit quinze ans après ministre de ces mêmes Bourbons ; mais comme on ne saurait analyser le discours que M. Siméon prononça à cette époqne, et qu'il est trop long pour être inséré dans cet article, nous les renvoyons au *Moniteur* du 10 floréal an XII (30 avril 1804) ; ils y trouveront matière à réfléchir sur la fragilité humaine.

Ruiné par plusieurs banqueroutes, M. Siméon sollicita long-temps un emploi qui pût le mettre à même de rétablir sa fortune ; une occasion s'offrit à point. Il fut chargé,

après la paix de Tilsitt, de l'organisation des autorités judiciaires dans le royaume de Westphalie, dont le prince Jérôme avait été fait roi. Nommé ensuite ministre de la justice dans ce pays, il occupa ce poste jusqu'en 1813, et laissa des souvenirs honorables de son administration Mais il se trouvait placé dans une position qui devenait tous les jours plus embarrassante, par le choix que Napoléon avait fait de lui pour surveiller la conduite de son frère au milieu de la cour la plus dissolue de l'Europe.

Revenu en France lors des événemens de 1814, il ne tarda pas à s'attacher au nouvel ordre de choses. Oubliant alors son discours de 1804, il s'empressa de reconnaître, comme seul légitime, le gouvernement de la famille qu'il avait si maltraitée dix ans auparavant. Il demanda et obtint la préfecture du Nord, qu'il cessa d'administrer au retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Élu à cette époque député à la chambre des représentans par le département des Bouches-du-Rhône, il ne s'y fit point remarquer.

Le trône des Bourbons ayant été relevé une seconde fois, le baron Siméon, qui s'était ménagé des amis dans tous les partis, fut encore nommé député par le département du Var. Le 24 août 1815 le roi l'appela au conseil d'état en service ordinaire, section législative. Il fit partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les cours prévôtales. En janvier 1816, il vota en faveur de la loi d'amnistie proposée par le gouvernement. Le 13 décembre 1817, il soutint la nécessité d'enchaîner la vérité par l'esclavage de la presse. L'année suivante il défendit le projet de loi du maréchal Saint-Cyr sur le recrutement.

Le 24 janvier 1820, M. Siméon fut nommé sous-secrétaire d'état au département de la justice; quelque temps après il remplaça M. de Serre pendant son absence, et enfin, le 20 février 1820, il fut nommé ministre de l'in-

térieur en remplacement de M. Decaze. M. Siméon se trouva dès lors chargé de soutenir les projets de loi destructifs de la liberté de la presse et de la liberté individuelle ; il le fit avec une sorte de bonhomie qui faisait espérer que les ministres ne se serviraient guère des armes terribles qu'ils demandaient : M. Siméon arriva jusqu'à promettre que la censure des journaux, qu'il demandait, serait toute paternelle. Les journalistes et la France entière se souviendront long-temps de la censure paternelle de M. Siméon. Après avoir fait voter ces deux lois d'exception, le nouveau ministre de l'intérieur eut encore à soutenir le projet de loi tendant à détruire la loi d'élection du 5 fevrier 1817. Ce fut dans cette mémorable discussion que M. Siméon *déblatéra* souvent des heures entières pour prouver qu'une loi qui était devenue populaire était dangereuse par cela même, et qu'il fallait s'empresser de la changer.

Malgré les grands services que M. Siméon a rendus dans ses fonctions ministérielles aux ennemis des libertés publiques, ces ingrats n'ont plus voulu de lui lors de la composition d'un nouveau ministère, et, le 24 décembre 1821, il a été remplacé par M. de Corbière.

Depuis cette époque M. Siméon, créé comte et pair de France, a souvent émis à la tribune de la haute chambre des opinions libérales qui contrastent assez avec ses discours comme ministre. Malgré ses soixante-huit ans et ses cheveux blancs, M. Siméon n'est pas resté oisif; il a fait partie de plusieurs commissions importantes, et a parlé sur tous les projets de loi discutés dans la chambre des pairs, même sur le code militaire.

Dans la session de 1827, cet ex-ministre a été nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la loi sur le jury, et s'est acquitté de cette tâche pénible avec autant de zèle que de lucidité. On lui doit plusieurs amendemens

importans qu'il a soutenus avec talent, et qui ont contribué à améliorer cette loi.

M. Siméon est toujours ministre d'état.

SOTIN (N.) est né à Nantes. Il se prononça pour le parti populaire à l'époque de la révolution, et devint, en 1792, administrateur du département de la Loire-Inférieure. Il fut arrêté pendant le régime de la terreur, et fit partie des cent trente-deux Nantais que Carrier voulait faire noyer au Pont-de-Cé, sous prétexte de les envoyer à Paris. Après son élargissement, Sotin vint se fixer dans la capitale : il s'attacha au parti directorial, devint commissaire près l'administration centrale du département de la Seine, et ensuite ministre de la police au moment où le directoire méditait la révolution du 18 fructidor, à laquelle Sotin contribua beaucoup.

Après son remplacement au ministère, il fut envoyé, en 1798, en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Gênes. Rappelé quelque temps après, il passa consul à New-York, et ensuite commissaire des relations extérieures à Savanah. Revenu en France en 1816, il a vécu dans l'obscurité.

SOULT (Jean-de-Dieu), naquit à Saint-Amand, département du Tarn, le 29 mars 1769. A l'âge de seize ans il s'engagea dans le régiment Royal-Infanterie. En 1790, il était sous-officier dans un bataillon de volontaires du Haut-Rhin; le maréchal Luckner le chargea de l'instruction de ce corps : il passa d'abord lieutenant des grenadiers, puis adjudant-major, et capitaine par acclamation. Il quitta ensuite la ligne pour passer dans l'état-major en qualité d'adjudant-général chef de bataillon. Bientôt après, sa conduite, ses talens militaires et sa bravoure, le firent

nommer chef d'état-major du général Lefèvre, avec le grade de chef de brigade. Il fit en cette qualité les campagnes de 1794 et 1795 (an II et an III de la république), à l'armée de la Moselle ; il passait alors pour un ardent républicain.

Promu en 1796 (an IV) au grade de général de brigade, il fit en Suisse plusieurs actions d'éclat qui lui avaient déjà valu une réputation distinguée, quand il passa à l'armée d'Italie. Il y commanda d'abord dans Turin, fit ensuite la campagne de l'an VI contre les Austro-Russes, et se trouva sous les ordres de Masséna lors du siége de Gênes. Il fut blessé et fait prisonnier dans une sortie. De cette époque date l'amitié que porta toujours au maréchal Soult le vainqueur de Rivoli et de Zurich.

Après avoir été délivré par l'armée de réserve, il fut promu au grade de général de division et envoyé dans le royaume de Naples ; il commandait un corps d'observation à Tarente, et se préparait à passer en Egypte pour y remplacer le général Menou, lorsque la paix d'Amiens le fit rentrer en France. Il fut alors nommé colonel-général de la garde des consuls. De ce moment il s'attacha si particulièrement à Napoléon, que Berthier ne cessa d'en témoigner de la jalousie.

Lors de la réunion des troupes destinées à exécuter la descente en Angleterre, Soult commandait l'un des trois camps formés sur les côtes. Enfin, à l'époque de l'organisation impériale (1804), il fut élevé à la dignité de maréchal d'empire.

Bientôt la guerre se ralluma sur le continent, et Soult reçut le commandement du quatrième corps de la grande armée. Il investit et fit capituler Memmingen, et prit part au blocus et à la reddition d'Ulm. Soult passa le Danube à Vienne, et livra plusieurs combats meurtriers aux Russes. A la bataille d'Austerlitz, le corps d'armée de ce maréchal

tenait le centre, qui fit des prodiges de valeur. Après la bataille l'empereur lui dit : « M. le maréchal, vous vous « êtes couvert de gloire aujourd'hui ; vous avez surpassé « tout ce que j'attendais de vous. »

Le maréchal Soult fut chargé du gouvernement de Vienne, de la remise des états autrichiens envahis, et de la retraite de l'armée.

Pendant la campagne de Prusse, Soult donna de nouvelles preuves de sa valeur et de son habileté : il tenait la droite sur le pont de Iéna, et participa d'une manière glorieuse au succès de cette journée. Le lendemain, il était au moment de faire prisonnier le maréchal Karlkreut et son corps d'armée, lorsqu'il fut trompé par ce vieux général, qui lui annonça un armistice ; mais il répara bientôt le temps perdu, joignit les Prussiens à Nordhausen, et les poursuivit jusqu'à Lubeck, en faisant journellement un grand nombre de prisonniers. Il fit ensuite déposer les armes au général Blücher.

Après la conquête de la Prusse, le maréchal Soult passa en Pologne : il livra plusieurs combats à Witemberg, à Bergfield et à Hoff. La veille de la bataille d'Eylau, le corps du maréchal Soult se trouva seul engagé contre l'armée russe, qui ne put l'empêcher de s'établir sur la position pour laquelle il avait combattu toute la journée. Le lendemain Soult contint encore les efforts de l'ennemi, et participa au gain de cette bataille sanglante.

Après la paix de Tilsitt, et lorsque la guerre éclata dans la péninsule espagnole, Soult, qui venait d'être créé duc de Dalmatie, sollicita et obtint d'être employé en Espagne. Son arrivée dans ce pays fut signalée par la victoire de Burgos et par la déroute de l'armée espagnole de l'Estramadure. Bientôt après, Soult marcha contre le général anglais Moore, et le poursuivit jusqu'au moment où il reçut ordre d'envahir le Portugal. On assure que dans le

dernier entretien que Napoléon eut avec ce maréchal, il lui donna l'espoir de devenir roi de Portugal s'il parvenait à renverser l'ancienne dynastie. Quoi qu'il en soit, Soult s'empara d'abord de la Corogne et du Férol, et se mit aussitôt en marche pour le Portugal; il courut ensuite de succès en succès jusqu'à Oporto; mais il trouva cette ville en armes, couverte par soixante batteries et plusieurs bataillons d'Anglais. Soult les attaqua sans hésiter et s'empara d'Oporto, après avoir tué un grand nombre de Portugais et d'Anglais. Maître d'Oporto, Soult y convoqua une assemblée, et envoya à l'empereur une adresse qui portait en substance « que la maison de Bragance fût déclarée déchue du trône, reconnue incapable de gouverner « comme vendue à l'Angleterre, et remplacée par la per- « sonne que l'empereur daignerait désigner. »

Cependant les Portugais et les Anglais s'étant ralliés et renforcés vinrent attaquer l'armée française, qui, par l'impéritie d'un général de division, se trouva tournée et surprise dans Oporto même. Soult prit aussitôt la résolution énergique de tout abandonner et de se retirer sur la Galice. Cette retraite hardie fut couronnée d'un plein succès. Ce fut alors que les ennemis du duc de Dalmatie crurent avoir trouvé l'occasion de le perdre; ils l'accusèrent d'avoir voulu se faire nommer roi de Portugal: on crut un instant qu'il était disgracié; mais l'empereur lui donna une nouvelle preuve de sa satisfaction en plaçant sous ses ordres deux autres maréchaux. Il accourut au secours du roi Joseph avec les nouveaux corps qu'il commandait, et lui rendit de grands services dans la position où il se trouvait. Soult fut alors nommé major-général de l'armée d'Espagne. Il prit la plus grande part à la victoire d'Ocagna, qui raffermit momentanément le roi Joseph sur son trône éphémère.

La route de l'Andalousie se trouvant alors ouverte aux

Français, Soult y conduisit le roi Joseph ; la conquête de Séville fut le fruit des marches savantes indiquées par le major-général. Il ne tarda pas à former le blocus du boulevard des cortès espagnoles, de ce Cadix qui fût inévitablement tombé au pouvoir des Français, si tous les chefs de l'armée eussent déployé la même activité que le major-général. Le siége de Badajoz fut formé en même temps, et après avoir gagné la bataille de Gebora, Soult fit capituler cette place et en prit possession.

Le maréchal Soult se porta ensuite sur tous les points attaqués, et calma toutes les alarmes. Obligé de se rendre en toute hâte dans l'Estramadure pour y arrêter les progrès du général anglais Beresford, il lui livra bataille sur les bords de l'Albuhéra ; bataille sanglante dont le seul résultat fut de sauver Badajoz.

La perte de la bataille des Arapiles, et la marche des Anglais sur Madrid, obligèrent le maréchal Soult à évacuer l'Andalousie. Ce fut alors que des plaintes s'élevèrent de toutes parts contre les exactions de ses agens, et contre lui-même : on lui reprocha les immenses contributions qui furent levées dans ce pays pendant qu'il l'occupait.

En mars 1813, le maréchal Soult reçut la permission de rentrer en France pour y passer trois mois ; mais à peine arrivé à Paris avec 4,000 vieux soldats destinés à remplacer une partie de cette vieille garde ensevelie dans les glaces de la Russie, l'empereur lui ordonna de le suivre en Saxe. Le maréchal Bessières ayant été tué à Lutzen, Soult le remplaça dans le commandement en chef et l'organisation de la garde impériale. Soult commandait le centre de l'armée française à la bataille de Bautzen, et y rendit de grands services.

Lorsque Napoléon apprit à Dresde la défaite de Vittoria, il chercha quelqu'un pour réparer tant de désastres, et jeta

les yeux sur le maréchal Soult. En huit jours il arriva à Saint-Jean-de-Luz, et fut bientôt en état de reprendre l'offensive. Il tenta de rentrer en Espagne par la vallée de Roncevaux, et de dégager Pampelune ; mais ce plan, bien conçu d'ailleurs, échoua, et le maréchal Soult dut revenir à Saint-Jean-de-Luz, après avoir éprouvé des pertes. Dans le mois d'août, Soult tenta sur le territoire espagnol une nouvelle excursion qui ne fut pas plus heureuse que la première : le combat de Saint-Martial fut le dernier que les Français livrèrent sur le sol espagnol.

Enfin l'armée anglo-espagnole, forte de 120,000 hommes, s'ébranla : le maréchal Soult n'en avait que 60,000, ce qui ne l'empêcha pas de faire éprouver de grandes pertes à Wellington, au moment de son entrée sur le territoire français.

Forcé de se retirer devant un ennemi dont les forces nombreuses augmentaient sans cesse, le maréchal Soult disputa le terrain pied à pied. Il livra des combats et des batailles partout où il trouva une position avantageuse. Peyrehorade, Saint-Palais, Sauveterre, Orthèz, Aire, furent témoins des efforts que fit le maréchal Soult pour arrêter la marche des Anglais : dans toutes les affaires il leur fit éprouver de grandes pertes ; mais il dut toujours leur céder le champ de bataille et continuer sa belle retraite jusqu'au-delà de la Garonne. Arrivé sous les murs de Toulouse, il s'y fortifia d'une manière formidable : toutefois il ne lui restait plus que 22,000 hommes lorsque Wellington vint l'attaquer avec plus de 80,000 Anglais et Portugais. La bataille de Toulouse, livrée le 10 avril 1814, fut un dernier triomphe pour l'armée française ; les Anglais y perdirent près de 10,000 hommes, et sans la faute que fit un général français de mal engager sa division, Wellington eût été probablement obligé de repasser promptement la Garonne. Demeuré jusqu'à la nuit

dans ses positions, le maréchal Soult opéra sa retraite sur Castelnaudarry, sans avoir perdu un seul canon.

Ce fut dans cette ville, et non avant la bataille, ainsi qu'on l'en avait accusé, que Soult apprit le rétablissement des Bourbons. Le duc d'Angoulême alla recevoir sa soumission, et lui retira le commandement.

De retour à Paris, le duc de Dalmatie resta d'abord sans emploi; il commanda ensuite la 13e division militaire. Ce fut alors qu'il fit un voyage en Bretagne, où se trouvait le duc d'Angoulême, qui venait d'ordonner l'érection du monument de Quiberon, dont on a par erreur attribué l'idée au maréchal Soult, ce qui fixa sur lui l'attention de la cour.

A son retour à Paris, Soult fut appelé au ministère de la guerre pour y réparer les fautes du général Dupont. Devenu ministre, il se trouva placé dans la plus fausse des positions; néanmoins il servit de bonne foi la cause des Bourbons. Il donna même les seuls conseils capables d'isoler Napoléon après son débarquement. Ne sachant à qui s'en prendre des progrès que faisait le prisonnier de l'île d'Elbe, la cour cria à la trahison, et le portefeuille de la guerre fut retiré au marechal Soult pour être remis au duc de Feltre.

S'étant retiré dans sa terre près Saint Cloud, Napoléon l'y envoya chercher le jour même de son arrivée à Paris. Soult fut nommé pair le 2 juin, et accompagna Napoléon à l'armée en qualite de major-général.

On reproche au maréchal Soult de ne pas avoir entretenu les communications entre l'armée où il se trouvait et celle sous les ordres du maréchal Grouchy. Dans une position où la coopération de l'aile droite devait tant contribuer au gain de la bataille, on ne conçoit pas qu'on ait pu se borner à l'envoi de quelques ordonnances pour porter les ordres de Napoléon à Grouchy : il aurait fallu,

disent les militaires, échelonner des détachemens de cavalerie pour bien assurer ces importantes communications, que rien ne gênait d'ailleurs. On se rappelle quel a été le résultat de l'inaction de Grouchy durant la bataille de Waterloo : il n'est que trop vrai qu'il ne reçut l'ordre de se porter sur le champ de bataille, avec 20 à 25,000 hommes, que lorsqu'il n'était plus possible d'opérer la diversion sur laquelle Napoléon comptait encore à six heures du soir.

Après les désastres de Waterloo Soult revint à Paris avec une précipitation qu'on a blâmée. Ceux qui connaissent les grandes ressources de ce maréchal dans les circonstances les plus désespérées, ne lui pardonnaient point de n'avoir pas essayé de rallier les débris de l'armée à quelque distance de Paris.

Le maréchal Soult fut le premier inscrit sur l'ordonnance de proscription le 24 juillet 1815. Il publia un mémoire justificatif, où ses amis virent avec peine qu'il eût outrepassé cette limite de dignité dans laquelle doit se renfermer l'innocent qu'on opprime : il n'avait pas besoin d'y appeler injurieusement *cet homme*, celui que quelques jours auparavant on appelait respectueusement *mon maître*.

Après une longue résidence à Dusseldorf, Soult est enfin rentré en France, et a reçu, le 9 janvier 1820, le bâton de maréchal des mains du roi.

Quoique le maréchal Soult soit rentré en grâce depuis sept ans, il n'a pu encore obtenir la pairie, à laquelle son rang semble l'appeler. On assure qu'il est très-sensible à cet oubli, et qu'il a fait beaucoup de démarches inutiles pour le faire réparer : comme si son ambition ne devait pas être satisfaite de l'éclat dont le nom de Soult est environné! Comment est-il possible que ce guerrier intrépide, que ce capitaine expérimenté, dont l'épée fut si souvent funeste aux ennemis de la France, puisse croire qu'il

ajouterait à sa gloire en se montrant dans les rues de Paris, un cierge à la main !.....

Le maréchal Soult est un homme robuste et infatigable de corps et d'esprit, d'un jugement droit, d'une force d'ame inflexible, d'une justice reconnue ; mais des formes dures, et quelquefois même repoussantes, ternissent ces précieux avantages. Habitué de bonne heure à l'obéissance passive, on prétend qu'il conçoit difficilement qu'on puisse conduire une nation autrement qu'un régiment. Il est probable que son exil et les reflexions qu'il a dû faire depuis dix ans, l'auront amené à d'autres idées.

« Soult, a dit Napoléon à Sainte-Hélène, est un excel-
« lent ministre de la guerre, ou un major-général très-
« précieux ; il connaît mieux les dispositions d'une ar-
« mée que la manière de la commander. Toute sa cam-
« pagne du midi de la France fut très-belle. » (*Biographie des contemporains, par Napoléon.*)

T.

TALLEYRAND-PERIGORD (CHARLES-MAURICE DE) est né à Paris en 1754. Destiné à embrasser l'état ecclésiastique, il entra fort jeune au séminaire de Saint-Sulpice. Après avoir reçu les ordres, il fut nommé agent général du clergé en 1780, âgé seulement de vingt-six ans, et promu à trente-quatre à l'évêché d'Autun. Les grâces de sa figure et celles de son esprit lui assurèrent, à son entrée dans le monde, tous les genres de succès dont l'amour-propre est le plus flatté à vingt ans.

S'il ne fut pas le meilleur des évêques, M. de Talleyrand en fut certainement le plus spirituel et le plus aimable. Les hommes citaient ses bons mots, et les femmes trouvaient charmans ses billets du matin. Brillant des avantages dont nous venons de parler, M. de Talleyrand trouva dans les salons, et surtout dans les boudoirs de Versailles et de Paris, d'amples dédommagemens à l'austérité de son état. Trop éclairé, trop philosophe pour ne pas s'élever au dessus des préjugés dont sa naissance et sa position devaient le rendre esclave, il avait manifesté dès sa jeunesse un goût très-décidé pour l'indépendance.

Ce fut dans ces dispositions que le trouvèrent les premières divisions qui s'établirent en 1786, 87 et 88, entre la cour et les parlemens. Elu, en avril 1789, député du clergé de son diocèse aux états-généraux, l'évêque d'Autun y embrassa la cause nationale, qu'il ne cessa de défendre pendant tout le cours de la session de l'assemblée constituante, avec un talent, une persévérance et un courage qui ont placé son nom parmi ceux des premiers fondateurs de la liberté française. Il vota en faveur de la réunion du clergé aux communes, qui venaient de se constituer en assemblée nationale; il proposa de déclarer nuls les

mandats impératifs, de n'admettre aucune protestation à ce sujet, et d'imposer aux bailliages l'obligation de se soumettre aux décrets. Dans la nuit du 4 au 5 août, il provoqua avec force la suppression des dîmes du clergé. Elu deux fois membre du comité de constitution, M. de Talleyrand présenta un projet de décret sur l'application des biens du clergé au soulagement du trésor public. Mais tandis que la conduite de l'évêque d'Autun lui conciliait de plus en plus l'opinion nationale, les chanoines de cette ville crurent devoir réclamer auprès de l'assemblée contre les principes de leur évêque. Vers la fin de 1789, M. de Talleyrand fut chargé d'un grand nombre de rapports sur les finances.

Le 16 février 1790, il fut porté au fauteuil de la présidence. Dans le mois de juin suivant il présenta deux projets de décret, l'un pour établir l'uniformité des mesures, l'autre relatif à la manière dont serait célébrée la fédération du 14 juillet. Lors de la cérémonie religieuse de la fédération de 1790, il officia pontificalement sur l'autel de la patrie. Il prêta l'un des premiers le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé. Assisté des évêques de Lydda et de Babylone, M. de Talleyrand sacra les premiers évêques constitutionnels; mais cette démarche ayant été formellement improuvée par le pape, l'évêque d'Autun fut frappé d'excommunication. Il se démit de son évêché.

Elu en mars 1791 membre du directoire du département de Paris, il n'accorda rien à l'exagération des partis, et se prononça avec courage pour le maintien de la liberté des cultes. Mirabeau mourant l'institua l'un de ses exécuteurs testamentaires, et ce fut lui qui lut à l'assemblée nationale l'opinion de l'homme célèbre que la France venait de perdre, sur le droit de tester. Il discuta ensuite avec talent les projets relatifs à l'instruction publique et à la

création d'un institut national, et fit adopter diverses dispositions pour l'encouragement des arts.

La session de l'assemblée constituante terminée, M. de Talleyrand ne s'occupa plus, dans le directoire du département de Paris, qu'à défendre la loi fondamentale qui venait d'être jurée par la nation et le monarque.

Chargé par Louis XVI, dans les premiers mois de 1792, d'une mission diplomatique en Angleterre, M. de Talleyrand fut accueilli par le ministère britannique avec une bienveillance réservée; il s'y concerta avec M. de Chauvelin, alors ambassadeur de France près le cabinet de Saint-James, négocia concurremment avec ce ministre, eut plusieurs conférences avec Pitt, et se vit en peu de temps en butte à toutes les intrigues de la faction émigrée, qui le dénonça au gouvernement et au public comme un agent secret des jacobins. Ces bruits s'accréditèrent surtout lorsqu'après les événemens du 10 août 1792 on le vit continué, par le conseil exécutif provisoire, dans la mission qu'il avait reçue du roi. On prétendit alors que cette seconde mission lui avait été accordée sur la demande d'un des membres les plus marquans du conseil (Danton), pour le soustraire aux dangers qui le menaçaient en France. Effectivement, il est probable que s'il fût rentré à cette époque il n'eût pas évité le sort des Bailly, des Chapelier, des Thouret, des Barnave, et de tant d'autres fondateurs de la liberté.

Impliqué, vers la fin de 1792, comme complice de la cour, dans un rapport fait au nom de la commission des douze par Rulh, M. de Talleyrand fut décrété d'accusation. Il écrivit pour se justifier, mais sa lettre n'obtint aucun résultat. Après un long séjour en Angleterre, il reçut, en 1794, l'ordre d'en sortir dans les vingt-quatre heures, et s'embarqua pour l'Amérique. L'année suivante il sollicita vivement auprès du gouvernement français l'autorisation

de rentrer dans sa patrie. Ses amis, et particulièrement madame de Staël, le servirent avec chaleur ; enfin, sur le rapport de Chénier, qui opposa avec adresse à toutes les préventions que les républicains élevaient en foule contre Talleyrand, les talens et les nombreux services rendus à la liberté par cet homme d'état, et les services plus importans encore qu'il pourrait lui rendre un jour, la convention rapporta, le 18 fructidor an III, le décret d'accusation dont elle l'avait frappé l'année précédente.

A peine eut-il reçu cette nouvelle aux Etats-Unis, qu'il s'embarqua pour se rendre à Hambourg ; il fit un séjour de quelques mois, et y connut madame Grant, qu'il a épousée depuis.

De retour en France, M. de Talleyrand s'y lia avec quelques-uns des principaux chefs du parti républicain ; mais quelque prévenant qu'il se montrât envers ce parti, il lui fut toujours impossible de détruire les défiances dont il était devenu l'objet. Lorsque par le résultat des choix faits aux assemblées électorales dans les années 1795, 1796 et 1797, il fut évident que le gouvernement républicain était menacé d'une dissolution violente et prochaine, Talleyrand parut s'unir plus fortement que jamais à ceux qui voulaient conserver ce gouvernement : sa marche franche et libérale lui rendit la confiance des républicains ; néanmoins cette confiance n'était pas encore tellement établie que sa nomination au ministère des relations extérieures, le 27 messidor an V (15 juillet 1797), nomination presque entièrement due au zèle et aux démarches de madame de Staël, ne causât un grand étonnement. Tout en lui annonçait pourtant qu'il servait la république de bonne foi. Toutefois les plaintes, les menaces, les dénonciations contre lui se multiplièrent, et sa vie même fut menacée. Forcé enfin de céder à l'orage, il donna sa démission le 1er thermidor (19 juillet 1799), après avoir publié une bro-

chure ayant pour titre : *Éclaircissemens donnés par le citoyen Talleyrand à ses concitoyens*, dans laquelle il fit une profession de foi de ses principes, et combattit, par des raisons et par des faits, les accusations dirigées contre lui. Cet écrit ne lui fut d'aucun secours, et sa retraite même n'imposa point silence à ceux qui le croyaient un traître. Charles Lacroix écrivit contre lui, un nommé Mouquet le dénonça comme contre-révolutionnaire, Briot attaqua sa conduite en Angleterre, Quatremère-Disjonval et Garreau déclarèrent que sa nomination au département de Paris, dont il était question, serait le signal d'une réaction nouvelle ; enfin Lucien Bonaparte se plaignit « que le « nom de Talleyrand, attaché à toutes les conspirations, « se retrouvât partout. » De là la haine qui s'établit entre ces deux personnages, haine que rien n'a pu affaiblir depuis.

Aussitôt après le retour d'Egypte du général Bonaparte, M. de Talleyrand embrassa l'idée d'un changement dans la forme du gouvernement, et devint un des principaux coopérateurs de la révolution du 18 brumaire an VIII. Aussi, dès le 1er frimaire suivant, les consuls provisoires le rappelèrent-ils aux relations extérieures, fonctions dans lesquelles il fut confirmé par le premier consul. De ce moment M. de Talleyrand s'unit étroitement au système du chef du gouvernement. Il dirigea les opérations diplomatiques des congrès de Lunéville et d'Amiens. Néanmoins vers cette époque il fut au moment d'être arrêté pour une infidélité d'un de ses secrétaires qui avait soustrait et livré à Fouché, pour 30,000 francs, le traité secret que le premier consul venait de signer avec Paul Ier.

C'est aussi de cette époque que date la grande fortune, souvent ébréchée, de M. de Talleyrand. Ayant la clef de tous les événemens politiques, il en profitait pour spéculer sur les fonds publics.

Un bref du pape ayant rendu l'ancien évêque d'Autun à la vie séculière, le premier usage qu'il fit de sa liberté fut d'épouser madame Grant, qui avait réussi à inspirer de l'intérêt à Joséphine. Il était naturel de penser que ce mariage fait, madame de Talleyrand jouirait des prérogatives attachées à son nouvel état; mais le premier consul, qui voulait imprimer un grand caractère de moralité à son gouvernement, se refusa long-temps à admettre à la cour la femme de son ministre. Les choses en vinrent au point que M. de Talleyrand offrit sa démission, qui ne fut pas acceptée: madame Grant reçut enfin la permission de paraître à la cour.

On sait avec quel plaisir M. de Talleyrand, qui aimait beaucoup à mystifier les autres, s'était empressé de faire circuler les naïvetés de madame Letourneux, femme d'un ministre de l'intérieur de ce nom. (*Voyez* LETOURNEUX.) Il ne s'attendait probablement pas alors que madame de Talleyrand ne le céderait en rien à madame Letourneux, et qu'il serait lui-même en butte aux railleries des autres. Un jour que M. de Talleyrand avait invité à dîner le célèbre Denon, il crut devoir dire à sa femme, qui ne connaissait pas ce savant, qu'il serait convenable qu'elle lui parlât de ses ouvrages : « Vous les trouverez au troisième « rayon de ma bibliothèque, allez les parcourir afin d'en « avoir une idée. » Madame de Talleyrand courut aussitôt chercher le livre que lui indiquait son mari; mais au lieu des voyages de M. Denon, elle prit les aventures de Robinson Crusoé, qu'elle lut promptement. Au dessert, voulant complaire à son mari, madame de Talleyrand adressa plusieurs questions à M. Denon sur son naufrage, son île, etc., et finit par lui demander des nouvelles de son fidèle Vendredi : elle ne doutait pas de parler à Robinson Crusoé. On peut juger de l'hilarité que madame de Talley-

rand provoqua parmi les convives, et de la mystification de son mari.

L'influence de M. de Talleyrand auprès du premier consul, journellement accrue depuis le traité d'Amiens, était devenue si puissante, qu'elle décida la disgrâce du ministre de la police Fouché, auquel il attribuait la scène qui avait eu lieu entre le premier consul et lui, relativement au traité secret conclu avec Paul Ier.

Nommé grand-chambellan de l'empire à l'époque où Napoléon monta sur le trône impérial, M. de Talleyrand, qui en 1806 avait ouvert avec Fox des négociations pour la paix, fut élevé le 5 juin de la même année à la dignité de prince souverain de Bénévent, en conservant néanmoins le portefeuille des relations extérieures. Son crédit se soutint encore quelque temps, mais il s'affaiblit progressivement jusqu'à ce qu'enfin le prince de Bénévent fût remplacé, le 9 août 1807, par M. de Champagny.

Promu en même temps à la dignité de vice-grand-électeur, qui lui ouvrit l'entrée de tous les conseils, M. de Talleyrand continua de prendre quelque part aux affaires publiques. Un an après, lorsque Napoléon envahit l'Espagne, le bruit courut que M. de Talleyrand avait manifesté une forte opposition à cet acte injuste. Ces bruits irritèrent Napoléon, qui ne ménagea pas M. de Talleyrand, et fit répandre partout que cet homme d'état avait constamment été l'un des plus ardens promoteurs de la mesure qui devait chasser les Bourbons du trône des Espagnes.

De cette époque commença, entre l'empereur et le prince de Bénévent, une guerre sourde dont les salons étaient le théâtre, et dont la raillerie, l'épigramme et les bons mots étaient l'artillerie. Le vainqueur de l'Europe, presque toujours battu par M. de Talleyrand, saisit toutes les occasions d'humilier le ministre disgracié. L'irritation

s'accrut, et l'on s'attendait d'un instant à l'autre à apprendre que le prince de Bénévent avait été arrêté. Ce fut surtout en 1812, à l'instant où Napoléon alla rejoindre son armée en Pologne, que ces bruits menaçans prirent une nouvelle consistance. Il paraît que dès lors M. de Talleyrand s'occupa du choix des moyens d'assurer son salut et sa vengeance.

Dans le mois de janvier 1814, lorsque Napoléon quitta Paris pour aller défendre le territoire français, il fut encore question d'arrêter M. de Talleyrand, que l'on assurait être en état de trahison; mais l'empereur, voulant montrer une confiance qu'il n'avait pas, nomma le prince de Bénévent membre du conseil de régence.

Le 1er avril 1814, cet ex-ministre de la république et de l'empire fut porté au gouvernement provisoire, qui le choisit pour son président. Séduit par les fallacieuses promesses de l'émigration, qui plaçait alors en lui toutes ses espérances, il crut que la reconnaissance de ce parti lui abandonnerait le soin de régler tous les mouvemens du gouvernement qu'il rétablissait; mais dès qu'on eut obtenu de lui ce qu'on en attendait, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'était donné des maîtres dans ceux qui la veille étaient à ses pieds. Le mal était fait, il était irrémédiable. Le prince de Bénévent, dont on n'employait les services qu'avec une extrême défiance, reconnut bientôt que les bases du nouvel ordre de choses avaient été arrêtées et discutées sans lui. Il fallait choisir cependant entre la disgrâce et le pouvoir; et s'il y avait plus de gloire à embrasser la première de ces alternatives, il y avait plus de sûreté pour lui dans la seconde. Il n'hésita point, et après avoir exercé en quelque sorte l'intérim de la royauté jusqu'à l'arrivée du comte d'Artois, il fut nommé, le 12 mai 1814, ministre des affaires étrangères, et pair de France le 4 juin suivant.

Envoyé au congrès de Vienne à la fin de 1814 en qualité de plénipotentiaire français, il était dans cette résidence lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe à Paris : il fut l'un des ministres qui provoquèrent avec le plus d'ardeur les déclarations du congrès des 13 et 25 mars 1815 contre Napoléon. Il alla ensuite rejoindre Louis XVIII à Gand, rentra à Paris avec ce prince, et reprit le 8 juillet la direction des affaires étrangères avec le titre de président du ministère. Lorsqu'il fallut stipuler le traité qui devait consommer l'humiliation de la France, M. de Talleyrand refusa d'en signer les honteuses dispositions, et donna sa démission après trois mois de ministère : cette circonstance lui fit honneur, et ce n'est pas la seule, car il contribua beaucoup à l'ordonnance du 24 juillet 1815, qui réduisait à trente-huit le nombre des proscrits que l'on avait porté d'abord jusqu'à deux mille.

M. de Talleyrand se trouva dès lors en butte à la haine du parti de l'émigration ; d'un autre côté les libéraux ne pouvaient s'empêcher de le considérer comme l'une des principales causes de leurs malheurs, et ne cessaient de l'appeler traître.

Nommé grand-chambellan à la même époque, le prince de Talleyrand parut être tombé dans une entière disgrâce, et tous les ressentimens que son élévation avait comprimés éclatèrent avec une nouvelle force. Ce fut alors que l'on rappela ses correspondances à l'époque de l'arrestation du duc d'Enghien : on parla beaucoup de la lettre de cet infortuné pour Napoléon, lettre dont l'effet eût été de sauver les jours de ce prince, et que M. de Talleyrand avait cru ne devoir remettre à l'empereur qu'après l'exécution. Une chose digne de remarque, c'est que le jour où le duc de Bourbon vint à Paris, M. de Talleyrand partit pour Valençay, où il fit un séjour de six mois.

De retour à Paris en novembre 1818, il parut ne pren-

dre aucune part aux affaires : tout annonçait une disgrâce complète. Cependant il ne se faisait aucun changement dans le ministère sans que M. de Talleyrand fût désigné ; mais on s'est toujours arrangé de manière à l'él igner du gouvernement. M. de Talleyrand s'est donc vu réduit à ne plus figurer que dans la chambre des pairs, où il s'est rangé du côté des defenseurs des libertés publiques, en faveur desquelles il a prononcé successivement plusieurs discours remarquables par la sagesse des principes qu'il y a émis, et par la force du raisonnement et du style.

On ne parlait plus guère de M. de Talleyrand, dont la carrière politique semble être terminée, lorsqu'un événement scandaleux l'a remis en scène. Il s'était rendu à Saint Denis, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Louis XVI, quand le marquis de Maubreuil, fameux par la mission dont il assure avoir été chargé en 1814, ne craignit pas de porter, au milieu du cortége, des coups violens à ce vieillard plus que septuagénaire, qui en fut terrassé. Maubreuil fut arrêté, et un procès, qui promettait de piquer la curiosité publique, vint en effet rappeler à la France des actes peu honorables pour plusieurs personnages. Maubreuil accusa M. de Talleyrand d'être l'auteur de ses maux, pour l'avoir, en 1814, et de concert avec les autres membres du gouvernement provisoire, chargé de la mission d'assassiner Napoléon. Cette accusation grave, dont Maubreuil n'a pas donné des preuves péremptoires, n'en pèse pas moins sur la tête de ceux qui signèrent les pouvoirs donnés à Maubreuil. On sait qu'une enquête sur cette affaire fut faite dans les cent jours par M. Courtin, alors procureur général, et qu'il conclut, dans le doute, qu'il n'y avait lieu à suivre contre MM. de Talleyrand, Anglès, etc., jusqu'à nouvelles charges contre eux. Il est fâcheux que depuis lors, et malgré les occasions qui lui ont été offertes par Maubreuil, M. de Talleyrand n'ait

point cherché à éclairer l'opinion publique sur le véritable but de la mission de Maubreuil. M. de Talleyrand s'est borné à s'absenter pendant les débats.

Nous terminerons cet article en mettant sous les yeux de nos lecteurs les divers portraits de M. de Talleyrand, que nous avons trouvés dans des ouvrages français et etrangers.

Nous commencerons par celui qu'on lit dans une biographie étrangère :

« A l'esprit le plus brillant et le plus varié, au goût le « plus exercé et le plus délicat, aux manières les plus « séduisantes, M. de Talleyrand joint une grande insou- « ciance de caractère. Incapable de solidité dans ses ami- « tiés, il les a plutôt négligées que trahies ; paresseux par « tempérament et par goût il a peu écrit ; mais personne ne « possède mieux l'art de choisir, d'arranger, de distribuer « ses matériaux, de diriger, de juger, de réformer le tra- « vail de ceux qu'il charge de les mettre en œuvre, et « l'illusion a été si complète sous ce rapport, qu'on a tou- « jours cru reconnaître sa manière dans la plupart des écrits « qui, depuis trente ans, ont paru sous son nom. Blasé « sur toutes les jouissances de la vie, il ne reste plus au- « jourd'hui à M. de Talleyrand qu'un seul besoin réel, « celui d'être constamment amusé et distrait, car, s'il faut « en croire une opinion universellement établie, il est « permis de douter que rien puisse l'intéresser encore. « Ainsi donc, s'il est vrai que non content des trois épreu- « ves qu'il en a faites, cet homme d'état, accoutumé « depuis long-temps au mouvement et au jeu des affaires « politiques, recherche pour la quatrième fois des fonc- « tions ministérielles, il est probable qu'il ne les recherche « que comme une retraite contre l'ennui, dernière et in- « curable maladie de tous les hommes puissans qui ont « cessé de l'être ! »

Voici maintenant comment s'est exprimé Napoléon sur le compte de M. de Talleyrand :

« Talleyrand était toujours en état de trahison ; mais « c'était de complicité avec sa fortune. Sa circonspection « était extrême, se conduisant avec ses amis comme s'ils « devaient être ses ennemis ; avec ses ennemis comme s'ils « pouvaient devenir ses amis. C'est lui qui a poussé à la « guerre d'Espagne, bien que dans le public il ait eu l'art « de s'y montrer contraire. C'est encore lui qui a été l'ins- « trument principal et la cause active de la mort du duc « d'Enghien.

« Lors du concordat, j'avais voulu faire M. de Talley- « rand cardinal, et le mettre à la tête des affaires ecclésias- « tiques ; c'était son lot, il rentrait dans le giron, réhabili- « tait sa mémoire, et fermait la bouche aux déclamations; « mais il ne le voulut jamais : son aversion pour l'état « ecclésiastique était invincible.

« J'avais été sur le point de lui donner l'ambassade de « Varsovie, confiée depuis à l'abbé de Pradt ; mais des « affaires d'agiotage, des saletés, sur lesquelles Talley- « rand était incorrigible, me forcèrent à y renoncer.

« Ce fut par le même motif, et sur la réclamation de « plusieurs souverains d'Allemagne, que je me suis vu « contraint de lui retirer le portefeuille des relations exté- « rieures.

« Fouché était le Talleyrand des clubs, et Talleyrand « le Fouché des salons. »

Une actrice célèbre, mademoiselle Raucourt, l'a peint d'une manière fort vraie : « Si vous le questionnez, disait- « elle, c'est une boîte de fer-blanc dont vous ne tirerez pas un « mot ; si vous ne lui demandez rien, bientôt vous ne saurez « comment l'arrêter, ce sera une véritable commère. »

Le visage de M. de Talleyrand est tellement impassible qu'on ne saurait jamais y rien lire : aussi Lannes et Murat

disaient-ils plaisamment de lui, que, si en vous parlant son derrière venait à recevoir un coup de pied, sa figure ne vous en dirait rien.

Comme on parle beaucoup des portraits de M. de Talleyrand et de Fouché, tracés par Walter Scott, nous avons cru devoir les reproduire ici, quoique nous n'y ayons trouvé rien qui n'ait déjà été dit sur ces deux personnages.

« Deux des ministres du premier consul, Talleyrand et « Fouché, étaient particulièrement remarquables par leur « habileté et leur expérience. Le premier, homme d'une « grande naissance, et autrefois évêque d'Autun, malgré « le haut rang qu'il tenait dans l'état et dans l'église, avait « été fortement engagé dans la révolution. Inscrit sur la « liste des émigrés, il en fut rayé à l'époque de l'établis- « sement directorial, sous lequel il fut nommé ministre « des affaires étrangères. Il donna sa démission quelques « mois avant le 18 brumaire, et Bonaparte le trouvant « brouillé avec les directeurs, passa volontiers sur quelques « griefs qu'il avait contre lui, et ne manqua pas d'attacher « à son service un politique souple et adroit, et un minis- « tre plein d'expérience. Aimant, dit-on, beaucoup les « plaisirs, nullement attaché à ses intérêts personnels, « point trop gêné par ses principes, mais peut-être sans « égal du côté de l'esprit, Talleyrand reprit sa place aux « affaires étrangères après un court intervalle, nécessaire « pour laisser oublier au public la part qu'il avait eue au « scandaleux traité négocié avec les commissaires améri- « cains; et pendant long temps il fut l'un des plus intimes « conseillers de Bonaparte.

« Si le caractère de Talleyrand ne portait guère le ca- « chet des vertus publiques et d'une inflexible moralité, « celui de Fouché offrait de bien plus sombres couleurs « encore. Il avait trempé dans quelques-uns des actes les

« plus horribles du règne de la terreur. On trouve son nom « parmi ceux des agens des crimes les plus atroces de cette « malheureuse époque. On assure que pendant le règne du « directoire il avait profité du péculat, alors universel, et « amassé aussi beaucoup d'argent par l'agiotage dans les « fonds publics. Pour compenser le mauvais effet que de- « vait produire le choix d'un ministre entaché de perfidie, « de vénalité et de froide insensibilité, Fouché apportait « au service de Bonaparte un dévouement absolu, et qui « ne devait changer qu'au moment où sa fortune change- « rait. Il apportait aussi la plus parfaite expérience de tou- « tes les armes révolutionnaires, et la connaissance per- « sonnelle des agens propres à les manier. Il avait conduit « la police sous l'administration de Barras, ce qui lui avait « fourni l'occasion de savoir mieux qu'aucun homme de » France la situation des divers partis, le but qu'ils se « proposaient, les moyens par lesquels ils espéraient y « parvenir, le caractère des chefs, et comment on pouvait « les gagner ou les intimider. Formidable par sa grande « habitude des ressorts révolutionnaires, et par l'adresse « avec laquelle il savait les mettre en mouvement ou les « retenir, Fouché, dans la dernière période de sa vie, « montra une sorte de sagesse qui suppléa à son manque de « moralité et de bonté naturelle.

« Aimant la richesse et le pouvoir, ce n'était pas un « homme à passions ardentes ou d'un esprit vindicatif; et « quoiqu'il n'y eût dans sa nature aucune disposition qui « l'empêchât de prendre part aux grands crimes que la po- « litique de l'état peut souvent exiger sous un gouverne- » ment arbitraire, il avait cependant une prudente aver- « sion du mal inutile ; il caractérisait lui-même son prin- « cipe d'action, en disant qu'il faisait le moins de mal « qu'il pouvait. Dans son mystérieux et terrible emploi de « chef de la police, il eut souvent l'occasion et les moyens

« d'accorder des faveurs ou de traiter avec douceur des « individus dont il se concilia la confiance, tandis qu'on « attribuait à la nécessité les mesures rigoureuses dont il « était l'instrument. En suivant ces principes de modéra- « tion, il parvint à la fin à se faire une réputation opposée « à celle du membre du comité révolutionnaire ; il avait « l'air d'être plutôt un serviteur timide, et d'ailleurs bien- « veillant, qui, exécutant les ordres de son maître, dési- « rait atténuer autant que possible leur effet sur les indi- « vidus. D'après cela, il n'est pas étonnant que, quoique « Sieyes fût opposé à Fouché à cause de son manque de « principes, et Talleyrand par jalousie et par un sentiment « d'inimitié personnelle, Napoléon ait conservé au minis- « tère de la police celui qui, le premier, l'avait si bien « organisé. »

TRUGUET (Laurent-Jean-François), fils d'un capitaine du port de Toulon, fut d'abord garde-marine, devint lieutenant de vaisseau en 1779, puis major en 1786. Il fit avant la révolution les campagnes de l'Inde sous les ordres de M. de Suffren. En 1789 il commanda le bâtiment qui porta M. de Choiseul-Gouffier à Constantinople, et fut chargé par cet ambassadeur de renouveler les traités avec les beys d'Egypte.

Nommé en 1792 contre-amiral et commandant en chef de l'escadre de Toulon, il sortit de ce port avec l'ordre de protéger l'expédition du général Anselme sur Nice. En octobre il se présenta devant Oneille, et envoya des officiers parlementaires qui furent massacrés par les paysans. Il demanda alors, mais inutilement, que les auteurs de cet attentat lui fussent livrés, menaçant, en cas de refus, de dévaster la campagne. Ce fut par suite de cet événement que la ville d'Oneille fut saccagée quelque temps après.

En décembre, le contre-amiral Truguet commanda une division de l'escadre que l'amiral Latouche-Tréville conduisit devant Naples. Au commencement de 1793, il mit en mer avec une escadre de vingt-six bâtimens, s'empara de l'île Saint-Pierre, bombarda Cagliari, et y tenta une descente; mais il fut repoussé, perdit deux bâtimens par la tempête, et le reste de son escadre fut très-maltraité.

Nommé le 14 brumaire an IV (5 novembre 1795) ministre de la marine, il mérita les éloges des amis de la république par la sagesse de son administration, et par l'activité qu'il imprima à toutes les parties du service dont il était chargé.

Toutefois Truguet fut violemment accusé par Vaublanc, dans la séance du conseil des cinq cents du 10 prairial an VII, relativement au message du directoire sur les colons réfugiés aux Etats-Unis, qui refusaient de rentrer dans leur patrie : il le fut de nouveau, peu de jours après, par le même député, d'avoir trompé le conseil sur la situation de Saint-Domingue. De nouvelles dénonciations ayant été portées contre lui par Gilbert de Meslières et Boissy-d'Anglas, le directoire exécutif, pour mettre fin à ces tracasseries, qui avaient pour but visible de désorganiser le gouvernement directorial par les mêmes moyens dont on s'était servi six ans auparavant pour désorganiser celui de Louis XVI, retira le ministère de la marine à Truguet, et le nomma ambassadeur de la république à Madrid, où il reçut l'accueil le plus flatteur de Charles IV et de la reine.

Plein d'esprit, de grâces et d'amabilité, ce marin français n'eut pas de peine à former des liaisons de galanterie par lesquelles il obtint la plus grande influence dans le cabinet espagnol, et qui le rendirent tellement redoutable aux ministres, par l'ascendant qu'elles lui acquirent sur l'esprit de la reine, qu'ils travaillèrent à son rappel et l'obtinrent. Justement irrité de la lâche condescendance

d'un gouvernement qui le sacrifiait à l'instant où il en était le mieux servi, Truguet répondit avec humeur au directoire, et différa d'obéir; mais par une nouvelle et révoltante injustice, il fut alors porté sur la liste des émigrés. Rayé de cette liste après la révolution du 30 prairial, il reparut dans la capitale, et entra au conseil d'état, section de la marine, après le 18 brumaire.

En septembre 1803 il fut appelé au commandement de l'escadre de Brest, et resta dans ce port jusqu'en 1804. On attribua avec raison la disgrâce dans laquelle il était tombé depuis cette époque, à l'opposition qu'il manifesta ouvertement lorsqu'il fut question d'élever Bonaparte à l'empire. Resté long-temps sans titre et sans activité, le vice-amiral Truguet fut nommé en 1811, par le zèle et les soins de Fouché, avec lequel il avait conservé une liaison intime, préfet maritime en Hollande et grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Après la restauration de 1814 il fut créé membre de la commission chargée de l'examen des réclamations faites par des officiers contre des actes ou décisions de l'ancien gouvernement. Le 2 septembre il fut nommé grand-cordon de la Légion-d'Honneur: le 24 du même mois le roi lui conféra le titre de comte.

Il fut chargé, après les cent jours, de l'administration du troisième arrondissement maritime à Brest, et nommé commandeur de Saint-Louis le 5 mai 1816. Une ordonnance du 22 août 1817 l'a maintenu sur le tableau des officiers-généraux de la marine en activité, et une autre ordonnance de 1818 l'a nommé grand'croix de l'ordre de Saint-Louis; enfin, le 5 mars 1819, il a été appelé à la chambre des pairs, où il vote avec la minorité constitutionnelle de cette chambre. M. Truguet a publié, en 1789, un *Traité de la manœuvre pratique.*

Napoléon, dans son exil, passant en revue les sujets

qui se présentaient pour le ministère de la marine, a dit en parlant du vice-amiral Truguet, « qu'il le croyait fort « peu capable, bon administrateur, mais ayant été trop « sale dans la révolution. Ce qui avait achevé de le perdre « dans son esprit, c'est que, même fort tard, M. Truguet « jacobinisait encore dans ses lettres secrètes. »

V.

VAUBLANC-VIENNOT (Vincent-Marie de), né en 1756, entra au service en sortant de l'école militaire. Lorsque la révolution éclata, il se prononça en faveur des principes qui en étaient l'objet, et en 1791 il fut élu député du département de Seine-et-Marne à l'assemblée législative, où il siégea avec le parti constitutionnel. Dès les premières séances il provoqua le plus scrupuleux examen des comptes des ministres, et déclara qu'il fallait les juger avec sévérité, mais avec calme. Le 17 octobre 1791 il proposa de faire une proclamation pour requérir *Monsieur* (depuis Louis XVIII) de rentrer en France dans le délai de deux mois, sous peine d'être déchu de son droit à la régence; le lendemain un décret conforme aux conclusions de M. de Vaublanc fut rendu par l'assemblée. Dans les premiers jours de novembre il s'éleva avec indignation contre les princes français, qui « nourris chère-« ment par la nation, tramaient sa ruine, en entraînant « dans leurs complots une foule d'individus cent fois moins « coupables qu'eux. » Il termina cette véhémente apostrophe par la demande d'une loi exclusivement dirigée contre les frères de Louis XVI.

Elu président le 14 décembre 1791, il proposa peu de jours après un message au roi pour le prier de requérir formellement la cessation des enrôlemens qui se faisaient contre la France sur le territoire de l'empire. Chargé de porter à la sanction de Louis XVI le décret rendu sur sa proposition contre les princes, et qui avait été étendu à tous les émigrés, Vaublanc le fut encore, le 1er décembre, de porter la parole au roi sur les nouvelles dispositions prises par l'assemblée relativement aux réquisitions à faire aux princes de l'empire.

Depuis lors il se rapprocha sensiblement de la cour, et, vers l'époque qui précéda le 10 août, il parut tellement être devenu l'homme du ministère, que le bruit courut alors que la liste civile n'était pas étrangère à son zèle constitutionnel. La preuve de ces bruits n'existe point, et il est même possible que M. de Vaublanc n'ait jamais cru à la mauvaise foi de là cour. Quoi qu'il en soit, il développa dans les derniers mois de l'assemblée législative, et notamment dans les séances des 27 juillet et 8 août, en défendant le général Lafayette, un courage digne d'éloges contre les factieux qui voulaient renverser le trône. Il soutint ce trône, mais il le soutint dans la fausse voie qu'il avait embrassée, et dont s'efforçait de le détourner le parti de la Gironde.

Après le 10 août, M. de Vaublanc ne reparut plus à l'assemblée, et l'on juge bien qu'avec l'esprit qui régnait alors il ne fut point élu à la convention. Echappé aux proscriptions de la terreur, il ne se montra sur la scène politique qu'aux approches de la rebellion sectionnaire du 13 vendémiaire : il présida alors la section Poissonnière. Condamné à mort par contumace le 25 du même mois, comme ayant fait partie des comités directeurs de l'insurrection, il se cacha quelque temps, et ne fut l'objet d'aucune recherche de la part du gouvernement conventionnel, qui semblait ne pas vouloir marquer sa fin par des actes de rigueur.

Nommé député de Seine-et-Oise au conseil des cinq cents, lors de l'installation du gouvernement directorial, il ne put obtenir son admission : sept mois après il présenta une nouvelle demande au conseil, et d'après le rapport d'une commission nommée à cet effet, une résolution des cinq cents, approuvée par les anciens, annula le jugement rendu contre lui par une commission militaire. Le

16 fructidor il prit place dans le conseil, et prêta le serment de *haine à la royauté.*

N'ayant pu obtenir aucun crédit sous le directoire, le citoyen Vaublanc s'en déclara l'ennemi, et ce ne fut pas sans quelque étonnement que, dans la séance du 23 thermidor an v, on entendit cet homme d'état, qui depuis a outré toutes les doctrines de l'unité monarchique, s'élever de toutes ses forces contre ceux qui cherchaient à restreindre l'autorité des conseils pour augmenter celle du directoire exécutif. Nommé membre de la commission des inspecteurs peu de jours avant la journée du 18 fructidor, Vaublanc fut compris dans la liste de déportation de cette époque.

Parvenu à se soustraire à l'arrestation, il passa en Suisse, de là en Italie, et fut rappelé après le 18 brumaire. En décembre 1800, le sénat conservateur le proclama membre du corps législatif : il fut aussi nommé candidat au sénat par le collége électoral de Seine-et-Marne. Le 1er février 1805 l'empereur le nomma préfet du département de la Moselle, le créa comte quelques années après, et le décora de l'aigle de commandeur de la Légion-d'Honneur.

M. de Vaublanc conserva, sous la première restauration, la place qu'il tenait de l'empereur, et ne la quitta, lors du retour de l'île d'Elbe, qu'au moment où il fut instruit par le général Durette que l'ordre de son arrestation venait de lui être adressé. Ce préfet, qui avait un cheval sellé tout prêt, partit sur-le-champ sans prévenir sa famille : le lendemain il était à Luxembourg, où les Autrichiens le reçurent comme un de leurs amis : de là il se rendit à Gand auprès de Louis XVIII. Rentré à la suite de ce prince, il fut nommé conseiller d'état, préfet des Bouches-du-Rhône. A la fin de septembre 1815, lorsque le ministre Talleyrand se retira pour ne pas signer le fatal traité de cette

époque, M. de Vaublanc fut appelé au ministère de l'intérieur.

Dans la courte durée de son administration, M. de Vaublanc, devenu ministre du prince contre lequel il avait, en 1791, provoqué les mesures les plus rigoureuses, et à qui il avait imputé tous les malheurs de la France et ceux de l'émigration elle-même, a paru avoir oublié des antécédens aussi remarquables, et s'est efforcé de racheter, par l'exagération de ses opinions royalistes, ses anciennes offenses envers les Bourbons.

Cette conduite, également réprouvée par l'honneur et par la véritable politique, n'a pas répondu aux espérances de M. de Vaublanc; car le portefeuille lui a été retiré le 7 mai 1816. Il est vrai que le même jour il a été nommé ministre d'état et membre du conseil. Durant son ministère, le comte de Vaublanc n'a donné qu'une très-faible idée de ses talens administratifs; comme son ancien collègue l'abbé Montesquiou, auquel il succéda, il semblait avoir pris pour devise, *haine à la révolution*, ce qui était bien opposé à son serment de *haine à la royauté*. Cette haine pour tout ce qui appartient à la révolution fut le guide constant de ses actes et même de ses discours.

A la tribune des députés, où son élection l'a appelé, M. de Vaublanc n'a cessé d'accéder à tous les actes liberticides des ministres. Mais c'est surtout dans la session de 1826 qu'il s'est fait remarquer en appuyant de tous les sophismes le projet de loi vandale sur la police de la presse, ainsi que la fameuse proposition de M. de la Boëssière.

Quant à son caractère, le tableau que nous venons d'esquisser de sa conduite nous dispense de le juger.

M. de Vaublanc a publié : *Considérations critiques sur la nouvelle ère*, 1801. — *Rivalité de la France et de l'Angleterre, depuis la conquête de Guillaume, en* 1066, *jusqu'à la rupture du traité d'Amiens par l'Angleterre;* 1803.

VICTOR-PERRIN, long-temps connu sous le nom de *Victor*, et aujourd'hui sous celui de duc de Bellune, est né à Marche, département des Vosges, en 1766. Il entra au service de l'artillerie à l'âge de seize ans comme tambour, se fit bientôt connaître par sa bravoure, et enleva successivement tous ses grades à la pointe de sa baïonnette et de son épée.

A cette époque d'enthousiasme où les volontaires novices se battaient avec autant de valeur que les vieux grenadiers, Victor, brave et actif, ne trouva le moyen de se faire remarquer particulièrement qu'au siége de Toulon. Ce fut lui qui dirigea et conduisit l'attaque contre le fort de l'Aiguillette, dont la prise amena l'évacuation de la place par l'armée coalisée; il y fut blessé de deux coups de feu.

Passé, après la guérison de ses blessures, à l'armée des Pyrénées-Orientales avec le grade de général de brigade, qui venait de lui être conféré, il se trouva aux siéges de Saint-Elme et de Roses, et aux batailles qui eurent lieu jusqu'à l'époque du traité de Bâle.

Arrivé à l'armée d'Italie, il se distingua aux affaires de Loano, de Cossaria et Dego. En 1797 il prit une grande part à celles de la Favorite et de Saint-Georges, où il fit mettre bas les armes à 8,000 hommes de la division Provera.

Élevé au grade de général de division par le directoire, il battit les ennemis de la république sur le Serio, surprit la place d'Ancône, et fit prisonniers 5,000 hommes qui en formaient la garnison. Ce succès détermina le traité de Tolentino avec le pape.

Après la paix de Campo-Formio, le général Victor fut appelé au commandement du département de la Vendée.

En 1799 il retourna en Italie, où sa division rendit de grands services aux batailles de Sainte-Lucie, de Villa-

franca, d'Alexandrie et de Novi. Un an après il commanda l'avant-garde à la bataille de Marengo, et soutint tous les efforts de l'armée autrichienne pendant plusieurs heures, jusqu'à l'arrivée de divisions françaises qui rétablirent le combat. Un sabre d'honneur fut la récompense de sa conduite dans cette journée mémorable.

Passé immédiatement après au commandement de l'armée gallo-batave, il ne la quitta qu'après le traité d'Amiens, pour se rendre en Danemark en qualité d'ambassadeur de France. Il resta à ce poste jusqu'au moment où la guerre fut déclarée à la Prusse. Présent à la bataille d'Iéna, il y fut blessé. Il contribua ensuite au gain de celle de Pultusk, et à divers succès obtenus sur les armées russe et prussienne pendant la campagne de 1806.

Commandant le premier corps de la grande armée à la bataille de Friedland, il contribua au succès de cette journée, et fut élevé sur le champ de bataille à la dignité de maréchal de l'empire. Bientôt après, Napoléon le créa duc de Bellune, avec des dotations considérables.

Nommé gouverneur de la Prusse après le traité de Tilsitt, il l'administra sagement pendant près de quinze mois, au bout desquels il fut appelé au commandement d'un corps d'armée en Espagne. Il y fit d'abord la campagne de Madrid avec l'empereur, et se distingua aux batailles d'Espinosa, de Somma-Sierra et de Madrid.

En 1809 il gagna la bataille d'Uclès, et fit 15,000 prisonniers de l'armée commandée par le duc de l'Infantado. A la bataille de Medelin il mit en déroute l'armée sous les ordres de Cuesta; à celle de Talaveira son corps fit des prodiges de valeur, mais il ne fut pas soutenu. Quelque temps après il obligea les Espagnols, par une marche hardie à travers la Sierra-Moréna, d'abandonner leurs positions de Pegna-Perros, ce qui mit l'Andalousie au pouvoir des Français. Chargé d'investir Cadix, il fut atta-

qué sur ses derrières par une armée anglo-espagnole qu'il battit.

En 1812 le maréchal Victor quitta le blocus de Cadix pour faire la campagne de Russie à la tête du neuvième corps. Il rendit les plus grands services au passage de la Bérésina, et s'y couvrit de gloire.

En 1813 il commandait le deuxième corps, qui, à la bataille de Dresde, enleva la position de la gauche des alliés, et fixa la victoire en faisant prisonniers 15,000 Autrichiens. Il battit encore les ennemis à Wachau, et soutint sa réputation sur les champs de bataille de Leipsick et de Hanau.

Arrivé sur le Rhin, il fut envoyé à Strasbourg pour mettre en état de défense les places de l'Alsace. Après s'être acquitté de cette mission, il défendit les Vosges pied à pied ; mais obligé de céder à des forces supérieures, il se replia sur la Meuse et ensuite sur Saint-Dizier, d'où il chassa les Russes le 27 janvier 1814. Quelques jours après il emporta le village de Brienne, défendu par 15,000 Russes et Prussiens. Le 9 février il se porta vers la Seine pour seconder les opérations de Napoléon sur Champ-Aubert et La Ferté ; il fut arrêté à Nogent dont il défendit les ponts jusqu'au 16. Il combattit le 17 à Nangis et à Villeneuve. Mais l'empereur, irrité de ce que ce maréchal ne s'était pas rendu à Montereau aussi promptement qu'il le lui avait prescrit, lui adressa de vifs reproches, et lui ôta le commandement de son corps d'armée. Ce fut alors qu'eut lieu cette scène attendrissante digne d'être transmise à la postérité. Napoléon ordonnait au duc de Bellune de quitter l'armée ; ce maréchal s'y refusait : « Puisque je n'ai plus de commandement je prendrai un « fusil, j'irai me placer dans les rangs des grenadiers, qui « me reconnaîtront encore et qui m'accueilleront parmi « eux : Victor n'a pas oublié son premier, son noble mé-

« tier de soldat. » L'empereur désarmé lui tendit la main : « Eh bien, Victor, restez ; je ne puis vous rendre votre « corps d'armée, je l'ai donné à Gérard ; mais vous pren- « drez le commandement de deux divisions de ma garde. »

Le maréchal Victor se battit encore à Craon, où il fut blessé. Toutefois il paraît que sa réconciliation avec l'empereur ne fut pas sincère ; car cet enfant de la révolution mit un empressement inexprimable à se déclarer pour les Bourbons. Dès lors l'opinion de l'armée lui fut défavorable.

Il était gouverneur de la deuxième division militaire, à Mézières, lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe : il fit tous ses efforts pour empêcher la défection des troupes ; n'ayant pu y parvenir, il quitta Châlons au moment où il allait y être arrêté par ses propres soldats. Le maréchal Victor franchit la frontière de France !...

Rentré après la bataille de Waterloo, il fut aussitôt nommé président du collége électoral de Loir-et-Cher, pair de France, major-général de la garde royale, et président de la commission chargée d'examiner la conduite des officiers de l'armée pendant les cent jours ; enfin Louis XVIII le désigna pour représenter l'armée au mariage du duc de Berry.

La faveur du duc de Bellune auprès des Bourbons s'est toujours soutenue, et lorsqu'il fut question d'envoyer aux Invalides le ministre de la guerre Latour-Maubourg, le maréchal Victor fut choisi pour le remplacer dans le ministère créé par M. de Villèle : il entra en fonction le 14 décembre 1821.

C'est durant son ministère que fut résolu l'envahissement de l'Espagne, pour le rétablissement de l'autorité absolue de Ferdinand VII. Sous prétexte de former des cordons sanitaires, des troupes françaises furent campées sur la frontière pendant que l'on était en paix avec le

gouvernement constitutionnel, et enfin elles entrèrent en Catalogne, et passèrent la Bidassoa. Tout à coup un cri de terreur retentit jusqu'à Paris ; l'armée française, s'écriait-on, entre en campagne sans vivres, sans fourrages, sans magasins d'équipement. Ce bruit alarmant que l'on faisait circuler afin d'avoir un motif de passer d'urgence les fameux marchés avec le munitionnaire Ouvrard, obligèrent le ministre de la guerre, que l'on accusait de négligence, de partir immédiatement pour Bayonne ; mais à peine fut-il en route, que ceux de ses collègues qui n'étaient pas contens de lui, lui donnèrent un remplaçant provisoire dans le général Digeon. Le maréchal Victor s'aperçut aussitôt qu'on voulait profiter de son absence pour lui ôter le portefeuille de la guerre ; il revint sur ses pas, et chassa pour ainsi dire de l'hôtel du ministère son remplaçant, qui s'y était déjà installé. Néanmoins le maréchal Victor jugea que le poste n'était pas tenable dans les dispositions où était M. de Villèle, et il remit le portefeuille à M. de Damas le 19 octobre 1823. Depuis lors le duc de Bellune remplit paisiblement ses fonctions de pair de France et de major-général de la garde.

VILLÈLE (Joseph de) est né à Toulouse en 1773. Son père n'était ni noble, ni roturier, ni pauvre, ni riche. Il n'est pas avéré que M. de Villèle soit entré dans la marine militaire, et qu'il ait fait une campagne à Saint-Domingue, ainsi que l'ont avancé plusieurs biographes. Lorsqu'en 1791 il partit pour l'Inde avec M. de Saint-Félix, son parent, qui venait d'être nommé commandant d'une station, M. de Villèle n'avait aucun grade militaire.

Arrivé à l'île Bourbon au moment où les habitans venaient de former un club, M. de Saint-Félix, ennemi déclaré des institutions nouvelles, se fit souvent représen-

ter à ce club par son parent, et lorsque l'exaltation fut portée au point qu'il n'y avait plus pour le commandant de la station d'autre parti à prendre que celui d'employer ses forces contre l'élan populaire, ou de quitter l'île, M. de Villèle fut presque le seul qui ne se rembarqua pas : on assure qu'il avait donné des garanties au nouvel ordre de choses.

Resté à l'île Bourbon, M. de Villèle y obtint un emploi modeste dans les habitations de M. Panon, qu'on appelle aujourd'hui M. Desbassins : il devint bientôt le régisseur des biens de ce colon, et les administra avec beaucoup d'ordre et de zèle. M. Desbassins fut si content de M. de Villèle, qu'il lui donna sa fille en mariage. Dès lors il devint un homme important pour l'île, et fut nommé membre de l'assemblée coloniale.

Désireux de retourner en France après un long séjour aux Indes, M. de Villèle partit de l'île Bourbon avec un chargement de sucre et de café, et arriva tout juste au moment de la rupture du traité d'Amiens. Il tira un grand parti de sa pacotille, et s'en alla dans son pays, où le produit du sucre et du café fut employé à liquider et à améliorer la propriété que son père possédait.

Malgré tout son esprit, M. de Villèle ne put ariver, sous l'empire, qu'aux modestes fonctions de membre du conseil général du département de la Haute-Garonne ; il fut donc forcé de s'en tenir aux routes départementales, aux chemins vicinaux et aux dégrévemens. Aussi jusqu'en 1814 son nom ne figura-t-il que sur l'almanach de son département ; mais lors de l'entrée des Anglo-Espagnols dans le midi de la France, M. de Villèle fut un de ceux qui s'empressèrent de féliciter l'heureux Wellington sur ses succès.

Peu de temps après parut la déclaration royale de Saint-Ouen, déclaration qui précéda la charte, dont elle contenait les bases. M. de Villèle publia aussitôt un écrit intitulé : *Observations sur le projet de constitution*, *adressées à*

MM. les députés de la Haute-Garonne au corps législatif, par un habitant de ce département. Cet écrit, devenu aujourd'hui un monument historique, se trouve consigné dans un recueil qui paraissait en 1818 sous le titre de *Nouvel Homme Gris*. Les observations de M. de Villèle ne sont autre chose qu'une protestation contre les principes contenus dans la déclaration de l'auteur de la charte : « Une « chambre des députés des départemens, disait M. de Vil- « lèle dans ses observations, un corps qu'il faudra élire, « un corps délibérant, un corps qui, nommé directement « par la nation, aura la prétention de la représenter ; un « corps qui aura le droit de poursuivre et de juger les mi- « nistres du roi, sera nécessairement pour la France, à « peine sortie des crises de la révolution, *une institution* « *dangereuse et imprudente*.....

« S'il faut des garanties, s'il faut soumettre le vote des « impôts à quelques formalités, s'il est bon que l'on puisse « appeler à quelque autre qu'au roi des actes arbitraires « commis en son nom, *cherchons dans nos anciennes insti-* « *tutions* des moyens d'atteindre ce but.....

« Faire de l'irrévocabilité de la vente des biens natio- « naux un article fondamental de notre constitution, c'est « bien réellement consacrer une injustice, c'est maintenir « une mesure révolutionnaire, c'est conserver des germes « dangereux de division entre les Français, c'est intéres- « ser une partie essentielle et influente de la population au « renversement de cette constitution, c'est faire plus en- « core, c'est porter la profanation dans un lieu sacré.....

« Revenons à la constitution de nos pères. »

C'est ainsi que s'exprimait M. Joseph de Villèle, membre du conseil général du département de la Haute-Garonne, à l'époque de la première restauration.

Lors du débarquement de Napoléon, M. de Villèle fut un de ceux qui secondèrent le baron de Vitrolles dans les

mesures qu'il prenait à Toulouse en faveur de la royauté; mais il ne marquait pas encore assez pour être arrêté lorsque celui-ci le fut.

Après les cent jours, M. de Villèle fut nommé maire de Toulouse : il eut la douleur de voir le général Ramel assassiné sous ses yeux. Quelques jours après il fut élu à la chambre introuvable, où il alla siéger à l'extrême droite. Il y vota pour les exceptions à la loi d'amnistie, parla souvent sur le budget, sur les élections, sur les douanes, et se fit une réputation que ses amis se complurent à grandir. Après la session, il fut reçu à Toulouse avec tous les honneurs que les factions accordent à leurs chefs. Les poètes des bords de la Garonne célébrèrent leur député, et l'un d'eux, dans son enthousiasme, s'efforça de vouloir le comparer à un astre resplendissant, à un flambeau, à quelque chose de brillant; mais ne pouvant faire rimer Villèle, ni avec astre, ni avec flambeau, il fut obligé d'y substituer le mot chandelle, et l'on entendait chanter dans toutes les rues de Toulouse le refrain suivant :

Aquel moussu Villélo
Es uno candello.

Devenu la chandelle du parti anti-constitutionnel, M. de Villèle ne pouvait manquer d'être réélu à la session de 1816 à 1817. Il y défendit la demoiselle Robert, se prononça vivement contre la loi d'élections du 5 février, attaqua le ministère de la police générale, et vota contre la suspension de la liberté individuelle : il proposa en même temps de limiter le nombre des journaux, d'exiger d'eux un cautionnement, d'augmenter la sévérité des lois contre les abus de la presse, mais il vota contre la censure; durant la discussion du budget, il proposa entre

autres économies, que personne ne pût toucher un traitement au dessus de 40,000 fr. ; il demanda que l'instruction publique fût organisée par une loi.

L'année suivante, il se prononça pour le jury dans les délits de la presse, et signala avec énergie la dictature que les ministres s'étaient arrogée sur l'opinion publique en faisant obséder les tribunaux, les administrations et les corps militaires, par des agens de police qui ont intérêt à tout brouiller. Il déclara que la France et la légitimité étaient compromises par le maintien des lois d'exception ; parla en faveur de l'affranchissement des journaux ; demanda que le recrutement ne s'étendît pas sur les frères ignorantins, exprima le vœu d'une réorganisation départementale et municipale ; parla beaucoup sur le budget, et défendit Labouillerie contre Dupont de l'Eure.

M. de Villèle, qui durant cette session s'était montré l'un des plus terribles adversaires du ministère, et qui avait souvent défendu cette même charte contre laquelle il avait protesté naguère, fut destitué en 1818 de sa place de maire de Toulouse ; mais cette petite disgrâce ne l'empêcha pas de continuer à suivre son plan. M. de Villèle visait au ministère ; en votant pour les ministres on obtient des places, il est vrai, mais ce sont des places secondaires : en les harcelant on peut les mettre aux abois, et les forcer à partager ce qu'ils voudraient garder pour eux. M. de Villèle continua de les harceler durant la session de 1818 à 1819; il s'inscrivit en faveur de la résolution des pairs tendante à modifier la loi des élections du 5 février 1817, et proposa un grand nombre de réductions sur le budget. Dans la session suivante, session à jamais mémorable, où la loi des élections du 5 février, ainsi que le reste des libertés publiques, furent sacrifiées par un ministère pusillanime, M. de Villèle présida quelquefois la chambre, et se fit remarquer par l'impartialité qu'il mit dans ses fonc-

tions. Alors le ministère marchait à peu près comme le voulaient M. de Villèle et ses amis ; aussi vit-on le chef du côté droit, qui dans les précédentes sessions avait combattu les lois d'exception, se dévouer à la défense du projet de loi suspensif de la liberté individuelle, et de celui qui enchaînait la presse, comme utiles, nécessaires, indispensables : on l'entendit même demander pour les ministres le pouvoir arbitraire tout entier. Lors de la discussion du nouveau projet de loi sur les élections, M. de Villèle crut devoir affirmer que l'état était mort si la loi du 5 février n'était pas changée, parce que les députés produits par cette loi étaient trop populaires; il déclara que le nouveau projet ne violait pas du tout l'égalité consacrée par la charte; il combattit les amendemens de Camille Jordan et de Derrousseaux, qui respectaient la charte, et vota en tout pour le projet ministériel. Cette loi ayant été adoptée, M. de Villèle fut alors nommé ministre secrétaire d'état et membre du conseil des ministres.

Jusque-là le député de la Haute-Garonne n'avait été que le chef de file de ses collègues du côté droit qu'il était parvenu à discipliner, et dont il modérait souvent la fougue et dirigeait les mouvemens avec assez d'habileté; il s'était même fait une réputation de modestie, de désintéressement, d'intégrité et de justice que personne n'osait plus lui contester.

Le 21 décembre 1821 vit combler les vœux de M. de Villèle et de ses amis; il fut nommé ministre des finances. Le 17 août de l'année suivante, le roi lui conféra le titre de comte, et le 4 septembre il le nomma président du conseil des ministres. Il est inutile d'ajouter que depuis, les rubans et les croix lui ont été prodigués. M. de Villèle est cordon-bleu.

Dès l'instant où M. de Villèle fut ministre des finances et président du conseil des ministres, ce ne fut plus le

modeste, le désintéressé député de Toulouse ; et déjà, dès le commencement de 1821, l'on put dire de lui : *Quantùm mutatus ab illo !* Il devint de plus en plus fier, hautain, absolu, partial, intéressé ; il effaça bientôt, par le luxe qu'il afficha, tous les ministres de l'empire, et ne négligea pas sa fortune, qu'il a, dit-on, trouvé le moyen de rendre colossale par des opérations de bourse.

M. de Villèle s'est principalement occupé des moyens de se maintenir long-temps au ministère, et tous ses actes semblent n'avoir eu d'autre but.

En 1822 il soutint les deux lois sur la répression des délits de la presse et sur la police des journaux : cette dernière accordait au roi la faculté de rétablir la censure par une simple ordonnance. Pendant la discussion, il déclara qu'il ne voulait pas la censure, mais qu'il demandait toutes les dispositions répressives qui doivent parer aux dangers de cette liberté de la presse dont il voulait faire jouir la France. Toutefois il ne fut pas plutôt muni de l'arme terrible qu'on venait de lui donner, qu'il pensa à en user dès qu'il le jugerait opportun.

Dans le mois de décembre, il lança, en sa qualité de président du conseil des ministres, un manifeste contre le gouvernement constitutionnel de l'Espagne ; en même temps, il faisait répéter par tous ses amis qu'il s'était opposé de tout son pouvoir à l'invasion de la péninsule. L'Espagne n'en fut pas moins envahie.

Devenu, en 1823, chef du triumvirat ministériel, de qui tout émane, M. de Villèle n'a plus connu d'autre loi que ses volontés.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1824, M. de Villèle, qui voulait s'assurer un long repos, présenta aux chambres un projet de loi pour établir le renouvellement intégral des députés, et prolonger la durée de leur mandat à sept ans. La faible minorité du côté gauche eut beau

prouver que cette loi était contraire à la charte, le projet n'en fut pas moins adopté. Ainsi le ministère n'eut plus besoin de s'occuper annuellement des élections, opération qui lui avait donné tant de mal.

Armé de la loi de censure et de la septennalité, le ministre des finances, voulant sans doute laisser à la postérité quelque grand souvenir de son administration, rédigea et présenta aux chambres un projet de loi par lequel il se faisait autoriser à substituer des rentes à trois pour cent, à celles déjà créées par l'état à cinq pour cent, soit qu'il opérât par échange des cinq contre des trois pour cent, soit qu'il remboursât les cinq au moyen de la négociation des trois pour cent. Ce projet, dont il est impossible de dire les conséquences, fit jeter les hauts cris aux rentiers et aux capitalistes; on trembla de voir que M. de Villèle ne craignait pas d'ébranler, de détruire le système que l'expérience de vingt années avait fait juger bon, pour le remplacer par un autre système que tout concourait à faire regarder comme devant être désastreux. Néanmoins le projet de loi fut adopté par la chambre des députés; mais au moment où M. de Villèle s'y attendait le moins, la chambre des pairs le rejeta. Dans son désappointement il s'en prit à M. de Châteaubriand, alors ministre des affaires étrangères, qu'il soupçonna d'avoir été contraire à la réduction des cinq pour cent, et lui fit ôter fort brusquement le portefeuille, dont il se fit charger lui-même par interim.

Mais ce ne fut pas là le seul désagrément que M. de Villèle eut à supporter dans la session de 1824. Une partie des députés du côté droit, ayant à leur tête M. de la Bourdonnaie, l'avait abandonné, et M. de la Bourdonnaie lui-même l'attaqua vivement dans la séance du 29 juin 1824, relativement à l'affaire scandaleuse de la comptabilité des intendans militaires en Espagne, et des marchés Ouvrard.

Journellement harcelé par les journaux indépendans du côté gauche et du côté droit, en butte à une guerre qui pouvait lui coûter son portefeuille, M.de Villèle ne trouva d'autre moyen d'avoir raison que celui de rétablir la censure, et de faire taire tout le monde. Ainsi, celui qui, dans plusieurs sessions, s'était prononcé en faveur de la liberté de la presse, et qui, en 1822, déclarait qu'il ne voulait pas de censure, l'établit en 1824, sans se donner la peine de justifier une mesure aussi violente. Heureusement Charles X pensa autrement que M. de Villèle, et abolit la censure dès le lendemain de son avènement au trône.

Mais M. de Villèle ne se tint pas pour battu ; il représenta aux chambres son projet de loi pour la réduction des cinq pour cent, et au moyen de la concession d'un *milliard* qu'il fit au côté droit pour indemnité aux émigrés, son projet fut adopté par les deux chambres. Malheureusement pour l'opération du ministre des finances, la conversion du cinq en trois pour cent a été loin de remplir son attente. Malgré tous ses efforts et ceux de l'illégal syndicat des receveurs généraux, et malgré la reconnaissance de l'indépendance d'Haïti, dont il attendait les plus heureux effets sur les fonds publics, les trois pour cent, que le ministre croyait faire monter et soutenir au-delà de 85 francs, tombèrent à 68 fr. Une foule immense de petits rentiers qui avaient été séduits par les discours de M. de Villèle se trouvèrent ruinés, et jetèrent les hauts cris contre son opération.

Tout ce qu'un ministre pouvait faire pour être renvoyé fut précisément ce qui affermit M. de Villèle. Il s'était opposé à l'invasion de l'Espagne ; l'Espagne fut envahie, et le roi Ferdinand rétabli dans la plénitude de ses droits, sans que ce résultat portât aucune atteinte au crédit du président du conseil des ministres. Son opération de la réduction des rentes fut rejetée d'abord, et lorsque, l'année

suivante, M. de Villèle trouva moyen de la faire adopter, elle fut aussitôt reconnue désastreuse ; mais ce double échec fut loin de renverser ce ministre. Grâce à M. de Villèle, le gouvernement fut transformé en une coterie, et la France en une bourse d'agiotage. Jamais ministère ne fit tant crier contre lui ; mais il est juste de dire qu'il n'en exista jamais aucun qui ait été attaqué avec moins de ménagemens : l'indignation publique fournissait tous les matins au *Courrier français*, au *Constitutionnel* et au *Journal du Commerce*, des articles qui devaient à la fin consommer la ruine de ce ministère ; les momens étaient précieux, MM. de Villèle, Peyronnet et Corbière jugèrent qu'il fallait consommer la ruine des journaux, et élaborèrent le projet de lois sur la taxe des feuilles périodiques, et celui de la police de la presse, qu'ils se hâtèrent de présenter aux chambres. On sait l'impression que leur seule lecture produisit dans toute la France.

Jusqu'à ce moment, toutes les fois que le ministère avait proposé quelque mesure impopulaire ou révoltante, M. de Villèle avait eu le soin de faire circuler dans le public qu'il était étranger à cette mesure, et que même il s'y était opposé. Ce moyen lui avait conservé quelques partisans, assez simples pour croire que M. de Villèle avait des vues généreuses ; mais ce ministre a été forcé de laisser voir le fond de sa pensée dans la discussion du projet sur la taxe des journaux et sur la police de la presse. Il soutint, avec tous les moyens que l'astuce et la mauvaise foi pouvaient lui offrir, le projet *vandale* de son collègue M. de Peyronnet ; et pour être conséquent dans sa haine contre les feuilles publiques, il parla même contre les journaux ministériels, déclarant qu'il s'estimerait heureux le jour où l'on ne pourrait plus dire qu'il existe des journaux payés par le ministère. Quelques jours après il s'éleva contre la proposition de MM. Héricart de Thury et Hyde de Neu-

ville, tendante à faire ajouter aux journaux consacrés aux sciences, aux arts et à l'industrie, ceux consacrés aux lettres : « nous déclarons formellement nous opposer à l'inser« tion du mot *lettres*, s'écria M. de Villèle, parce qu'on en a « trop abusé. » Ainsi M. de Villèle aurait eu la gloire d'avoir proscrit les lettres en masse si le projet eût été converti en loi, comme il l'espérait.

Ce fut durant la discussion de ce même projet de loi que M. de Villèle, oubliant tout ce qu'un pareil acte pouvait avoir de contraire à la morale et à la délicatesse, sut obtenir les plus grands détails sur la situation financière du journal *le Constitutionnel*, et les mit sous les yeux de la chambre des députés.

On sait comment, après avoir obtenu l'adoption du projet de loi sur la presse par la chambre des députés, le ministère se vit forcé de le retirer après l'avoir porté à la chambre des pairs. Le retrait de ce projet, que M. de Châteaubriand avait si bien analysé en ces termes, *insolent*, *inepte*, *absurde*, *astucieux*, *tyrannique*, *parjure*, *dérisoire*, fut célébré dans Paris et dans toute la France par des illuminations spontanées : quatre cent mille citoyens se félicitaient dans les rues de la capitale, à la lueur des lampions qui brillaient à tous les étages. On dit que le triumvirat ministériel jura de se venger de l'affront qu'il recevait, et que ce fut dans ce but que la grande revue de la garde nationale fut autorisée au Champ-de-Mars.

Toute l'Europe connaît ce qui se passa à cette mémorable revue ; jamais le roi n'avait été salué avec plus de cordialité ; mais des cris *à bas les ministres !* se firent entendre, tant au Champ-de-Mars que dans les rues de Paris : ces cris furent jugés séditieux par les ministres contre qui ils étaient dirigés, et le lendemain la garde nationale de Paris était licenciée.

Quelques jours après, lorsque les ministres furent me-

nacés d'être mis en accusation pour avoir conseillé ce licenciement, M. de Villèle déclara « qu'il aurait pu craindre « une pareille accusation s'il n'avait pas conseillé cette « *opération ;* qu'il aurait cru manquer à ses devoirs envers « le monarque auquel il est dévoué s'il n'avait pas insisté « pour que le roi rendît cette ordonnance. » Toutefois, le lendemain M. de Villèle donna de nouvelles explications, et se défendit d'avoir *provoqué* cette mesure.

Mais ce ne fut pas assez pour les ministres d'avoir offert la garde nationale en expiation aux mânes courroucées de la loi vandale, il leur fallait encore une autre compensation : ils la trouvèrent dans la proposition de M. de la Boëssière, qui fut, dit-on, l'ouvrage de M. de Villèle.

Lors de la discussion du budget, M. de Villèle annonça un accroissement de valeurs dans l'impôt, et demanda des crédits additionnels basés sur cet accroissement; mais au lieu d'une augmentation, M. Laffitte signala un déficit de quarante millions, et M. de Villèle, forcé d'en convenir, se vit contraint d'abandonner ses crédits supplémentaires et de refaire trois fois son budget.

Cet échec rendit M. de Villèle furieux : ne pouvant destituer M. Laffitte, il fit rayer du tableau des agens diplomatiques M. Hyde de Neuville, qui avait prononcé un discours rempli de vérités dures sur la loi des finances de 1828.

Le ministère dont M. de Villèle est l'ame et le président, après avoir affiché son mépris pour la magistrature et les illustrations militaires, insulta jusqu'à la chambre des pairs, en faisant représenter à celle des députés, non pas le projet de loi sur le jury amendé par la haute chambre, mais le projet tel que l'avaient présenté les ministres.

Enfin, il afficha son dédain pour la France entière en contre-signant l'ordonnance qui rétablit la censure, sans

se donner la peine de faire connaître les circonstances graves qui exigeaient cette mesure.

Nous ne saurions mieux peindre le ministère que dirige M. de Villèle qu'en copiant ici deux paragraphes d'un journal autrefois ministériel.

« Ce ministère s'est donné la tâche de troubler tous les « intérêts, d'irriter toutes les consciences, de frapper tous « les talens, de traiter en ennemis le génie, la gloire, la « vertu! Il marche comme un homme ivre au milieu d'un « peuple intelligent et sage, ne sachant que détruire, ne « pouvant conduire à terme que des fautes, n'osant que le « mal : à la fois violent, stérile, incapable et subversif.

« A chacune des fautes qu'il précipite on se croit au « terme de ces expériences du délire ; mais ce ministère a « un inépuisable génie : quand il a épouvanté les opinions « religieuses par le sacrilége, il épouvante les affections « domestiques par le droit d'aînesse ; quand il a frappé « l'homme de bien vivant, il frappe de coups sacriléges « son cadavre ; quand il a flagellé les corps savans, il brise « les corps armés ; quand il a destitué les Montlosier, les « Villemain, les Lacretelle, les Michaud de la confiance « royale, il invente de destituer en masse la population de « Paris. »

Nous ne saurions finir l'article de M. de Villèle sans le laisser parler lui-même, et nous empruntons à cet effet un passage de *la Villéliade*, où MM. Barthélemy et Méry font tenir à ce président du conseil le langage suivant :

On nous accuse tous : pourtant, de bonne foi,
Que peut-on reprocher aux conseillers du roi?
Depuis près de douze ans quel autre ministère
Se montra plus que moi constamment populaire?
Dois-je vous retracer tous les faits éclatans
Qui de mon règne heureux ont illustré le temps?
J'ai, pour donner le calme à l'Espagne alarmée,

En cordon sanitaire alongé mon armée,
Et si les Castillans ont reconquis leur roi,
Leurs couvens, leur misère, ils le doivent à moi.
C'est moi qui, pour sept ans signant vos priviléges,
Ai dressé mes préfets à former ces colléges
Où, pour être assuré de l'effet du scrutin,
Le nom du candidat est inscrit de ma main.
La chambre a, par mes soins, accordé sans scandale
Un large milliard à la faim féodale.
Rostchild a fait jaillir de son cerveau pesant,
Sur les débris des cinq l'illustre trois pour cent.

. . . . . .

Sous le feu roi Louis, comme sous Charles dix,
J'ai peuplé mes bureaux de maigres cadédis ;
Vous avez vu placer, grâce à mes apostilles,
Les plus bas rejetons de vos nobles familles.
Par l'organe pieux de mon garde des sceaux,
J'ai remis au clergé la hache et les faisceaux :
L'Église avant mon règne expirait de famine :
Quel prélat aujourd'hui n'a son chef de cuisine,
Et dans son diocèse, apôtre bien dodu,
Ne peut se promener en un char suspendu ?
Bien plus ; à Loyola rendant ses confréries,
J'ai glissé ses suppôts jusques aux Tuileries ;
J'ai tout sacrifié pour leur plaire ; Tharin
Est chargé d'elever le futur souverain.

On voit que les Français savent rire de tout, même des choses les plus graves ; car le lendemain du licenciement de la garde nationale ils se sont bornés à applaudir le couplet suivant, que le prince chante à son confident dans la pièce burlesque de *Riquet à la houpe :*

Tu vois comme se comporte
Mon intendant général :
Je veux le mettre à la porte.....
— Mais vous ne feriez pas mal.

SUPPLEMENT

AU

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES MINISTRES.

ABANCOURT (CHARLES-XAVIER-JOSEPH FRANQUEVILLE D') naquit à Douai ; il était neveu de M. de Calonne. D'Abancourt fit d'abord ses premières armes dans le régiment de Mestre-de-Camp, cavalerie, et y était simple capitaine à l'époque où la révolution éclata : il en adopta les principes avec modération.

Comme il avait la réputation d'un homme actif et instruit, Louis XVI lui confia, après le 20 juin 1792, le portefeuille de la guerre, que Servan avait remis par interim entre les mains de Dumouriez. D'Abancourt se présenta quelque temps après à l'assemblée législative pour y rendre compte de la situation militaire de la frontière du nord, et y annonça qu'il y avait fait choix des généraux Servan, Custine, Charton et Beauharnais pour commander au camp de Soissons. Il profita de cette circonstance pour justifier sa conduite relativement aux morceaux de verre qui avaient été trouvés dans le pain des soldats.

Dénoncé le 10 août par Thuriot, comme ennemi de la liberté, il fut décrété d'accusation, conduit à la Force avec un de ses commis, puis transporté à Orléans, et massacré à Versailles le 9 septembre avec les autres prisonniers de la haute cour qu'on ramenait à Paris.

BERTRAND DE MOLLEVILLE (ANTOINE-FRANÇOIS) est né à Toulouse en 1744. Sous le ministère du chancelier Maupeou, le jeune marquis de Molleville devint maître des requêtes et intendant de la province de Bretagne. En 1775 il défendit la mémoire du chancelier Bertrand ou Bertrandi, que Condorcet avait attaqué dans son *Éloge du chancelier de l'Hôpital*. Lorsque les parlemens opposèrent une résistance qui finit par leur exil, M. de Molleville fut chargé, de concert avec le comte de Thiars, de la mission difficile de dissoudre le parlement de Rennes. La jeunesse de cette ville s'arma en faveur des magistrats, et les commissaires du roi durent s'estimer heureux de ne pas y avoir perdu la vie.

Opposé aux principes nouveaux, M. de Molleville fut nommé, le 4 octobre 1791, ministre de la marine en remplacement du contre-amiral Thévenaud. Le nouveau ministre paraissait attaché à Louis XVI; mais il n'en compromit pas moins la royauté en se refusant aux concessions demandées par ceux qui connaissaient mieux leur siècle. Il fut bientôt lui-même victime de cette opiniâtreté. Le comité de marine se déclara contre lui, et les dénonciations commencèrent. Les députés du Finistère l'accusèrent d'avoir trompé le corps législatif dans les états de revue des officiers de la marine de Brest, et d'avoir employé des *aristocrates* pour l'expédition de Saint-Domingue. M. de Molleville se justifia dans un mémoire dont l'assemblée ordonna l'impression. Dénoncé de nouveau le 19 janvier par le député Cavelier, M. de Molleville, qui, depuis quelques jours, était assez bien accueilli par les députés, vit ce jour-là se réunir contre lui les membres du côté gauche et ceux du côté droit qui voulaient un roi constitutionnel. La séance fut très-orageuse; le ministère en corps crut devoir y assister. Le député Charles Duval prit la parole contre le ministre de la marine, qui se vit réduit à satis-

faire l'assemblée sur quelques points. L'affaire fut ajournée; mais le premier février, un rapport du comité de marine reprocha à M. de Molleville de s'opposer secrètement à l'émancipation des noirs. Les avis furent partagés, et l'assemblée déclara qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre le ministre de la marine. Toutefois, le lendemain elle chargea Hérault de Séchelles de présenter sur la conduite de M. de Molleville un rapport que l'on mit aussitôt sous les yeux du roi, qui répondit *qu'il conservait sa confiance à son ministre, malgré les dénonciations élevées contre lui.* Mais Louis XVI ne montrait de fermeté que mal à propos. On sentit, mais trop tard, que M. de Molleville ne pouvait plus rester au ministère, et ses collègues l'engagèrent enfin à donner sa démission. Le roi lui confia aussitôt la direction d'une police secrète, destinée à surveiller les démarches des partisans de la révolution, et à donner à la cour un peu plus d'influence sur la garde nationale ainsi que sur les habitans de Paris. Deux mois après, le marquis de Molleville fut dénoncé aux jacobins comme un des principaux membres du comité autrichien. Il adressa, à cette occasion, au tribunal de police correctionnelle, une plainte à laquelle le sort funeste du juge de paix Larrivière empêcha de donner quelque suite.

M. Bertrand de Molleville, qui était loin de se former une juste idée de la révolution, continua à faire tout ce qui dépendait de lui pour en arrêter le cours, et compromit de plus en plus le monarque en croyant le servir. Il présenta au roi un plan pour affaiblir l'ascendant que les tribunes de l'assemblée conservaient sur les délibérations, projet qui n'eut d'autre résultat que la mort de son auteur, le juge de paix Buot.

Après avoir concerté une nouvelle tentative pour l'évasion du roi, M. de Molleville eut le bonheur d'échapper lui-même. Il venait d'être décrété d'accusation sur le rap-

port de Gohier. Ce ne fut pas sans peine qu'il put arriver en Angleterre, où il s'occupa de travaux littéraires jusqu'à sa rentrée en France, qui n'eut lieu qu'en 1814.

Ce fut durant son séjour à Londres que M. Bertrand de Molleville publia son *Histoire de la révolution française*, ouvrage écrit avec quelque talent, mais auquel on a reproché une foule d'inexactitudes dans le récit des faits, et des calomnies que rien ne peut justifier. On a aussi de M. de Molleville : *Coutumes des états héréditaires de la maison d'Autriche.* — *Histoire d'Angleterre, depuis l'invasion des Romains jusqu'à la paix de* 1763. — *Mémoires particuliers pour servir à l'histoire de la fin du règne de Louis XVI.* Ce dernier ouvrage, dicté par les passions et les ressentimens, ne mérite aucune confiance. *L'Histoire d'Angleterre* est estimée pour son exactitude.

CHAMBONAS (marquis de) était le neveu du maréchal de Biron: il embrassa la carrière des armes et y obtint de l'avancement. Toutefois, à l'époque où la révolution éclata, le marquis de Chambonas, alors colonel, n'était encore connu que par son procès contre sa femme, fille naturelle de M. de Saint-Florentin ; il obtint la dissolution de son mariage. Il se montra alors partisan exalté de la révolution, et fut le premier maire constitutionnel de la ville de Sens. Il y commandait la garde nationale nouvellement organisée, lorsqu'il fut chargé de porter à l'assemblée constituante le vœu des habitans de Sens d'élever un monument aux premiers législateurs de la France. L'assemblée ayant agréé cet hommage, chargea M. de Chambonas de poser la première pierre de ce monument patriotique.

Grand admirateur du général Lafayette, le marquis de Chambonas fit faire, en 1790, un grand nombre de por-

traits de ce célèbre patriote, et en gratifia les fédérés. En avril 1792 il fut employé en qualité de maréchal-de-camp dans les troupes du département de Paris.

M. de Chambonas, qui s'était acquis une grande popularité, fut porté au ministère des affaires étrangères en juin 1792. Ce fut lui qui annonça la neutralité de Gênes et la reconnaissance du pavillon tricolore par la Suède : il rendit compte de la marche des puissances alliées, et donna des renseignemens exacts sur l'existence de la coalition armée des cabinets de Vienne et de Berlin. Il rassura en même temps la France sur le résultat des armemens effectués en Angleterre. Toutefois il ne tarda pas d'être accusé par Brissot pour n'avoir pas donné connaissance de l'approche des troupes prussiennes : il se justifia en assurant que lui-même n'en avait pas été informé d'une manière certaine. Déjà il avait été dénoncé à l'occasion d'un marché pour une fourniture d'armes passé avec Beaumarchais, marché qu'on qualifiait de frauduleux. Voyant qu'il ne pourrait plus tenir tête à l'anarchie, M. de Chambonas donna sa démission, après avoir été ministre des affaires étrangères pendant deux mois dans des circonstances graves. Il passa en Angleterre aussitôt après le 10 août. N'ayant point de fortune, cet ex-ministre se fit tour à tour orfévre, horloger, bijoutier, et contracta des dettes pour vivre dans un pays où les débiteurs, quelle que soit d'ailleurs leur probité, n'ont d'autre alternative que l'exil ou la prison. M. de Chambonas subit les tristes conséquences de sa position. Des émigrés, parmi lesquels se trouvait le général Willot, le firent emprisonner : c'était lui ôter tous les moyens de se libérer. En effet, le marquis de Chambonas mourut à Londres en 1807, dans un état voisin de l'indigence.

CHAMPION (DE VILLENEUVE) est né à Versailles; son père était l'un des valets de chambre du roi. Néanmoins le jeune Champion adopta avec ardeur les principes de la révolution, et fut nommé, en 1789, membre de l'administration des établissemens publics près la municipalité de Paris. Louis XVI l'envoya, l'année suivante, à Avignon, en qualité de commissaire.

Dans le mois de juillet 1792, Champion de Villeneuve fut appelé au ministère de l'intérieur en remplacement de Mourgues. Comblé des faveurs de Louis XVI, M. Champion n'en provoqua pas moins, auprès de la municipalité de Paris, une visite dans le palais des Tuileries; cette visite n'eut pas lieu.

M. Champion n'eut pas le temps de marquer comme ministre : la journée du 10 août 1792 lui fit perdre son portefeuille, qu'il rendit à l'ex-ministre Roland. M. Champion n'en protesta pas moins de son civisme à la barre de l'assemblée; mais elle décréta qu'il n'avait pas la confiance de la nation. Il rendit des comptes satisfaisans de sa courte gestion.

M. Champion trouva dès lors le moyen de se faire oublier, et ne reparut sur la scène politique qu'en 1800, époque où le gouvernement consulaire le nomma membre du conseil de préfecture du département de la Seine. Il a long-temps occupé cette place, ainsi que celle d'avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation. Nous croyons qu'il vit encore.

LACOSTE (N.) était un ancien employé dans les bureaux de la marine, où à force de travail il était arrivé à l'emploi de premier commis. Les connaissances qu'il avait acquises dans cette place l'avaient mis à même d'en remplir une plus importante. Il fut envoyé en mission dans les Iles-sous-le-Vent pour y établir le nouveau régime colonial. Des querelles qu'il eut avec M. de Béhague, gouverneur de la Martinique, le contraignirent à repasser en France, et à son arrivée il dénonça cet officier général à l'assemblée de la société des amis de la constitution, dans laquelle M. Lacoste fut alors admis.

Lorsque, en mars 1792, la cour intimidée cherchait dans son embarras à faire quelque chose qui lui rendît la popularité, et qu'elle songea sérieusement à prendre des ministres patriotes, Lacoste fut désigné au roi pour le département de la marine, et en reçut le portefeuille en même temps que Roland était appelé à l'intérieur, Clavière aux finances, Servan à la guerre, Dumouriez aux affaires extérieures, Duranton à la justice. Ce ministère, dans lequel les royalistes exclusifs ne voyaient que des roturiers dont les principes n'étaient nullement en harmonie avec les leurs, fut salué avec transport par la nation, mais les royalistes le saluèrent du nom de ministère *sans-culottes* (1).

Le nouveau ministre de la marine, malgré ses brusqueries et même ses violences, était un homme de bien qui ne craignit pas de donner au roi de nombreuses preuves d'attachement. Il fut un des trois ministres qui restèrent près de Louis XVI lors du renvoi de Roland, de Servan et de Clavière ; mais bientôt après il fut forcé de se retirer, et

(1) Dumouriez, qui organisa ce ministère, ayant eu connaissance de cette qualification, s'écria : « Ce n'est peut être pas un mal que nous soyons *sans-culottes*, on n'en verra que mieux si nous sommes des hommes. »

céda le portefeuille, le 10 juillet 1792, à M. Dubouchage, qui fut lui-même déclaré déchu de la confiance de la nation dès le lendemain de la journée du 10 août.

En quittant le ministère, M. Lacoste fut nommé ambassadeur en Toscane; mais quelque temps après, en février 1793, il fut arrêté et traduit devant le tribunal criminel de la Seine, qui l'acquitta.

M. Lacoste vécut alors dans la retraite, et n'en sortit qu'en 1800, époque à laquelle le premier consul l'appela au conseil des prises, supprimé en 1814.

« Lacoste, a dit madame Roland dans ses Mémoires, « était un vrai commis de bureau de l'ancien régime, « dont il avait l'encolure insignifiante et gauche, l'air « froid et le ton dogmatique; il ne manquait pas de ces « moyens que donne la triture des affaires; mais son ex- « térieur concentré cachait une violence de caractère dont « les emportemens, dans la contradiction, allaient jus- « qu'au ridicule; il n'avait d'ailleurs ni l'étendue de vues, « ni l'activité nécessaires à un administrateur. »

LEROUX DE LA VILLE. Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement sur Leroux de la Ville, qui fut ministre des contributions en 1792. Aucun biographe ne fait mention de ce Leroux, qu'il ne faut pas confondre avec De la Ville Leroux. Dumouriez, dans ses Mémoires, dit seulement qu'à l'époque de la première retraite de Clavière, et lorsque Mourgues fut chargé par interim de remplacer ce ministre des finances, le portefeuille en fut définitivement donné à Leroux de la Ville, qui le garda jusqu'au 10 août; il le rendit alors à Clavière. Nous ne portons donc ici ce ministre de quelques jours, que pour ne pas intervertir l'ordre.

MONTMORIN-SAINT-HEREM (le comte ARMAND-MARC) appartenait à la branche cadette des Montmorin. Il commença sa carrière politique par être ambassadeur en Espagne, d'où il rapporta l'ordre de la Toison-d'Or. Il fut ensuite nommé commandant en Bretagne. Nommé membre de l'assemblée des notables en 1787, il devint peu après ministre des affaires étrangères, place qu'il occupait lors de la convocation des états-généraux.

Faible et facile, M. de Montmorin ne sut pas se prononcer avec énergie pour ou contre les événemens qui signalèrent cette époque mémorable, et on le vit agir alternativement tantôt pour le parti de la cour, tantôt en faveur des nouveaux principes.

Son refus d'adhérer à la déclaration du 23 juin le fit renvoyer le 12 juillet ; mais il fut rappelé à son poste aussitôt après la révolution du 14. M. de Montmorin parut alors se ranger du côté des constituans, et se fit affilier à la société des amis de la constitution, où ses tergiversations continuelles amenèrent, au mois de juin 1791, son exclusion de la société comme un traître vendu aux puissances étrangères. Il mit néanmoins assez d'adresse dans sa conduite pour se faire charger par interim du ministère de l'intérieur.

A cette époque, Louis XVI ayant fait prendre des passeports sous des noms supposés, et s'en étant servi pour se rendre à Varennes, M. de Montmorin fut mandé à la barre de l'assemblée constituante, où les explications qu'il donna firent juger qu'il avait réellement ignoré les véritables noms de ceux qui devaient faire usage de ces passeports. Il reprit ses fonctions ministérielles.

Sous l'assemblée législative, M. de Montmorin fit connaître aux puissances étrangères l'acceptation de l'acte constitutionnel par Louis XVI, et donna connaissance des réponses que les souverains firent à cette notification. Dans

ces circonstances, la conduite des ministres parut tellement équivoque, que l'assemblée les manda collectivement à sa barre. M. de Montmorin y montra une noblesse et une fermeté qui ne lui étaient pas habituelles. Il sortit du ministère à la fin de novembre 1791.

Ce fut alors qu'il forma avec MM. Malouet, Bertrand de Molleville et quelques autres personnes, un conseil mixte, qui fut dénoncé dans le journal de Carra sous le nom de *comité autrichien*. M. de Montmorin cita le journaliste devant le juge de paix comme calomniateur : cette plainte n'eut pas de suites.

Immédiatement après les événemens du 10 août, M. de Montmorin se réfugia chez une blanchisseuse du faubourg Saint-Antoine, où il fut découvert le 21 du même mois. Conduit devant l'assemblée législative, il répondit avec autant de fermeté que de présence d'esprit à toutes les questions qui lui furent adressées; mais l'assemblée ne fut pas entièrement convaincue de son innocence. Mis en prison, il fut, peu de temps après, livré au tribunal révolutionnaire, condamné à mort et exécuté.

« Montmorin, a dit M. de Ferrand dans sa *Théorie des* « *révolutions*, était un ministre faible, mais pur et honnête ; « il aimait le roi comme un véritable ami : cette amitié fut « même un malheur. Trompé par Necker, qui avait pris « un grand ascendant sur lui, il était son soutien auprès « du roi : par lui il fut, sans le savoir, un des grands vé- « hicules de la révolution, et perdit le monarque et la « monarchie, pour lesquels il aurait donné sa vie. »

MOURGUES (JACQUES-AUGUSTIN) naquit à Montpellier le 2 juin 1734. Il fut long-temps employé dans l'administration des travaux maritimes, et se trouvait à la tête de ceux du port de Cherbourg à l'époque où le général Dumouriez était dans cette ville. La conformité de ses opinions avec celles de ce général unit étroitement ces deux hommes. Mourgues avait du talent, de la probité ; aussi lorsque Dumouriez revint à Paris, s'empressa-t-il de parler de Mourgues au roi, qui l'appela au ministère de l'intérieur lors du renvoi de Roland ; mais Mourgues ne conserva que très-peu de temps un poste qu'il était devenu impossible de remplir à la fois d'une manière satisfaisante pour le monarque et pour l'assemblée législative. En même temps que Mourgues était titulaire du ministère de l'intérieur, on lui avait aussi donné les finances par interim. Ce double fardeau était au-dessus des forces de Mourgues, qu s'estima fort heureux d'être remplacé, un mois après son arrivée au ministère, par Terrier de Montciel.

Rendu à la vie privée, Mourgues eut le bonheur d'échapper aux dangers qui, à cette funeste époque, menaçaient tous ceux que de hautes fonctions avaient mis en évidence. Depuis lors il n'a plus reparu sur la scène politique ; mais il a publié trois ouvrages assez remarquables : 1° *De la France relativement à l'Angleterre et à la maison d'Autriche*, 1797. — 2° *Convient-il à la France d'avoir un acte de navigation général et indéfini?* 1798. — 3° *Essai de statistique*, 1800.

TERRIER DE MONTCIEL fut pendant quelques jours ministre de l'intérieur. Il remplaça Mourgues en juillet 1792, et céda son portefeuille à Roland aussitôt après le 10 août. Nous n'avons pu nous procurer aucun détail sur ce ministre.

SAINTE-CROIX (BIGOT DE) entra au ministère des affaires étrangères, dont il eut le portefeuille dans le mois de juillet 1792 : il remplaça Chambonas, et fut lui-même remplacé par Lebrun à l'époque du 10 août.

FIN.